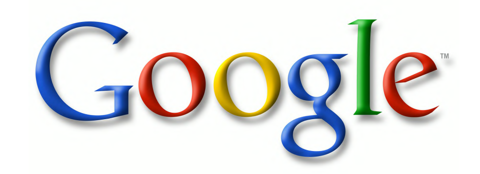
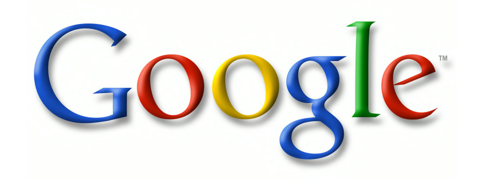
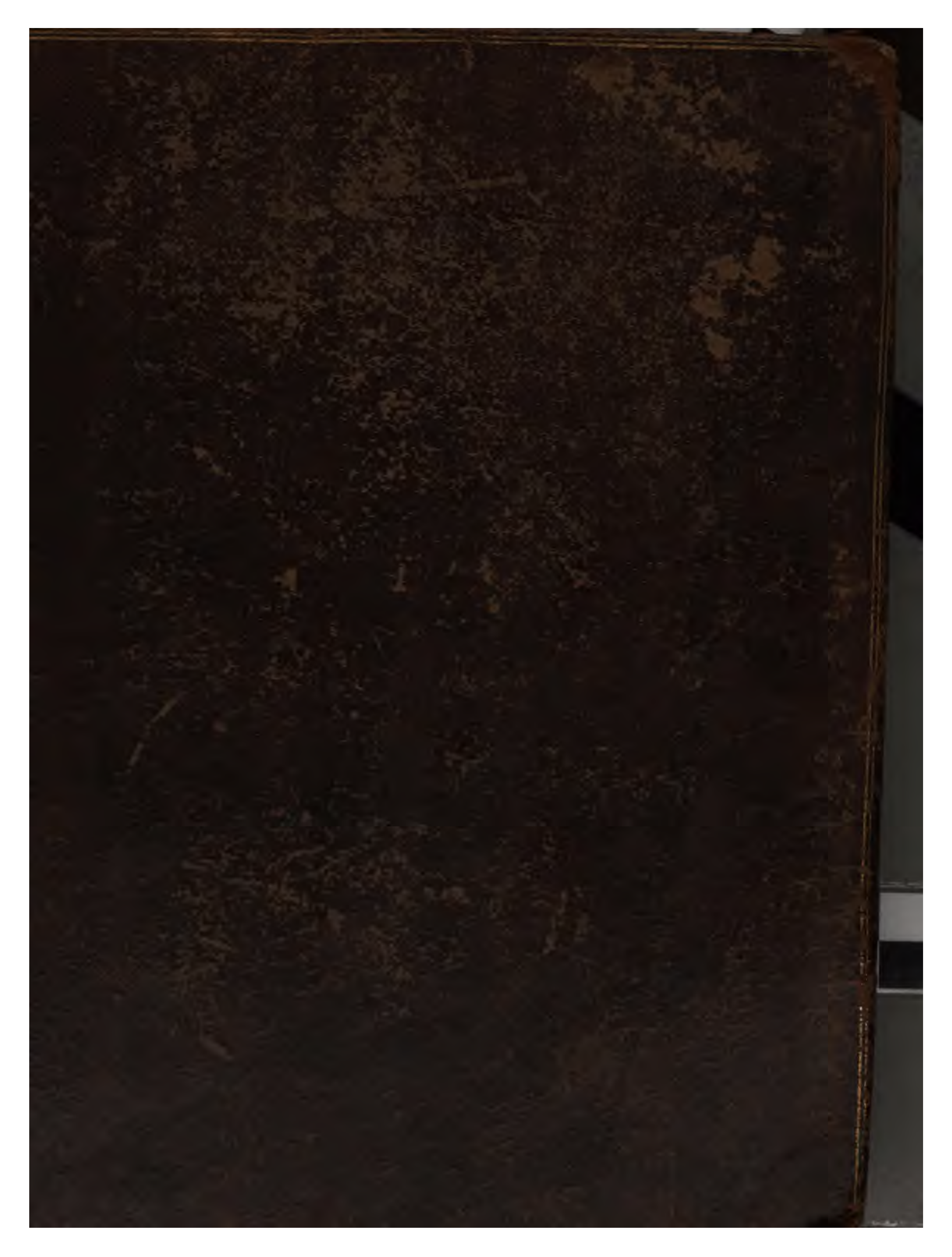







TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
V. PER
Vet. Per.





MEMOIRES DE LITTERATURE TIREZ DES REGISTRES DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,

Depuis le Renouvellement de cette Académie jusqu'en M. DCCX.

TOME SECOND.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXVII.

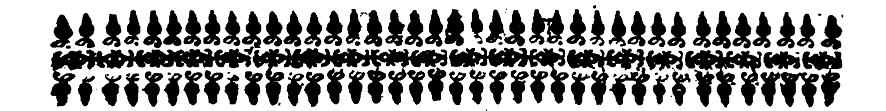
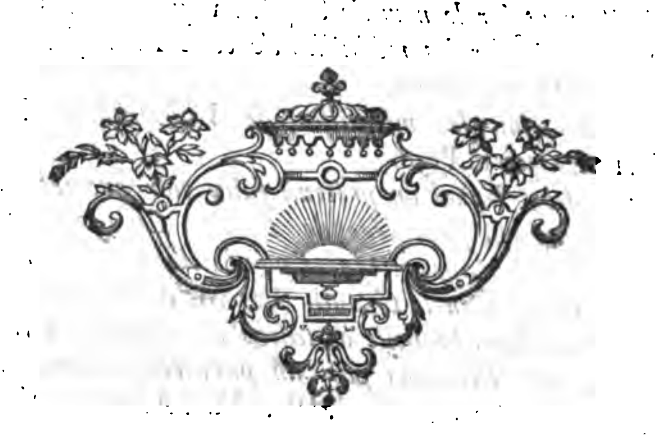


TABLE POUR LES MEMOIRES.

TOME SECOND.



MEMOIRES



MEMOIRES DE LITTERATURE,

TIREZ DES REGISTRES de l'Academie Royale des Inſcriptions.

PARALLELE D'HOMERE ET DE PLATON.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

ON ſera peut-eſtre ſurpris que j'entreprenne de comparer deux grands hommes qu'on a couſtume de concevoir ſous des idées fort différentes. Au nom d'Homére toutes les graces de la poëſie s'offrent à l'eſprit: On ſe figure un écrivain agréable qui ſe propoſe princi-

palement de plaire, & qui ne ſonge qu'à preſenter ſans ceſſe à l'imagination tout ce qui eſt le plus capable de la flatter. Au lieu que le nom ſeul de Platon ſemble annoncer toute la gravité de la philoſophie : on le regarde comme un auteur ſolide, dont le premier but eſt d'inſtruire, & qui s'occupe continuellement à munir la raiſon de tout ce qu'il y a de plus propre à la perfectionner.

Mais outre cette difference, que l'on découvre du premier coup d'œil dans leurs caractéres, peut eſtre aura-t-on encore de la peine à comprendre, qu'il puiſſe y avoir une vraye reſſemblance entre deux écrivains, dont l'un s'eſt fait comme un devoir de blaſmer éternellement l'autre. Ceux qui commencent à lire Platon, ſont fort embarraſſez à démeſler ſes véritables ſentiments au ſujet d'Homére. Jamais perſonne n'en a parlé, ſoit en bien ou en mal, d'une maniére plus outrée. Si nous l'en croyons dans quelques-uns de ſes Traitez, Homére eſt le plus excellent & le plus divin de tous les Poëtes ; c'eſt le chef de tous les ſçavants & de tous les ſages ; ſes ouvrages renferment toute la philoſophie humaine & divine. Si nous adjouſtons foy à Platon dans d'autres endroits, ce meſme Homére eſt le plus dangereux de tous les écrivains ; il n'eſt propre qu'à gaſter l'eſprit & le cœur ; c'eſt un corrupteur public dont on doit proſcrire les ouvrages, & qu'on doit chaſſer de tout eſtat bien policé. Comment ſauver de contradiction des jugements en apparence ſi oppoſez ? Rien de plus aiſé, ſi nous en croyons les ſçavants hommes qui ont le plus eſtudié Platon. Il ne faut qu'expliquer les endroits où il louë Homére par les endroits où il le blaſme. Il plaiſante dans les premiers, & parle ſérieuſement dans les ſeconds. C'eſt de quoy l'on ne peut douter pour peu qu'on jette les yeux ſur les livres de ſa République, & principalement ſur le II. & ſur le III. où il rend raiſon de ce qu'il penſe, & où il fait un long dénombrement de tous les endroits qu'il condamne dans ce fameux Poëte. Une autre marque encore que les éloges dont il le comble quelquefois ne

sont, tout consideré, que des railleries cachées, c'est qu'il les met dans la bouche de Socrate naturellement grand moqueur, comme l'on sçait; & qui dit souvent tout le contraire de ce qu'il semble dire. Caractére commode pour concilier en général tous les endroits où Platon pourroit paroistre se contredire.

Mais d'un autre costé, s'il est certain que Platon ait eû dans le fonds si mauvaise opinion d'Homére, le moyen de croire, comme je prétends le prouver, qu'il l'eust choisi pour son modéle! Qelle apparence qu'il se fust par tout déchainé contre un écrivain, qu'il auroit tasché par tout d'imiter! Auroit-il eu recours à cet artifice grossier, pour faire prendre le change à ses lecteurs! Soupçonnerons-nous un aussi grand Philosophe d'une jalousie si peu digne de luy! Et croirons-nous qu'un génie du premier ordre, un ancien, ait esté capable d'une foiblesse, à peine pardonnable dans un esprit mediocre, & dans un moderne.

PROPOSITION. Homére & Platon se ressemblent.

Quoy-qu'il en soit, & quelques motifs que puisse avoir eû Platon, il est constant qu'il a puisé ses plus grandes beautez dans Homére. On ne peut lire leurs ouvrages, sans reconnoistre en mesme temps les obligations qu'il luy a. Si cette opinion paroist singuliére, elle a eû d'illustres défenseurs dans l'antiquité. Panétius trouvoit dans Platon une si grande conformité avec Homére, qu'il avoit coustumé de l'appeller l'Homére des philosophes. *A juger de son stile*, dit Cicéron, *& par la rapidité avec laquelle il coule, & par les expressions lumineuses dont il est plein, c'est plustost de la poësie que de la prose.* Denys d'Halicarnasse asseûre que Platon regardoit Homére avec des yeux de rival, & qu'il ne luy a porté tant d'attaques, que parce qu'il estoit blessé du trop grand éclat de sa gloire. Héraclide de Pont va plus loin; il ne craint point d'avancer que Platon est le plus ingrat de tous les hommes, d'avoir en tant d'occasions, dit du mal de celuy de tous les écrivains dont il auroit deû par reconnoissance dire le plus de bien. Mais écoutons Longin dont le témoignage est peut-estre d'autant plus re-

cevable; qu'il paroist sentir moins l'invective, & estre plus exempt de toute partialité. *Tous les écrivains les plus illustres*, dit-il, *ont esté grands imitateurs d'Homére. Platon néantmoins est celuy qui l'a le plus imité. Car il a puisé dans ce Poëte comme dans une vive source, dont il a détourné un nombre infini de ruisseaux*, &c.

C'est ainsi qu'on croyoit alors communément que ces deux grands hommes avoient beaucoup de l'air l'un de l'autre. Le mal est que ces excellents critiques se sont contentez de nous apprendre qu'ils ont esté dans cette opinion; ils ne nous ont point laissé les raisons sur lesquelles ils se fondoient. Je vais tâcher de suppléer à leur silence. Que si je ne parviens pas à bien establir ce qu'ils ont crû, on ne doit pas en tirer de conséquence desavantageuse contre le sentiment qui est d'eux, mais seulement contre les preuves qui sont de moy.

DIVISION. Homére & Platon se ressemblent par le fonds de la doctrine, par la maniére d'enseigner & par le stile.

On peut dire en général que tous les grands-hommes se ressemblent; la nature les a comme marquez à un mesme coin. Quelques différents que puissent estre les talents qui les distinguent, la supériorité de leur génie met entre eux un rapport commun. Mais cette convenance vague n'est pas la seule qui se trouve entre Homére & Platon; ils en ont plusieurs autres particuliéres. Trois choses caractérisent principalement deux écrivains; le fonds de la doctrine, la maniére d'enseigner, & le stile. Si nous considérons Homére & Platon sous ces trois différents points de veüë, nous trouverons qu'il n'est guéres possible d'imaginer une conformité plus parfaite.

I. PARTIE. Ils se ressemblent par le fonds de la doctrine.

Ils nous enseignent les mesmes véritez. On sçait que les diverses obligations des hommes regardent ou la Religion, ou l'Estat, ou la vie commune & civile. Toutes les instructions qu'on peut leur donner roulent sur ce qu'ils doivent ou à Dieu dont ils tiennent tout, ou à la patrie dans le sein de laquelle ils vivent, ou aux autres hommes avec lesquels ils sont unis par les liens de l'humanité. Or toute l'antiquité a toûjours regardé Homére & Platon

comme les plus excellents de tous les maistres sur ces différentes sortes de devoirs. Commençons par examiner ce qu'ils pensent sur la Religion.

On ne peut disconvenir que la Théologie d'Homére ne se ressente fort du siécle & du pays où il a vescu. Elle est pleine de fables extravagantes : Il y a mesme bien de l'apparence qu'il ne s'est pas borné à celles que luy fournissoit la créance publique, & qu'il en a beaucoup ajoûté de son invention. Si l'on peut en excuser quelques-unes à la faveur des sens allégoriques qu'on leur donne, on se sent comme forcé par l'évidence à passer condamnation sur la pluspart des autres. Mais il semble aussi d'une autre part, que la vérité perce quelquefois à travers ces nüages dont Homére la couvre. Parmi cette foule de divinitez fabuleuses, qu'il fait servir à l'embellissement de ses poëmes, on est presque tenté de croire que le Dieu véritable ne luy estoit pas absolument inconnu. En plusieurs endroits de ses ouvrages il employe le nom qui le désigne. *Sçachez*, dit Agamemnon à Achille, *que si vous avez la valeur en partage, vous ne devez pas vous en glorifier : c'est de Dieu que vous la tenez. Non, mon fils*, dit Phoenix au mesme héros, *je ne pourrois me resoudre à vous quitter, quand Dieu mesme me promettroit qu'à ce prix je serois délivré de la vieillesse importune qui m'accable, & que je retournerois à ma premiére jeunesse. Allons*, dit Polydamas aux Troyens, *allons attaquer les Grecs jusques sur leurs vaisseaux, & voyons si ce n'est point là que Dieu nous prépare la victoire.* Si ce grand Poëte s'estoit toûjours exprimé de la sorte, on ne l'auroit pas accusé d'avoir rempli ses écrits de divinitez ridicules & monstrueuses.

Que fit Platon, qui se mit à la lecture d'Homére avec toutes les dispositions les plus heureuses d'un esprit solide & d'un discernement droit ! Il sépara le bon d'avec le mauvais, & la vérité d'avec le mensonge. Il épura toutes ces idées & toutes ces expressions qui défiguroient la Divinité, & les réduisit à une précision philosophique. Heu-

reux s'il avoit sçeû toûjours éviter les écüeils où son maistre estoit tombé: Mais il faut en convenir de bonne foy : les écrits de Platon, mesme sur ce qui regarde le souverain Estre, ont souvent besoin d'indulgence aussi bien que ceux d'Homére. Les connoissances les plus sublimes de ce Philosophe sont meslées d'un grand nombre d'erreurs. Si en quelques endroits il parle de Dieu, comme pourroit faire un homme éclairé des plus pures lumiéres de l'Evangile, on est tout estonné de voir qu'il en revient continuellement au langage du Paganisme. Il s'explique sans cesse sur les dieux, comme s'il en reconnoissoit plusieurs; il leur conserve leurs noms, leurs prérogatives, leurs attributs : soit que la vérité qu'il avoit entreveûë, succombast quelquefois sous la force des premiers préjugez, & que la religion qu'il se faisoit à part, fust de temps en temps balancée dans son cœur par la religion dominante, qui, quelque extravagante qu'elle puisse estre, exerce d'ordinaire sur les meilleurs esprits un empire, dont ils ne peuvent presque jamais secoüer entiérement le joug : soit que par des raisons politiques, il n'osast se déclarer d'une maniére uniforme, & que la crainte d'avoir le mesme sort qu'avoit eû Socrate, l'obligeast à se rapprocher, du moins en apparence, des sentiments receûs : soit enfin qu'il soit arresté que les plus grands génies, qui, avec le seul secours de la raison, osent approcher de trop prés la Divinité, soient ébloüis de l'éclat qui l'environne, & tombent des plus hautes lumiéres dans les plus profondes ténébres. Mais il n'est pas question d'examiner icy, si Homére & Platon ont raisonné conséquemment sur la nature de la Divinité: il s'agit de voir si dans le fonds les principes de leur Théologie sont à peu prés les mesmes.

Il est certain que dans leurs écrits l'on trouve l'idée d'un Estre souverain, infiniment élevé au-dessus de tous les autres. Ils reconnoissent des substances qui tiennent comme le milieu entre ce premier Estre & les hommes; & qu'ils appellent indifféremment du nom de dieux, de

demons, ou de genies. Ils enseignent que ces intelligences sont soumises au souverain Estre, qui s'en sert comme d'autant de ministres pour porter ses ordres & pour exécuter ses desseins. Qu'en qualité de cause universelle il opére tout le bien, & permet tout le mal qui arrive dans le monde. Qu'à son gré & avec un pouvoir absolu il envoye l'esprit de prudence & l'esprit de vertige; les succés & les revers; les victoires & les défaites. Que l'homme dans une dépendance continuelle de ces puissances qui sont au-dessus de luy, doit les invoquer par des priéres, & les honorer par des sacrifices. Ils tâchent l'un & l'autre de réveiller la pieté par la pensée d'un autre monde qu'ils proposent. Ils nous apprennent que les ames sont distinguées des corps; que lorsqu'elles en sont séparées, elles subsistent par elles-mesmes; qu'aprés la mort, des récompenses ou des punitions les attendent, selon le bon ou le mauvais usage qu'elles auront fait de leur vie; qu'en de certaines occasions & pour des raisons particuliéres, elles viennent quelquesfois dans des apparitions se montrer aux vivants dont les interests les touchent encore, ou dont elles attendent quelque secours. Doctrine que Platon, si nous en croyons les plus grands critiques, a moins puisée dans les écrits des Egyptiens, que dans le vingt-troisiéme livre de l'Iliade, où l'ame de Patrocle apparoît à Achille, & le prie de luy faire donner au plustost les honneurs de la sépulture. C'est ainsi qu'ils conviennent presque en tout sur ce qui regarde les devoirs de l'homme à l'égard des dieux.

Ils ne sont pas moins d'accord touchant les devoirs du citoyen à l'égard de la patrie. Ils veulent qu'il soit toûjours prest à voler où la voix de la mére commune l'appelle, & à occuper le poste où elle juge à propos de le placer: toûjours prest à combattre, & s'il le faut, à mourir pour elle. Ils posent la sainteté des loix pour le fondement de la félicité publique. Par tout dans leurs écrits ils asseûrent au Souverain son autorité, & prescrivent aux Sujets l'obéis-

sance. Le salut du corps entier dépend, selon leurs principes, de l'accord parfait, non seulement du chef avec les membres, mais encore des membres entre eux. En général ils regardent l'union dans un Estat, comme ce qui en fait la force & le bonheur ; la mesintelligence, comme une cause seûre d'affoiblissement, & une source perpétuelle de calamitez. Quant aux différentes formes de gouvernement, ils n'en imaginent point de plus parfaite que celle du gouvernement monarchique ; & ce beau vers d'Homére ; *rien n'est de plus pernicieux que le partage de l'autorité souveraine ; qu'il n'y ait qu'un maistre & qu'un roi*, est la grande & l'éternelle maxime de Platon, qui l'estend à tout, & qui ne veut qu'un souverain, soit dans le monde, & c'est Dieu ; soit dans un estat, & c'est le Prince ; soit dans l'homme, qu'il considére comme une espéce de de petit estat & de petit monde, & c'est la Raison. Idée magnifique & sublime, où les ouvrages d'Homére & de Platon conduisent & raménent sans cesse le Lecteur.

Que diray-je maintenant des instructions qu'ils donnent à l'homme, considéré par rapport à la vie privée. Ils exigent de luy sur toutes choses, qu'il s'accoustume à se respecter soy-mesme, & à respecter les jugements de ceux qui l'environnent. Ils luy recommandent ce respect salutaire, comme le frein le plus propre à le retenir, & à l'empescher de rien faire dont il puisse rougir au tribunal ou de sa conscience ou du monde. Ils serrent ou laschent ses devoirs selon qu'il est plus ou moins lié par le sang, par l'affinité, par l'amitié. Excellents maistres sur tout ce qui concerne la bienséance, ils luy tracent des regles admirables pour se conduire différemment avec les personnes selon la différence de l'âge, du rang & du mérite. Ils demandent dans les vieillards un esprit de bonté, de douceur & de patience à l'égard des jeunes gens, & dans les jeunes gens du respect, de la docilité & de la reconnoissance pour les vieillards ; & non contents de nous donner des leçons sur ce dernier point, ils nous présentent des modéles.

Socrate

Socrate qui dans un âge avancé, aime le commerce des jeunes gens, qui supporte leurs deffauts, qui combat leurs préjugez & leurs passions, & qui par le moyen d'une éloquence toûjours victorieuse, exerce un doux empire sur leurs esprits, a beaucoup de l'air de Nestor, qui usant de l'autorité que luy donne son âge, représente aux rois & aux peuples leurs devoirs, blasme leurs divisions, condamne leurs emportements, & se rend maistre de leurs ames avec des paroles insinüantes, qui n'ont pas moins de force que de douceur.

II. PARTIE. Ils se ressemblent par la maniére d'enseigner.

Mais si, à quelque différence prés, Homére & Platon se ressemblent par le fonds de la doctrine, ils ne se ressemblent pas moins par la maniére d'enseigner. Ils sçavoient que les instructions, si elles ne sont accompagnées de beaucoup d'art & de ménagement, ne manquent guéres de produire un effet tout opposé à l'intention de ceux qui les donnent, & de blesser la délicatesse de l'homme, au lieu de corriger ses vices. Ils se proposérent donc d'instruire en divertissant, & de cacher le précepte sous l'appas du plaisir. Et parce que entre les différents genres d'écrire, il n'y en a point qui soit plus propre à donner du plaisir au lecteur, que celuy où il entre le plus & d'imitation & de fiction, c'est à celuy-là qu'ils se sont principalement attachez. Ils sont les deux plus grands peintres de l'antiquité, & de plus, les deux écrivains qui ont employé le plus fréquemment & avec le plus de succés l'Allégorie.

On sçait le pouvoir que l'imitation a sur les hommes. Elle leur présente je ne sçais quels attraits dont ils ne peuvent se deffendre. Sa force est si grande, qu'elle sçait donner de l'agrément aux objets mesmes les plus affreux. Et c'est-là peut-estre la principale source de ces charmes inexprimables qui se trouvent dans les ouvrages d'Homére & de Platon, & qui font que depuis tant de siécles on ne se lasse point de les lire. Ce sont les tableaux les plus parfaits que l'esprit humain ait jamais produits, soit que l'on en considére l'ordonnance générale, soit qu'on arreste les

yeux sur les figures particuliéres, soit que l'on s'attache aux accompagnements qui embellissent le fonds de ces grands chefs-d'œuvres. Par tout les hommes y sont peints d'aprés nature, & avec toutes les couleurs les plus vives.

Dans les ouvrages d'Homére, ce n'est presque point Homére qu'on lit. C'est Agamemnon, c'est Achille, c'est Nestor, c'est Ulysse, qu'on voit & qu'on entend. On les suit dans toutes leurs démarches & dans tous leurs mouvements; on est comme entraisné par les interests & par les passions qui les agitent; on se trouve au milieu d'eux dans le conseil, dans les combats, dans les réjoüissances, dans les sacrifices.

Dans les ouvrages de Platon, on n'apperçoit presque point ce grand homme. Ce sont Socrate, Timée, Agathon, Alcibiade, qui parlent & qui agissent. On est admis à leur familiarité la plus intime; on entre en communication de toutes leurs pensées les plus secretes; on se trouve avec eux à la promenade, aux festes publiques, à table, en prison; on est témoin non seulement de la maniére dont ils vivent, mais encore de celle dont ils meurent.

Dans les écrits de l'un & de l'autre, tout est action; tout est vie. De sorte que, comme l'antiquité a dit d'Homére qu'il estoit le plus dramatique de tous les poëtes, sans en excepter mesmes les poëtes tragiques, on peut dire avec autant de justice, que de tous les écrivains en prose, le plus dramatique est sans contredit Platon. Toute la différence qui se trouve entre eux, c'est que l'un nous présente une image naïve de la vie des héros, qui vont à la gloire à travers les dangers, & que l'autre nous offre une image naïve de la vie des sages, qui dans des conférences sçavantes cherchent la verité.

Un autre moyen des plus efficaces pour attacher les lecteurs, c'est la fiction. L'experience nous apprend que tous les hommes ont naturellement du goust pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous sommes tous enfants sur ce point. Un tissu d'avan-

tures extravagantes & ridicules, qui ſont dépourvûës de toute vrai-ſemblance; mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſoutenir noſtre attention, que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Or la fiction a cet avantage, qu'en s'accommodant à noſtre foibleſſe, elle tourne à noſtre utilité. Elle nous préſente le faux en apparence, & le vrai dans le fonds.

On a couſtume de regarder Homére comme celuy de tous les écrivains qui a le mieux ſçeû mettre en œuvre ces ſymboles ingénieux. Mais je ne ſçais ſi Platon ne peut point luy diſputer cette gloire. Les ouvrages de ce philoſophe ſont tous pleins d'Allégories. Le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail de celles qui ſont purement de ſon invention; je me reſtraints à quelques-unes, qu'il paroiſt avoir plus copiées d'aprés celles d'Homére.

On ſçait qu'Homére donne des aiſles ou un char à la pluſpart de ſes divinitez. Platon en uſe de meſme à l'égard de l'ame. Non content de luy donner des aiſles, il luy donne un équipage complet, un char, deux chevaux, un cocher.

La Chimére, ſelon le poëte, eſt un monſtre qui a une teſte de lion, un ventre de chévre, & une queuë de dragon. Qu'eſt-ce que l'homme, ſelon le philoſophe! un aſſemblage monſtrueux composé de trois natures différentes, & ſurmonté d'un grand nombre de teſtes, dont les unes ſont d'animaux apprivoiſez, & les autres d'animaux féroces.

Nous liſons dans Homére que Minos, Eacus & Rhadamante ſont les juges des enfers. Platon nous apprend de quelle maniére ils ſont parvenus à cette redoutable Magiſtrature; & il ſemble qu'il veüille faire paſſer ce conte pour une vérité. *Ecoutez un diſcours fort inſtructif*, dit Socrate, *diſcours que vous prendrez, je crois, pour une fable, mais que je vous donne moy pour une hiſtoire. Lorſque Jupiter Neptune & Pluton eûrent partagé le royaume de leur pere, ils eſtablirent que ceux d'entre les mortels*

qui auroient mené une vie sainte & irréprochable, iroient aprés leur mort dans un séjour délicieux, où ils joüiroient d'une félicité parfaite : Qu'au contraire ceux qui auroient vescu dans l'injustice & dans l'impiété, seroient précipitez dans le Tartare où ils souffriroient d'affreux tourments ; qu'un jugement intégre & irrévocable décideroit du sort éternel des uns & des autres. Or sous le regne de Saturne & au commencement du regne de Jupiter, on jugeoit les hommes encore vivants, & lorsqu'ils estoient sur le point de mourir ; & ceux qui les jugeoient estoient vivants aussi. Pluton & ses ministres, chargez de tenir la main à l'exécution de la sentence, se plaignirent à Jupiter, qu'il venoit à eux quantité de morts trés mal jugez. Cela vient, dit Jupiter ; *de ce que ceux qui rendent ce jugement, & ceux qui le subissent, sont revestus de corps & environnez d'un appareil extérieur qui empesche les uns de démesler la vérité, & les autres de paroistre ce qu'ils sont. J'ordonne donc, pour remédier à un si grand désordre, qu'à l'avenir les hommes ne seront plus jugez qu'aprés leur mort, & que mes fils Minos, Eacus & Rhadamante, à qui je confie cette importante judicature, ne l'exerceront qu'aprés qu'ils seront morts eux-mesmes.*

Dans les principes du poëte, nos priéres sont les filles de Jupiter & de nostre indigence. Cette fable donne lieu au philosophe d'en imaginer une sur l'origine de l'amour ; qui, quoy-que toute différente de celles que les autres Poëtes nous donnent sur ce sujet, n'en est pourtant ni moins poëtique, ni moins propre à bien expliquer toutes les contrariétez qui se trouvent dans la nature de cette passion bizarre. *Le jour que Venus vint au monde*, dit-il, *les immortels célébrérent sa naissance par un banquet solemnel. Tous les dieux s'y trouvérent, & le dieu des richesses comme les autres. La Pauvreté se tenoit à la porte pendant le repas pour attendre qu'on se levast de table, & pour profiter de la desserte. Or il arriva que le dieu des richesses ayant un peu trop beû de nectar, (car alors il*

n'y avoit point encore de vin,) alla se coucher dans le jardin de Jupiter & s'y endormit. La Pauvreté crut l'occasion favorable pour se donner un fils de la façon d'un dieu ; elle s'approcha doucement du dieu des richesses, sçeut luy plaire par des maniéres engageantes, & c'est de là qu'est né l'Amour. Ce petit dieu s'est toûjours attaché depuis à la suite de Venus, & parce qu'ils sont nez le mesme jour, & parce que naturellement amoureux de la beauté, il en aime éperduëment la déesse. Il tient beaucoup de son pere & de sa mere, &c.

C'est ainsi que Platon sçait, quand il veut, prendre tout l'air d'Homére. Mais pour luy ressembler encore plus particuliérement, de mesme que ce Poëte a mis dans ses vers un grand nombre de fictions dont on n'a pas trop l'intelligence, & qui ouvrent une ample carriére aux conjectures; ainsi ce philosophe a rempli sa prose d'un grand nombre d'allégories, qui, au jugement mesme de ses plus habiles commentateurs, sont presque inintelligibles, & toutes propres à exercer la faculté divinatrice de ses lecteurs. Telle est, entre plusieurs autres, celle qui se trouve sur la fin du IX. livre de la République. *La Nécessité,* dit-il, *a trois filles, ce sont les trois Parques; Lachesis, Clothon & Atropos. Elles tournent au lieu de fuseau l'essieu du monde & les huit cieux. Ces déesses sont habillées de blanc & assises sur des thrones avec des couronnes sur la teste. Elles sont placées à distances égales sur ces grands orbes, qu'elles balancent & qu'elles remuënt. Sur chacun de ces orbes il y a une siréne qui chante de toute sa force ; les Parques répondent à ce chant, & toutes ces différentes voix ne font qu'une mesme harmonie.* Le reste est encore plus énigmatique, & seroit trop long à rapporter. J'ose dire que dans Homére, & peut-estre dans tous les poëtes ensemble, il n'y a point de fictions, sur qui celle-cy ne l'emporte, soit par la singularité des idées, soit par la longueur de l'allusion, soit enfin par l'obscurité mystérieuse dont elle est par tout revestuë.

III. PARTIE.

Ils se ressemblent par le stile.

Une derniére ressemblance qui se trouve entre Homére & Platon, est celle du stile. Ressemblance d'autant plus propre à faire impression, qu'elle se fait sentir d'une maniére plus continuë. Ils ont tous deux écrit dans le mesme genre, c'est-à-dire, dans celuy qui tient le milieu entre le genre austére & le genre fleuri, & qui sans en avoir les deffauts, en rassemble les perfections. Or du consentement des plus grands critiques, entre tous les écrivains qui ont suivi cette maniére tempérée, celuy qui l'emporte sans contredit sur tous les autres, c'est Homére, & celuy qui approche le plus d'Homére c'est Platon. On trouve dans leur diction la mesme pureté, la mesme douceur, la mesme abondance, la mesme élévation & la mesme harmonie.

Mais outre ce rapport général, leurs stiles en ont encore de particuliers. Platon embellit continuellement le sien de citations d'Homére. Ses ouvrages sont tous pleins de vers de ce Poëte. On en compte jusqu'à vingt cinq dans l'Ion, & jusqu'à trente dans le Gorgias : deux dialogues pourtant qui ne sont pas fort longs. Et quelquefois ces vers presentent un sens plus délicat, & ont plus de grace dans les endroits où Platon les transporte que dans ceux où il les a pris.

Mais il ne se contente pas de citer Homére. On diroit qu'il tâche de transformer son stile en celuy de ce poëte; empruntant de luy des expressions qu'il enchasse dans les siennes propres, de telle sorte que les unes & les autres ne forment plus ensemble qu'un mesme corps. Tissûre presque imperceptible, dont l'artifice échape aux yeux du lecteur, s'il n'est point familiarisé par une longue lecture avec les ouvrages de ces deux célébres écrivains.

Enfin dans les endroits mesme où Platon ne cite ni ne copie Homére, son stile n'en est pas moins Homérique. Platon avoit naturellement l'esprit tourné à la poësie; elle eut mesme ses premieres amours. Tout jeune encore il composa des vers; & non content de s'exercer sur des sujets

galants, il essaya ses forces dans la tragédie & dans le poëme épique. Mais le succés ne répondit pas à ses espérances. Il compara son travail avec celuy d'Homére & en sentit la différence. Convaincu qu'il combattroit vainement contre un athléte, qui depuis quatre ou cinq siécles s'estoit comme emparé de tous les suffrages, il abandonna un genre d'écrire dans lequel il crut ne pouvoir estre que le second, & tourna ses veûës vers un autre où il ne desespera pas d'estre le premier. Son dépit mesme le porta jusqu'à jetter au feu tous les vers qu'il avoit faits; mais en les bruslant, il ne put s'empescher de citer un endroit du poëte mesme qui causoit son chagrin. C'est ce vers qu'Homére met à la bouche de Thétis, lorsqu'elle va chez Vulcain luy demander des armes pour Achille :

A moy Vulcain, Thétis a besoin de ton aide.

Platon ne fit que mettre son nom à la place de celuy de la déesse :

A moy Vulcain, Platon a besoin de ton aide.

Si nous en croyons les anciens, ce mécontentement que luy donna la poësie, lorsqu'il entra dans le monde, fut ce qui le porta dans la suite à se déchainer contre elle. En quoy, disoit-on, il se conduisit comme ces amants, qui parlent mal des belles personnes dont ils n'ont pu se faire aimer.

Mais en quittant la poësie, Platon ne quitta pas le goust qu'il avoit pour elle. Il le porta jusques dans sa prose, & l'on y retrouve par tout des traces de sa premiére passion. Jamais stile n'a esté plus poëtique que le sien. On sçait que ce qui fait l'essence de la poësie, ce n'est pas précisément la mesure ni un certain arrangement de mots. C'est principalement la pompe de l'expression, la hardiesse des figures, la vivacité des descriptions, & sur tout je ne sçais quelle chaleur heureuse qui se répand dans tout le discours & qui l'anime. Or toutes ces qualitez se trouvent dans Platon au souverain degré. Aprés Homére il est celuy de tous

les écrivains qui a porté le plus loin la magnificence des termes. On trouvoit son stile si majestueux, qu'on avoit coutume de dire, *Que si Jupiter vouloit parler grec, il parleroit comme Platon.*

Quant à la hardiesse des figures, il la poussoit quelquefois jusqu'à l'audace. Il appelle de simples tablettes sur lesquelles on gravoit les résolutions publiques, des monuments de cyprés. Selon luy une vieille tradition, est une tradition blanchie par les années. L'aigle qui porte Jupiter est un char aislé; les dieux assemblez dans l'Olympe sont une armée de dieux. Dans son langage, le vin n'est pas seulement une liqueur violente, c'est un dieu boüillant & furieux; l'eau qu'on y verse & dont on le trempe, est une divinité sobre qui le corrige & qui le chastie.

Que diray-je de la vivacité qu'il sçait jetter dans ses descriptions! Quoy de plus vif, & en mesme temps de plus riant, que celle qui se trouve au commencement du Phédre, & qui représente le lieu où le dialogue se passe. *Mon dieu, le bel endroit*, s'écrie Socrate, *que ce plane haut & touffu plait à la veüë! Cet autre arbre ne la charme pas moins par la hauteur de sa cime, & par l'épaisseur de son feüillage. Les fleurs dont il est tout couvert, répandent au loin un agréable parfum. Qui ne seroit charmé de cette fontaine dont coule une eau si fraische & si pure! Les offrandes dont ses bords sont parez, font voir qu'elle est consacrée aux nymphes & au fleuve Achéloüs. Sentez-vous ce doux zéphir qui rafraischit l'air que nous respirons, & qui mesle son souffle au chant harmonieux des cigales! Mais ce qui met le comble aux agréments de ce lieu, c'est cette pente douce que la nature semble avoir exprés revestuë de gazon pour inviter ceux qui passent à s'y reposer. Non, Phédre, vous ne pouviez m'amener dans un endroit plus délicieux.*

Ajoûtez à tout cela que Platon est souvent dans l'enthousiasme. En plusieurs endroits de ses ouvrages, ce n'est point un philosophe qui dogmatise de sens rassis, & qui débite de belles maximes, c'est un prestre émeu d'une fureur

reur divine, qui ne peut contenir le dieu dont il est plein, & qui prononce des oracles. Aussi voyons-nous que Socrate demande quelquefois grace sur la fougue qui l'emporte. *Silence, écoutez-moy*, dit-il, dans le mesme dialogue que je viens de citer, *le sujet que je traite est tout divin. Que l'on ne s'estonne donc pas si je parle en homme inspiré; mon langage a tout l'air d'un Dithyrambe.* Et c'est par cette raison encore, que Socrate implore quelquefois le secours des Muses, comme si l'ouvrage où il va s'engager estoit non un dialogue en prose, mais un poëme. *Muses*, dit-il au mesme endroit, *charmantes déesses de l'harmonie, je vous invoque, venez à moy & me soutenez dans l'exécution de mon projet.*

Voilà une partie des traits par où Homére & Platon se ressemblent. Deux grands hommes, qui, à tout prendre, font honneur à l'humanité; qui compensent le petit nombre de leurs fautes par une multitude innombrable de beautez; qui du consentement unanime de tous les siécles, ont tous deux mérité le glorieux surnom de divins: véritablement comparables l'un à l'autre, soit que l'on considére la grandeur, l'élévation & la fécondité de leurs génies, soit que l'on jette les yeux sur l'estenduë immense de leur sçavoir; qui, avant qu'il y eust des regles, ont composé chacun en leur genre, des ouvrages sur lesquels les regles ont esté faites; qui ont trouvé le secret de rassembler dans leurs écrits tous les trésors de la plus riche & de la plus abondante de toutes les langues; dont le premier n'a peut-estre sur le second, d'autre avantage que celuy que tout excellent original a nécessairement sur sa copie.



VIEILLESSE HEROIQUE, OU VIEILLARDS D'HOMERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

LA plufpart des vieillards d'Homére font fages, éloquents, polis, d'une humeur douce & agréable, ennemis de l'injuftice, amis de la paix.

Voulez-vous une image gracieufe de la vielleffe la plus venerable ! Jettez les yeux fur les vieillards de Troye.

Vieillards de Troye.

Paris & Menelas font prefts à fe battre en champ clos. Ils ont pour fpectateurs les Grecs & les Troyens. Priam, Ucalegon, Antenor, & plufieurs autres Seigneurs du premier rang font affis fur le haut des portes de la ville. *Leur grand âge*, dit Homére, *les difpenfoit d'aller à la guerre. Mauvais combattants, mais bons harangueurs, ils reffembloient à ces cigales légéres, qui eftabliffant leur féjour dans les forefts, fe perchent au haut des plus grands arbres, & font retentir au loin l'agréable fon d'une voix claire & perçante. Tels on voyoit alors tous ces vieux chefs de la nation Troyenne affis fur le haut d'une tour*, d'où ils contemploient l'armée ennemie. Helene vient; ils la voyent qui s'avance vers eux : *Ils fe difent tout bas l'un à l'autre : Non certes, non, les Grecs ni les Troyens ne font point dignes de blafme, d'avoir fouffert tant de maux depuis fi long-temps pour l'amour d'une fi belle perfonne. Ce n'eft pas une mortelle, c'eft une déeffe ; elle en a le vifage & tous les traits. Mais n'importe. Qu'elle s'en aille loin d'ici avec tous fes charmes ; qu'elle fe rembarque au pluftoft fur les vaiffeaux de la Gréce ; qu'elle ne demeure pas plus long-temps chez nous pour eftre noftre malheur & la ruine de nos enfants. Ainfi parloient ces fages vieillards.*

Quelle idée Homére donne en mesme temps & de la beauté d'Hélene, & de la sagesse des vieillards de Troye! La beauté d'Hélene arrache de la bouche de ces vieux magistrats l'éloge le plus flatteur qui pust jamais luy estre donné: mais cette beauté, qui les frappe, ne les éblouit point. Ils désirent de ne la revoir jamais; & la raison en eux demeure entiérement victorieuse des sens.

Entre les vieillards de Troye, Antenor estoit le plus puissant & le plus considéré aprés le Roi. Homére luy donne par tout un caractére d'homme sage, qui desapprouve la conduite de Pâris, qui est d'avis que l'on fasse justice à Menelas, en un mot qui veut la paix. Antenor.

Les Troyens s'assemblent dans la citadelle d'Ilion, aux portes mesmes de Priam. La terreur, le trouble, le tumulte regne dans cette assemblée. Antenor parle le premier, & exhorte les Troyens à rendre Hélene: *Rendons*, dit-il, *la belle Grecque. Livrons-là tout-à-l'heure aux enfants d'Atrée. Qu'ils l'emmenent au plustost, & tout ce qui est à elle. Songez que nous faisons aujourd'hui la guerre, aprés avoir violé la foi des traitez.*

Pâris se leve, & parle à son tour. Son discours est le discours d'un jeune homme violent, emporté, & qui n'écoute que sa passion. La reflexion d'Horace sur cet endroit est trés juste:

Antenor censet belli præcidere causam.
Quid Pâris! ut salvus regnet vivatque beatus
Cogi posse negat. . . . .

Homére fait comme les peintres, qui ont soin de disposer leurs figures, de maniére qu'elles contrastent les unes avec les autres. Lorsqu'il fait paroistre un vieillard, il ne manque presque jamais de placer un jeune homme vis-à-vis, ou à costé. Comparez Antenor avec Pâris: la prudence est le partage du vieillard, & l'imprudence celuy du jeune homme. Si les conseils d'Antenor avoient esté suivis,

l'empire de Priam auroit subsisté, & Troye n'auroit pas esté livrée aux flâmes.

Priam. Priam est un prince équitable, & plein de raison. Ses ennemis mesmes luy rendent ce témoignage. Ses enfants, Pâris & Hector, proposent aux Grecs un accommodement. Menelas refuse de traiter avec les deux jeunes Princes. *Faites venir*, dit-il, *Priam luy-mesme, pour assûrer la foi des traitez.... Les jeunes gens ont un esprit léger, dont l'instabilité ne peut jamais estre fixée. Au contraire, qu'un vieillard interpose sa médiation, il porte ses regards de tous costez, & regle toutes choses à l'avantage des deux partis.* L'éloge de la vieillesse se trouve icy joint avec celuy de Priam.

Le caractére de ce Prince n'est pas seulement la sagesse & l'équité. Ce qu'il dit à Hélene sur la tour, où il est assis avec ses vieux magistrats du Sénat Troyen, marque une politesse, une bonté, & une douceur extréme. Hélene s'approche avec une crainte meslée de honte & de respect. *Avancez*, luy dit Priam, *avancez ma chere fille, venez vous asseoir devant moi. Ce n'est pas vous qui estes la cause de mes maux. C'est aux dieux que je m'en prends. Ce sont les dieux qui m'ont suscité de la part des Grecs cette guerre funeste, qui nous a cousté tant de larmes.*

Priam est un homme juste & éclairé; mais il est pere. Cet homme si sage n'a pas la force de résister aux volontez d'un fils insensé. Il peche par une trop grande indulgence, & par un excés de tendresse paternelle.

Si dans le dernier livre de l'Iliade il paroist de mauvaise humeur contre ses enfants, ce n'est pas la vieillesse, c'est l'adversité qui produit en luy cette bizarrerie. Aprés s'estre vû le plus riche, le plus puissant & le plus redoutable des Rois de l'Asie, il devient à la fin le plus infortuné de tous les hommes. Il perd en moins de huit jours, outre l'élite de ses troupes, un grand nombre d'enfants vertueux. Il perd le plus brave de tous, sa gloire, son appuy, son cher Hector. Ce dernier coup l'accable, & le change

tellement, qu'il n'est plus reconnoissable. Il devient impatient & farouche. Il gronde, il menace. Personne n'ose approcher de luy. Ses enfants tremblent. Il leur commande le baston à la main, & leur fait mille reproches qu'ils ne paroissent pas avoir meritez. Terrible effet de la mauvaise fortune. Je ne rapporterai point ici les vers d'Homere, qui expriment admirablement ce que je viens de dire, mais qui sont plustost la peinture d'un homme malheureux, que le vray caractere d'un vieillard.

Vieillards de l'armée Grecque.

Venons presentement aux vieillards de l'armée Grecque. Les deux plus illustres sont Phœnix & Nestor.

Phœnix.

Phœnix fut choisi par Pelée pour former le jeune Achille à l'éloquence & à la vertu, pour lui montrer de quelle maniere il falloit & parler & agir.

. . . . . . Διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Achille, ne consultant que son impetuosité naturelle, se broüille avec Agamemnon, méprise les remonstrances de Phoenix, & n'est pas long-temps sans se repentir de n'avoir pas écouté la voix de ce sage gouverneur. Belle leçon pour les jeunes gens, toûjours prests à secoüer le joug de la prudence, qui leur parle par la bouche des vieillards.

Le caractere de la vieillesse ne paroist pas moins dans les discours que dans les actions. Le discours de Phœnix est tellement propre à ce vieillard, qu'il ne peut convenir qu'à luy seul. Il y a beaucoup d'art, d'autant plus que l'on ne s'apperçoit presque pas qu'il y en ait.

Achille vient de rejetter avec hauteur les propositions qui luy ont esté faites de la part d'Agamemnon ; & bien loin d'accorder aux Grecs le prompt secours qu'ils luy demandent, il déclare qu'il est resolu de partir dés demain pour s'en retourner en Thessalie. Il s'agit de faire une seconde tentative auprés de luy, & de tascher d'emporter ce que l'éloquence d'Ulysse n'a pû obtenir. Phœnix s'y prend d'une maniere adroite & insinuante. Comme il voit

qu'Achille n'est pas disposé à entendre parler de reconciliation, il luy parle d'abord de toute autre chose. Il commence par luy exposer les raisons qu'il a de demeurer toûjours attaché à sa personne. Il le fait souvenir des soins qu'il a pris de son enfance. Il le promene ainsi par de longs circuits, jusqu'à ce qu'il ne soit plus sur ses gardes, & tout d'un coup il trouve le moyen de le ramener au but. Pour lors il met tout en œuvre pour le persuader. Il luy propose l'exemple des dieux. Il luy remet devant les yeux les offres d'Agamemnon. Il luy raconte ce qui arriva autrefois à Méléagre pour avoir esté trop opiniâtre dans sa colere. Enfin il luy demande avec instance ce que d'abord il n'auroit pas mesme osé luy proposer.

Le discours est long. Mais on ne doit pas trouver étrange qu'un vieillard parle long-temps; sur tout lorsqu'il entreprend de vaincre l'opiniâtreté d'un jeune homme fier & indocile.

Nestor.

Le plus vieux de tous les Heros, c'est Nestor. C'est aussi le vieillard favori d'Homere. Le portrait qu'il en donne est beaucoup plus fini que tous les autres. Il l'a presque toûjours devant les yeux ; il y revient continuellement ; il ne se lasse point d'y toucher, & aprés en avoir tracé soigneusement tous les traits dans les grands tableaux de l'Iliade, il n'y met la derniere main que dans l'Odyssée. Sagesse, équité, religion, politesse, agrément, douceur, éloquence, activité, valeur, tout cela entre dans le caractere de Nestor.

Il faudroit avoir le pinceau des plus grands maistres, pour bien copier les differentes attitudes, & representer toutes les situations où Nestor se trouve peint par Homere. Dans le conseil, dans les assemblées, avant le combat, au milieu de l'action, aux spectacles, à table, dans l'ombre mesme de la nuit, c'est par-tout Nestor ; c'est toûjours une vieillesse recommandable par quelque avantage singulier, toûjours reconnoissable par les traits qui la caracterisent.

Dans le conseil & dans les assemblées publiques, c'est un homme venerable par son âge, & par sa sagesse. Il parle, on l'écoute. Tous les Grecs luy applaudissent. Agamemnon s'écrie, *Venerable vieillard, vous l'emportez encore aujourd'huy par vostre sagesse & par vostre éloquence sur tous les enfants de la Gréce. Plust aux dieux que j'eusse dans mon conseil dix hommes de cette capacité. Bien tost la ville du Roy Priam, subjuguée & livrée au pillage, tomberoit sous nos mains victorieuses.*

Αἲ γὰρ Ζεῦ τε πάτερ, καὶ Ἀθηναίη, καὶ Ἄπολλον,
Τοιοῦτοι δέκα μοι συμφράδμονες εἶεν Ἀχαιῶν. Ιλ. β'. 371.
Τῷ κε τάχ' ἠμύσειε πόλις Πριάμοιο ἄνακτος,
Χερσὶν ὑφ' ἡμετέρῃσιν ἁλοῦσά τε περθομένη τε.

Surquoy l'on peut remarquer avec Ciceron, que le général de l'armée Grecque ne souhaite pas dix braves tels qu'Ajax, mais une dixaine d'hommes sages tels que Nestor. Ιλ. δ'. 288. Il souhaite à tous les Grecs le courage des deux Ajax.

Dés le premier livre de l'Iliade les deux principaux chefs de l'armée Grecque, Achille & Agamemnon se querellent publiquement. Ils en viennent aux injures, aux menaces, & enfin à une rupture ouverte. Nestor prévoit aussi-tost les suites funestes de leur division. *Cette bouche éloquente, d'où coule une voix plus douce que le miel; cette langue enchanteresse, cet agréable orateur des Pyliens se leve promptement, & se met entre les deux Princes furieux.* Jamais vieillesse ne fut plus respectable que la sienne. *Deux fois, depuis qu'il regne dans la grande ville de Pylos, il a vû toute sa cour se renouveller : il a vû mourir & les peres qui ont esté élevez avec luy, & les enfants nez de ces mesmes peres. Il commande presentement aux hommes de la troisiéme generation.* Eclairé par sa prudence, il parle, & harangue ainsi les deux heros.

Ciel ! que vois-je ! quelle affliction pour toute la terre d'Achaïe ! O que Priam & ses enfants seroient ravis, que

tous les Troyens auroient de joye, s'ils venoient à avoir connoissance de cette funeste querelle, qui desunit en vous les deux plus grands guerriers de l'armée, & les deux meilleures testes du conseil! Mais non : daignez me croire. Vous estes tous deux beaucoup plus jeunes que moi. Je me suis vû dés mes jeunes ans associé à de grands guerriers ; jamais ils ne m'ont meprisé. Quelques braves que vous soyez l'un & l'autre, ils l'estoient encore plus que vous. Car enfin, je ne crains point de le dire, je n'ay jamais vû, & je ne verrai jamais des hommes comparables ni à Pirithoüs, ni au fameux Dryante, ce fidele pasteur des peuples ; ni à Thesée, cet homme semblable aux immortels, digne fils du fameux Egée ; ni à Ceneus, ni à Exadius, ni au divin Polypheme. C'estoient les plus vaillants hommes, les hommes les plus forts que la terre ait jamais nourris. Leur force estoit extreme. Ils combattoient contre les hostes sauvages des montagnes, contre les plus forts Centaures, & ils en faisoient d'horribles carnages..... Ce n'estoient pas des hommes tels qu'on en voit presentement sur la terre ; il n'est point aujourd'huy de mortel qui pust se comparer à eux. Cependant ils écoutoient mes conseils, ils avoient égard à tout ce que je leur disois. Ayez donc aussi les mesmes égards..... Vous, brave & vertueux Agamemnon, n'enlevez point à Achille sa captive. Laissez-luy ce prix de ses travaux, comme il l'a reçû des Grecs. Et vous, fils de Pelée, ne vous revoltez point contre le Roy. Songez que jamais monarque portant le sceptre, comblé de gloire par Jupiter mesme, n'a esté élevé à un si haut degré d'honneur. Si vous estes vaillant, si vous avez pour mere une déesse, Agamemnon est plus puissant que vous par la grandeur de son empire. Et vous, fils d'Atrée, calmez la violence de vos transports, oubliez vostre colere. C'est moy qui vous prie de vous relâcher en faveur d'Achille, dont le bras est le plus sûr rempart que tous les Grecs puissent opposer à leurs ennemis.

Ainsi parle le sage & éloquent vieillard. Agamemnon approuve son conseil & ne le suit pas. Il s'en repentira dans peu ; il avoüera publiquement sa faute ; il cherchera tous les moyens

moyens de la réparer, & d'oresnavant il ne se gouvernera plus que par les conseils de Nestor.

Si dans la suite il est trompé, c'est par un fantosme semblable à Nestor. S'il commence par establir le bon ordre dans toute l'armée, en ostant la confusion qui a regné jusqu'icy parmi les troupes, composées de soldats mal assortis & mal disciplinez, c'est Nestor qui luy a donné ce conseil. Exact & religieux observateur des préceptes de Nestor, c'est par son avis qu'il permet aux Grecs de réparer leurs forces par la nourriture & par le sommeil, lorsque Dioméde semble vouloir les mener au combat fatiguez & à jeun; qu'il donne un grand repas, & prodigue ses meilleurs vins à tous les vieux officiers, & qu'aprés avoir déliberé à table avec eux, il députe d'abord vers Achille, & envoye ensuite reconnoistre le camp ennemi par deux braves qui y jettent l'épouvante.

C'est aussi l'éloquence de Nestor, qui excite entre neuf guerriers du premier ordre une noble émulation, & qui leur fait briguer à l'envi l'honneur dangereux de se battre contre Hector. C'est cette mesme éloquence qui touche Patrocle, & l'engage à demander à Achille la permission de secourir l'armée & les vaisseaux. Patrocle est tué : le désir de vanger sa mort change le cœur d'Achille, & l'amene enfin au point d'accorder à Agamemnon ce que ni l'éloquence d'Ulysse, ni les sages remonstrances de Phœnix, ni l'indignation d'Ajax n'avoient pû gagner. Les Troyens sont défaits. Hector succombe. Le bonheur des Grecs n'est pas moins l'ouvrage de Nestor que celuy d'Achille; & l'on peut dire que la sagesse du vieillard a autant de part à ce grand succés, que la valeur du jeune homme.

Je n'entre point dans le détail de plusieurs délibérations où Nestor est appellé des premiers. C'est ordinairement luy qui y propose le meilleur avis. Si les autres chefs parlent avant Nestor, il ne manque jamais d'enchérir sur ce

qu'ils ont dit. Il porte toûjours ses veuës beaucoup plus loin que les plus éclairez d'entre eux.

Nestor allant au combat.

Du lieu des assemblées, & de la chambre du conseil, passons au champ de bataille. Considerons Nestor allant au combat. La vieillesse de Nestor est une vieillesse héroïque, une vieillesse active, ennemie de l'oisiveté; & comme il est le plus vieux des guerriers, il est aussi celuy qui entend le mieux la guerre.

L'armée Grecque commençoit à s'ébranler pour marcher à l'ennemi. Agamemnon faisoit l'office de General, couroit de rang en rang, visitoit les bataillons, & encourageoit les chefs.

Nestor rangeoit ses troupes en bataille, & les animoit par son éloquence. Il a sous luy cinq lieutenants. Les cavaliers avec leurs chevaux & leurs chars font l'avant-garde. L'élite des gens de pied, qui sont en grand nombre, forme l'arriére-garde, & est pour servir de rempart contre l'ennemi. Il renferme dans le centre les hommes de peu de valeur, pour obliger le soldat à combattre, mesme malgré qu'il en ait. Il donne ses ordres par tout, & premiérement aux cavaliers, auxquels il recommande expressément de tenir leurs chevaux en bride, & de ne pas se débander: *Que personne de vous*, leur disoit-il, *par une trop grande confiance, ne s'avance hors des rangs, pour combattre seul & avant tous les autres. Que personne ne recule. Le moindre dérangement vous affoiblira. Que si quelqu'un descend de son char pour monter sur le char d'un ami, c'est à celuy-cy de gouverner ses propres chevaux, & à l'autre de lancer la pique. C'est-là le parti le plus sûr. Nos peres en ont usé de la sorte; & s'ils ont pris tant de villes, s'ils ont forcé tant de murailles, c'est qu'ils ont tenu cette conduite.*

Ainsi donnoit ses ordres ce vieux capitaine, cet homme sçavant & experimenté dans le métier de la guerre. Agamemnon l'aborde, & luy dit en l'embrassant: *Genereux vieillard, plust au ciel que vos genoux encore souples & vos forces toutes entiéres pûssent seconder l'ardeur qui échauffe*

votre sein! Mais par une loi commune à toute la nature, le poids des années vous accable. Plust aux dieux que cette importune vieillesse fust tombée en partage à quelqu'autre de nos guerriers, & que l'on vous comptast parmi les plus jeunes!

Fils d'Atrée, répond le vieux Nestor, *je voudrois de tout mon cœur, aussi bien que vous, estre encore aujourd'hui ce que je fûs autrefois. Ah! que ne suis-je tel que j'estois lorsque je tuai le grand Eurythalion! Mais les dieux n'accordent pas aux hommes toutes leurs faveurs à la fois. J'estois jeune alors; présentement je me vois accüeilli par la vieillesse. N'importe: je ne laisserai pas de tenir encore mon rang parmi les guerriers. Je les régirai par mes conseils & par mes discours. Cette maniére de combattre & de commander est le partage des vieux capitaines. Je laisse aux jeunes gens, qui sont plus alertes que moi, le maniement de la lance & de l'épée.*

Tel est le portrait de Nestor le jour de l'action, avant le combat. Suivons-le jusqu'au fort de la meslée.

Jupiter favorable aux Troyens tonne, & lance au milieu de l'armée Grecque un horrible tourbillon de flâme. Les Grecs à cette veüë sont saisis de crainte. Tout tremble. Tout fuit. Le vieux guerrier de Gerêne, le fidéle gardien de la Gréce, Nestor seul demeure au milieu des ennemis; non par une audace téméraire, mais parce que son cheval est blessé d'un coup de fléche, dont le bel Aléxandre l'a atteint au sommet du front. Le cheval, sensible à la douleur, se dresse, se cabre. Le trait perçant luy entre jusques dans la cervelle. Il s'agite, il se roule sur le fer dont il est blessé, & met en désordre tout l'attelage. Pendant que le vieillard s'élance, s'allonge sur son char, le sabre à la main, pour couper les traits de la volée, les rapides coursiers d'Hector, portant leur maistre audacieux, fendent la foule des fuyards, s'avancent, s'approchent; & peut-estre que le vieux guerrier eust perdu la vie en cette occasion, sans Dioméde, qui vole seul à son secours, n'ayant pû arrester la fuite d'Ulysse. Le discours de Dioméde achéve le por-

traît de Nestor : *Vieillard*, luy dit-il, *les jeunes guerriers vous donnent bien de l'exercice. Vos forces sont usées ; l'incommode vieillesse vous suit, vous accable. Vostre escuyer est sans force ; vos chevaux sont lents & retifs : montez promptement sur mon char.*

Nestor ne balance pas. Il monte sur le char de Dioméde ; il prend en main les resnes. Dioméde combat, tuë l'escuyer d'Hector, & déconcerte les ennemis. Jupiter apperçoit les deux héros Grecs, & recommance à tonner avec plus de bruit qu'auparavant. La foudre tombe, & jette jusques sous les pieds des chevaux de Dioméde un nouveau tourbillon de feu blanchissant. Les resnes semblent fuir Nestor, & luy échappent des mains. Son courage est ébranlé par la crainte. Il s'addresse à Dioméde, & luy dit : *Fils de Tydée, tournez bride. Ne voyez-vous pas que la victoire, qui suit la volonté de Jupiter, n'est pas de nostre costé. Oüi, le fils de Saturne accorde à Hector la gloire de cette journée. Demain le mesme dieu nous fera, s'il veut, la mesme grace. Nulle force humaine ne peut empescher l'exécution des décrets de Jupiter : nos forces ne sont rien en comparaison des siennes.*

Nestor, comme je l'ai déja dit, conserve par tout son caractére. Il parle en vieillard, Dioméde répond en jeune homme : *Vous avez raison de me parler de la sorte. Mais que dira Hector, s'il me voit fuir ! Qu'il dise tout ce qu'il voudra*, replique aussi-tost Nestor ; *les Troyens ne le croiront pas. Certainement s'il veut vous faire passer pour un lasche, il ne persuadera jamais les dames Troyennes ; jamais il ne sera cru de ces jeunes veuves, dont vous avez terrassé les aimables époux à la fleur du plus bel âge.*

Le jeune homme balance entre un vain point d'honneur & son salut, d'où dépend le salut de sa patrie. Le vieillard se met peu en peine des mauvais discours, & n'estime la gloire que lorsqu'elle est solide & utile :

Non ponebat enim rumores ante salutem.

Neſtor ne combat jamais, & ne laiſſe pas de ſe trouver à toutes les actions. C'eſt luy qui anime les ſoldats lorſqu'il faut combattre; qui ordonne la retraite lorſque Jupiter ſe déclare pour les ennemis; qui emmene les bleſſez, & qui prend ſoin de les ſoulager.

Ses armes ſont la pique, le caſque, & le bouclier. Mais le bouclier ſur tout eſt ce qui le diſtingue des autres chefs. Ce bouclier eſt d'or maſſif deſſus & deſſous. Chez les ennemis meſmes il n'eſt fait mention que du bouclier de Neſtor. Les armes défenſives ſont les ſeules qui conviennent aux vieux guerriers.

Il eſt difficile, comme je l'ai déja dit, de bien copier toutes les différentes attitudes de Neſtor, tel qu'Homére nous le dépeint dans les différents points de vûë où il le place. Icy dans un jour ſombre, au milieu d'un camp où la terreur eſt peinte ſur tous les viſages, le ſage vieillard, conſulté par Agamemnon, propoſe & décerne une députation vers Achille. Il commence par des actes de religion. Il fait apporter des eaux luſtrales. Il ordonne par tout le camp des prieres & des libations. Enſuite, aprés avoir luy-meſme nommé les députez, il les preſſe de partir; il les ſuit des yeux & de la voix.

Τοῖσι δὲ πόλλ' ἐπέτελλε γερήνιος ἱππότα Νέστωρ,
Δενδίλλων ἐς ἕκαστον . . . .

Là dans l'ombre de la nuit, couché mollement, mais dormant d'un leger ſomme, il repoſe ſous ſa tente, auprés de ſon vaiſſeau. Diverſes armes eſtenduës par terre brillent à coſté de luy.

Dans le meſme endroit, éveillé par le General, il ſe léve & s'habille. Ses veſtements ſont une longue veſte qui luy croiſe ſur l'eſtomac, & une robe de pourpre à longs plis, friſée d'un cotton fin & moëleux, doublée de pareille étoffe, & attachée avec de riches agrafes: veſtements convenables à un vieillard, & à l'occaſion preſſante, qui l'oblige à ſortir du lit aprés un court & leger ſommeil.

Ensuite, ce qu'Homére exprime en peu de vers, & qui mériteroit plusieurs tableaux pour estre bien représenté; le mesme Nestor traverse le camp, marche avec Agamemnon à la lüeur des estoiles entre les vaisseaux & les tentes des Grecs, visite les sentinelles, les loüe & les encourage; tient conseil hors des retranchements, & envoye reconnoistre le camp ennemi.

Faut-il réjoüir vos yeux par des peintures moins sombres, & par des objets plus agréables! Regardez Nestor dans sa tente assis à table prés de Machaon, qui est le médecin de l'armée Grecque, & qui a besoin luy-mesme d'un médecin. Une femme *à tresses blondes*, une belle captive, jette devant eux & déploye une table à pieds de gés. Elle la couvre de plusieurs vases, entre lesquels est une coupe massive & profonde, vase singulier que le vieillard porte par tout avec luy. L'orfévrerie & tout le relief est d'un goust antique. Homére en fait une description exacte en trois vers:

Χρυσείοις ἥλοισι πεπαρμένον· οὔατα δ' αὐτοῦ
Τέσσαρ' ἔσαν· δοιαὶ δὲ πελειάδες ἀμφὶς ἕκαστον
Χρύσειαι νεμέθοντο· δύω δ' ὑπὸ πυθμένες ἦσαν.

Cette coupe estoit enrichie de clouds d'or, & avoit quatre anses. Deux colombes d'or à chacune becquetoient de costé & d'autre le vase posé sur deux pieds.

Ce qu'il ajouste est un agréable éloge de Nestor:

Ἄλλος μὲν μογέων ἀποκινήσασκε τραπέζης,
Πλεῖον ἐόν. Νέστωρ δ' ὁ γέρων ἀμογητὶ ἄειρεν.

Lorsque cette coupe est remplie jusqu'aux bords, c'est tout ce qu'un jeune homme peut faire que de l'ébranler sur l'assiete où elle est posée: le vieillard la léve luy seul sans peine.

La table dressée, & le couvert mis, cette mesme captive, dont il a déja esté parlé, sert aux deux héros un breuvage d'une composition particuliére. Ils boivent, & aprés avoir

estanché leur soif, ils cherchent à charmer leur ennui par les douceurs de la conversation.

Venons aux spectacles. Il s'agit d'une course de chars. Menelas, Eumelus, Dioméde & Mérione entrent dans la carriére; le fils de Nestor, l'aimable Antiloque, y entre avec eux. Les cavales d'Eumelus & les chevaux de Dioméde sont d'une race immortelle. Ceux d'Antiloque sont de vieux chevaux, qui ont esté bons autrefois, mais qui sont devenus pesants par l'âge; en un mot ce sont les chevaux de Nestor. Ce vieillard est présent. La tendresse paternelle n'est pas long-temps à se déclarer; inquiet & tremblant pour un fils si cher, il s'avance promptement, il s'arreste à la barriére auprés de luy, il l'anime par des loüanges, il l'instruit & le dirige par ses leçons. On croit voir le pere de Phaëthon, tel qu'il est peint par Euripide, ou pour parler le langage de Longin ; on diroit que l'ame d'Homére, ou plustost celle de Nestor, monte sur le char avec Antiloque; qu'elle va partager tous ses périls, & courir avec luy dans la carriére: *Mon fils*, luy dit-il, *vous estes jeune, mais Jupiter & Neptune vous aiment. Ce sont eux qui vous ont formé : c'est d'eux que vous avez appris tout ce qu'un parfait cavalier doit sçavoir. Ainsi il n'est pas nécessaire de vous donner des leçons. Personne ne sçait mieux que vous comment il faut tourner autour du but. Mais vos chevaux sont lents en comparaison de ceux de vos adversaires. Non, vos concurrents n'ont d'autre avantage sur vous que celuy d'avoir de meilleurs attelages. Prenez donc courage, mon cher enfant : rassemblez dans vostre esprit tout ce que vous avez d'intelligence, pour faire ensorte que le prix ne puisse vous échapper. C'est par son industrie que le bucheron se distingue entre les bucherons, beaucoup plus que par sa force. C'est par son industrie que le pilote sçait conduire à travers les flots un freste vaisseau battu de la tempeste. Enfin, c'est par son industrie que le conducteur d'un char l'emporte sur un adversaire dont l'attelage vaut mieux que le sien. En effet, il arrive fort souvent que celuy qui a le meilleur char, & les*

chevaux les plus vigoureux, présumant de cet avantage, court en insensé çà & là, prend de longs détours, permet à ses coursiers de s'égarer du droit chemin, & néglige de les retenir, pendant que celuy dont les chevaux sont beaucoup plus foibles, mais qui sçait son métier, observe le but sans jamais le perdre de veüë, &c.

Le Poëte a un grand avantage sur le peintre. Les images chez celuy-cy sont muettes & inanimées. Tout parle, tout respire dans la poësie. Les discours que fait Nestor en tant d'endroits de l'Iliade, & dans le IV. livre de l'Odyssée, sont des images, mais des images parlantes; c'est Nestor luy-mesme, nous le voyons, nous l'entendons.

Aprés avoir veû son fils victorieux remporter le prix de la course & de la modération sur Ménelas, il reçoit luy-mesme de la main d'Achille le prix glorieux, non de la lutte, ou de la course, mais de la vertu la plus distinguée. *Recevez ce prix surnumeraire*, dit Achille, *je vous en fais présent, parce que l'incommode vieillesse ne vous permet pas de combattre.* Nestor, sensible à l'honneur, reçoit avec plaisir cette marque de distinction, & répond à Achille: *Il est vray, mon cher enfant, je n'ay plus ni souplesse ni fermeté dans les genoux; mes pieds ont perdu leur agilité; mes bras ne lancent plus leurs coups avec la mesme roideur qu'autrefois. Que ne suis-je à la fleur de mes jeunes ans! Que n'ay-je toute la vigueur que j'avois lorsque les Epéens celebroient les funerailles de leur Roi Amaryncée! C'estoit dans la ville de Buprase. Les enfants du Prince mort avoient proposé des prix aux athlétes. Aucun alors ni des Epéens, ni des Pyliens, ni des fiers Etoliens, ne put me vaincre ni m'égaler. Je remportay le prix du ceste sur Clytoméde fils d'Enope, & celuy de la lutte sur Ancée le Pleuronien, qui seul se présenta pour jouster contre moi. Je courus avec Iphiclus, & je le devançai, tout bon coureur qu'il estoit. Dans le combat de la lance je triomphai & de Polydore & de Phylée. Il n'y eut que la course des chevaux où j'eus du dessous. Les neveux d'Actor, m'enviant la gloire de ce combat, dont*

dont le prix estoit le plus considérable, me devancérent par l'avantage qu'ils avoient d'estre deux contre un. Ils estoient deux, & freres jumeaux. De ces deux cavaliers, l'un ne faisoit autre chose que tenir les resnes, sans jamais les quitter; l'autre frappoit les chevaux, & les pressoit avec le foüet. Tel j'estois alors. Les temps sont changez. Ce n'est plus à moi, c'est aux jeunes gens de s'offrir à de semblables travaux. Je brillois en mon temps; je tenois le premier rang parmi les héros de mon âge; je dois aujourd'hui me soumettre à la dure loi de la cruelle vieillesse. Allez, genereux Achille, continuez d'honorer les cendres d'un fidéle ami par la pompe des jeux funébres. Je reçois avec reconnoissance le don que vous me faites. Vous vous souvenez toûjours de mes services, & vous ne manquez jamais à me rendre publiquement les honneurs qui me conviennent. Daignent les dieux immortels vous récompenser abondamment & au gré de vos desirs.

Pour achever entierement le portrait de Nestor, il faudroit rapporter ses autres discours, & les placer chacun dans son lieu. Il faudroit encore, aprés avoir parcouru l'Iliade, où nous l'avons veû vigilant, actif, capitaine, & mesme soldat; le représenter tel qu'on le voit dans l'Odyssée, heureux & tranquille, menant une vie douce dans sa maison, au milieu de sa famille, environné d'une troupe nombreuse d'enfants qui l'aiment, qui le respectent, qui s'empressent à luy donner des marques de leur soumission; uniquement occupé des devoirs de la vie civile & de la religion; exerçant l'hospitalité; donnant enfin d'utiles leçons à la jeunesse, qui le consulte comme son oracle.

Mais c'est assez parler de Nestor, auquel certains critiques de mauvaise humeur reprochent une chose, qui pourroit m'estre reprochée plus justement, si je n'abrégeois pas ce discours. Nestor n'avoit pas la mesme crainte que je dois avoir, d'ennuyer des auditeurs aussi éclairez que ceux à qui je parle. C'est cette crainte mesme, fondée sur de trés justes raisons, qui m'empesche de donner à ma dissertation toute l'estenduë que la matiére auroit pû me four-

nir. J'aurois pû joindre aux portraits d'Antenor, de Priam, de Phoenix & de Nestor, celuy de Chryfés Prestre d'Apollon, celuy de Mentor, ou si vous voulez, de Minerve, c'est-à-dire, de la plus sage des déesses, qui emprunte la figure d'un vieillard pour accompagner un jeune Prince dans des voyages de long cours; celuy de Laërte retiré dans sa maison de campagne, & trompant ses ennuis par les plaisirs de la vie champestre; celuy d'Homére mesme, qui s'est peint, à ce que l'on croit, dans la personne de Demodocus, vieux poëte, qui par son chant, & par le récit harmonieux de la prise de Troye, charme la cour voluptueuse d'Alcinoüs, & fait verser des larmes au sage * Héros dont il raconte les avantures. Mais tout ces portraits me meneroient trop loin. Mon dessein n'est pas de remplir une galerie; mais d'orner tout au plus un cabinet.

* Ulysse.

LE CARACTERE DE PINDARE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'ACADEMIE n'a pas seulement pour objet de transmettre à la posterité par des monuments durables les merveilles du Regne où nous vivons, & d'éclaircir par des recherches exactes quelques restes précieux de ce que l'Antiquité a gravé sur le bronze & sur le marbre. Les grands & divers talents qui se rencontrent dans les personnes qui la composent ne luy permettroient pas, quand elle le voudroit, de se renfermer dans ces bornes-là. Elle se propose donc avec raison, d'embrasser toute l'étenduë des Lettres humaines; & c'est, Messieurs, pour contribuer quelque chose de ma part aux exercices où vous m'avez fait l'honneur de m'associer, que je me suis attaché à traiter un sujet de poësie presque également célebre & inconnu, mais dont la connoissance dépend plus encore des reflexions que du savoir. Ce sujet est le caractére de Pindare, dont j'en-

treprends de donner icy une idée en peu de paroles sans entrer dans les choses d'érudition ; & je m'estimerois trés-heureux, si mon foible travail pouvoit animer des personnes d'un goust seûr & d'un profond savoir à faire connoistre plus en détail un poëte, qui n'est pas peut-estre moins digne de l'attention des gens de lettres que les marbres & les bronzes les plus curieux.

Le but de la poësie, selon le sentiment de Platon, est de plaire à l'imagination. Mais si les differents genres de poësie, comme l'Idylle, l'Elegie, le poëme Epique, vont à ce but par des moyens différents, l'Ode y parvient plus seûrement, parce qu'elle les embrasse tous ; & que de mesme qu'un fameux peintre rassembla autrefois dans une seule figure tout ce qu'il avoit remarqué de plus gracieux & de plus achevé dans plusieurs belles personnes, de mesme l'Ode rassemble en elle seule toutes les différentes beautez dont les différents genres de poësie sont susceptibles. Mais elle a encore quelque chose de plus qui n'appartient qu'à elle, qui fait son véritable caractere, & qui fait aussi celuy de Pindare. C'est l'enthousiasme ; & par-là on la peut encore comparer à cette Junon d'Homére qui emprunte la ceinture de Venus pour se rendre toute gracieuse, mais qui est toûjours la reine des dieux, distinguée par un air de grandeur qui luy est particulier, par sa fureur mesme & par son emportement. Les medecins de l'antiquité rapportoient à une cause divine les maladies extraordinaires dont ils n'appercevoient point la source dans la nature. Il est difficile de ne pas faire un semblable jugement de l'enthousiasme. Sa violence au-dessus des regles ordinaires de l'esprit, semble tenir de l'inspiration & de la divinité. Aussi en est-il de cette qualité si essentielle au poëte Lyrique, comme de toutes les choses de pur sentiment ; on peut l'éprouver en soy, mais mal-aisément peut-on l'exprimer. Il n'est pas possible toutefois de donner une juste idée de Pindare, & d'en éclaircir le caractere sans parler de l'enthousiasme, & sans tâcher du moins à l'expliquer

par l'impreſſion qu'il fait ſur le poëte qui en eſt poſſédé ; & c'eſt ce que je vais eſſayer de faire, afin que, par la connoiſſance de cette impreſſion, l'eſprit ſoit plus aiſément conduit à en démeſler les effets dans les Odes de Pindare.

Je ſuppoſe donc qu'un homme né poëte & plein de ſon ſujet, aprés en avoir diſtribué à peu prés toutes les parties, & en avoir tracé une legére ébauche, dans un repos entier dont la tranquillité n'eſt troublée de rien, s'applique enſuite à enviſager le tout enſemble avec une forte attention. Bien-toſt ſon eſprit s'échauffe ; ſon imagination s'allume ; toutes les facultez de ſon ame ſe réveillent pour concourir à la perfection de ſon ouvrage ; & le feu qui l'anime, répandant l'éclat d'une lumiere vive & brillante, luy découvre tout d'un coup, comme Venus à Enée, ce qu'avant cela il n'eſtoit pas capable d'appercevoir. *Æneid. l. 2.* Tantoſt les penſées nobles & les traits les plus brillants ; tantoſt les images tendres & gracieuſes ; tout cela ſe vient préſenter en foule, avec une ſuite de choſes agréables, empreſſées, pour ainſi dire, à ſe placer d'elles-meſmes. Souvent auſſi la chaleur de l'enthouſiaſme s'empare tellement de ſon eſprit, qu'il n'en eſt plus le maiſtre, & que s'il luy reſtoit dans ce moment quelqu'autre ſentiment que celuy de ſa compoſition, ce ſeroit pour ſe croire l'organe de quelque divinité. Ces différentes impreſſions produiſent des effets différents : des deſcriptions quelquefois ſimples & pleines de douceur & d'agrément, quelquefois riches, nobles & élevées ; des comparaiſons juſtes & vives ; des traits de morale lumineux ; des endroits heureuſement empruntez de l'hiſtoire ou de la fable, & des digreſſions mille fois plus belles que le fonds de ſon ſujet. L'harmonie, l'ame des beaux vers, ne ſe fait point dans ce moment chercher par le poëte : les expreſſions nobles & les cadences heureuſes s'arrangent toutes ſeules comme les pierres ſous la lyre d'Amphion ; rien ne reſſent l'étude ni le travail. Une méditation profonde conduite par une raiſon ſcrupuleuſe & délicate, ni la beauté meſme de l'eſprit, quelque grande

qu'elle puisse estre, ne peuvent jamais toutes seules produire rien de pareil; aussi les poësies, qui sont le fruit de l'enthousiasme, ont un tel caractére de beauté, qu'on ne peut ni les lire ni les entendre, sans estre échauffé du mesme feu qui les a produites, & l'effet de la musique la plus parfaite n'est ni si seûr ni si grand, que celuy des vers nez dans le feu de la fureur poëtique.

Ce caractére de divinité n'est dans nul auteur si sensible que dans Pindare, dont les odes ont fait l'admiration de toute l'antiquité. Je sais que depuis peu quelques personnes d'esprit & de mérite n'en ont pas fait un jugement si avantageux, soit que trouvant trop de servitude, à n'oser s'écarter des anciens préjugez, ils ayent voulu, (peut-estre d'abord pour s'égayer) soûtenir un paradoxe, qui depuis par la chaleur de la dispute est devenu leur opinion : soit qu'ils se fussent laissé emporter à leur zéle pour la gloire de nostre siécle, qu'ils vouloient élever au dessus de tous les siécles passez, & que, pour réüssir plus seûrement dans l'une & dans l'autre de ces veûës, ils se soient arrestez à des traductions dont les meilleures font toûjours perdre à la poësie une grande partie de ses beautez. Pour moy qui ne me sens pas assez de force dans l'esprit pour m'éloigner si aisément de ce qu'on a pensé dans tous les temps, ni assez de pénétration pour voir tout le mérite d'un original dans sa copie; accoutumé d'ailleurs à admirer Pindare, mais inquiété par l'autorité des nouveaux escrivains, je me suis attaché plusieurs fois à lire ses odes dans leur source, à les méditer, à les examiner avec soin, à en conferer avec des personnes intelligentes, sous qui j'ai tâché de m'instruire, & je vous apporte aujourd'hui, Messieurs, comme à mes juges, les pensées que cet examen m'a fait naistre dans l'esprit.

Je ne m'attacherai point à marquer en détail les endroits de Pindare où sa grandeur & l'élévation de son génie paroissent le plus. Il me suffit de dire que s'il estoit permis de rien comparer à la beauté des Pseaumes, aux endroits

poëtiques du livre de Job, & au sublime des Cantiques que l'esprit de Dieu a mis dans la bouche de ses prophétes, la poësie de Pindare en approche autant que la foiblesse humaine peut approcher de ces divins modelles.

Mais, dit-on, Pindare va au delà des bornes de la nature; ses figures sont trop hardies, & ses hyperboles sont outrées. Quel charme trouve-t-on dans l'excés de ses métaphores! Il est bien mal-aisé de détromper ceux qui pensent de la sorte. La beauté ne se prouve point, & demander pourquoi elle plaist; c'est peut-estre de toutes les questions la plus difficile à résoudre. Heureux ceux dont l'ame enchantée de la perfection & attachée sans cesse à l'idée du beau, par le rapport naturel qu'elle a avec luy, peut ressentir cette *docte & sainte yvresse* qui éleve l'esprit au dessus des régles ordinaires! Les compositions des grands génies n'y doivent point estre soumises. Le sang froid est mauvais juge de l'enthousiasme.

De ce mesme principe naist une autre accusation qu'on fait à Pindare, & sur laquelle on insiste encore davantage. Pour vouloir mettre du merveilleux dans ses ouvrages, il se jette, dit-on, & se perd dans de longues digressions, qui n'ont que peu ou point de rapport avec son sujet. Mais ces digressions qu'on blasme comme contraires aux régles de l'art, & qui dans un grand poëte sont l'effet de l'impression violente que les différents objets qu'il envisage font sur son imagination, ne détournent jamais Pindare de son sujet que pour le conduire à quelque chose de plus élevé, & quand il donne cet effort à son esprit, c'est toûjours pour présenter au nostre de plus grandes & de plus nobles idées.

C'est ainsi qu'Horace dans cette belle Ode qui est la troisiéme du troisiéme livre, aprés un début magnifique sur le courage que la vertu inspire aux grandes ames; aprés avoir dit que l'homme de bien verroit sans sourciller les élémens se confondre & le monde entier rentrer dans le cahos; que c'est à cette vertu que Pollux, Hercule

& Bacchus le vainqueur des Indes doivent les honneurs divins; que c'est elle qui a donné place à Romulus dans le ciel, & qui l'a fait asseoir au banquet des immortels, si-tost que Junon se fut expliquée dans le conseil des dieux, & qu'enfin rassasiée de sa vangeance sur Ilion, elle eût pardonné au fondateur de Rome en faveur de Mars; aprés cela, dis-je, le poëte par un noble enthousiasme rapporte le discours de Junon, & toutes les menaces qu'elle fait, si jamais la puissance Romaine entreprend de relever les murs d'Ilion; & dans tout ce qu'il luy fait dire, il employe toute la majesté, toute la hauteur qui convient à la sœur & à la femme du maistre des dieux.

Je sais ce que de trés-savants hommes ont pensé sur cette Ode d'Horace, & qu'ils ont cru voir dans cette longue digression, le dessein qu'il avoit, dit-on, d'empescher qu'Auguste ne rétablist Troye pour y transporter le siége de l'Empire. Mais en suivant mesme cette docte & judicieuse remarque, il faut convenir qu'Horace a sceû profiter admirablement bien de ce que la poësie luy donnoit de liberté, & que s'il a suivi dans cette Ode les veûës de sa politique, il n'a pas moins suivi les routes que Pindare luy a marquées.

C'est ce qu'Horace fait encore dans deux Odes à peu prés sur un mesme sujet, mais addressées à des personnes bien différentes: l'une à Virgile sur son voyage de Gréce, & l'autre à Galatée, qui estoit sur le point de faire un voyage sur mer. Dans l'une, laissant bien-tost Virgile à part, il exagére l'audace & l'intrépidité de quiconque a exposé le premier sa vie au caprice des vents & à la fureur des flots; & dans l'autre, saisissant l'occasion de parler d'Europe, il raconte comment elle fut enlevée, & quelle fut l'expression de ses sentiments & de son desespoir. Mais il en fait une peinture si parfaite, que l'on ne peut qu'estre charmé d'avoir perdu de veûë Galatée, pour trouver en sa place la fille d'Agenor.

Voilà dans Horace une foible imitation de Pindare, &

ces trois Odes peuvent nous donner quelque idée de ses digressions, pour ne rien dire de ses autres pieces, où l'on peut remarquer le mesme sens & le mesme caractere. Ce sont des tableaux d'un éleve habile, où l'on reconnoist la maniére du maistre, bien qu'on n'y retrouve pas à beaucoup prés tout son génie. Il est aisé d'en marquer la différence, sans parler de celle du stile, qui dans Pindare a toûjours plus de force, plus d'énergie & plus de noblesse que dans Horace. Les digressions dans ces trois Odes, sur tout dans la premiere, ne tiennent que fort peu au sujet; & il semble que, sans y faire tort, on auroit pû mettre toute autre chose à la place. Pindare au contraire ne se jette jamais absolument à quartier. L'athléte dont il chante la victoire le porte naturellement à se ressouvenir du héros qui a estabil les jeux, à invoquer les dieux qui en sont les protecteurs, ou mesme à rappeller dans la mémoire des hommes les noms & les faits de ces illustres personnages qui ont rehaussé l'éclat de sa maison & de son pays, & dont il s'approprie la gloire en imitant leur vertu. Il faut pourtant convenir que Pindare donne quelquefois une grande estenduë à ses digressions; mais aussi ne finit-il pas tout court comme fait Horace dans les Odes dont je viens de parler, il se ressouvient toûjours de l'endroit d'où il est parti, & dans ce labyrinthe, sa muse sait par quels chemins il faut le ramener.

Pourquoy donc voit-on tous les jours des gens d'esprit se revolter contre ce qu'ils appellent la licence des digressions! Ne seroit-ce point parce que nous ne prenons plus d'interest au héros dont le mérite a ouvert une si belle carriere à la poësie, & qu'ainsi ces digressions, quelques beautez qu'elles nous présentent, ne nous attachent que médiocrement! Arcésilas, par exemple, car c'est le premier qui s'offre à ma mémoire, donne occasion à Pindare de célébrer ses ancestres; & comme ce sont des hommes illustres & plus distinguez que luy, ils tiennent dans l'Ode une place, qu'il auroit deû, ce semble, ne partager avec

perſonne. La maiſon d'Arcéſilas ne nous touche guéres, & le peu d'intereſt que nous y prenons, fait que nous ſommes portez à trouver hors d'œuvre tout ce que le poëte ajoûte pour en relever la gloire. Mais mettons l'exemple dans quelque ſujet de nos jours, dans quelque jeune prince, dont la mémoire ſoit encore toute brillante par ſes grandes qualitez, & par les ſervices qu'il aura rendus à ſa patrie ; & voyons ſi ce qui bleſſe dans Pindare, ne fera pas un effet tout contraire dans le poëte qui en uſera comme luy.

Imaginons-nous qu'un génie élevé & capable du ſublime, euſt pris pour ſujet d'une Ode françoiſe l'éloge de feu Monſieur le Duc de Longueville, celuy qui fut tué au paſſage du Rhin. C'eſtoit un prince qui donnoit de trés grandes eſpérances, & qui faiſoit voir, avec des qualitez aimables, toutes les vertus qui forment les héros. Cependant ſa grande jeuneſſe l'empeſchoit de pouvoir encore eſtre mis en paralléle avec le fameux Comte de Dunois, le premier de ſa maiſon, & celuy dont la valeur ſous le Roy Charles VII. fut le ſalut de la France. L'éclat de ce premier héros de ſa race rejailliſſoit ſur luy, & ajoûtoit un nouveau luſtre à ſon nom. Le poëte qui auroit entrepris de le loüer, ne pourroit-il pas, aprés en avoir déploré la mort, s'écarter tout-à-coup, & retraçant les malheurs de la France ſous Charles VI. & ſous ſon ſucceſſeur, la proſpérité des Anglois & leurs eſpérances, faire de tout cela une peinture pathétique! montrer enſuite dans le Comte de Dunois, l'unique reſſource du Royaume ; revenir en meſme temps ſur les loüanges du Comte de Saint Paul, & terminer ſa piéce, ſoit par animer à la vertu les jeunes guerriers, ſoit par quelque ſentence pleine de nobleſſe & de ſens! Que ſçais-je! par invoquer le ciel, & luy demander qu'il conſerve au monde les autres princes qui en font l'eſpérance! Le poëte qui auroit aſſez de force pour fournir une ſi belle carriére, mériteroit mieux une couronne, que ceux qui aux jeux Olympiques remportoient le prix. Il n'eſt point

d'esprit si froid & si éloigné des Muses, qui ne fust échauffé & ravi par une telle composition, & les ennemis de Pindare l'admireroient dans sa copie.

Voilà ce qui regarde les digressions qui se font au sujet des personnes que l'on veut honorer, en rassemblant tout ce qui peut contribuer à leur gloire. Il y en a d'autres que la seule poësie amene dans la chaleur de la composition, & qui ne sont que de purs embellissemens. Pindare en fournit beaucoup d'exemples; il avouë que le nom des demi-dieux réveille & réjoüit son esprit, & qu'il n'est pas en son pouvoir de refuser à leur souvenir l'attention que sa Muse luy inspire, & qui produit avec des loüanges admirables de si riches digressions.

Malherbe, d'ailleurs peut-estre un peu trop méthodique, en fait une belle & bien digne de Pindare dans son Ode pour le Roy Loüis le Juste, allant chastier la rebellion des Rochelois. D'abord il anime ce prince à punir des sujets soulevez, & luy dit avec un air de liberté qui ne convient qu'à un grand homme, & qui renferme une loüange tres-fine :

Quitte le nom de Juste, ou fais voir ta justice
En leur punition.

Il s'imagine déja voir la Victoire qui l'attend pour ne le plus quitter ; & il en fait un tableau qu'elle ne peut desavoüer dans toute sa plus grande gloire :

Certes, ou je me trompe, ou déja la Victoire,
Qui son plus grand honneur de tes armes attend,
Est aux bords de Charante, en son habit de gloire,
Pour te rendre content.
Je la vois qui s'avance, & qui semble te dire :
Roi, le plus grand des Rois, & qui m'es le plus cher,
Si tu veux que je t'aide à sauver ton empire,
Il est temps de marcher.

Que sa façon est brave, & sa mine asseûrée!
Qu'elle a fait richement son armure étoffer!
Et qu'il se connoist bien, à la voir si parée,
Que tu vas triompher!

Il faut estre poëte & poëte du premier ordre pour imaginer d'aussi belles choses, & pour trouver dans nostre langue de quoi les exprimer aussi noblement; mais il faut avoir quelque chose de plus, il faut estre animé du génie de Pindare & de son feu pour ajoûter ce qui suit:

Déja de toutes parts s'avançoient les approches.
Icy couroit Mimas, là Typhon se battoit.
Et là suoit Euryte à détacher les roches
Qu'Encelade jettoit.
A peine cette fille eut l'affaire embrassée,
Qu'aussi-tost Jupiter en son throne remis,
Vit selon son désir la tempeste cessée,
Et n'eut plus d'ennemis.

Que fait là cette description des Géans, dira quelqu'un; & tout cet endroit n'est-il pas effectivement hors de son sujet! Il est vrai que Malherbe auroit pû absolument s'en passer, mais que son Ode auroit perdu de grandes beautez, & que nous aurions perdu nous-mesmes de plaisir, s'il ne se fust arresté un peu à loisir, sur un sujet aussi propre à la poësie, que l'est toute cette peinture des Titans revoltez contre les Dieux, & occupez à entasser les montagnes pour escalader le ciel. Ce sont là des routes détournées que les Muses ne découvrent qu'à ceux qu'elles *honorent de leurs puissantes faveurs*, pour me servir de l'expression du mesme poëte: & cette différence se fait sentir dans la peinture comme dans la poësie, où la richesse & l'abondance plaist bien autrement qu'un goust sec & austére.

Ces effets de l'enthousiasme sont grands & hardis dans Pindare: il pourroit mesme y paroistre un peu trop de hardiesse, si un mélange de choses plus agréables ne servoit à les adoucir. Le poëte l'a bien senti; & c'est ce qui luy a fait de temps en temps répandre des fleurs à pleines mains, en quoi sa rivale, la célébre Corinne, luy a mesme reproché l'excés. Véritablement Horace ne le louë que par les endroits élevez de ses poësies. Selon luy c'est un cygne qu'un effort impétueux & le secours des vents élevent jusques dans les nuës: c'est un torrent qui, grossi par l'abondance des eaux, renverse tout ce qui s'oppose à l'impétuosité de son cours. Mais à le regarder par d'autres endroits, c'est un ruisseau paisible dont l'eau claire & pure coule sur un sable d'or, entre des rives fleuries. C'est une abeille qui pour composer son nectar, ramasse sur les fleurs ce qu'elles ont de plus prétieux.

Virgile & Tibulle ont emprunté de luy la peinture des Isles Fortunées, & du bonheur qui aprés cette vie doit estre la récompense des gens de bien. Le soleil luit toûjours pour eux; ils ne connoissent point l'horreur des ténébres, & dans ces lieux enchantez la durée du temps n'est plus qu'un beau jour. L'air n'est agité que par l'haleine des Zéphyrs. La terre montre tout ce qu'elle peut produire de fleurs les plus riantes, & ses habitants heureux n'ont de soin que celuy de les choisir pour en former des guirlandes & des couronnes. Qui s'attendroit à trouver rien de si doux & de si agréable dans Pindare, qui n'est, ce semble, connu parmi nous que par ses écarts, & dont le nom mesme a fourni à nostre langue une expression qui ne se prend jamais qu'en mauvaise part!

La Nymphe Cyrene, dit-il ailleurs, (c'est celle qui eut pour fils Aristée, si connu par les Géorgiques de Virgile, & celle d'aprés qui Virgile & le Tasse ont peint l'un sa Camille, l'autre sa Clorinde). Cyrene, dit-il, ne s'occupoit point, comme les personnes de son sexe, de mille petits amusements; elle n'avoit que de l'indifférence pour tout

ce qui fait le plaisir le plus ordinaire des autres. La chasse faisoit toute son occupation; elle combattoit contre des bestes sauvages, & au lever de l'aurore elle prenoit un peu de repos. Apollon la rencontra luttant contre un lion, mais sans autres armes que son adresse. Le courage, qui de luy-mesme a quelque chose de farouche, devient aimable quand la beauté luy preste ses charmes. Apollon la vit, & l'aima. De cette amour naquit Aristée; Mercure le prit dans ses bras, & les Heures, ces divinitez à qui Homére donne le soin d'ouvrir les portes du ciel, le mirent sur leurs genoux. Sa nourriture fut le Nectar, source de l'immortalité. Pindare avoit dit ailleurs, au sujet d'Iamus, que sa mere le cacha parmi des fleurs, où il fut nourri d'un miel exquis par deux serpents que les dieux suscitérent exprés. Car les anciens n'avoient pas des serpents la mesme horreur que nous en avons. Mais revenons à Cyrene. Apollon enleva cette nymphe. Venus les attendoit; & Pindare nous la fait voir leur presentant la main pour descendre de leur char. Quelle peinture! & les tableaux de l'Albane ou du Corrège les plus achevez ont-ils rien d'aussi gracieux! Si le temps n'eust pas plus épargné les œuvres de Pindare que celles de tant de grands personnages, dont nous ne sçaurions trop regretter la perte; s'il ne nous restoit de luy comme de Menandre, que des morceaux tels que j'en viens de rapporter quelques-uns, n'auroit-il pas sa place avec Sappho & Anacréon, avec Bion & Moschus, ces poëtes tendres & fleuris qui n'ont jamais invoqué que les Graces.

La seule Ode où il décrit le départ de Jason & son arrivée en Colchide, fournit une infinité de traits tout-à-fait semblables à ceux que vous venez d'entendre. Il vint, dit-il, ce héros si fameux; &, comme il estoit inconnu, & que tout l'air de sa personne avoit quelque chose de plus qu'humain, on le prenoit pour quelqu'un des immortels; & chacun demandoit en le voyant, si ce n'estoit point ou Mars ou Apollon. Il y a parmi les Olympioniques une

Ode entiere qui n'est qu'un éloge des Graces, auquel on peut dire qu'elles ont elles-mesmes travaillé.

On voit aisément par cet échantillon combien s'éloignent de la verité ceux qui croyent qu'il n'y a dans Pindare que de l'élévation, & qui le voyent toûjours comme un aigle dont le vol échappe aux yeux, & se perd dans l'obscurité des nuës.

Aprés avoir traité de l'enthousiasme, & des digressions de Pindare, & avoir montré ce qu'il est dans le genre sublime, & dans le genre fleuri, il faut dire un mot de son stile. Il est toûjours le mesme par tout, toûjours proportionné à sa maniére de penser, serré, concis, & sans trop de liaisons dans les mots: l'esprit en découvre assez dans la suite des choses qu'il dit; & les vers en ont plus de force. Le soin d'ajuster des transitions ne feroit que rallentir le feu du poëte, en donnant à l'enthousiasme le temps de se refroidir.

Par tout ce que je viens de rapporter de Pindare, on peut juger, ce me semble, qu'il a esté en son genre un des plus grands génies du monde. Il rassembloit en luy seul toutes les qualitez qui font les excellents poëtes; un esprit noble & élevé, un grand feu d'imagination, une disposition presque égale pour la force & pour l'agrément. Il fait souvent un usage admirable de la fable, & il l'employe avec tant d'art, que si l'on en excepte quelques endroits où il se livre aux erreurs de son temps, luy qui d'ailleurs les combat presque par tout, il n'y a rien dans ses poësies qui ne puisse convenir à un théologien tres sage. Tout y porte les hommes à la pieté envers les Dieux, à l'amour de la patrie, & aux vertus dont la pratique fait le lien de la societé civile. Il échauffe l'ardeur du courage, & il l'inspire mesme par ses pensées & par la cadence de ses vers. Avec ces qualitez il méritoit pour le moins autant que le fameux Tyrtée d'avoir une place honorable dans la republique de Sparte; il méritoit mesme d'estre couronné dans celle de Platon.

Du reste quant à ce qui regarde les particularitez de sa vie, le détail & la critique de ses oeuvres, les dissertations que l'on peut faire sur les jeux célébres de la Gréce, & plusieurs autres choses dont les recherches seroient curieuses, & ne seroient pas sans utilité, tout cela presentement ne fait rien à mon sujet. En parlant de Pindare, je ne me suis proposé, Messieurs, que de vous entretenir du caractére de sa poësie, & j'ay peut-estre raison de craindre qu'il n'y ait déja trop long-temps que je vous en parle.

DISSERTATION SUR LA CYROPEDIE DE XENOPHON.

Par M. l'Abbé Fraguier.

L'Histoire de Cyrus a esté écrite fort diversement par trois auteurs célébres; Hérodote, Ctésias & Xénophon. Voicy comme la raconte Hérodote, le plus ancien des trois, & qui vivoit en mesme temps que Xerxés & Artaxerxés Longimanus.

Astyage, Roy des Médes, donna sa fille Mandane en mariage à Cambyse Perse, d'une naissance obscure, & cela dans la crainte que s'il l'a donnoit à quelque homme puissant, l'enfant qui naistroit de ce mariage, n'employast les forces de son pére pour accomplir sa destinée, laquelle, par la bouche de l'Oracle, luy promettoit de renverser l'empire des Médes. Dans ce temps-là les Perses leur estoient soumis, & n'avoient pas dans l'Asie une grande réputation. Cyrus, par une longue suite de guerres & de victoires, les rendit illustres, & maistres de ceux à qui ils obéissoient auparavant. Astyage, aprés trente-cinq ans de regne, fut dépoüillé par Cyrus; Crésus fut vaincu, & Ba-

bylone fut prise aprés un long siége. Enfin, ce conquérant qui avoit sçeu former un si grand empire, trouva par les mains de Tomyris Reine des Massagetes la fin de ses victoires & de sa vie, aprés avoir esté vingt-neuf ans sur le Throne.

Ctésias estoit de Cnide, & vivoit en mesme temps que Xénophon. Car il se trouva dans l'expédition que le jeune Cyrus entreprit contre son frere Artaxerxés Mnemon. Il fut pris par celuy-cy, & comme il estoit habile médecin, il demeura seize années entiéres à sa cour dans une grande considération. Ce fut pendant cet espace de temps qu'ayant consulté les Archives des Perses, il en tira, selon Diodore, de quoy remplir les vingt-deux livres de l'Histoire Persique qu'il écrivit, & dont parle Photius. Mais sa bonne foy est extremement suspecte, & il semble n'avoir écrit l'histoire de Cyrus que dans la veûë de contredire Hérodote, lequel se rend témoignage à luy-mesme, que n'ignorant pas les maniéres différentes dont on racontoit l'histoire de Cy-

Herod. l. 1. rus, il s'est attaché à celle qu'il a jugée la plus veritable. Ctésias prétend qu'Astyage n'avoit avec Cyrus aucune alliance, bien loin d'estre son ayeul; qu'il épousa la fille d'Astyage nommée Amyntis; que les Bactriens se soumirent volontairement à sa domination. Il place ensuite l'expédition de Cyrus contre les Saces, puis celle de Lydie, où Cyrus ayant fait Crésus prisonnier, le fit passer dans la Médie, & luy donna une grande ville proche d'Ecbatane. Il raconte qu'Astyage mourut poignardé par celuy mesme que Cyrus avoit député vers luy: & que Cyrus enfin ayant esté blessé dans une bataille contre les Derbices, ne survécut que trois jours, & mourut aprés trente ans de regne.

Xénophon contemporain de Ctésias dans les huit livres de la Cyropédie, a donné la vie de Cyrus tout autrement que les autres; de sorte que n'ayant suivi personne, il n'a trouvé personne qui l'ait suivi. Car outre une infinité d'endroits qu'on ne pourroit rapporter icy, sans copier une grande

grande partie de ſon ouvrage. Premiérement, il place dans l'empire des Médes Cyaxare entre Aſtyage & Cyrus, quoyque Cyrus ait ſuccédé immédiatement à Aſtyage, comme Ctéſias, qui combat les ſentiments d'Hérodote en toute occaſion, en convient avec luy. En ſecond lieu, le conſentement de ces deux auteurs eſt une preuve manifeſte que la mort de Cyrus n'a point eſté telle que Xénophon la raconte, lorſqu'il le fait mourir au milieu de la paix & dans les embraſſements de ſa famille. Ces différences & beaucoup d'autres ont eſté cauſe que ni Diodore, ni Trogus Pompeius, ni Juſtin, n'ont ſuivi le récit de Xénophon, & qu'ils luy ont unanimement préféré Ctéſias & Hérodote. Et c'eſt auſſi ce qui a fait dire à Cicéron dans la premiere épitre à ſon frere Quintus, que Xénophon avoit composé l'hiſtoire de Cyrus, non pas ſuivant l'exacte vérité, mais comme le modéle d'un bon gouvernement : *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti imperii.* Le P. Petau & Joſeph Scaliger, deux hommes au moins auſſi capables que Cicéron de décider en matiére d'Hiſtoire & de Chronologie, ſont entiérement du meſme avis; le premier s'explique ainſi dans le livre dixiéme *de Doctrina Temporum. Xenophontem autem, quia fabulam de Cyro potiùs quàm hiſtoriam edidit, conſultò præterimus.* Et Scaliger dans les Prolégoménes de ſon livre *de Emendatione Temporum*, ſoutient qu'excepté les noms propres, & le ſouvenir de deux ou trois évenements, tels que ſont la défaite de Créſus, & la priſe de Babylone, on ne trouvera pas plus de vérité dans la Cyropédie, que dans le Roman d'Héliodore.

L'opinion oppoſée n'a pas laiſſé de trouver des deffenſeurs, qui ſemblent eſtre faſchez qu'un livre écrit avec un ſi grand art, & rempli de maximes ſi utiles, ne ſoit pas tant regardé comme une hiſtoire, que comme un recüeil de préceptes, ſans compter que ces préceptes mis dans un jour trés agréable, ont leur mérite à part, & qu'il vaut encore mieux eſtre philoſophe qu'hiſtorien.

Cependant le sentiment de Cicéron a prévalu ; & c'est pour l'appuyer d'une nouvelle preuve, que je veux développer dans cette Dissertation le fonds de la Cyropédie. Voicy donc ce que je crois de plus vrai-semblable.

La Cyropédie contient deux choses. La vie de Cyrus depuis sa naissance jusqu'à sa mort, & par occasion elle contient aussi un nombre infini d'enseignements trés sages, tant pour la guerre que pour la paix, tant pour ceux qui doivent commander aux autres, que pour ceux qui doivent obéir. Premiérement, tout ce qu'on trouve de morale dans la Cyropédie, n'est autre chose que la doctrine de Socrate, dont Xénophon avoit esté disciple. Secondement, ce qu'il y a d'historique n'y sert que d'occasion d'étaler de la morale, comme dans nos meilleurs Romans les faits historiques ne sont conservez que pour donner lieu à des choses plus agréables. Et c'est pour ce dessein que Xénophon a préféré Cyrus aux autres héros qu'il auroit pû choisir, parce que sa vie, comme je l'ai déja dit aprés Hérodote, estoit racontée diversement. Dans l'obscurité des temps reculez, & dans cette espece d'incertitude, il a choisi & ajusté ce qui convenoit le mieux à son entreprise. De la vie de Cyrus, il a sçeu faire ce qu'on a fait depuis de son propre ouvrage, avec cette différence qu'en ménageant à son gré les évenements, il n'a songé qu'à enseigner la vertu, au lieu que par les mesmes moyens on n'a, ce semble, pensé dans ces derniers temps, qu'à débiter des avantures frivoles, & des contes de galanterie. Et certainement le choix de Xénophon est trés heureux. Car de mesme que pour le Roman d'Astrée, l'auteur a choisi un lieu tranquille & délicieux, parce qu'il luy falloit une scéne conforme au spectacle qu'il vouloit représenter : ainsi pour l'éducation dure & austére que Xénophon vouloit inspirer aux hommes, il a trouvé un pays rude & stérile, & un peuple tout occupé de la chasse, & du soin des bestiaux, car c'est ainsi que Platon en parle dans le troisiéme livre des Loix. Et il ajoûte que l'obéissance estoit fort douce parmi les Per-

ſes ; de ſorte que l'amitié pluſtoſt que le devoir uniſſoit les chefs & les ſoldats ; & que Cyrus ne dédaignoit pas d'écouter les ſentiments de tout le monde, & d'admettre à ſon entretien tout ce qui compoſoit ſon armée. Xénophon, dans la nature du pays & dans l'humeur des hommes, a trouvé où baſtir ſon ſyſtéme d'éducation, & dans cette liberté des converſations, de quoy produire tout ce que la converſation de Socrate luy avoit appris.

Dans cette eſpece de Roman, pour m'exprimer ainſi, Xénophon, comme Scaliger l'a fort bien remarqué, a ſuivi l'exemple des plus célébres Sophiſtes de ſon temps, qui pour donner plus de poids & d'autorité à leurs préceptes, les mettoient dans la bouche de ces anciens héros dont la mémoire eſtoit en grande vénération ; & ſuppoſoient, par exemple, que Neſtor, Ulyſſe, ou Palaméde, eſtant au ſiége de Troye, avoient dit dans l'occaſion telles & telles choſes, qui n'eſtoient en effet que les penſées de ces écrivains. Nous avons dans Platon des exemples de cette coutume, comme on peut voir dans le premier Hippias & dans le Phédrus. Car dans le premier Dialogue qui porte le nom d'Hippias, ce Sophiſte célébre, invite Socrate à venir l'entendre réciter un diſcours touchant les exercices auxquels un jeune homme doit s'appliquer, & luy dit que la forme de ce diſcours eſt telle : Aprés que Troye fut tombée ſous la puiſſance des Grecs, un jour Néoptoléme s'addreſſant à Neſtor, luy demanda quels eſtoient les exercices convenables à un jeune prince. Sur quoy Neſtor fait une réponſe à Néoptoléme remplie de tout ce qu'Hippias avoit pû imaginer ſur un ſi beau ſujet. Et dans le Phédrus, Socrate demande à ce jeune homme dont le Dialogue porte le nom, s'il ne connoiſt pas l'art de la Rhétorique compoſé par Neſtor & par Ulyſſe dans le loiſir du ſiége de Troye, & Phédrus répond qu'il ne connoiſt point les ouvrages de Neſtor ni d'Ulyſſe, à moins que par Neſtor, on n'entende Gorgias, & par Ulyſſe, on n'entende Thraſymaque ou Théodore. Et c'eſt pour quelque ouvrage

semblable que quelques lignes aprés il nomme Palaméde un des Sophistes, lequel, selon Quintilien, n'est autre qu'Alcidamas d'Elée. C'est en quelque façon de cette maniére détournée que M. l'Archevêque de Cambray a usé dans son Télemaque composé pour l'instruction des Princes, qui font aujourd'huy l'appuy & l'espérance de tant de Royaumes.

Quintil. l. 3. c. 1.

En 1707.

D'ailleurs Xénophon qui ne vouloit pas de bien aux Perses, n'a peut estre pas esté fasché de redonner en beau l'origine de quelques usages dont on ne voyoit plus parmi eux que des traces trés foibles, & des vestiges défigurez. Il prend soin de terminer la Cyropédie par une comparaison odieuse des Perses de son temps avec les anciens Perses, & d'apprendre à tout le monde ce qu'il avoit vû, lorsqu'avec Agésilas, ou avec le jeune Cyrus, il avoit passé dans leur pays. Il faisoit en cela une chose agréable à toute la Gréce, qui n'avoit point d'ennemi plus redoutable que le Grand Roy. Car c'est ainsi qu'ils appelloient le Roy de Perse, comme nous nommons aujourd'huy le Grand-Seigneur.

Pour confirmer ces conjectures touchant la Cyropédie; il faut voir si en effet la doctrine de Socrate y est contenuë : car si d'un costé on y voit une singularité telle que je l'ai fait remarquer, à décrire les actions de Cyrus avec leurs circonstances, & que d'un autre costé on y retrouve une morale qui n'a pris naissance qu'avec Socrate, on sera, ce me semble, bien fondé à regarder la Cyropédie comme un Roman de vertu. Or je soutiens que les sentiments de Socrate, & ceux qu'on voit répandus dans tout le corps de la Cyropédie sont précisément les mesmes. Mais comme pour en faire la comparaison il ne nous reste de bien complet que Platon & Xénophon; je dis, & il est clair, qu'on doit plustost comparer la Cyropédie avec les mémoires de Socrate dressez par Xénophon, qu'avec les dialogues de Platon, bien que dans ceux-cy on ne laisse pas de trouver les mesmes choses lorsqu'on y regarde de prés. C'est

donc dans le Socrate de Xénophon qu'il faut chercher les ſentimens dont Xénophon a rempli la Cyropédie, parce que cette voye eſt la plus courte, & parce qu'il eſt naturel que Xénophon ait rendu Socrate comme il l'a compris.

Tout le monde ſçait que ces deux hommes célébres ont eſté diſciples de Socrate; tous deux ont reçû de luy les principes de ſa morale, & tous deux dans des ouvrages immortels, les ont tranſmis à la poſtérité. Mais comme ces principes avoient fait ſur leur eſprit des impreſſions différentes, ils les ont rendus différemment chacun ſelon ſa maniére de ſe les approprier. Et c'eſt ſans doute une ſorte d'eſtude trés agréable & trés utile en meſme temps, que d'obſerver avec ſoin comment les meſmes diſcours prennent un tour & un air ſi différent, ſuivant la différence des perſonnes qui les entendent; à peu prés comme les meſmes plantes ont plus ou moins de force & de beauté, ſelon la nature des terres où elles ſont cultivées. Socrate ayant trouvé la philoſophie toute occupée à la contemplation de la nature, & dans des recherches plus capables d'attirer l'admiration des hommes, naturellement amoureux de ce qu'ils ignorent, qu'elles ne ſervent à eſtablir leur véritable félicité; Socrate, dis je, fut le premier qui luy fit tourner les yeux du coſté de la morale, & qui ſongea uniquement à rectifier les mœurs des hommes, comptant pour rien la gloire de ſatiſfaire leur curioſité. Il ſçeut donc dans la connoiſſance de l'homme meſme trouver l'idée de ſa perfection, & s'attachant à ſuivre cette idée, comme on ſuit un guide éclairé, il ſçeut parvenir à la ſource du vrai bonheur. Platon qui avoit admirablement bien compris toute l'eſtenduë de ſes principes, les a expliquez d'une façon trés claire, dans ſon Dialogue ſur la Juſtice, qu'on nomme communément la République. Il y compare chaque homme avec une République entiére, & comme le bonheur d'un eſtat conſiſte dans la correſpondance mutuelle de toutes ſes parties,

& dans une parfaite ſubordination, de meſme dans chaque perſonne en particulier, la vertu & le bonheur viennent, ſelon luy, de la meſme cauſe, ſçavoir de l'ordre, que les facultez de l'ame doivent garder entre elles, & de la dépendance où elles doivent eſtre l'une de l'autre. Car il y enſeigne que l'ame, toute ſimple qu'elle eſt, peut avec raiſon eſtre conſiderée comme eſtant compoſée de trois parties, qui ſont comme autant de principes différents, d'où naiſſent tous les mouvements & toutes les actions qu'on peut imaginer dans la conduite de la vie. La premiére de ces trois parties eſt l'entendement, νοῦς, à qui il appartient de regler toutes les autres. La ſeconde eſt celle qui capable de mouvements impétueux, eſt par elle-meſme indifférente au bien ou au mal, & ſuit la détermination qu'on luy donne, ſoit que cette détermination vienne de la raiſon, ſoit qu'elle vienne des paſſions. Et la troiſiéme eſt celle où réſident toutes les paſſions, qui peu d'accord entre elles, & avec les autres parties, ſe déchirent mutuellement, & veulent ſe rendre maiſtreſſes au lieu d'obéir. La perfection de l'homme, ſelon Socrate, & l'origine de ſon bonheur conſiſte dans le pouvoir qu'exerce ſur les autres parties l'entendement, cette émanation de la Divinité, ce démon familier qui, par un privilége ſpécial de la nature humaine, nous eſt donné en naiſſant, pour tenir toûjours la bride, & régler toutes les actions de noſtre vie: & c'eſt pour ſoumettre les paſſions qu'il a droit de mettre de ſon coſté les forces de la partie iraſcible, comme la ſouveraine puiſſance dans un eſtat employe la force militaire & les armes pour tenir dans le reſpect des ſujets toûjours preſts à ſe ſoulever, toûjours en garde elle-meſme pour s'empeſcher d'eſtre vaincuë, & miſe au fers par les paſſions, comme par une populace rebelle & inſenſée. De ce principe bien développé, & mis, pour ainſi dire, ſous les yeux par des images ſenſibles, on peut tirer ſans peine, aprés Platon, les définitions de toutes les vertus & de tous les vices, & des régles infaillibles pour juger du

mérite de chaque chose, mesme de celles qui s'attirant le plus l'admiration des hommes, semblent ébloüir leur raison, & la mettre hors d'estat de leur donner leur juste prix. Et le chemin marqué par la lumiére de ce flambeau, conduit les hommes au plus haut point de perfection, où ils puissent naturellement arriver.

Tel est en abregé le fondement de tous les discours de Socrate. Tout ce qu'on y apperçoit de beautez, ne sont que des rayons qui partent de ce principe si fécond & si lumineux. Et c'est une erreur de croire que dans les Dialogues de Platon, Socrate qui fait presque par tout le premier rôle, ne se découvre jamais, & que content d'avoir jetté son adversaire dans de nouvelles obscuritez, il garde pour luy seul la connoissance de la vérité, sans se mettre en peine de la faire passer dans l'esprit des autres, ni de lever des difficultez qu'il n'a fait que rendre plus grandes par l'adresse de ses demandes & par la subtilité de ses objections. Car dans le Dialogue où Platon le fait parler sur la justice, c'est-à-dire, sur le fondement de toute la Morale, il démesle trés nettement ses pensées; il expose sans déguisement le fonds de ses principes, & l'on n'a peut-estre pas un autre ouvrage, où l'esprit soit conduit avec plus de précision & de clarté. Et si dans les autres Dialogues l'ironie, cette figure favorite de Socrate, & qu'il employe si heureusement à refuter les opinions ridicules des Sophistes, ne luy permet pas toûjours d'establir luy-mesme sa doctrine: il ne faut que se ressouvenir de celuy-cy, pour voir d'un coup d'œil, & suppléer ce qui n'est pas peut-estre assez exprimé. Mais revenons à Xénophon.

J'ai souvent esté tenté de croire qu'il avoit composé la Cyropédie pour redonner la doctrine de Socrate à sa maniére, comme Platon dans le Dialogue de la République l'a redonnée selon qu'elle luy avoit frappé l'esprit. Et pour dire la vérité, s'il a eu en veüe d'écrire à l'envi de Platon, comme on peut assez aisément se le persuader, on luy doit la loüange d'avoir bien sçeu de quelle maniére il devoit

s'y prendre pour réüssir à faire un ouvrage, qui pust trouver ses partisans. Car comme dans le Dialogue de Platon sur la justice, il n'y a que peu d'interlocuteurs, & que Socrate y parle presque seul, depuis le commencement jusqu'à la fin; apparemment Xénophon aura crû pouvoir de son costé arrester l'attention des hommes, & faire quelque chose de parfait pour la forme, s'il présentoit dans une narration élegante & variée, des faits historiques dont la lecture eust des charmes par elle-mesme, avec des entretiens amenez à propos, & qui fussent remplis d'enseignements à la portée de tout le monde, & débitez d'une maniére agréable & sans affectation. En un mot, il aura crû que si dans la mesme composition, il réünissoit la douceur d'un récit noble & poli, les graces du Dialogue & la solidité des préceptes, il pourroit ou égaler ou surpasser l'ouvrage de Platon, qui n'offre à l'esprit du lecteur, qu'une de ces trois choses, c'est-à-dire, un trés beau Dialogue. Il a bien compris que les hommes aiment naturellement les histoires, & que d'ailleurs ce qui se dit comme par occasion & sans dessein, s'empare plus agréablement de leur imagination, que ce qui est proposé d'une façon directe & sans art. Par ce moyen-là Xénophon a donné de l'ame & du mouvement à la République de Socrate, telle qu'il l'a imaginée, & il a rempli autant qu'il estoit en luy, le desir que ce Philosophe fait voir au commencement du Timée, où il s'explique sur le plaisir qu'il auroit à voir tout ce grand corps en mouvement, comme un homme qui regardant des animaux en peinture, leur souhaite de la vie & de l'action.

Quoy-qu'il en soit de ce dessein de Xénophon, que je mets au rang de ces pensées qui viennent quelquefois aux gens de Lettres, & qu'il est plus aisé de sentir, que de prouver aux autres; on doit convenir que la philosophie de Socrate avoit jetté dans l'esprit de Platon des racines bien plus fortes & bien plus profondes, que dans celuy de Xénophon. Je n'en veux donner qu'un exemple, mais

il

il eſt aſſez ſenſible pour faire entendre en peu de mots ce que je veux dire.

Les ſciences où la méditation a beaucoup de part, comme ſont la ſcience des Nombres & la Géométrie, ont deux uſages, dont l'un regarde la perfection des arts, l'autre conſiſte à éloigner l'ame du commerce des ſens, à détourner ſes yeux des objets matériels, par l'habitude d'envisager des véritez abſtraites ; & de mettre ainſi l'homme autant qu'il ſe peut pendant le cours de cette vie mortelle, dans l'eſtat de perfection où l'ame ſe trouvera, lorſque dégagée du corps comme d'une priſon, elle ſera renduë à elle-meſme ; lorſque ne tenant plus rien de la contagion que cette partie mortelle fait paſſer juſqu'à elle, libre du trouble des ſens, elle contemplera dans un repos entier les véritez éternelles, dont elle n'a icy qu'une trés foible connoiſſance. Tout le ſyſtéme de Socrate conduit les hommes à conſidérer les ſciences élevées par rapport à ce dernier uſage. Et c'eſt auſſi de cette façon que dans le ſeptiéme livre de la République, Socrate en approuve l'eſtude & les recherches. Xénophon au contraire, bien qu'éclairé des meſmes lumiéres que Platon, n'en tire pas les meſmes conſéquences. Et lorſque dans le recüeil des Dits de Socrate, il le fait parler ſur la Géométrie, ou ſur l'Arithmétique, vous n'y trouverez rien qui ne ſoit commun, ni qui paſſe l'uſage ordinaire. Xénophon n'a pas porté plus loin ſes veûës, ſoit qu'accoutumé aux affaires, & peu né pour le repos de la méditation, il n'ait pas crû neceſſaire de quitter les routes battuës; ſoit qu'il n'ait pas eſpéré de remporter le prix dans une carriére que Platon avoit fournie ſi glorieuſement, ſoit qu'en effet l'eſtenduë de ſon eſprit euſt des bornes, & que malaiſément il puſt ſuivre un ſyſtéme dans des conſéquences un peu recherchées. Car pour enviſager une vérité & en ſoutenir toutes les conſéquences, il ne faut pas avoir les yeux de l'eſprit moins perçants, ni moins aſſeûrez, que le devoient eſtre les yeux du corps pour ſoutenir tout l'éclat d'un corps lumineux comme le ſoleil. Et

c'eſt l'avantage qu'on ne peut refuſer à Platon.

Cette inégalité d'eſprit & d'intelligence ſe remarque tous les jours dans les perſonnes qui ſont les meſmes eſtudes. Ainſi de deux hommes qui s'attacheront à lire les Dialogues de Platon, l'un né pour les réflexions & les veûës de la haute Philoſophie, s'en rendra propres tous les principes, & ſans négliger les beautez du langage & le tour du Dialogue, ſe remplira l'eſprit du plan tout entier de ſa Dialectique ou de ſa Morale ; l'autre n'entrera que dans ce qu'il trouvera de plus aiſé, il en choiſira des traits, & l'eſprit plein des grandes beautez qu'il aura remarquées, ſoit dans les exordes, ſoit dans certains endroits plus travaillez que les autres, il ne laiſſera pas de dire des choſes qui parmi les gens du monde le feront paſſer pour un homme verſé dans la Philoſophie des anciens, mais qui parmi les vrais ſçavants ne le feront paſſer que pour un homme du monde qui a pris une teinture de Philoſophie.

C'eſt de cette ſorte qu'on peut imaginer le génie de Xénophon ; & c'eſt avec ces diſpoſitions qu'il a recüeilli les Dits mémorables de Socrate, qui n'ont ſervi que de matériaux pour la compoſition de la Cyropédie. Mais ſi de la Philoſophie de Socrate il ne nous reſtoit que l'un & l'autre de ces ouvrages, on auroit aujourd'huy bien de la peine à la démeſler. Il faudroit eſtre encore plus intelligent, que le ſeroit un Architecte, qui ſur la moindre partie d'un monument antique qui ſe ſeroit conſervée entiére, pourroit marquer les proportions juſtes de tout l'édifice. Il faudroit, par exemple, deviner tout ce que j'ay dit en parlant de la République, d'aprés ce ſeul morceau qui ſe trouve au livre ſixiéme de la Cyropédie, lorſqu'Araſpe fait à Cyrus un aveu de ſa foibleſſe, & confeſſe que ſa vertu n'a pû reſiſter à l'impreſſion que la veûë de Panthée a faite ſur ſes ſens. » J'éprouve, dit-il, ſenſiblement
» que j'ay deux ames. C'eſt une nouvelle Philoſophie que
» l'Amour, ce grand Sophiſte, m'a enſeignée. En effet, ſi je

n'avois qu'une ame, la mesme ne pourroit pas estre en- «
semble & bonne & mauvaise, ni en mesme temps aimer «
le bien & le mal, ni vouloir tout à la fois faire une «
mesme chose & ne la pas faire. Cela prouve clairement «
que j'ay deux ames. Qand la bonne est la plus forte, elle «
fait le bien. Quand la mauvaise a l'avantage, elle entre- «
prend des actions vicieuses. Maintenant que je vous ay à «
mon secours, dit-il à Cyrus, ma bonne ame est la plus «
puissante. «

Il faudroit de mesme, de ce qu'on trouve dans Xénophon sur la nature de l'ame, venir de proche en proche à toutes les autres preuves de son immortalité, que Socrate en apporte dans Platon. Car Cyrus au lit de la mort, parle à ses enfants sur ce sujet, conformément en partie à ce qu'on lit dans le quatriéme livre des Dits mémorables de Socrate, & à ce qu'on voit plus au long dans le Philébe, dans le dixiéme livre des Loix de Platon, & dans l'Oraison de Cicéron pour Milon, où cet orateur s'approprie ce qu'il avoit lû dans Platon, dont les sentiments, qui ne sont autres en morale que ceux de Socrate, estoient pour luy des oracles. Voicy l'endroit tout entier tel que Monsieur Charpentier de l'Académie Françoise, l'a rendu en nostre langue, & dont j'ay suivi la traduction dans tout ce que j'ay rapporté de Xénophon. Il est aisé d'y reconnoistre l'opinion de Socrate sur la nature de l'Ame, & les mesmes discours que Socrate condamné par la pluralité des voix, adressa à ceux de ses juges, qui avoient donné leurs suffrages en sa faveur. Ce qui sert encore extrémement à prouver ma conjecture. « Mes enfants, dit
Cyrus, je n'ay jamais pû croire que l'Ame vescust tandis «
qu'elle est dans un corps mortel, & qu'elle mourust, «
lorsqu'elle s'en sépare. Je vois bien que tandis qu'elle est «
avec luy, c'est elle qui le fait vivre & mourir. Mais je «
ne puis croire qu'elle cesse d'entendre & de raisonner, «
quand elle s'est détachée de ce corps, qui de soy mesme «
est incapable de raisonnement & de discours. Au contraire «

» quand l'esprit est pur & séparé de la matiére, c'est alors
» que ses connoissances sont plus nettes, & que son intelli-
» gence est plus éclairée. Considerez aussi que quand le
» corps se dissout, chaque partie de sa substance retourne
» visiblement à son semblable. Il n'y a que l'ame seule qui
» ne se voit point, ni tandis qu'elle est icy, ni tandis qu'elle
en part. Et aprés quelqu'autre propos, il ajoûte, « Si donc
» ces choses sont de la sorte, si mon ame ne fait que quit-
» ter mon corps, faites pour l'amour d'elle ce que je vous
» dis. Que si je suis trompé dans ma croyance, & qu'il ne
» reste plus rien de moy aprés ma mort, du moins craignez
» les Dieux qui ne meurent point, qui voyent tout, & dont
» la puissance est infinie.

Pour entendre bien ces deux endroits, & y découvrir parfaitement la doctrine de Socrate, jusqu'au point de la réduire en systéme, combien faut-il avoir donné de temps & d'application à la lecture du Timée, du Phédon, du Ménon, de la République, du Phédrus, du Gorgias, & des autres ouvrages de Platon que j'ay déja citez!

Voilà quelques échantillons du Socrate de Platon dans la Cyropédie. Dans tout le reste c'est le Socrate de Xénophon, tel qu'il l'a rendu dans les quatre ou les cinq livres des Dits mémorables; ou si l'on y retrouve encore en quelques endroits des morceaux de la République, c'est avec la différence qui du génie des disciples a passé aux leçons du maistre, quand les disciples les ont redonnées.

Socrate dans le Dialogue sur la justice estant obligé par son sujet à tracer le plan complet d'une République pour y remarquer en quoy consiste la justice, afin qu'aprés l'avoir veuë en grand dans un estat, il pust dans chaque homme la reconnoistre aux mesmes marques, bien qu'en racourci; de mesme, dit-il, que quelqu'un qui auroit à lire de petits caractéres, les liroit plus aisément, s'il avoit vû la mesme chose écrite en caractéres plus grands: Socrate, dis-je, dans Platon, a formé sa République de sorte, qu'il ne s'est pas contenté d'élever les hommes à une

vie dure & pénible pour en faire de bons soldats; il a songé à en faire des hommes sages, & capables de gouverner les autres, selon les plus grandes veuës de la Philosophie; persuadé que le monde ne seroit heureux que sous la conduite d'un Philosophe. Xénophon de son costé a imaginé l'éducation des Perses à peu prés la mesme. Dans son plan, non plus que dans celuy de Platon, l'éducation des hommes n'est point arbitraire, ni abandonnée aux soins d'une famille ignorante; mais c'est l'un des plus grands objets de l'attention que les magistrats doivent avoir au bien public. Ils veulent tous deux que d'âge en âge on entre comme dans différentes classes, supposé qu'on en soit jugé capable, ou qu'on soit rejetté, si l'incapacité se fait sentir: afin que par toutes ces diverses épreuves estant parvenus à un un âge meur, il s'éleve des hommes capables de se bien gouverner eux-mesmes, & de bien gouverner les autres. Le soin d'enseigner les enfants d'une maniére conforme à la foiblesse de leur âge, & de leur mettre dans l'esprit insensiblement & comme par divertissement les principes de tout ce qu'ils doivent sçavoir un jour; ce soin, dis-je, est le mesme de part & d'autre. Et l'on peut croire que tout cela est proposé par Xénophon dans la Cyropédie, comme Socrate dans le premier Alcibiade imagine à sa fantaisie une éducation trés parfaite, qu'il dit estre celle des Princes Perses, pour piquer par là l'émulation d'Alcibiade, & luy faire comprendre la différence d'une éducation parfaite, à celle qu'il a reçeuë de son tuteur Periclés. Platon & Xénophon, aprés Socrate, estoient persuadez que ce qui décide du reste de la vie en bien ou en mal, c'est le premier âge des hommes, & les impressions que la vertu fait dans leur esprit & dans leur cœur, lorsqu'encore tendres & fléxibles, ils sont capables de tout ce qu'on veut leur inspirer. Et c'est peut-estre pour cette raison que Xénophon ayant résolu de prendre Cyrus au berceau, & de le conduire jusqu'aux derniers moments de sa vie, n'a point nommé son ouvrage l'histoire de Cyrus, mais l'éducation

de Cyrus, *la Cyropédie*, comme pour faire entendre, que la premiére éducation que Cyrus avoit reçeûë dans son enfance, avoit produit en luy tout ce que le monde y avoit admiré depuis. Cependant Xénophon n'ayant pris dans les idées de Socrate que ce qui tourne les hommes à la patience & à la force du courage, & ne songeant non plus que Minos & Lycurgue, qu'à les préparer aux travaux de la guerre par les exercices du corps, sans cultiver en eux par la Musique & les autres arts liberaux, cette partie de l'ame qui produit les vertus de toute espéce: il a suivi Socrate à la vérité, mais il ne la suivi que dans le chemin le plus aisé, & au lieu de songer à faire des hommes, il n'a songé qu'à faire des soldats. Aussi Platon dans le troisiéme livre des Loix, peut-estre ayant en veûë la Cyropédie de Xénophon, convient que Cyrus avoit esté grand capitaine, & grand amateur de son pays, mais il luy refuse l'avantage d'avoir eu une éducation entiérement bonne.

On m'objectera peut-estre touchant ce que j'ay dit de la maniére dont la mesme doctrine de Socrate a esté renduë par deux grands hommes; que Platon preste souvent ses propres idées à Socrate, & qu'il suivoit luy-mesme la méthode des Sophistes dont j'ay parlé au commencement de ce discours, lorsque pour rendre ses veûës plus recommandables, il les suppose de Socrate. Cette objection n'est pas nouvelle, mais elle est frivole. Car au travers de ce qui nous reste dans Xénophon, il est aisé maintenant de voir que Socrate a pu penser conséquemment tout ce que Platon luy fait dire; & si l'on fait attention sur l'Apologie de Socrate, telle qu'on l'a dans Platon, l'on y retrouvera les plus sublimes principes de morale, ou du moins les conséquences immédiates. Et que cette Apologie soit conforme au discours que Socrate prononça en effet, Xénophon semble le dire luy-mesme, lorsqu'il convient que d'autres ont égalé la grandeur des choses que Socrate dit devant ses Juges. Ce qui certainement ne peut pas tomber sur

l'Apologie de Socrate que Lyſias avoit compoſée.

Du reſte, il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie pour y trouver quelques endroits des mémoires de Socrate écrits par Xénophon. Par exemple, ſur les devoirs de l'amitié fraternelle, ſur la force de l'amour, ſur les vertus œconomiques dans un genéral d'armée, ſur les connoiſſances qui luy ſont néceſſaires, & ſur mille autres ſujets dont le détail ſeroit infini & ennuyeux. Il arrive meſme quelquefois à Xénophon de ne pas changer le tour du dialogue, & de rendre preſque mot à mot dans la Cyropédie ce qu'on lit dans les Dits mémorables de Socrate. Témoin l'endroit où Cambyſe parle de l'art militaire. Je le rapporteray en partie, comme il eſt dans l'un & dans l'autre de ces ouvrages. Dans les Mémorables au livre troiſiéme, Socrate s'adreſſant à un jeune homme, qui avoit eu un maiſtre dans la ſcience de la guerre, luy demande ce que ſon maiſtre luy a enſeigné. Le jeune homme luy répond, « Qu'il luy a fait voir ſeulement l'ordre qui ſe doit tenir dans une armée, ſoit pour marcher, ſoit pour camper, ſoit pour combattre. Mais ce n'eſt-là, dit Socrate, qu'une petite partie de la charge d'un général. Il faut outre cela qu'il ſoigne aux appareils de la guerre; qu'il fourniſſe les ſoldats de munitions néceſſaires; qu'il ſoit inventif, laborieux, diligent, patient, d'eſprit vif; qu'il ſoit doux & rigoureux tout enſemble; qu'il ſçache conſerver ſon bien & prendre celuy d'autruy; qu'il prodigue & qu'il pille; qu'il ſoit liberal & avare; qu'il ſoit retenu & entreprenant: enfin qu'il ait mille autres qualitez naturelles & acquiſes. Le jeune homme enſuite, pour montrer à Socrate un échantillon de ce qu'il ſçait, luy dit, « Que ſelon le ſentiment de ſon maiſtre il faut toûjours placer les meilleurs ſoldats aux premiers & aux derniers rangs; ſur quoy il apporte des raiſons qui paroiſſent bonnes. « Il vous a donc appris, dit Socrate, à connoiſtre les bons & les mauvais ſoldats. Certes, repliqua le jeune homme, il ne m'a point appris ce que vous dites. Mais enfin, reprend Socrate, lorſque ce maiſtre vous

» a montré les différentes façons de ranger une armée, vous » a-t-il dit quand il faut se servir des unes & des autres. Nullement, répondit-il. Cependant, reprit Socrate, c'est selon les occasions qu'il faut changer l'ordre. Quoy-qu'il en » soit, dit le jeune homme, il ne m'a rien expliqué de tout « cela.

L'endroit paralléle de la Cyropédie, est celuy-cy. A la fin du livre premier, lorsque Cambyse conduit Cyrus sur les confins de la Perse ; Cyrus entre autres choses dit à Cambyse, » Un jour, quand je vous priai de donner quel- » que recompense à celuy qui m'avoit enseigné l'art mili- » taire, aprés m'avoir accordé ce que je vous demandois, » vous m'interrogeastes si ce maistre m'avoit fait quelques le- » çons d'œconomie; car les soldats, me dites-vous, ont be- » soin des mesmes choses que les serviteurs dans une famille. (Il faut remarquer en passant ce trait répété tant de fois par Socrate ;) » & aprés que je vous eus confessé qu'il ne » m'en avoit pas dit un mot, vous me demandastes s'il m'a- » voit discouru des moyens pour préserver une armée des » maladies.... Je vous confessai encore qu'il ne m'en avoit » point parlé....Ce qui vous donna sujet de me deman- » der, quelles choses donc il m'avoit enseignées, à quoy je » vous répondis qu'il m'avoit seulement enseigné les ordres » de batailles. Ce qui vous fit rire d'abord, & vous me mon- » trastes ensuite qu'il n'y avoit pas grande utilité à une ar- » mée, quand elle sçauroit se ranger en bataille le mieux du » monde, si elle manquoit de provisions, ou de santé, ou » d'adresse, ou d'obéïssance.

Il faudroit transcrire tout cet entretien qui est trés long, & dont tous les points sont traitez conformément à ce qu'on lit dans les choses mémorables de Socrate, & dans quelques endroits de la République de Platon, & ce seroit un travail peu susceptible d'agrément, & par conséquent toûjours trop long. Il me suffira d'avoir establi ce qui me paroist le plus approchant de la verité, & d'avoir par une preuve nouvelle appuyé un sentiment qui est

est celuy de Cicéron, & des plus grands critiques. L'attention des lecteurs aux livres que j'ay indiquez en fera une espéce de démonstration; & je me flatte qu'on aura de la peine à n'estre pas étonné que personne jusqu'à present n'ait examiné de cette maniére la Cyropédie.

Xénophon mesme au huitiéme livre semble avoir voulu faire comprendre son dessein; car dans un entretien entre Cyrus, Gobryas & Hystaspe, Gobryas ayant fait une réponse trés digne d'un philosophe, Cyrus se tournant vers Hystaspe, « Eh bien, luy dit-il, avez-vous entendu le raisonnement de Gobryas! Oüi, certes, répondit « Hystaspe, & s'il en fait souvent de semblables, je re- « chercheray plustost sa fille, (car il s'agissoit de le marier) « que s'il me promettoit beaucoup d'or & d'argent. Oüi, « oüi, repartit Gobryas, j'ay plusieurs semblables discours « par écrit, que je vous communiqueray volontiers. Ne « peut-on pas croire avec raison que par ces discours, Xénophon dans le personnage de Gobryas veut parler des Dits mémorables de Socrate, dont la comparaison qu'on en peut faire avec la Cyropédie, prouvent manifestement qu'ils en sont les matériaux. Mais outre la doctrine de ce Philosophe, qui fait le fonds de la Cyropédie, Xénophon n'a pû se refuser à luy-mesme le plaisir d'y jetter l'histoire & la cause de sa mort. Cyrus ayant avec luy le roy d'Arménie, qu'il avoit fait prisonnier, & Tigrane fils de ce roy, adresse la parole à Tigrane, & luy dit: Qu'est devenu ce galant homme qui venoit autrefois à la chasse « avec nous, & de qui tu faisois tant d'estat. Hélas, répon- « dit Tigrane, estes-vous le seul qui ne sçachiez pas son in- « fortune, & avec quelle rigueur mon pére l'a traité. Et « pour quelle occasion, dit Cyrus. Il s'estoit figuré, qu'il « me donnoit de mauvais conseils, répondit Tigrane; ce- « pendant il estoit si homme de bien, qu'estant prest d'ex- « pirer, il me manda, & me dit ces propres paroles; Que « ma mort, Tigrane, ne vous soit point un sujet de vouloir « mal au Roy; il ne l'a pas fait par méchanceté, mais sur «

» une fausse opinion, & j'estime que ce qu'on fait par ignorance,
» on le fait contre son gré (remarquez ce principe de Socrate.)
» Ah! l'excellent personnage, s'écria Cyrus. Et aussi-tost
» le roy d'Arménie voulant se deffendre, parla ainsi: Quand
» un mary poignarde celuy qui cajole sa femme, ce n'est
» pas qu'il soit fasché qu'elle se polisse l'esprit dans ces
» sortes de conversations galantes, mais il croit qu'on luy
» dérobe l'amour qu'elle doit avoir pour luy. J'ay eu pa-
» reillement de la jalousie contre cet homme-là, parce qu'il
» me sembloit que mon fils luy portoit plus d'honneur qu'à
» moy-mesme. Prince, luy dit Cyrus, tu as les sentiments
» ordinaires de tous les hommes. Mais toy, Tigrane, il faut
» que tu excuses ton pére.

Peut-on avec une connoissance médiocre de Platon & de Xénophon, ne pas reconnoistre dans cette histoire, l'avanture de Socrate un peu déguisée; luy, qui, selon les propres termes de Xénophon, mourut accusé de ce » que
» persuadant aux jeunes gens qu'il estoit le plus sage de tous
» les hommes, & le plus capable de mettre les autres dans
» le véritable chemin de la sagesse, ils croyoient que tout
» le monde n'estoit rien en comparaison de luy. C'estoit-là, en effet, son crime. Les autres crimes qu'on luy imputoit n'estoient que des prétextes pour le punir de celuy-là. Mais en examinant de prés cet endroit de Xénophon, ne pourroit-on pas, dans l'avis que Cyrus donne à Tigrane d'excuser la faute de son pére, imaginer un reproche tacite à Platon, d'avoir trop mis en jour la honte de son pays & le crime de ses citoyens dans la condamnation de Socrate? Car je n'ignore pas l'opinion commune touchant la mésintelligence de Platon & de Xénophon. Cette opinion est principalement fondée sur quelques fragments de lettres attribuées à ce dernier, peu dignes de luy, & qui ne sont peut-estre pas plus véritables, que la plusspart des lettres qui passent pour estre de ces temps-là. Il est certain d'ailleurs que Xénophon dans le livre troisiéme des Mémoires de Socrate a nommé Platon

avec distinction. Socrate, dit-il, affectionnoit Glaucon, à cause de Platon & de Charmide. Ce Glaucon estoit frére de Platon. Mais quelque opinion que l'on ait sur la prétenduë jalousie qui divisoit ces deux grands hommes, si dans Xénophon elle a produit la pensée d'écrire les Discours mémorables de Socrate, & d'aprés eux la Cyropédie, il faut convenir avec un ancien, que

La noble jalousie est utile aux mortels.

HISTOIRE

DE ZARINE ET DE STRYANGÉE.

Par M. Boivin l'Aisné.

L'Histoire de la Reine Zarine & du Prince Stryangée qui se tua d'amour pour elle, paroistra neuve à plusieurs : mais quoy-que personne presque n'en ait encore entendu parler, cependant elle est trés ancienne, & il n'y a rien qui n'en soit tiré d'auteurs originaux. Le principal canevas est un morceau qui nous reste du premier livre des histoires de Nicolas de Damas surnommé le Peripatéticien, ami particulier d'Auguste & d'Hérode le Grand. Il se trouve dans les Extraits de l'Empereur Constantin Porphyrogénéte, qui ont esté donnez au public, & traduits en latin par le sçavant Henry de Valois, lequel y a joint ses excellentes notes. Il y a indiqué le bel éloge qui est fait de cette Reine par Ctésias dans Diodore, l. 2. chap. 11. pag. 84. & plusieurs autres endroits. J'ay mis tout cela en oeuvre, & y ay adjoûté divers éclaircissements que j'ay crû nécessaires.

Quoy-que plusieurs de ces fragmens ne fussent qu'à peine reconnoissables, parce que ce n'estoient quelquefois que de bréves citations qui ne faisoient pas mesme un sens par-

fait, & qui ne marquoient aucun nom propre; il est pourtant visible qu'ils se sont renoüez d'eux-mesmes, & se sont rajustez si naturellement à cette narration, que l'on ne peut pas douter qu'ils n'en fussent, desorte que nous l'avons aujourd'huy presque compléte. Nous ne sçavons pourtant point de quelle maniére Zarine a reçeu la nouvelle de la mort de son amant. L'exact Henry de Valois nous apprend qu'il manquoit-là deux pages dans le manuscrit unique sur lequel il nous a donné les extraits de Porphyrogénéte.

Ce sujet au reste semble fait exprés pour estre la matiére d'une tragédie, & je ne doute point que quelque excellent Poëte n'en soit tenté. Tout y est illustre. Les principaux personnages sont des Rois & des Héros de l'antiquité. L'exemple d'un amant qui se tuë sur un refus, est un évenement singulier, autant rare dans l'exécution que fréquent en la bouche des amans vulgaires. Mais sur tout les sentimens héroïques de la Reine Zarine, amante passionnée, sont quelque chose de si admirable, qu'ils donnent de la jalousie non seulement aux Philosophes, mais aux Chrestiens. Il est impossible d'entendre raisonner une Princesse Sacide, une Scythe avec tant de bons sens, d'esprit, de politesse & de vertu, sans que nous ayons honte de nous-mesmes & de nos foiblesses.

Empire des Scythes.

Les Scythes ont possedé plusieurs fois l'Empire de l'Asie. Justin dés le commencement de son livre parle de leur Roy Tanaïs, contemporain de Vexores Roy d'Egypte. Il dit au second livre que l'Asie a esté tributaire des Scythes pendant 1500. ans, & que c'est Ninus Roy des Assyriens qui l'en a affranchie le premier.

Strabon l. 15. atteste qu'Idanthyrsus le Scythe avoit conquis l'Asie jusques en Egypte.

Arrien en ses Parthiques dans Photius, prétend que les Parthes sont une Colonie des Scythes, qui quittérent leur patrie sous Jandysus Roy des Scythes du temps de Sésostris.

Il se peut faire que ces trois auteurs parlent d'un mesme

fait, & que Tanaïs, Idanthyrſus & Jandyſus ſoient les différents noms d'un meſme Roy, comme Véxores & Séſoſtris paſſent pour un meſme Roy d'Egypte.

Mais Hérodote l. 1. c. 103. parle d'un temps tout différent, & beaucoup poſtérieur, qui eſt celuy dont il eſt icy queſtion. Il dit donc que les Scythes ſous leur Roy Madyés conquirent l'Empire des Médes ſur Cyaxare, & qu'ils furent les maiſtres de toute l'Aſie pendant 28. ans. C'eſt à la fin de ces 28. ans qu'arriva l'hiſtoire de Zarine.

Il eſt à propos de fixer un peu davantage cette Chronologie.

Cyaxare a regné quarante ans, il a commencé l'an 634. avant l'ére vulgaire de la naiſſance de N. S. il a fini l'an 594. Cyaxare.

Les vingt-huit ans de l'Empire des Scythes font partie des quarante du regne de Cyaxare, & commencent auſſi l'an 634. avant N. S. car Cyaxare devint leur tributaire dés ſa premiére année. Il ſecoüa le joug vingt-huit ans aprés, & par conſéquent l'an 606. avant N. S. La guerre entre luy & Zarine a duré deux ans. Ainſi la paix ſe fit l'an 604. Ce fut en cette meſme année 604. qu'une troupe de Scythes chaſſez de leur pays ſe refugia chez Cyaxare, qui les employa pour montrer à tirer de l'arc aux jeunes Seigneurs Médes. Mais enſuite s'emportant contre eux de ce qu'ils ne luy avoient pas fourni de la venaiſon un certain jour, ils ſe vangérent par une cruauté ſur un de leurs diſciples qu'ils luy firent manger, & ſe ſauvérent en Lydie chez Alyatte, pére de Créſus, ce qui fut cauſe de la guerre des Médes en Lydie, où Cyaxare commandoit en perſonne ſes armées contre Alyatte, tandis que Stryangée ſon gendre faiſoit la guerre chez les Parthes contre Zarine avec une autre armée.

Cyaxare eſt le plus grand des Empereurs Médes, comme dit Hérodote. Il eſt appellé Aſtibaras ou Aſtibarnas par Ctéſias dans Diodore. Il eſtoit fils de Phraortés & petit fils de Déjocés. Tous ces Rois ont pluſieurs noms,

& tout à fait différents, non seulement suivant chaque langue, mais souvent en la mesme, suivant les divers auteurs qui en parlent. C'est ce qui rend leur histoire fort difficile. On prétend que Cyaxare & Assuerus sont un mesme nom qui se donne à tous les Rois Médes. Il est certain que Déjocés est appellé Cyaxare dans Diodore de Sicile, qui cite mesme cela d'Hérodote, dont il s'écarte en changeant le nom propre. L'opinion commune est aussi qu'Astyage fils de Cyaxare s'appelloit Assuérus, ou Cyaxare comme son pére, & il doit estre l'Assuérus mary d'Esther. La Chronologie le fait voir. Outre cela Darius le Méde dans Daniel chap. 5. & 6. est le Cyaxare de Xénophon livre 8. de la Cyropédie, comme Josephe l'insinuë livre 11. ch. 12. mais pour éviter cette confusion de noms, tenons nous en icy à ceux d'Hérodote.

Mort de Phraortés.

Phraortés pére de Cyaxare fut tué devant Ninive qu'il avoit assiégée, & ce fut l'an 634. avant nostre ére. Nabuchodonosor Ciniladan possedoit alors Ninive, car il estoit Roy des Assyriens & des Babyloniens. Il avoit commencé l'an 647. avant N. S. Labopolassar qui est Nabuchodonosor qu'on appelle le pére, luy succeda l'an 625. & Lagocolassar qui est Nabuchodonosor le fils & surnommé le Grand, succeda à son pére l'an 604. Tout cela est constant par l'ére de Nabonassar, qui est la plus certaine de toutes les éres, & qui a esté inventée exprés par les Mathématiciens. Ce fut donc Ciniladan qui tua Phraortés.

Le premier exploit de Cyaxare fut de rassiéger Ninive tout de nouveau pour vanger la mort de son pére, mais il ne put prendre cette place pour lors. Car il fut contraint de lever le siége pour aller s'opposer aux Scythes qui estoient entrez en armes dans ses estats.

Madyés.

Madyés fils de Protothyés, estoit Roy des Scythes de devers le Tanaïs. Il chassa de l'Europe les Cimmériens; & les ayant poursuivis jusques dans la Médie, où ils s'estoient réfugiez, il y entra avec eux. Cyaxare estant ac-

couru pour luy donner bataille, la perdit, & devint tributaire des Scythes, qui par ce seul coup se rendirent maistres de tout l'Empire des Médes.

Madyés traversoit déja la Palestine pour passer en Egypte quand Psammitique Roy d'Egypte qui venoit de prendre Azot ville de Syrie, aprés un siége de vingt-neuf ans, trouva moyen de conjurer cet orage, en arrestant ce conquérant Scythe à force de presens & de priéres. Psammitique.

Quelques Scythes en s'en retournant pillérent le temple de Venus Uranie dans la ville d'Ascalon.

D'autres s'emparérent de la ville de Betsan, qu'on dit avoir esté autrefois la fameuse Nyse de Célésyrie fondée par Bacchus, & luy donnérent le nom de Scythopolis, ou ville des Scythes, dont il est fait mention sous ce nom dans le second livre des Macabées chapitre 12. verset 29. 30. 31. & dans Josephe en une infinité d'endroits. Ils y consacrérent mesme un temple à Diane Scythique, comme dit Hégésippe l. 3. c. 9. Cette ville qui est proche du Jourdain dans la Galilée, avoit fait partie du Royaume de Samarie, ou des dix tribus d'Israël; mais il y avoit déja 106. ans qu'il ne subsistoit plus, & qu'il avoit esté détruit par Salmanassar l'un des prédécesseurs de Ciniladan. Ainsi les Scythes s'estoient emparez de cette ville sur Ciniladan. Scythopolis.

Mais le bon Roy Josias regnoit encore alors à Jérusalem, & ne mourut que l'an 630. avant N. S. Psammitique mourut aussi en la mesme année 630. Et ce fut son fils Nécos ou Nécao, nouveau Roy d'Egypte, qui tua Josias à Mageddo, ou Magdolé en Syrie, en allant faire la guerre contre Ciniladan. La Bible fait mention de cet exploit & Hérodote mesme l. 2. c. 159. Josias. Nécao.

Madyés mourut aussi quelque temps aprés; on ne sçait point en quelle année, & Marmarés Roy des Scythes Saces luy succéda. Il se peut faire mesme que Marmarés dans Ctésias, est le mesme que Madyés dans Hérodote, & qu'Osimadyés dans d'autres, car chaque auteur ne parle que d'un de ces Rois & que d'un de ces noms. Les Sa- Marmarés.

ces ſont des Scythes Nomades auſſi-bien que ceux de devers le Tanaïs, & meſme les Perſes donnent le nom de Saces à tous les Scythes. Ainſi cette qualité de Roy des Saces ne ſuffit pas pour eſtablir de la diſtinction entre Madyés & Marmarés.

Les Saces.

Mais en particulier les Saces ſont les plus braves de tous les peuples de la Scythie, & paſſent pour les meſmes que les Maſſagétes. Ainſi Tomyris Reine des Maſſagétes qui tua Cyrus l'an 529. avant noſtre ére, eſt probablement une des deſcendantes de noſtre Zarine, Reine des Saces l'an 608.

Les femmes Sacides vont à la guerre comme les hommes, & combattent ordinairement à cheval.

La ville capitale des Saces s'appelle Roxanace, ou Roxonace. On trouve ce nom dans Nicolas Damaſcéne & dans Stephanus.

Rétabliſſement de Cyaxare.

Cyaxare qui demeuroit toûjours à Ecbatane, ancienne capitale de Médie, eſtoit devenu pére d'Aſtyage, qui depuis a eſté ſon ſucceſſeur à l'empire des Médes. Il s'eſtoit fortifié inſenſiblement par des alliances. Il avoit deux filles parfaitement belles, & célébres meſme par leur eſprit & leurs divers talens. L'une s'appelloit Rhétée ou Roitaie, qui avoit épouſé depuis peu Stryangée, Prince des plus braves, des mieux faits, & des plus polis de tout l'Orient. L'autre eſtoit cette fameuſe Nitocris qui fut mariée peu de temps aprés à Nabuchodonoſor le Grand, comme nous l'apprenons ſuffiſamment d'Hérodote & de Joſephe.

Cyaxare paroiſſoit tout accoutumé au joug des Scythes depuis 28. ans. Il prépara un feſtin à Marmarés ſon Empereur, & aux principaux Scythes de ſa Cour, où il ne manqua pas l'occaſion de les enyvrer, & de les égorger enſuite tous. Ce ſtratagéme arrivé l'an 606. avant noſtre Seigneur, rétablit l'Empire des Médes.

Aprés la mort du Roy Marmarés, les Saces n'abandonnérent pas d'abord leurs prétentions à l'Empire. On voit que tout y eſtoit en confuſion dans ces temps-là, & que les

les Egyptiens, les Assyriens & Babyloniens d'alors aussi-bien que les Médes & les Scythes, le déchiroient chacun de leur costé.

Le Royaume des Saces par la mort de Marmarés, appartenoit de droit à Zarine, ou Zarinée, comme d'autres l'appellent; Princesse qui possédoit éminemment toutes sortes de qualitez héroïques : la beauté, la noblesse, la politesse, la valeur, la prudence dans les conseils, la grandeur d'ame dans les entreprises, la constance & la vigueur dans l'exécution, une éloquence mâle & naturelle, soutenuë d'une philosophie surprenante & difficile à croire dans une Scythe; toute la vertu morale la plus pure & la plus sévére, qu'il est impossible de ne pas admirer, & qu'il ne semble pas possible d'imiter. C'est tout dire, qu'aprés sa mort ses peuples ont rendu les honneurs héroïques à sa mémoire, & luy ont consacré des temples comme à leurs Dieux. Zarine.

Voicy les propres termes dont Ctésias en parle dans l'abregé qu'en a fait Diodore : *Les Saces avoient alors pour Reine une femme nommée Zarine, qui excelloit à faire la guerre. Elle avoit de l'audace & de l'exécution beaucoup au dessus des autres femmes Sacides, quoy-que cette nation en général abonde en femmes vaillantes, & qui participent comme les hommes à tous les hazards de la guerre. On dit que cette Reine n'avoit pas sa pareille en beauté. Elle se faisoit admirer par la grandeur de ses entreprises, & par la bonne part qu'elle avoit toûjours à les terminer.*

Zarine ne se contenta pas de conserver son royaume dans l'indépendance des Médes. Les Parthes, dit Ctésias, se révoltérent contre Cyaxare pour se donner aux Saces, & livrérent leur ville & leurs provinces à cette illustre Reine. Cela produisit entre les Saces & les Médes une guerre sanglante qui dura deux ans, pendant lesquels il se donna plusieurs grandes batailles, & il y eut de part & d'autre une infinité d'hommes tuez.

Les armées de Cyaxare estoient commandées par le vail-

sant Stryangée son gendre. La brave Sacide estoit en personne à la teste des siennes.

La renommée estoit favorable à l'un & à l'autre, & tout l'univers se tenoit en suspens dans cette égalité de mérite des deux chefs.

La victoire comme indifférente, ou plustost devenuë, pour ainsi dire, amoureuse de tous les deux, changeoit tous les jours de party. On la voyoit tour à tour dans l'un & l'autre camp; elle y portoit incessamment une estime réciproque dans les cœurs ennemis. Tout estoit égal, tous les avantages estoient journaliers & sujets à revanche. Plus on se sentoit poussé & battu, plus on se rendoit justice l'un à l'autre. On se tuoit sans se haïr, on se disputoit à qui seroit le plus généreux, & la guerre n'estoit plus qu'un jeu couvert. Ce n'estoient plus qu'honnestetez, ce n'estoient que complimens réciproques. On se faisoit honneur de son ennemy. On se loüoit, on se vantoit d'avoir esté vaincu en attendant le retour. Le cœur suivoit insensiblement les honnestetez.

Le Méde conçût une estime toute particuliére pour la Sacide, & cette genereuse Reine ne resta point indifférente pour la bonne mine, la bravoure, les tendresses, & les maniéres engageantes d'un ennemi si poli.

L'estime se changea aussi-tost en amour secret, & devint une passion la plus généreuse & la plus noble. C'estoit à qui vaincroit dans les cœurs comme en campagne.

Mais cependant la guerre & la gloire marchoient toûjours leur train, & ces amans passionnez cherchoient continuellement à s'entr'arracher la vie.

Zarine vaincuë.

Enfin l'occasion décisive arriva. Le hazard l'emporta sur cette égalité de mérite, & Stryangée abbatit Zarine de cheval dans une derniére bataille.

Il eut plus de peur de mourir qu'elle, & plus de honte d'estre vainqueur que la vaincuë. Il luy sauva la vie en la luy demandant luy-mesme des yeux; & bien loin de luy arracher le cœur, il acheva de luy donner le sien.

Il luy offrit aussi-tost la paix avec toutes sortes d'avantages.

Il luy conserva tous ses Estats, à la reserve des seuls Parthes, qui appartenant à Cyaxare, n'avoient pas eû droit de se donner à elle, & qui faisoient tout le sujet de la guerre.

L'alliance fut jurée perpetuelle sous ces conditions entre les Médes & les Saces, & plus sincérement encore entre ces deux chefs

Voicy en quels termes Ctésias en parle dans Diodore: *Sous ce regne les Parthes se revoltérent contre les Médes, & livrérent aux Saces leur contrée & leur ville. Il y eut à cause de cela une guerre de deux années entre les Saces & les Médes ; ils se donnérent plusieurs batailles. Il y eut grand nombre d'hommes tuez de part & d'autre. Enfin ils firent la paix sous ces conditions ; les Parthes retournérent sous la puissance des Médes. Chacun demeura maistre de ce qu'il possedoit auparavant. Ils firent l'un avec l'autre paix & alliance pour toûjours.*

Nicolas Damascéne dans les extraits de Porphyrogénéte, dit positivement qu'*aprés la mort de Marmarés Roy des Saces, Stryangée fut long-temps épris d'amour pour Zarinée sans le dire, & elle de mesme.*

Il paroit qu'aussi-tost que cette paix fut concluë, la confiance devint entiére entre deux ames si royales & si généreuses. Stryangée demanda la permission à Zarine d'aller luy rendre visite dans sa capitale. La Sacide qui ne cherchoit pas non plus à se séparer de luy, l'invita d'y entrer avec toute son armée. Ce pas si délicat ne le parut ni à l'un ni à l'autre. On est toûjours sans défiance entre deux cœurs ouverts. Ce tendre vainqueur se faisoit un mérite aux yeux du public de vouloir suivre en triomphe le char de sa captive.

Entrée de Stryangée à Roxanace.

Cette Héroïne passionnée partit à l'heure mesme pour aller préparer une entrée solennelle dans Roxanace à la réception de son amant. Elle faisoit gloire de ne pas

passer pour ingrate, & sa tendresse éclatoit sans crainte sous prétexte de la plus vive reconnoissance.

L'aimable Méde auroit mille fois souhaité n'estre point le gendre de son Empereur, afin de pouvoir offrir à cette illustre Reine un cœur libre. Elle ne faisoit pas moins de vœux en secret de pouvoir donner sa couronne à un si doux ennemy.

Il estoit encore fort loin de la ville, quand elle en sortit pour voler au devant de luy toute pleine de joye, & bien lon d'en faire aucun mystére, elle estoit ravie d'en étaler tout ce qu'elle en sentoit.

Elle mit pied à terre d'aussi loin qu'elle l'apperçeut. Elle courut le salüer & le baisa à la jouë devant tout le monde. Elle voulut absolument monter dans le char de ce Prince avec luy: elle luy rendit tous les honneurs possibles.

L'Héroïne le complimenta sans cesse, & l'entretint pendant tout le chemin avec une tendresse d'amante, & tout l'enjouëment le plus poli. Ils entrérent ensemble de la sorte dans la ville, & allérent en cette pompe jusques au palais, où le plus bel appartement estoit préparé à cet illustre hoste. Le peuple estoit en haye, & battoit par tout des mains. Chacun applaudissoit du meilleur du cœur à une feste si heureuse.

Ce brave Méde qu'on venoit d'éprouver pour ennemi si terrible, entroit en triomphe comme libérateur & pére de la patrie. Le devoir engageoit tellement la Reine à toute sorte de gratitude, que la plus forte passion luy tenoit lieu de bienséance & de vertu parfaite; son feu modeste ne se pouvoit cacher autrement qu'en éblouïssant tous les yeux de sa propre lumiére.

Ainsi elle fit au Prince toute la bonne réception possible: elle luy témoignoit ce qu'elle sentoit, ne pouvant rien feindre au delà.

L'armée Méde qu'il avoit à sa suite, fut traitée aussi trés magnifiquement.

Comme nous écrivons cecy pour les sçavans, il est nécessaire d'en donner les preuves.

Les extraits faits en abregé du premier livre des Histoires de Nicolas Damascéne par l'Empereur Constantin Porphyrogénéte, sont conçûs en ces termes : *Quand ce Seigneur fut proche de la ville de Roxanace, où les Rois Saces avoient leur palais, Zarinée vint au devant de luy, & témoignant beaucoup de joye de le voir, elle luy fit bonne réception, le salua par un baiser devant tout monde, & monta dans le char de ce Prince avec luy ; ils allérent ensemble jusques au palais, en s'entretenant agréablement. Zarinée reçeut aussi trés magnifiquement l'armée qu'il avoit à sa suite.* Textes & autoritez.

Quand Stryangée aprés le festin se fut retiré dans son appartement, il reconnut qu'il ne se pouvoit séparer de Zarine ; son cœur se sentoit arracher & se déchiroit. Il souffroit, il soupiroit, il mouroit, & ne se possedoit point.

Il fut contraint d'en parler au plus fidéle de ses Eunuques. Tout le monde sçait que dans les cours d'Orient, la dignité d'Eunuque estoit la premiére aprés celle du Prince. On les appelloit Bagoas ou Vagosés. Ils estoient comme ses gouverneurs & ministres nez, & commandoient ordinairement les armées en son absence. Le Vagosés ne trouvant point d'autre remede à la violence de cette passion, luy conseilla de retourner la découvrir à la Reine.

Il se rendit donc auprés d'elle, qu'il venoit de quitter ; & d'abord il luy fit voir ce qu'il ne luy pouvoit dire. Plus sa langue estoit muette & plus son silence estoit éloquent. Il balança long-temps, il soupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & parla. Cette Héroïne qui voyoit bien qu'il n'estoit plus le maistre de sa passion, le refusa de la maniére du monde la plus tendre & la plus polie.

Je vous puis assûrer, dit-elle, que mon cœur n'est pas moins touché que le vostre. Je vous dois tout, & je vous aime plus que moi-mesme ; mais je ne suis pas assez ingrate pour oser suivre mon plus doux penchant aux dépens de vostre gloire, & de la mienne. Joüissez, Prince, Discours de Zarine.

du doux plaisir de la vertu, qui fait la belle tendresse de nos ames. Vostre generosité a esté aussi pure que ma reconnoissance. Cette union amoureuse des esprits n'a rien d'infame ni de suspect. Je sçais que je ne dois la vie qu'à vostre estime la plus désinteressée. Songez donc quelle honte, & quel préjudice une pareille chose me pourroit causer ; qui cependant vous seroit encore plus funeste à vous-mesme. Car enfin je suis Reine, & ne dépends de personne, graces à vos bontez. Mais vous, mon cher Stryangée, vous estes le gendre de vostre Empereur. Vous estes le mary de Rhetée, fille du grand Cyaxare, qui passe pour plus belle non seulement que moy, mais que les autres beautez les plus fameuses. Pour moy je mourray plustost que de vouloir écouter nostre amour qui vous perdroit. Loüez ma cruauté, qui est plus contre mes plus doux voeux que contre vous-mesme. Ayez la force de me vaincre dans vostre cœur, mieux encore que dans le champ de bataille où vous m'avez donné la vie. La victoire sur soy-mesme & sur les passions qui troublent l'ame, est encore plus grande que sur les ennemis en guerre. Ce petit plaisir d'un moment vous pourroit causer trop de repentir. Nous faisons profession vous & moy de vie héroïque, & de vraye grandeur d'ame. Je suis jalouse pour vous de la solide vertu. N'exigez pas de moy ces indignes voluptez qui se peuvent gouster avec des courtisannes, & dont les bestes mesmes sont capables. Pensons à toute autre chose, & soyez persuadé qu'il n'y a rien, pour grand qu'il soit, que je puisse vous refuser, pourvû qu'il soit honneste.

Stryangée écouta tout cela dans un profond silence : il admiroit Zarine moins pour sa beauté que pour sa vertu & son éloquence ; & prenant ensuite congé d'elle avec un doux baiser à la joüe, il se retira.

Désespoir de Striangée.

Pour lors son abattement fut extrême en présence de son cher Vagosés. Il se lamenta, il se desespera, il se trouva tout autrement confus & interdit que la premiére fois.

Tantost il estoit tenté de triompher de son amour par une noble émulation, & se sentoit jaloux de la gloire & de la vertu de Zarine. Tantost il se croyoit méprisé & trahi par cette artificieuse beauté, & toute son ambition s'entendoit avec sa flamme pour luy faire perdre l'esprit. Il cedoit la palme à sa belle rivale, & avoit honte de n'estre pas mort de honte. A la fin il se livra tout entier aux reproches & à la rage, & prit la généreuse resolution de mourir par un tendre desespoir.

Mais auparavant il écrivit une lettre à l'Heroïne, dont voicy les termes.

Stryangée à Zarine. J'ay ce peu de mots à vous dire : Je vous ay sauvé la vie. Oüy, vous la tenez de moy, & je suis cause de tout le bonheur dont vous joüissez aujourd'huy. Cependant vous m'avez fait mourir. C'est vous qui m'avez tué, & vous m'avez mis hors d'estat de pouvoir joüir d'aucune joye au monde. C'est pourquoy si vous avez eû raison d'en user de la sorte, puissiez-vous estre comblée de toutes sortes de biens, & regner heureuse. Mais si au contraire vous avez tort, puissiez-vous estre réduite en l'estat où je suis, & souffrir ce que je souffre ; car enfin c'est vous qui m'avez inspiré le courage d'agir de la sorte. Adieu pour jamais. Lettre de Stryangée.

Ayant écrit cette lettre, il fait jurer son fidéle Eunuque de la porter à Zarine, aussi-tost qu'il le verra mort, & avant que personne puisse rien sçavoir d'un événement si tragique. Il met la lettre sous son chevet, & répéte en s'en allant généreusement à la mort : oüy, c'est vous qui m'avez inspiré ce courage. Il demande son poignard. L'infortuné Vagosés fondant en larmes, voulut luy faire quelques remontrances, que le Prince ne daigna pas écouter. Il luy arrache le poignard des mains, & le l'enfonce dans le sein. Sa belle ame qui n'attendoit que le premier coup, sortit incontinent par la playe. * * * * C'est icy où manquent les deux pages dans le manuscrit de Porphyrogénete. Ainsi on ne sçait point le reste de cette histoire. Il

est seulement certain que Stryangée se tua généreusemen ; & que sa lettre qui a couru par-tout, fut renduë à Zarine comme il l'avoit ordonné.

Texte de Porphyrogénéte.

Quoy qu'il soit désagréable de dire plusieurs fois la mesme chose, on croiroit que je debiterois icy un Roman, si je ne traduisois en François mot pour mot les termes originaux qu'on peut voir dans le Grec de Porphyrogénéte, & qui ne sont qu'un trés petit abregé de Nicolas le Peripatéticien. *Aprés le festin*, dit cet abréviateur ; *Stryangée se retira en l'appartement qui luy estoit préparé, en soupirant d'amour pour Zarinée, & ne pouvant estre le maistre de sa passion, il en communiqua avec le plus fidéle des Eunuques de sa suite. Celuy-cy l'encourageant, luy conseilla de surmonter cette trop grande timidité, & de parler à Zarinée mesme. Il se laissa persuader, & se rendit à l'instant auprés d'elle. Il en fût reçeû trés gracieusement. Il balança long-temps, il soupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & luy déclara qu'il brûloit d'un ardent amour pour elle. Cette Reine le refusa trés poliment, luy remontrant qu'elle recevroit de la honte & du préjudice d'une telle action ; & que la chose luy seroit encore à luy-mesme plus infame & plus préjudiciable, parce qu'il estoit le mary de Rhétée, fille d'Astibaras, qui passoit pour plus belle non seulement qu'elle, mais que beaucoup d'autres beautez fameuses. Qu'il falloit donc qu'il témoignast de la force, non seulement contre les ennemis à la guerre, mais aussi en ces occasions qui troubloient l'ame ; d'autant plus que ce petit plaisir d'un moment, & qui se peut mesme trouver avec des courtisannes, luy causeroit un long repentir, si Rhétée s'en appercevoit. Qu'elle le prioit de ne penser donc plus à cela, mais de luy demander toute autre chose, assuré qu'il estoit de n'en estre point refusé, quoy que ce pût estre. Aprés qu'elle eut dit cela, il garda long-temps le silence, puis prenant congé d'elle par un baiser, il se retira. Il se trouvoit pour lors dans un abbatement beaucoup plus grand, & se lamentoit devant son Eunuque. Enfin il écrivit une lettre, & fit jurer l'Eunuque de la porter à Zarinée ;*

rinée, aussi-tost qu'il le verroit mort, & avant que personne sçût rien de ce tragique accident. Le contenu de la lettre estoit : STRYANGÉE A ZARINÉE. Je vous ay sauvé la vie, & je suis cause de tout le bonheur dont vous joüissez aujourd'huy ; mais vous, vous m'avez tué, & m'avez rendu incapable de joüir de quoy que ce soit. Si vous avez eu raison d'en user de la sorte, tout bien vous en puisse arriver, & vivez heureuse ; mais si vous avez eu tort, puissiez-vous tomber dans le mesme malheur que moy, car c'est vous qui m'avez donné le courage de faire ce que je fais. Ayant écrit cette lettre, il la met sous son chevet, en s'en allant généreusement aux Enfers ; car, oüy, répete-t-il, vous m'avez inspiré de me comporter de la sorte : & il demande son poignard, & l'Eunuque ****. Le reste s'est perdu dans le manuscrit de cet abrégé.

Denys d'Halicarnasse en son livre de l'Elocution, que plusieurs attribüent mal-à-propos à Démétrius Phaléréen, parle aussi de cet événement en ces termes : *Un certain Stryaglius, personnage Méde, ayant abbatu de cheval une femme Sacide, & ayant vû que cette Sacide estoit belle & pleine d'agrément, luy laissa la liberté de se sauver. Aprés cela, quand la paix fut faite, il aima cette femme, & en fut refusé : il prit résolution de se tuer, mais auparavant il fit des reproches à cette personne par une lettre qu'il luy écrivit en ces termes : Je vous ay sauvé la vie, & c'est par moy que vous estes vivante, & moy c'est par vous que je suis mort.* Cet auteur n'en dit pas d'avantage, & il cite ce passage de Ctésias, pour montrer que cet Historien aime à se servir de répétitions, afin d'estre plus clair dans son stile.

Tous les autres Ecrivains qu'on a pu trouver qui parlent de ce fait, ne le considérent que par rapport au stile & non par rapport à l'histoire.

Jean Tzetzés, Chiliade 12. histoire 451. vers. 894. dit, *Que les Saces ont inventé le bouclier, qui s'appelle en Grec* Sacos *à cause de cela, & que leurs femmes combattent contre les hommes, ainsi que le disent Ctésias & une infi-*

nité d'autres. Les femmes des Saces combattent à cheval, dit-il. Et ailleurs : Stryalius, personnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide. Tzetzés en demeure là.

Suidas sur le mot Grec ὠμή, qui signifie *cruelle*, cite ce passage : *Je crains que vous ne passiez pour une cruelle, de de vous estre si fort vangée, dit Nicolas Damascéne.* Henry de Valois croit que ce sont les paroles de l'Eunuque à Zarine. Mais proprement Zarine ne s'est point vangée. C'est Stryangée qui a bien voulu se tuer, & elle ne luy avoit pas conseillé de le faire. Ces paroles d'ailleurs conviendroient moins bien en la bouche du Bagoas, qu'en celle de l'amant, qui supposeroit que Zarine s'est vangée d'avoir esté vaincuë. Mais ces sortes de conjectures ne valent pas la peine de nous arrester.

On voit au reste que cette histoire estoit aussi dans Ctésias, car Denys d'Halicarnasse & Tzetzés le citent expressément. Ctésias estoit medecin d'Artaxercés Mnémon vers l'an 404. avant N. S. Il finit son histoire l'an 398. Diodore qui en a fait l'extrait, n'a pas pris la peine de dire un mot de cet illustre & malheureux Stryangée. Il n'y a personne aujourd'huy qui ne s'estimast heureux de pouvoir retrouver ce qui nous manque de cette tendre histoire, & qui ne souhaitast de la donner au public, non seulement dans la précision des extraits de Porphyrogénéte, mais tout au long & telle qu'elle estoit dans l'original de Nicolas le Péripatéticien. Il nous seroit aisé d'y suppléer par nos conjectures & par nos imaginations agréables, & d'y décrire à plaisir comment l'affligé Vagosés s'acquitta de sa commission, & tout ce que Zarine fit, ou dut faire, & put penser de beau & de tendre en une si triste avanture. Mais les loix de l'histoire, & le respect de l'exacte critique pour la sçavante antiquité, nous font rejetter cette profanation, ou du moins la renvoyer à ceux qui cherchent plus l'agrément que la vérité dans les livres. Chacun a son but, je ne blâme point le leur. Il me suf-

fit de dire qu'il est différent du mien icy.

A l'égard de Zarine, l'histoire nous apprend qu'elle ne se tua pas aprés son amant, comme autrefois vers les mesmes lieux, la Babylonienne Thisbé aprés Pyrame. Elle soutint l'héroïsme jusqu'au bout, & ne démentit point sa vertu. Elle se maintint en paix auprés des Médes, dont la Cour estoit alors la fleur des armes, des beaux arts & de la politesse. Elle affecta la noble émulation de ne leur céder en aucune de ces qualitez. Elle attaqua & vainquit tout ce que la barbarie qui environnoit ses estats avoit de plus rebelle & de plus intraitable. Elle fonda plusieurs villes; elle fit cultiver les arts & les sciences dans ses provinces; elle enrichit & poliça tous les estats voisins qui se mirent sous sa protection; elle gagna les cœurs des peuples entiers par amour & par la douceur de son gouvernement; elle sacrifia son repos & tous ses plaisirs pour sa gloire & pour la félicité des peuples. Elle se rendit enfin le modéle des Reines & des grands Rois, & l'héroïne du siécle.

Entreprise digne de toute autre ame, ce semble, que d'une Scythe Sacide, qui ne suivoit pour loy que la bonté de la nature, éprise de la seule beauté de la vertu.

Le nombre de ses grandes actions nous fait présumer que son regne doit avoir duré assez long-temps. On ne peut mieux finir son éloge que par celuy que luy donne Ctésias dans Diodore.

Elle subjugua les peuples barbares des environs, ceux mesmes qui estoient les plus fiers, qui avoient eu l'audace de l'attaquer, & qui prétendoient s'assujetir la nation des Saces. Elle défricha beaucoup de terres incultes, & civilisa plusieurs nations sauvages; elle fit bastir un grand nombre de villes, & généralement elle augmenta fort le bonheur de ses sujets.

C'est pourquoy, ajoûte-t-il, *on honnora sa mémoire aprés sa mort par des monuments publics de reconnoissance des bienfaits que la patrie en avoit reçûs; & l'on consacra sa vertu*

par un tombeau plus magnifique de beaucoup que ceux des autres Rois. Car on y éleva une pyramide à trois angles; dont chaque costé avoit trois stades de long, & la hauteur estoit d'un stade. (Chacun sçait que le stade est 125. pas; & le pas de cinq pieds) On adjoûta au dessus de ce tombeau une statuë d'or colossale. On luy consacra à jamais les honneurs héroïques. On luy déféra enfin toutes sortes d'avantages & des priviléges plus considérables qu'à aucun des Monarques qui l'avoient précédée.

Tout cela est traduit mot à mot de Diodore, liv. 2. chap. 11. p. 84. 85.

DISSERTATION
SUR UN FRAGMENT DE DIODORE DE SICILE

Par M. Boivin l'Aisné.

Diodore de Sicile, comme l'on sçait, avoit fait quarante livres d'Histoire universelle. Il ne nous en reste que les cinq premiers & la seconde décade entiére. Ainsi il y en a vingt-cinq de perdus.

On en a retrouvé des extraits & des fragments qui font plaisir. Celuy-cy doit estre un morceau du sixiéme livre. Il n'a encore jamais esté imprimé sous le nom de Diodore de Sicile à qui il appartient.

Ce fragment a passé d'abord pour une déclamation de quelque Sophiste Grec que l'on ne connoissoit point. Il n'avoit jamais esté traduit en Latin; & il a esté presqu'entiérement ignoré jusqu'icy.

Henry Estienne en 1567. l'a imprimé en Grec pour la premiére & la seule fois. C'est sous le nom de *déclama-*

tion d'un certain anonyme, touchant deux hommes qui avoient fait de belles actions à la guerre, & qui se disputoient le prix de la valeur. Il l'a placé page 20. C'est aprés les déclamations de Polémon & avant celles d'Himérius.

Isaac Vossius vers l'an 1640. passant par Florence, visita la Bibliothéque du Grand Duc, où il trouva un manuscrit qui attribuoit ce fragment à Diodore de Sicile. Il le copia, sans sçavoir qu'il avoit déja esté imprimé, & l'intitula dans ses papiers : *Fragment de Diodore de Sicile, touchant Cléonnis & Aristoménés.*

Gérard Vossius son pére en fit une note aux *addenda* de ses Historiens Grecs, p. 529. de l'édition de 1650; mais sans indiquer, ni le livre de Diodore, ni qui sont ce Cléonnis & cet Aristoménés.

Cela me donna la curiosité en 1710. d'examiner la question. Et j'ay eu le bonheur de découvrir tout le fonds de cette Histoire.

Il s'y agit de la premiére guerre Messéniaque.

Euphaés, Roy de Messénie, 8.e Epytide, & 13.e descendant d'Hercule, aprés la bataille d'Ithome, qu'il venoit de gagner sur Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, descendants du mesme Hercule au 15.e degré, préside tout blessé, avec ses officiers de guerre, au conseil, pour faire adjuger, suivant la loi, le prix de la gloire à celuy qui avoit le mieux fait au combat. Cléonnis & Aristoménés se le disputent. Les Juges tout d'une voix prononcent en faveur d'Aristoménés.

Euphaés mourut de ses blessures peu de jours aprés.

Cette bataille fut donnée la 3.e année de la 12.e Olympiade, c'est-à-dire l'an 46. aprés la premiére Olympiade vulgaire, l'an 730. avant N. S.

Comme cet excellent morceau de Diodore ne se trouve pas aisément, on me sçaura peut-estre gré de le redonner.

Voicy l'original Grec, avec la traduction Latine que j'en ay faite.

Le Texte de Diodore.

ΜΕΤΑ' ταῦθ' ὁ μὲν βασιλεὺς, ἀναλαβὼν ἑαυτὸν ἐκ τῶν τραυμάτων, προέθηκε κρίσιν ἀριστείου· κατέβησαν μὲν οὖν ἐπὶ τὸν ἀγῶνα δύο, Κλέοννίς τε καὶ Ἀριστομένης, ὧν ἑκάτερος εἶχεν ἴδιόν τι πρὸς δόξαν. ὁ γὰρ Κλέοννις ὑπερασπίσας τὸν βασιλέα πεπτωκότα, τῶν ἐπιφερομένων Σπαρτιατῶν ὀκτὼ νεκροὺς ἐπεποιήκει· καὶ τούτων ἦσαν δύο ἡγεμόνες ἐπιφανεῖς. πάντων δὲ τῶν ἀναιρεθέντων ὑπ' αὐτοῦ τὰς πανοπλίας ἐσκυλευκὼς, ἐδεδώκει τοῖς ὑπασπισταῖς, ἵνα ἔχῃ σημεῖα τῆς ἰδίας ἀρετῆς πρὸς τὴν κρίσιν. πολλοῖς δὲ περιπεσὼν τραύμασιν, ἅπαντ' ἔσχεν ἐναντία, μέγιστον παρεχόμενος τεκμήριον τοῦ μηδενὶ τῶν πολεμίων εἶξαι. ὁ δ' Ἀριστομένης ἐν τῷ περὶ τοῦ βασιλέως ἀγῶνι πέντε μὲν ἀνῃρήκει τῶν Λακεδαιμονίων, καὶ τὰς πανοπλίας ἐσκυλεύκει, τῶν πολεμίων ἐπικειμένων· καὶ τὸ μὲν ἑαυτοῦ σῶμα διεφύλαξεν ἄτρωτον, ἐκ δὲ τῆς μάχης ἀπερχόμενος εἰς τὴν πόλιν, ἔργον ἐπαινούμενον ἔπραξεν.

La Traduction Latine.

POst hæc, rex, cum ad se rediisset ex vulneribus, judicium proposuit de virtutis præmio. Descenderunt itaque in certamen duo, Cleonnis & Aristomenes, quorum uterque habebat peculiare aliquid ad gloriam. Cleonnis enim cum regem protegeret humi jacentem ex irruentibus in eum Spartiatis, octo interfecit, atque in his erant duo duces insignes. Cumque omnium quos occiderat, arma spoliasset, ea tradidit suis militibus, ut haberet argumenta propriæ fortitudinis ad judices. Ex multis etiam vulneribus quæ exceperat, omnia erant ex adverso, maximumque hoc habebat testimonium se nulli hostium cessisse. Aristomenes autem in hoc ipso circa regem certamine quinque trucidaverat Lacedæmonios, & armis spoliaverat inter infensos hostes, ac suum ipsius corpus illæsum servaverat. Cum autem è pugna se reciperet in urbem, facinus patraverat laudabile.

Siquidem Cleonnis vulneribus infirmus, neque incedere per seipsum, neque deduci manibus poterat. Illum vero Aristomenes suo corpore sublatum portavit in urbem, & nihilo secius propria gestavit etiam arma, quanquam foret Cleonnis præ cæteris ingens magnitudine & robore corporis. Quæ cum subsidia illis suppeterent ad eam de fortitudine contentionem, rex adfuit pro tribunali cum ducibus, secundum legem. Cleonnis autem prior sic effatus est.

Brevis quidem hæc habenda est de præmio fortitudinis oratio. Nam judices ii sunt qui viderunt cujusque virtutem. Hoc autem volo monitos, quod cum uterque contra eosdem homines pugnaremus, eodem tempore & loco, ego plures necavi. Porro manifestum jus est, ut in iisdem circumstantiis, uter numero interfectorum sit potior, ita & jure præmiorum. Verum enim vero corpora etiam utriusque manifestissima exhibent indicia præstantiæ. Alter enim plenus vulne-

ὁ μὲν γὰρ Κλέοννις ἀσθενῶς ἐκ τῶν τραυμάτων διακείμενος, οὔτε βαδίζειν καθ' αὐτὸν, οὔτε χειραγωγεῖσθαι δυνατὸς ἦν· ὁ δ' Ἀριστομένης ἀράμενος αὐτὸν ἐπὶ τοῦ σώματος, ἀπήνεγκεν εἰς τὴν πόλιν, οὐδὲν δὲ ἧττον κομίζων τὴν ἰδίαν πανοπλίαν, καὶ ταῦτα τοῦ Κλεόννιδος προέχοντος τῶν ἄλλων μεγέθει τε καὶ ῥώμῃ σώματος. τοιαύτας δ' ἐχόντων ἀφορμὰς εἰς τὴν ὑπὲρ τῶν ἀριστείων κρίσιν, ὁ βασιλεὺς ἐκάθισε μετὰ τῶν ταξιαρχῶν, κατὰ τὸν νόμον. παραλαβὼν οὖν τὸν λόγον ὁ Κλέοννις, τοιούτοις ἐχρήσατο λόγοις:

Βραχὺς μέν ἐστιν ὁ περὶ τῶν ἀριστείων λόγος· κριταὶ γάρ εἰσιν οἱ τεθεαμένοι τὰς ἑκάστων ἀρετάς· ὑπομνῆσαι δὲ δεῖ με διότι πρὸς τοὺς αὐτοὺς ἄνδρας ἑκατέρων διαγωνισαμένων ὑφ' ἕνα καιρὸν καὶ τόπον, ἐγὼ πλείους ἀπέκτεινα. δῆλον οὖν ὡς κατὰ τὴν αὐτὴν περίστασιν ὁπότερος ἐν ἀριθμῷ τῶν ἀναιρεθέντων προτερεῖ, καὶ τοῖς εἰς τὸ πρωτεῖον δικαίοις. ἀλλὰ μὴν καὶ τὰ σώματα ἑκατέρων ἐμφανεστάτας ἀποδείξεις ἔχει τῆς ὑπεροχῆς. ὁ μὲν γὰρ, πλήρης ὢν τραυ-

μάτων ἐναντίων, ἀπελύετο τῆς μάχης· ὁ δ' ὥσπερ ἐκ πανηγύρεως, ἀλλ' οὐ τηλικαύτης παρατάξεως ἐξιὼν, οὐκ ἐπειράθη τί δύναται πολεμίων σίδηρος. εὐτυχέστερος μὲν οὖν ἴσως Ἀριστομένης, ἀγαθώτερος δ' ἡμῶν οὐκ ἂν δικαίως κριθείη. πρόδηλος γὰρ ὁ ὑπομείνας τοσαύτας διαιρέσεις τοῦ σώματος, ὡς ἀφειδῶς ἑαυτὸν ἐπέδωκεν ὑπὲρ τῆς πατρίδος· ὁ δ' ἐν πολεμίων συμπλοκῇ καὶ τοιούτων κινδύνων, τηρήσας ἑαυτὸν ἄτρωτον, εὐλαβείᾳ τοῦ παθεῖν τι τοῦτ' ἐνήργησεν. ἄτοπον οὖν εἰ παρὰ τοῖς ἑωρακόσι τὴν μάχην, ὁ τῶν πολεμίων μὲν ἐλάττους ἀνελὼν, τῷ δ' ἰδίῳ σώματι κινδυνεύσας ἧττον, προκριθήσεται τοῦ πρωτεύοντος ἐν ἀμφοτέροις. ἀλλὰ μὴν καὶ τὸ, μηδενὸς ἔτι κινδύνου ὑπάρχοντος, βαστάσαι τὸ σῶμα καταπεπονημένον ὑπὸ τῶν τραυμάτων, ἀνδρείαν μὲν οὐδεμίαν ἔχει, σώματος δ' ἴσως ἰσχὺν ἐπιδείκνυται. ἱκανά μοι ταῦτα εἴρηται πρὸς ὑμᾶς. πρόκειται γὰρ ἀγὼν οὐ λόγων ἀλλ' ἔργων.

Παραλαβὼν δ' ἐν μέρει τὸν λόγον Ἀριστομένης.

Θαυμάζω, φησὶν, εἰ μέλ-

rum adverſorum exceſſit è pugna: alter vero tanquam ex celebritate & non acie tanta redit, nec expertus eſt quid poſſit hoſtium ferrum. Fortunatior, igitur fortaſſe Ariſtomenes, at me fortior non debet judicari. Nec dubium eſt quin quicunque tot pertulit lacerationes corporis, ſibi non pepercerit pro patria; ſed quiſquis tot hoſtibus, tot periculis implicitus, evadere potuit ſine vulnere, is mirè ſibi cavit nequid pateretur. Itaque abſurdum foret, ſi coram iis qui rem viderint, ille qui pauciores hoſtes ceciderit, & minus in ſuo ſit corpore periclitatus, primas tamen alteri auferat qui utraque in re præſtiterit. Cæterum, ubi jam res in nullo verſatur diſcrimine, exportaſſe corpus alterius vulneribus invalidum id bellicæ laudis non eſt, ſed humerorum fortaſſe robur demonſtrat. Satis mihi ſint hæc dicta coram vobis. Propoſitum enim eſt certamen non verborum, ſed factorum.

Pro ſe tum viciſſim locutus Ariſtomenes:

Miror, inquit, ſi debet de

de præmio contendere. ille qui servatus est, cum illo qui servavit. Necesse enim est, aut illum eorum qui judicant insciam amentiam arguere, aut sententiam ipsi videri de his quæ nunc dicuntur, non de illis quæ tum gesta sunt ferendam. Non solum autem Cleonnis ostendetur fuisse virtute inferior, sed & ingrati prorsus animi. Nam omisit ea quæ bene gessit ipse percensere, & calumniatus est res meas, ambitiosior quam par est. Etenim cui vel propriæ salutis maximas debet gratias, eum sua ob res bene gestas laude per invidiam defraudavit. Ego certè fateor inter illa discrimina felicem me fuisse, sed dico fortem priùs fuisse. Quod si vitassem hostium incursum, ne vulnera acciperem, non felix debeam nominari, sed timidus; neque de palma certare censear, sed in pænas legum incidisse. Verùm quoniam inter antesignianos dimicans, & iis sublatis qui contra stabant, non ea passus sum quæ feci, dicendum est me fuisse non solum fortunatum, sed etiam for-

λει περὶ ἀριστείων ἀμφισβητεῖν ὁ σωθεὶς τῷ σώσαντι. ἀνάγκη γὰρ ἢ τῶν δικαζόντων αὐτὸν ἄνοιαν καταγινώσκειν, ἢ τὴν κρίσιν δοκεῖν ἐκ τῶν νῦν λεγομένων, ἀλλ' οὐκ ἐκ τῶν τότε πεπραγμένων ἔσεσθαι. οὐ μόνον δὲ Κλέοννις δειχθήσεται κατ' ἀρετὴν λειπόμενος, ἀλλὰ καὶ τελέως ἀχάριστος. ἀφεὶς γὰρ τὰ συντελεσθέντα ὑπ' αὐτοῦ καλῶς διαπορεύεσθαι, διέσυρε τὰς ἐμὰς πράξεις, φιλοτιμότερος ὢν ἢ δίκαιον. ᾧ γὰρ καὶ ἰδίας σωτηρίας τὰς μεγίστας ὀφείλει χάριτας, τούτου δὴ ἐπὶ τοῖς καλῶς πραχθεῖσιν ἔπαινον διὰ φθόνον ἀφῄρηται. ἐγὼ δὲ ὁμολογῶ μὲν ἐν τοῖς τότε γεγενημένοις κινδύνοις εὐτυχὴς ὑπάρξαι, φημὶ δὲ πρότερον ἀγαθὸς γενέσθαι. εἰ μὲν γὰρ ἐκκλίνας τὴν τῶν πολεμίων ἐπιφορὰν, ἄτρωτος ἐγενόμην, οὐκ εὐτυχῆ με προσῆκεν ὀνομάζειν, ἀλλὰ δειλὸν, οὐδ' ὑπὲρ ἀριστείων λέγειν κρίσιν, ἀλλὰ ταῖς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίαις περιπεπτωκέναι· ἐπεὶ δ' ἐν πρώτοις μαχόμενος, καὶ τοὺς ὑφισταμένους ἀναιρῶν, οὐκ ἔπαθον ἅπερ ἔπραξα, ῥητέον οὐκ εὐτυχῆ με μόνον ἀλλὰ καὶ ἀγα-

θεῖν. Εἴτε γὰρ οἱ πολέμιοι καταπλαγέντες τὴν ἀρετὴν, οὐκ ἐτόλμησαν ἀμύνασθαι, τὸ μεγάλων ἐπαίνων ἄξιος, ὃν ἐφοβήθησαν· εἴτ᾽ ἐκείνων ἀγωνιζομένων, ἀδεῶς ἐγὼ φονεύων τοὺς ἀντεστηκότας, καὶ τοῦ σώματος ἐποιούμην πρόνοιαν, ἀνδρεῖος ἅμα καὶ συνετός. ὁ γὰρ ἐν αὐτῷ τῷ θυμομαχεῖν, ἐμφρόνως ὑπομένων τὸ δεινὸν, ἑκατέρας ἔχει τὰς ἀρετὰς, σώματός τε καὶ ψυχῆς. καίτοι γε ταῦτα δίκαια πρὸς ἑτέρους ἐὼν μοι ῥητέον ἀμείνους τούτου. ὅτε γὰρ Κλεώνυμον παραλελυμένον ἐκ τῆς μάχης εἰς τὴν πόλιν ἀπήνεγκα, τὰ ἐμαυτοῦ σώζων ὅπλα, καὶ ὑπ᾽ αὐτοῦ κεκρίσθαι νομίζω τὸ δίκαιον. καίτοιγε παρορασθεὶς τόθ᾽ ὑφ᾽ ὑμῶν, ἴσως οὐκ ἂν ἤριζε νῦν ὑπὲρ ἀριστείων, οὐδὲ ὑπερορῶν τηλικοῦτον μέγεθος εὐεργεσίας, ἔλεγε μηδὲν εἶναι μέγα τὸ πραχθὲν, ἀλλὰ τὸ κατ᾽ ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ἀποχωρεῖν ἐκ τῆς μάχης τοὺς πολεμίους. τίς γὰρ οὐκ οἶδεν ὅτι πολλάκις οἱ διαλυθέντες ἐκ τῆς μάχης, ἐξ ὑποστροφῆς εἰώθασιν ἐπιτίθεσθαι, καὶ στρατηγίᾳ ταύτῃ χρησάμενοι, τυγχάνειν τῆς νίκης; ἱκανά μοι τὰ ῥηθέντα. λόγων γὰρ πλεό-

tem. Sive enim hostes virtutem admirati, non sunt ausi propulsanti obsistere, magnis laudibus dignandus sim quem timuerunt. Sive illis decertantibus, ego fortiter confeci collatos, & simul meo consului providus corpori, audax idem fuerim ac prudens. Nam qui in ipso pugnandi ardore, cautè subit periculum, utrasque possidet virtutes & corporis & animi. Sed hæc apud alios jura mihi salva forent qui essent illo homine æquiores. Quando enim Cleonnim invalidum ex pugna in urbem portavi, meis etiam armis conservatis, tum & ab illo judicatum fuisse puto quod justum erat. Et quidem si neglectus tunc à vobis fuisset, non fortasse contenderet nunc de primatu; neque beneficentiæ tantæ contempta magnitudine diceret non magnum esse facinus, quando quidem ea hora recesserant ex pugna hostes. Quis enim nescit quod ii sæpe qui solutis ordinibus è prælio discedunt, rursus soleant incurrere, atque hoc consilio reportare victoriam! Hæc sufficiant à me dicta, verbis enim plu-

ribus non puto vos indigere.	γων οὐκ οἴομαι ὑμᾶς προσδεῖσθαι.
His dictis judices una sententia prætulerunt Aristomenem.	Τούτων ῥηθέντων, οἱ δικάζοντες ὁμογνώμονες γενόμενοι προέκριναν τὸν Ἀριστομένην.

Plusieurs personnes qui ne sçavent pas le Latin, m'ont obligé dans la suite de leur faire une version Françoise de ce fragment, & de m'y attacher à la lettre autant que cela se pourroit, afin d'y conserver le caractére original pour la critique.

Version Françoise & Littérale.

Aprés cela le Roy, sentant un peu moins ses blessures, proposa d'adjuger le prix à celuy qui avoit le mieux fait au combat. Deux se le disputérent, qui furent Cléonnis & Aristoménés. L'un & l'autre avoit quelque chose de particulier en sa faveur; car Cléonnis, deffendant le Roy renversé par terre, avoit tué sur la place huit Spartiates qui l'entraisnoient, entre lesquels il y en avoit deux qui estoient des capitaines signalez; & ayant dépoüillé tous ces morts, il avoit mis leurs armes en garde entre les mains de ses soldats, afin d'avoir des preuves de sa valeur devant les Juges. Il avoit reçû plusieurs blessures, & elles estoient toutes de front; marque trés certaine qu'aucun des ennemis ne luy avoit fait lascher le pied. Pour ce qui est d'Aristoménés, en combattant dans la mesme occasion pour sauver le Roy, il avoit tué cinq Lacédémoniens, & avoit aussi emporté leurs dépoüilles malgré tous les ennemis: il avoit outre celà paré tous les coups, & sçû s'exempter d'estre blessé. Il avoit depuis cela fait encore une action loüable, en retournant à la ville aprés la bataille. Car Cléonnis, à cause de ses blessures, ne pouvant marcher, ni de luy-mesme, ni avec le secours de ceux qui luy donnoient la main, Aristoménés, sans vouloir quitter ses propres armes, le chargea sur son corps, & le porta à la ville,

» quoy que Cléonnis fust d'une taille & d'une corpulence
» plus haute & plus forte qu'un autre. Chacun d'eux ap-
» portant ces raisons de recommandation pour le prix de
» la bravoure, le Roy présida au conseil avec les officiers de
» guerre suivant la loi.
» Cléonnis parla le premier & tint ce discours :
» Il n'y a pas grande harangue à faire touchant le prix.
» Car ceux qui sont les juges, ont vû eux-mesmes les bel-
» les actions de chacun. Je veux seulement les faire souve-
» nir que quand nous avons combattu l'un & l'autre con-
» tre les mesmes hommes, dans le mesme temps & dans le
» mesme lieu, c'est moy qui en ay tué le plus. Or il est mani-
» feste que dans les mesmes circonstances, celuy qui a tué
» un plus grand nombre d'ennemis, a le plus de droit au
» prix. Mais d'ailleurs le corps de l'un & de l'autre, sont des
» preuves trés évidentes de celuy qui a esté le plus brave.
» Car l'un est sorti de la bataille tout couvert de playes re-
» çûës de front ; l'autre en revient comme d'une feste, &
» non pas comme d'une meslée si sanglante. Il n'a seulement
» pas éprouvé ce que peut faire le fer des ennemis. On
» doit juger de là qu'Aristoménés peut avoir esté plus heu-
» reux, mais non pas plus brave que moy. Il est indubi-
» table qu'un homme qui s'est fait hacher le corps en tant
» d'endroits, n'a pas craint de s'exposer pour sa patrie ;
» mais quiconque au milieu de tant d'ennemis & de tant de
» dangers, s'en est pû tirer sans blessure, doit avoir esté mer-
» veilleusement attentif à la conservation de sa personne.
» Ce seroit donc une étrange chose, si par le jugement de
» ceux qui ont vû l'action, celuy qui a tué moins d'en-
» nemis, & qui a moins souffert en son corps, remportoit le
» prix sur un autre qui le surpasse en ces deux points. Au
» reste ce n'est point une action de valeur d'avoir emporté
» sur ses épaules, lorsqu'il n'y avoit plus de péril, un hom-
» me qui ne pouvoit marcher à cause de ses blessures. Cela
» peut seulement prouver la force du corps. Voilà tout
» ce que j'avois à représenter devant vous. Car il n'est pas

question icy de paroles, mais d'actions. «

Alors Aristoménés se deffendant à son tour : J'admire, « dit-il, que le prix de la valeur doive estre en contestation en- « tre celuy qui a esté sauvé & celuy qui l'a sauvé. Car c'est une « nécessité que mon adversaire croye, ou que les juges ne « sont pas de bon sens, ou qu'ils vont juger sur ce qui « se dit présentement & non pas sur ce qui s'est passé au « champ de bataille. On va faire voir que Cléonnis a eu « non seulement moins de valeur, mais qu'il est tout-à-fait « ingrat. Car il a obmis de raconter les actions qu'il a faites, « & il a donné aux miennes un mauvais tour. Il fait voir « plus d'ambition qu'il n'est permis; car enfin c'est par en- « vie qu'il a privé de la loüange dûë aux belles actions un « homme à qui il a de trés grandes obligations de l'avoir « sauvé. J'avouë que j'ay esté heureux au milieu de ces pé- « rils, mais je soutiens qu'avant toutes choses j'ay esté brave. « Car si j'avois évité les ennemis venants à la charge, pour « m'exempter d'estre blessé, je ne devrois pas estre appellé « heureux, mais lasche. Et je ne serois pas reçû à préten- « dre le prix, mais j'aurois encouru la peine des loix. Mais « puisqu'en combattant aux premiers rangs, & tuant ceux « qui faisoient face, je n'ay pas souffert ce que j'ay fait souf- « frir aux autres, il faut dire que j'ay esté non seulement « heureux, mais outre cela vaillant. Car soit que les enne- « mis étonnez de ma valeur, n'ayent osé me résister, ce « m'est une grande loüange de m'estre fait craindre d'eux. « Soit que quand ils ont combattu, j'aye eu tout ensemble « & la force de les tailler en piéces, & la sage précaution de « me préserver d'estre blessé, j'auray esté tout à la fois & « vaillant & prudent. Car quiconque dans la chaleur mes- « me du combat, s'expose aux hasards avec précaution, pos- « séde les vertus & du corps & de l'esprit. Mais ces raisons « me pourroient servir auprés d'un homme qui auroit plus « d'équité. Cependant je suis persuadé que dans le temps « que j'emportois Cléonnis mourant, du champ de bataille « dans la ville, sans avoir pour cela quitté mes armes, je «

» suis persuadé, dis-je, qu'alors Cléonnis me rendoit justice.
» Et peut-estre mesme que si vous eussiez alors tenu moins
» de compte de luy, il ne songeroit pas aujourd'huy à me
» disputer le prix de la valeur; & pour diminuer le mérite
» d'un si grand bienfait, il ne diroit pas que c'est une action
» peu considérable, parce qu'alors les ennemis avoient quit-
» té le champ de bataille. Qui ne sçait pas que souvent
» ceux qui s'estoient retirez du combat en desordre, sont
» revenus à la charge, & ont remporté la victoire par cette
» conduite! Voilà tout ce que j'avois à vous dire, & je ne
» crois pas que vous ayez besoin d'un plus long discours.
» Aprés ces paroles, les juges tout d'un avis, prononcérent
» en faveur d'Aristoménés.

Dissertation sur la découverte de ce Fragment, & sur ce qu'il contient.

Il est à propos d'expliquer icy un peu d'avantage l'histoire de la découverte de ce fragment.

Diodore de Sicile avoit enchassé toute l'histoire Messénique aux divers endroits de sa Bibliothéque suivant le temps des évenements. Cela se voit & par ses livres qui nous restent, & par une récapitulation qu'il fait en peu de mots de toute cette histoire au livre 15. pag. 491. & 492.

La preuve que nous avons que ce fragment est du 6.e livre de Diodore, c'est l'histoire de Polycharés qui y est rapportée dans les extraits de Porphyrogénéte page 226. sur quoy le sçavant Henry de Valois dans ses notes pag. 38. a bien observé que c'est icy où Diodore racontoit le commencement de la guerre Messéniéne.

La mesme histoire de Polycharés est racontée par Pausanias, liv. 4. chap. 4. où il explique exactement l'origine de cette guerre.

L'argument Grec de nostre fragment est conçû dans Henry Estienne en ces termes: Ἀνωνύμου τινος περὶ δία

ἀνδρῶν ἀριστευσάντων ἐν πολέμῳ, ϗ ἀγωνιζομένων περὶ ἀριστείων. Cela veut dire en Latin : *Anonymi cujusdam de duobus viris qui egregiè se gesserant in bello, & certabant de palma.*

Ce frontispice avoit donc esté fabriqué tout exprés pour donner l'air de déclamation à ce morceau d'histoire. On le trouvoit si beau, que l'on croyoit qu'il avoit esté imaginé à plaisir.

Il est vray que le sujet d'un prix à adjuger entre deux braves, semble assez estre la matiére d'une déclamation.

Mais dés le premier mot, tout le monde voit que c'est un fragment. La piéce est *Acéphale*. Elle commence par *aprés cela*. Le Sophiste auroit peché contre toutes les régles de son art, s'il avoit affecté une pareille obscurité. D'ailleurs le stile n'est point d'un Rhéteur. Il est historique, naturel, sans fleurs, ni pointes, & précisément tel que Photius chap. 70. l'attribuë à Diodore.

D'un certain anonyme. Ce n'est rien dire, c'est avoüer que l'ouvrage est inconnu.

Touchant deux hommes. Pourquoy ne pas dire touchant Cléonnis & Aristoménés, puisqu'ils sont nommez dans le texte!

Qui s'estoient signalez. Il falloit marquer qu'ils avoient sauvé le Roy, & qu'il estoit blessé, & renversé par terre, & que les ennemis l'entraisnoient déja pour le dépoüiller.

A la guerre. Il ne falloit point dire à la guerre en général, c'estoit dans un combat tout récent & du dernier jour.

Il faloit adjoûter que c'estoit contre *les Lacédémoniens*, ou *Spartiates*. Ils sont nommez deux fois, & de l'un & de l'autre nom dans le fragment. Ce Sophiste forgeur de titres, n'a aucune critique. Il efface toutes les marques qui peuvent faire reconnoistre un ouvrage.

On n'ose pas accuser Henry Estienne d'avoir pris Diodore pour un déclamateur. Il aura trouvé cette mauvaise inscription à la teste de la piéce dans son manuscrit. Il

vouloit donner au public un recüeil Grec de déclamations. Il l'a grossi de ce morceau sur la foy du titre.

Il faut pourtant avoüer qu'il a bien maltraité ce morceau d'histoire. Non seulement il l'a enseveli dans ces ouvrages obscurs de Sophistes. Il n'a pas daigné en faire la traduction ni une note. Il n'en a pas dit un mot en particulier dans la préface du livre. Ou plustost il y déclare en général que c'est la premiére fois qu'il s'amuse à si peu de chose, & dit qu'il destine ces livrets à des enfans. *A magnis libris ad libellos cogitationem transtuli ; atque hoc eò libentius feci, quod me in grandibus voluminibus semper occupatum, nullius unquam libelluli editione pueris gratificatum esse nonnulli quererentur.*

Enfin on a découvert que c'est un fait historique d'un bel exemple, & d'une antiquité trés respectable.

L'ancien manuscrit de la Bibliothéque du grand Duc attribuë ce fragment à Diodore son véritable auteur.

Isaac Vossius l'y copia, & son intention estoit de le faire imprimer. Mais Gérard son pére l'avertit que Henry Estienne l'avoit déja fait, & fut ravi d'apprendre que cet excellent morceau appartenoit à Diodore de Sicile.

Aprés une si grande perte des livres de Diodore, dit-il dans sa note, c'est quelque sorte de consolation, de ce qu'il nous en reste des endroits choisis & des extraits. *In tanta verò librorum Diodori jactura, qualicunque solatio est quod ex deperditis ἐκλογὰς atque excerpta habemus.* Il indique Photius, Fulvius Ursinus, David Hoeschélius, Henricus Valésius qui en ont donné, & adjoûte ; *Item fragmentum de Cleonnide & Aristomene, quod unà cum nonnullis Polemonis & Himerii edidit Henricus Stephanus ; sed nesciebat esse Diodori Siculi, cui tribuitur in Florentino codice Bibliothecæ Mediceæ ; unde in peregrinatione sua exscripsit filius meus Isaacus, ignarus tum jam Stephani prælo prodiisse.*

Gérard Vossius donne donc à cette piéce le nom de *Fragment sur Cléonnis & Aristoménés.* Mais il ne dit point

qui

qui eſt Cléonnis, ni qui eſt Ariſtoménés. Et peut-eſtre qu'il ne le ſçait point.

Il ne pouvoit pas ignorer qui eſt Cléonnis. Quiconque a lû Pauſanias en ſes Meſſéniques, ſçait que Cléonnis eſtoit un Prince Meſſénien, du ſang royal d'Epyte & d'Hercule, du temps de la premiére guerre Meſſéniaque, & qu'il y a toûjours commandé le corps de bataille depuis le premier juſqu'au dernier jour de cette guerre où il fut tué.

Mais perſonne juſqu'à préſent n'a ſçû démeſler qui eſt cet Ariſtoménés. Mon but eſt de faire voir qu'il y en a eu deux, l'un dans la premiére, l'autre dans la ſeconde guerre.

Cette queſtion eſt ſi ancienne, qu'elle a embaraſſé & Diodore & Pauſanias, & les autres hiſtoriens avant eux. C'eſt la ſeconde partie de cette diſſertation, où je me ſuis propoſé d'expliquer ce que contient ce fragment.

Nous ſommes obligez aux deux Voſſius de la découverte que c'eſt une hiſtoire, & que l'auteur eſt Diodore de Sicile. Mais il eſt bon de ſçavoir ce que c'eſt que cette hiſtoire, qui eſt Cléonnis, qui eſt Ariſtoménés, qui eſt ce Roy bleſſé, pourquoy il eſt icy parlé des Lacédemoniens, & quel fruit on peut tirer & de ce fragment & de cette diſſertation.

Les noms de Cléonnis & d'Ariſtoménés ſont tout Meſſéniens; les Lacédémoniens ſont nommez deux fois dans ce fragment. Il eſt donc conſtant qu'il s'y agit d'une guerre Meſſéniaque. La queſtion eſt de ſçavoir ſi c'eſt de la premiére ou de la ſeconde. Pour moy je n'ay pas balancé un moment. Le nom de Cléonnis ne m'a pas permis d'en douter. C'eſt ce nom qui a eſté la clef & le denoüement de toute noſtre queſtion. Cléonnis eſt répandu dans toute la premiére guerre qui a duré vingt ans. Je ne ſçais que ce ſeul Cléonnis connu dans l'hiſtoire. Il eſt nommé juſqu'à ſept fois dans noſtre fragment. Le nom ſeul, pour peu que les critiques y euſſent fait attention, les auroit conduits infailliblement à la reſtitution de ce bel endroit

de Diodore. Il n'estoit point besoin pour cela du manuscrit de Florence, la chose parle assez d'elle-mesme. Diodore décide par ce fragment qu'il y a eu un Aristoménés du temps de Cléonnis. Il décide par sa récapitulation, liv. 15. pag. 492. qu'il y a selon plusieurs un Aristoménés du temps de la premiére guerre.

Rien n'est mieux marqué que les actions de Cléonnis dans les Messéniques de Pausanias, ch. 7. 8. 9. 10. 11. 13. Et mesme il a concouru deux fois pour estre élû Roy, la premiére, aprés la mort d'Euphaés, la seconde, aprés la mort d'Aristodéme. Il a commandé sous Euphaés, sous Aristodéme & sous Damis.

Quand on connoist une fois Cléonnis, toute cette premiére guerre est connuë.

On demande quel est ce Roy blessé, & qui sont ses ennemis ! Je l'ay trouvé heureusement le nom de ce brave Roy, qui tout couvert des blessures dont il est mort, avoit eu soin de satisfaire à la loy de l'Estat, & d'adjuger le prix de la gloire au plus vaillant de l'armée aprés la bataille. C'est Euphaés. Et qui ne le connoistroit pas au portrait que Pausanias nous en a laissé ! Il faut lire Pausanias. Il n'y a pas moyen ni de se priver d'un si bel endroit, ni de copier des livres entiers dans une dissertation.

Qui connoist Euphaés connoist aussi Alcaménés, Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, ses injustes ennemis.

Jamais Roy ne fust plus aimé qu'Euphaés, ni ne mérita mieux de l'estre.

On pourroit s'imaginer que ce fragment est un feüillet arraché de quelque vieux manuscrit de Diodore. Mais non, c'est un endroit choisi par un Compilateur d'extraits, & des plus beaux morceaux d'anciens Auteurs.

Il en aura fait une copie sans y mettre de titre. Un autre Copiste y en aura fait un à sa mode, en supposant que ce devoit estre une déclamation.

Il ne faut ni teſte ni préface à un pur fragment. Celuy-cy eſt un tout, qui a ſon unité d'action ou de matiére, & qui explique tout ce qui concerne le prix de la bravoure.

C'eſtoit une loy & un excellent uſage chez les Meſſéniens de faire proclamer le plus brave de la journée aprés chaque bataille. On voit avec combien de ſoin au plus fort de la meſlée, Cléonnis & Ariſtoménés s'attachent à dépoüiller tous ceux qu'ils tuent, à en mettre les armes en garde entre les mains de quelques ſoldats, afin d'avoir, comme dit ce fragment, des preuves de vaillance devant les Juges.

C'eſt déja un trophée, que d'enlever ces dépoüilles, & de s'en couvrir malgré les ennemis au milieu d'eux.

C'eſt bien autre choſe au conſeil de guerre, qui ſe tient pour adjuger publiquement le prix de la gloire à celuy qui l'aura le mieux mérité au jugement de tous les généraux & de toute l'armée.

Quelles couronnes & quel triomphe eſtoient plus propres à exciter les courages à la vertu, à les enflammer pour ſervir la patrie, à les précipiter dans le mépris des dangers & de la mort!

Il n'y a jamais eu de récompenſe plus naturelle ni mieux méritée. Rien ne ſemble ſi néceſſaire pour l'exemple, & rien n'eſt ſi aiſé à accorder. C'eſt une juſtice. C'eſt une dette de l'Eſtat. C'eſt bien le moindre ſalaire que les Rois doivent à la valeur.

La vénalité, les brigues portent leurs taches & leurs marques d'infamie ſécrétes ou publiques. L'honneur eſt icy tout pur. La gloire déſintéreſſée eſt le vray ſalaire de la vertu. Icy les Juges ne ſont point ſuſpects. Les actions parlent encore. Chaque ſoldat y a ſa part. Chacun y eſt juge en ſa propre cauſe, & peut produire ſur le champ ſes témoins. C'eſt le Roy qui préſide entre les officiers d'armée. C'eſt le public qui eſt témoin. Le champ de bataille eſt un tribunal ſans faveur ni cabales. Le nom

seul, le nom mesme de prix de la gloire, est un prix inestimable. Il n'a point de pareil.

Chacun plaide icy luy-mesme sa cause. C'est Cléonnis, c'est Aristoménés qui parlent.

Imaginons-nous voir Ulysse & Ajax qui plaident leur cause pour les armes d'Achille dans les Métamorphoses. Mais chez les poëtes il s'agit de fiction & de déclamation. Nostre fragment est la nature & l'histoire toute pure.

On connoit Cléonnis, on connoit le Roy blessé. Il n'est plus question que de sçavoir qui est Aristoménés.

Cette difficulté au reste n'est qu'incidente à nostre fragment. La principale estoit de sçavoir si ce fragment est ou de Diodore de Sicile ou d'un Sophiste. Celle-cy ne regarde que la matiére & non l'auteur du fragment. Mais elle est pourtant la plus utile. Et mesme la restitution n'est parfaite qu'aprés l'éclaircissement de cette difficulté.

Il faut détacher autant que l'on peut ces sortes de questions, & les traiter séparément. On n'auroit jamais fait si l'on vouloit entrer dans tous les incidents. On ne peut pas estre bref & tout dire. Il suffit que nostre fragment soit en sûreté & bien restitué à Diodore de Sicile. Mais pour le fonds, il faut sçavoir qui est Aristoménés.

Je veux prouver que cet Aristoménés de la premiére guerre Messénique, est le mesme que l'Aristodéme qui a succedé immédiatement à Euphaés. Celuy qui remporte icy le prix de la vaillance sur Cléonnis, est aussi celuy qui a emporté sur luy la couronne de Messénie. Il a esté préféré deux fois en quatre ou cinq jours à Cléonnis.

Aristoménés est le moins connu des personnages de ce fragment. Il est le mieux payé & le moins connu. C'est celuy qui a remporté le prix de la bravoure. Celuy pour qui nous retrouvons le fragment, le héros de la piéce.

Il est surprenant que Pausanias n'ait pas dit un mot du vainqueur de Cléonnis. Tant il est vray que les plus belles actions demeurent quelquefois ensévelies dans l'oubli, & ne peuvent pas toutes estre conservées.

Pausanias dans toute cette premiére guerre, qui a duré vingt ans, ne nomme aucun Aristoménés, ni le nostre, ni un autre.

Il y vante Euphaés, Cléonnis, Pytharatus, Antandre, Lyciscus, Aristodéme, Damis, Physée, tous braves Messéniens, & du sang royal.

Ils auront tous gagné l'immortalité historique à cette guerre, & Aristoménés sera oublié! Aristoménés qui a remporté le prix de la gloire sur tous les braves.

Assûrément Pausanias ne l'aura pas oublié. Cela ne peut-estre.

Il est bien plus naturel de soupçonner que c'est que Pausanias luy donne un autre nom. Les Rois ont souvent plusieurs noms. Personne, que je sçache, ne l'avoit encore affirmé positivement.

Celuy que Diodore appelle Aristoménés dans la premiére guerre, est celuy que Pausanias y appelle Aristodéme. Je le soutiens.

Le temps, les actions, le nom qui approche fort, la pareille faute qui se trouvoit autrefois dans plusieurs Historiens, si c'est une faute, sont des démonstrations historiques de cette ancienne vérité, qui est aujourd'huy une nouvelle conjecture.

Apprenons donc que l'Aristoménés du fragment, est le Roy qui a succedé quatre ou cinq jours aprés à Euphaés en Messénie. Il s'appelloit selon les uns Aristoménés, & selon les autres Aristodéme.

C'est ou Cléonnis qui est double, ou Aristoménés. Les Historiens ne connoissent qu'un Cléonnis. Ils parlent de deux Aristoménés, l'un de la premiére, l'autre de la seconde guerre. Le héros de la seconde a effacé celuy de la premiére. On les confond. Cela arrive tous les jours.

C'est Diodore, c'est Pausanias qui ne le disent pas en propres termes, mais ils le donnent à entendre si clairement, qu'il faut ou les en croire, ou renoncer à toute sorte d'équité critique.

Diodore dans sa récapitulation, l. 15. p. 492. aprés avoir dit que toute la seconde guerre s'estoit faite sous les auspices d'Aristoménés, adjoûte ces mots: *Il y a pourtant des Historiens qui écrivent qu'Aristoménés estoit du temps de la guerre des 20. ans.* Voilà donc Diodore qui atteste que, selon ces historiens, Aristoménés estoit du temps de la premiére guerre. Il estoit selon d'autres du temps de la seconde guerre. Mais qu'en pense Diodore ! Il est de tous les deux costez. Il dit dans le fragment qu'Aristoménés est de la premiére guerre. Il dit au livre XV. qu'Aristoménés est de la seconde. Mais il y avertit de l'autre opinion, & que les Historiens sont partagez sur cette difficulté. Elle est pourtant aisée à résoudre. C'est qu'il y a eu deux Aristoménés, tous deux Rois de Messénie, tous deux Héraclides, tous deux Epytides, tous deux Héros. Mais pourtant les actions du dernier ont effacé celles du premier. Cela concilie les deux opinions. L'un doit s'appeller Aristoménés premier, l'autre Aristoménés second ou le Grand.

Les actions du dernier ont esté des prodiges. Elles sont admirables & presqu'incroyables. Voyez dans Pausanias. Celles du nostre sont grandes, mais humaines & croyables. Le nostre remporte le prix sur Cléonnis l'an 730. avant N. S. Le Héros de la seconde guerre n'a commencé que l'an 685. avant N. S. Le premier est mort l'an 733. avant nostre ére, l'autre vivoit encore vers l'an 640. avant N. S.

Cette difficulté sur le nom d'Aristoménés a tellement embarrassé Pausanias, qu'il a fait sur cela une Dissertation, l. 4. c. 6. & qu'il s'y est trompé. On n'en veut pas d'autre preuve que ce qu'il dit luy-mesme. Il est absolument nécessaire de refuter un si bon auteur.

Il croit que Myron l'Historien de la premiére guerre, & Rhianus le poëte historien de la seconde, ne s'accordent pas. Cependant ils s'accordent parfaitement, & c'est luy-mesme qui ne les entend pas. Il s'est prévenu, & il a l'esprit, comme on dit, bouché sur cette question. La pré-

vention de Pauſanias eſt que Théopompe eſt mort de vieilleſſe à Sparte, & qu'il a vû la guerre Thyréatique ſans y aſſiſter. Ce ſont les hypothéſes Lacédémoniennes, contraires à celles des Meſſéniens, chacun pour l'honneur de ſa nation. Pauſanias cite aprés cela le poëte Tyrtée. Il en rapporte les vers, & il ne les entend pas mieux. Voyons, liſons. Voilà ce que c'eſt d'eſtre prévenu.

L'Hiſtorien Myron, dit Pauſanias, n'a écrit que la premiére guerre, & il ne va pas au delà des 20. ans. Il y écrit qu'Ariſtoménés a tué Théopompe, & que ce fut peu avant la mort d'Ariſtodéme. On répond à Pauſanias : Myron entend qu'Ariſtoménés & Ariſtodéme ſont la meſme perſonne qui a deux noms. Ainſi nulle difficulté.

Le poëte Rhianus, pourſuit Pauſanias, n'a parlé que de la ſeconde guerre, & meſme il n'a écrit que de la derniére bataille. Il y parle d'Ariſtoménés. Il en fait ſon héros, comme Homére a fait le ſien d'Achille. On répond : cela conclut qu'il y a eu un Ariſtoménés à la ſeconde guerre. Mais cela n'exclut pas qu'il n'y en ait auſſi eu un à la premiére. Ainſi Pauſanias a tort. Myron & Rhianus s'accordent. Il y a eu deux Ariſtoménés. Rhianus eſt un poëte. Il ne traite qu'une action, & elle eſt de la ſeconde guerre. Il ne faut donc pas prendre ce poëte pour un hiſtorien de la premiére guerre, ni le préférer à Myron.

Pauſanias eſt encore dans une autre erreur. Il ne veut pas qu'Ariſtoménés ait tué Théopompe ; & pour preuve, il cite Tyrtée le poëte, qui eſtoit un des généraux Lacédémoniens dans la ſeconde guerre. Tyrtée écrit :

Noſtre Roy Théopompe à la faveur des Dieux,
A des Meſſéniens conquis les vaſtes lieux.

Ἡμετέρῳ βασιλῆϊ θεοῖσι φίλῳ Θεοπέμπῳ,
Ὃν διὰ Μεσσήνην εἵλομεν εὐρύχορον.

Théopompe n'a donc pas esté tué dans la premiére guerre, dit Pausanias. C'est Théopompe qui l'a terminée, & qui a fini toute la premiére guerre. Ces vers de Tyrtée l'attestent, & je sçay, dit Pausanias, que Théopompe est mort à Sparte dans son lit.

Mais Pausanias qui dit cela, me permettra de luy répondre qu'il prend icy mal Tyrtée. De Messé, ville bastie par Polycaon, & ainsi appellée du nom de sa femme, on a fait Messéne région, suivant l'art des étymologies. Pausanias, dés le commencement de son livre Messénique, nous apprend luy-mesme que Messéne n'est pas une ville, mais une région ou royaume entier, & il l'a fait voir par le témoignage d'Homére. Il auroit pu y joindre celuy-cy de Tyrtée, qui n'est gueres moins formel, puisqu'il donne à la Messénie l'épithéte d'εὐρύχορος, c'est-à-dire vaste, spacieuse, & proprement où il y a des plaines pour danser au large & à l'aise. Car εὐρὺς signifie large, & χορὸς veut dire *chorus*, un choeur de musique, une danse. La Messénie estoit un pays de plaines & de campagnes. C'estoit un peuple de danseurs & de sauteurs. Tyrtée fait peut-estre allusion aux festes de Limnés, où les filles Lacédémoniennes alloient danser. C'est une des causes de la guerre. Il est vray que Théopompe a conquis aux Lacédémoniens tout le plat-pays de la Messénie, & c'est ce que dit icy Tyrtée. Mais il ne dit pas que Théopompe ait terminé la guerre. C'est Pausanias qui le dit, & il se trompe. Il affirme témérairement & contre l'autorité de Myron & des autres historiens que Théopompe n'est point mort à la guerre. Il ne cite que Tyrtée, & Tyrtée ne dit point cela.

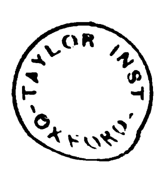
Tout le monde sçait qu'aprés la seconde bataille dans la premiére guerre, la Messénie fut affligée de maladies, de pauvreté, & d'autres calamitez qui réduisirent Euphaés à abandonner la campagne à Théopompe, & à se retrancher à l'entour du mont & de la petite ville d'Ithome. Voilà ce que Tyrtée appelle une conqueste. C'est un poëte. Les Lacédémoniens le firent leur citoyen & leur chef. Il suit

les

les hypothéſes des Lacédémoniens, & couvre autant qu'il peut leurs déſavantages. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre Tyrtée, & il eſt impoſſible de l'entendre autrement. On peut donc dire que Théopompe a conquis la plaine, ou toutes les plaines de la Meſſénie. Mais il n'a jamais pris Ithome. Au contraire il y a eſté pris par le Roy Ariſtoménés ou Ariſtodéme ſept ans aprés la mort d'Euphaés, & ſacrifié à Jupiter d'Ithome ou Ithomate avec trois cent autres Lacédémoniens. C'eſt l'opinion de Myron & de tous les autres hiſtoriens. Plutarque dans la vie de Romulus p. 33. dit que les Meſſéniens ſemblent exaggérer le nombre des trois Hécatomphonies d'Ariſtoménés. Il ne dit que cela, mais il ſuppoſe ſans doute comme tout le monde, que Théopompe eſtoit du nombre. Les Péres de l'Egliſe les plus anciens ont reproché aux Payens ces horribles ſacrifices de victimes humaines. Ils y nomment Théopompe. Voicy les propres termes de ſaint Clément Aléxandrin en ſon Protreptique, p. 20. *Ariſtoménés Meſſénien, a égorgé en l'honneur de Jupiter Ithométe 300. hommes, croyant que tant & de ſi conſidérables Hécatombes eſtoient d'excellents ſacrifices ; & Théopompe Roy des Lacédémoniens eſtoit la principale victime.*

Euſébe en ſa Préparation, l. 4. c. 16. p. 157. répéte la meſme choſe. Ces Hécatombes humaines ſont célébres ſous le nom d'Hécatomphonies. C'eſt ainſi que Plutarque les appelle. C'eſt donc l'opinion de Myron qui a triomphé de celle de Pauſanias. Myron ſe concilie avec Tyrtée. Il ſe concilie avec Diodore, avec Plutarque, avec les Hiſtoriens dont parle Diodore, qui mettent un Ariſtoménés du temps de la premiére guerre & de Théopompe, & avec les Péres de l'Egliſe. Pauſanias eſt donc tout ſeul de ſon ſentiment.

Il cite le Poëte Rhianus. Il l'oppoſe à Myron. Et il dit luy-meſme qu'ils ne parlent pas de la meſme guerre. Ils ne parlent donc pas non plus du meſme temps, ni d'un meſme Ariſtoménés. Il y a donc eû deux Ariſtoménés, l'un



dans la premiére, l'autre dans la seconde guerre Messéniaque. Et c'est ce que Pausanias devoit conclure comme l'a fait Diodore.

Sylburge dans son Commentaire, dit que Pausanias reprend icy Myron d'une faute de chronologie, qui est d'avoir mis Aristôménés dans la premiére guerre Messénique. Cunius, autre Commentateur, dit que Pausanias blasme Myron de n'avoir pas assez relevé Aristoménés. Ils ne sont pas au fait.

Théopompe avoit seulement réduit les Messéniens à se retrancher aux environs du Mont Ithome. Théopompe n'avoit donc pas terminé la guerre, ni pris Ithome. Au contraire, il y fut pris & immolé la 19.e année de la guerre, qui est la septiéme & derniére du regne d'Aristoménés premier. Anaxandride avec Polydore doivent avoir pris Ithome & terminé la premiére guerre véritablement. Anaxandride est fils de Théopompe, & luy succéde dans Hérodote, l. 8 c. 131. Pausanias est contraire à Hérodote dans toute cette suite généalogique des rois de Lacédémone.

Il faut donc suivre l'opinion de Myron qui n'a nul inconvénient, & rejetter celle de Pausanias qui n'est pas soutenable. Il ne s'entend pas luy-mesme.

Il devoit conclure comme Diodore, qu'il y a deux Aristoménés : que celuy de Myron est de la premiére guerre : que celuy de Rhianus est de la seconde. Pausanias ne peut pas comprendre qu'il y ait eû deux Aristoménés. Cela n'est-il pas merveilleux pour un génie tel que Pausanias !

Voicy pourtant une nouvelle difficulté. Car Pausanias suppose que Myron distingue Aristoménés d'avec Aristodéme. Et moy je suppose qu'il n'en fait qu'un, & que c'est un mesme Roy qui a deux noms. Les termes de Pausanias sont : *Myron a feint* ou a forgé, πεποίηκε, *qu'Aristoménés tuë Théopompe Roy des Lacédémoniens, un peu de temps avant la mort d'Aristodéme.*

On peut répondre à cela que c'est Pausanias qui parle, & qui détourne le sens de Myron pour l'amener au sien.

Myron nomme Aristoménés, Pausanias y mesle le nom d'Aristodéme. Myron n'en fait qu'un mesme Roy, & Pausanias en fait deux. On peut dire aussi que quand un Roy a deux noms, l'historien pour varier, les employe tous deux. C'est un stile ordinaire.

Mais quoy qu'il en soit, le fait est constant. Voilà un Aristoménés dans la premiére guerre. Cela confirme nostre fragment, & l'assûre à Diodore.

Enfin voilà deux opinions. Celle de Diodore n'est pas douteuse. Il faut la suivre pour nostre fragment qui est de Diodore.

Ces histoires sont encore si proches des temps fabuleux, qu'il ne faut pas s'estonner si elles sont obscures. La plus-part des histoires de la Gréce sont douteuses & se contredisent, dit Pausanias luy-mesme en ses Messéniques, c. 2.

La vraye cause de cette difficulté incidente, c'est que les actions d'Aristoménés second, ont effacé celles du premier, qui est le nostre. Le rapport des noms & des actions, la proximité des temps, l'identité des lieux & des conditions, font cette diversité de sentiment. Mais cela n'empesche pas que nostre Aristoménés n'ait esté aussi héros. Il l'a esté de la premiére guerre, & l'autre de la seconde. La postérité les a confondus. Cela est ordinaire. Je crois qu'ils sont présentement assez débroüillez.

On peut donc aujourd'huy hardiment enrichir nostre Aristoménés premier de Diodore, de toutes les belles actions de l'Aristodéme de Pausanias. Il a retrouvé son nom & son histoire dans les Messéniques. On peut l'appeller Aristoménés-Aristodéme, & n'en faire plus qu'un seul nom.

Aristoménés-Aristodéme est du sang royal des Héraclides Epytides. Il a surpassé Lyciscus en pieté, en bravoure & en toute sorte d'actions généreuses. Il a offert volontairement & dévoüé sa fille pour la patrie. Il avoit gagné particuliérement l'estime & la confiance d'Euphaés. Il l'a deffendu le plus utilement, & eû l'honneur de le sauver plus glorieusement qu'Antandre qui s'y est fait tuer;

& que Cléonnis qui s'y est fait percer de coups. Il a remporté le prix de la journée au jugement du Roy & de tous les officiers. Il a esté élû Roy aprés Euphaés par tous les suffrages du peuple Messénien, dans le temps où l'on avoit le plus de besoin d'un Roy héroïque. Il a contenté le peuple & les grands. Il a sçû plaire à tout le monde. Il a par tout témoigné autant de prudence que de valeur, à la fougue prés qui le transporta comme un vray descendant d'Hercule, quand il tua de sa main sa chére fille, pour montrer qu'elle estoit vierge & digne d'estre offerte aux dieux. Il a battu les Lacédémoniens estant Roy. Il a pris Théopompe, & l'a immolé à Jupiter Ithomate dans la triple Hécatomphonie si fameuse. Il a charmé tous ses sujets pendant un regne de six ans & plusieurs mois. Enfin il s'est tué luy-mesme dans un noble désespoir sur le tombeau de sa fille, par la superstition payenne des oracles, des songes & des présages. Il y a du grand à tout cela dans les erreurs de la religion payenne. Plutarque dans la vie de Romulus trouve que les Messéniens ont outré les choses dans le nombre des 300. sacrifiez par Aristoménés.

Quand il fut Roy, il honora des plus grandes charges Cléonnis & Damis ses rivaux. Le zéle de la patrie estoit si grand dans ces belles ames, qu'ils n'estoient ni jaloux ni amis que pour la sauver. Toûjours concurrens, jamais ennemis, perpétuels amateurs de la gloire & du devoir; fâchez uniquement & au delà de tout ce que l'on peut dire, quand le succés ne répondoit pas à la vertu.

La plupart de ces faits sont tirez de l'exact Pausanias. On avoit donc raison de ne pas croire que Pausanias eust oublié nostre Aristoménés.

Il y a un endroit dans Pausanias où nostre fragment seroit à merveilles. C'est quand il dit qu'Euphaés revenu un peu de ses blessures, sentit de la joye de ce que les siens n'avoient pas eû du desavantage dans cette grande action.

Qui ne croiroit que c'est une table d'attente pour y restituer nostre fragment! Il est certain que s'il y estoit,

on le prendroit pour estre de Pausanias, d'autant plus qu'il n'en a rien dit, & non pas de Diodore. Mais ce fragment n'appartient point à Pausanias; & cela prouve seulement qu'ils écrivoient la mesme guerre Messéniaque; ainsi il ne faut pas s'estonner si l'un convient si juste avec l'autre.

Il seroit à souhaiter que le temps nous permist de mettre icy toute la récapitulation que Diodore a faite de l'histoire Messéniene en son XV. livre. On pourroit ensuite le conférer avec Pausanias, & suppléer à l'un par l'autre. On auroit ainsi le meilleur plan que l'on puisse avoir de toute l'histoire Messéniaque. J'y ay travaillé, & crois y avoir fait d'heureuses restitutions sur ce qu'il y a de perdu. C'est surt tout depuis la mort de Polycaon jusqu'à Périérés, & l'on sçait que l'on en a grand besoin. Mais ce sera pour une autre occasion.

A l'égard de nostre fragment, il ne peut pas estre de Pausanias. Il appelle Aristodéme celuy que Diodore nomme Aristoménés. Il ne paroist pas non plus qu'il y ait rien de perdu dans cet endroit de Pausanias.

Le véritable sujet de cette guerre a esté l'ambition des Lacédémoniens, & leur fureur de vouloir s'aggrandir aux dépens de leurs voisins & de leurs fréres.

Ils le font remonter jusqu'à l'establissement des Héraclides au Péloponése, qui fut l'an 1129. avant N. S. Ils se plaignoient d'y avoir esté trompez par Cresphontés dans le partage. Ils adjoûtoient que quand Cresphontés fut assassiné, ses fils aisnez se réfugiérent à Sparte, & donnérent leur royaume aux Lacédémoniens.

Leur second grief estoit que leur Roy Téléde fut tué par les Messéniens dans un combat pour des filles Lacédémoniénes qu'ils vouloient forcer. Ce fut la propre année de la premiére Olympiade, c'est-à-dire l'an 776. avant N. S. Phintas ayeul d'Euphaés regnoit en Messénie.

Leur troisiéme prétexte fut à l'occasion de Polycharés Messénien, vers l'an 764. avant N. S. qui est la premiére année de la quatriéme Olympiade où il avoit gagné le prix de la course. Evaiphnus Lacédémonien l'avoit volé, & luy

avoit mesme tué son fils, sous prétexte de rendre la somme convenuë. Les Lacédémoniens luy déniérent justice. Il usa de répresailles. Le Roy Antiochus pére d'Euphaés, offrit de mettre l'affaire en arbitrage. Les Lacédémoniens ne répondirent point. Au lieu de cela ils firent un serment solemnel entre eux d'entrer en Messénie, & de n'en point sortir avant qu'elle fust toute conquise. Leur Roy Alcaménés fils de Téléde surprit la ville d'Amphie en une nuit. Ainsi commença la guerre qui dura vingt ans. Ce fut la premiére année d'Euphaés, l'an 743. avant N. S. Euphaés donna le commandement de son armée à Cléonnis. Il se donna trois batailles sous le regne d'Euphaés, sans véritable avantage. La nuit sépara toûjours les combatants.

Pytharat fut tué dans le second: Antandre au troisiéme; & Euphaés y fut si blessé qu'il en mourut. C'est ce que nous avons dit en expliquant nostre fragment.

Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, avoient conjointement commandé l'armée aux deux derniéres batailles.

Une calamité générale survenuë avant le dernier combat, avoit contraint les Messéniens d'abandonner toutes les places de la campagne, & de se retrancher à l'entour du Mont Ithome.

C'est ce dernier champ de bataille où les Lacédémoniens lascherent le pied les premiers, & qui est décrit dans nostre fragment de Diodore.

L'histoire meslée de fables a fini entiérement chez les Grecs, par l'establissement des Héraclides au Péloponése. On est dans l'erreur de s'imaginer qu'elle ait duré jusqu'à la premiére Olympiade vulgaire.

Mais quand les faux dieux ont cessé dans l'histoire Grecque, la superstition des oracles a continué d'y faire ses ravages plus que jamais.

Euphaés a regné treize ans.

Amphie fut prise en une nuit la premiére année de son regne.

La quatriéme année, le premier combat fut livré sur le bord de la Charadre ou grande ravine, contre Alcaménés.

La cinquiéme année, le second combat se donna. Ce fut contre Théopompe & Polydore. Alcaménés pére de Polydore venoit de mourir.

La calamité Messéniéne arriva ensuite. On eut recours au funeste oracle de Delphes. Le devin Tisis en rapporta cette réponse :

Qu'on offre aux bords d'Alloie à l'enfer pour victime
De la race Epytide une vierge sans crime :
Mais que ce sang par sort aux démons présenté,
Sur tout leur soit offert de franche volonté.

Κούρίω ἄχραντον νερτέροισι δαίμοσι
Κλήρῳ λαχοῦσαν Αἰπυτιδῶν ἀφ᾽ αἵματος,
Θυηπολεῖτε νυκτέροισιν ἐν σφαγαῖς.
Ἢν δὲ σφαγῇτε, καὶ παρ᾽ Ἀλλοίου, τότε
Θύειν διδόντας ἐς σφαγὴν ἑκουσίως.

Aussi-tost on tira au sort toutes les filles du sang royal. Le sort tomba sur celle de Lyciscus. Le devin Epébole la rejetta. Nostre Aristoménés-Aristodéme offrit la sienne. Son fiancé soustint qu'elle n'estoit plus vierge. Le pére en furie la tua sur le champ, & luy ouvrit le sein pour justifier qu'elle estoit vierge. Le malheureux Epébole soustint que c'estoit un parricide & non pas un sacrifice. Euphaés & tous les Epytides dirent que l'oracle estoit satisfait. Les Lacédémoniens en furent si déconcertez, que leurs Rois demeurérent sept ans campez sans oser présenter bataille. Ce fut alors qu'ils envoyérent à leurs femmes de jeunes soldats pour avoir des enfants, & delà sont nez les Parthéniens qui ont fondé Tarente. Enfin la huitiéme année, qui estoit la treiziéme du regne d'Euphaés, la sanglante journée d'Ithome arriva. C'est celle que décrit nostre fragment.

Euphaés enfonça les bataillons de Théopompe avec trop

d'ardeur & de précipitation pour un Roy. Il y fut percé de coups, dont plusieurs estoient mortels. Il tomba & sembloit rendre l'ame. Les ennemis taschoient de l'entraisner. La peur de la honte & l'amour des Messéniens, qui alloit jusqu'à l'adoration pour leur Roy, leur fit trouver plus doux mille fois de s'exposer & de mourir pour luy que de l'abandonner tant que quelqu'un auroit de la vie. Cela fit durer le combat, & porta l'audace de part & d'autre à un excés que l'on n'imagine pas. C'est Pausanias que je ne fais qu'abréger sur toute cette vive action.

Antandre fut tué : Cléonnis fut percé de coups : Aristoménés sauva le Roy. Tout le carnage que décrit Homére sur les corps, ou de Sarpédon ou de Patrocle, n'est pas comparable. On sent le temps d'Homére ; & on voit que ces Héraclides estoient pleins de sa lecture & de ses mœurs.

Euphaés fut remporté par ses Messéniens. Et il eut encore de la joye en cet estat, de ce qu'ils n'avoient pas eu du dessous, dit Pausanias.

Mettez-là nostre fragment. Ce seroit sa vraye place. Rien ne prouve mieux qu'il est de cette premiére guerre.

Et rejoignez à la fin du fragment, ce qui suit immédiatement dans Pausanias. Voicy les propres termes : *Euphaés mourut trés peu de jours aprés. Il avoit regné treize ans, & fait la guerre pendant tout ce temps contre les Lacédémoniens. Comme il ne laissoit point d'enfants, il choisit pour son successeur, celuy qui seroit élû par le peuple Messénien, Cléonnis & Damis le disputérent à nostre Aristoménés-Aristodéme, prétendant le passer en vertus militaires & en autres mérites. Antandre avoit esté haché en piéces par les ennemis à la deffense d'Euphaés, Les devins Epébole & Ophionée se liguérent tous deux contre nostre Aristoménés. Mais le peuple le préféra malgré eux,* Et il fut les délices de tous les Messéniens.

La question pour la royauté dans Pausanias, ressemble si fort à celle pour le prix qui est dans le fragment de Diodore,

dore, que l'on diroit que Pausanias a pris l'une pour l'autre. Mais non : toutes les deux sont compatibles, & l'une a esté préjugée par l'autre.

J'ay prouvé que nostre fragment est de Diodore, qu'il s'y agit de la premiére guerre Messéniaque, & qu'il y a deux Aristoménés, l'un de la premiére, l'autre de la seconde guerre. Ce sont les trois choses que j'avois à faire voir.

DISSERTATION.

Sur l'usage que PLATON *fait des* POETES.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE me suis souvent appliqué à examiner quelles estoient les sources des agréments, dont les dialogues de Platon sont remplis ; & ce qui fait que traitant les sujets du monde les plus sérieux, ce philosophe se fait néantmoins lire avec un plaisir que ne donnent point ceux mesmes, qui, soit pour le fonds, soit pour la forme de leurs ouvrages, semblent n'avoir eû pour objet que de divertir & de plaire. J'ay crû en découvrir plusieurs sources, dont la plus féconde, à mon sens, est le contraste de ses personnages, dont les uns, enflez de leurs connoissances, & croyant tout sçavoir, se trouvent dans le fonds n'avoir que des idées communes & superficielles, & ne sçavoir rien solidement ; tandis que Socrate, qui est presque par tout le premier acteur, fait profession d'ignorer, & de chercher à s'instruire, quoy-qu'il ait dans l'esprit un systéme trés-net & trés-arrangé, dont les principes qu'il laisse entrevoir sans les découvrir entiérement, sont comme un flambeau qui d'un costé marque le droit chemin, & de l'autre fait appercevoir, mesme à ses adversaires, combien la raison mal conduite égare ceux qui joignent à leur égarement la hau-

teur & l'arrogance. Comme ce caractére propre des sophistes a quelque chose de révoltant, rien n'est plus agréable, que de voir leur orgüeil confondu par un homme, qui sous des apparences toutes simples, cache un fonds de sagesse inépuisable, & qui ne dissimule ses forces, que pour attaquer l'erreur plus seûrement. C'est-là le caractére opposé à l'arrogance; c'est celuy de l'ironie, suivant la définition d'Aristote. L'ironie suppose dans l'esprit de celuy qui sçait la manier, une grande solidité de jugement, avec une légéreté & des graces, dont l'éloquence directe n'est point susceptible. Et ce caractére bien menagé est capable seul de produire, dans le dialogue, un effet toûjours trés-agréable. Il plaira non seulement à ceux qui en auront pénétré tout le secret & toute l'intelligence, mais encore à ceux-mesmes qui n'en connoistroient pas l'artifice. Comme une musique parfaite, ou un beau tableau, plaisent aux vrais connoisseurs, & à ceux qui n'en jugent que par un sentiment dénué de connoissance.

Mais, outre l'ironie de Socrate conduite avec tant d'art & de finesse par Platon; l'on remarque dans les escrits de ce philosophe, je ne sçais quoy de fleuri & de noble, qui flatte l'imagination & qui l'enrichit, au mesme temps que l'esprit est occupé à joüir de son bien propre, qui n'est autre que la solidité des principes, & la justesse des raisonnements. Cette fleur & cette noblesse ne résulte pas seulement de l'élégance & de la pureté du stile, du beau choix des métaphores, & des mots heureusement placez; ce n'est pas non plus l'effet de cette précieuse abondance, qui a fait mettre Platon en son genre à costé d'Homére, par les plus judicieux critiques, tels que sont Quintilien & Longin. On trouve une partie de ces beautez dans les dialogues de Cicéron, mais certainement on n'y trouve pas ce brillant & ce goust, qui frappe & qui se fait sentir dans ceux de Platon.

Où prendrons-nous donc la source de ces agréments, qui sont pour luy ce que dans Homére, la ceinture de Vé-

nus est pour Junon, & dans quel parterre a-t-il cueilli tant de fleurs dont ses ouvrages sont semez ! c'est sans doute dans celuy des Muses, pour m'exprimer comme Pindare; c'est dans le commerce qu'il a eû avec les Poëtes, qu'il a ramassé les richesses qu'il répand ensuite si à propos, & avec tant de dextérité.

Car il y a deux maniéres d'employer les passages des poëtes, l'une simple & directe, l'autre indirecte & détournée. L'usage simple est connu de tout le monde, & n'a rien en soy de singulier. Cet usage consiste à citer, par exemple, des vers d'Homére, soit qu'on veüille par l'autorité de ce grand poëte, appuyer quelque sentiment, soit qu'on veüille l'éclaircir & y porter un plus grand jour, soit enfin qu'on ne songe qu'à parer son discours, & à soutenir doucement l'attention de ses lecteurs. La poësie en effet, & principalement la poësie ancienne, est souvent d'un grand poids; mais elle a toûjours quelque chose de plus riant que la prose & de plus capable d'intéresser. Un vers ou plusieurs enchassez habilement, réveillent l'esprit, le délassent & luy rendent la gayeté, qui s'accorde mal avec une longue attention. Ce soin d'insérer des vers dans les discours les plus graves, est assez remarquable dans les escrits philosophiques de Cicéron; & soit que luy-mesme il traduise les Grecs, en quoy il est plus habile que le vulgaire ne pense, soit qu'il mette en œuvre les traductions que les vieux poëtes Latins en ont faites, il adjouste par là à ses ouvrages un air de sçience & d'antiquité qui n'en rehausse pas le prix médiocrement. Platon en use aussi dans quelques endroits, comme dans le premier livre de la République, il rapporte trés-à-propos un trait de Pindare à la loüange de la vertu. Car le vieux Céphale ayant dit qu'un des principaux avantages qui suivent les richesses, consiste à n'estre point exposé au danger de commettre des actions injustes, par la situation pénible où nous réduit l'indigence; & par conséquent à n'estre point troublé sur le déclin de nos jours, par les horreurs de la crainte; dans

le temps, dit-il, que les punitions d'une autre vie, qu'on avoit juſqu'alors regardées comme des chiméres, ſe préſentent, ſoit à la lumiére, ſoit à la foibleſſe de l'eſprit, & viennent nous effrayer juſques dans le ſein du repos. Car pour ceux à qui la conſcience ne fait nuls reproches, ils vivent dans une eſpérance bien douce, ſelon ce mot de
» Pindare ; les perſonnes dont les jours ont coulé dans l'in-
» nocence, & qui ſe ſont toûjours attachées à remplir leurs
» devoirs envers les dieux & envers les hommes ; conſer-
» vent dans leur ame une eſpérance, qui compagne de leur
» vieilleſſe, en eſt l'appuy & la conſolation ; eſpérance, la
» mére nourice des vieillards, & qui d'ailleurs gouverne les
» penſées des hommes, dans tous les différents mouvements
» dont elles ſont ſuſceptibles. Ὃς ἂν δικαίως καὶ ὁσίως τὸν
» βίον διαγάγη, γλυκεῖά οἱ καρδίαν ἀτάλλοισα γηροτρόφος
» συναορεῖ ἐλπὶς, ἃ μάλιστα θνατῶν πολυστρόφον γνώμαν κυβερνᾷ.

Legitur etiam ἀπαλλοισα, eodem ſenſu.

Je cite ce morceau de Pindare, d'autant plus volontiers, que c'eſt un fragment précieux de quelque piéce que l'injure du temps nous a dérobée. Mais il ſuffira d'avoir cité celuy-là, pour montrer l'uſage direct que Platon fait des poëtes. Je ne parle point icy des vers d'Homére, d'Héſiode, de Théognis, de Tyrtée, que l'on trouve répandus dans ſes dialogues ; il ne cite le plus ſouvent ces poëtes, & n'en rapporte les ſentiments, que pour les réfuter, & pour mettre à la place d'une théologie impie, & d'une morale corrompuë, une morale ſaine, & une théologie épurée de tout ce que l'imagination des hommes y avoit meſlé de profane.

Venons préſentement à ce qu'il y a de plus fin & de plus ſpirituel dans la maniére de citer les poëtes, qu'on peut appeller une maniére détournée, parce que conſervant le ſens que le poëte a donné à ſes paroles, on en détourne néantmoins le ſens à une application délicate ; de ſorte qu'un lecteur intelligent qui apperçoit en meſme temps, & la penſée du poëte, qui pour plaire doit eſtre belle en elle-meſme, & la penſée de celuy qui met en œuvre les vers

du poëte, ressente tout-à-la fois le plaisir que donne la poësie, celuy de la comparaison, & celuy que produit toûjours une application ingénieuse. Tout cela réveillant en luy plusieurs idées ensemble, luy fait appercevoir du mesme coup d'œil, la dextérité de l'auteur, & des rapports dont la justesse le saisit. Et c'est en cela que consiste une grande partie de ces graces si nobles & si riantes, que les amateurs de Platon sçavent démesler dans ses dialogues. Je dis les amateurs de Platon. Car on doit convenir que cela ne se fait peut-estre pas sentir dans une premiére lecture, ni mesme dans une lecture assiduë, à moins que par un grand usage des anciens Poëtes, on n'ait leurs vers présents à l'esprit lorsqu'on en retrouve l'application. Et l'on peut appliquer à ce sujet ce qu'on fait dire à Platon au sujet de sa Philosophie; que personne n'entreprenne de l'estudier, si auparavant il n'est instruit dans toutes les belles connoissances. Je parle icy d'une chose toute de goust, & par conséquent obscure, & qu'il faut éclaircir par des exemples. J'en choisiray donc un ou deux seulement des plus remarquables, & dont les rapports seront les plus aisez à mettre entiérement dans leur jour; & j'ose me flatter que la compagnie ne trouvera pas mal employé, un temps que nous employerons à nous rappeller des idées aussi agréables, que le sont celles dont je tascheray de remplir quelques moments. On pourra connoistre par là que Platon a fait des poëtes l'usage qu'il en falloit faire, puisqu'au lieu de leurs opinions bizarres sur les dieux, & sur la morale, au lieu du soin qu'ils prennent à remuer des passions dangereuses, que la philosophie ne songe qu'à laisser en repos & à détruire, il a choisi dans leurs écrits des endroits pleins de graces & de beauté, qu'il a rendus plus gracieux & plus beaux encore par l'application qu'il en a faite.

Dans le dialogue de Platon, intitulé le second Alcibiade, Socrate rencontre Alcibiade couronné de fleurs, selon la coutume de ceux qui alloient au temple faire des priéres & des offrandes. Il l'attaque de conversation;

& par les tours ordinaires de son ironie, & par cet enchaisnement imperceptible de demandes & de réponses, qui le faisoit venir à bout des plus grands Sophistes, Socrate amene ce jeune homme au point d'avoüer l'incertitude où il est réduit sur les choses qu'il doit demander aux dieux; ne pouvant démesler si ce qu'il en peut obtenir, ne tournera point à son désavantage; de la mesme façon que les dieux, en accordant à Oedipe l'accomplissement de ses voeux téméraires, firent de luy un exemple des malheurs, où les priéres indiscretes engagent quelquefois la témérité des hommes. Alcibiade à la fin du dialogue, pour le payer d'un avis si sage & si salutaire, luy met sur la teste la couronne qu'il portoit au Temple, & qu'il destinoit aux autels du Dieu qu'il alloit implorer. Il adjouste ensuite : nous en présenterons d'autres aux dieux lorsque le temps dont vous m'avez parlé sera venu, & nous aura amené l'homme sage qui me doit instruire sur la maniére de prier. Ce qui ne tardera pas, si les dieux le veulent.
» Καὶ μὴν τουτονὶ τὸν στέφανον, ἐπειδή μοι δοκεῖς καλῶς συμβε-
» βουλευκέναι, σοὶ περιθήσω. τοῖς θεοῖς δὲ καὶ στεφάνους καὶ τ'
» ἄλλα πάντα τὰ νομιζόμενα τότε δώσομεν, ὅταν ἐκείνην
» τὴν ἡμέραν ἐλθοῦσαν ἴδω. ἥξει δ' οὐ διὰ μακροῦ, τούτων
» θελόντων. Je reçois trés-volontiers ce que vous me donnez, reprend Socrate, & je me verray avec plaisir comblé de vos dons; & mesme de cette couronne, je tire un heureux présage, comme fit autrefois Créon, lorsqu'appercevant la couronne d'or que portoit Tirésias, aprés que les Athéniens la luy eûrent donnée pour récompense d'une victoire gagnée, il expliqua cette rencontre en sa faveur; car, adjousta-t-il, nous sommes, comme vous sçavez, au milieu d'une grande tempeste. On estoit en effet à Thébes dans la cruelle incertitude de ce qu'alloit devenir cette ville, assiégée par une puissante armée, & de ce qu'alloit produire dans deux fréres ennemis la haine, qui n'est jamais plus implacable, que lorsque, pour les interests d'une couronne, elle a rompu les liens du sang. Je ne suis pas, dit

Socrate, dans une inquiétude moins grande que celle dont Créon estoit troublé, puisque je prétends remporter la victoire sur tous ceux qui vous environnent. Ἀλλὰ δέχομαι καὶ τοῦτο, καὶ ἄλλο δὲ ἀντὶ τῶν παρὰ σοῦ δοθέντων ἡδέως ἴδοιμι δεξάμενον ἐμαυτόν. ὥσπερ δὲ καὶ ὁ Κρέων Εὐριπίδῃ πεποίηται τὸν Τειρεσίαν ἰδὼν ἔχοντα τὰ στέφη, καὶ ἀκούσας ὅτι ἀπὸ τῶν πολεμίων ἀπαρχὰς αὐτὸν εἰληφέναι, διὰ τὴν τέχνην, οἰωνὸν ἐθέμην, φησὶ, καλλίνικα στέφη· ἐν γὰρ κλύδωνι χειμαζόμεθα ὥσπερ οἶσθα σύ. οὕτω δὲ κἀγὼ παρὰ σοῦ τὴν δόξαν ταύτην οἰωνὸν τίθεμαι. δοκῶ δέ μοι οὐκ ἐν ἐλάττονι κλύδωνι τοῦ Κρέοντος εἶναι, καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν.

Pour pénétrer tout le mystére de cette application, que j'ay choisie comme une des plus aisées à entendre, parce que Platon s'y explique plus au long, que dans beaucoup d'autres endroits, & semble se commenter luy-mesme; il faut se ressouvenir des Phéniciennes d'Euripide, & que dans cette piéce, l'une des plus belles de l'Antiquité, le poëte suppose que Créon par l'ordre d'Etéocle, allant consulter Tirésie sur la destinée de Thébes, le trouve paré d'une couronne d'or, & qu'il apprend de luy que les Athéniens la luy ont donnée par préférence, comme les prémices du butin qu'ils avoient fait, aprés une victoire signalée, remportée par son moyen sur l'armée d'Eumolpe, & qu'alors Créon luy parle en ces termes : « Cette couronne que vous portez, & qui est la marque de la victoire, a esté pour moy d'un bon augure; car nous sommes, comme vous sçavez, dans l'horreur de la tempeste, & Thébes doit résister aux efforts d'un grand assaut :

Οἰωνὸν ἐθέμην καλλίνικα σὰ στέφη,
Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ᾽ ὥσπερ οἶσθα σύ,
Δορὸς Δαναϊδῶν, καὶ μέγας Θήβαις ἀγών.

Ne pouvons-nous pas nous donner le loisir d'examiner en détail, combien ce seul trait renferme de beautez par-

ticuliéres, & en pénétrer tout le sens, qu'on n'appercevroit peut-estre pas, si l'on n'y apportoit beaucoup d'attention. Car, s'il est permis aux peintres & aux sculpteurs, de s'occuper long-temps de quelque morceau de sculpture ou de peinture antique, souvent tout défiguré; & s'il a esté permis à quelques auteurs Italiens, de faire des livres entiers sur un sonnet du Pétrarque; à combien plus forte raison doit-il nous estre permis de nous livrer au plaisir de rechercher avec un soin curieux les beautez singuliéres, qui sont quelquefois cachées dans les moindres morceaux de ce qu'ont produit les grands maistres de l'antiquité.

Socrate voyoit dans Alcibiade tous les avantages qui peuvent estre rassemblez dans un mesme homme, la beauté, la force, l'audace, les richesses, une naissance illustre, avec une ambition plus grande encore que sa naissance, & tous les talents qui servent à faire valoir ces avantages, ou qui en tirent du lustre & de l'éclat. Il sçavoit d'ailleurs que, comme les naturels foibles ne produisent jamais rien de considérable ni en bien ni en mal, aussi les hommes en qui la nature est forte & hautaine, ne se portent point à des choses médiocres; mais qu'excessifs dans le bien comme dans le mal, ils joüent ordinairement le premier roole dans la paix comme dans la guerre. Socrate qui n'avoit en veûë que le bien de ses concitoyens, crut qu'il devoit s'appliquer à tourner du costé de la vertu les inclinations & les pensées de ce jeune homme, qui, selon la remarque de Valére Maxime, a esté depuis pour sa patrie également un objet de haine & d'admiration. Socrate prévoyoit les malheurs où Alcibiade s'alloit engager, & dans quel trouble il pourroit jetter la république, si la volupté s'emparant de son ame, en chassoit, comme un tyran, des vertus encore foibles & mal establies. D'un autre costé les plaisirs s'offroient de toutes parts à ce jeune homme, & dans l'estat où il se trouvoit, il avoit besoin d'une vertu au dessus de la vertu ordinaire, pour résister à l'attrait des choses les plus flatteuses & les plus agréables. Tel estoit le caractére, & telle

telle estoit la situation d'Alcibiade. On peut s'en instruire plus au long dans Platon mesme, & dans Plutarque. Le meslange des bonnes & des mauvaises qualitez qui estoient réünies en sa personne, luy ont fait appliquer ce qu'Homére dit de l'Egypte, ce pays si connu pour produire des poisons, comme il produisoit des plantes trés-salutaires :

. . . . Πλεῖστα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
Φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα πολλὰ δὲ λυγρά.

Socrate luy dit donc, que de la couronne qu'il reçoit de luy, il tire un bon augure pour la victoire qu'il souhaite de remporter sur tous ceux qui luy font la cour ; c'est-à-dire, sur tous ceux qui ne songeoient qu'à luy corrompre le cœur & l'esprit.. Καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν. C'est la prémiére observation que je fais sur ce passage, afin que personne ne s'y trompe & ne prenne de la part de Socrate dans un sens vulgaire le mot ἐραστῶν, qui se trouve icy comme en quelques autres endroits, & qui a naturellement rapport à une débauche abominable, que la corruption avoit introduite dans la Gréce, bien que les Athéniens y eussent opposé des loix trés-sévéres, comme on en sera convaincu, si l'on jette les yeux sur l'oraison d'Eschine contre Timarque. Car lorsque dans le premier Alcibiade Socrate se nomme ἐραστὴν, *amant*, il faut l'entendre tout autrement, que quand il appelle ἐραστὰς ceux qui environnoient Alcibiade. Car l'ironie employe le langage le plus ordinaire, mais sous les termes les plus communs, elle renferme un sens qui n'a qu'un rapport trés-imparfait avec leur commune acception.

Socrate avoit commencé par dire, que le présage qu'il tiroit d'une couronne venoit bien à propos, puisque *nous sommes*, adjouste-t-il, *dans le fort d'une tempeste, comme vous le sçavez* :

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Ce qui peut s'entendre de deux maniéres différentes. La

plus fine & la plus conforme au caractére que Platon donné par tout à Socrate, est de dire : Nos pensées agitées par des raisonnements contraires, comme un vaisseau l'est par les vents, ne sçavent à quoy s'arrester, nous voilà dans le trouble au sujet de la Priére, sur laquelle nous croyions estre les mieux instruits. Et comme ce trouble venoit de l'ignorance d'Alcibiade, Socrate dit le vers entier, dont autrement il se seroit contenté de dire la moitié, sans adjouster ὥσπερ οἶσθα σύ· *comme vous sçavez*. Car Socrate a raison de dire, comme il le dit en plusieurs endroits, que dans un entretien celuy qui interroge ne dit rien, mais que c'est celuy qui répond, qui dit en effet quelque chose. Ainsi aprés avoir jetté son adversaire dans l'embarras, & l'avoir forcé à répondre des choses absurdes, Socrate reprend en peu de mots tout ce qui s'est dit dans la conversation, & quand on luy reproche qu'il met en avant des extravagances, il replique : je n'ay fait qu'interroger, & s'il y a là quelque chose d'extravagant, c'est à celuy qui m'a répondu qu'il faut s'en prendre. C'est de là, ce me semble, que dépend l'intelligence entiere de ce vers :

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ᾽ ὥσπερ οἶσθα σύ·

Et je suis persuadé qu'en y regardant de prés, on trouvera que cette explication n'est point du tout un raffinement.

La seconde maniére d'entendre l'application que Platon fait des vers d'Euripide dans l'endroit que nous examinons, est plus simple que l'autre, & peut-estre que toutes les deux sont également conformes à l'intention de Platon. Elle consiste à prendre le mot κλύδωνι *tempeste*, dans le mesme sens qu'Euripide, aprés Eschyle, l'a employé, pour signifier l'agitation & le tumulte où se trouve une ville assiégée, & dans une acception métaphorique, signifier l'estat où se trouvoit Alcibiade, deffendu d'un costé par la vertu de Socrate, & d'un autre costé attaqué puissamment par les efforts de la volupté.

Il est aisé maintenant d'entendre ce qui a esté dit plus

haut de l'application directe, & de l'application indirecte & détournée. Il faut convenir que celle-cy, qui est de ce dernier genre, donne tout un autre agrément que n'auroit pu faire l'expression la plus propre & la plus élégante, mais dénuée de ces objets qui flattent icy l'imagination. En effet, cette couronne d'Alcibiade, celle de Tirésie, le souvenir du siége de Thébes, le présage que fait Socrate de sa victoire sur ses concurrents dans le cœur d'Alcibiade, & du repos que la vertu doit mettre dans l'ame de ce jeune homme, lorsqu'elle y aura appaisé le tumulte des passions, tout cela présente sous un mesme point de veüe, je ne sçais quoy de si beau & de si noble, que je ne me repens pas d'avoir avancé, qu'une des principales sources d'où partent les graces qu'on admire dans Platon, estoit l'usage de certains endroits des poëtes, détournez de leur sens propre & naturel à un sens métaphorique & particulier.

Les Critiques ont remarqué que les dialogues de Platon ressembloient aux piéces dramatiques par le meslange du récit & de l'action. Et c'est peut-estre là une des choses encore qui a autant contribué à faire imaginer des rapports entre les poësies d'Homére & les œuvres de ce grand Philosophe. A regarder le second Alcibiade de ce costé-là, on ne peut s'empescher de donner au moins à Platon la gloire d'avoir mieux & plus habilement amené sur sa scéne Alcibiade avec une couronne de fleurs, qu'Euripide n'a mis sur la siénne Tirésie portant une couronne d'or. Il est tout naturel qu'un entretien sur la Priére, soit supposé fait à l'occasion de quelqu'un qui va au Temple, & qui est paré pour y faire ses priéres & ses offrandes. C'est pourquoy Alcibiade paroist icy avec une couronne. Au lieu que dans les Phéniciennes d'Euripide, on ne sçait ce que Tirésie fait de cette couronne d'or; il est obligé de déclarer luy-mesme pourquoy il la porte, & peut-estre aprés tout qu'Euripide n'en a voulu faire qu'un ornement de son théatre, & rendre son Tirésie plus respectable, en le faisant paroistre couronné. Dans le fonds il n'en avoit pas

grand besoin. Car l'augure qu'en tire Créon se trouve faux par l'événement; Etéocle au nom duquel il parloit, n'ayant pas, non plus que Polynice, survécu au siége de Thébes. Il est vray que les voeux de Socrate à l'égard d'Alcibiade n'ont esté gueres mieux accomplis, mais cela n'oste rien à la beauté du dialogue, au lieu que le malheur d'Etéocle qui suit le présage de Créon, semble oster quelque chose à la beauté de la tragédie. Car dans une tragédie il ne doit y avoir rien d'inutile. Les choses d'agrément y doivent avoir une liaison nécessaire avec le sujet principal, si l'on veut faire un tout qui attache & interesse les spectateurs.

Je sens bien que ces reflexions peuvent paroistre poussées un peu trop loin; mais outre qu'avec de l'attention, on y trouvera de la solidité; j'ay esté bien aise de donner icy une idée de la maniere dont je me suis toûjours proposé d'approfondir les plus beaux ouvrages de l'Antiquité.

J'adjousteray encore un exemple que je tireray du mesme dialogue : je n'auray pas besoin de le traiter avec la mesme estenduë que le premier, auquel si j'ay donné icy la premiére place, quoy-qu'il soit pris des derniers mots du dialogue, ç'a esté parce qu'il servoit à en faire connoistre le sujet, qu'il donnoit plus beau jeu aux réflexions, & qu'il me présentoit une occasion plus naturelle d'expliquer ce que j'avois dans l'esprit, touchant une chose qui n'a, je crois, jamais esté encore bien traitée.

Un peu devant l'endroit que j'ay cité, Platon amene à son sujet un endroit singulier, qu'on trouve dans le cinquiéme livre de l'Iliade, car aprés avoir convaincu Alcibiade, qu'il est trés mal-aisé de faire aux dieux des priéres, sans nous exposer en mesme temps à quelque inconvénient, il luy promet qu'un homme à qui son éducation est chére, luy apprendra un jour de quelle maniére il faut concevoir ses priéres; mais auparavant, dit-il, le nüage qui vous couvre les yeux doit se dissiper, & vous laisser, comme à Diomède, la liberté de discerner le dieu d'avec

l'homme, c'est-à-dire, le bien & le mal. Car, selon moy, vous n'en estes pas encore capable. Ἀλλὰ δοκεῖ μοι, ὥσπερ τῷ Διομήδει φησὶ τὴν ἀθηνᾶν Ὅμηρος ἀπὸ τῶν ὀφθαλμῶν ἀφελεῖν τὴν ἀχλὺν:

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοι ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα,

Οὕτω καὶ σοῦ δεῖν ἀπὸ τῆς ψυχῆς πρῶτον ἀφελόντα τὴν ἀχλὺν, ἣ νῦν παροῦσα τυγχάνει, τοτηνικαῦτ' ἤδη προσφέρειν δι' ὧν μέλλεις γνώσεσθαι ἠμὲν κακὸν, ἠδὲ καὶ ἐσθλόν. νῦν μὲν γὰρ οὐκ ἄν μοι δοκῇς δυνηθῆναι.

Cet homme dont parle Socrate, qui doit instruire Alcibiade sur les choses les plus importantes, & qui ne luy trouvant pas l'esprit assez fait encore, pour entrer dans des veûës philosophiques, différe quelque temps de les luy expliquer, & veut le conduire pied à pied à la connoissance du bien & du mal, afin que soit dans ses actions, soit dans ses discours & ses priéres, il puisse toûjours choisir le meilleur; cet homme, dis-je, c'est Socrate luy-mesme. Ainsi dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Alcibiade, Socrate luy dit, que depuis long-temps qu'il est du nombre de ses amis, il ne luy a point encore voulu parler, parce que n'aimant en luy que la beauté de l'ame, il ne l'avoit pas crû capable des discours qui y ont du rapport, & qui estoient les seuls qu'il vouloit employer auprés de luy. Tandis que les autres qui n'avoient pas des pensées si sages, l'avoient entretenu de toute autre chose; qu'il luy parle donc pour la premiére fois, parce qu'il commence à le trouver au point qu'on doit estre pour entendre des propos raisonnables. Et dans le second Alcibiade, qui suit de prés le premier, il se contente, comme dans le premier, de confondre sa vanité & son ignorance, remettant à un autre temps le soin de l'instruire plus à fonds. Il luy dit qu'on luy enseignera de quelle maniére il faut prier les dieux, lorsqu'on aura fait disparoistre les nüages de l'ignorance dont il a les yeux de l'esprit obscurcis; & c'est pour exprimer cela plus noblement qu'il employe un vers

d'Homére, que je vas mettre dans tout ſon jour.

Diomède bleſſé d'une fléche, adreſſe ſa priére à Minerve, & la conjure de luy donner l'avantage ſur ſon ennemi. La déeſſe l'entend, elle l'exauce, & luy répond qu'elle vient de luy inſpirer autant de courage & de force, qu'autrefois elle en inſpira à ſon pére Tydée. Mais que pour le mettre en eſtat de ſe battre avec plus d'avantage & de ſeûreté, elle luy a déja oſté de deſſus les yeux, le nüage qui les luy couvroit, & qui dans le combat auroit peû l'empeſcher de diſtinguer ſi c'eſtoit un dieu ou un homme qui ſe préſentoit. Qu'il attaque les hommes, à la bonne heure, mais qu'il s'abſtienne de combattre les dieux :

Il. E. v. 124. Θαρσῶν νῦν, Διόμηδες, ἐπὶ Τρώεσσι μάχεσθαι.
Ἐν γάρ τοι στήθεσσι μένος Πατρώϊον ἧκα
Ἄτρομον, οἷον ἔχεσκε σακέσπαλος ἱππότα Τυδεύς.
Ἀχλὺν δ' αὖ τοι ἀπ' ὀφθαλμῶν ἕλον ἣ πρὶν ἐπῆεν
Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.
Τῷ, νῦν αἴ κε θεὸς πειρώμενος ἐνθάδ' ἵκηται.
Μή τι σύγ' ἀθανάτοισι θεοῖς ἀντικρὺ μάχεσθαι
Τοῖς ἄλλοις. ἀτὰρ, &c.

L'application du vers d'Homére eſt ſenſible, je ne m'attacheray point à l'éclaircir ; je remarqueray ſeulement combien elle eſt belle & philoſophique, puiſque la ſageſſe eſt toute divine, & ne porte qu'à des choſes divines, au lieu que l'homme, c'eſt-à-dire, les différents intéreſts qui conduiſent les hommes, & qui les portent, par exemple, à prier, ces intéreſts frivoles, dont les poëtes ont rempli les comédies & les ſatires, & les choſes meſmes qui peuvent paroiſtre grandes aux yeux du vulgaire, n'ont rien que de bas & de vil, rien qui ne ſoit trés éloigné du but, qu'un homme ſage doit avoir continuellement devant les yeux.

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.

Demeurons-en là, ſi ce n'eſt que nous voulions adjouſter

une réflexion hors d'œuvre, sur la ressemblance de cet endroit d'Homére avec un endroit du quatriéme livre des Rois, c. VI, 17. *Cumque orasset Elizeus, ait : Domine, aperi oculos ejus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit, & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum in circuitu Elizei.* Ainsi les fables des poëtes imitent la vérité de l'Ecriture. Virgile, dans le second livre de l'Enéïde, s'est approprié ce morceau de l'Iliade, & il en a fait un usage admirable dans ces beaux vers que Venus dit à Enée; & dont j'ay parlé ailleurs :

Aspice (namque omnem quæ nunc obducta tuenti
Mortales hebetat visus tibi, & humida circum
Caligat, nubem eripiam)

Du reste, pour montrer l'usage que Platon fait des poëtes, j'aurois pû choisir mes exemples de tout autre dialogue, que du second Alcibiade; mais je luy ay donné la préférance, parce que des endroits mesmes que j'ay citez, j'en tire une preuve pour montrer qu'il est effectivement de Platon, & non pas de Xénophon, contre un sentiment rapporté dans Athénée, & que Muret semble approuver. *Muret. Orat. 4. lib. 11.*



DISSERTATION SUR L'ECLOGUE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

VIRGILE n'a peut-estre rien de plus travaillé ni de plus agréable dans toutes ses poësies, que l'endroit des Géorgiques, où il expose le bonheur de la vie champestre. Mais on peut avoir quelque sujet de s'estonner, de ce que, parmi les amusements qui en font la douceur, il n'a rien dit des chalumeaux, ni des chansons, qui occupant le loisir des bergers, font le sujet de la poësie pastorale. Cette réflexion paroist mesme d'autant plus naturelle, qu'Homére ne parle point de la campagne, sans parler de la musique champestre; témoin la description qu'il fait des différentes choses que Vulcain avoit représentées sur le bouclier d'Achille, parmi lesquelles on voit un jeune berger, qui fait entendre les sons variez d'un instrument rustique. Mais si l'on y regarde de prés, on trouvera que si Homére d'un costé a eû raison d'en user ainsi, en représentant des choses de pure imagination; d'un autre costé Virgile a sagement évité un écüeil, où vray-semblablement un poëte médiocre n'auroit pas manqué d'échoüer. Car, comme l'ouvrage des Géorgiques est un ouvrage tout vray & tout sensé, il ne convenoit pas à Virgile d'y loüer la vie de la campagne par un endroit dont l'agrément n'est que dans l'imagination des poëtes. Au contraire, comme il ne sort point du vray dans la description de la vie champestre, & qu'il y a attaché des mœurs douces & innocentes, la peinture qu'il en fait, soutenuë de tous les charmes de la poësie, la fait envisager comme un estat si desirable, que ceux qui lisent avec goust les excellents vers peuvent s'oublier

blier pour quelques moments, au point d'imaginer qu'il ne luy a pas rendu assez de justice, lorsqu'il luy a préféré le bonheur d'un homme consommé dans la philosophie. Il ne luy convenoit donc pas de parler de cette vie autrement qu'il a fait ; & puisqu'au rang des avantages qui la distinguent, il a mis la sainteté du mariage, qui fait le repos & le bonheur des familles, *Casta pudicitiam servat domus* ; il a esté bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos, dans l'amour ou dans la jalousie, dont la poësie bucolique tire ses plus agréables chansons.

Toute poësie est une imitation. La poësie bucolique a pour but d'imiter ce qui se passe & ce qui se dit entre les bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la simple représentation du vray réel, qui rarement seroit agréable ; elle doit s'eslever jusqu'au vray idéal, qui tend à embellir le vray, tel qu'il est dans la nature, & qui produit dans la poësie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en est de la poësie pastorale comme du païsage, qui n'est presque jamais peint d'aprés un lieu particulier, mais dont la beauté résulte de l'assemblage de divers morceaux réünis sous un seul point de veüe ; de mesme que les belles Antiques ont esté ordinairement copiées non d'aprés un objet particulier, mais ou sur l'idée de l'ouvrier, ou d'aprés diverses belles parties prises de différents corps, & réunies en un mesme sujet. C'est-là l'idée que je me suis faite de l'Eclogue ; & c'est suivant cette idée que j'ay dit, que tout ce qui nous charme dans la poësie pastorale, n'existe que dans l'imagination du poëte. C'est sur ce principe que roule toute cette dissertation, dont le sujet est peu de chose à la vérité, *In tenui labor*, mais dont la composition m'a paru un délassement convenable dans le temps des vacations & pour la campagne, où l'on cherche à mettre des amusements à la place des estudes sérieuses, qui sont nostre occupation la plus ordinaire. Je ne tirerai mes exemples que de Théocrite & de Virgile, parce que dans le genre de poësie dont je traite, ce sont-là les originaux

que la pluspart des autres ont imitez. Je dirai mes seules pensées, sans m'attacher ni à suivre ni à combattre les sentiments de ceux qui ont traité cette matiére avant moy, & parmi lesquels il y a des personnes pour qui je ne puis marquer assez d'estime & de considération.

Nous avons dans la langue Françoise plus d'un mot pour signifier la poësie pastorale; & nous employons presque indifféremment dans cette acception le mot d'*Eclogue*, & celuy d'*Idylle*. Ce qu'il y a de bizarre dans l'usage, c'est qu'aucun de ces deux mots ne signifie par luy-mesme & dans son origine ce qu'on luy fait signifier. Le mot d'*Idylle* est un terme diminutif pris de la langue Grecque, & ne signifie en soy qu'un ouvrage d'une estenduë médiocre, sans en spécifier le sujet, qui dépend de la volonté de l'auteur. Le mot d'*Eclogue* est tout Grec. Le Latin l'a adopté; & soit en Grec, soit en Latin, il ne signifie autre chose qu'un choix, un triage; & il ne s'applique pas seulement à des piéces de poësie, il s'estend à toutes les choses que l'on choisit par préférence pour les mettre à part, comme les plus précieuses. On le dit des ouvrages de prose, comme des ouvrages de poësie, dans le mesme sens, & on le dit de toute espéce de poësie; jusques-là que les anciens l'ont employé en parlant des œuvres d'Horace; & tout récemment on vient de les réimprimer en Angleterre, sous le titre d'*Eclogues* d'Horace, conformément à l'ancien usage de ce mot Grec & Latin. Servius est peut-estre le premier qui luy ait donné en Latin le sens que nous luy donnons en François, & qui ait appellé Eclogues les Idylles bucoliques de Théocrite.

Le mot d'*Idylle* est moins déterminé à la poësie pastorale que celuy d'Eclogue. Les Odes de Pindare ont pour titre εἶδος, qui est le primitif d'εἰδύλλιον, dont nous avons fait *Idylle*. Théocrite a composé des poësies pastorales, qu'il avoit apparemment intitulées βουκολικὰ, mot que l'on trouve souvent employé dans ses ouvrages. Servius remarque qu'il a composé dix éclogues, & c'est, sans doute, de

ces éclogues que veut parler Quintilien, lorsqu'il dit que Théocrite est admirable en son genre, mais que sa muse toute champestre & toute pastorale, redoute non seulement la gravité du barreau, mais mesme le commerce de la ville. *Admirabilis in suo genere Theocritus; sed musa illa rustica & pastoralis non forum modò, verùm etiam urbem reformidat.* Ce jugement de Quintilien ne peut pas regarder les autres poësies de Théocrite. Elles faisoient un corps d'environ vingt piéces, de la mesme estenduë, à peu prés, que les dix éclogues, pour parler comme Servius. Elles estoient comprises sous le titre de εἰδύλλια, *Idylles*. Dans la suite des temps les grammairiens qui ont recüeilli les ouvrages de Théocrite, & qui d'ailleurs ont fait de grands changements dans les titres des livres anciens, ont renfermé toutes ces différentes piéces sous un titre commun, & les ont toutes nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et comme la plus belle & la plus précieuse partie de ce recüeil estoit celle qui contenoit les bucoliques, ou les piéces pastorales, & que l'on ne connoissoit plus les ouvrages de Théocrite que sous le nom d'*Idylles* de Théocrite, l'usage de nostre langue semble avoir restraint ce mot à la poësie pastorale & aux Bucoliques. Il faut dire la mesme chose du mot *Eclogue*, dont la signification vague & indéterminée par elle-mesme, a esté encore plus restrainte parmi nous aux poësies pastorales, & n'a conservé dans nostre langue que cette unique acception, quoy-que les mots d'*Idylle* & d'*Eclogue* n'ayent jamais esté employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix piéces de Virgile qu'on nomme éclogues, ne sont pas toutes des piéces pastorales. *Sed est sciendum*, dit Servius, *septem eclogas esse merè rusticas, quas Theocritus decem habet.* Ainsi en François les termes d'*Idylle* & d'*Eclogue* sont demeurez aux poësies champestres, à peu prés comme le mot de poësie, qui, dans la langue Grecque, signifie en général quelque ouvrage que ce soit, a esté déterminé par l'usage au plus ri-

che ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poësie, aprés les Grecs & les Latins; qui nomment poëte, celuy qui réussit dans cette espéce d'ouvrages, d'un mot, qui, dans l'acception générale du terme Grec, veut dire simplement un ouvrier, Ποιητής. Ainsi le terme d'amour, qui a pour objet tout ce qui est désirable, a esté déterminé à signifier ce sentiment qui porte l'homme & tous les animaux à la multiplication de leur espéce, & qui, suivant la remarque de Platon, a sa racine dans un désir de l'immortalité. Cependant, pour parler avec quelque précision, je crois que parmi nous le mot *idylle*, qui n'a point esté receû dans le Latin, a plus retenu de son ancienne signification, que le mot *éclogue* n'en a retenu de la sienne, puisqu'éclogue ne se dit en François que de la poësie pastorale, au lieu qu'on pourroit nommer idylle toute petite piéce de poësie, qui n'auroit que fort peu de rapport avec le genre pastoral. Je me servirai donc icy du mot d'*éclogue* dans l'acception qui est purement de nostre langue, pour signifier un poëme bucolique ou pastoral; & je dirai, par exemple, aprés Servius, que Théocrite a fait dix *éclogues*, à la différence d'environ vingt autres piéces que je nommeray *idylles*.

On trouvera peut-estre que je me suis un peu estendu sur l'explication de ces termes; mais j'ay cru qu'il falloit essayer d'en donner une idée nette & précise, parce que jusqu'icy on n'en a pas peut-estre assez bien démeslé la nature & la différence. Il me reste à expliquer ce qu'il faut entendre par poësie bucolique, & c'est ce que je feray en son lieu.

L'Eclogue est une espéce de poëme dramatique, où le poëte introduit des acteurs sur une scene & les fait parler. Ainsi pour mettre de l'ordre dans cette dissertation, j'examinerai premiérement le lieu de la scene; secondement les acteurs; troisiémément les choses qui se passent, & qui se disent sur la scene; & enfin le stile & la maniére dont elles se disent.

Le lieu de la ſcéne eſt toûjours un payſage ruſtique, qui peut comprendre les bois, les prairies, le bord des riviéres & des fontaines, & quelquefois meſme, quoy-que rarement, le bord de la mer. Et comme pour former un payſage qui plaiſe aux yeux, le peintre prend un ſoin particulier de choiſir ce que la nature produit de plus agréable, ſuivant le caractére du tableau qu'il veut peindre; de meſme le poëte bucolique doit choiſir le lieu de ſa ſcéne conformément à ſon ſujet, & n'offrir à l'imagination que des objets qui n'ayent rien que de vray & de noble tout enſemble. J'appelle vray, ce qui n'eſt point oppoſé à la vray-ſemblance; & j'appelle noble, ce qui, ſans s'écarter de la vray-ſemblance, ſoutient un certain caractére de bienſéance & de dignité. Ce ſeroit, par exemple, une ſcéne fort propre pour une éclogue, que cet endroit champeſtre qui eſt décrit avec tant de ſoin dans le commencement du Phédrus de Platon, où Socrate & Phédrus s'entretiennent enſemble ſur l'éloquence, & traitent de l'amour par occaſion, mais d'une maniére toute philoſophique & toute ſublime. Ce grand Platane qu'on voit au delà du fleuve Iliſſus proche d'Athénes, & depuis ſi célébre; cet arbriſſeau en fleur, qui au milieu de l'eſté répand une odeur trés-agréable; ce ruiſſeau d'une eau pure & fraiſche; l'épaiſſeur de l'herbe, qui ſur une petite élévation forme en pente douce un lit délicieux; le bruit des cigales, qu'on entend de tous coſtez dans l'ardeur du chaud; tout cela compoſe une ſcéne, qui ſemble faite exprés pour l'éclogue: de ſorte que ſi, au lieu de Phédrus & de Socrate, on y eûſt introduit des bergers avec leurs troupeaux, ſe repoſant à l'ombre, & chantant ce que leurs paſſions ou leur oiſiveté leur inſpireroit, on leur auroit donné un théatre trés-convenable. Chaque objet y fait un tel plaiſir, qu'on ne ſçait, dit un excellent auteur, ſi l'on eſt plus tenté ou de ſe baigner, pendant le chaud, dans cette eau pure; ou d'en eſtancher ſa ſoif; ou de preſter l'oreille au bruit des cigales; ou enfin de ſe coucher ſur le gazon, & d'inviter le ſommeil. Et comme dans

cet endroit Platon ennoblit son paysage, en prenant soin d'y faire remarquer le lieu d'où, suivant la tradition du pays, Borée enleva Orithie, & d'y placer auprés de sa fontaine certaines petites figures champestres, par où l'on connoissoit que le lieu estoit consacré à Achéloüs, & aux Nymphes; on peut de mesme dans l'éclogue caractériser la scéne & l'ennoblir, comme Virgile a fait dans ces vers, où il a imité Théocrite :

. . . . *Jamque sepulcrum*
Incipit apparere Bianoris.

„ Nous commençons à appercevoir le tombeau de Bianor : ce qui présente aux yeux un sépulcre antique, & produit un riche effet dans le paysage. La scéne du drame bucolique est ordinairement le fonds d'un bois, dans un lieu où la forest moins fournie d'arbres qu'ailleurs, laisse un terrain libre aux bestiaux, & qu'on nomme en Latin *saltus*:

Georg. 3. *Saltibus in vacuis pascant.*

Et,

Formosam resonare doces Amaryllida silvas.

Dans cet endroit du bois, *in saltu*, s'il y a un arbre plus remarquable que les autres, c'est au pied de cet arbre que le poëte establit sa scéne, parce que c'est là où les bergers menent leurs troupeaux sur le haut du jour :

Georg. 3. *Æstibus at mediis umbrosam exquirere vallem;*
Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos; aut sicubi nigrum
Ilicibus crebris sacra nemus accubet umbra.

Mais de mesme que dans les spectacles ordinaires, la décoration du théatre doit en quelque sorte faire partie de la piéce qu'on y représente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le sujet; ainsi dans l'éclogue la scéne & ce que les acteurs y viennent dire, doivent avoir ensemble une

ſorte de conformité qui en faſſe l'union; afin de ne pas porter dans un lieu triſte des penſées inſpirées par la joye; ni dans un lieu où tout reſpire la gayeté, des ſentiments pleins de mélancolie & de déſeſpoir. Dans la ſeconde éclogue de Virgile la ſcéne eſt un bois obſcur & triſte, parce que le berger que le poëte y veut conduire, doit s'y plaindre des déplaiſirs que luy donne une paſſion malheureuſe :

Tantùm inter denſas, umbroſa cacumina, fagos
Aſſiduè veniebat. Ibi hæc incondita ſolus
Montibus & ſilvis ſtudio jactabat inani.

Je pourrois adjouſter icy beaucoup de réflexions que j'obmets, & qui ſont communes à la poëſie paſtorale, & à cette partie de la peinture, qui regarde la diſpoſition du payſage ruſtique. Aprés avoir préparé la ſcéne, nous y pouvons maintenant introduire les acteurs.

Les acteurs du drame bucolique ſont des bergers. Tout ce qui habite les campagnes eſt diviſé en trois ſortes de perſonnes. Les uns ne ſont occupez que du ménage ruſtique, & paſſent leurs jours ſous les yeux de leur maiſtre, que les Latins ont appellé *villicus ;* & ceux-là n'ont point de roolle à joüer dans le poëme paſtoral: Tel eſtoit celui à qui Horace adreſſe cette excellente épiſtre qui eſt la quatorziéme du livre premier, & que M. des Preaux a eûë en veûë dans l'épiſtre à ſon jardinier: II.

Villice ſilvarum & mihi me reddentis agelli, &c.
Certemus ſpinas animone ego fortius, an tu
Evellas agro, & melior ſit Horatius, an res.

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laiſſe pas le temps de ſonger à des choſes qui demandent du repos & du loiſir :

Redit agricolis labor actus in annum;
Atque in se sua per vestigia volvitur annus.

Les autres enfin n'ont de soin que celuy de leurs troupeaux. Et c'est proprement l'idée qu'on s'est faite de ceux-là, qui a donné naissance à la poësie pastorale :

Horat. *Dicunt in tenero gramine pinguium*
Pastores ovium carmina fistula,
Delectantque deum, cui nemus & nigri
Colles Arcadiæ placent.

La nature leur a toute seule appris à s'amuser par des chansons & avec leurs chalumeaux. Ils n'ont pas eû besoin d'entendre le ramage des oiseaux pour chanter eux-mesmes; & les zéphirs, dont l'haleine semble animer & faire parler les roseaux, leur a fait naistre la pensée de former des instruments semblables, que l'usage & l'art ont perfectionnez. Car je ne chercherai point dans la fable, ni dans des histoires qui n'ont pas beaucoup de certitude, l'origine d'une chose dont je trouve la source dans la nature; & je vois que les plus sçavants escrivains qui ont voulu la chercher hors de la nature, n'ont pas esté contents eux-mesmes de ce qu'ils ont dit sur ce sujet. La vie pastorale de quelques peuples a produit les observations astronomiques, & placé dans le ciel quelques-uns des mesmes animaux qui paissoient dans les campagnes. Elle a produit les mystéres de l'Astrologie judiciaire. Mais comme pour l'ordinaire elle a produit des chansons rustiques, les poëtes toûjours occupez à plaire, ont saisi pour un objet de leur imitation, ces essais informes qu'ils ont ennoblis avec cet art qui embellit tout; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réussir par de petites piéces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté; soit que ces personnages chantassent leurs plaisirs, soit

ſoit qu'ils exprimaſſent les ſentiments de leurs peines. Cette ſorte de poëſie eſt en effet trés-agréable ; elle a plus de douceur que nulle autre. Elle ne rappelle point à l'eſprit les images terribles de la guerre & des combats ; elle ne remuë point les paſſions triſtes par des objets de terreur & de compaſſion ; elle ne frappe & ne ſaiſit point noſtre eſprit & noſtre malignité naturelle par une imitation eſtudiée du ridicule ; mais elle rappelle les hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs paſſions & le malheur de leurs engagements les ont ſi fort eſloignez. Rien n'eſt plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis ; parce que rien n'a plus de proportion avec l'eſtat, qui peut faire leur bonheur. Et c'eſt pour cette raiſon que les anciens voulant aſſigner un lieu où les gens de bien receûſſent dans une autre vie la récompenſe deûë à leur vertu, ont imaginé non des palais ſuperbes, où l'or & les pierres précieuſes éclataſſent de toutes parts ; mais des campagnes délicieuſes, coupées de ruiſſeaux, mais l'obſcurité & la fraiſcheur des antres & des foreſts. En un mot, ils ont feint que les hommes vertueux auroient pour récompenſe, ſous un ſoleil différent, ce que la pluſpart des hommes mépriſent ſous celuy-cy :

Nulli certa domus : lucis habitamus opacis ;
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus :

dit Anchiſe à ſon fils Enée dans le ſixiéme livre de l'Enéide.

Le nom de poëſie paſtorale & de poëſie bucolique eſt la meſme choſe par rapport à l'origine d'où il eſt dérivé. Car ce que le mot paſteur, d'où s'eſt formé paſtoral, ſignifie en François dans une acception générale, βούκολος, d'où s'eſt formé βουκολικὸς, & *bucolique*, le ſignifie en Grec dans une acception moins eſtenduë. Et comme βοῦς veut dire un bœuf, βούκολος veut dire proprement un homme qui fait paiſtre cette eſpéce d'animaux, à la différence de ceux qui ont ſoin des moutons ou des chévres.

On pourra peut-estre s'estonner que ceux-là ayent eû la préférence sur ceux-cy; puisqu'ils ne sont ordinairement ni si jeunes, ni, par conséquent, si propres aux chansons & à la poësie que les autres. Il nous paroist mesme que le boeuf n'est pas un animal dont la veûë ni le souvenir fassent un fort grand plaisir. Mais ce qui nous conduit à penser ainsi, c'est que dans nostre poësie, nous évitons de nommer le *bœuf* & la *vache ;* nous disons un *taureau* & une *genisse*. Chaque langue a son usage particulier, & nous ne devons pas juger des autres pays & des autres langues, suivant l'usage estabil dans nostre langue & dans nostre pays. Tel mot, comme celuy-cy, est bas en François, qui dans le Grec & dans le Latin est fort noble; & tel animal déplaist icy, qui ne déplaisoit point du tout ni aux Grecs, ni aux Romains. Nous serions quelquefois bien en peine, pour rendre raison de nos préférences & de nos dégousts. Nostre bizarrerie nous fait mépriser des animaux, que la raison faisoit estimer aux anciens, comme les compagnons des hommes dans leurs travaux, & comme le principal instrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'est plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainsi dire, avec les hommes, soit dans les livres d'agriculture, soit dans les ouvrages de poësie. Je pourrois citer icy plusieurs endroits de Varron & des autres auteurs géoponiques. Je me contenterai du mot de Virgile :

Nec tamen, hæc cum sint HOMINUMque BOUMque *labores*
Versando terram experti, &c.

Ils les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de lames d'or, conduits en pompe, & tomber en sacrifice à l'honneur des plus grands dieux, selon ce que dit Homére en plus d'un endroit, & Virgile :

Et statuam ante aras aurata fronte juvencum :

&,

Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le taureau dans le ciel; & c'estoit proprement la constellation du taureau qui marquoit aux gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorsque la terre ouvre son sein, pour recevoir au printemps les semences qu'elle rend en automne avec usure :

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus.
Vere tument terræ, & genitalia semina poscunt.
Tum pater omnipotens, fecundis imbribus, Æther
Conjugis in gremium lætæ descendit; & omnes
Magnus alit, magno commistus corpore fetus.

Ils voyoient les mesmes animaux gravez sur ce qu'ils avoient de plus précieux; &, si l'on establissoit une colonie, le premier soin des magistrats estoit de les représenter sur le métal. Cela se faisoit pour perpetuer la mémoire de l'establissement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel spectacle n'est-ce point, dans la variété d'un beau paysage, que la veûë des taureaux & des génisses, qui, de quelque sorte qu'on les représente, ou paissant l'herbe, ou se reposant, font un si agréable effet dans la peinture ! Ainsi le bœuf estant regardé par les anciens comme l'animal le plus utile & le plus noble des animaux que la nature a soumis aux hommes; ceux qui prenoient soin de faire paistre les bœufs, estoient considérez parmi les bergers comme les principaux; & delà vient que c'est d'eux que la poësie champestre a tiré sa dénomination, & s'est appellée poësie bucolique.

C'est icy qu'il est nécessaire que le poëte, qui fait parler des bergers, se ressouvienne que le but de son art n'est pas tant de peindre d'aprés la nature & le vray simple, que d'aprés le vray idéal & composé; afin qu'il ne se trompe pas dans le choix des choses qu'il doit exprimer, & qu'il

n'aille pas offrir à l'imagination de ses lecteurs la misére & la pauvreté de la campagne, lorsqu'on attend de lui qu'il en découvre les vrayes richesses & la commodité. Jérôme Vida reproche à Homére d'avoir fait son Thersite un personnage peu digne du poëme épique. On peut luy reprocher de mesme d'avoir peint avec trop de soin dans son Irus, les haillons & la saleté d'un gueux mendiant, qui joint à sa misére deux mauvaises qualitez trés-haïssables, l'effronterie & la férocité. On seroit le mesme reproche à l'auteur d'un poëme bucolique, si ses bergers se ressentoient trop de la bassesse de leur estat. Cependant c'est un écüeil difficile à éviter; & tomber dans le bas, seroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homére, parce qu'il y a plus loin du caractére héroïque au caractére bas, que du caractére médiocre, & qu'il est aisé de se tromper dans le choix de ce qui est médiocre & de ce qui est au dessous. Il faut ennoblir l'estat & la personne d'un berger. Car si anciennement les enfants des rois estoint bergers, on doit convenir que dans la suite, & depuis qu'on connoist la poësie pastorale, les bergers ont esté des esclaves, ou de vils mercénaires. Mais dans ces personnes abjectes par elles-mesmes, le poëte ne doit voir que des hommes, qui séparez des autres, vivent presque sans passions & sans trouble; qui vestus simplement, avec leurs houlettes & leurs chiens, tandis qu'ils exercent sur leurs troupeaux le mesme empire que Dieu exerce sur les hommes, s'occupent de chansons & de démeslez innocents. C'est en cela que consiste, à peu prés, tout le sujet de la poësie bucolique, sur lequel nous pouvons présentement faire quelques réfléxions. Je crois en effet avoir suffisamment establi & le lieu de la scéne & le caractére des personnages. Mais je m'apperçois que je n'ay rien dit de leur nombre, & qu'il est néantmoins nécessaire de déterminer combien dans une éclogue on peut admettre de bergers sur le théatre rustique.

L'ancienne tragédie, selon Aristote, n'admettoit qu'un

ſeul acteur. Eſchyle en adjouſta un ſecond ; & Sophocle en introduiſit un troiſiéme. L'éclogue a conſervé ces trois eſtats des piéces dramatiques. Un ſeul berger fait une éclogue : ſouvent l'éclogue en admet deux ; un troiſiéme y peut avoir place, comme le juge des deux autres. C'eſt ainſi que Théocrite & Virgile en ont uſé dans leurs piéces bucoliques. Et cette conduite eſt conforme à la vray-ſemblance, qui ne permet pas de mettre une multitude dans un déſert : elle eſt auſſi conforme à la vérité, puiſque les auteurs qui ont eſcrit des choſes ruſtiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un berger à un troupeau ſouvent fort conſidérable. Dans Théocrite un jeune berger s'adreſſe aux beſtes ſauvages, & les prie d'avoir égard à la foibleſſe de ſon âge, & au grand nombre d'animaux qu'on luy a confiez. Il eſt par conſequent trés-naturel de s'imaginer que les bergers de deux troupeaux ſe réuniſſent :

Compulerantque greges Corydon & Thyrſis in unum ;

& par leurs amuſements rendent plus courts des jours, qu'ils ne paſſeroient pas autrement, ſans ſuccomber ſous le poids de l'ennuy :

Dum tenera attondent ſimæ virgulta capellæ.

Maintenant il faut examiner de quoy peuvent s'entretenir des bergers, &, ſans doute, ce n'eſt que des choſes ruſtiques, & de celles qui ſont entiérement à leur portée ; de ſorte que dans le repos dont ils joüiſſent, leur premier mérite doit eſtre celuy de leurs chanſons. Ils chantent donc à l'envy, & font voir que les hommes ſont toûjours ſenſibles à l'émulation, puiſqu'elle naiſt avec eux, & que, meſme dans les retraites les plus ſolitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette paſſion, pour avoir de quoy plaire, ne doit pas eſtre trop vive en eux ; auſſi l'amour, qui eſt ſouvent le fruit de leur oiſiveté, & la matiére de leurs chanſons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une éclogue faire une tragédie. Quoy-qu'en di- III.

sent les grammairiens, la seconde Idylle de Théocrite, qui roule toute sur une passion effrenée, n'est point une éclogue; ce n'est point un poëme bucolique. Car enfin, quel rapport peut avoir avec la simplicité & la douceur de la poësie pastorale une piéce toute pleine de magie & d'enchantements, à quoy une femme passionnée, qu'une malheureuse amour réduit au désespoir, est forcée d'avoir recours, comme à l'unique reméde de ses douleurs? Elle fait donc un sacrifice nocturne; elle invoque les dieux infernaux, comme la prestresse ou magicienne, que Didon, réduite au mesme estat, employe dans le quatriéme livre de l'Enéïde. Dans tout cela il n'y a rien de pastoral. Simétha n'est point une bergere, Delphis dont elle se plaint n'est point un berger; & la satire d'Horace où l'on voit la fameuse Canidie évoquer les ombres des morts, pourra passer pour une éclogue, si l'enchantement que fait Simétha en est une. Mais supposant pour un moment avec les scholiastes, que ç'en fust une en effet, j'oserois dire que Théocrite s'y seroit écarté de la véritable idée du poëme bucolique. Virgile, qui dans son éclogue huitiéme nous a rendu une partie de la seconde idylle de Théocrite, a senti cette disproportion, & l'a sauvée autant qu'il a pu. Car en premier lieu dans Virgile c'est un berger qui fait le récit de cet enchantement; au lieu que, dans Théocrite, c'est Simétha elle-mesme avec Thestylis qui ouvre & remplit la scéne. En second lieu, Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantements, & ce que son enchanteresse en sçait, elle le tient, dit-elle, d'un berger qui avoit le secret de se changer luy-mesme en loup, & de transporter, par la force de ses charmes, les moissons d'un lieu dans un autre :

His ego sæpe lupum fieri, & se condere silvis
Mœrin, sæpe animas imis excire sepulcris,
Atque satas aliò vidi traducere messes.

Cela jette dans ce récit un air champestre qui n'est point

du tout dans la seconde idylle de Théocrite. Il paroist d'ailleurs moins de passion & d'emportement dans l'éclogue Latine que dans l'idylle Grecque. Mais je suis bien esloigné de blasmer Théocrite, puisque je suis persuadé qu'il n'a songé à rien moins qu'à faire une idylle rustique, ou une éclogue, quand il a composé cette piéce, qui est en son genre l'une des plus belles piéces de l'antiquité; le but de Théocrite a esté d'imiter dans cet ouvrage, comme il a souvent fait ailleurs, les Mimes du poëte Sophron son compatriote, & dont le génie, suivant la remarque des critiques, avoit beaucoup de rapport au sien.

Quant aux choses trop libres que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, se sont quelquefois permises dans leurs éclogues, je dirai, sans m'arrester à la différence que les anciens ont mise entre les bergers, que ni ceux qui gardent des troupeaux de chévres & qui sont des personnes viles, & par consequent moins retenuës que les autres; ni ceux qui gardent les moutons ou les bœufs, & qui sont plus nobles en leur genre & plus modestes, ne doivent jamais, dans la poësie bucolique, dire rien qui blesse la pudeur. Comme un peintre seroit blasmable qui rempliroit un paysage d'objets obscénes, aussi l'on blasmeroit justement un poëte qui feroit tenir à des bergers des discours contraires à l'innocence qu'on doit supposer dans des hommes, qu'Astrée n'a encore qu'à peine abandonnez :

. . . . Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.

J'ay déja touché quelque chose de la noblesse propre de l'éclogue. Cette noblesse consiste à esloigner soigneusement tout ce qui pourroit trop ressentir la pauvreté, & rappeller par là les hommes au souvenir de leurs miséres, au lieu de tourner leurs regards sur des objets simples à la vérité, mais toûjours trés-agréables. Je trouve que Théocrite s'est moins escarté de cette régle que Virgile, qui dans ces vers de la premiére éclogue,

Pinguis & ingratæ premeretur caseus urbi.
Nec spes libertatis erat, nec cura peculî.

Et dans plusieurs vers de la neuviéme, ou donne une idée trop vraye & trop basse de ses personnages, ou représente les calamitez de la guerre, au lieu de la douceur qu'on gouste dans la solitude & dans le repos de la campagne. Je sçais, (& qui ne sçait pas!) que dans l'une & dans l'autre de ces piéces, Virgile avoit ses veûës, & que, si l'on en veut croire Servius, Donat & Probus, il s'agissoit pour luy d'engager l'Empereur Auguste à luy rendre son héritage,

Pauperis & tuguri congestum cespite culmen,

qu'on avoit, suivant l'usage de ces malheureux temps-là, donné pour récompense à quelques soldats; mais je n'ignore pas non plus ce qu'on peut répondre à cela; & je sçais combien il est dangereux, en composant un ouvrage, d'avoir dans l'esprit un autre but que la perfection de l'ouvrage mesme. Tel morceau d'un poëme escrit pour estre solide, ne se peut assez admirer lorsqu'il est soutenu de l'expression, & orné de toutes les graces que la poësie donne au langage, qui ne réussiroit pas de mesme dans l'éclogue; parce que l'idée de l'éclogue ne portant sur rien de solide, doit toute se soutenir par ses propres agréments & par sa naïveté. Et je doute qu'on pust employer dans les bucoliques ces vers qui sont placez si heureusement dans les Géorgiques, & qui peuvent servir de commentaire à ceux que je viens de citer de la premiére éclogue:

Sæpe oleo tardi costas agitator aselli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incusum, aut atræ massam picis urbe reportat.

Ou ceux-cy:

Quod surgente die mulsere, horisque diurnis,
Nocte premunt (quod jam tenebris, & sole cadente,

Sub

Sub lucem exportans calathis, adit oppida pastor)
Aut parco sale contingunt, hiemique reponunt.

La connoissance des bergers & leur sçavoir s'estend à leurs troupeaux, aux lieux champestres, aux montagnes, aux ruisseaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la composition du paysage rustique. Ils connoissent les rossignols & les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui sorties de leurs ruches, voltigent sur l'émail des fleurs; & de ces seules connoissances ils tirent leurs discours & toutes leurs comparaisons. S'ils connoissent des héros, ce sont des héros de leur espéce. Dans Théocrite rien n'est plus célébre que le berger Daphnis. Les malheurs que luy attira son peu de fidélité, τὰ Δάφνιδος ἄλγεα, avoient passé en proverbe; les bergers célébroient avec plaisir ou le bonheur de sa naissance, ou les charmes de sa personne, ou les cruels déplaisirs qui luy causérent enfin la mort. Dans les éclogues de Virgile on trouve des noms fameux parmi les bergers. Un berger dit à un autre:

Incipe, Mopse, prior, si quos aut Phyllidis ignes,
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia Codri.

Heureux, dit Virgile, celuy dont les lumiéres ont pénétré «
dans les secrets ressorts de la nature, & qui exempt du «
trouble qui suit toûjours l'ignorance & l'admiration, a mis «
sous ses pieds les objets effrayants qui remplissent les hom- «
mes de terreur. Heureux qui dégagé de l'horreur qu'ins- «
pire aux ames vulgaires l'appréhension d'un destin inéxo- «
rable, est sourd au bruit de l'avare Achéron. Mais heu- «
reux encore celui, dont les opinions & les lumiéres le «
conduisent au culte des dieux champestres, & dont la re- «
ligion se borne à Pan, à Silvain, & aux nymphes de leur «
suite: «

Felix, qui potuit rerum cognoscere causas:
Atque metus omnes, & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.
Fortunatus & ille, deos qui novit agrestes,
Panaque, Silvanumque senem, nymphasque sorores.

Tels sont les dieux des bergers qu'on introduit dans l'éclogue. Ils en connoissent peu d'autres; & s'ils paroissoient plus instruits, ils sortiroient de leur caractére. Mettroit-on dans un paysage rustique Jupiter avec sa foudre, ou Junon avec sa majesté! Quand les poëtes ont fait descendre les grands dieux de l'Olympe dans les retraites champestres, ils ont pris soin d'adoucir l'éclat qui les environne; ils les ont métamorphosez pour les faire paroistre sous une forme estrangére. Si les bergers connoissent Apollon, c'est qu'Apollon a luy-mesme conduit les troupeaux; & comme il leur est trés-glorieux que trois grandes déesses s'en soient rapportées au jugement d'un berger sur l'excellence de leur beauté, les bergers peuvent porter leurs connoissance jusqu'à ces trois déesses, & sçavoir que le berger qui donna la pomme d'or à Venus, estoit le fils d'un grand roi.

Les bornes de la poësie bucolique n'ont guere plus d'estenduë que les choses dont nous venons de parler; & il faut avoüer qu'elle est renfermée dans des limites assez estroites. La scéne rustique se peut varier; les différents objets que présente la campagne, sont en trés-grand nombre, & leur assemblage peut se diversifier à l'infini. Mais les chansons des bergers sont bien moins susceptibles de variété; je dis de cette variété qui puisse plaire, & qui n'engage le poëte dans aucun des écüeils que j'ay marquez. Or la répétition des mesmes choses, quand elles sont agréables, est la plus sensible, & par conséquent la plus vicieuse. Car, avec la satiété qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & stérile; & l'on se croit toûjours en droit d'attribuer au

poëte le deffaut de sa matiére. C'est peut-estre pour cette raison que les grands maistres ont fait un si petit nombre d'éclogues. Les critiques n'en comptent que dix dans le recüeil de Théocrite, & que sept dans celuy de Virgile. Encore, si nous rendons au poëte Grec ce que le poëte Latin en a copié, nous serons estonnez de voir que Virgile n'a presque rien fait du tout en ce genre de poësie. En effet il ne luy restera que quatre piéces, sçavoir Tityre, Mœris, Pollion & le Siléne. J'ay déja osé dire ma pensée sur quelques endroits du Tityre, qui est la premiére éclogue, & du Mœris, qui est la neuviéme; & l'on ne doit pas mettre au rang des éclogues ni Pollion, ni le Siléne. Ce sont de pures Idylles.

Pour les éclogues où Virgile a copié Théocrite, rien ne seroit plus aisé que de faire la comparaison du Grec avec le Latin. Tant de sçavants l'ont faite, qu'il n'est pas besoin que je la fasse icy; & chacun peut en fort peu d'heures se donner la satisfaction de la faire.

De tout ceci il résulte que d'environ trente piéces que nous avons de Théocrite, sous le titre d'*Idylles*; & de dix que nous avons de Virgile, sous le titre d'*Eclogues*, à peine y a-t-il en tout huit ou dix éclogues qu'on puisse nommer ainsi, suivant l'acception Françoise de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les auteurs modernes. Car pour ceux qui croyent avoir fait une éclogue, lorsque dans une jolie piéce de vers, à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingénieusement démeslé les mystéres du cœur, & manié avec finesse les sentiments & les maximes de la galanterie la plus délicate: ils ont beau nommer bergers les personnages qu'ils introduisent sur la scéne, ils n'ont point fait une éclogue, ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un peintre, qui ayant promis un paysage rustique, nous offriroit un tableau, où il auroit peint avec soin les jardins de Marli, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

Il est aisé présentement de déterminer quel doit estre le IV.
stile du poëme bucolique. Il suffit de dire en un mot qu'on

doit se proportionner aux sujets qui ont place dans l'éclogue. Il ne doit point estre trop concis, l'éclogue recevant avec grace des descriptions estenduës, & un détail de petites choses, qui ne réussiroit pas bien dans un genre différent. Cela est fondé sur le loisir de la campagne, & fait partie tant de la liberté dont joüissent les bergers, que de leur caractére de naïveté. Ils peuvent mesme se permettre des digressions, & l'on doit dire d'eux, ce que Socrate dit de luy-mesme en quelque endroit de Platon, qu'ils ne sont point comme des orateurs qui parlent devant les juges, & dont les moments sont comptez. Leur stile doit donc se ressentir de cette liberté, & devenir, en quelque sorte, la peinture de leur vie. Il peut encore estre souvent meslé de proverbes, ou de façons de parler proverbiales, qui, selon la réflexion d'Aristote, sont plus ordinaires aux gens de la campagne qu'aux autres personnes. Théocrite en a inséré plusieurs dans ses éclogues: Virgile en a employé beaucoup moins; & à peine y en trouve-t-on, si ce n'est qu'on mette dans ce rang cette maxime:

Plato in Theat.

Arist. Rhet.

. . . . *Trahit sua quemque voluptas:*

& celle-cy:

. . . *An qui amant ipsi sibi somnia fingunt.*

Je n'entrerai point dans une plus grande discussion sur le stile de l'éclogue, de peur ou d'estre trop estendu, ou de ne l'estre pas assez. Il y auroit aussi quelques observations à faire sur la cadence propre du vers bucolique Grec ou Latin; cadence que Théocrite a observée scrupuleusement presque dans tous les vers qui composent ses piéces bucoliques; parce que la variété infinie & la belle cadence des mots Grecs luy en donnoient la facilité; au lieu que la langue Latine, qui n'est ni si féconde, ni si variée, ni si cadencée que la Grecque, n'ayant pas donné à Virgile la mesme commodité, ce poëte n'a pu mesurer ses vers avec la mesme exactitude. Presque tous les vers de Théocrite

ſont meſurez comme ces trois vers que Virgile a copiez de luy :

Tityre, dum redeo, brevis eſt via, paſce capellas :
Et potum paſtas age Tityre ; & inter agendum
Occurſare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à adjouſter, ou ſur le vers intercalaire, tel qu'eſt ce vers de Virgile :

Incipe Mænalios mecum, mea tibia, verſus :

qui reſſemble à celuy-cy de Théocrite :

Ἄρχετε βουκολικᾶς, Μοῖσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς.

ou ſur les couplets de l'éclogue, ou ſur une quantité de petites régles, dont l'explication nous meneroit trop loin, pour une diſſertation comme celle-cy ; dans laquelle je n'ay ſongé qu'à donner une idée diſtincte de ce qu'on appelle préciſément poëſie bucolique, poëſie paſtorale ou éclogue, trois termes différents, qui ne ſignifient qu'une meſme choſe.



DISCOURS

Sur la manière dont VIRGILE a imité HOMERE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE n'entreprends pas de faire icy le caractére d'Homére & de Virgile. Je n'entreprends pas mesme d'en faire la comparaison. Jule César Scaliger, & depuis luy plusieurs sçavants hommes ont travaillé sur ce sujet, & ce seroit se charger d'un travail inutile & ennuyeux, que de répéter les mesmes choses dont tant de livres sont remplis. J'ay prétendu seulement faire quelques remarques, pour mon instruction particuliére, & pour apprendre de quelle maniére on peut imiter les grands modelles. Pour cela, je me suis attaché à considérer comment Virgile, dans son poëme de l'Enéïde, a sçû imiter Homére, & détourner à un sujet nouveau, ce que les deux poëmes de ce grand poëte luy ont présenté de plus riche & de plus noble. J'ay pensé que le fruit d'une estude comme celle-cy pourroit n'estre pas inutile; & que, s'il l'estoit pour des personnes aussi éclairées que ceux qui composent cette Academie, il pourroit au moins leur faire quelque plaisir, en retraçant à leur esprit, les plus agréables & les plus magnifiques images que la poësie ait jamais fournies.

Lorsque les lettres humaines commencérent à paroistre en Italie, on ne songea d'abord qu'à faire passer dans la langue Latine, ce que l'on admiroit le plus dans le Grec; & ce premier âge du bon goust & du sçavoir ne produisit que des copies, qui toutes belles qu'elles puissent estre, assujétissent toûjours l'esprit du poëte au génie & aux pensées de l'original. C'est ainsi que dans le premier âge de la vie, lorsque l'esprit n'a pas encore toute son esten-

duë, & n'eſt pas évertué par l'éducation & par l'eſtude, un enfant ſans lumiére & ſans art, ne fait qu'imiter ce qui le frappe davantage dans les objets qu'il a ſous les yeux. Chacun crût alors avoir aſſez travaillé pour ſa gloire, lorſqu'il avoit rendu en Latin mot à mot quelque piéce des poëtes Grecs. Car comme dit Horace :

Et poſt Punica bella quietus, quærere cœpit
Quid Sophocles, & Theſpis, & Æſchylus utile ferrent.

Cela pût ſervir à enrichir la langue Latine, & à donner les premiéres idées de la vraye poëſie. Térence qui vint enſuite, ne demeura pas dans des bornes ſi eſtroites que ceux qui l'avoient précédé. Il fit réflexion ſur l'extréme ſimplicité des comédies Grecques, & ne croyant pas que cette ſimplicité ſi grande puſt réuſſir dans une langue qui, comme remarque Quintilien, n'avoit ni la pureté ni la douceur de la langue Grecque, il oſa meſler deux comédies enſemble pour en compoſer une, & luy donner par là plus de vie & plus d'action. Bien que la ſatire ſoit toute Romaine, *Satira tota noſtra eſt*, dit Quintilien, & que Lucilius par là ſe ſoit fait un genre à part, *Græcis intacti carminis auctor; Lucilius auſus primus in hunc operis componere carmina morem;* cependant Horace nous apprend que les ſatires de Lucilius tenoient beaucoup de l'ancienne comédie Grecque, où la poëſie avoit une grande liberté d'attaquer le déréglement des mœurs, & les perſonnes vicieuſes, & dégénéra meſme en une licence digne de l'attention des magiſtrats; *In vitium libertas excidit, & vim dignam lege regi.* On ne peut douter de ce que j'avance touchant Lucilius, ſi l'on ſe ſouvient de ce que dit Horace :

Eupolis atquè Cratinus Ariſtophaneſque poëtæ
Atque alii, quorum Comœdia priſca virorum eſt,
Si quis erat dignus deſcribi, quod malus, aut fur,
Quod mœchus foret, aut ſicarius, aut alioqui

Famosus : multa cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hosce secutus,
Mutatis tantum numeris, pedibusque facetus.

Mais il ne s'agit pas icy de ces sortes d'ouvrages, qu'Horace luy-mesme ne veut pas qu'on mette au rang des poësies ;

. . . . . . Neque si quis scribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc esse poëtam.
Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

Il ne s'agit pas plus de quelques piéces de Théatre que firent les Romains de leur chef, comme dit Horace,

. . . . Vestigia Græca
Ausi deserere, & celebrare domestica facta,
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas.

Ce qui n'appartient pas proprement à la poësie ;

Idcirco quidam comœdia, necne poëma
Esset, quæsivere : quod acer spiritus ac vis
Nec verbis, nec rebus inest : nisi quod pede certo
Differt sermoni sermo merus.

Nous parlons de la haute poësie & du langage des dieux.

Virgile tira donc la poësie Latine de cette imitation servile, & à juger de ses veuës par son poëme, on peut imaginer avec raison, qu'il ne se proposa rien moins que de disputer à la Gréce l'avantage du poëme épique, & de réchauffer dans son Enéide les cendres de Troye, pour triompher des vainqueurs mesmes de Troye. Son dessein fut grand & magnifique. Il voulut chanter les commencements d'un peuple qui glorieux alors par la conqueste du monde, l'estoit encore par la noblesse de son origine. Il voulut aller chercher dans les temps les plus reculez, & jusques dans le

le sang des dieux, les fondateurs de Rome, & les auteurs d'une maison qui devoit donner des maistres à l'univers : car, selon toutes les apparences, tant de prédictions faites dans l'Enéide aux ancestres de Jule César touchant la souveraine puissance qui luy estoit dûë par les destins, & touchant le bonheur des peuples qui vivroient sous son empire, & sous celuy d'Auguste, ne sont rapportées que pour accoustumer le courage des Romains au joug d'une domination, qu'ils regardoient auparavant avec horreur; d'ailleurs Virgile crut qu'un poëme composé sur ce nouveau plan, feroit plus d'honneur à Auguste, que le premier dessein qu'il avoit résolu d'exécuter aprés ses Géorgiques : *Mox tamen ardentes accingar dicere pugnas Cæsaris.* Un éloge direct n'eust pas tant cousté au poëte, & n'eust pas fait tant d'honneur au héros.

Je conçois que plein de ces pensées, Virgile considéra l'Iliade d'Homére comme un poëme rempli d'action, de combats, & de tout ce ministére des dieux que demande la haute poësie : *Ambages deorumque ministeria.* L'Odyssée au contraire enrichie de beautez différentes, luy faisoit voir une suite de voyages & de récits. Il comprit qu'ayant à faire venir des rives du Scamandre le héros de son poëme, il auroit besoin d'imiter l'Odyssée ; & qu'ayant à le faire combattre pour s'establir en Italie, il auroit besoin d'avoir sans cesse l'Iliade devant les yeux ; d'ailleurs il sçavoit que dans un poëme les dieux doivent joüer le premier roole. Cent ans avant Virgile on se seroit contenté de traduire en vers Latins l'Iliade & l'Odyssée, comme on l'a fait effectivement. La nature qui ne porte rien d'abord à l'entiére perfection, n'avoit pas encore produit en ce temps un génie assez heureux & assez beau pour se rendre original en imitant ; ce présent du ciel n'estoit dû à l'Italie qu'aprés que les esprits s'estant élevez par degrez, auroient trouvé dans le siécle d'Auguste, un temps précieux où l'on sçeust priser les beaux arts & en reconnoistre le mérite.

Enée voyage comme Ulysse, & combat comme Achille.

Mais parce que la bravoure d'Achille va jusqu'à la férocité, & que la prudence d'Ulysse va jusqu'à la souplesse & à la ruse, Virgile n'a copié ni l'un ni l'autre de ces caractéres. Il en a donc imaginé un troisiéme tout nouveau, dans lequel le courage & l'adresse sont tempérez par une piété solide, & par une attention continuelle à la volonté des dieux, *Sum pius Æneas.*

Ce que l'histoire ou la tradition fournissoit à Virgile, n'eust esté rien peut-estre entre les mains de tout autre que luy. Mais une imagination riche & correcte tout à la fois, un génie naturellement élevé, soutenu par une grande estude des beautez dont Homére est rempli, de ce rien ont produit un poëme qui fait depuis tant de siécles l'admiration des personnes qui sçavent donner le prix aux ouvrages de l'esprit. Car enfin de quoy s'agit-il dans le fonds! Enée aprés l'embrasement de Troye monte sur mer avec ce qu'il peut rassembler de Troyens. Il aborde en Italie, il combat, il y fonde un estat, ou, si vous voulez, il y fait recevoir une colonie; semblable en cela à tant d'autres, qui dans de pareils événements, ont fondé loin de leur pays des establissements & basti des villes; mais qui faute de poëte pour les chanter, sont presque inconnus présentement; témoins les peuples que Josué chassa de la Phénicie, & qui fuyants à la face des armées de Dieu, ont porté presque dans toutes les contrées du monde, les débris malheureux de leur nation : témoin Anténor, pour ne pas sortir de l'Enéïde.

Antenor potuit mediis elapsus Achivis
Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, & fontem superare Timavi.

Je ne vous rediray point icy en détail comment Virgile a traité son sujet, & comment il a pu faire entrer les quarante-huit livres d'Homére dans les douze livres dont l'Enéïde est composée. Ces douze livres font un tout par-

fait & entier, quoy-que quelques personnes d'esprit en ayent voulu adjouster un treiziéme; sans doute pour n'avoir pas fait assez d'attention à la constitution de l'ouvrage, & au plan général du poëte. Dans les six premiers on retrouve l'Odyssée presque par tout, comme on retrouve l'Iliade dans les six derniers. Et l'on doit raisonnablement présumer que si Virgile avoit eu le loisir de mettre la derniére main à son poëme, ayant à imiter un si grand & si noble original, ces derniers livres, qui ne sont pas aussi finis que les autres, auroient eu quelque chose de plus vif encore & de plus fort, de plus grand & de plus majestueux: & que l'Iliade dans l'Enéïde auroit conservé tout l'avantage qu'elle peut avoir sur l'Odyssée.

Un Examen de l'Enéïde entiére nous meneroit trop loin; il suffira d'en détacher des morceaux, pour les mettre à costé des morceaux d'Homére, d'aprés lesquels ils sont copiez.

Junon dans l'Iliade montre une haine implacable contre les Troyens; elle employe également la force ouverte & l'adresse pour les faire périr. Sa colére qui tient de la fureur & de la rage, est fondée, non sur les loix du mariage violées par le Prince Troyen, qui a eu l'audace d'enlever Héléne à Ménélas; loix saintes, & respectées par tous les peuples de la terre, & à la conservation desquelles Junon, comme femme de Jupiter, préside d'une façon particuliére:

Junoni ante alias, cui vincla jugalia curæ.

Mais ce qui l'irrite uniquement, c'est l'affront qu'elle a receu dans le jugement de Paris, & l'impardonnable outrage de sa beauté méprisée; c'est l'enlevement du jeune Ganyméde.

Judicium Paridis, spretæque injuria formæ,
Et genus invisum, & rapti Ganymedis honores.

On voit dans le livre quatriéme de l'Iliade une preuve bien claire de ce que j'avance. Car là les Troyens & les Grecs ayant permis à Paris & à Ménélas de terminer leur que-

relle & la guerre par un combat singulier, à condition que si Ménélas estoit vainqueur, on luy remettroit Héléne entre les mains, & que les Grecs se retireroient sans rien entreprendre davantage contre la ville de Troye, mais que si le sort des armes donnoit la victoire à Paris, toute guerre finiroit dans ce moment, & qu'Héléne seroit enfin le prix de sa victoire dans ce combat qui devoit décider de tout. Ménélas eut l'avantage. Alors Jupiter dans le conseil des dieux, propose de s'en tenir aux conditions faites entre les deux peuples. Junon sans doute y eust consenti, si elle n'avoit eu en veuë que les droits de l'hymenée; car aprés tout, c'estoit rendre à Ménélas celle que les loix luy avoient donnée : les Troyens estoient assez punis par les malheurs inséparables d'une guerre qui avoit déja duré prés de dix ans ; c'estoit d'ailleurs garder la foy des serments faits à la face des autels, & avec tous les sacrifices que la religion prescrivoit; mais comme Junon estoit en colére contre la nation mesme, elle met tout en œuvre pour empescher une action si juste par tant d'endroits. Elle fait ensorte que les Troyens soient les premiers à violer ce traité solemnel, & que par là rallumant une guerre dont la fin eust esté leur salut, ils mettent les choses hors d'estat de souffrir aucun accommodement. Virgile a profité de cette haine de Junon establie dans l'Iliade. Il fait que cette déesse mette obstacle à tout ce qu'Enée entreprend; elle s'y oppose, & parce qu'il est Troyen, & parce qu'il est le fils de Venus, son ennemie & sa rivale; elle s'adresse à Eole pour le faire périr sous les flots; elle veut l'arrester à Carthage, pour l'empescher d'achever son voyage, & d'accomplir ses destinées en Italie; & semble vouloir oublier son ressentiment contre Venus, pourvû que cette réconciliation soit un obstacle à la fondation de Rome. Elle ruine en Sicile une partie de sa flote; mais lorsqu'elle le voit enfin arrivé en Italie, c'est alors que trouvant le ciel favorable à Enée, & inexorable pour elle, toute déesse qu'elle est, sœur & femme de Jupiter, elle s'adresse aux enfers, d'où elle suf-

cite Alecto, pour jetter la discorde par tout, & souffler la rage dans le cœur de Turnus:

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Que ne dit-elle pas ensuite dans l'assemblée des dieux, qui ouvre le dixiéme livre de l'Enéide; & lorsque le destin se déclare, & que la mort de Turnus est résoluë; quelles soumissions & qu'elles priéres n'employe-t-elle pas auprés de Jupiter, pour effacer au moins le nom Troyen dont elle n'a pû exterminer la race:

Ne vero indigenas nomen mutare Latinos, dit elle à Jupiter,

Neu Troas fieri jubeas, Teucrosque vocari:
Aut vocem mutare viros, aut vertere vestes.
Sit Latium, sint Albani per sæcula reges.
Sit Romana potens Itala virtute propago.

La Junon de l'Enéide est formée sur celle de l'Iliade. Cela est visible. Mais voicy ce que Virgile, en imitant, a trouvé dans son propre fonds. Junon outre sa haine contre les Troyens, excitée par les raisons que nous avons dites, paroist animée contre Enée par des raisons particuliéres, qui rendent son caractére propre à l'Enéide, & qui mettent Virgile bien au dessus du rang de ces imitateurs serviles, qui ne sçavent que suivre pas à pas ce que les autres ont trouvé avant eux: Junon sçavoit, dit-il, que la puissance Romaine devoit estre funeste à Carthage, ville qui luy estoit si chére, & dont elle songeoit à faire un jour la maistresse du monde. Cela luy fournit un nouveau sujet d'aversion pour un peuple qu'elle avoit déja tant de sujets de haïr, & cela fournit à Virgile une occasion de relever la gloire de son pays, en rappellant dans la mémoire des hommes le plus grand événement qu'on lise dans toute l'histoire Romaine.

Et qu'y a-t-il de plus grand pour une nation que d'a-

voir porté son empire à un si haut degré de puissance, malgré les efforts de Junon :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

C'est ainsi qu'on rend un ouvrage riche & précieux. Et quel autre génie auroit employé si à propos la ruine d'une république florissante, qui seule dans le monde sembloit pouvoir faire teste aux Romains, & balancer leur fortune, si rien eust esté capable de la balancer. Virgile dans le caractére de Junon, n'a pas uniquement songé à la Junon de l'Iliade, il s'est ressouvenu aussi du Neptune de l'Odyssée, que le déplaisir qu'il a receu d'Ulysse dans la personne de son fils, anime contre ce Prince malheureux. De ces deux divinitez il en a formé une, dont le couroux donne un grand relief à son héros, en s'attachant à le persécuter. Les offres que Junon fait à Eole, sont à peu prés les mesmes qu'elle fait au dieu du sommeil dans l'Iliade ; la tempeste qu'excite le dieu des vents est copiée d'aprés l'Odyssée. C'est ainsi que dans les tableaux des grands maistres les connoisseurs retrouvent avec plaisir ce qu'ils ont admiré ailleurs, icy l'Apollon, là le Gladiateur, & tant d'autres précieux restes de l'antiquité.

L'arrivée d'Enée à Carthage aprés la tempeste, n'est pas imitée non plus d'un seul endroit ; Virgile a meslé l'arrivée d'Ulysse dans le palais d'Alcinoüs, & chez la nymphe Calypso. La rencontre de Venus proche de Carthage, fait ressouvenir d'Ulysse, qui trouve Nausicaa au bord de la mer. Enée raconte à Didon les malheurs de Troye, & ses propres infortunes, de mesme qu'Ulysse chez Alcinoüs fait l'histoire de ses avantures & de ses malheurs ; mais le récit d'Enée est si beau, & se joint si nécessairement à l'Iliade, qu'en continuant en quelque façon ce poëme admirable, Virgile prend, ce semble, à tasche de l'égaler, pour ne rien dire de plus.

L'amour que Didon prend pour Enée, & celuy que Calypso prend pour Ulysse, sont dans le fonds la mesme

chose; l'ordre de quitter Carthage, que Jupiter envoye à Enée, & celuy que reçoit Ulysse de quitter le séjour de Calypso, sont la mesme chose encore. Mais quiconque voudra faire une comparaison exacte de ces deux endroits, verra sans peine ce qu'on doit attendre d'un grand génie, quand il vient aprés un homme de mesme caractére; & la différence qui se trouve nécessairement du premier inventeur, à celuy qui sçait renchérir sur l'invention. En effet, Calypso est touchée d'inclination pour Ulysse; elle l'aime, parce que toute immortelle qu'elle est, elle n'est pas plus à l'abri des passions qu'une simple mortelle, elle suit un penchant naturel, & ne fait pas mesme attention que les loix de la pudeur s'y opposent. La passion de Didon pour Enée est ménagée tout autrement. C'est l'amour luymesme, c'est Cupidon, qui à la priére de Venus sa mére, prend la forme d'Ascagne, pour tromper Didon plus aisément. Deux divinitez sont occupées à effacer de son ame le souvenir de son premier époux, & à réchauffer dans son cœur des sentimens qu'elle croyoit avoir ensevelis dans le tombeau de Sichée :

Egregiam vero laudem, luy dit Junon, *& spolia ampla refertis*
Tuque puerque tuus; magnum & memorabile nomen,
Una dolo divûm si fœmina victa duorum est.

Ulysse par l'ordre des dieux abandonne Calypso. Elle se consume en regrets, elle adresse au ciel ses plaintes & ses reproches, mais ses regrets & ses plaintes ne regardent aprés tout que la perte d'un homme & celle de ses plaisirs. Le caractére qu'Homére donne à Calypso, fait que la facilité qu'elle montre à prendre de l'amour pour Ulysse, ne donne à ce héros nul avantage personnel sur Enée. Les regrets de Didon sont d'une autre espéce. En pleurant l'éloignement d'Enée, elle pleure sa gloire flétrie, & cette réputation qui portoit auparavant son nom jusqu'au ciel :

. . . . . Et qua sola sidera adibam
Fama prior.

Elle n'imagine plus que du mépris pour elle, dans les princes voisins qu'elle a tant de fois méprisez. L'image de Sichée, cette tendre & funeste image, est sans cesse présente à ses yeux; il ne luy reste plus qu'à mourir dans l'accablement où elle est: *Quin morere, ut merita es.* Aussi meurt-elle, & le récit de sa mort présente des beautez si grandes & si naturelles, qu'il faudroit avoir recours aux endroits les plus passionnez & les plus touchants des tragédies Grecques, pour trouver rien dont on pust faire un paralléle avec la fin du quatriéme livre de l'Enéïde. Quelle adresse & quelle dextérité n'y a-t-il point d'ailleurs dans cet endroit, d'avoir marqué dans le désespoir de Didon la source de la haine implacable des Carthaginois contre les Romains:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Dardanios, ferroque sequare colonos.

Les jeux que Virgile décrit dans le cinquiéme livre de l'Enéïde, ne sont autre chose que les jeux décrits dans le vingt-troisiéme de l'Iliade; il faut convenir qu'ils sont mieux amenez dans l'Iliade, & qu'il est plus convenable à Achille de rendre ces derniers devoirs à Patrocle, qui vient d'expirer, qu'il ne convient à Enée dans le cours d'un voyage, & qui n'est en Sicile que par hasard & pour trés-peu de temps, de faire un si grand appareil pour l'anniversaire d'Anchise; mais Virgile dans le détail des jeux a mis une variété qui fait un grand agrément. Car en premier lieu la course des vaisseaux est toute de luy, & peut-estre que les Naumachies des Romains luy en ont fait naistre l'idée; on luy doit encore l'incident de Nisus, qui donne l'avantage à Euryale, ce qui concilie les esprits en faveur de l'un & de l'autre, & prépare le lecteur au personnage que le poëte leur donne dans le neuviéme livre de l'Enéïde,

où leur amitié mutuelle leur coute la vie à tous les deux; l'aventure d'Antiloque & de Ménélas racontée dans Homére peut bien avoir fourni à Virgile l'idée de varier son poëme par un incident, mais elle ne luy a pas fourni la maniére dont il s'y est pris pour le varier par quelque chose de trés-intéressant. Un endroit ménagé avec beaucoup d'art, c'est le combat de Darés & d'Entellus; car on trouve naturellement un grand plaisir à voir l'arrogance & la férocité dans un homme robuste, confonduë par la foiblesse d'un vieillard, que son courage réchauffe, & porte à livrer un combat inégal. Au lieu que dans l'endroit de l'Iliade qui répond à celuy-là, le plus jeune & le plus fort des deux combattans terrasse & accable de coups son adversaire, ce qui estant une chose toute ordinaire ne contribuë en rien au divertissement du spectateur ni au merveilleux du poëme. Ainsi Virgile a abandonné dans cet endroit l'Iliade pour aller chercher dans l'Odyssée le combat d'Ulysse avec Irus, & le placer trés-à-propos dans ses jeux. On voit avec une autre sorte de plaisir ce que Virgile dans ce mesme livre a adjousté de son chef pour flatter sa nation, c'est à sçavoir cette troupe de jeunes hommes qu'Enée menoit avec luy en Italie, & que le poëte montre aux Romains comme les auteurs des principales maisons de Rome. Il fait remonter jusques à eux l'origine d'un exercice qui estoit en usage parmi la noblesse Romaine, & qu'on nommoit le jeu de Troye :

Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

On remarque aisément de quel endroit est prise la descente d'Enée aux enfers. Ulysse dans l'Odyssée va consulter l'ombre de Tirésie; dans l'Enéïde le héros va consulter son pére. Ulysse voit comme passer en reveuë les ames des personnes célébres qui l'ont précédé, ou qu'il a connuës au siége de Troye; il y remarque entre autres Ajax, avec lequel il avoit eu ce fameux différent au sujet des armes d'Achille, & Ajax garde avec luy un silence qui marquoit

de la hauteur & de la fierté. Tiréſie dit peu de choſes à Ulyſſe, & tourne ſa réponſe d'une maniére énimagtique & obſcure. Dans l'Enéide tout l'appareil de la deſcente aux enfers eſt magnifique, au lieu que l'endroit de l'Odyſſée d'où celuy-là eſt pris, n'a rien de trop noble. C'eſt, à quelque choſe prés, ce qu'on lit dans Horace, lorſque ce Poëte décrit les cérémonies nocturnes que font deux magiciennes :

. . . . . . Scalpere terram
Unguibus, & pullam divellere mordicus agnam
Cœperunt. Cruor in foſſam confuſus, ut inde
Manes elicerent animas reſponſa daturas.

On peut dire que Virgile a plus profité des grenoüilles d'Ariſtophane que des enfers de l'Odyſſée.

Enée dans les enfers rencontre Didon, qui garde avec luy un ſilence obſtiné, & ce ſilence dans une femme mépriſée, & réduite à mourir, a ce ſemble quelque choſe de plus convenable encore & de plus touchant que dans un héros, ſur qui la douleur ne doit pas faire une ſi forte impreſſion, & qui doit du moins aprés la mort oublier les foibleſſes de cette vie; au lieu que le déplaiſir de Didon eſt de la nature des peines qui ne nous abandonnent pas meſme aprés la mort, ſi l'on en croit les Poëtes : *Curæ non ipſa in morte relinquunt.* Télemaque arrivant dans les eſtats du Roy Neſtor, trouve ce Prince occupé à faire un ſacrifice ſolemnel. On retrouve dans ce ſacrifice celuy qui occupoit le Roy Evandre, lorſqu'Enée remontant le Tibre, alla luy demander du ſecours.

Le bouclier d'Enée eſt la copie de celuy d'Achille ; mais & dans la deſcription du bouclier, & dans l'entreveûë d'Enée avec ſon pére, Virgile toûjours attentif à la gloire de Rome, trouve moyen de placer par anticipation les plus beaux événements de l'hiſtoire Romaine depuis Enée juſqu'à Auguſte. Au lieu qu'on ne voit repréſenté dans le

bouclier d'Achille que des choses indifférentes, & qu'Ulysse dans les enfers ne voit que les héros qu'il a connûs, ce qui pique moins la curiosité qu'une histoire de l'avenir. Et c'est dans ces morceaux là qu'il faut convenir que le poëte Latin a imité le poëte Grec comme les grands peintres & les sculpteurs imitent la nature. Je veux dire dans l'intention de l'embellir.

Le dénombrement que fait Homére des vaisseaux Grecs, ou des troupes venuës pour secourir les Troyens, est un des plus riches endroits & des plus célébres de l'Iliade. Virgile l'a employé à sa maniére, en parlant des peuples qui se joignirent à Enée, ou qui embrassérent les intérests de Turnus. Tout est de part & d'autre également varié, pour la géographie, pour l'histoire ancienne, & pour les coustumes les plus singuliéres de chaque pays, & peut-estre que Virgile, en divisant son énumération pour la répandre en divers endroits de son poëme, n'a pas peu enchéri sur Homére, qui selon la constitution de son ouvrage, n'a pû s'empescher de la mettre tout de suite; ce qui fait que les Commentateurs donnent à cette partie de son poëme le nom *de Catalogue*.

Le combat d'Enée avec Turnus est pris de trois différents combats singuliers qu'on trouve dans l'Iliade; sçavoir celuy de Pâris avec Ménélas dans le troisiéme livre, celuy d'Hector avec Ajax dans le septiéme, & celuy d'Achille avec Hector dans le vingt-deuxiéme. Minerve dans le cinquiéme ouvre les yeux à Dioméde, & dissipe ce nuage qui empesche que la foible veüë des mortels n'apperçoive les dieux. Elle le fait, afin qu'il puisse reconnoistre dans la meslée Venus & Mars. Venus éclaire Enée de la mesme maniére, mais dans une occasion plus importante, & pour luy découvrir un objet terrible, qui est peut-estre l'endroit le plus fortement imaginé de toute l'Enéïde. Car à la faveur de cette nouvelle lumiére, il voit clairement les dieux ennemis de Troye, occupez à la renverser de fond en comble.

Apparent diræ facies inimicaque Trojæ
Numina magna deûm.
Neptunus muros, magnoque emota tridenti
Fundamenta quatit, totamque à ſedibus urbem
Eruit. Hic Juno ſcæas ſæviſſima portas
Prima tenet, ſociumque furens à navibus agmen
Ferro accincta vocat.
Jam ſummas arces Tritonia, reſpice, Pallas
Inſedit, nimbo effulgens & Gorgone ſæva.
Ipſe pater Danais animos, vireſque ſecundas;
Sufficit: ipſe deos in Dardana ſuſcitat arma.

Le conſeil des dieux dans le dixiéme de l'Enéïde, le diſcours de Jupiter & de Venus dans le premier, celuy de Jupiter & de Junon dans le douziéme, ne ſont que des copies, mais de belles copies de ce qu'on lit en cent endroits dans Homére. Les préſents qu'Heléne dans l'Odyſſée fait à Télemaque, ont fourni à Virgile l'idée de ceux qu'Andromaque fait à Aſtyanax dans l'Enéïde.

Les différentes maniéres de combattre, & de tomber ou morts ou bleſſez, & tout ce détail ſi propre à la peinture, eſt preſque toûjours pris du Grec. Il faut en dire autant de preſque toutes les comparaiſons, qui ſont plus fréquentes à ce ſujet qu'à nulle autre occaſion; mais qui s'offrent dans Virgile ajuſtées avec tant d'art, & avec un choix de termes ſi propres & ſi élégants, qu'on ne peut quelquefois s'empeſcher de convenir que dans un ſi grand amas de richeſſes & de choſes précieuſes dont Homére a rempli ſes ouvrages, Virgile a eſté heureux de n'avoir eu qu'à les choiſir & à les placer : Homére ſemble les avoir répanduës à pleines mains au hazard, & meſme quelques critiques luy reprochent que ſouvent elles ſe reſſemblent plus entre elles, qu'elles ne reſſemblent à la choſe com-

parée, ce qui n'arrive jamais au poëte Latin ; de ſorte qu'il faut ſur cet article ſe reſſouvenir quelquefois qu'Homére eſt l'inventeur, ſi l'on veut toûjours luy donner le pas ſur Virgile. Si je n'avois pas l'honneur de parler devant des perſonnes à qui Homére & Virgile ſont parfaitement connus, je pourrois m'eſtendre davantage ſur cet article ; il me ſuffit préſentement de ne l'avoir pas oublié, dans le deſſein que j'ay d'éclaircir quelle eſt la plus parfaite maniére d'imiter.

Dans le huitiéme chant de l'Iliade on voit une ſituation qui fait comme le nœud de tout le poëme, que les critiques comparent avec raiſon à une tragédie. Jupiter ayant réſolu de faire ſentir aux Grecs de quel ſecours leur eſtoit la valeur d'Achille, & de vanger l'injure qu'il a receûë d'Agamemnon, donne pour un temps tout l'avantage aux troupes Troyennes ; de ſorte que les Grecs chaſſez de la plaine, & ne ſe croyant pas meſme en ſeûreté à l'abri de leurs retranchements, paſſent la nuit dans le trouble & dans une cruelle inquiétude. Alors forcez par la neceſſité de leurs affaires, ils prennent une ſage réſolution de députer vers Achille, que le mécontentement & le dégouſt éloignoit des combats, & de luy faire enfin de la part d'Agamemnon la ſatisfaction la plus honorable, & les offres les plus avantageuſes qu'il puſt eſperer. C'eſtoit là le terme où Jupiter vouloit amener les Grecs, & l'accompliſſement des promeſſes qu'il fait à Thétis dans le premier livre de l'Iliade. D'un autre coſté, les Troyens maiſtres de la plaine, remplis de confiance & de hardieſſe, ont allumé des feux de toutes parts, & n'attendent que l'aurore, pour tomber de nouveau ſur le camp des Grecs, les chaſſer juſques dans leurs vaiſſeaux, & les réduire à ſe rembarquer en déſordre. Rien n'eſt plus beau ni mieux peint que le trouble des uns, & l'aſſûrance des autres ; & il paroiſt que le poëte s'eſt plû à y employer tout ce que l'art & la nobleſſe de ſon imagination luy a pû fournir de beautez. Virgile s'eſt approprié cette ſituation, ſi capable d'intéreſſer,

Car ſuppoſant qu'Enée aprés ſon arrivée dans le *Latium* avoit aſſis ſon camp, & conſtruit des ouvrages aſſez forts pour mettre ſes troupes hors d'inſulte, & ſoutenir meſme un ſiége, il conte qu'ayant laiſſé le commandement à ſes généraux, il s'eſtoit embarqué ſur le Tibre, pour aller en perſonne demander du ſecours à Evandre; Turnus averti par Junon de ſe prévaloir du départ d'Enée, vient attaquer les retranchements, tient les Troyens enfermez de toutes parts, & ne menace de rien moins que de les faire périr en un jour. Les Rutulois triomphent, & reſſentent toute la joye que donne l'eſpérance de vaincre; l'effroy regne parmi les Troyens, par l'abſence d'Enée, à peu prés comme il regnoit parmi les Grecs par l'abſence d'Achille. C'eſt alors que Niſus & Euryale s'offrent à pénétrer juſqu'aux lieux où eſt Enée, & qu'en ayant obtenu la permiſſion, ils font dans le camp ennemi le meſme ravage que Dioméde & Ulyſſe font dans le camp des Troyens pendant cette meſme nuit dont nous venons de parler. Le ſoin que prend Neſtor dans l'Iliade d'inſtruire Ulyſſe de ce qu'il doit dire à Achille pour l'appaiſer, ne croyant jamais avoir aſſez parlé, & s'exprimant par geſtes, lorſqu'Ulyſſe n'eſt plus à portée d'entendre ſa voix; ce meſme ſoin paroiſt dans l'Aſcagne de Virgile, & l'on ne ſçait auquel des deux donner la préférence du vieillard ou de l'enfant, également remplis d'attention pour les intéreſts communs; on voit au fonds que c'eſt la meſme choſe, mais la différence d'un vieillard à un enfant dépayſe le lecteur, & rend l'imitation d'autant plus parfaite, qu'il faut de l'attention pour l'appercevoir. Mais la mort d'Euryale & de Niſus ne reſſemble à rien, & quoy-que Virgile ait certainement ſongé à la mort de Dolon racontée dans l'Iliade, il l'a traitée tout d'une autre maniére. Dolon eſt par rapport à cet endroit-là ce que la nymphe Calypſo d'Homére eſt par rapport à la Didon de Virgile. Les plaintes de la mére d'Euryale ſont celles qu'on lit dans Homére, ou ſur la mort de Patrocle, ou ſur celle d'Hector.

Parlons d'un autre endroit imité trés-heureusement, c'est la mort de Patrocle, qui fait en quelque façon le dénouëment de l'Iliade.

Achille touché de compassion pour les malheurs qui accabloient les Grecs, accorde enfin à leurs priéres, non pas d'aller combattre luy-mesme, mais d'envoyer ses troupes avec Patrocle à leur teste, pour tascher de repousser les Troyens, & redonner du courage à son parti. Mais afin que ne voulant pas marcher en personne, il fit au moins marcher la terreur qui le suivoit par tout, il donne sa propre armure à Patrocle, heureux s'il eust pû luy donner aussi sa force & son adresse. Patrocle est tué par Hector. La douleur d'Achille est sans bornes, & pour vanger son ami, plus encore que pour vanger sa nation, il entre au combat, fait un carnage terrible, joint Hector, le tuë, & porte par là le dernier coup à la fortune de Troye :

. . . . . Et ademptus Hector
Tradidit fessis leviora tolli
. . . . . Pergama Graiis.

Virgile a sans doute eu Patrocle en veuë, lorsqu'il a joint à Enée le jeune Pallas fils du Roy Evandre; son pére dans un âge avancé, le luy avoit confié pour commander les troupes auxiliaires qu'il luy fournissoit, & pour apprendre sous luy le mestier des armes :

. . . . . Sub te tolerare magistro
Militiam, & grave Martis opus, &c.

Ce jeune prince est tué par Turnus comme Patrocle par Hector, & Turnus s'estoit paré de sa dépoüille, comme Hector estoit revenu chargé des armes de Patrocle. Enée rallume son courage, & donne la mort à Turnus comme Achille à Hector. La douleur d'Achille dans Homére au sujet de Patrocle est bien plus grande que celle d'Enée dans Virgile au sujet de Pallas; Achille se livre à son désespoir

avec une foiblesse que Platon ne luy pardonne pas, & qu'on ne peut pardonner qu'à l'estroite amitié qui les unissoit depuis long-temps. Celle d'Enée est plus sage, & semble plus digne d'un héros. Virgile ne pouvoit pas imiter avec plus d'intelligence cet endroit d'Homére qui termine l'Iliade, comme il le fait servir à terminer son Enéïde. Enée n'a personne à qui l'amitié luy fasse prendre tant d'intérest qu'Achille en prenoit à Patrocle. Car il n'y avoit pas d'apparence de faire tuer Ascagne, qui n'estoit encore qu'un enfant, & le héros avoit un assez grand intérest à la guerre qu'il soutenoit en Italie sans l'animer encore par un sentiment aussi vif qu'auroit esté celuy que pouvoit exciter dans son ame la perte d'un fils qui devoit luy estre si cher. Au lieu qu'Achille n'ayant que peu d'intérest à la guerre de Troye, comme il le déclare à Agamemnon dés le commencement du poëme, & sçachant d'ailleurs qu'il y périroit, devoit estre engagé par un motif bien pressant, pour oublier le déplaisir qu'il avoit receu, & les affronts qui estoient la seule récompense de ses travaux. C'est là ce qui met de la différence dans les maniéres de traiter un sujet presque semblable, mais comme Virgile l'a trouvé admirable dans Homére, il a voulu en approcher autant que l'œconomie de son ouvrage le luy permettoit. Le caractére de Pallas est si gracieux & si noble, qu'on ne peut luy refuser des larmes; & comme Pallas est beaucoup plus jeune qu'Enée, il semble avoir quelque chose de plus touchant que Patrocle, qui estoit plus vieux qu'Achille.

Il faut aussi remarquer que si la guerre de Troye se fait pour Héléne, celle qu'Enée soutient se fait au sujet de Lavinie qu'Enée semble enlever à Turnus, à qui les vœux de tout le monde la donnoient; ou que Turnus veut enlever à Enée, à qui les destins, s'expliquant par la voix des oracles, l'avoient promise. Le Roy Latinus de l'Enéïde, est le Priam de l'Iliade. La foiblesse de Priam l'empesche de rendre Héléne, la source de tous le malheurs de Troye; la foiblesse de Latinus l'empesche de suivre l'ordre des dieux, en

donnant

donnant Lavinie au prince Troyen, à qui le ciel l'avoit destinée. Enfin, plus on médite Homére & Virgile, plus on remarque dans le premier de traits que l'autre a empruntez de luy. On y voit les naissances, & comme les ébauches de ce que Virgile a de plus beau, soit pour le plan du tout en général, soit pour la disposition de chaque partie par rapport au tout, soit par rapport à l'exécution.

Ce qu'il a de plus particulier, c'est le Sinon, le Laocoon & la Camille, & tout ce morceau de philosophie qui est un des grands ornements du livre sixiéme; la harangue de Sinon est d'un genre tout nouveau, & ne ressemble en rien à celles qui sont dans Homére, puisqu'elle est toute employée à donner des couleurs à un tissu de mensonges, & à rendre le faux vray-semblable. Le Laocoon a servi de modéle au fameux sculpteur qui l'a copié, comme le Jupiter d'Homére est l'original du Jupiter de Phidias. La Camille est d'un caractére si singulier, que le Tasse qui l'a transporté dans la Clorinde, en a fait un des plus beaux ornements de son poëme. Enfin, la doctrine de Pythagore que Virgile ose mettre dans un poëme, & qu'il y a mise avec tant de succés, sans estre encouragé à rien de semblable par l'exemple d'Homére ; tout cela, dis-je, fait voir qu'il estoit tout à la fois grand poëte, grand orateur, grand philosophe & grand peintre. Enée qui retrouve Andromaque en Epire, & toutes les choses pleines de douleur, de tendresse & de bienséance que Virgile met dans la bouche d'Andromaque, font un endroit trés-singulier encore & trés-touchant. Virgile y a peut-estre profité du songe de Pénélope raconté dans l'Odyssée, & son *Hector ubi est*, a son origine dans ce récit : mais ce trait est bien plus court & bien plus vif dans le poëme Latin que dans le Grec.

Revenons au premier livre de l'Enéide, pour y considérer un endroit d'une beauté singuliére. C'est lorsqu'Enée arrive à Carthage, & regardant les peintures dont le tem-

ple de Didon estoit orné, y retrouve les combats des Troyens & des Grecs, & se reconnoist luy-mesme dépeint parmi les principaux chefs. Il n'y a personne qui n'en ait esté frappé. En effet que peut-on imaginer de plus touchant que de découvrir qu'on est occupé de nous, ou de nos malheurs, & de le découvrir par des témoignages dont nous ne devons la connoissance qu'au hazard. Rien n'est plus flateur, parce que rien n'est moins suspect. Aussi voyons-nous que les modernes se sont prévalu de cet endroit de Virgile, & toûjours avec succés. Témoin le temple élevé à la gloire d'Astrée, que cette bergére trouve dans un lieu désert & écarté, où l'on ne pouvoit pas prévoir qu'Astrée dust jamais porter ses pas; mais aprés avoir examiné si Virgile luy-mesme n'avoit pas emprunté d'Homére cet endroit, j'ay crû en avoir principalement trouvé l'idée dans ce chantre, qui chez Alcinoüs chante en présence d'Ulysse, mais sans le connoistre, des actions à quoy il prenoit tant de part, & répéte mesme son nom plusieurs fois; aussi-bien que dans ce qui arrive chez Ménélas, à Télémaque, à qui l'on parle d'Ulysse, sans sçavoir que Télémaque est son fils. On ne peut, ce me semble, disconvenir que le Latin n'ait imité le Grec, avec cette seule différence que dans l'un, c'est un chant ou un discours, & dans l'autre c'est un tableau; différence cependant qui déguise l'emprunt, & qui, comme je l'ay déja dit, rend l'imitation plus parfaite en la déguisant : enfin Virgile doit à Homére presque tout son poëme, mais il ne doit qu'à luy-mesme la correction, & la justesse qui regne dans tout ce qu'il écrit, & la maniére d'imiter son original; en sorte que si Homére est au dessus de luy, soit par le mérite de l'invention, soit par la naïveté de ses peintures, soit par la fécondité de ses idées, soit enfin par les avantages que la langue Grecque a naturellement sur la Latine; on pourroit dire d'un autre costé, qu'en quelques endroits les poësies d'Homére ont esté pour Virgile, ce que ceux qui les premiers ont basti des maisons, ont esté pour les archi-

tectes qui sont venus depuis. Et c'est à ces seuls endroits que je me suis arresté dans ce discours, parce que mon but n'a pas esté de juger d'Homére & de Virgile, bien moins encore de mettre Virgile au dessus d'Homére, mais de monstrer par quelques traits du poëte Latin, comment il s'y faut prendre pour imiter les grands modéles, & se rendre soy-mesme original en imitant.

DEFFENSE DE LA POESIE.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

UNE des grandes marques du peu de certitude qui se trouve dans les connoissances de l'esprit humain, c'est la maniére dont il varie dans ses jugements. Non seulement un mesme homme pense en divers temps tout différemment de la mesme chose ; mais il semble que les idées des nations entiéres soient aussi sujettes à cette vicissitude. On est tout surpris que ce qui estoit le plus en vogue chez un peuple, à quelques années delà tombe dans le mépris. Ce qui fait honneur, & ce qui est un titre de recommandation dans un temps, avilit & donne l'exclusion dans un autre.

Presque tous les arts ont éprouvé tour à tour cette disposition que les hommes ont au dégoust & au changement. Mais je ne sçais si aucun art s'en est plus ressenti que la poësie. On la veûë triomphante dans de certains siécles, & dans d'autres humiliée & abbatuë. Il y a soixante ans que sous le ministére d'un des plus grands génies que la France ait jamais eûs, la poësie se trouva parmi nous au plus haut point de sa gloire. On faisoit un cas particulier de ceux qui la cultivoient ; elle élevoit aux dignitez, & menoit à des fortunes considérables. Maintenant il semble que cette grande ardeur qu'on avoit pour elle se soit rallentie. Il ne

paroist pas qu'on soit fort touché du mérite des poëtes; & l'on ne pourroit en citer qu'un fort petit nombre, que le commerce des Muses ait élevez ou enrichis.

Mais on ne se contente pas aujourd'huy de mépriser la poësie, on la condamne. Plus rigides, & peut-estre moins vertueux que nos péres, nous traitons d'amusement frivole & pernicieux, ce qu'ils regardoient comme un art honneste & utile. Un * Ministre protestant qui a beaucoup de mérite, fils d'un des plus excellents critiques du dernier siécle, & frére d'une personne, qui par la beauté de son esprit & par l'estenduë de son sçavoir, fait honneur à son sexe & à la France, a publié depuis quelques années un assez long traité, pour faire voir que la poësie est non seulement trés inutile, mais encore trés dangereuse. Un Pére Bénédictin fort connu par ses beaux ouvrages, donne assez à entendre que sur ce point il est du mesme sentiment que le Ministre; & quoy-qu'il garde plus de mesures, & qu'il semble distinguer deux sortes de poësies, l'une bonne & l'autre mauvaise; il est certain que les principes qu'il pose concluent également contre l'une & contre l'autre. Mais quelque autorité que ces deux sçavants hommes ayent dans la république des Lettres, on doit avoüer, & ils n'en disconviendroient pas eux-mesmes, que la poësie eut autrefois un adversaire encore plus redoutable. Ils ont dans l'antiquité un illustre garant de leur opinion. Platon a pensé comme eux. Ce grand homme, dont les ouvrages ont fait l'admiration de tous les siécles, & font aujourd'huy la passion d'un petit nombre de sectateurs choisis, condamne la poësie, & bannit les poëtes de sa république. Doit-on se taire dés qu'un aussi grand homme a parlé! Ou nous est-il permis d'examiner avec tous les égards deûs à un génie du premier ordre, si dans la question présente son sentiment particulier doit l'emporter sur le sentiment général de tous les hommes!

* C'est M.r Le Févre, qui a depuis fait abjuration.

Aprés avoir lû assez exactement ce qui s'est écrit contre la poësie, je trouve que les reproches qu'on luy fait peu-

vent se réduire à deux principaux. On prétend qu'elle est propre à gaster l'esprit & à corrompre le cœur. Souffrez, Messieurs, que je tasche de justifier sur ces deux accusations, cette partie des belles Lettres qui a toûjours passé pour la plus agréable; & qui dans le noble travail où des ordres augustes vous appliquent, vous fournit souvent les plus grandes idées & les plus heureuses expressions dont vous vous servez.

On soutient donc que par rapport à l'esprit, la poësie produit trois effets trés pernicieux ; qu'elle l'accoustume au faux ; qu'elle l'énerve & l'effémine ; enfin qu'elle le dégouste des estudes sérieuses & utiles, & le rend incapable des grandes connoissances. La poësie, dit-on, n'offre à l'esprit de toutes parts que des faussetez ; elle ne le repaist que de fables & de chiméres. On ne peut disconvenir en effet qu'elle ne se serve de l'apparence du mensonge ; mais elle ne s'en sert que pour amener les hommes à la vérité. Il ne faudroit estre guére initié dans les mystéres de cet art, pour ignorer que les fictions qu'il employe sont autant d'allégories. Tout le monde sçait qu'il y a deux maniéres d'enseigner la vérité aux hommes ; l'une couverte & mystérieuse, l'autre dévoilée & toute simple. Les anciens estoient idolastres de la premiére ; nous nous sommes déclarez pour la seconde. Croyons que c'est la meilleure, puisque c'est la nostre ; mais ne condamnons qu'avec circonspection & avec retenuë celle qui se trouve autorisée par la pratique de la plus saine antiquité. Il est certain qu'en ces premiers temps, tout ce qu'il y avoit de plus excellents escrivains, dans quelque genre que ce pust estre, aimoient à déguiser leurs enseignements sous des fictions agréables & ingénieuses. Non seulement les auteurs prophanes, mais les auteurs sacrez, en ont usé de la sorte. L'Escriture est pleine de paraboles & de figures. Celuy qui est la vérité mesme, n'a pas dédaigné de recourir plusieurs fois à ce langage pour se faire entendre des hommes. On ne peut donc blasmer les premiers poëtes de ce qu'ils ont choisi cette maniére pré-

férablement à toute autre; ils n'ont fait en cela que se conformer au goust de leurs siécles, & suivre ce qui estoit le plus généralement approuvé.

Que si l'on recherche quel pourroit estre le principe de cette passion que les anciens avoient pour les allégories & pour les fictions, on trouvera qu'elle venoit d'une grande connoissance de la nature. En effet, pour peu qu'on estudie les hommes, on découvre qu'ils ont une aversion sécréte pour la vérité, sur tout lorsqu'elle touche à leurs passions, & qu'elle attaque leurs cœurs dans des endroits délicats & sensibles. Mais autant qu'ils haïssent la vérité, autant ils aiment le mensonge. De là ce goust qu'ils ont naturellement pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous sommes tous enfants sur ce point. Un tissu d'avantures extravagantes & ridicules, qui sont destituées de toute vray-semblance, mais où le merveilleux se trouve, a souvent plus de force pour attirer & pour soustenir nostre attention que le discours le plus raisonnable & le plus sensé. Les premiers poëtes qui furent aussi les premiers philosophes, s'apperceurent de ces deux dispositions du cœur de l'homme. Ils comprirent qu'ils tentéroient inutilement de les changer, & crurent que le seul parti qui leur restoit à prendre, c'estoit de tirer un bien d'un mal nécessaire. Ils s'accommodérent donc à nostre foiblesse par l'impossibilité de faire mieux; & pour nous amener insensiblement au point qu'ils vouloient, ils nous présentérent le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

Un autre avantage que cette maniére avoit encore, c'est qu'elle estoit revestuë d'un air de mystére. Or il n'y a rien qui soit plus propre à réveiller la curiosité des hommes. Veut-on presque à coup seûr leur inspirer l'envie d'approfondir une chose, il ne faut que leur laisser entrevoir qu'on la leur cache. Ces voiles & ces gazes que les poëtes mettoient sur les instructions, donnoient de l'empressement pour des véritez sur lesquelles on n'auroit pas jetté les

yeux, s'ils les eussent présentées toutes nuës.

Enfin, cette maniére flattoit agréablement l'amour propre des lecteurs, en leur donnant lieu de penser qu'ils faisoient quelqu'usage de leur pénétration. L'esprit de l'homme est naturellement vain. Il n'aime pas qu'on luy montre les objets trop à découvert. Quand on les luy met dans un si grand jour, il croit qu'on se défie de ses lumiéres; il veut qu'on se repose sur luy de quelque soin, & qu'on luy laisse quelque chose à deviner. Or il trouvoit dans ces allégories de quoy se satisfaire. Elles ouvroient un beau champ aux conjectures, qui souvent alloient bien au delà de ce que les poëtes s'estoient promis. La vérité gagnoit à tout cela, & se montroit; & par là, le plaisir flatteur qui naissoit de ces découvertes, se trouvoit accompagné d'une utilité solide. C'est ainsi que les premiers poëtes se servirent des passions de l'homme pour le corriger, & cherchérent le remméde dans le mal mesme. C'est par cette raison qu'Homére, celuy de tous qui a le mieux connu le cœur humain, a rempli ses ouvrages d'un si grand nombre d'allégories. Nous avons l'intelligence des plus considérables. Qui ne voit que cette merveilleuse chaine d'or, avec laquelle Jupiter se vante d'enlever le ciel & la terre, les dieux & les hommes, nous marque la disproportion infinie de tous les estres réunis ensemble à l'estre souverain; que les disputes & les dissentions éternelles des dieux, nous représentent cette opposition & cette guerre qui se trouve entre les premiers principes dont tous les corps sont composez; que ces vents enfermez dans des outres, qu'Ulysse cachoit à ses compagnons avec tant de soin, ne sont autre chose que les secrets d'estat qui ne doivent point venir à la connoissance des peuples; que les Sirénes qui par leurs voix mélodieuses attiroient les passants dans des écüeils, que Circé qui par ses enchantements, les changeoit en bestes, sont des images naïves de la volupté qui charme & abrutit les hommes. S'il y en a quelques-unes que nous n'entendons pas aujourd'huy, n'en accusons point ce grand

poëte qui estoit intelligible de son temps. Craignons qu'il n'y ait en cela plus de nostre ignorance que de sa faute. Reconnoissons du moins de bonne foy qu'il a prétendu cacher un sens sous ces dehors ; & que son intention n'a jamais esté qu'on prist à la lettre des aventures si manifestement fabuleuses. Les poëtes qui sont venus depuis se sont formez sur ce grand modelle, & à son exemple ils ont enfermé dans des fictions presque tous les secrets de la Théologie, de la Morale & de la Physique. Mais en se servant de ces fictions, ils n'ont eu en veuë que la vérité ; & ils ont toûjours pris pour régle fondamentale de leur art, cette maxime importante qu'un d'entre eux a si heureusement exprimée dans ces deux vers :

Rien n'est beau que le vray ; le vray seul est aimable,
Il doit regner par tout, & mesme dans la fable.

On prétend en second lieu que la poësie oste à l'esprit son activité & sa force. Il n'est pas possible, dit-on, qu'enchaisné avec la mesure ou avec la rime, qu'énervé par la douceur des sons & par la molesse des nombres, il s'éléve à rien de grand. Il y a lieu de douter si ceux qui parlent de la sorte, ont jamais bien compris la nature de la poësie. Ils sçauroient, pour peu qu'ils la connussent, qu'elle consiste principalement dans cet enthousiasme si vanté, qui saisit le poëte & qui l'enléve. Poussé par cette impression divine, il renverse tout ce qui s'oppose à son passage. La rime, la mesure ne luy présente que de vains obstacles. Si dans de premiers efforts & lorsqu'il est encore à froid, il les trouve indociles & rebelles, à peine est-il échauffé de ce beau feu, qu'il les assujettit & les maistrise, & alors elles se rangent comme d'elles-mesmes sous le joug de la raison, & au lieu de la gesner & de l'affoiblir, elles l'aident & la fortifient. Et voilà peut-estre ce que la poësie a de plus admirable. C'est qu'encore qu'elle soit asservie à des loix trés dures, non seulement elle parle sans contrainte, comme la prose, de tout ce qui peut entrer dans le discours :

cours : mais elle en parle avec une élévation & une force où la prose ne peut atteindre. Aussi voyons-nous que tous les plus habiles maistres dans l'art de penser, ont toûjours regardé la poësie comme la meilleure école où cet art se pust apprendre. Ils ne recommandent rien tant que la lecture des poëtes, sur tout celle d'Homére. Aristote le donne pour modéle à quiconque se propose de bien escrire; & le met au dessus de tout ce qu'il y a jamais eu d'escrivains, soit pour l'expression ou pour la pensée. Ses ouvrages, si nous en croyons Cicéron, ne sçauroient estre trop dans les mains de ceux qui aspirent à la véritable éloquence; & au sentiment de ce grand connoisseur, quelque prodigieuses que fussent les dispositions qu'Homére avoit pour la poësie, il estoit encore plus orateur que poëte. On ne peut lire sans estonnement ce qu'en dit Quintilien; il en parle comme d'un homme qui a estendu les limites de l'esprit humain; qui a possédé les idées de tous les genres d'escrire; & qui nous offre luy seul des exemples de toutes les beautez différentes qui peuvent entrer dans la composition d'un ouvrage. Longin le cite éternellement, & puise plus dans ses escrits, que dans ceux de tous les autres auteurs ensemble. Nous sommes tout au moins un peu vains, si nous croyons nous connoistre mieux en sublime qu'Aristote, que Cicéron, que Quintilien & que Longin. Or ces excellents critiques estoient persuadez que c'est principalement chez les poëtes qu'il en faut chercher des modéles. En effet où peut-on en trouver de plus fréquents que dans les escrits d'Homére & de Virgile, de Sophocle & d'Euripide, de Pindare & d'Horace; & si j'ose encore icy adjouster d'autres noms, qui vray-semblablement passeront à costé de ceux-là jusqu'à la postérité la plus reculée, que dans les escrits de Malherbe & de Racan, de Corneille & de Racine! N'est-ce pas dans leurs ouvrages que l'on découvre tout ce que l'esprit humain a conceu de plus héroïque & de plus merveilleux! Pouvons-nous arrester nos regards sur les grands traits & sur les hardiesses

heureuſes dont ils ſont pleins, ſans nous ſentir comme animez de leur génie, & ſans éprouver que l'élévation & la nobleſſe de leurs ſentiments ſe répandent juſques ſur les noſtres ! Mais ſi de la poëſie profane nous paſſons à la poëſie ſacrée; ſi nous jettons les yeux ſur les deux Cantiques de Moïſe & ſur les Pſeaumes, quels effets ne produira point ſur nous cette foule de beautez vives & animées qui s'y préſentent de toutes parts! Les fleuves qui remontent vers leurs ſources ; les mers qui s'entrouvent & qui fuyent ; les collines qui treſſaillent ; les montagnes qui fondent comme de la cire, & qui diſparoiſſent ; le ciel & la terre qui écoutent dans le reſpect & dans le ſilence ; toute la nature qui s'émeut & qui s'ébranle devant la face de ſon auteur, ſont peut-eſtre les choſes les plus relevées qui ayent jamais eſté dites. Qui ne ſeroit frappé à la veûë de ces grandes images ! Quoy de plus propre à tirer l'ame de ſa ſituation ordinaire, & à l'élever au deſſus d'elle-meſme ! Quels thréſors ne peut-on pas tirer de ces mines, pour peu qu'on ſçache les creuſer ! Quelle ſource de penſées ſublimes & d'expreſſions magnifiques ! C'eſt donc ſans fondement qu'on reproche à la poëſie qu'elle abaiſſe l'eſprit. On pourroit peut-eſtre luy reprocher, avec plus de raiſon, qu'elle l'éléve trop. Mais en cela meſme elle ſe preſcrit des bornes. Sage juſques dans ſes emportements, elle ſçait ſe modérer juſqu'au milieu de ſon vol le plus rapide. Une de ſes principales régles, c'eſt qu'on ne peut avec trop de ſoin éviter l'excés. Si l'on excepte quelques genres de piéces, dont le caractére particulier demande qu'on s'abandonne ſans ménagement & ſans réſerve, dans tous les autres elle exténuë ſes forces à deſſein, & n'allant que juſqu'au point qu'il faut, elle nous marque ce que nous devons nous permettre & nous deffendre.

Mais du moins, dit-on, la poëſie eſt un obſtacle au ſçavoir. Ses charmes oſtent le gouſt des autres eſtudes, qui ſont moins agréables & plus ſolides. Un poëte occupé & enchanté de ſes ouvrages, n'a ni la volonté ni le temps

d'approfondir, & compte pour rien tout le reste. Il est vray que la poësie a ses agréments, & que parmi ce grand nombre d'ouvriers de toute espéce qui sont dans le monde, il n'y en a point qui doivent plus que les poëtes, estre sur leurs gardes contre les illusions de l'amour propre. Mais cela n'empesche point qu'ils ne puissent & qu'ils ne doivent estre sensibles aux avantages des autres sciences. Non seulement il n'est pas impossible qu'un poëte soit sçavant, mais c'est une nécessité qu'il le soit. Tous ceux qui prescrivent des régles sur l'éloquence, demandent dans l'orateur une érudition prodigieuse. Ils veulent qu'il soit profond dans la jurisprudence & dans la philosophie, dans l'histoire & dans la fable, dans la chronologie & dans la géographie; Quintilien mesme adjouste dans la géométrie & dans la musique. Si ces connoissances sont nécessaires à un orateur, elles le sont beaucoup plus à un poëte; car il est rare que quelques-unes trouvent leur place dans un plaidoyer ou dans une harangue; au lieu que presque toutes entrent naturellement dans un poëme, pour peu qu'il soit de longue haleine. Il paroist en effet par les escrits de tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands poëtes, qu'ils ont esté trés-éclairez. Eh que ne sçavoit pas celuy qui a produit tous les autres, & qui, du consentement de tous les siécles, est le premier par l'ordre & du temps & du mérite! Instruit à fond de ce qui regarde le cœur de l'homme, la structure du corps, les caractéres & les mœurs des peuples, la situation & les proprietez des pays, les différentes qualitez des animaux, le flux & le reflux des mers, la source & le cours des fleuves, la nature & le mouvement des astres, les secrets des arts & libéraux & méchaniques; il semble qu'il n'ait rien ignoré de tout ce que l'homme peut apprendre, & que son sçavoir n'ait eu d'autres bornes que celles de l'univers. Si les lumiéres de Virgile n'estoient pas si vastes, elles ne laissoient pas d'estre fort estenduës. Quelle connoissance n'avoit-il pas de l'agriculture, dont il nous a donné de si beaux préceptes;

des anciennes couſtumes de l'Italie, qu'il a décrites d'une maniére ſi exacte ; des cérémonies & des myſtéres de la religion payenne, dont il nous a laiſſé les monuments les plus curieux qui ſoient venus juſqu'à nous ; de l'hiſtoire Romaine, qu'il a trouvé le ſecret d'enchaſſer avec tant d'art dans ſon ouvrage, & de traiter avec toute la pompe & toute la magnificence que demande un ſujet ſi riche ; de la philoſophie d'Epicure, qu'il a preſque toute renfermée dans une Eglogue ; de celle de Pythagore & de Platon, dont il nous donne une ſi haute idée dans le ſixiéme livre de l'Enéïde ! Mais la ſcience n'a pas eſté le partage des ſeuls poëtes anciens. Il ſeroit aiſé de faire voir qu'entre nos modernes ceux qui ſe ſont le plus diſtinguez par une érudition profonde, ont preſque tous eſté poëtes. On ne dira pas que les Scaligers, les Grotius, les Petaus fuſſent des hommes médiocrement ſçavants. Or on ſçait juſqu'où alloit leur paſſion pour la poëſie. Scaliger nous a laiſſé un gros recüeil de vers, & un volume fort ample ſur la poëtique. Nous avons de Grotius pluſieurs piéces d'une diction ſi pure & ſi élégante, qu'au ſentiment de nos meilleurs critiques, elles ne ſont pas indignes de l'ancienne Rome. Quand on lit les poëſies Grecques & Latines du P. Pétau, on ne comprend pas qu'il ait pu trouver du temps pour compoſer tant d'autres beaux ouvrages ſur les matiéres les plus importantes ; & l'on eſt tenté de croire qu'il avoit paſſé ſa vie à lire Homére & Virgile, dont il prend ſi bien le tour & le caractére. Que s'il m'eſtoit permis d'alléguer des exemples vivants, je pourrois citer un des plus ſçavants hommes de l'Europe, qui conſommé dans toute ſorte de Litterature, & qui employant à Aulnay ſon loiſir, comme Cicéron employoit le ſien à Tuſculum, fait des vers Latins auſſi-bien & peut-eſtre mieux que perſonne de ſon ſiécle. Je pourrois ſans ſortir de cette Compagnie, y trouver un homme dont le moindre mérite eſt d'eſtre poëte ; & qui bon géométre, bon phyſicien & bon aſtronome, ſçait joindre aux ſciences les plus ſérieuſes &

les plus abstraites, tout le badinage & tous les agréments des muses Françoises. Si donc nous éprouvons par une expérience personnelle, que l'amour des vers nous empesche de nous élever à ces connoissances, ne nous en prenons point à la poësie, qui bien loin de les exclure, a souvent besoin de leurs secours; prenons-nous en à nos dispositions particuliéres, & entrons de bonne grace dans les intentions de la nature, qui n'a pas voulu que nous fussions du nombre de ces hommes privilégiez qui sont capables de tout. Il faut avoüer pourtant qu'on n'a pas communément une fort grande idée de la science des poëtes. D'où peut venir cette opinion qui leur est si desavantageuse, & qui est en mesme temps si fausse. C'est qu'on en juge par le grand nombre de ceux qui portent ce nom, & qui sont bien esloignez de le mériter. Car à qui ne le donne-t-on pas aujourd'huy! On le prodigue à des gens qui auront fait quelques madrigaux, ou quelques chansons; qui au lieu de se former sur les régles qu'Aristote & Horace nous ont prescrites, & sur les chefs-d'œuvres qu'Homére & Virgile nous ont laissez, font quelquefois gloire de n'entendre pas les langues dans lesquelles ces grands hommes ont escrit; qui ne connoissent point d'autres modéles du sublime que Cyrus & Clélie; dont tout le mérite se réduit à rimer assez heureusement des phrases ramassées dans ces Romans; qui stériles d'eux-mesmes & dépourveûs d'invention, qualité pourtant qui constituë l'essence du poëte, rassemblent dans les escrits des autres les diverses piéces dont ils assortissent les leurs; qui accoustumez au langage d'une doucereuse galanterie, ne sçavent plus que dire dans leurs vers, dés qu'ils n'ont plus à entretenir une Céphise ou une Cloris: hommes frivoles & superficiels, qui se bornant à l'approbation d'un petit nombre de personnes dont ils sont environnez, font du bruit à quelque distance & pour un temps; mais ignorent les grandes beautez qui sont de tous les pays & de tous les siécles, & qui marquent les ouvrages au coin de l'immorta-

lité. Ce n'est pas là l'idée que les maistres de l'art ont toûjours euë d'un poëte. Si nous les en croyons, il faut qu'un homme, pour estre digne de ce beau nom, ait receu de la nature un génie sublime & une imagination agréable; qu'il rassemble en luy les plus grandes qualitez, l'élévation, la force, la fécondité, la souplesse; qu'il ait cultivé ces heureuses dispositions par une longue estude des préceptes & des modéles; qu'embellissant ce qu'il emprunte des autres, il y mesle encore un plus grand nombre de beautez qui soient de luy; que puisant dans les thrésors des sciences & des arts, il sçache parler de tout sans affectation & avec grace; que par une suite continuelle de merveilles, il puisse sans cesse, & dans tout le cours d'un ouvrage, exciter la surprise & entretenir l'admiration; que se souvenant qu'il escrit pour tous les hommes, il trouve le secret de plaire aux esprits les plus différents, & de s'assûrer des approbateurs chez toutes les nations & dans tous les âges. Or qui ne voit que tout cela demande, & un grand fond de talents naturels, & une ample provision de connoissances acquises!

Mais si la poësie est bien éloignée de gaster l'esprit, elle l'est beaucoup plus encore de corrompre le cœur.

Il ne faut pas juger d'un art par le mauvais usage qu'on en peut faire. Sur ce principe il n'y auroit rien de bon dans le monde, puisqu'il n'y a rien dont la corruption des hommes n'abuse. Il s'agit donc de sçavoir principalement, s'il se rapporte à une fin honneste, & si les moyens dont il se sert pour y parvenir sont légitimes. Or si l'on examine la poësie sur ces deux régles, on ne pourra luy refuser une place entre les arts les plus utiles. Elle se propose la plus excellente de toutes les fins, & n'employe pour y arriver que des moyens permis.

Il est certain que si on la considére dans la pureté de sa premiére institution, elle fut inventée d'abord pour instruire les hommes, & pour leur apprendre les véritez les plus importantes de la religion, de la politique & de la morale.

Je dis de la religion : les plus anciens & les plus beaux morceaux de poësie qui soient dans le monde, sont consacrez à la gloire du vray Dieu. Cet art qui paroist aujourd'huy si profane, prit naissance au milieu des festes destinées à honorer l'Estre souverain. Dans ces jours solemnels où les hommes se délassoient de leurs travaux, & se livroient à une joye innocente & nécessaire; ils s'avisérent, soit par hazard, soit par instinct, d'enfermer dans de certaines mesures, & leurs pas & leurs paroles. Tels furent les commencements de la musique, de la danse & de la poësie. Mais lorsque les hommes eurent transféré aux créatures l'hommage qui n'est deû qu'au Créateur, la poësie suivit le sort de la religion. On s'en servoit dans les commencements à remercier les fausses divinitez de leurs bienfaits, & à leur en demander de nouveaux. Il est vray qu'on l'appliqua bientost à d'autres usages : mais dans tous les temps on eut soin de la ramener à sa premiére destination. Hésiode mit en vers la généalogie des dieux; Callimaque fit des hymnes en leur honneur; un poëte trés-ancien composa ceux qu'on attribuë ordinairement à Homére. Les ouvrages mesme qui roulérent sur d'autres matiéres, conduisirent & réglérent les événements par l'entremise & par le ministére des puissances divines. Ils apprirent aux hommes à regarder les dieux comme les auteurs de tout ce qui arrive dans la nature. C'est là qu'on nous les représente par tout comme les seuls arbitres de nos destinées. Ce sont eux qui élévent & qui abattent le courage, qui donnent & qui ostent la prudence, qui envoyent la victoire & qui causent les défaites. Il ne s'exécute rien de grand ni d'héroïque que par l'assistance cachée ou visible de quelque divinité. Et de toutes les veritez qu'on nous enseigne, celle qu'on nous présente le plus souvent, & qu'on establit avec le plus de soin, c'est que la valeur & la sagesse ne peuvent rien sans le secours de la providence. Que si ces dieux sont pleins de deffauts, s'ils s'abandonnent à leurs passions, s'ils se plongent dans toute sorte de vices,

ſi par leurs partialitez, leurs violences, leurs emportements, leurs excés, ils ſont ſouvent au deſſous meſme des hommes, on ne doit point s'en prendre à la poëſie. Une des plus grandes injuſtices qu'on a couſtume de luy faire, c'eſt de croire qu'elle a produit ces opinions extravagantes & monſtrueuſes ; au lieu que ce ſont en quelque ſorte ces opinions qui l'ont produite. Car ſi la poëſie eſt née dans ces jours que l'on conſacroit aux fauſſes divinitez, les fauſſes divinitez eſtoient donc avant la poëſie. Ainſi tout le crime des premiers poëtes, c'eſt d'avoir travaillé d'aprés la créance receûë, & d'avoir parlé de l'Eſtre ſouverain conformément aux préjugez de leur pays & de leur ſiécle. En quoy ils firent ce que feront éternellement les poëtes de toutes les nations du monde. On a donc tort d'imputer aux anciens poëtes de l'Italie & de la Gréce, les abſurditez de la théologie payenne. Ce n'eſt point comme poëtes qu'ils ont eu ces indignes idées de la divinité ; c'eſt comme Grecs & comme Romains. Ce n'eſt point la faute de l'art qu'ils profeſſoient ; c'eſt le malheur des lieux & des temps où ils ſont nez, & une ſuite des profondes ténébres, où Dieu par un effet de ſes jugements impénétrables, avoit laiſſé des peuples d'ailleurs ſi éclairez & ſi polis. Mais lorſque les lumiéres de l'Evangile eurent diſſipé ces ténébres, la poëſie une ſeconde fois changea d'objet comme la religion ; elle ſe rapprocha du véritable Dieu, dont elle s'eſtoit éloignée, & finit ainſi par où elle avoit commencé. Un grand nombre de poëtes Chreſtiens l'employérent, & depuis l'ont employée dans tous les ſiécles à célébrer les véritez les plus auguſtes & les plus ſaintes. L'Egliſe elle-meſme a voulu qu'elle entraſt dans ſes cérémonies, & qu'elle fiſt partie de ſon culte.

Mais les poëtes ne furent pas ſeulement les premiers théologiens, ils furent encore les premiers politiques. On ſçait combien ils contribuërent dans ces ſiécles groſſiers à polir les hommes, à les raſſembler dans des villes, & à les unir par les liens d'un intéreſt commun. Ce grand ouvrage

fut

fut un des miracles de l'harmonie & du nombre. De là ces fables qui se sont répanduës dans l'univers, qu'Amphion au son de sa lyre avoit basti les murs de Thébes; qu'Orphée par la douceur de son chant avoit adouci les bestes féroces & amolli les rochers. Ceux qui composérent des loix pour ces républiques naissantes, les exprimérent en langage poëtique, persuadez que ce langage concilioit à ces loix plus de respect, qu'il leur donnoit plus d'énergie & plus de force, & qu'il avoit je ne sçais quoy de plus propre à les imprimer dans l'esprit & dans la mémoire. Ce qu'il y a de seûr, c'est que Solon, qui vint long-temps aprés, mit en vers un grande partie de celles qu'il fit pour le plus sage peuple de la terre. Les anciens nous parlent de luy, non seulement comme d'un grand législateur & d'un grand philosophe, mais encore comme d'un grand poëte. L'histoire nous a conservé quelques-uns de ses vers, & nous apprend qu'il en avoit fait plus de six mille. Il semble en effet que les descendants de ces premiers poëtes ayent hérité de leurs penchants & de leurs dispositions pour la société. On remarque assez souvent qu'ils sont plus propres que les autres hommes aux vertus civiles & au commerce de la vie; soit qu'ils ayent d'ordinaire quelque chose de gay & d'agréable dans l'esprit; soit que la sorte d'estudes dont ils s'occupent tempére & adoucisse l'humeur; soit qu'enfin charmez de leurs ouvrages, & peu touchez de ce qui fait l'ambition des autres hommes, ils ne songent point à les traverser par des concurrences. Quoy-qu'il en soit, ils sont dans une espéce de possession d'estre aimez & recherchez. Virgile & Horace faisoient les délices de la cour d'Auguste; Marot & Saint-Gélais de celle de François I. Ronsard, Baïf & du Bellai de celle de Charles IX. Dans ces derniers temps les Voitures & les Sarrazins, les Pélissons & les Ségrais ont fait l'ornement & le plaisir des compagnies les plus délicates. Ils ont paru aussi aimables par les maniéres, qu'estimables par les talents, & l'on ne peut encore aujourd'huy prononcer leurs

noms ſans préſenter à l'eſprit tout ce que l'idée de la civilité, de la galanterie & de la politeſſe renferme.

Mais une des principales veûës de la poëſie fut de former les mœurs. Pour en eſtre convaincu, il ne faut que conſidérer la fin particuliére de chaque eſpéce de poëme, & que jetter les yeux ſur la pratique la plus générale des poëtes les plus illuſtres. Le poëme épique ſe propoſa d'abord de nous donner des inſtructions déguiſées ſous l'allégorie d'une action importante & héroïque. L'ode, de célébrer les exploits & les vertus des grands hommes, & d'engager par là tous les autres à les imiter. La tragédie, de modérer en nous la pitié & la crainte, en nous familiariſant avec ces deux paſſions, ſi capables, lorſqu'elles ſont exceſſives, de troubler le repos de la vie. La comédie & la ſatyre, de nous corriger en nous divertiſſant, & de faire une guerre implacable aux vices & aux ridicules. L'élégie, de verſer des pleurs ſur le tombeau des perſonnes qui méritent d'eſtre regrettées. L'églogue, de chanter l'innocence & les plaiſirs de la vie champeſtre. Que ſi dans la ſuite des temps on ſe ſervit de ces différentes ſortes de piéces à d'autres uſages, il eſt certain qu'on les détourna de leur intention naturelle, & qu'au commencement elles tendoient toutes à un meſme but, qui eſtoit de rendre l'homme meilleur. Auſſi dans tous les ſiécles, les poëtes les plus conſidérables qui ont connu la nature & les obligations de leur art, ſe ſont conformez à cette fin. Je ne parleray point des ſentences de Théognis, du poëme moral de Phocylide, des vers d'or qu'on attribuë à Pythagore, petit ouvrage qu'on ne peut aſſez eſtimer, & dont une excellente traduction vient de nous faire connoiſtre tout le prix. Si tous les ouvrages en vers reſſembloient à ces trois là, nous ne ſerions pas à la peine de juſtifier la poëſie. Car il eſt conſtant qu'ils renferment la morale la plus ſaine & la plus pure; qu'ils aſſignent à chaque devoir ſon véritable rang, & qu'ils ſont un précis de tout ce que la raiſon humaine a jamais penſé de plus ſage. Je paſſe donc

aux autres ouvrages qui peuvent former plus de contestation, & auxquels on ne rend pas assez de justice. Je commence par ceux des deux premiers poëtes de l'univers, Homére & Virgile. Quel a esté leur dessein, lorsqu'ils ont composé ces grands poëmes que tous les siécles ont révérez, & qu'on regarde avec justice comme les chef-d'œuvres de l'esprit humain! Il ne faut pas croire que ces génies sublimes n'ayent fait des vers que pour enfermer des mots dans de certains nombres, & que pour donner un vain plaisir à leurs lecteurs. La seule constitution de leurs ouvrages suffit, pour faire voir qu'ils se sont proposez une fin plus noble & plus digne d'eux. Dans l'Iliade, Achille se broüille avec Agamemnon & se retire. Jusques-là les Grecs avoient toûjours esté victorieux. Mais les affaires changent tout à coup de face. Battus pendant plusieurs jours de suite, & réduits à la derniére extrémité, ils ne trouvent de ressource que dans la réconciliation des deux princes. Il ne faut pas une fort grande pénétration pour découvrir qu'Homére a voulu nous apprendre par là, que le salut des peuples dépend de la bonne intelligence des princes qui les gouvernent. Dans l'Odyssée, Ulysse est esloigné de sa patrie. Pendant son absence, des princes voisins s'introduisent dans son palais, font la loy à sa femme & à son fils, & commettent toutes sortes d'injustices & de violences. Le prince revient, dissipe ces troubles, & rétablit le calme. Qui ne voit qu'Homére a prétendu nous enseigner par là, que le bon ordre d'une maison dépend principalement de la présence & de l'œil du maistre. Ainsi ce poëte fameux ne s'est pas moins proposé dans ses deux poëmes, que d'assûrer le repos public & particulier, que d'establir le bonheur des estats & des familles. L'esprit de l'homme a-t-il jamais conceu un plus grand projet! Virgile écrivoit à Rome sous les commencements d'un empire encore mal affermi. Charmé de la grandeur Romaine, & touché des bontez d'Auguste, qui l'avoit comblé de bienfaits, il forme le dessein d'un ouvrage, qui puisse tout

à la fois & faire honneur à sa nation, & establir indirectement l'autorité naissante de son prince. Dans cette veûë, il choisit pour héros de son poëme un homme que les dieux appellent à fonder un royaume en Italie. Les éléments conjurez s'opposent à l'accomplissement de cette entreprise. Une grande Reine employe ce qu'elle a de charmes & de puissance pour la traverser. Un rival jeune & audacieux fait valoir les droits du voisinage & du sang, & souléve les nations. Malgré tous ces obstacles, le dessein des dieux s'éxécute, & un royaume se fonde. Virgile, par cette voye détournée, vouloit à travers les loüanges qu'il donnoit aux Romains, leur faire entrevoir cette grande vérité, que lorsqu'il plaist au ciel de donner un maistre aux hommes, le seul parti qui leur reste à prendre, c'est d'adorer les veûës de la providence, & de se soumettre à l'autorité légitime. Si nous en croyons tout ce qu'il y a de plus excellents critiques, voilà les moralitez qui sont contenuës dans ces trois grandes fables. Et il ne paroist pas qu'on en puisse douter, à moins qu'on ne s'obstine à s'attacher à la surface, sans vouloir pénétrer le fond. Que si de ces instructions générales, qui sont comme le plan & l'œconomie de ces poëmes, on descend aux instructions particuliéres répanduës dans tout le corps de l'ouvrage, qu'elle multitude de véritez importantes qui peuvent servir de régles pour toute la conduite de la vie! Quand on voit dans Homére qu'une femme allume une guerre de dix ans, & cause la ruine presque totale de deux nations fameuses; qu'une autre femme jette la division entre deux héros, auxquels il importe extrémement d'estre bien unis; qu'un de ces héros abusant du pouvoir supréme, enléve à l'autre le butin qui luy est écheû en partage, & par cet acte d'autorité fait à contre-temps, hazarde le salut de son armée; que l'autre s'abandonne à la colére; & que par son opiniatreté à ne point revenir, il fait périr un nombre infini de personnes, parmi lesquelles se trouve à la fin son meilleur ami; que cet ami trompé par l'amorce d'un premier succés, se

laisse aller à une confiance qui l'emporte trop loin & qui le perd. Lorsqu'on y voit une infinité d'autres exemples de cette nature, quelles leçons ne peut-on pas se faire à soy-mesme sur les funestes effets que l'amour des femmes, que l'injustice & la violence, que la colére & la présomption peuvent produire! Mais ce grand poëte n'excelle pas seulement à nous représenter les malheurs où les passions jettent; il réussit encore admirablement à peindre les vertus avec tous leurs charmes. Quand nous voyons un vieillard, vénérable par son âge & par son expérience, écouté toûjours avec attention & avec respect; un héros sur le point d'aller au combat faire le plus touchant de tous les adieux à son fils & à sa femme, & trembler pour tous les deux lorsqu'il est intrépide pour luy-mesme; deux guerriers prests à en venir aux mains, reconnoistre qu'ils sont fils de deux hommes qui se sont réciproquement estimez, & révérer l'un dans l'autre les sentiments de leurs péres; deux autres au sortir du combat, aprés s'estre acquittez avec toute la valeur possible de ce qu'ils devoient à leur patrie & à leur gloire, s'acquitter avec autant de générosité de ce qu'ils se doivent l'un à l'autre, & se séparer en se comblant d'honnestetez & de présents; deux des plus grands héros de l'armée, quoy-que mécontents, s'empresser pour bien recevoir les députez qu'on leur envoye, entrer eux-mesmes dans un détail de soins, dont de moindres hommes se seroient reposez sur d'autres, & relever les ministéres les plus vils par la grandeur d'ame avec laquelle ils s'y abaissent; le plus fier & le plus intraitable de tous les hommes, oublier ses ressentiments personnels pour courir à la vengeance de son ami mort; & lorsqu'il a satisfait à l'amitié, accorder le corps du vaincu aux larmes d'un pére, & respecter le malheur d'un ennemi. Pouvons-nous n'estre pas touchez de ces exemples d'égards, de bienséance, de tendresse conjugale & paternelle, de générosité, de grandeur d'ame, d'amitié, d'humanité! Voilà ce qui faisoit dire à Aristote, que la poësie estoit plus instructive que

l'histoire; & à Horace, que de tous les maistres de morale, le plus excellent estoit Homére, & qu'il enseignoit mieux que Chrysippe & que Crantor, ce qui est honneste & ce qui ne l'est pas. Si Virgile nous avoit dit : la piété doit estre la premiére vertu, mesme d'un héros; il faut que les devoirs de la nature marchent immédiatement aprés les devoirs de la religion : un fils est dans l'obligation de s'oublier soy-mesme, pour songer à la conservation de son pére : la mort de ceux qui nous ont donné le jour ne nous acquitte pas à leur égard : nous devons renoncer aux establissements les plus agréables, & rompre les attachements les plus sensibles, dés que la voix du ciel se fait entendre & nous appelle ailleurs; il n'y auroit personne qui ne fust charmé de l'excellence de cette morale. Or Virgile nous dit tout cela, lorsqu'il donne à son héros une piété constante qui ne se dément jamais; lorsqu'il nous le représente qui se jette à travers les flammes pour sauver son pére; qui célébre tous les ans des jeux magnifiques sur son tombeau; qui entreprend le voyage des enfers, pour s'entretenir encore une fois avec luy; qui sur le premier ordre du maistre des dieux, quitte une Reine à laquelle il tient par tous les sentiments les plus vifs de la tendresse & de la reconnoissance. Il est vray qu'il n'exprime pas ces véritez par de beaux préceptes, ni par de grands termes; mais en sont-elles moins propres à toucher, parce qu'elles sont proposées d'un ton plus modeste & avec plus d'art? Un auteur ne peut-il estre instructif & moral, s'il n'écrit comme Sénéque? Ces poëtes habiles connoissoient trop la nature pour donner dans cette maniére hautaine & fastueuse; ils sçavoient qu'elle est plus propre à révolter qu'à instruire. Elle blesse la délicatesse de l'homme, qui ne hait pas absolument qu'on le reprenne, mais qui veut qu'on le respecte en le reprenant. On souffre impatiemment qu'un homme paroisse avoir assez bonne opinion de luy-mesme, pour se croire en droit de prescher ouvertement les autres. On a beaucoup de penchant à croire que par ces amas

de sentences brillantes, il songe bien moins à former les moeurs qu'à faire parade de son esprit. On aime aussi à se persuader qu'il porte les choses à l'extrémité, & que le dégré de perfection qu'il propose est au dessus des forces humaines. Quelquefois on compare sa conduite avec ses maximes ; & l'on trouve à la honte du philosophe, que l'une détruit ce que les autres establissent. Mais lorsque dans un ouvrage vous ne faites simplement qu'exposer les actions de quelque grand homme, vous évitez tous ces inconvénients ; vous ne vous chargez point de ce que l'instruction a d'odieux ; ce ne sont plus vos leçons, ce sont les vertus d'autruy qui nous instruisent. Outre que l'exemple a cet avantage, qu'il démontre la possibilité de ce qu'il enseigne. C'est pour ces raisons que les poëtes se sont servis de la voye des exemples préférablement à celle des maximes. Que si pour estre instructif il falloit nécessairement débiter des sentences, cette sorte de mérite n'a pas mesme manqué à nos deux poëtes. Il est vray qu'ils en ont usé sobrement, & qu'ils n'ont appréhendé rien tant que de s'ériger en pédagogues du genre humain. Mais pourtant ils ne les ont pas absolument rejettées. Ils s'en sont servis avec discrétion, lorsqu'ils ont cru qu'elles pouvoient contribuer à diversifier leur stile, & à le rendre plus vif & plus animé. Eh quelles véritez ne se trouvent pas dans Homére & dans Virgile, énoncées d'une maniére mesme sentencieuse ! Si le temps me le permettoit, il me seroit aisé de faire voir que les princes & les sujets, les magistrats & les particuliers, les péres & les enfants, que généralement tous les estats & toutes les conditions de la vie, ont de quoy s'instruire de tous leurs devoirs dans le peu de sentences dont ces grands poëtes ont varié leurs ouvrages. C'est donc une vérité constante qu'ils ont enseigné la morale de toutes les maniéres dont elle peut estre enseignée, par des allégories, par des exemples & par des maximes : préférables en ce point aux philosophes, qui n'employent qu'une de ces trois maniéres, & peut-estre la plus mauvaise des trois,

Eh que feroit-ce, fi faifant l'analyfe des grandes piéces de Sophocle & d'Euripide, je montrois que jamais peut-eftre il n'y eut de meilleure école de vertu que l'ancienne tragédie! C'eftoit-là qu'au lieu d'exciter une dangereufe tendreffe, on mettoit fous les yeux les malheurs inévitables que toutes les paffions traifnent à leur fuite. C'eftoit-là que la morale enfeignée dans toute fa févérité, bien loin de chercher des prétextes pour excufer les crimes, faifoit trembler fur les fautes mefme involontaires; c'eftoit-là que le chœur, qui faifoit un des principaux ornements du fpectacle, ne s'occupoit qu'à rendre gloire aux dieux & juftice aux hommes; qu'à prendre le party des gens de bien contre les fcélérats; qu'à former des vœux pour l'innocence, & des imprécations contre le crime. Il me faudroit tranfcrire tout Pindare & tout Horace, fi je voulois rapporter tous les grands principes de morale qui font répandus dans leurs ouvrages. Plus philofophes encore que poëtes, ils ne fongent qu'à perfectionner la raifon & à former le cœur; qu'à nous donner des régles pour nous conduire non feulement dans la mauvaife fortune, mais encore dans la bonne, fouvent plus difficile à fouftenir que la mauvaife; qu'à nous affermir dans une heureufe tranquillité, en nous délivrant de la tyrannie du défir & de la crainte.

Mais il s'en faut bien, dira-t-on, que tous les poëtes n'ayent fait un pareil ufage de la poëfie. Plufieurs l'ont avilie & deshonnorée, en l'employant à tout ce qu'il y a de plus méprifable & de plus infame. Ils en ont fait un trafic indigne. Ils l'ont venduë à la flatterie. Ils s'en font fervis non feulement pour entretenir leurs foibleffes & leurs défordres dans leur propre cœur; mais encore pour les tranfmettre autant qu'il leur a efté poffible, & pour les perpétuer dans tous les cœurs jufqu'à la fin des fiécles. On ne fçauroit trop détefter ces corrupteurs publics qui ont fait un art infernal d'un art divin. Si les fçavants hommes qui paroiffent fi ennemis des Mufes, n'attaquoient que cette forte de poëfie, on feroit preft de fe joindre à eux pour

crier contre l'abus; mais leurs biais & leurs détours donnent lieu de croire qu'ils en veulent à l'art. Qu'ils s'expliquent donc, & qu'ils nous disent quel est leur véritable dessein. Prétendent-ils que la poësie est mauvaise en elle-mesme? On ne peut croire que ce soit là leur pensée. Car c'est un principe incontestable, qu'une chose mauvaise de sa nature, ne peut estre bonne dans aucun cas. Or on ne peut disconvenir qu'au moins la poësie ne le soit quelquefois. Il faudroit estre bien de mauvaise humeur pour blasmer tant de piéces excellentes, qui ne tendent qu'à réformer les hommes; mais il faudroit estre libertin & impie pour condamner ces beaux morceaux de poësie qui se trouvent dans l'Ecriture. Tout ce qu'ils peuvent donc prétendre raisonnablement, c'est qu'on a souvent abusé de la poësie. Mais est-ce une raison pour la rejetter? N'a-t-on pas abusé de la prose? J'ose dire qu'elle a enfanté tout ce qui s'est escrit de plus pernicieux contre la religion & contre les moeurs. Dans tous les temps, l'erreur, l'hérésie, le libertinage, l'impiété s'en sont servis pour establir leurs détestables maximes. Conclûra-t-on delà qu'il ne doit pas estre permis d'escrire en prose. On abuse, disent-ils, de la poësie. Eh de quoy n'abuse-t-on pas? Tous les jours on fait un mauvais usage de la pensée & de la parole; veut-on nous réduire à ne plus parler & à ne plus penser? Que diray-je des choses les plus respectables & les plus saintes? Qui ne sçait qu'elles sont exposées aux profanations & aux sacriléges? Faudra-t-il les retrancher du monde, parce que des hommes téméraires les violent & les foulent aux pieds? Il y auroit donc de l'injustice à condamner la poësie, parce qu'il s'est trouvé des poëtes qui ont abusé de leurs talents, & s'en sont servis pour éterniser le souvenir de leurs dissolutions & de leurs vices. C'est comme si on vouloit exterminer la peinture, parce qu'il s'est trouvé des peintres qui ont abusé de leur pinceau, & qui l'ont prostitué à l'emportement & à la débauche. Si le Carache a scandalisé le monde par l'immodestie & par la licence de ses fi-

gures; Raphaël, le Guide, le Poussin ne l'ont-ils pas édifié, en luy mettant devant les yeux tous les plus beaux événements de l'Histoire sacrée & profane, Ecclésiastique & Civile ! Pour quelques tableaux qui représentent des actions infames, combien en avons-nous qui représentent des actions honnestes & vertueuses ! Disons le mesme des ouvrages en vers. Pour quelques-uns qui font des impressions pernicieuses, combien y en a-t-il qui en font de salutaires ! Compensons les uns par les autres. Opposons aux infamies qui se trouvent dans Catulle, dans Ovide & dans Martial, cette morale pure qui est contenuë dans les vers de Théognis, de Phocylide & de Pythagore; aux bagatelles & aux sornettes dont quelques-uns ont rempli leurs ouvrages, les poëmes graves & majestueux d'Homére & de Virgile, les odes pompeuses & magnifiques de Pindare & d'Horace; aux chansons libres, aux contes lascifs qui se font faits de nostre temps, le livre de l'Imitation mis en vers par M.r de Corneille, le poëme de la vie de Jesus-Christ par M.r d'Andilly, les Poësies sacrées de M.r Godeau, les belles Stances de Racan & de Malherbe. Opposons enfin à tout ce que la poësie a jamais produit de plus dangereux, le seul livre des Pseaumes & les deux Cantiques de Moyse, ouvrages dictez par l'Esprit de Dieu mesme, qui parlent de l'Estre souverain avec une majesté proportionnée à la grandeur du sujet; qui tracent à tous les hommes des régles de conduite pour toutes les situations où il plaist à la Providence de les mettre; & qui feront l'éternelle justification de la poësie contre les vains Sophismes de ceux qui l'attaquent.

Il me reste à faire voir que les moyens dont elle se sert sont légitimes, & c'est ce que je vais tascher d'establir en peu de mots, en répondant aux objections de Platon. La premiére, c'est que le but de la poësie est de plaire à l'imagination. Mais je ne crains point d'avancer qu'icy ce grand homme confond le moyen avec la fin. Le but de la poësie n'est point de plaire à l'imagination, comme il le

prétend; c'est d'instruire l'esprit & d'éclairer l'intelligence. Mais parce que l'homme est composé d'ame & de corps, l'expérience a fait connoistre que par une suite nécessaire de l'union estroite qui se trouve entre l'un & l'autre, un des plus seûrs moyens pour aller à l'esprit, c'est de passer par l'imagination. On a remarqué que les véritez les plus solides ne faisoient pas de fort grandes impressions, lorsqu'elles estoient proposées d'une maniére nuë & simple. On a donc songé à les revestir d'ornements; & l'on a tasché de faire passer l'utile à la faveur de l'agréable. Il ne s'agit que de sçavoir si ce moyen n'a rien de mauvais en soy. Or c'est de quoy il semble que l'on ne puisse pas disconvenir, soit que l'on ait égard à la maniére dont nous sommes faits, soit que l'on considére ce qui s'est pratiqué dans tous les siécles. Car puisque l'auteur de la nature nous a donné une imagination, son dessein est sans doute que nous en fassions quelque usage; beaucoup plus que nous en fassions un bon. Et quel meilleur usage en peut-on faire, que de s'en servir pour introduire la vérité dans l'esprit & dans le cœur! Aussi voyons-nous que tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands hommes, orateurs, poëtes, historiens, philosophes, de quelque pays, de quelque siécle, de quelque religion qu'ils ayent esté, n'ont point eu de scrupule d'user d'un artifice si innocent & si utile. Ils ont sans façon employé dans leurs escrits, les tours, les figures, les mouvements, la richesse de l'expression, le nombre & la cadence des périodes, choses qui toutes sont du ressort de l'imagination. Aucun n'a cru qu'il fust obligé en conscience d'escrire d'une maniére séche & desagréable. Platon veut-il faire le procés à tout ce qu'il y a jamais eu d'escrivains excellents! Mais de tous ces escrivains, il n'y en a point qui doivent moins que luy condamner ce moyen; puisqu'il n'y en a point qui s'en serve plus souvent, ny avec plus de succés. Il est estonnant que ce mesme Platon qui se déchaisne si fort contre l'éloquence & contre la poësie, soit peut-estre celuy de tous les hommes

qui ait jamais le plus connu les beautez de l'une & de l'autre, & qui ait le mieux sçeu les mettre en œuvre. Eh qui fut jamais plus éloquent que ce grand homme! Ne possédoit-il pas au souverain dégré toutes les qualitez qui forment l'orateur! Où trouve-t-on plus d'élégance, plus de variété, plus de douceur, plus d'insinuation, plus d'adresse! Mais où trouve-t-on plus de ces agréments & de ces charmes, qui font le principal mérite des ouvrages en vers! Sa prose en est toute pleine : jusques-là, que l'antiquité luy reprochoit que son stile estoit trop poëtique, & l'appelloit par cette raison, l'*Homére des philosophes;* de sorte que comme on a dit de luy, que jamais personne n'avoit escrit plus éloquemment contre l'éloquence; on pourroit dire aussi, que jamais personne n'a escrit plus poëtiquement contre la poësie. C'est donc une vérité constante que Platon se propose autant & plus qu'un autre, de plaire à l'imagination. Mais en cela mesme il ne fait rien que de loüable, parce qu'il ne s'arreste pas à cette faculté de l'ame, & qu'il ne s'en sert que comme d'un passage pour pénétrer jusqu'à la raison. Qu'il ne condamne donc point un moyen, dont il a cru qu'il pourroit légitimement se servir. Qu'il permette aux autres ce qu'il se permet à luy mesme.

Le second crime dont il accuse la poësie, c'est qu'elle remuë les passions. Mais qui ne sçait que de les remuer précisément, ce n'est point un mal; c'est mesme un bien que de les remuer vers leurs véritables objets. La philosophie semble s'estre proposé de les anéantir; mais quelques efforts qu'elle ait faits, elle n'a pû réussir dans ce dessein. L'homme sans passions est une chimére. De la façon que le cœur humain est construit, c'est une nécessité qu'il aime & qu'il haïsse, qu'il admire & qu'il se fasche, qu'il espére & qu'il craigne. La poësie donc plus sage en cela que la philosophie, songe à régler ce qu'il n'est pas possible de détruire. Comme elle ne peut nous oster ces divers sentiments qui sont inséparablement attachez à nostre substance, elle tasche du moins de leur faire prendre le cours qu'ils

doivent avoir, & de les tenir dans l'ordre. Elle s'occupe à fortifier en nous l'amour du bien & la haine du mal; à nous remplir d'admiration pour les bonnes actions, & d'indignation contre les mauvaifes; à réveiller nos efpérances, en nous repréfentant la vertu toûjours récompenfée; & nos craintes, en nous peignant le vice toûjours puni.

Enfin il réprouve la poëfie, parce qu'elle eft une imitation. Il paroift mefme que c'eft là le fondement de toute fa doctrine. Il infifte fur cette raifon comme fur la plus forte. Mais j'ofe dire que ce n'eft pas la plus intelligible. Car que prétend ce grand philofophe? Croit-il que toute imitation foit vicieufe? Mais qui empefche qu'une imitation ne puiffe avoir le dégré de perfection qui luy convient, fe rapporter à une bonne fin, & produire de bons effets? Or on luy fouftient que la poëfie eft une imitation de ce genre. Que Platon nous apprenne luy-mefme ce que nous devons penfer de fes Dialogues. Ne font-ce pas des imitations qui nous repréfentent au naturel ces conférences fçavantes & polies, où des hommes éclairez agitent le pour & le contre, & joignent leurs lumiéres pour mieux découvrir la vérité? Qu'eft-ce que de pareilles imitations peuvent avoir de mauvais? Eh où en fommes-nous, fi l'on retranche du monde tout ce que Platon entend par ce mot? Il met de ce nombre généralement tous les arts, & ceux qui tendent à polir l'efprit, tels que font l'éloquence, la poëfie, l'hiftoire, la grammaire; & ceux qui ont pour but un délaffement & un plaifir honnefte, comme la peinture, la fculpture, la mufique, la danfe; & ceux qui font les plus néceffaires à la vie, comme l'agriculture, la navigation, l'architecture. Veut-il qu'on profcrive tout cela des eftats bien policez? Ce feroit une eftrange forte de république que celle d'où l'on banniroit tout ce qu'il appelle imitation. Suivant le fyftéme de ce grand philofophe, il faudroit en bannir tout ce qui fubfifte dans la nature. Car felon fes principes, toutes les différentes parties qui concourent à former l'univers ne font à proprement parler que

des imitations faites d'aprés ces idées éternelles & immuables, qui dans la production des estres, servent d'exemplaires & de régles à la divinité. Ne craignons point de le dire; une république telle que Platon se la figure, est une république en idée. Tant que les hommes ne seront pas de purs esprits; tant qu'ils auront une imagination & des sens, on doit leur permettre d'accorder quelque chose à leurs sens & à leur imagination. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils n'en fassent point de mauvais usage. Mais vouloir qu'ils se détachent continuellement d'eux-mesmes, & qu'ayant des corps ils pensent & ils agissent sans cesse comme s'ils n'en avoient pas, c'est leur demander des efforts contraires aux veûës de la nature; c'est leur proposer un dégré de perfection, où la constitution de leur estre ne leur permet pas d'atteindre. Disons donc de Platon ce qu'il dit luy-mesme d'Homére, lorsqu'il est sur le point de le critiquer. Il proteste qu'élevé dés l'enfance dans l'admiration de ce grand poëte, il ne peut pourtant approuver ses ouvrages; parce que, dit-il, on doit avoir encore plus de considération pour la vérité que pour un homme. Appliquons à Platon ses propres paroles. Quoy-qu'on ait une vénération singuliére pour ce grand génie qui fait honneur à l'humanité; quoy-qu'on soit rempli d'une admiration sincére pour l'excellence & pour la sublimité de sa doctrine, on ne peut toute-fois estre de son avis sur ce qui concerne la poësie; parce qu'aprés tout, quelque respect qu'on doive à Platon, on en doit encore plus à la vérité.

Oserois-je ramasser en deux mots, ce que j'ay tasché d'establir dans cette dissertation beaucoup trop longue! J'ay voulu faire voir qu'auprés de tout esprit neutre, ces véritez doivent passer pour incontestables: que la poësie en elle-mesme & dans son origine, est un art divin; qu'elle se propose la plus excellente de toutes les fins, qui est d'instruire les hommes en les divertissant, & de mesler l'utile à l'agréable; qu'en effet tout ce qu'il y a eu de plus grands

truire. Si les travaux, auxquels je suis engagé, me permettoient de m'occuper à ces sortes de recherches, je ferois tous mes efforts pour suivre, quoy-que de loin, l'exemple de tant de sçavants hommes qui instruisent le public par leurs dissertations aussi exactes que curieuses. Mais l'obligation d'achever ce que j'ay commencé, ne me permettant pas de m'écarter dans de nouveaux sujets, je suis forcé de me renfermer dans des matiéres, où, en obéïssant aux loix de cette Compagnie, je puisse satisfaire aussi à mes premiers engagements.

Dans cette veüë, j'ay résolu de rechercher icy l'origine & le progrés de la Satire, & d'expliquer tous les changements qui luy sont arrivez. J'avois déja ébauché cette matiére dans une Préface sur les satires d'Horace. Aujourd'huy je la traiteray plus à fond, & je tascheray de ne rien oublier de tout ce qui pourra éclaircir un si beau sujet.

Le sçavant Casaubon est le premier & le seul qui ait travaillé avec succés à montrer ce que c'estoit que la poësie satyrique des Grecs & la satire des Romains. Son livre est un trésor inestimable, & j'advouë que j'en ay tiré de fort grands secours. C'est l'usage que nous devons faire de ces hommes extraordinaires, qui ne nous ont précédez que pour nous guider, & pour nous servir comme de flambeau dans les épaisses ténébres dont l'antiquité est enveloppée. Il ne faut pourtant pas avoir toûjours les yeux si fort attachez sur eux, que l'on ne regarde souvent à ses pieds, car ils marchent quelquefois par des chemins qui ne sont pas trop seûrs, & qu'il est bon de ne pas suivre. C'est ce que j'ay fait icy, où j'ay suivi des sentiers qui n'ont point encore esté battus, comme on le verra dans la suite.

La satire est une espéce de poësie qui n'a esté connuë que des Romains, & qui n'a nulle affinité avec la poësie satyrique des Grecs, comme quelques sçavants l'ont prétendu. Quintilien ne laisse aucun doute là-dessus, quand il escrit, *Satura quidem tota nostra est. La satire est toute entiére à nous.* C'est pourquoy Horace l'appelle dans la derniére

dernière sat. du liv. 1. *Græcis intactum carmen. Une poësie inconnuë aux Grecs.*

Il est vray qu'Heinsius, & aprés luy Vossius, ont cru que le mot *satira* n'estoit pas un mot originairement Latin, & qu'il avoit esté tiré du Grec, parce que l'on trouve dans Hesychius, Σατιόραι σπάφαι βοτρύων παρὰ Λάκωσι. *Sateorai, des paniers de raisins chez les Lacédémoniens.* Ce qui revient à cette explication, *Satura est ubi uva passa. Satire est un vaisseau où il y a des raisins secs.* Et sur cela ils ont voulu corriger σατύραι, σπάφαι βοτρύων, *&c.* Mais ils se trompent asseûrément : jamais les Grecs n'ont connu le mot σατύραι, & σατιόραι est trés différent de *satur* & de *satura*, & je ne doute point qu'il n'en faille chercher l'origine dans la Gréce mesme. σατιόραι ou σατιώραι vient visiblement du verbe σάττειν, *entasser, remplir, mettre ensemble*, & du mot ὧραι, ὡραῖαι, *des fruits ;* & σατιώραι, signifioit proprement chez les Lacédémoniens, *Fasciculi uvarum passarum. Des paquets de raisins secs.*

Voicy donc l'étymologie naturelle du mot *satira* ou *satura*. Les Latins disoient *satur, saoul*, pour *plenum, plein*, à qui il ne manque rien pour sa perfection. C'est ainsi qu'ils ont dit, *satur color*, quand la laine a bien pris la couleur, & qu'il ne se peut rien adjouster à sa teinture. De *satur*, on a fait *satura*, que l'on a aussi escrit par un *i*, *satira*, comme *maxumus*, *maximus ; optumus* & *optimus*, *&c. Satura* est un adjectif qui se rapporte à un substantif sousentendu ; car les anciens Romains disoient *saturam*, en sousentendant *lancem*, & *satura lanx* estoit proprement un bassin rempli de toutes sortes de fruits qu'ils offroient tous les ans à Cérés & à Bacchus, comme les prémices de tout ce qu'ils venoient de recüeillir. Ces offrandes de différentes choses meslées ensemble, n'estoient pas inconnuës aux Grecs, qui les appelloient παγκαρπὸν θυσίαν, *sacrifice, offrande de toutes sortes de fruits ;* πανσπερμίαν & πανσπερμίαν, *offrande de toutes sortes de graines*, quand

carmen refertum est. Et cela est vray en partie, mais ce n'est pas de là immédiatement. Ce nom avoit passé auparavant à d'autres choses qui ont plus de rapport avec ces satires, & c'est ce que je vais tascher d'expliquer, en suivant un ordre dont Casaubon mesme ne s'est pas avisé, & qui mettra la chose dans une telle évidence, qu'on n'aura plus aucun sujet de douter.

Les Romains furent prés de quatre cens ans sans aucuns jeux scéniques, c'est-à-dire, sans aucune piéce de théatre. Mais il ne faut pas croire qu'ils ayent esté tout ce temps-là sans aucuns jeux & sans aucune sorte de poësie. Comme la nature est par tout la mesme, elle produit par tout les mesmes effets, & la poësie naquit à Rome comme elle estoit déja née en Gréce, c'est-à-dire, que les festes & la débauche furent, si on ose ainsi parler, son berceau. Elle naquit dans les assemblées que les anciens Romains, bons laboureurs, faisoient pour offrir aux dieux des sacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recüeillir. Alors les esprits échauffez produisirent tout d'un coup par une espéce d'enthousiasme les vers appellez *saturniens* & *fescennins*. C'estoient des vers rudes, sans aucunes mesures justes, & qui tenoient plus de la prose cadencée que des vers, comme estant nez sur le champ & faits par un peuple encore sauvage, qui ne connoissoit d'autres maistres que la joye & que les vapeurs du vin. Ces vers estoient remplis de railleries grossiéres, & accompagnez de postures libres & de danses deshonnestes. On n'a qu'à se représenter de bons paysans qui dansent lourdement & qui se raillent par des impromptu rustiques, où avec une malignité naturelle à l'homme, & aiguisée par le vin, ils se reprochent tour à tour tout ce qu'ils sçavent les uns des autres. C'est ce qu'Horace nous apprend luy-mesme dans la 1. épistre du liv. II. qu'il adresse à Auguste :

Agricolæ prisci, fortes, parvoque beati
Condita post frumenta, levantes tempore festo

Corpus & ipsum animum spe finis dura ferentem,
Cum sociis operum & pueris & conjuge fida,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant
Floribus & vino Genium, memorem brevis ævi.
Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

Voilà la preuve de ce qu'Aristote, ce génie admirable pour découvrir l'origine des arts, pour marquer leur progrés & pour en donner les régles véritables, que la nature & la raison advoüent également, a avancé dans sa poëtique, que les sources de la poësie ont esté l'impromptu & l'art, αὐτοσχεδιάσμα, τέχνη, mais que la nature a esté la base & le fondement de l'un & de l'autre, car elle renferme toutes les idées, comme les semences. C'est pourquoy Longin l'appelle πρῶτόν τι καὶ ἀρχέτυπον γενέσεως στοιχεῖον ἐπὶ πάντων, *Le premier élément & l'archetype de la naissance de toutes choses.*

La nature a d'abord produit l'impromptu, αὐτοσχεδιάσμα, car c'est la premiére ébauche, le premier essay de la nature, qui se trouvant forte & vigoureuse, pousse d'abord ce qu'elle a dans son sein.

Ensuite vient l'art, qui corrige, réforme & polit la premiére ébauche de la nature, car il n'y a rien de parfait que lorsque la nature est aidée par l'art.

Cette sorte de poësie ou ces impromptu, que la nature seule avoit produits, se tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertissante que piquante & chagrine. C'est pourquoy Horace dit, *Lusit amabiliter.* Mais peu à peu ces railleries devinrent améres, & dégénérérent enfin en emportement & en véritable rage, qui n'épargna personne. Les maisons les plus honnestes & les plus respectables furent impunément attaquées :

. . . . . . *Jam sævus apertam*

In rabiem verti cœpit jocus, & per honestas
Ire domos impune minax.

Cet excés qui alarma ceux mesme qui avoient esté épargnez, excita des plaintes, & ces plaintes attirérent enfin une loy, qui condamna à mort ceux qui blesseroient la réputation de quelqu'un par ces sortes de vers. Voicy les propres termes de la loy des XII. tables: *Si quis occentassit malum carmen, sive condidisset, quod infamiam faxit, flagitiumve alteri, capital esto. Si quelqu'un a dit ou composé luy-mesme des vers contre la réputation ou contre l'honneur d'un autre, qu'il soit puni de mort.*

Cette loy fut donnée l'an de Rome trois cens deux; preuve certaine qu'avant ce temps-là cette licence estoit connuë, puisqu'on cherchoit à la réprimer. C'est le raisonnement de Cicéron mesme, qui escrit au commencement de son IV. liv. des Tusculanes: *Id etiam XII. tabulæ declarant condi jam tum solitum esse carmen quod ne liceret fieri ad alterius injuriam leges sanxerunt.*

La réforme qu'elle introduisit dans ces jeux dura environ quatre-vingt-dix ans, jusqu'à l'an de Rome CCCXC. ou CCCXCI. Alors sous le consulat de T. Sulpitius Peticus & de C. Licinius Stolo, une grande peste, qui affligea Rome, ayant obligé les Romains à chercher tous les moyens d'appaiser la colére du ciel, on inventa pour cet effet les jeux scéniques. Tite Live, qui seul nous a conservé cette histoire, la raconte d'une maniére si obscure, qu'on s'y est souvent trompé. Je vais donc tascher de la bien démesler, & d'en donner une idée nette & distincte, en expliquant tout le passage, qui mérite bien d'estre éclairci, car Vigenere n'est pas le seul qui l'ait mal entendu.

Ces jeux scéniques n'eurent d'abord que de trés petits commencements, & ne furent que de simples chœurs de gens qui dansoient au son de la flute. C'estoient mesme des Toscans qu'on fit venir exprés. Car ce peuple guerrier ne connoissoit encore que les jeux du Cirque: *Ceterum parva*

quoque, ut ferme principia omnia, & ea ipsa peregrina res fuit, sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu, Ludiones ex Etruria acciti ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus more Tusco dabant. Au reste la chose fut d'abord trés petite, comme presque tous les commencements, & mesme toute estrangére, sans aucuns vers, sans aucun acte de piéce reglée qui consiste dans l'imitation. Des baladins, qu'on avoit fait venir de Toscane, dansoient au son de la flute, & faisoient des mouvements assez agréables à la maniére de leur pays.

Tite Live liv. 7. au commencement.

Voilà le premier fondement, la premiére origine des piéces de théatre à Rome, des chœurs de danseurs. Cela mérite d'estre remarqué.

La jeunesse Romaine charmée de ces jeux, qui n'estoient proprement que des balets, mais qui ne vouloit pas abandonner ses premiers divertissements, joignit les deux ensemble. Elle se mit à danser à la maniére des Toscans, & en dansant, elle continua ces premiéres railleries rustiques dont il a esté parlé : *Imitari deinde eos juventus simul inconditis inter se jocularia fundentes versibus cœpere nec absoni à voce motus erant. Ensuite la jeunesse commença à imiter ces baladins, en continuant toûjours ses railleries, ses plaisanteries en vers grossiers & informes, & ses mouvements s'accordoient assez avec sa voix.* C'est le sens de ce passage de Tite Live, qui n'a pas voulu dire que ces vers grossiers, ces vers *fescennins* commencérent alors, mais seulement qu'on les joignit alors avec ces danses Toscanes.

Ce divertissement fut receu avec joye, & à force de le repeter, on le perfectionna, ou plustost on luy osta une partie de sa grossiereté. Il y eut des troupes reglées, auxquelles on donna le nom d'*histrions*, parce qu'en langage Toscan, un baladin s'appelloit *hister*. Ces histrions ne récitérent plus tour à tour des vers grossiers & faits sur le champ, comme les vers *fescennins*, mais ils joüerent des piéces completes appellées *satires*, qui avoient une musique réglée, qui se joüoient au son des flutes, & qui

estoient accompagnées de danses & de mouvements convenables; *Accepta itaque res, sæpiusque usurpando excitata. Vernaculis artificibus, quia hister Tusco verbo ludio vocabatur, nomen histrionibus inditum, qui non, sicut ante, fescennino versu similem incompositum temere ac rudem alternis jaciebant, sed impletas modis satiras, descripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant.* Ces satires estoient proprement des farces encore informes, qui se chantoient & se dansoient, & où les spectateurs & les acteurs estoient joüez indifféremment, & toûjours avec certaines bornes & sans blesser la loy.

On voit manifestement que tout ce que Tite Live escrit icy, ne se passa pas l'année du consulat dont il parle, c'est-à-dire, du consulat de Sulpitius Peticus & de Licinius Stolo, comme Casaubon l'a cru, & qu'il renferme nécessairement quelques années.

Ces satires ou farces informes durérent environ deux cens vingt ans, jusqu'au consulat de C. Claudius & de M. Tuditanus, c'est-à-dire, jusqu'à l'an de Rome DXIV. Cette année-là le Poëte Andronicus, qui eut le surnom de Livius parce qu'il fut affranchi par Livius Salinator dont il instruisoit les enfans, fit joüer sa premiére piéce. Comme il estoit Grec de nation, & qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Tragédie, & prés de cent ans que la Comédie avoient atteint la perfection en Gréce, il tâcha d'imiter en Latin ce que les Grecs avoient si heureusement exécuté en leur langue.

Ce n'est pas à nous à nous estonner & à trouver estrange que les Romains ayent souffert si long-temps leur théatre dans cette grossiéreté & dans ce désordre, & qu'ils ayent profité si tard des grands exemples que leur offroient leurs voisins, & des régles mesme qu'Aristote avoit déja données. Nous avons beaucoup enchéri sur cette barbarie; Rome, Athénes, Aristote, rien n'a pu nous ouvrir les yeux pendant une longue suite de siécles, & dans des temps mesme fort heureux, & ce n'est que dans le dernier siécle

siécle qu'on a vû débroüiller ce chaos, & le théatre reprendre son premier lustre. Il est vray que nous avons cet avantage, qu'un seul & mesme regne a vû, s'il faut ainsi dire, & l'ébauche, & la perfection de cet art qui a cousté aux Grecs & aux Romains & tant de temps & tant de peines.

Livius Andronicus fut donc le premier qui donna des piéces réglées, c'est-à-dire, qui avoient un sujet suivi. *Livius post aliquot annos*, continuë Tite Live, *ab satiris ausus est primus argumento fabulam serere. Quelques années aprés Livius Andronicus osa le premier abandonner les satires, & traiter des sujets suivis dans ses piéces.* C'est ce que Valére Maxime a dit aprés luy : *A satiris primus omnium poëta Livius ad fabularum argumenta spectantium animos transtulit. Livius Andronicus fut le premier qui des satires fit passer l'esprit des spectateurs à des piéces qui avoient un sujet suivi.*

Voilà l'art qui vient polir & perfectionner l'impromptu, ou l'ébauche de la nature.

Mais ses commencements furent encore foibles, c'estoit le poëte mesme qui joüoit, & qui chantoit. Ce spectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule, & on négligea les satires. On ne pouvoit se lasser de voir les piéces de Livius Andronicus, & on le fit joüer si souvent, qu'il s'enroüa, & qu'il fut obligé de demander la permission de mettre un homme qui chantast à sa place avec le joüeur de flute. Ce qu'ayant obtenu, il dansa avec plus de vigueur ses intermédes, débarrassé du chant qui luy ostoit la respiration & la force. De là vint la coutume de donner des chanteurs aux acteurs ou histrions, & de laisser à ces derniers les rolles des scénes pour lesquels on leur conservoit toute leur voix : *Idem scilicet, id quod omnes tum erant, suorum carminum actor, dicitur, cum sæpius revocatus vocem obtudisset, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem cum statuisset, canticum egisse aliquanto magis vigente motu, quia nihil vocis usus impediebat. Inde ad manum cantari histrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipsorum voci relicta.*

Ces piéces réglées firent entiérement oublier les satires, pendant que les poëtes joüerent eux-mesmes leurs piéces: mais dés qu'ils les eurent données à des troupes de comédiens, aux histrions, la jeunesse Romaine, qui aimoit à rire, rapporta sur le théatre les satires, qu'elle joüa d'abord dans les intermédes à la place du chœur; car comme leur sujet estoit divers & nullement suivi, elles pouvoient se partager & se joüer à plusieurs reprises. Ensuite on les réserva pour la fin des piéces; on les joignit sur tout aux piéces Atellanes, qui estoient à Rome la mesme chose que les piéces satyriques en Gréce, c'est-à-dire, des tragédies meslées de sérieux & de plaisant, & on changea leur nom de *satires* en celuy d'*Exodia. Postquam lege hac fabularum,* continuë Tite Live, *ab risu ac soluto joco res avocabatur, & ludus paulatim in artem verterat, juventus, histrionibus fabellarum actu relicto, ipsa inter se more antiquo ridicula intexta versibus jactitare cœpit, quæ deinde* Exodia *postea appellata consertaque fabellis potissimum Atellanis sunt. Les régles plus sévéres de ces piéces ayant chassé les plaisanteries & les railleries des satires, & le badinage de la prémiére ébauche, s'estant changé en art, la jeunesse Romaine laissa joüer ces piéces trop sérieuses aux comédiens, reprit l'ancienne coustume & joüa elle-mesme ces satires, qui de là furent appellées* Exodia, *& adjoustées particuliérement aux piéces Atellanes.*

La jeunesse Romaine laissa le théatre libre, & ne rapporta pas ses satires pendant que les poëtes joüerent eux-mesmes leurs piéces, car le magistrat n'auroit pas permis qu'on eust troublé les poëtes dans leur art, & interrompu leur action. On avoit cette considération pour eux. Mais aprés qu'ils eurent donné leurs piéces aux histrions, comme on n'avoit pas les mesmes égards pour eux, la jeunesse rapporta ses satires, & s'empara du théatre dans les intermédes. On ne s'estonnera point de cette licence, quand on se souviendra de ce qui arriva aux comédiens mesmes, qui joüoient l'Hecyre de Térence. Aux deux premiéres

repréſentations ils furent obligez de quitter le théatre, pour faire place à des danſeurs de corde; & enſuite à des gladiateurs. Car au milieu de la plus belle piéce, le peuple toûjours ignorant & groſſier, demandoit ſouvent des athlétes ou un ours, & il falloit le luy donner, autrement il devenoit ours luy-meſme. Cela duroit ſouvent des quatre heures & davantage avant que les comédiens pûſſent recommencer. C'eſt ce qu'Horace a fort bien exposé dans la I. épiſtre du liv. II.

> . . . . *Media inter carmina poſcunt*
> *Aut urſum aut pugiles.*

Et enſuite,

> *Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas.*

On ne ſçauroit pas marquer précisément le temps que dura l'éclipſe de ces ſatires, il y a de l'apparence qu'il ne fut pas long. Enfin quand on eut commencé à joüer des Atellanes, comme les acteurs de ces piéces eſtoient des hommes libres, des citoyens, on eut pour eux les meſmes égards qu'on avoit eûs pour les poëtes; on leur laiſſa le chœur libre, & on ſe contenta de joüer la ſatire aprés la tragédie ou l'Atellane, comme on jouë aujourd'huy parmi nous la piéce comique aprés la piéce ſérieuſe. Voilà pourquoy on changea le nom de ſatires en celuy d'*Exodia*. Car on les appella *Exodia*, c'eſt-à-dire, *iſſuës*, parce qu'on les joüa à la fin des piéces. Et ce nom leur fut donné à l'imitation des Grecs, parce que dans les piéces Grecques la premiére entrée du chœur eſt appellée εἰσόδιον, & ſa ſortie, le dernier chant aprés la piéce finie, ἐξόδιον. On trouve meſme dans les auteurs Latins *Exodium* pour *finis*, fin. *Libertas ab origine ad exodium ducta*, dit Varron. *La liberté depuis la naiſſance juſqu'à la fin de la vie.*

L'acteur eſtoit appellé *Exodiarius*. L'ancien ſcholiaſte de Juvenal: *Exodiarius apud veteres in fine ludorum intrabat, quod ridiculus foret, ut quidquid lachrymarum at-*

que tristitiæ coëgissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret. Chez les anciens l'Exodiaire, ou chanteur des satires appellées Exodia, *entroit à la fin des jeux,* (c'est-à-dire, des piéces Atellanes,) *parce qu'il faisoit rire, afin que toute la tristesse & toutes les larmes que causoient les passions qui regnent dans la tragédie, fussent effacées par les ris & par la joye qu'inspiroit cette sorte de spectacle.*

C'est en vain que Saumaise a voulu accuser ce scholiaste de s'estre trompé, & contester une chose si bien establie & si solidement prouvée. Il n'a pas eu plus de raison quand il a reproché à Scaliger d'avoir mal expliqué ce passage de Firmicus, qui escrit dans les livres astronomiques : *Cum effæminati corporis mollitie cynædos efficient, & qui veterum fabularum exitus in scena sæpe saltantes imitentur.* Scaliger expliquoit ce *veterum fabularum exitus*, des satires ou issuës, *Exodia*, que l'on adjoustoit à la fin des anciennes piéces Atellanes, & il avoit raison : au lieu que Saumaise vouloit que Firmicus eust mis *fabularum exitus*, pour *fabulas*, ce qui ne peut estre souffert.

Ces satires ou *Exodia* ne durérent pas seulement jusqu'au temps d'Horace, qui, déja vieux, se plaint de voir encore dans ces poëmes les marques de l'ancienne grossiéreté :

Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Car c'est de ces satires que le poëte parle, comme je l'ay prouvé dans les Remarques Mais elles furent encore en vogue long-temps aprés, la licence & la grossiéreté ne cédant que difficilement & peu à peu à l'ordre & à la politesse. Voicy des preuves de leur durée sans aucune discontinuation pendant plus d'un siécle aprés la mort d'Horace, & par conséquent d'une durée de plus de 550. ans, sans avoir souffert qu'une légére interruption de quelques années.

On connoist les infames débauches de l'Empereur Ti-

bére, & on ſçait le malheur d'une dame de qualité appellée Mallonia, qui accuſée d'adultére par l'ordre de ce prince, parce qu'elle n'avoit pas voulu répondre à ſes infamies, ſe tua elle-meſme aprés luy avoir reproché ſon impureté, *Obſcænitate oris hirſuto atque olido ſeni clare exprobrata.* Ce reproche fut relevé peu de jours aprés dans la *ſatire* ou *Exode* qui fut chantée à la fin d'une piéce Atellane. On entendit avec plaiſir l'*Exodiaire* s'arreſter & peſer long-temps ſur ce mot, *Hircum vetulum capreis naturam ligurire*, qui fut bien-toſt répandu dans tout Rome, & appliqué généralement à l'Empereur : *Unde mora in Atellanico Exodio proximis ludis aſſenſu maximo excepta percrebruit hircum vetulum, &c.* Car c'eſt ainſi que ce paſſage doit eſtre lû & entendu. Sueton. Tiber. 45.

Néron avoit empoiſonné ſon pére & fait noyer ſa mére. Le comédien Datus dans une ſatire qu'il chanta à la fin d'une piéce Atellane, chanta en Grec, *Adieu mon pére, adieu ma mere.* En chantant, *Adieu mon pére*, il repréſentoit par ſes geſtes une perſonne qui boit; & en chantant, *Adieu ma mere*, il repréſentoit une perſonne qui ſe débat dans l'eau & qui ſe noye. Et à la fin de ſon chant, il adjouſta, *Pluton vous conduit à la mort*, en repréſentant par ſes geſtes le Sénat que ce prince avoit menacé d'exterminer. *Et Datus Atellanarum hiſtrio in cantico quodam, ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ita demonſtraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum Claudii Agrippinæque ſignificans, & in noviſſima clauſula* ORCUS VOBIS DUCIT PEDES *ſenatum geſtu notaret.* Choſe eſtrange, le courage Romain ne ſe retrouvoit plus que dans ces comédiens. Mais ſi leur audace eſt eſtonnante, leur impunité ne l'eſt pas moins, & l'on ne comprend pas comment un Néron ſouffroit ſi patiemment qu'on luy reprochaſt publiquement ſes crimes. Sueton. Ner. 39.

Dans ces ſatires on inſéroit ſouvent des chanſons connuës, dont on faiſoit une nouvelle application ſur les circonſtances du temps. L'Empereur Galba eſtant entré

dans Rome, ſon arrivée fut peu agréable au peuple Romain, comme cela parut dans un ſpectacle qui fut donné peu de jours aprés, car les acteurs de la piéce Atellane ayant commencé cette chanſon ſi connuë, *Le camard vient des champs*, tous les ſpectateurs chantérent la ſuite ſur le meſme ton & la répétérent pluſieurs fois : *Quare adventus ejus non perinde gratus fuit, idque proximo ſpectaculo apparuit, ſi quidem Atellanis notiſſimum canticum exorſis,* Venit io ſimus à villa, *Cuncti ſimul ſpectatores conſentiente voce reliquam partem retulerunt, ac ſæpius verſu repetito egerunt.* Il paroiſt par ce paſſage que la jeuneſſe Romaine ne joüoit plus la ſatire comme elle fit d'abord, & qu'elle l'avoit abandonnée aux comédiens.

Quelquefois on redemandoit une ſatire qui avoit déja eſté chantée, & on la faiſoit rejoüer, ſur tout dans les provinces, où l'on n'en pouvoit pas toûjours avoir de nouvelles. C'eſt ce qui fait dire à Juvenal ſat. III.

> . . . . *Tandemque redit ad pulpita notum*
> *Exodium.*

Enfin une derniére remarque à faire ſur ces ſatires, ou *Exodia*, c'eſt que les acteurs les joüoient ſous le meſme maſque, & avec les meſmes habits qu'ils avoient dans l'Atellane, & en continuant les perſonnages, les rolles de cette tragédie. C'eſt ce qui nous fait entendre ce vers de Juvenal, qui n'a pas eſté bien expliqué :

Sat. 6.
> *Urbicus Exodio riſum movet Atellanæ*
> *Geſtibus Autonoes; hunc diligit Ælia pauper.*

Que le comédien dans la ſatire ou Exode d'une Atellane excite à rire, en joüant le rolle d'Autonoë, Ælia malgré ſa pauvreté eſt épriſe d'amour pour luy. Cela ſert encore à éclaircir ce paſſage de Suétone, qui eſcrit que Domitien fit mourir Elvidius le fils, parce que ſous prétexte de faire une ſatire, ou Exode, pour une piéce Atellane ſous les perſonnages de Pâris & d'Oenone, il avoit déſigné le divorce

qu'il avoit fait avec sa femme : *Occidit & Elvidium filium quod quasi scenico Exodio sub persona Paridis & Oenones divortium suum cum uxore tractasset.* La piéce Atellane estoit faite sur Paris & Oenone. Elvidius profita de ce sujet pour marquer le divorce de l'Empereur, sous prétexte de ne faire qu'une satire, qu'un Exode pour la piéce Atellane, sous les mesmes personnages de cette tragédie. *Sueton. Domit 9.*

Cela sert encore à nous faire entendre un beau passage de Plutarque dans la vie de Crassus. Aprés que ce général eust esté tué, Suréna luy fit couper la teste & la main, & les envoya à Orodes. C'estoit dans le temps que ce prince venoit de conclure la paix avec Artabase Roy d'Arménie, & de faire épouser la sœur de ce Roy à son fils Pacorus. Ce n'estoient à la cour que festes & grand festins. Sillaces chargé de la teste de Crassus arriva au palais le soir, comme on achevoit de souper. Ce soir là un comédien nommé Jason, avec toute sa troupe, joüoit devant les princes les Bacchantes d'Euripide. Sillaces entre dans la sale, & présente à Orodes la teste de Crassus, les Parthes se mettent à battre des mains & à jetter de grands cris de joye. Orodes fait mettre à table Sillaces, & alors Jason quittant les habits de Penthée dont il joüoit le rolle; & se mettant en Bacchante, prend la teste de Crassus entre ses mains, & avec une fureur & un enthousiasme d'une véritable Bacchante, il chante ces vers:

Φέρομεν ἐξ ὄρεος ἕλικα νεότομον
Ἐπὶ μέλαθρα μακαρίαν θήραν

Nous apportons de la montagne ce lionceau, que nous venons de tuer, nous apportons dans le palais cette heureuse chasse. On joüe de mesme la suite du chœur. Et sur cela Plutarque fait cette judicieuse réflexion ; εἰς τοιοῦτό, φασιν, Ἐξόδιον τὴν Κράσσου στρατηγίαν, ὥσπερ τραγῳδίαν τελευτῆσαι. Amiot a mal traduit : *Voilà quelle fut l'issuë de l'entreprise & du voyage de Crassus, qui ressemble proprement à la fin d'une tragédie.* Ce qui ne donne aucune idée de ce que Plutar-

que a dit; car en noſtre langue quand on parle de la fin d'une tragédie, on parle d'une partie de la tragédie meſme, au lieu que l'*Exode* eſtoit une piéce différente & ſéparée de la tragédie. Il falloit traduire : *Voilà, dit-on, quelle fut l'iſſuë de l'expédition de Craſſus. Elle finit par une ſatire ou Exode comme une véritable tragédie.* Auſſi Lucilius pour dire qu'une choſe, qui avoit eu des commencements ridicules, auroit une fin plus ridicule encore, dit : *Que la fin ſera digne du commencement, & qu'on verra ſuivre une ſatire ou Exode :*

Dignus principio exitus Exodiumque ſequetur.

Telle fut la premiére & la plus ancienne eſpéce de ſatire Romaine, un poëme informe & groſſier & fort divers, tout rempli de railleries & accompagné de chants & de danſes, enſuite porté ſur le théatre pour ſervir de divertiſſement aprés la tragédie Atellane, mais un peu plus chaſtié & plus poli.

Il y eut enſuite deux autres ſortes de ſatires, & qui bien que trés différentes de cette premiére, ne laiſſent pas de luy devoir toutes deux leur naiſſance & d'en eſtre comme les rejettons. C'eſt ce que je vais prouver le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Un an aprés que Livius Andronicus eut fait joüer ſa premiére piéce, l'Italie vit naiſtre Ennius, qui ayant eu tout le loiſir de remarquer l'empreſſement que les Romains avoient pour les ſatires dont j'ay parlé, crut que des poëmes, qui ne ſeroient pas faits pour le théatre, mais qui conſerveroient le fiel, les railleries & les plaiſanteries de ces ſatires, qu'on joüoit avec tant d'applaudiſſement, ne manqueroient pas d'eſtre bien receus. Il hazarda donc cette nouvelle ſorte de poëſie, & pour ſe délaſſer de la compoſition de ſes tragédies & de ſes annales, il fit des diſcours auxquels il conſerva le nom de *ſatires*. Ces diſcours eſtoient entiérement ſemblables aux diſcours d'Horace, & pour la matiére & pour la variété. La ſeule différence eſſentielle qu'on

qu'on y peut remarquer, c'est qu'Ennius, à l'exemple de quelques Grecs & d'Homére mesme dans son poëme intitulé *Margites*, avoit pris la liberté de mesler plusieurs sortes de vers, car il mettoit ensemble des héxametres avec des ïambes trimetres, & avec des tétrametres trochaïques, ou vers quarrez, comme cela paroist encore par les fragments qui nous restent. Voicy de ces vers tétrametres trochaïques qu'Aulugelle nous a conservez, & qui méritent bien d'avoir place icy, à cause de leur beauté. Ennius avoit rapporté dans une de ses satires une fable, comme nous en voyons dans Horace, & aprés la fable il avoit adjousté:

C'estoit un poëme où Homére avoit meslé le vers ïambe avec le vers héroïque. *V. Aristot. poëtiq. c. 4.*

Hoc erit tibid argumentum semper in promptu situm,
Nequid expectes amicos quod tute agere possies.

La moralité de cette fable, que tu dois avoir toûjours devant les yeux, est que tu n'attendes point de tes amis ce que tu peux faire toy-mesme. Casaubon a eu tort de vouloir corriger le premier vers, & mettre *positum* au lieu de *situm.* Il ne faut rien changer.

J'attribuë aussi aux satires d'Ennius cette autre espéce de vers, qui sont d'une beauté & d'une élégance fort au dessus du siécle où ils ont esté faits. On ne sera pas fasché de les voir icy:

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somniûm:
Non enim ii sunt aut scientia aut arte divini,
Sed superstitiosi vates, impudentesque arioli,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat,
Qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias,
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam petunt.
De divitiis deducant drachmam, reddant cætera.

Je ne fais nul compte des augures Marses, ni des devins des coins des ruës, ni des astrologues du Cirque, ni des pronostiqueurs d'Isis, ni des interprétes des songes; car ils n'ont ni l'art ni la science de deviner; mais ce sont des diseurs de bonne avanture superstitieux & impudents, ou des fainéants, ou des fous, ou des gens qui se laissant maistriser par la pauvreté, supposent des propheties pour en tirer quelque gain. Qui aveugles pour eux-mesmes veulent montrer le chemin aux autres, & qui nous demandent une drachme en nous promettant des trésors. Qu'ils prennent donc cette drachme sur ces trésors, & qu'ils nous rendent le reste.

C'estoit encore, à mon avis, dans quelqu'une de ses satires qu'il avoit fait cette admirable description d'une coquete :

Quasi in choro pila ludens
Datatim dat sese, & communem facit.
Alium tenet; alii nutat; alibi manus
Est occupata; alii pervellit pedem:
Alii dat annulum spectandum, à labris
Alium invocat, cum alio cantat, & tamen
Alii dat digito literas.

Elle est comme une bale dans un jeu de paume qui se donne tour à tour à tous les joüeurs. Elle tient l'un, elle fait signe à l'autre. Sa main cependant est occupée ailleurs. Elle marche sur le pied de celuy-cy; elle donne sa bague à regarder à celuy-là; elle provoque un sixiéme par un mouvement flateur de ses lévres; elle chante avec un septiéme, & en mesme temps elle ne laisse pas de faire entendre à un huitiéme le langage muet de ses doigts.

Dans ces satires d'Ennius on trouvoit la variété, les railleries, les allusions, les fables, le dialogue mesme, en un mot tout ce qui faisoit le caractére & l'agrément des premiéres satires, à l'exception de la danse & du chant.

Aprés Ennius on eut Pacuve, qui fit aussi des satires à l'exemple d'Ennius qui estoit son oncle, ou selon d'autres son ayeul maternel.

Il ne nous est rien resté des satires de Pacuve, & nous n'avons de ses tragédies que des fragments trés courts, ou plustost des vers seuls & des demi vers que les Grammairiens nous ont conservez. Nous avons à Cicéron l'obligations de nous en avoir conservé deux, qui peuvent nous donner quelque idée de sa composition & de son génie. Le premier est de sa piéce intitulée *Chrysés*, où il introduit un homme qui se moque des devins :

Nam istis qui linguam avium intelligunt,
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.

Car pour ces devins qui se piquent d'entendre le langage des oiseaux, & qui tirent plus de sens du cœur des bestes que de leur propre cœur, je suis d'avis qu'il vaut mieux les écouter que leur obeïr & les suivre. Il y a là beaucoup de sens & une élégance digne des meilleurs siécles. Je croy, pour dire cela en passant, que le poëte Latin fait parler ainsi Hector, & qu'il a traduit ces vers d'Homére du XII. liv. de l'Iliade, où ce prince dit à Polydamas :

Τύνη δ' οἰωνοῖσι τανυπτερύγεσσι κελεύεις
Πείθεσθαι, τῶν οὔτι μετατρέπομ' οὐδ' ἀλεγίζω.

Le second est une description merveilleuse d'une tempeste :

Interea prope jam occidente sole inhorrescit mare :
Tenebræ conduplicantur, noctisque & nimbûm occæcat nigror :
Flamma inter nubes coruscat, cælum sonitu contremit :
Grando mista imbri largifluo subita turbine præcipitans cadit :
Undique omnes venti erumpunt, sævi existunt turbines,
Ferret æstu pelagus.

Cependant vers le coucher du soleil la mer s'enfle horriblement tout à coup ; les ténébres s'accumulent; la noirceur des nuages augmente celle de la nuit ; les éclairs brillent seuls au travers de ces épais nuages ; le ciel tremble au bruit qui les suit ; une gresle meslée à un déluge d'eaux , se précipite impétueusement avec un bruit épouvantable ; tous les vents déchaisnez se choquent ; de ce choc impétueux se forment d'affreux tourbillons ; la mer boüillonne sous leurs secousses horribles.

Lucilius naquit dans le temps que Pacuve estoit dans sa force. Il fit aussi des satires, mais il leur donna un tour nouveau , & il tascha d'imiter de plus prés le caractére de la vieille comédie Grecque, dont on n'avoit dans l'ancienne satire Romaine qu'une idée trés imparfaite , & telle qu'on pouvoit la trouver dans un poëme que la nature seule avoit dicté , avant que les Romains eussent pensé à imiter les Grecs & à s'enrichir de leurs dépoüilles. C'est ainsi qu'il faut entendre ce passage d'Horace dans la sat. I. du liv. II.

> . . . . . *Quid cum est Lucilius ausus*
> *Primus in hunc operis componere carmina morem !*

Eh quoy , quand Lucilius osa le premiere faire de cette sorte de vers ! Horace n'a eu garde de vouloir dire qu'on n'eust pas fait des satires avant Lucilius, puisqu'il n'ignoroit pas que Lucilius avoit esté précédé par Ennius & par Pacuve dont il n'avoit fait que suivre l'exemple. Il a voulu seulement faire entendre que Lucilius avoit donné une nouvelle façon à ce poëme, qu'il l'avoit embelli , & que par cette raison il en devoit estre considéré comme le premier auteur. Quintilien a eu la mesme pensée, quand il a écrit dans le chap. I. du liv. X. *Satira quidem tota nostra est, in qua primus insignem laudem adeptus est Lucilius. La satire est toute entiére à nous : Lucilius est le premier qui y ait acquis un fort grand nom.* Il faut donc bien s'empescher de donner dans le sentiment de Casaubon, qui sur la foy

de Dioméde, a cru que la satire d'Ennius & celle de Lucilius estoient entiérement différentes. Voicy les propres termes de ce Grammairien qui ont trompé ce judicieux critique : *Satira est carmen apud Romanos, non quidem apud Græcos, maledicum, & ad carpenda hominum vitia, archææ comœdiæ charactere compositum, quale scripserunt Lucilius & Horatius & Persius. Sed olim carmen quod ex variis poëmatibus constabat, satira dicebatur, quale scripserant Parcuvius & Ennius. La satire est chez les Romains, & non pas chez les Grecs un poëme mordant, & composé sur le modelle de la vieille comédie, pour reprendre les vices, tel que les poësies de Lucilius, d'Horace & de Perse. Mais autrefois on donnoit le nom de satire à des poëmes meslez de diverses sortes de vers, comme Ennius & Pacuve en ont composez.* On voit manifestement que Dioméde sépare la satire de Lucilius, de celle d'Ennius & de Pacuve. La raison qu'il donne de cette distinction est ridicule & absolument fausse. Ce Grammairien n'avoit pas assez examiné la nature & l'origine de ces deux satires, qui estoient entiérement semblables, & par la matiére & par la forme. Car Lucilius n'avoit fait qu'y adjouster un peu plus de politesse & plus de sel, sans presque y rien changer, comme on le verra tout à l'heure; & s'il n'avoit pas mis ensemble plusieurs sortes de vers dans la mesme piéce, comme Ennius, il avoit fait diverses piéces dont les unes estoient toutes entiéres de vers hexametres, & les autres de vers ïambes & de vers trochaïques, comme on peut le voir par ses fragments. En un mot, si les satires de Lucilius sont différentes de celles d'Ennius, parce que le premier a beaucoup adjousté au travail de l'autre, il s'ensuivra de là que celles d'Horace & celles de Lucilius seront aussi entiérement différentes, puisqu'Horace n'a pas moins enchéri sur les satires de Lucilius, que celuy-cy avoit enchéri sur celles d'Ennius & de Pacuve. Ce passage de Dioméde a aussi trompé Douza le fils. Ce que je ne dis pas pour mettre en veüë quelque légére faute de ces sçavants hommes, mais seulement pour

faire voir avec quelle exactitude & avec quelle défiance il faut lire leurs ouvrages, quand il s'agit d'une chose aussi obscure & aussi ancienne que celle-cy.

Nous trouvons trente satires de Lucilius citées dans les anciens. Il nous en reste mesme des fragments que Douza le fils a ramassez avec grand soin, & qu'il a accompagnez de judicieuses remarques. Mais parmi ces fragments, on en trouve fort peu qui fassent un sens suivi. En voicy trois ou quatre assez entiers pour faire juger de sa composition & du caractére de ce poëte, qui estoit homme considérable par sa naissance, puisque sa niéce Lucilia fut mére du grand Pompée.

Il décrit la vie des Romains, & cette vie est celle de presque tous les hommes. Voicy leur portrait tiré d'aprés nature & trés ressemblant :

Nunc vero à mane ad noctem festo atque professo,
Toto itidem pariterque die, populusque patresque
Jactare indu foro se omnes, decedere nusquam,
Uni se atque eidem studio omnes dedere & arti,
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
Blanditia certare, bonum simulare virum se,
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes.

Au lieu que présentement depuis le matin jusqu'au soir, & jour de feste & jour ouvrier, en un mot tous les jours, on voit le peuple & les sénateurs se promener fastueusement dans la place, & tous ne s'estudier & n'avoir d'autre application qu'à tromper finement, & qu'à employer dans toutes leurs actions la ruse & la fraude, qu'à s'accabler de politesses & de civilitez, qu'à contrefaire les gens de bien, & qu'à se dresser secretement des embuches, comme s'ils estoient, non pas concitoyens, mais véritables ennemis.

Dans une autre satire il se moque de la superstition de ceux qui adoroient les idoles, & qui les prenoient pour de véritables dieux :

Terriculas Lamias, Fauni quas Pompiliique
Instituere Numæ, tremit has, hic omnia ponit,
Ut pueri infantes credunt signa omnia ahena
Vivere & esse homines, sic istice omnia ficta
Vera putant, credunt signis cor inesse ahenis.
Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.

Et toutes les effroyables Lamies, que les Faunus & les Numa Pompilius ont inventées, il les craint; il croit que tous ses biens & tous ses maux dépendent d'elles; comme les petits enfans croyent que toutes leurs poupées, toutes les statuës sont vivantes, que ce sont de véritables hommes, de mesme ces superstitieux prennent des fictions pour des véritez, & s'imaginent que les idoles ont sentiment & vie. Mais il en est de ces idoles, comme de l'atelier des peintres, fictions & couleurs pures, rien de vray. Lactance, aprés avoir rapporté ce passage, adjouste: *Poëta quidem stultos homines infantibus comparavit. At ego multo imprudentiores esse duco. Illi enim simulacra homines putant esse, hi deos. Ce poëte compare ces insensez aux enfans. Mais moy je les trouve beaucoup plus imprudents, car les enfans prennent les statuës pour des hommes, & ces insensez les prennent pour des dieux. C'est l'âge qui fait croire aux enfans ce qui n'est point, & à ces hommes, c'est la folie. Les enfans se détrompent bien-tost, & l'illusion de ces hommes insensez dure & croist toûjours.* Avant Lactance l'auteur du livre de la Sagesse de Salomon avoit trouvé que ceux qui adoroient les idoles estoient plus insensez que les enfans, *Longe insipientissimi atque animis infantium miseriores.* Sap. xv: 14.

Dans une autre satire il establissoit ce que c'estoit que la vertu, & voicy les traits qu'il luy donne:

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum
Queis in versamur, queis vivimus rebu' potesse;
Virtus est homini, scire id quod quæque habeat res;

Virtus scire homini rectum, utile, quid sit honestum;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum.
Virtus, quærendæ rei finem scire modumque:
Virtus, divitiis pretium persolvere posse:
Virtus, id dare quod reipsa debetur honori;
Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum.
Contra defensorem hominum, morumque bonorum,
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum;
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

La vertu cher Albinus consiste à sçavoir donner le véritable prix à toutes les choses qui nous environnent, & parmi lesquelles nous vivons. La vertu de l'homme, c'est de sçavoir ce que chaque chose est en elle-mesme, de connoistre ce qui est juste, utile & honneste, & ce qui est injuste, inutile, malhonneste & honteux, en un mot de discerner le bien d'avec le mal. La vertu, c'est de mettre des bornes & une fin à l'envie d'amasser du bien, de ne pas confondre le nécessaire avec le superflu, & de connoistre le prix & l'usage des richesses. La vertu, c'est d'honorer ce qui mérite nos honneurs & nos respects; c'est d'estre l'ennemi des méchants & l'ami des gens de bien; d'estimer, élever, & favoriser en tout ces derniers. Enfin la vertu, c'est de rechercher premiérement le bien & l'avantage de nostre patrie, ensuite celuy de nos péres & de nos méres, & d'estre bien persuadé que le nostre ne doit tenir que le troisiéme rang.

Dans son 6. liv. de vero cultu.

C'est en vain que Lactance a voulu censurer cette définition; ses reproches paroissent plustost des chicanes qu'une critique juste & fondée.

Lucilius ne se contenta pas d'attaquer les vicieux, il porta plus haut ses veûës, il déclara la guerre aux faux Dieux, dont il combattit la pluralité, en se moquant publiquement de la simplicité des peuples, qui donnoient à une

une infinité de Dieux le vénérable nom de *Pére*, qui n'appartient qu'à un seul, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui puisse estre le pére des hommes. Il supposoit donc fort plaisamment dans sa premiere satire un conseil des Dieux, qui déliberoient des affaires des hommes :

Consilium summis hominum de rebus agebant

Il s'agissoit sur tout de convenir de la punition qu'on devoit faire de Rutilius Lupus, homme trés considerable dans la république, mais trés méchant, trés impie & trés factieux. Jupiter parloit le premier, comme de raison, & commençoit par se plaindre de n'avoir pas esté à un premier conseil que les Dieux avoient déja tenu sur ce sujet :

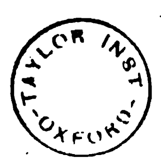
Vellem consilio vestrum, quod dicitis olim;
Cælicolæ, vellem, inquam, adfuissemu' priore
Consilio vestrum.

Je voudrois de tout mon cœur, Divinitez qui habitez l'Olympe, oüi je voudrois de tout mon cœur avoir assisté au premier conseil que vous avez tenu.

Cela est déja assez plaisant de faire dire par Jupiter qu'il voudroit de tout son cœur avoir fait une chose qu'il n'a pas faite, mais la suite est encore plus ridicule. Le poëte feint que dans ce conseil les Dieux s'arrogent eux-mesmes les honneurs qu'ils veulent que les hommes leur rendent, & c'est Jupiter mesme qui regle que les hommes leur donneront le nom de *pére:*

Ut nemo sit nostrum, quin pater optimu', divûm;
Ut Neptunu' pater, Liber, Saturnu' pater, Mars;
Janus, Quirinus, pater omnes dicamur ad unum.

Qu'il n'y aït aucun de nous autres Dieux qui ne soit appellé pere trés bon: que l'on dise par tout pere Neptune, pére Bacchus, pére Saturne, pére Mars, pére Janus, pére



Quirinus, tous pere depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Ce trait est trés fin & trés hardi. Horace ne l'a pas mal imité dans la sat. VIII. du liv. I.

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,

où il se moque de la vanité des idoles qui ne sont faites que d'une matiere vile, & qui ne doivent leur naissance qu'à la main de l'ouvrier qui les a formées, & qui souvent n'a fait un Dieu, que parce que la matiere qu'il travailloit ne pouvoit estre propre à aucun autre usage. Pour revenir à Lucilius, il poussoit encore plus loin le ridicule, car dans ce mesme conseil des Dieux, aprés que Jupiter a parlé,

. . . . *pausam fecit ore loquendi,*

Il fait prendre la parole à Neptune, qui s'engage dans son avis à expliquer quelque poinct si embroüillé & si difficile, qu'il n'en peut venir à bout, & que réduit enfin à avoüer sa foiblesse, il s'excuse, en disant que quand on feroit revenir des enfers Carneade mesme, qui estoit le plus éloquent & le plus subtil des philosophes, il ne se tireroit pas de cette difficulté :

Nec si Carneaden ipsum ad nos orcu' remittat.

Voilà d'assez bons restes des plaisanteries & du sel que les anciens ont trouvez dans Lucilius.

J'ay fait voir ce que c'estoit que l'ancienne satire, née dans la débauche & ensuite portée sur le théatre. J'ay montré qu'elle avoit donné l'idée de la satire d'Ennius, & enfin j'ay prouvé suffisamment que les satires d'Ennius & de Pacuve, de Lucilius & d'Horace, ne sont qu'une mesme espece de poëme, qui n'a receû sa perfection que de ce dernier.

Il est temps de parler de la seconde espece de satire que j'ay promis d'expliquer, & qui est née aussi de l'ancienne satire. C'est celle que l'on appelle Varroniene, ou satire

Menippée, parce que Varron, le plus ſçavant des Romains, en fut le premier auteur, & qu'il imita dans cet ouvrage les manieres de Menippe Gadarenien, philoſophe Cynique, qui par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la pluſpart des choſes de cette vie, auxquelles noſtre imagination preſte un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage eſtoit en proſe & en vers, mais les vers n'eſtoient que des parodies des plus grands poëtes. Lucien nous a donné la veritable idée du caractere de cette eſpece de ſatire dans ſon dialogue intitulé *la Necromantie*.

La ſatire de Varron eſtoit meſlée de meſme de proſe & de vers, avec cette difference que les vers de Lucilius eſtoient tous de luy. De plus Varron avoit fait un meſlange de Grec & de Latin. Du reſte c'eſtoit la meſme choſe que la compoſition de Menippe & que les ſatires de Lucilius & d'Horace. Car Menippe & Varron avoient le meſme but, ils vouloient inſtruire en plaiſantant, & dans ce deſſein, ils aſſaiſonnoient leurs railleries des preceptes de la plus profonde philoſophie. Voicy le caractere de la ſatire de Varron, comme Ciceron nous l'apprend dans ſes queſtions Academiques, liv. 1. où il fait parler Varron luy-meſme en ces termes: *In illis veteribus noſtris quæ Menippum imitati, non interpretati, quadam hilaritate conſperſimus, multa admiſta ex intima philoſophia, multa dialecticè dicta. Dans mes anciens ouvrages que j'ay aſſaiſonnez de quelque ſorte de gayeté, en imitant Menippe, & non en le traduiſant, on trouve beaucoup de choſes tirées de la plus profonde philoſophie, beaucoup d'autres expliquées avec toute la dialectique dont je ſuis capable.*

La proſe que Varron y avoit meſlée n'empeſche pas que Cicéron n'appelle cet ouvrage un poëme, car il répond à ce que Varron vient de dire, *Atque ipſe varium & elegans omni ferme numero poëma feciſti, philoſophiamque multis locis inchoaſti, ad impellendum ſatis, ad docendum*

parum. Vous avez fait un poëme trés varié & trés élégant en toutes manieres, & en plusieurs endroits vous avez comme ébauché la philosophie, assez pour exciter, mais non pas assez pour instruire. Ce jugement de Cicéron est certain: les satires de Varron, comme celles d'Ennius, de Lucilius & d'Horace renferment une philosophie qui peut bien rendre honneste homme & vertueux, mais non pas philosophe, & il est aisé d'en voir la raison. Le poëte donne des regles, & il les appuye par des exemples. Mais le philosophe rend les raisons de ces regles, & il enseigne pourquoy une telle chose est bonne, une telle autre mauvaise. C'est ce que l'exemple du pére d'Horace rend trés sensible: il accoustumoit son fils à fuir les vices, en luy rendant ces vices sensibles par des exemples, *Exemplis vitiorum quæque notando. Ne vois-tu pas,* luy disoit-il, *le malheureux estat du fils d'Albius, & la misere de Barrus. Voudrois-tu ressembler à Sectanus, qui s'est ruiné auprés des courtisanes, ou à Trebonius qui a esté surpris en adultére!* Aprés quoy il adjouste:

. . . . *Sapiens vitatu quidque petitu*
Sit melius, causas reddet tibi.

Les philosophes te diront les raisons pourquoy une chose est bonne ou mauvaise, &c. Sat. IV. du liv. I.

Au reste il faut bien s'empescher de confondre ce Varron, auteur de la satire Menippée, avec Varron qui avoit aussi fait des satires sans beaucoup de succés. Le premier estoit Romain, & s'appelloit M. Terentius Varro. Et le dernier né 34. ans aprés l'autre, s'appelloit P. Terentius Varro, & estoit de la Gaule Narbonnoise, d'un lieu appellé *Atax,* parce qu'il estoit sur la riviére d'Aude, c'est pourquoy il fut surnommé *Varro Atacinus.*

Quintilien aprés avoir parlé de la satire de Lucilius, adjouste: *Alterum illud est & prius satiræ genus, quod non sola carminum varietate mistum condidit Terentius Varro, vir Romanorum eruditissimus. L'autre espéce de satire, qui*

est mesme la premiére, c'est celle que fit Varron, le plus sçavant des Romains, & dans laquelle il ne se contenta pas de mesler plusieurs sortes de vers. La seule difficulté de ce passage est en ce que Quintilien asseûre que cette satire de Varron est la premiére ; car comment cela pourroit il estre, puisque Varron estoit beaucoup plus jeune que Lucilius? Quintilien n'a pas voulu dire que la satire de Varron fust la premiére dans l'ordre des temps, il sçavoit bien qu'à cet égard elle estoit la derniére, mais il a voulu faire entendre que cette satire ainsi meslée, tenoit plus des satires d'Ennius & de Pacuve, qui s'estoient donné beaucoup plus de liberté dans cette composition, que de celles de Lucilius, qui avoit esté plus sévére & plus chastié.

Il ne nous reste plus aujourd'huy de ces satires de Varron, que quelques fragments, le plus souvent fort corrompus, & que les titres, dont la plusspart sont doubles & triples, ce qui fait voir la grande variété des sujets qu'il y avoit traitez. Nous avons encore de ce Varron ses six derniers livres de la langue Latine qu'il avoit adressez à Cicéron, & ses trois livres de la chose rustique, qu'il composa à quatre-vingts ans, & qui ne se sentent nullement de la foiblesse de cet âge. Tous ces ouvrages ne servent qu'à nous faire regretter davantage la perte de ses satires. Quand on a lû ces livres, que l'on connoist d'ailleurs la grande réputation de ce personnage, qui fut un des Généraux que Pompée employa dans la guerre contre les Pirates où il servit si utilement, que Pompée l'honora d'une couronne rostrale, & que l'on sçait que d'un commun consentement il fut appellé le plus sçavant & le plus grand esprit des Romains, & que Cicéron luy donne ce grand éloge qu'il estoit seul Romain, & qu'auprés de luy les autres citoyens n'estoient que comme des estrangers dans leur propre patrie, il est impossible de ne pas souhaiter de voir au moins des restes de ces satires qui avoient esté receûës avec tant d'applaudissement. J'ay donc cru que je ferois une chose agréable à cette Compagnie de luy pré-

senter icy quelques fragments choisis de sa prose & de ses vers, qui en faisant juger de son génie, pourront en mesme temps faire honneur à ses mœurs, & n'estre pas inutiles pour les nostres.

Les richesses, la naissance, le grand sçavoir mesme, sont souvent de grands obstacles à la sagesse, c'est pourquoy Varron disoit dans une de ses satires : *Neque auro, aut genere, aut multiplici scientia sufflatus quærit Socratis vestigia. Ceux qui sont bouffis de leurs richesses ou de leur noblesse, ou de la grande variété de leur sçavoir, ne cherchent guére les traces de Socrate pour les suivre.*

Les Stoïciens avançoient que le sage estoit seul riche. Mais il y avoit d'autres philosophes qui renversoient cette proposition, & qui soutenoient que le riche estoit seul sage. Varron montroit la fausseté de ce principe, & faisoit voir l'inutilité des richesses pour procurer les véritables biens :

Non fit thesauris, non auro pectu' solutum,
Non animis demunt curas ac religiones
Persarum montes, non divitis atria Crassi.

Ni les trésors, ni toutes les richesses du monde ne procurent la liberté de l'esprit, & toutes les montagnes d'or des Perses, & les magnifiques palais de Crassus n'appaisent point les inquiétudes, & ne délivrent pas l'ame du joug de la superstition.

Les siécles les plus heureux ont produit de méchants poëtes, & ces méchants poëtes ont toûjours esté exposez aux traits de la satire. Varron ne les avoit pas épargnez. *Quum Quintipor Clodius tot comœdias sine ulla fecerit Musa, ego unum libellum non edolem! Lorsque Clodius fils de Quintus a fait tant de comédies sans aucun génie, & en dépit des Muses, est ce que je ne pourrai pas fabriquer un petit livre bien ou mal!*

Il ne dépend pas de nous de corriger les autres, mais il dépend de nous de les souffrir, & l'on gagne beaucoup

par cette patience. C'est ce que Varron enseignoit dans ces vers :

Vitium uxoris aut tollendum, aut ferendum est;
Qui tollit vitium, uxorem commodiorem præstat.
Qui fert, se se meliorem facit.

Il faut ou corriger sa femme, ou la souffrir. Celuy qui la corrige la rend meilleure, & celuy qui la souffre, se rend meilleur.

La mauvaise honte produit souvent les mesmes effets que le vice, c'est pourquoy rien n'est plus utile que de montrer que c'est une folie à un homme sage de s'affliger de passer pour fou dans l'esprit des fous. Cela ne se peut autrement. Socrate l'a prouvé dans un de ses dialogues, & Varron traitant le mesme sujet, en donne la raison dans une comparaison fort juste : *Nam ut arquatis & veternosis lutea quæ non sunt æque ut lutea videntur, sic insanis sani & furiosis videntur insani. Car comme les choses qui ne sont nullement jaunes, paroissent pourtant jaunes à ceux qui ont la jaunisse, de mesme les sages paroissent fous aux fous.*

Les avares ont essuyé dans tous les temps bien des traits de satire, mais personne n'a mis leur folie dans un plus grand jour que Varron dans ces vers :

. . . . *Denique avarus*
Quis sanus? Cui si stat terra & traditur orbis,
Furando tamen, & morbo stimulatus eodem
Ex se se aliquid quærat, cogatque peculi.

Enfin l'avare peut il estre sage? Donnez-luy la terre & le monde entier; possedé toûjours de sa mesme maladie, il se volera luy-mesme, & se privera de tout pour mettre quelque chose en reserve & faire un magot.

Il n'y a rien où il soit plus dangereux de se tromper que dans le choix de ceux qu'on prend pour guides dans

l'estude de la sagesse, car la philosophie a eu ses hérésies comme la Religion, & pour un philosophe qui nous méne dans le bon chemin, il y en a cent qui nous égarent. Les uns perdant de veûë la foiblesse naturelle à l'homme, l'égalent à Dieu; & les autres, oubliant sa grandeur & sa noblesse, le dégradent jusqu'à l'estat des bestes. C'est contre ce mauvais choix que Varron veut précautionner ses lecteurs, en leur disant: *Qu'un malade dans les réveries de sa fiévre ne réve rien de si ridicule & de si extravagant que quelque philosophe ne le débite comme un principe seur & incontestable:*

Postremo nemo ægrotus quicquam somniat
Tam infandum, quod non aliquis dicat philosophus.

Dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont fait consister le souverain bien dans la bonne chére. On a vû des particuliers, comme un Apicius, & comme un Catius dans Horace, faire pour l'instruction de leurs cuisiniers comme des cours de cuisine, & mettre tout leur esprit & toute leur application à marquer la nature de toutes choses, les différentes saveurs, les proportions, les harmonies, les gousts pour faire du mélange de différentes qualitez un ragoust exquis, dont on peut dire comme de l'harmonie du monde, *Rerum concordia discors.* Pour confondre ces docteurs *de la science de la gueule*, comme parle Montagne, Varron leur dit: * *Si quantum operæ sumpsisti ut tuus pistor bonum faceret panem, ejus duodecimum philosophiæ dedisses, ipse bonus jam pridem esses factus. Nunc illum qui norunt, volunt emere millibus centum, te qui novit nemo centussis. Si de toutes les peines que tu as prises pour rendre bon ton cuisinier, tu en avois seulement employé la douziéme partie à estudier la philosophie, tu te serois rendu bon toy-mesme. Présentement ceux qui connoissent ton cuisinier sont prests de l'achepter cent mille sesterces, & de toy, ceux qui te connoissent, n'en donneroient pas cent.*

* Il parle à la maniére des anciens Romains, qui ne connoissoient d'autre cuisinier que celuy qui alloit moudre au moulin, & qui faisoit le pain. *Nec pistorem ullum nossent nisi eum qui in pistrino pinseret farinam.* Dit le mesme Varron.

Deux mille cinq cens écus.

Deux écus & demy.

Horace se plaint que de son temps la licence s'estoit si fort

Le livre de Séneque sur la mort de Claudius ; celuy de Boëce de la Consolation de la Philosophie, celuy de Pétrone, & les Césars de l'Empereur Julien, sont autant de satires Ménippées, entiérement semblables à celles de Varron. Mais le titre de la satire de Pétrone n'est pas *satyricon*, par un *y*, car cet ouvrage n'a aucune affinité, aucune ressemblance avec la poësie satyrique des Grecs. Mais *saturicon* ou *satiricon* à *satira*, comme je l'ay expliqué.

Nos auteurs François ont aussi escrit dans ce genre, & nous avons en nostre langue deux ouvrages de ce caractére, qui ne cédent l'avantage, ni à l'Italie, ni à la Gréce. Le premier, c'est le Catholicon, qui porte mesme le nom de satire Ménippée, où les Estats tenus à Paris par la Ligue en 1593. sont si ingénieusement dépeints & si parfaitement tournez en ridicule, & qui fut si favorablement receû des deux partis. L'autre, c'est la pompe funébre de Voiture par Sarrasin, où le sérieux & le plaisant sont meslez avec une adresse merveilleuse. Je mettrois aussi du nombre de nos satires Manippées l'ouvrage de Rabelais, si sa prose estoit plus meslée de vers, & si par les ordures affreuses qu'il y a semées, il n'avoit corrompu la nature & le caractére de cette seconde espéce de satire, & donné une trés mauvaise idée de sa vie & de son cœur, lorsqu'il cherche à en donner une fort bonne de ses estudes & de son esprit.

Voilà l'estat auquel Horace trouva la satire. Il avoit devant les yeux les satires dramatiques, ou Exodes, qui bien que remplies d'obscénitez & de grossiéretez qu'il condamnoit, ne laissoient pas de renfermer beaucoup de plaisanteries & beaucoup de sel. Il avoit aussi l'autre sorte de satire, je veux dire les discours d'Ennius, ceux de Pacuve & ceux de Lucilius, & il pouvoit profiter des unes & des autres.

Ennius avoit le premier dégrossi & poli l'ancienne poësie, il avoit banni la rudesse des vers Saturniens & appris aux poëtes à grimper sur le Parnasse, dont les chemins leur estoient inconnus. C'est ce qu'il dit luy-mesme :

. . . . Scripsere alii rem
Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant;
Quum neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat.

Les autres ont escrit les guerres en des vers que les Faunes & les devins chantoient jadis dans les bois, lorsque personne n'avoit encore surmonté les rochers des Muses, & qu'on n'avoit aucun soin de sa diction. C'est pourquoy Lucréce dit de luy, qu'*il fut le premier qui rapporta de l'Helicon une couronne immortelle :*

. . . . Qui primus amœno
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam.

Aussi Ennius avoit-il si bonne opinion de sa poësie, qu'il disoit dans le premier liv. de ses Annales, que l'ame & l'esprit d'Homére estoient passez dans son corps par la loy de la Métempsycose. Mais comme Horace l'a remarqué, beaucoup de ses vers trop durs ou trop légers, *gravitate minores*, & sur tout le défaut d'art, soutiennent mal sa vanité & démentent la doctrine de Pythagore. Ovide a fort bien jugé d'Ennius quand il a escrit :

Ennius ingenio maximus, arte rudis *Inst. liv. 2.*

Et ailleurs,

Ennius arte carens.

Ce jugement est trés juste ; & c'est à tort qu'un sçavant homme a voulu s'y opposer. Il n'est pas mesme difficile d'en donner la raison. L'art manquoit à Ennius, parce que comme il n'avoit pas encore eu le temps d'estudier les originaux Grecs, & de démesler tout le mystére de la composition du poëme Epique & du poëme Dramatique, il n'avoit nullement connu ce que c'est que la fable & la constitution ou l'unité du sujet qui fait l'ame de ces poë-

mes. Cela eſt ſi vray, que ſes Annales ne ſont pas tant un poëme qu'une hiſtoire. A l'égard du poëme Dramatique, comme il n'eſtoit que traducteur, il n'avoit beſoin que de ſon eſprit pour attraper la nobleſſe & la majeſté de la tragédie Grecque. Tous les défauts qu'on luy a reprochez n'empeſchent pourtant pas qu'il ne doive eſtre regardé comme fort grand poëte par rapport à tous les poëtes Latins qui l'avoient précédé, & il mérite tous les éloges que les anciens luy ont donnez. Mais par rapport à ceux qui l'ont ſuivi, ſon mérite diminuë, & il eſt encore groſſier. C'eſt ce que Properce a voulu faire entendre, quand il a dit:

Ennius hirſuta cingat ſua tempora quercu.

Qu'Ennius ceigne ſon front d'une couronne groſſiére & ſans art. Quintilien a fort bien jugé de ce poëte, quand Liv. 10. c. 1. il a eſcrit : *Ennium ſicut ſacros vetuſtate lucos adoremus in quibus grandia & antiqua robora jam non tantam habent ſpeciem quantam religionem. Nous devons révérer Ennius comme nous révérons les anciens bois ſacrez, dont les cheſnes auſſi élevez qu'antiques ne ſont plus ſi agréables par leur beauté que reſpectables par la religion qui les a conſacrez.*

Mais pour ce qui eſt de ſes ſatires, comme c'eſt un poëme tout Romain, le défaut d'art qu'on a reproché à Ennius ne devoit pas eſtre ſi ſenſible dans cet ouvrage, & je ne doute pas que ce ne fuſt ce qu'il avoit fait de plus parfait.

A l'égard de ſon neveu Pacuve, les fragments qui nous en reſtent ſont ſi peu conſidérables & ſi peu ſuivis, qu'ils ne peuvent nullement ſervir à nous faire juger ſeûrement de ſon eſprit & de ſes ouvrages. Nous ſommes obligez de nous en rapporter à ce que les anciens en ont dit. Par un endroit de l'orateur de Cicéron, il paroiſt que ſes vers paſſoient pour mieux travaillez & plus ornez que ceux de ſon oncle, qui eſtoit plus négligent dans ſa compoſition: *Ennio delector, ait quiſpiam, quod non diſcedit à communi*

more verborum : Pacuvio, inquit alius ; omnes apud hunc ornati elaboratique sunt versus : multa apud alterum negligentius. Un autre loüange qu'on luy donnoit, c'est d'estre plus sçavant que tous les autres poëtes. C'est ce qu'Horace luy accorde luy-mesme :

Aufert Pacuvius docti famam senis, Accius alti. Epist. 1. l. 2. v. 56.

Pacuve remporte la loüange d'estre plus sçavant, Accius d'estre plus sublime. Ce qui est confirmé par Quintilien : *Virium tamen Accio plus tribuitur : Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt. On trouve pourtant plus de force à Accius, & ceux qui affectent de passer pour sçavants, trouvent plus de sçavoir dans Pacuve.* Cette réputation de sçavoir venoit sans doute de beaucoup de traits de physique qu'il avoit meslez dans ses escrits, comme je l'ay prouvé dans mes Remarques.

Pour ce qui est de Lucilius, il estoit plus poli & plus limé qu'Ennius & que Pacuve, mais il avoit encore bien des défauts ; sa poësie estoit un fleuve, mais un fleuve plein de bouë & de limon. Il avoit assez de sel de & plaisanterie, mais nul badinage, nulle gentillesse dans l'esprit. Ses satires n'estoient pas proprement des railleries, mais des libelles. Sa composition estoit encore dure & peu travaillée ; il chargeoit ses vers de paroles inutiles, & de reprises qui jettoient son lecteur dans un labyrinthe dont il ne pouvoit sortir. Un autre vice encore de sa composition, c'est qu'il y avoit fait un meslange fort bizarre de Grec & de Latin. Cette nouveauté ne luy avoit pourtant pas esté inutile, car elle luy avoit attiré des admirateurs si zélez, qu'ils le préféroient à tous les poëtes, & qu'il y en avoit mesme qui portoient des foüets sous leurs robes pour en frapper ceux qui oseroient s'opposer à leur sentiment. Je ne sçay mesme si ce meslange n'avoit pas contribué à tromper Quintilien, ce rhéteur si sage & si bon critique, car il a trouvé dans Lucilius une érudition merveilleuse, *Eruditio*, dit-il, *in eo mira &c.* Ce qui est entiérement op-

posé au jugement de Cicéron, qui, quoy-que d'ailleurs grand partisan de ce poëte, n'y a trouvé qu'une doctrine fort médiocre : *Et scripta illius leviora*, dit-il, *ut urbanitas summa appareat, doctrina mediocris. Ses ouvrages sont assez légers. On y trouve beaucoup de plaisanterie & peu d'érudition.*

Voilà quels ont esté les poëtes & les ouvrages sur lesquels Horace s'est formé. Comme il avoit un heureux génie & le secours de l'érudition, il s'éleva beaucoup plus au dessus de Lucilius, que celuy-cy ne s'estoit élevé au dessus des autres poëtes qui avoient esté avant luy. Mais il ne laisse pas de se regarder toûjours comme son inférieur à cause de l'invention, dont il luy fait tout l'honneur, parce qu'effectivement il avoit donné un nouveau tour à la satire, & y avoit mieux attrapé l'air de la vieille comédie. Si nous avions tous ces poëmes, nous verrions l'usage qu'Horace en avoit fait. Car il ne faut pas douter qu'il n'ait beaucoup emprunté d'eux. Et nous pourrions luy dire ce que Cicéron disoit à Ennius qui avoit pillé Névius: *Ab illis sumpsisti multa si fateris, vel si negas, subripuisti. Tu as emprunté d'eux beaucoup de choses, si tu l'avoües, & si tu le nies, tu les as volées.*

Voilà tout ce que je puis dire en général sur la satire. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur ce sujet; J'en ay assez dit pour faire juger de la nature des satires d'Horace, & de celle des poëtes qui l'ont devancé & de ceux qui l'ont suivi. Cependant le lecteur doit se souvenir que le nom de satire en Latin ne convient pas moins à des discours qui sont faits pour loüer la vertu, qu'à ceux où l'on s'est proposé de blasmer le vice. Il n'en est pas de mesme dans nostre langue où le seul nom de satire fait trembler ceux qui ont des vices qu'ils voudroient cacher sous le masque de la vertu, ou à qui la conscience reproche des fautes secretes :

. . . . Cui frigida mens est
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa.

Car en François qui dit *satire*, dit un ouvrage plein de médisances & de railleries, & fait sur tout pour reprendre les vices & les défauts, & pour relever les sotises, les impertinences, & les ridicules qui regnent en certains temps & dans certaines personnes. Le mot ne laisse pourtant pas d'estre toûjours le mesme; mais les Latins dans les titres de leurs livres n'ont eu égard le plus souvent qu'au mot & à l'estenduë de sa signification fondée sur l'étymologie, au lieu que les François n'ont regardé qu'au premier & au plus grand usage que l'on en a fait dans ses commencements, de railler & de médire. Ainsi ce mot doit toûjours estre escrit en Latin par un *u*, ou par un *i*, *satura*, ou *satira*, & en François par un *i* simple. Ceux qui l'ont escrit avec un *y*, ont cru avec Scaliger Heinsius & beaucoup d'autres, que les divinitez des bois, que les Grecs appelloient *satyres*, & les Romains *Faunes*, avoient donné leur nom à ces piéces, & que du mot *satyrus*, on avoit fait *satyra*, & que ces satires avoient une grande affinité avec les piéces satyriques des Grecs. Ce qui est entiérement faux, comme Casaubon l'a fort bien prouvé, en faisant voir que du mot *satyrus*, on ne peut jamais former *satyra*, mais *satyrica*, & en marquant les différences essentielles qu'il y avoit entre les poëmes satyriques des Grecs & les satires des Romains. M.r Spanheim dans sa sçavantes Préface des Césars de l'Empereur Julien, a adjousté de nouvelles réflexions à ce que ce judicieux critique en avoit escrit, & il a establi avec beaucoup de jugement cinq ou six différences trés sensibles entre ces deux poëmes. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la satire Romaine que leurs *Silles*, qui estoient aussi des poëmes mordants, comme on peut facilement le reconnoistre encore par quelques fragments qui nous restent des Silles de Timon, & qui ressemblent si fort à la pluspart des traits des satires d'Horace, qu'ils pourroient fort bien estre appellez des satires, comme les satires pourroient estre appellées des *Silles*. Il y a pourtant cette différence essencielle que les Silles

des Grecs estoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des satires des Romains, ou si l'on trouve quelquefois quelque parodie, on voit bien que ce n'est qu'en passant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuser ; & par conséquent la parodie ne fonde pas l'essence de la satire, comme elle fonde l'essence des Silles.

C'est en vain que le sçavant Heinsius, dans son traité de la satire d'Horace a voulu s'opposer à ce que Casaubon a escrit, & prouver contre luy que la satire des Romains ne différoit en rien des satyres ou poëmes satyriques des Grecs. Tout son ouvrage n'est fondé que sur des veûës trés fausses, comme il seroit aisé de le démontrer. Mais je croy que ce qu'on vient de dire suffit, & la vérité me paroist establie d'une maniére assez sensible.

Au reste, sous prétexte que les invectives & les railleries sont le fondement de la satire, on pourroit peut-estre s'imaginer que toutes les sortes de poëmes où les anciens ont répandu leur bile, peuvent estre compris sous ce nom, & que les ïambes d'Archilochus, qui estoient si picquants & si amers, qu'ils réduisoient au désespoir ceux qu'ils attaquoient, ne méritent pas moins le nom de satires que celles de Lucilius & d'Horace. Mais rien ne seroit plus mal fondé. Horace a imité les poësies d'Archilochus :

Epist. 19. l. 1. . . . . *Numeros animosque secutus*
Archilochi.

Nous avons dans le v. liv. des piéces où il paroist avoir trempé sa plume dans le fiel de ce poëte Grec. Il n'y a rien de plus amer que l'ode IV. contre Ménas, que l'od. V. contre Canidie, que la VIII. & la XII. contre une vielle débauchée. Cependant Horace, ni personne aprés luy, n'a donné le nom de satires à ces piéces, & nous n'oserions le leur donner. Les railleries peuvent estre les mesmes, sans que les ouvrages où elles sont employées cessent d'estre différents si leur nature est différente. Horace appelle Gorgonius *puant* dans ses satires, *Gorgonius hircum;* il donne le mesme trait à Mævius

Mævius dans l'ode x. du liv. v. *Olentem Mævium.* Cette Ode ne laiſſe pourtant pas d'eſtre un poëme trés différent de la ſatire; & ce ne ſeroit que trés improprement & par emprunt qu'on luy donneroit ce nom, car les railleries ne fondent pas l'eſſence de la ſatire, & elle eſt un poëme différent des Odes, & par la variété de ſes ſujets, & par la nature du vers qu'elle employe. Quoy-qu'il ſoit vray, comme l'a fort bien dit Ariſtote, que le vers ne fonde pas proprement l'eſſence du poëme, & que ce ſoit la nature de l'imitation qui le conſtituë, cependant quand on a enfin trouvé le genre de vers qui luy convient, & qu'on s'y eſt arreſté, ce genre de vers entre naturellement dans la définition de ce poëme. Par exemple, la tragédie Grecque fut long-temps ſans le vers qui luy convenoit, mais l'ïambe-trimetre ayant enfin eſté trouvé le plus propre, & ayant ſuccédé au tétrametre, dont elle s'eſtoit ſervie pendant qu'elle eſtoit toute ſatyrique & pleine de danſes & de mouvement, ce vers ïambe-trimetre ſi propre à la converſation & à l'action, entra dans la définition de la tragédie. Il en eſt de meſme de la ſatire; elle ne s'arreſta pas d'abord à une ſeule ſorte de vers, elle flotta, pour ainſi dire, entre le vers héxametre, le trochaïque, & le tétrametre, comme nous l'avons veû. Mais aprés que les plus grands poëtes ſatiriques luy ont entiérement conſacré le vers héxametre comme le plus convenable, ce vers renfermé dans les bornes marquées, & qu'Horace ſeul a ſceu garder, ne conſtituë pas moins l'eſſence de ce poëme que la nature de ſon imitation, & l'objet qu'il ſe propoſe. Ainſi la ſatire eſt un poëme en vers héxametres ſimples, & qui tiennent de la converſation, fort varié, & qui aſſaiſonné du ſel & des railleries de la vieille comédie, renferme pluſieurs choſes inſtructives & utiles pour les mœurs.

Aprés avoir expliqué la nature, l'origine & le progrés de la ſatire, noſtre ſujet nous conduiroit naturellement à parler de la naiſſance & du progrés de la ſatire Françoiſe, & à examiner ſi elle eſt ſupérieure ou inférieure à la La-

tine, & en quoy consiste l'avantage ou le desavantage qu'elle peut avoir.

En second lieu, il nous meneroit à porter un jugement sur les trois satiriques Latins qui nous restent, Horace, Perse & Juvenal. Jule Scaliger s'est infiniment trompé dans le jugement qu'il en a porté dans le VI. liv. de sa poëtique. Car il a avancé : que, *Juvenal estoit aussi préférable à Horace, qu'Horace est meilleur poëte que Lucilius. Sed eum tanto anteponere decet Horatio, quanto melior Horatius Lucilio judicatur.* Casaubon n'a pas parlé si ouvertement, mais on voit bien qu'il donne beaucoup à Juvenal & à Perse. Hemsius est fort éloigné de leur sentiment. L'examen de toutes les raisons qu'on pourroit alléguer de part & d'autre, donneroit lieu à une critique sérieuse & utile.

En troisiéme lieu, nostre sujet demanderoit que l'on comparast les trois satiriques Latins aux deux satiriques François qui ont effacé tous leurs rivaux dans ce genre de poësie, & que l'on recherchast les causes de ce qu'une nation aussi ingénieuse que la nostre & aussi portée à la médisance, & à la raillerie, comme le témoignent ses chansons, dont Rome & Athénes pourroient estre jalouses, a eu tant de peine à réussir à la satire, que ce n'est que dans le dernier siécle qu'on a vû ce poëme prendre quelque forme, & que nous ne comptons encore que deux poëtes satiriques jusqu'à nostre temps, les noms de ceux que l'éxemple de Regnier porta à le suivre, n'estant pas mesme connus aujourd'huy. Car qui est-ce qui connoist Sigone, Motin, Touvant, Berthelet, &c. qui ont tous fait des satires.

Ceux à qui les succés de M. Despreaux ont inspiré le courage d'entrer dans cette lice, sont bien supérieurs à tous ces gens-là ; on voit dans leurs essais du génie, & si ce génie estoit nourri par de bonnes estudes, il se fortifieroit & se perfectionneroit, & nous aurions le plaisir de voir que comme nous égalons déja les anciens par la beauté de

cette sorte de poësie, nous les surpasserions par le nombre des poëtes qui s'y seroient distinguez.

Il n'y en eut que trois sous la République dans l'espace de prés de 150. ans, qui s'écoulérent depuis la naissance d'Ennius jusqu'à la mort de Lucilius.

Il n'y en a eu de mesme que trois sous les Empereurs dans le cours de prés de 160. années depuis la naissance d'Horace jusqu'à la fin de la vie de Juvenal.

Et parmi nous, un seul regne en auroit produit un plus grand nombre, si on estoit entré dans une noble émulation, & qu'on eust appellé l'art au secours de la nature. Car on peut dire de nostre nation sur la satire ce qu'Horace disoit de la sienne sur la tragédie :

Nam spirat satiram satis & feliciter audet.

Horace dit : *Nam spirat tragicum.*

Enfin le sujet demanderoit nécessairement que l'on examinast, si la satire est un poëme permis, & que l'on puisse faire en conscience. Il est constant que les Loix des XII. tables l'avoient sévérement défendu, comme je l'ay déja expliqué. Mais alors c'estoit un poëme trés grossier, & on l'avoit porté à un tel excés d'emportement & de rage, que personne n'estoit épargné, de sorte qu'on eust besoin du secours des Loix pour arrester ce dangereux torrent d'invectives & de médisances atroces. Au lieu que dans la suite ce poëme changea presque entiérement de nature, & les poëtes y meslérent tant de politesse, & le remplirent de préceptes si utiles pour la doctrine & pour les mœurs, qu'ils donnérent par là un bon passeport à leurs railleries, & qu'en gagnant la faveur des grands & des princes, ils se mirent à couvert de la Loy. Lucilius, Horace, Juvenal & Perse ont fait impunément des satires; ils ne se contentoient pas de désigner les gens par leurs emplois, & par leurs dignitez, qui auroient suffi pour les faire connoistre, ils les nommoient par nom & par surnom; & ni le Sénat, ni Auguste, ni Néron, qui y avoit encore plus d'intérest, ni Domitien, ni Trajan n'ont cherché à réprimer cette li-

cence. Cela eſt certain, mais ce n'eſt pas là le point de la difficulté, & il ne s'agit pas de ſçavoir ce que des payens ont pû faire, leur autorité ne pouvant & ne devant eſtre d'aucun poids pour nous qui avons des régles plus parfaites. La queſtion eſt de ſçavoir ſi nous le pouvons aujourd'huy ; ſi des Chreſtiens peuvent en ſeûreté de conſcience s'occuper à ce genre de poëſie. Le caractére de la Réligion Chreſtienne eſt la charité, qui renferme l'amour du prochain. Tout ce qui peut nuire à noſtre prochain, ou qui peut l'affliger eſt incompatible avec cet amour. Les ennemis de la ſatire tireront de là aiſément la conſéquence. D'ailleurs le ménagement que nous devons avoir pour noſtre prochain dans la correction & la conduite que nous devons tenir, ſont ſi préciſément marquez dans l'Evangile, qu'il paroiſt bien difficile d'accorder la ſatire avec ces devoirs qui nous ſont ſi formellement preſcripts.

Les partiſans de la ſatire ne demeureront pas ſans réponſe, & ils tireront l'apologie de ce poëme du fond de ſa nature & de ſa définition. C'eſt un poëme deſtiné à reprendre les vices & à relever les ſotiſes & les ridicules ; non ſeulement la Religion le ſouffre & le permet, mais il le demande. C'eſt un poëme utile pour les mœurs, il ne peut donc eſtre oppoſé à la Religion, rien de tout ce qui leur eſt utile, & dont la fin eſt un bien par conſéquent, ne pouvant luy eſtre oppoſé, & rien de tout ce qui luy eſt oppoſé le moins du monde, ne pouvant avoir la moindre ombre d'utilité. Ce n'eſt donc pas la ſatire qui eſt criminelle, c'eſt l'abus qu'on en peut faire, en ne gardant ni les meſures ni les bornes qu'elle doit avoir. Malheur à ceux qui s'en ſerviroient par malignité, ou par un eſprit de vangeance, & pour faire à leur prochain des playes qu'ils ne ſçauroient guérir.

Voilà de grands ſujets, mais c'eſt une matiére trop vaſte pour eſtre renfermée dans un ſeul diſcours, elle peut donner lieu à pluſieurs diſſertations fort eſtenduës.

J'adjouſteray ſeulement icy que la ſatire eſt un poëme

PREMIER MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé Renaudot.

La queſtion qui regarde l'origine des Lettres Grecques qui fut agitée dans une de nos aſſemblées, à l'occaſion des Lettres Attiques dont parle Pauſanias, pourroit eſtre le ſujet d'une ample Diſſertation, & pluſieurs ſçavants ont traité cette matiere. Elle a eſté eſclaircie par divers Auteurs qui ont eſcrit ſur la verité de la Religion Chreſtienne; parce qu'un des plus grands principes dont les anciens Peres ſe ſont ſervi contre les Payens, a eſté de prouver que l'antiquité des ſaintes Eſcritures eſt fort ſuperieure à tout ce qu'il y a de plus ancien dans le Paganiſme. Elle l'a auſſi eſté plus particuliérement examinée par ceux qui ont [illegible] de l'origine des langues. Mais un de ceux qui a le mieux eſclairci ce qui a rapport à cette queſtion eſt Joſeph Scaliger dans ſes notes ſur la Chronique d'Euſebe, dans leſquelles il a inſeré une ſçavante Diſſertation, par laquelle il a prouvé que les Lettres Grecques & celles de l'Alphabet Latin, qui en ont eſté formées, tirent leur origine des anciennes Lettres Phéniciennes, ce qu'il a montré non ſeulement par le temoignage de pluſieurs auteurs, mais auſſi par les figures de differents alphabets anciens, qu'il a comparez enſemble, dont il a conclu que les noms & les figures des Lettres avoient un tel rapport, qu'on ne pouvoit douter qu'elles n'euſſent la meſme origine.

Ceux qui ont eſcrit depuis, ont preſque tous ſuivi & copié Scaliger, adjouſtant ſeulement divers paſſages qu'il s'eſtoit contenté d'indiquer, & ce qui a eſté fait de meil-

leur depuis ce temps-là, roule sur ses observations.

Walton a escrit aussi fort au long sur cette mesme question dans le 5. chapitre de ses Prolegomenes sur la Bible Polyglotte d'Angleterre. Purchas dans le Traité Anglois qu'il a mis au commencement de son premier volume, a ramassé tout ce qui avoit esté dit de plus curieux sur le mesme sujet, & il y a joint plusieurs Alphabets, mais la pluspart faux & de pure invention.

Thevet, Angelo Rocca, l'auteur de la description de la Bibliotheque Vaticane, celuy qui a fait imprimer 70. Alphabets differents à Rome, Postel dans son Alphabet de douze langues & d'autres qui les ont copiez, avoient une si médiocre connoissance des langues, & mesme de la matiere, qu'on ne peut faire aucun fond sur ce qu'ils en ont escrit, puisqu'ils ont donné un assez grand nombre d'Alphabets imaginaires qui ne furent jamais, & les observations qu'on en pourroit tirer, seroient entierement frivoles.

Ainsi pour esclaircir la question avec methode, il faut establir quelques propositions préliminaires qui y ont rapport.

La principale est que de tous les livres, qui non seulement restent encore, mais de tous ceux qui ont esté connus par les Payens, il n'y en a point qui ne soit beaucoup plus recent que les livres de Moyse. C'est ce que Joseph a prouvé clairement dans ses livres contre Appion: Eusebe dans la Préparation évangelique: Clement Alexandrin, & en un mot tous les anciens Apologistes de la Religion Chrestienne. Joseph prétend que les Grecs n'avoient rien de plus ancien que la Poësie d'Homere, Bochart le refute sur ce qu'il y avoit eu plusieurs Poëtes avant luy. Cependant du temps de Joseph, ce qu'il disoit estoit vray, puisque les Grecs mesme reconnoissent que la pluspart des vers qu'on faisoit passer comme plus anciens estoient supposez, comme plusieurs sçavants hommes l'ont prouvé en parlant de ceux d'Orphée.

Puisqu'il est donc certain que les Livres sacrez sont beau-

coup plus anciens que tout ce que les Payens avoient entre les mains, il s'ensuit que les Lettres estoient aussi plus anciennes que celles des nations distinguées du peuple de Dieu.

On ne croid pas qu'il soit necessaire de faire attention sur les fables que racontent les Egyptiens touchant le nombre prodigieux de Livres qu'ils attribuent à leur Mercure Trismegiste. Les deux ouvrages que nous avons sous son nom portent des marques si certaines de nouveauté, qu'il n'y a personne qui doute presentement de leur supposition. Le temoignage de Jamblichus est trop recent, & la superstition de ce philosophe trop grossiere, pour luy laisser la moindre autorité : & tout ce que le Pere Kircher a dit dans son *Prodromus*, *Lingua Aegyptiaca restituta*, & dans son *Oedipus Aegyptiacus* sur l'antiquité de ces Livres & des Lettres Egyptiennes, en a encore moins. On ne doit pas adjouster plus de foy à ce qu'il dit de tant de Livres en langue Egyptienne sur les antiquitez du Pays, sur la Physique & sur l'Astronomie. Car quoy-qu'il en donne un Catalogue, on est asseûré que ni luy ni personne ne les ont jamais veûs. Walton & tous ceux qui ont escrit depuis, en jugent de cette maniere, & ce qu'on doit adjouster, est que les passages qu'il cite des Auteurs Arabes, qui se reduisent neantmoins à deux ou trois, trés meprisables, meritent encore moins de consideration que les autres preuves, dont tous les sçavants ont tellement reconnu la foiblesse qu'on ne les cite que pour les refuter. Les Arabes dont plusieurs ont parlé des Lettres anciennes Egyptiennes, n'en ont eu aucune connoissance, jusques-là mesme que souvent il paroist qu'ils n'ont pas distingué les Lettres Egyptiennes d'avec les Grecques. Quelques Alphabets qui se trouvent dans leurs Livres, sont faits à plaisir, comme ceux qui se trouvent dans les Livres de Magie, & ils ont rapport aux Talismans & à l'Astrologie judiciaire, dont cette nation a toûjours esté fort prevenüe.

Prodrom. Aegypt. c. 1. On ne croid donc pas qu'il y ait la moindre attention à faire sur ce que dit le Pere Kircher, que les Lettres telles

que

que les Egyptiens ou Coftes les ont encore prefentement, font les anciennes Lettres Egyptiennes : que Cadmus eftoit Egyptien, & qu'il les porta en Phénicie, d'où les Grecs les emprunterent. Mais on doit fuivre l'opinion commune de prefque tous les Auteurs Grecs & Latins, qui conviennent que Cadmus parti de Phénicie, communiqua aux Grecs les premieres Lettres, qui furent depuis appellées Ioniques ; c'eft par cette raifon que ces Lettres font appellées dans un vers de Timon cité par Sextus Empiricus,

Les fignes ou notes Phéniciennes de Cadmus.

Plufieurs fçavants, & entre autres Mr. Bochart dans fon Phaleg, ont entrepris de prouver que la langue Phénicienne eftoit la mefme que l'Hébraïque, & que la Punique, ou celle de Carthage, eftoit auffi la mefme. Il y a certainement une grande conformité, mais elle n'eft pas telle qu'on puiffe dire que ces langues fuffent les mefmes, car la peine que Scaliger, Saumaife, Samuel Petit, Bochart & d'autres ont eüe à expliquer la fcene Punique du Pænulus de Plaute, en eft une preuve, auffi-bien que l'obfcurité des Médailles & de quelques Infcriptions Puniques, qui n'ont pû jufqu'à préfent eftre leües & encore moins expliquées par les fçavants, quoy-que les caracteres de la plufpart foient tres nets & tres bien confervez. Ces caracteres ont changé fans doute avec le temps, & fi on avoit des Livres, ou un affez grand nombre de monuments, pour demefler l'obfcurité dans laquelle ils font encore, on pourroit fans doute trouver leur origine, comme on void manifeftement celle des anciennes Lettres Grecques, en les comparant avec l'Alphabet ancien des Hebreux.

Scaliger jugea tres prudemment, que pour faire cette comparaifon jufte, il ne falloit pas la determiner fur les Lettres dont les Juifs fe fervent depuis le retour de la Captivité, & qu'ils appellent l'Efcriture Affyrienne ou Babylonienne, mais qu'il falloit prendre pour modelle les anciennes Lettres que les Samaritains ont confervées, & dont

il reste des monuments certains sur d'anciens Sicles dont on trouve plusieurs types dans Villalpandus, dans les Exercitations du P. Morin sur le Pentateuque Samaritain, & ailleurs. C'est sur cela que Scaliger forma l'Alphabet qu'il a inseré dans sa Dissertation, & sur quelques fragments tres imparfaits d'Escriture Samaritaine qu'il avoit receus du Païs. Car les Lettres que luy escrivirent les Samaritains de Sichem en response à diverses questions qu'il leur avoit envoyées, ne vinrent jamais entre ses mains. M. de Peyresc les eut aprés sa mort, & de sa Bibliotheque elles ont passé dans celle du Cardinal Mazarin, ensuite dans celle du Roy. On n'avoit pas encore veu le Pentateuque Samaritain que M. de Sancy, Evesque de Saint Malo, apporta ensuite du Levant, & sur lequel l'Edition s'en fit dans la Bible de M. le Jay, ni ceux que M. de Peyresc acquit depuis. Ainsi Scaliger ne connut pas assez la veritable forme de ces anciennes Lettres, ce qui fait que les figures qu'il en a données sont un peu defectueuses. Mais la consequence qu'il a tirée de la ressemblance de ces caracteres avec les anciens Grecs n'en est pas moins certaine.

Il a examiné dans sa Dissertation chaque Lettre en particulier, & il a fait voir que la figure est tres semblable à celle de l'Alphabet Hebreu ou Phénicien, & afin de monstrer cette conformité plus exactement, il se sert des Lettres Grecques anciennes tirées de Médailles & de diverses Inscriptions, dont plusieurs estoient gravées dans la Collection de Fulvius Ursinus, & dont il se trouve encore une grande quantité au Palais Farnese & en d'autres Palais de Rome, à Florence dans la Galerie du Grand Duc, & ailleurs.

Comme ces Inscriptions se trouvent la pluspart sous des testes ou sur d'autres ouvrages antiques, & qu'elles marquent le nom des Sculpteurs, on reconnoist qu'elles sont des premiers temps de la Grece, c'est-à-dire, avant la guerre du Peloponese, & par consequent on peut juger que les Inscriptions representent la forme des Lettres de ces temps-

là, qui n'estoit pas fort esloignée des anciennes, qu'Herodote appelle *Cadméennes* ou *Phéniciennes*. Et comme en comparant ces mesmes Lettres avec les anciennes Hebraïques ou Samaritaines, on trouve la ressemblance dans la figure aussi-bien que dans la valeur, c'est la premiere preuve qu'elles ont une mesme origine.

La seconde se tire du nom qu'ont les Lettres Grecques. Car tous les Auteurs Grecs & Latins conviennent, & on n'en peut pas douter, que les noms d'*Alpha*, *Beta*, &c. ne sont pas Grecs, mais Syriaques ou Hebreux, ce qui est la mesme chose pour l'origine.

La troisiéme preuve est tirée des trois figures particulieres, qui estant dans l'Alphabet Phénicien ou Hebreu, comme veritables Lettres, ont esté conservées dans l'Alphabet Grec, quoy-qu'elles n'y servent que comme notes numerales. Ce sont, 1.° Ἐπίσημον βαῦ. Ce nom de la Lettre qu'elle conserve; sa figure qui est precisement celle du Vau Samaritain, tourné du costé qu'on escrit de la gauche à la droite, & sa valeur pour signifier le nombre de six, comme la Lettre Vau dans l'Alphabet Phénicien, prouvent certainement que cette note est la Lettre mesme, quoy-qu'elle n'eut pas d'usage dans la prononciation. Il faut adjouster à ces preuves que le Digamma Eolique a la mesme figure que le Vau Samaritain, & qu'il est entré dans l'Alphabet Grec, non pas comme une Lettre, mais comme une aspiration, ainsi que l'*Heta* : & on void par un grand nombre d'Inscriptions qui restent, sur tout du temps de l'Empereur Claude, qui voulut reformer l'Orthographe, que cette Lettre estoit employée à la place de l'*V*, qui vient certainement du Vau des Hebreux.

Il ne faut pas s'estonner qu'il y ait tant de variations dans les langues sur la valeur de cette Lettre, dont peut-estre nous ne sçavons pas encore la veritable prononciation. Car il n'y a aucune apparence que les anciens Hebreux la prononçassent comme nous prononçons l'*V* consonne. Les Syriens & les Arabes, aussi-bien que la plusspart

des Orientaux, la prononcent comme ȣ & comme l'w des Nations du Nord. Il n'y a que les Turcs & les Perſans qui l'ont appris d'eux apparemment, qui la prononcent comme conſone. Les Romains la prononçoient comme w *duplex ;* c'eſt pourquoy les Grecs l'ont ſouvent exprimée par ȣ, comme οὐάῤῥων pour *Varron*, ce qu'ils faiſoient auſſi par *B :* & c'eſtoit apparemment à cauſe de cette difficulté pour bien évalüer *V*, que Claude qui faiſoit le capable, introduiſit le Digamma, car on void dans les Inſcriptions AMPLIAFIT. TERMINAFIT, &c. On trouve cette meſme diverſité dans toutes les langues d'Europe qui viennent du Latin, pour la prononciation de l'*u*. La pluſpart des Allemans le prononcent tousjours comme conſone, & diſent *qvi qvod*, &c. les Anglois comme *ïu :* les Eſpagnols & la pluſpart des Italiens, le prononçant comme voyelle, luy donne la valeur d'*ou*.

Outre ce premier caractere ou ἐπίσημον, il y en a deux autres dans l'Alphabet Grec, qui n'ayant pas la valeur de Lettre, mais ſeulement de note numerale, viennent cependant des Lettres Hébraïques, & en conſervent la figure. Ce ſont le Σαμπῖ & le Κοππᾶ. La premiere répond au *Chin* ש des Hebreux, la ſeconde au ק *Kof.* Les figures ſont fort ſemblables, mais la ſignification numerale n'eſt pas la meſme, le premier ſignifie 900. & l'autre 90. Cela n'empeſche pas neantmoins qu'on ne reconnoiſſe l'origine Hebraïque ou Phénicienne dans les deux figures, ce qui ſuffit: car la maniere de compter par ces notes numerales n'a pas tousjours eſté generale, & elle n'eſt pas la plus ancienne, puiſque les marbres d'Arondel, monument d'une tres grande antiquité, marquent les notes numerales d'une autre maniere. Ainſi quoy-que le *Kofé* ou *Koppa* ſignifie 90. en Grec & 100. en Hebreu, le *Sanpi* 900. en Grec, 300. en Hebreu, ce ſont certainement les meſmes Lettres.

Scaliger en rapportant pluſieurs figures d'anciens caracteres Grecs, pour faire voir leur reſſemblance avec les Phéniciens, & enſuite avec les Latins, s'eſt trompé ſur

quelques figures de Lettres qu'il a données comme Grecques, & qui asseurement estoient Latines. Telles sont celles des Colonnes d'Herode Athenien, qui se trouverent dans la voye Appia, & qui sont à la vigne Farnese. Elles sont Grecques, mais escrites en caracteres Latins, comme d'autres qui se trouvent à Rome & ailleurs; M. Fabretti en a rapporté quelques-unes dans son supplément p. 465. Dans celle d'Herode, on a mis le θ Grec, parce qu'il ne peut estre bien exprimé en Lettres Latines. Dans celle que rapporte Fabretti, il est exprimé par TH.

Cependant la ressemblance que Scaliger fait voir entre les anciennes Lettres Grecques & les Latines n'en est pas moins bien establie. C'est ce qu'on peut prouver par la comparaison de plusieurs anciens Alphabets qui se trouvent dans la Diplomatique du P. Mabillon, & ceux que M. Hickes, sçavant Anglois, a donné depuis quelques années dans son grand ouvrage *de Litteratura Septentrionali*.

Ce que Scaliger a dit de la ressemblance des anciennes Lettres Grecques & des Hebraïques ou Phéniciennes, se confirme encore par la comparaison des Alphabets de quelques autres langues tirez du Grec, entre autres l'ancien Gothique, suivant le Manuscrit fameux que le Comte de la Gardie trouva dans l'Abbaye de Ferden, qui contenoit les quatre Evangiles traduits en langue Gothiques, dont Junius tira une copie, sur laquelle il les fit imprimer à Deventer en 1660. Les Lettres sont la pluspart plus semblables aux Phéniciennes que les Grecques ordinaires : ce qui se prouve encore par les caracteres Coftes, sur tout les majuscules.

Ces preuves de la conformité des Lettres sont si claires & si incontestables, que comme on ne pourroit pas trouver le moindre indice que les Hebreux ou Phéniciens ayent pris leurs Lettres des Grecs, puisqu'on void certainement que les premieres sont originales, & que les autres ne le sont pas, il semble qu'on ne peut pas douter que les Grecs

ne les ayent receües des Phéniciens. C'est aussi l'opinion generale de tous les anciens, & Herodote en parle ainsi, lib. 5. c. 58. οἱ δὲ Φοίνικες οὗτοι οἱ σὺν Κάδμῳ ἀπικόμενοι ἐσήγαγον διδασκάλια εἰς τοὺς Ἕλληνας καὶ δὴ καὶ γράμματα οὐκ ἐόντα πρὶν Ἕλλησι. *Les Phéniciens qui vinrent avec Cadmus introduisirent la doctrine parmy les Grecs, & entre autres les Lettres qui n'estoient point en usage chez les Grecs.* Critias cité dans Athenée l. 1. l'Epigramme de Zenodote sur Zenon dans Diogene Laërce, Timon cité par Sextus Empiricus, Lucain, Philostrate, Pline, enfin presque tous les Auteurs.

Diodore de Sicile, auteur judicieux, dans son livre 5. dit que les Syriens sont les premiers inventeurs des Lettres. Que les Phéniciens les ayant receües des Syriens, les communiquerent aux Grecs, & que ce fut ceux qui naviguerent en Europe avec Cadmus. Pline qui n'a pas une pareille autorité, l. 7. c. 56. *Literas semper arbitror Assyrias fuisse, sed alii apud Aegyptios à Mercurio, ut Gellius: alii apud Syros repertas volunt. Utique in Græciam intulisse Phœnice Cadmum.* Ce raisonnement de l'éternité des Lettres est fondé sur le systeme de l'Eternité du monde. Eusebe l. 10. de la Prep. Evangelique : *Le premier qui a apporté les Lettres communes*, c'est-à-dire, τὰ πρῶτα τῆς γραμματικῆς στοιχεῖα, *Les premieres Lettres ou élements de la Grammaire*, (ou plustost la maniere d'escrire par Lettres,) *& qui les a communiquez aux Grecs, est Cadmus, Phénicien d'origine: c'est pourquoy quelques anciens Auteurs, les ont appellées Lettres Phéniciennes. D'autres disent que les Syriens furent les premiers inventeurs des Lettres, & les Hebreux sont Syriens;* Tous les Peres, & ceux qui ont escrit touchant la verité de la Religion Chrestienne, ont suivi Eusebe, dont le temoignage est confirmé par celuy de presque tous les meilleurs Auteurs Grecs & Latins. Le nom des Lettres Phéniciennes ou Cadméennes dont ils se servent pour signifier les plus anciennes, dont il se trouvoit quelques vestiges dans un petit nombre d'Inscriptions,

marque assez que c'estoit l'opinion commune.

Cependant parce que Cadmus estoit venu de Thebes d'Egypte en Phénicie, il y a eu quelques auteurs qui prevenus de la grande antiquité des Egyptiens, & de l'opinion establie parmy eux que Tauthes ou Mercure estoit l'inventeur des Lettres, ont avancé trop temerairement que si Cadmus, comme tous en conviennent, les avoit portées aux Grecs, lorsqu'il passa d'Egypte en Phénicie, il les avoit apprises des Egyptiens plustost que des Syriens. On ne parle pas du P. Kircher, dont l'opinion est rejettée par tous les sçavants, puisqu'elle est fondée sur une erreur de fait tres grossiere, qui est que les Lettres dont se servent presentement les Egyptiens ou Coftes, & qui sont les Grecques, à l'exception de quelques-unes estoient les anciennes Lettres Egyptiennes. Les Inscriptions qu'il cite comme anciennes, sont modernes & Grecques, où il n'y a pas un mot d'Egyptien. On pourra adjouster foy à toutes les fables des Payens, si on prend comme des veritez historiques tout ce que les Egyptiens disent de Thout ou Mercure, de Vulcain & de tous leurs autres Dieux. Il ne suffit pas de dire qu'il y a beaucoup de fables meslées dans ces anciennes histoires, mais qu'elles ont des faits veritables pour fondement. Personne ne doutera presentement qu'il n'y ait eu un homme appellé Jupiter, sur lequel on a fondé toute la mythologie ancienne, de mesme des Hercules, des Apollons, &c. tous les grands Dieux ou *Cabiri*, comme on les appelloit. Mais il ne suffit pas de sçavoir qu'ils ont esté hommes, & de reduire au vray semblable toutes les fables qui les regardent, comme ont fait Palephatus, & d'autres qui ont escrit Περὶ ἀπίστων des choses incroyables. Il faut en sçavoir quelque chose de certain devant que de les placer dans l'histoire, & pour en tirer des consequences contre les opinions establies sur des fondements plus certains que des fables, & sur tout celles des Egyptiens, nation la plus superstitieuse qui fut jamais.

Nous sçavons certainement que les Lettres estoient en

usage du temps de Moyse, puisqu'il escrivit la loy, & qu'elle s'est conservée jusques à nous. Ces caracteres subsistent encore, ou au moins ceux qui ont esté formez sur les premiers. On void manifestement que ce qu'il y a de plus anciens caracteres Grecs a esté formé sur ceux-là; & toute l'antiquité payenne convient que la Grece les receut de Cadmus venant de Phénicie: que les Latins & autres peuples d'Italie qui descendent des anciens Grecs dont les Lettres estoient & sont encore assez semblables, ont les mesmes caracteres & la mesme opinion. Ces raisons sont d'une plus grande autorité que tout ce qu'on dit de Thout ou Mercure, & quand on fixe le temps de son pretendu regne en Egypte, peu de temps aprés le Deluge, c'est sans aucune preuve, puisque ce que les Grecs disent de Mercure est aussi croyable que ce qu'en disent les Egyptiens. Comme on ne peut accorder ces fables ensemble, on a multiplié Mercure & presque tous les autres Dieux, & les payens mesme ont regardé ces genealogies & ces histoires des Dieux comme fabuleuses. Tout ce que les Egyptiens disent des trente mille volumes composez par le second Mercure appellé Trismegiste, est également fabuleux.

Il est donc difficile de comprendre qu'on puisse abandonner des preuves & des autoritez aussi claires que celles d'Herodote, de Diodore de Sicile, & presque de tous les anciens, qui attribuent aux Phéniciens & aux Syriens la premiere invention des Lettres, pour la donner à un Dieu qui ne fut jamais, ou à un homme dont on ne sçait que des fables, & dont on ne peut fixer le temps. L'Escriture sainte nous apprend que trois fils de Lamech furent inventeurs, le premier Jabel, des tentes & de tout ce qui a rapport à la nourriture des bestiaux: *Pater habitantimm in tentoriis atque pastorum.* Tubal, *ipse fuit pater canentium cithara & organo.* Tubalcain, *malleator & faber in cuncta opera æris & ferri.* Qu'on examine la mythologie ancienne, on trouvera ces inventions attribuées à quelques Dieux. Ainsi l'opinion des Egyptiens estoit conforme à leur orgüeil,

gueil ; qui a fait qu'ils se sont fait honneur de l'invention de tous les arts. Mais elle ne devoit pas faire plus d'impression sur les esprits que les autres fables, qui attribuent le commencement de la Musique à Apollon, celuy d'employer le fer & les autres métaux à Vulcain, & ainsi du reste.

Cependant un des plus sçavants hommes de ce dernier siécle qui est le Chevalier Jean Marsham Anglois, a suivi cette opinion dans son *Canon Chronicus Aegyptiacus.* Il prétend que Cadmus estoit Egyptien & non pas Phénicien, ce qui seroit peu important. Mais il adjouste que ce qui suit dans Herodote prouve que les Lettres estoient Egyptiennes, plustost que Phéniciennes, parce que *Iones prisca consuetudine membranas appellant Biblos, quia aliquando in penuria biblorum utebantur pellibus caprinis & ovinis.* H' βίϐλος *unde Græcorum* βίϐλος *erat sine dubio papyrus Aegyptia, non Phænicia, neque fuerunt Phænices ipsi literarum autores, sed literas apud Aegyptios à Mercurio repertas esse ostendimus. Græci autem quod Phænices illis per commercia notiores fuerint quam Aegyptii, & Cadmus ipse ex Phænice venerit, literas cum Cadmo allatas Phænicias appellarunt.* Une autre preuve qu'il adjouste, tirée de Plutarque dans le Traité du Genie de Socrate, est que du temps d'Agesilaüs, on trouva dans le tombeau d'Alcmene une plaque de cuivre marquée de caracteres inconnus : qu'il l'envoya à Memphis, & que le Prestre Chonufis, aprés l'avoir estudiée durant trois jours, dit que c'estoit de l'Escriture Egyptienne du temps du Roy Protée, qu'Hercule fils d'Amphitryon avoit apprise. On peut juger si ces preuves ont quelque force pour detruire celles qui sont en faveur des caracteres Phéniciens. Cadmus estoit Egyptien, donc il porta en Grece les Lettres Egyptiennes, parce qu'elles estoient desja inventées par Mercure. On raisonnera beaucoup plus juste en disant qu'elles ne l'estoient pas, puisque Cadmus venant d'Egypte, les apprit des Phéniciens. La plaque trouvée dans le tombeau d'Alcmene ne

prouve rien. On sçait combien les Grecs estoient incertains, sur ces monuments des Heros & des Heroïnes : Pausanias en fournit cent exemples. Qui pourroit asseûrer que le Prophete Chonufis ne trompa pas Agesilaüs ! On a veu de nos jours à Rome un homme qui expliqua, comme langue Egyptienne, une Inscription faite à plaisir par quelques sçavants. Mais ce qu'on devoit prouver, estoit qu'il restast quelques vestiges de ces prétendües Lettres Egyptiennes, qui ont tousjours esté fort distinguées des Phéniciennes. A peine connoist-on les premieres, si ce n'est par les caracteres gravez sur les Obelisques. On n'est pas encore convenu si ce sont des Lettres symboliques, ou de simples caracteres, comme ceux des autres Nations, & on prétend decider sur des preuves aussi foibles, que ce ne sont pas les Phéniciens ou les Hebreux dont les Lettres ont esté portées en Grece, mais celles des Egyptiens, & cela contre le temoignage de toute l'antiquité ! Il faudroit prouver en mesme temps que les Hebreux eussent tiré leurs Lettres d'Egypte, ce qui seroit plus facile, car Moyse fut instruit dans toute la science des Egyptiens, dont cependant il ne paroist pas avoir fait grand usage, puisqu'il n'y a rien de plus contraire à la superstition & à la vanité des Egyptiens, que la sainte & noble simplicité des Livres de Moyse.

On ne peut pas imputer cette consequence au Chevalier Marsham, mais on croit pouvoir avancer sans temerité qu'il l'avoit preveüe, & qu'il l'a laissé tirer à ses lecteurs, ainsi que plusieurs autres tres dangereuses, puisqu'elles ébranlent les fondements de la Religion, en diminuant le respect que nous devons aux saintes Escritures. Son ouvrage est parfait en son genre pour l'ordre, la methode, la netteté, la brieveté & la profonde érudition, dont il est rempli. Mais il est difficile d'excuser l'auteur de ce que par prévention pour les antiquitez Egyptiennes, ou par quelqu'autre motif, il affoiblit tellement tout ce qui releve l'antiquité & la dignité des Escritures, qu'il a fourni plus de sujets de doutes aux libertins, que n'ont fait la pluspart de

ceux qui ont attaqué la religion ouvertement. Il passe sous silence la pluspart des miracles, comme tous ceux qui se firent en Egypte pour la delivrance du peuple de Dieu : le passage de la mer rouge est rapporté fort succinctement, pour y adjouster des resveries de Rabbins capables de rendre le miracle douteux : la deroute de l'armée de Sennacherib ne fut pas, selon luy, parce que l'Ange de Dieu la frappa, selon l'Escriture, mais par la peste qui s'y mit. Il trouve la circoncision establie avant Abraham, d'où il laisse à conclure que l'alliance dont elle estoit le signe, est une imagination. La pluspart des preceptes donnez aux Israëlites par le ministere de Moyse, sont traitez de mesme; & il est si visible qu'il attaque indirectement le fondement de la Religion, que ce fut un reproche qu'on luy fit en Angleterre, d'abord que son ouvrage parut. C'est donc par ce mesme motif qu'il a tasché de donner aux Egyptiens l'invention des Lettres, afin de l'oster aux Phéniciens, & en mesme temps aux Hebreux, parce que suivant cette opinion, l'antiquité des Egyptiens se trouve fort superieure à celle du peuple de Dieu, & que si les Hebreux ont tiré les Lettres des Egyptiens, il est tres vray-semblable qu'ils en ont aussi tiré les sciences & les principales connoissances, & ensuite la religion. Il jette le fondement de ce dernier paradoxe, en establissant que les Egyptiens ont les premiers enseigné l'immortalité de l'ame, sans laquelle il ne peut y avoir de religion, comme si on n'avoit pas de preuves certaines dans l'Escriture, que cette verité fondamentale a esté connüe aux anciens Patriarches, puisque sans elle toutes les promesses qui leur avoient esté faites, auroient esté inutiles. On a fait cette digression pour faire connoistre que le Chevalier Marsham doit estre fort suspect sur ces matieres.

Aussi on ne trouvera presque aucun auteur moderne qui n'ait suivi l'opinion commune establie par les Peres & par Joseph, qui est que Cadmus porta les Lettres Phéniciennes en Grece, & non pas les Lettres Egyptiennes.

Nous connoissons certainement les Lettres Phéniciennes, & on ne peut pas douter qu'elles ne soient les anciennes Hebraïques. Si on n'avoit que de simples caracteres, la ressemblance qu'ils ont avec les Grecs suffiroit pour prouver qu'ils sont de mesme origine. Mais on a quelque chose de plus, puisqu'on a des livres entiers, & ce sont les Livres sacrez que les Samaritains conservent encore escrits dans ces mesmes caracteres. On ne peut dire la mesme choses des Egyptiens. Nous ne connoissons que ceux qui sont sur les Obelisques, & comme on ne les peut distinguer assez, pour juger si ce sont de purs Hieroglyphiques, comme on le croid ordinairement, ou si ce sont de veritables Lettres, car cette question n'a pas encore esté decidée, on peut dire avec certitude, que si les Hieroglyphiques ne sont pas les veritables Lettres Egyptiennes, nous n'en connoissons point d'autres. On ne peut pas dire que les caracteres Samaritains ou Phéniciens, ni les Ioniques, ni les Latins ayent la moindre ressemblance avec les Hieroglyphiques, aprés lesquels on n'en connoist point d'autres, qui ayent esté en usage parmy les Egyptiens. C'est donc une grande temerité de dire que les caracteres de Cadmus estoient semblables à ceux des Egyptiens, puisque ceux qu'on void sur les Obelisques ne leur ressemblent pas, & que nous n'en connoissons point d'autres: & de nier que les caracteres Samaritains ou anciens Hebreux, ne soient pas ces veritables Lettres Phéniciennes, puisque, comme nous asseurent tous les auteurs, elles ont une si grande conformité avec les anciennes Ioniques, & avec les Latines qui en ont esté formées.

Ce n'en est pas une moindre de dire que quand Herodote & les autres Grecs, ont appellé ces anciennes Lettres Cadméennes ou Phéniciennes, ils les ont confonduës avec les veritables Lettres Egyptiennes, parce que, comme Cadmus vint en Grece de Phénicie, ils ont cru qu'il estoit Phénicien, quoy-qu'il fut Egyptien. On trouve un nombre infini de passages par lesquels il paroist

qu'ils ont connu la difference qu'il y avoit entre ces deux sortes de Lettres. Herodote l'a remarquée, en disant que les Egyptiens avoient deux sortes de Lettres, les Sacrées & les vulgaires ou populaires : distinction qu'il n'a pas faite par rapport à celles qu'il appelle Phéniciennes ou Cadméennes.

Mais puisqu'il s'agit de l'antiquité des Lettres Grecques & de leur origine, il semble qu'on en doit juger par le temoignage de ces mesmes auteurs, plustost que par de vaines conjectures, telles que sont toutes celles qu'on pourroit tirer de la Mythologie. Herodote parle de trois Inscriptions qui se trouvoient sur des trepieds consacrez dans le temple d'Apollon Ismenien. La premiere est d'Amphitryon, la seconde de Scæus, fils d'Hippocoonte, la troisiéme est de Laodamas fils d'Eteocle. Tous les sçavants, & Marsham luy-mesme, conviennent qu'il n'y avoit point d'Escriture plus ancienne dans toute la Grece. Herodote avoit veû ces Inscriptions, & il dit qu'elles estoient en caracteres Cadméens ou Phéniciens, qui ressembloient beaucoup aux Ioniques. Peut-on croire avec fondement qu'il vouloit dire qu'ils estoient semblables aux anciens caracteres Egyptiens, qu'on appelloit Phéniciens par erreur, parce que Cadmus venant de Phénicie, les avoit apportez en Grece, sur tout lorsqu'on reconnoist encore dans les figures des lettres, dans leurs noms & dans leur valeur, la ressemblance qui est remarquée par Herodote ; qu'on voit que toutes les Lettres des nations d'Europe & d'Asie, excepté les Indiens & les Chinois, ont esté formées sur ces Phéniciennes ; qu'on ne trouve pas que les Egyptiennes ayent esté portées ailleurs, & mesme qu'on ne les connoist point. On ne peut justifier tant d'absurditez que par une seule autorité qui est celle de la fable, qui attribüe l'invention des Lettres à Mercure ; mais quel estoit ce Mercure, puisqu'on en comptoit plusieurs ? On suppose que celuy d'Egypte estoit le plus ancien. Cela peut estre, mais quelle preuve en a-t-on, puisque chaque nation disoit du sien dans sa Mythologie ce que les autres attribüoient au leur.

L'autorité d'Herodote est peu considerable pour establir cette antiquité prodigieuse que les Egyptiens s'attribuoient, pour faire croire qu'ils n'avoient rien appris des autres Nations. Il rapporte sans interposer son jugement, tout ce qu'il leur entendoit dire. Mais outre l'autorité de la Sainte Escriture qui renverse une partie de ces opinions populaires de la nation, quand on les examine en particulier, comme ont fait plusieurs sçavants hommes, on trouve que cette antiquité pourroit estre vraye à l'égard des Grecs, qui, comme Platon fait dire à Solon par un vieux Prestre Egyptien, estoient des enfants, qui n'avoient rien d'ancien en comparaison des Barbares. Cette grande sagesse dont ils se vantoient n'avoit rien produit que la superstition la plus grossiere, en sorte mesme que les anciens Payens s'en sont moquez. *Quis nescit ... qualia demens Aegyptus portenta colat.* S'ils ont fait quelques observations sur l'Astronomie, jamais elles n'ont esté comparables à celles des Chaldéens & des Babyloniens : leurs Lettres ne sont point sorties de leur pays, comme celles des Phéniciens : enfin dans leur superstition mesme, on reconnoist plus de nouveauté qu'il n'est necessaire, pour prouver que c'est à tort qu'ils se sont attribué une si prodigieuse antiquité. Il n'y a qu'à lire le livre de Jamblichus des Mysteres des Egyptiens, pour estre convaincu qu'il n'y a rien d'original dans ces pretendus mysteres : que tout ce que ce philosophe adjouste pour les rendre plus serieux & plus respectables touchant les Genies, les Dieux, les Demons, les Heros, &c. est tiré en partie de la Bible, & de ce que les Juifs avoient inventé touchant la Theologie des Anges, qui fait encore le fondement de leur cabale, & des resveries des anciens heretiques Basilidiens. On trouve plusieurs plaques, medailles, & anneaux, où il y a des Inscriptions Egyptiennes, mais la pluspart sont en Lettres Grecques, qui se peuvent facilement expliquer suivant la doctrine de Jamblichus : cependant il y en a fort peu où on ne trouve des noms Hebreux, entre autres le nom ΙΑΩ si fameux dans

tous les Talismans, & qui est le nom ineffable ou Tetragrammaton, alteré en plusieurs manieres. On y trouve aussi des noms d'Anges, qui la plûpart ont des terminaisons Hebraïques, & ces monuments de superstition, ΑΒΡΑΞΑΣ, &c. confirment tout ce que saint Irenée & saint Epiphane ont rapporté touchant celles des Basilidiens & d'autres anciens heretiques, qui estoient toutes tirées de celles des anciens Egyptiens. Ainsi comme il est aisé de reconnoistre dans ces restes de la superstition mourante, qu'elle estoit fort esloignée de la prodigieuse antiquité que les Egyptiens s'attribuoient, on la doit encore moins admettre dans des points d'histoire si esloignez de nous, comme est l'invention des Lettres & des sciences, sur tout quand des opinions vulgaires qui en sont le seul fondement, sont detruites par des preuves aussi certaines, que celles qui establissent l'antiquité des Lettres Hebraïques au dessus de toutes les autres, & qui prouvent en mesme temps que les Grecques & les Latines en tirent leur origine.

Si ces caracteres qui se trouverent dans le tombeau d'Alcmene n'avoient pas esté differents des Pheniciens, il n'auroit pas fallu qu'Agesilaüs envoyast en Egypte pour les faire interpreter, où mesme on n'en put venir à bout; car la reponse du Prestre Chonufis, que c'estoit des Lettres du temps que Protée regnoit en Egypte, estoit une defaite.

Ainsi il semble qu'on ne peut s'empescher de conclure suivant Scaliger, Bochart & tous les autres qui ont escrit sur cette question, que les anciennes Lettres Grecques ou Doriques sont tirées de l'Alphabet Hebreu ou Phenicien.

La difference qu'il y a pour l'usage de ces caracteres, est que les Hebreux escrivent, tirant les lignes de la droite à la gauche, & que les Grecs escrivent de la gauche à la droite. On a desja repondu deux choses à cette objection; la premiere, qu'il se trouvoit d'anciennes Inscrip-

tions escrites de la droite à la gauche, comme celle dont parle Pausanias liv. 5. sous une statüe d'Agamemnon: l'autre, que les anciens escrivoient βουστροφηδὸν, c'est-à-dire, en retournant la ligne depuis la premiere, & continuant aprés cela les lignes comme les sillons, quand on laboure. Pausanias parle dans le mesme livre p. 320. d'une Inscription escrite de cette maniere sur un coffre dedié à Olympie par Cypselus. Les Loix de Solon estoient escrites sur les *Axones* & *Cyrbes* de la mesme maniere, comme remarquent Suidas dans le mot Νόμος, & Hesychius dans Κύρβεις. On trouve aussi quelques Inscriptions, où les Lettres sont ainsi renversées, & il est tres remarquable que toutes celles qui servent à marquer les nombres des années dans les medailles Grecques, sont disposées à la Phénicienne de la droite à la gauche.

Ainsi il est tres possible que d'abord les Grecs se soient servis des Lettres comme les Phéniciens, escrivant de la droite à la gauche, & que depuis l'usage ait changé, pour une plus grande commodité: car certainement nostre maniere d'escrire est plus aisée que celle des Orientaux.

On peut aussi faire une objection sur un passage d'Harpocration cité par Scaliger, il porte que dans l'Oraison de Demosthene contre Neera, le mot de *Lettres Attiques* signifie des Lettres anciennes. Car, adjouste ce Grammairien, la maniere d'escrire avec vingt-quatre Lettres a esté trouvée assez tard chez les Ioniens, τὴν γὰρ τῶν κδ στοιχείων γραμματικὴν ὀψέποτε παρὰ τοῖς Ἴωσιν εὑρεθῆναι. Que Theopompus dans le livre 25. des histoires Philippiques, dit que les Traitez avec les Barbares estoient escrits, non pas en Lettres Attiques, mais Ioniques. Scaliger dit qu'Harpocration se trompe, & que les Lettres Attiques & Ioniques estoient les mesmes: il est certain que ce qu'il a voulu dire, est que ce qu'on appelloit Lettres Attiques estoient les Lettres les plus anciennes. Les Grecs estoient si peu instruits de ces sortes d'Antiquitez, qu'une legere difference dans le tour des caracteres suffisoit pour leur faire

faire

faire cette distinction. On peut aussi croire que ce qu'ils appelloient Lettres Attiques ou anciennes, estoient les seize premieres dont ils se servoient avant qu'ils eussent les vingt-quatre dont ils commencerent à se servir, selon Eusebe, dans la 95. Olympiade. Car avant cela, au lieu de θεὸς, ils escrivoient THEOC. HIAIOC. KHPONOC: ἥλιος, κρόνος.
au lieu du ζ. δσ au lieu du ψ, πς, &c. Car on ne doit pas, sans aucune preuve sur des passages aussi obscurs, establir une difference totale entre les caracteres de peuples qui parloient la mesme langue.

SECOND MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

CE qu'on a remarqué dans le precedent Memoire sur l'origine de Lettres Grecques, s'est reduit à establir succinctement qu'elles estoient formées sur les Phéniciennes ou anciennes Hébraïques, suivant l'opinion commune de tous les bons Auteurs anciens & modernes, renvoyant le detail des preuves aux notes de Joseph Scaliger sur le nombre MDCXVII. de la Chronique d'Eusebe. Dans la suite on forma sur ce sujet quelques objections, & la premiere se reduisit à peu prés à cette proposition.

Que veritablement on avoit prouvé que les Lettres Grecques estoient les mesmes que les anciennes Phéniciennes ou Hebraïques, mais que comme il paroissoit par plusieurs autoritez que Cadmus estoit Egyptien & venu d'Egypte en Phénicie; que d'un autre costé on trouvoit l'usage des Lettres beaucoup plus ancien parmy les Egyptiens que parmy les Phéniciens; il paroissoit aussi vray-

semblable que les derniers eussent receu les Lettres des premiers, & qu'on ne devoit pas leur attribuer la gloire de la premiere invention. Que tous convenoient que Touth ou Mercure avoit esté inventeur des Letres; qu'il se pouvoit donc faire que les Phéniciens eussent emprunté les Lettres des Egyptiens, & qu'ils les eussent receües par Cadmus. On avoüa cependant que l'argument tiré de la conformité des Lettres, de leurs noms, de l'ordre qu'elles avoient dans l'Alphabet, estoit tres fort; mais on dit qu'il se pouvoit faire que la langue Egyptienne & la langue Hebraïque fussent les mesmes dans leur origine, & Dialectes l'une de l'autre, ce qu'on prouva par deux exemples. Le premier, tiré du nom de Moyse, qui estant donné par la fille de Pharaon, estoit certainement Egyptien, dont cependant l'origine estoit toute Hebraïque. Le second, du nom de Joseph qui luy fut donné par Pharaon *Tsaphnat Phaneah*; d'où on conclut qu'il n'estoit pas impossible que ces deux langues qui paroissoient esloignées, eussent la mesme origine; & qu'ainsi le Chevalier Marsham & d'autres, qui suivant l'opinion commune des anciens, avoient attribüé l'invention des Lettres à Mercure, ne l'avoient pas fait sans fondement.

On repondit d'abord, qu'il importoit peu que Cadmus fut Egyptien ou Phénicien d'origine, & qu'il estoit inutile d'examiner cette question, sur laquelle les anciens, qui estoient fort ignorants dans les antiquitez si reculées, se trouvoient partagez; qu'il suffisoit de reconnoistre qu'il fut venu de Phénicie en Grece, & qu'il eut apporté les Lettres de ce pays-là, de quoy convenoient tous les anciens; & dont cependant aucun n'avoit dit que les Lettres eussent esté portées d'Egypte aux Phéniciens & aux Syriens. Au contraire presque tous leur en attribuoient la premiere invention, & on dit qu'il y avoit beaucoup de raison de reconnoistre avec Joseph & les premiers Chrestiens, que ce que les Payens avoient attribué aux Phéniciens, convenoit aux Israëlites & aux Juifs, qui ne faisant qu'un petit peuple,

estoient compris sous le nom general de Syriens.

Pour continuer donc d'éclaircir cette matiere & répondre aux difficultez qui ont esté formées contre cette opinion, soutenüe par la pluspart des anciens & des modernes les plus éclairez, d'autant mesme qu'elle a une connexion avec les principaux faits sur lesquels on establit la verité de la Religion Judaïque, & ensuite de la Religion Chrestienne, en prouvant que les saintes Escritures surpassent en antiquité tout ce qu'il y a eu de plus ancien parmy les Payens, on examinera plus en detail les objections dont nous venons de parler.

La premiere fondée sur l'opinion des Mythologues, que Mercure fut inventeur des Lettres, a esté celle des Egyptiens, peuple vain & superstitieux, qui ayant une origine plus ancienne que la pluspart des autres nations, particulierement que les Grecs, vouloient qu'on crut que tous les arts & toutes les sciences fussent nées en Egypte, pour ne devoir rien aux autres peuples de l'univers. Les Grecs l'ont prise de ce qu'ils entendoient dire aux Egyptiens, pour la sagesse desquels ils avoient une grande veneration, d'autant plus qu'ils ne pouvoient disconvenir que toutes les traditions vulgaires de la Grece estoient fort recentes, en comparaison de cette prodigieuse antiquité dont les Egyptiens se vantoient avec raison à leur égard, & qui estoit confirmée par ces ouvrages prodigieux des Pyramides & des Obelisques, auprés desquels on pouvoit dire que la Grece ne conservoit aucun monument d'antiquité. Car on voit par la lecture de Pausanias & de ceux qui ont fait des descriptions de la Grece, que ce qu'il y avoit de plus ancien dans leurs temples les plus respectez, estoit quelque statüe informe, ou quelque trepied consacré par leurs heros; &, suivant le temoignage d'Herodote, celuy qui estoit au temple d'Apollon Ismenien en Beotie, estoit avec les deux autres de Scæus & de Laodamas, ce qu'il y avoit de plus ancien dans la Grece.

Les Egyptiens ayant donc attribué l'invention des Let-

tres à Touth, persuaderent facilement aux Grecs qui le connoissoient sous le nom de Mercure, une opinion vulgaire qu'ils ne pouvoient ni éclaircir ni combattre, n'ayant aucune connoissance de ces anciennes origines.

Il est cependant fort remarquable que nonobstant l'establissement de cette opinion, soutenüe par le culte superstitieux qu'on rendoit à Mercure, quand les auteurs ont parlé serieusement de l'origine des Lettres Grecques, ils en ont tous attribué l'origine à Cadmus, laissant à ceux qui traitoient la fable, tout ce qui regardoit Mercure ou Touth. C'est une preuve assez claire qu'ils regardoient comme une fable ce qui avoit rapport à luy, & que ce qu'ils trouvoient dans leurs anciens Livres touchant Cadmus, estoit consideré comme une verité historique. En effet, on y remarque clairement cette difference. On sçait que Cadmus a esté, & on trouve des caracteres historiques & chronologiques assez certains de son passage en Grece. Mais on ne peut pas fixer de mesme ni l'existence ni le temps de Touth ou Mercure : car on sçait combien de Mercures on trouve dans les Livres des Payens. C'est parce qu'on luy attribuoit tant de choses qui ne pouvoient convenir ni à la mesme personne, ni aux mesmes temps, que les Grecs & les Latins, dont la Religion estoit un meslange de toutes sortes de fables les plus ridicules, furent obligez de multiplier presque tous leurs Dieux, & mesme leurs demi-Dieux. Par consequent ce qu'ils ont dit de l'invention des Lettres par Mercure, n'a pas plus d'autorité que tout ce que la Mythologie nous dit sur son sujet & sur les autres Dieux, ausquels on attribüe les premieres inventions des choses utiles à la vie. Horace parlant le langage vulgaire, luy dit : *Qui feros cultus hominum recentum Voce formasti, &c.* Les Egyptiens n'en convenoient pas, puisqu'ils avoient desja une Monarchie establie depuis trente mille ans, si on veut les croire. Mais pour entrer dans la matiere par un exemple plus sensible, tous les anciens attribüent l'invention du vin à Bacchus, plus certainement qu'ils n'attri-

buent celle des Lettres à Mercure. On ne croid pas qu'il y ait personne qui voulut employer dix mille passages que fournissent les auteurs, pour contester l'autorité de la sainte Escriture touchant Noé, ou les fables touchant Vulcain, pour oster l'invention de travailler le fer & les metaux à Tubalcain. Cerés, disent les Payens, enseigna la culture des terres. Qui oseroit se servir d'une pareille tradition pour detruire ce que l'Escriture nous apprend des premices, des fruits de la terre qu'Abel offrit au Seigneur!

On ne peut donc tirer aucun usage des fables que pour en faire voir l'origine, & montrer, comme ont fait plusieurs grands hommes dans les premiers siecles du Christianisme, & dans ces derniers, qu'elles estoient toutes tirées de l'Histoire sainte, alterée & corrompüe par les Poëtes, & qu'elles n'estoient ni originales, ni anciennes en comparaison de la sainte Escriture. Si on veut convenir de tout ce qu'on a dit de Mercure dans le Paganisme, on pourra luy attribüer l'invention des Lettres, comme à Bacchus celle du vin, à Cerés celle des grains, &c. Quand on n'aura point d'autre autorité, on doit regarder ces opinions pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire, comme des fables.

Mais pour venir plus particulierement à la question dont il s'agit, quand on conviendroit que Mercure a trouvé les Lettres, & qu'il en a esté le premier inventeur parmy les Egyptiens, il sera tousjours tres difficile de prouver que les Hebreux & les Phéniciens les ayent tirées d'Egypte. Car non seulement on ne peut appuyer cette pensée sur aucun temoignage de l'Escriture sainte, ni de l'Histoire veritable, mais à peine trouvera-t-on un seul auteur qui favorise ce paradoxe, & on n'en a allegué aucun.

De plus, supposant que les Lettres Egyptiennes ont esté les plus anciennes de toutes, la difficulté n'en est pas moindre pour faire la liaison necessaire, afin de faire voir qu'elles ont donné l'origine aux Lettres Phéniciennes, ou Hebraïques. Car on ne connoist que deux sortes de Lettres Egyptiennes, les anciennes qui sont sur les Obelis-

ques, & celles dont ils se servent depuis les successeurs d'Alexandre. Les premieres sont hieroglyphiques, si on en croid la pluspart des auteurs, quoy-qu'on puisse croire avec autant de vray-semblance, que c'estoit de veritables Lettres. Celles qui se trouvent sur ces grandes bandes qui sont ordinairement sur la poitrine des Mumies, sont assez semblables à celles des Obelisques. On ne connoist la puissance des unes ni des autres, mais il ne faut que la veüe seule pour reconnoistre qu'elles n'ont aucun rapport aux Lettres Phéniciennes ou Hebraïques pour la figure, & par consequent que celles-cy ne peuvent avoir esté tirées des premieres.

Les autres dont les Egyptiens se servent depuis plusieurs siécles, & qu'on appelle Coftes, si on en excepte quelques-unes particulieres à la langue, sont les mesmes caracteres que ceux de l'Alphabet Grec; ainsi l'argument tiré de la conformité des figures, de la valeur ou puissance des Lettres, de leurs noms, & toutes les autres marques qui prouvent que l'Alphabet Grec est pris de celuy des Phéniciens, a la mesme force à l'égard de cet Alphabet moderne des Egyptiens, à moins qu'on ne suive l'opinion du P. Kircher, qui pretendoit que ces Lettres sont les anciennes Egyptiennes. Mais comme cette pensée est insoutenable, on reconnoist que ce sont les veritables Lettres Grecques introduites en Egypte, depuis la conqueste d'Alexandre. Cela estant, on ne peut dire avec aucun fondement que les Lettres Phéniciennes dont les Grecques ont esté tirées, ayent esté formées sur les Egyptiennes, ou qu'elles fussent les mesmes, puisqu'on ne les connoist pas, excepté celles des Obelisques & des Mumies, qui n'ont aucun rapport à celles dont il est question.

Ce n'est pas que la ressemblance des caracteres soit par elle-mesme une preuve demonstrative. Car quoy-que les figures des Obelisques & des Mumies ayent assez de rappòrt aux caracteres Chinois, particulierement les plus anciens, qu'on trouve marquez par le P. Martini & par le

P. Rougémont, la comparaison de plusieurs mots Egyptiens, qui se trouvent dans Plutarque, dans Herodote & dans les autres auteurs, demonstre qu'ils ne pouvoient estre escrits avec les Lettres Chinoises, d'autant plus certainement que les Chinois manquent de quelques Lettres qui se trouvent dans ces mots Egyptiens; comme de *R* qui se trouve cependant dans les mots d'*Osiris, Pharao, Romi*, & plusieurs autres.

Les caracteres Hetrusques des Tables Eugubines inferez dans Gruter, ceux qui se trouvent sur quelques anciens monuments à San-Sosté prés de Siene, & sur d'autres qu'on void dans la Galerie du Grand Duc, entre autres sur la base d'une statüe antique de bronze, ont beaucoup de ressemblance avec les anciennes Lettres Samaritaines ou Phéniciennes. Mais comme on ne connoist pas la puissance de ces Lettres Hetrusques, ce seroit une temerité de leur donner la mesme origine, sur ce seul fondement. C'en est donc encore une plus grande de faire venir les anciennes Lettres Phéniciennes, des Egyptiennes, dont on ne connoist ni la puissance ni la figure, sur une raison aussi peu seure que la fable de Mercure.

Quoy-qu'on pust prouver par des raisons de vray-semblance que toutes les Lettres du monde sont venües de celles des Hebreux, puisqu'elles sont les plus anciennes de toutes celles que nous connoissons; que l'antiquité de leurs Livres surpasse celle de tout ce que les Payens ont jamais connu, & que tous les hommes descendent des enfants de Noé, qui avoient inventé les Lettres, ou les avoient receües de leurs ancestres avant le Deluge, ce seroit neantmoins une temerité que de prouver par cette seule raison que les Chinois, les Indiens, & quelques autres nations ont tiré leurs caracteres des Hebreux, parce qu'il y a une difference trop grande, & qu'on ne trouve point d'analogie entre les figures & la puissance des unes & des autres. Si donc on ne peut pas tirer cette consequence d'une proposition aussi certaine, comment la tirera-t-on d'une fable?

La preuve qu'on pretendit apporter de la conformité de la langue Egyptienne avec l'ancienne Phénicienne ou Hebraïque, fut establie sur deux exemples. Le premier estoit le nom de Moyse, l'autre celuy de Joseph qui luy fut donné par Pharaon. On dit que l'étymologie Hebraïque est claire, que משה *Mosé* vient du verbe qui signifie *tirer*, & qu'il paroist que la conformité de l'Egyptien & de l'Hebreu estoit entiere. On repond à cette objection, que suivant les LXX. ausquels on doit pour le moins autant se rapporter touchant l'orthographe des noms de la Bible, qu'à la ponctuation des Masoretes, le nom de Moyse s'écrie Μωΰσης: que dans la langue Egyptienne l'étymologie est encore plus exacte, puisqu'elle exprime tout ce que dit la fille de Pharaon, *Quia de aqua tuli eum*. Car *Moon* signifie encore en Egyptien *aqua*, & *si* prendre; que cette signification n'est pas seulement marquée dans la langue, telle qu'elle reste dans les Livres Coftes, mais dans les anciens auteurs Grecs. Que sans contester l'étymologie Hebraïque, on pouvoit, & mesme on devoit reconnoistre celle de la langue Egyptienne, puisque l'Hebraïque ne repondoit qu'à un des mots que dit la fille de Pharaon, qui est celuy de *prendre* ou *tirer*, au lieu que l'autre comprenoit également tous les deux. A l'égard du nom de Joseph que les LXX. escrivent Ψονθομφανήχ, & les Hebreux *Tsaphnat fahneah*, l'explication qu'on en vouloit donner estoit forcée, puisqu'il falloit changer deux Lettres aspirées en une simple, ce qui estoit contre l'analogie de la langue. On n'entend point la force & la signification veritable de ce nom. Les explications qui s'en trouvent dans les Glossaires Egyptiens & Arabes, sont semblables à celles des autres mots Hebreux qui sont demeurez dans les versions, & il ne nous reste aucuns mots qui puissent nous en faire entendre la veritable origine. Ainsi on n'en peut tirer aucune consequence pour establir la conformité de la langue Egyptienne avec l'Hebraïque. On void par la sainte Escriture que Joseph affecta de parler à ses freres

par

par interprete, ce qui fait connoistre que les Hebreux & des Egyptiens ne s'entendoient point, qu'ainsi les langues estoient entierement differentes.

Mais quand ces deux exemples seroient aussi forts qu'ils sont inutiles, il en faut un plus grand nombre pour establir la conformité entre deux langues si esloignées. Quoy-qu'il y ait eu quelques auteurs qui ayent pretendu que l'Egyptienne nous estoit entierement inconnüe, & que celle qu'on appelle *Cofte*, qui ne reste que dans les Livres des Chrestiens d'Egypte, estoit trop meslée de Grec; elle a encore la plufpart des mots qu'Herodote, Diodore, Plutarque, Orus Apollo, Eusebe & d'autres auteurs Payens ou Chrestiens citent comme de l'ancienne langue. Presque tous les noms des anciens Rois, dont les Dynasties tirées de Manethon font mention, s'expliquent dans la signification que les anciens Grecs leur donnent, Χημι signifie *l'Egypte*, Ρη le soleil dont on trouve le nom tant de fois employé dans les noms de ces Rois, Νηιτ *Déesse* & *Minerve*, que les Grecs mesme appelloient par excellence la Déesse. Ρωμι un *homme*, & Πιρωμι la mesme chose avec l'Article, comme le rapporte Herodote. Φτὰ *Dieu*, nom qu'on avoit donné particulierement à Vulcain. Μάρης don du soleil *Chiri*, signifie le fils, comme *Osiris*, le fils par excellence, Χρυϐ de l'*or*. Si donc on trouve tant de conformité dans ce peu de mots qui restent dans les anciens auteurs Grecs, quoy-qu'on remarque tres certainement que la plufpart sont corrompus, on ne peut douter que la langue qui les conserve encore, ne soit l'ancienne Egyptienne; & comme celle qui nous reste dans les Livres des Coftes est prodigieusement esloignée de l'Hebraïque, on ne peut douter que l'ancienne n'en fut pour le moins autant esloignée, & qu'ainsi il est impossible d'y trouver cette conformité necessaire, afin d'y trouver la mesme origine.

De plus, ce n'est pas par quelques mots detachez qu'on prouve que les langues ont une mesme origine, car elles peuvent prendre plusieurs mots les unes des autres, & con-

ſerver ce qui leur eſt propre & original, qui conſiſte dans l'inflexion des noms & des verbes. Par exemple, on prouve demonſtrativement que le Chaldaïque, le Syriaque, le Samaritain, l'Arabe, l'Ethiopien, tirent leur origine de la langue Hebraïque, parce que l'Analogie de Grammaire eſt la meſme en toutes ces langues, quoy-que les mots particuliers à chacune, ſoient tres differents. Le Perſan, & le Turc ont une infinité de mots Arabes, mais comme l'inflexion des noms & des verbes n'a aucun rapport avec l'Arabe, on ne peut pas regarder cette langue comme mere à leur égard. De meſme pour l'Egyptienne : elle a adopté depuis deux mille ans un grand nombre de mots Grecs, mais ſa Grammaire eſt tellement differente de la Grecque & de toutes les autres, qu'elle doit paſſer pour originale. Ainſi on croid pouvoir dire qu'on doit regarder comme un tres grand paradoxe, la pretendüe conformité de l'ancien Hebreu avec l'Egyptien, puiſqu'on n'en trouve, ni dans la figure des Lettres, ni dans leur puiſſance, ni dans l'inflexion des noms & des verbes, ni dans les mots; & meſme qu'aucun auteur de quelque merite, autant qu'on peut s'en ſouvenir, n'a jamais entrepris de prouver cette opinion; & qu'elle a eſté également inconnüe aux anciens, qui hazardant beaucoup de ſemblables conjectures, qui ſont plus faciles à faire, quand on ignore les langues, ont touſjours parlé de la langue Egyptienne & de la langue Phénicienne comme de deux langues entierement differentes. Si on n'eſt pas content de ces raiſons, & qu'on veüille touſjours ſuppoſer qu'il y a eu une autre langue Egyptienne, à laquelle convient cette conformité avec la Phénicienne, ce que les preuves alleguées paroiſſent entierement detruire, il faut auparavant la faire connoiſtre, & on eſt ſeur que perſonne ne le fera jamais.

On crut devoir remarquer en examinant l'origine des Lettres, que quand le Chevalier Marsham avoit eſtabli comme une opinion receüe dans toute l'antiquité que Mercure ou Touth en eſtoit le premier inventeur, on reconnoiſſoit

une affectation manifeste à rapporter aux Payens, & aux temps qui precedent les époques de l'Histoire sacrée, la pluspart des faits qui ont rapport à l'establissement de la Religion Judaïque. Cette remarque avoit esté faite d'abord que parut le Livre du Chevalier Marsham, & mesme par des Protestants. Ainsi on ne peut accuser ceux qui la repetent de trop de delicatesse sur un point aussi essentiel, à l'égard duquel on ne peut estre trop reservé. L'examen de la question est trop serieux, & appartient plustost à la Faculté de Theologie qu'à nostre Assemblée : ainsi on ne peut en parler qu'en peu de mots, pour repondre à ce qui fut dit sur le mesme sujet, & qui se reduisit à peu prés à ces propositions.

Qu'il y avoit des choses dans la Religion qui pouvoient tirer leur origine des coustumes & des ceremonies du Paganisme, ayant esté substituées à des superstitions grossieres, par les benedictions qui y avoient esté attachées en les rapportant au culte du vray Dieu, qui par bonté & condescendance pour la foiblesse humaine, avoit voulu detacher de l'idolatrie les anciens qui y estoient trop attachez: Que cela estoit d'autant plus possible, qu'on voyoit que la pluspart des ceremonies Chrestiennes avoient esté tirées de la Religion Judaïque.

Cette proposition pourroit estre vraye par rapport à quelques ceremonies indifferentes, qui se trouvent dans la loy Judaïque, & dont le detail seroit aussi ennuyeux qu'inutile, puisqu'on doit examiner la maxime sur les points essentiels & non pas sur les choses qui ne le sont pas. On croid que sur cet article la maxime est non seulement tres fausse, mais d'une consequence tres perilleuse. Elle est fausse, si la veritable Religion, c'est-à-dire, suivant la definition tres simple qu'en donne saint Augustin, le veritable culte du vray Dieu, *Verax veri Dei cultus*, est plus ancienne que l'idolatrie, ou que tout culte contraire à celuy du vray Dieu. Or il est certain qu'à moins de renoncer entierement à la foy que nous devons à la sainte Escri-

ture, il faut convenir que la connoissance de Dieu inspirée au premier Pere, a esté conservée dans ses descendants; Que la distinction des enfants de Dieu & des enfants des hommes, c'est-à-dire, de ceux qui vivoient selon l'exemple & les instructions d'Adam & des enfants de Seth, & non pas comme Caïn, & la plus part de ses enfants, estoit desja establie. Que les sacrifices au vray Dieu furent offerts dés le commencement du monde par Caïn & par Abel. Que toute l'antiquité Payenne n'approche pas de celle-là, mesme avec le secours des fables, & qu'ainsi le culte exterieur du vray Dieu est plus ancien que l'idolatrie. Noë offrit des sacrifices en sortant de l'Arche. Quelque antiquité qu'on veüille donner à l'idolatrie, elle ne peut pas estre plus ancienne que le deluge; & comme tous conviennent, mesme le Chevalier Marsham, que l'Egypte fut peuplée par Cham fils de Noë, que par cette raison elle est appellée la Terre de Cham dans les Pseaumes, & que le nom de Χημι qui est le veritable nom du Païs, conservé encore dans la langue Egyptienne, y a rapport; ce qu'on peut trouver de plus ancien sur le culte exterieur, & mesme les Loix & les choses inventées ne sont pas au delà du temps de Noë. Ainsi ce n'est pas du Paganisme que la Religion Judaïque a pris ses ceremonies, mais comme ont fait voir plusieurs auteurs anciens & modernes, ce qu'il y avoit de plus mysterieux dans le Paganisme, estoit tiré des Hebreux. Joseph, Eusebe, saint Clement Alexandrin, Theophile d'Antioche, Arnobe, &c. l'ont prouvé fort au long, & dans nostre siecle M. Bochart, Vossius & M. Huet ont ramassé tout ce qui se peut dire pour le prouver plus en detail.

Mirabilia in terra Cham terribilia in mari rubro.

La brieveté d'un Memoire ne permet pas d'y entrer: mais comme on avoit parlé de la Circoncision, parce que Marsham pretend establir par un passage d'Herodote qu'elle estoit establie avant le temps d'Abraham, il est necessaire d'en dire deux mots. Herodote dit que les Egyptiens estoient circoncis de toute antiquité, ainsi que la plus part

des peuples de Syrie & de Phenicie. Marsham cite ce passage, & fait observer à son Lecteur, que Joseph dit que les seuls Juifs estoient circoncis parmy les peuples establis en Syrie; mais qu'il ne contredisoit pas Herodote sur ce qu'il dit de plus. Il suffisoit de le convaincre de fausseté, en remarquant que ce qu'il disoit estoit faux, puisque dans la Syrie tous les peuples n'estoient pas circoncis, mais seulement les Israëlites. L'exemple des Sichimites en est une preuve bien claire. Il eut esté fort inutile que Joseph se fut estendu à prouver qu'Herodote se trompoit sur l'origine de la Circoncision. Car l'Escrivain Juif reconnoissant, comme nous faisons encore, la divinité & la verité des Escritures, n'avoit pas besoin de faire une digression pour prouver que leur autorité estoit plus grande que celle d'Herodote, accusé par Manethon d'avoir escrit beaucoup de faussetez sur les antiquitez d'Egypte, & par Plutarque & plusieurs autres, non seulement d'ignorance, mais aussi de malignité.

Il reste donc à voir si examinant d'un costé ce que l'Escriture dit de l'alliance establie avec Abraham, dont la Circoncision estoit le seau, & tous les mysteres qui sont marquez touchant ce sacrement du peuple de Dieu, on peut s'imaginer que la divine sagesse choisit pour distinguer un peuple qu'il appelloit son heritage, & pour le separer de tous les autres, une marque exterieure qui estoit commune à la nation la plus superstitieuse de l'univers, & qui devoit opprimer ce mesme peuple par une dure servitude. Il n'y auroit pas eu de plus grande tentation pour les Israëlites, qui fondoient toutes leurs esperances & toute leur confiance sur les promesses faites à Abraham, que de leur laisser croire que la ceremonie la plus sacrée qui fut parmy eux, ne fut qu'une imitation d'une coutume establie depuis plusieurs siecles parmy des nations idolatres, dont Dieu leur défendoit d'imiter les mœurs & certaines coutumes mesmes indifferentes, comme la maniere de couper les cheveux des Ammonites, Madianites & autres peuples

voisins, leurs ceremonies funebres, &c. On peut donc dire qu'il n'y a rien de plus frivole que d'employer le tesmoignage d'Herodote, & de ceux qui l'ont copié, pour establir des faits contraires à ce que nous apprend l'Escriture, laquelle independemment de l'autorité divine dont elle est revestüe, par son antiquité seule, surpasse tout ce que le Paganisme a de plus ancien.

On ne trouve pas de loy plus ancienne que les preceptes qu'on appelle ceux des enfans de Noë : dira-t-on qu'ils ayent esté pris des Egyptiens!

Ce qui s'appelle *ambulare coram Deo* dans l'Escriture sainte, comprend une regle parfaite de conduite pour les moeurs, telle que fut celle d'Enoch, qui est le premier duquel l'Escriture parle en ces termes, ensuite d'Abraham, *ambula coram me & esto perfectus.* On ne dira pas que la morale des plus sages Egyptiens, & encore moins les loix qui y avoient rapport, ayent pû donner l'origine à des loix aussi saintes que celles qui furent ensuite escrites par Moyse, ni que le Decalogue en ait esté tiré. Encore moins le peut-on dire des sacrifices & autres preceptes ceremoniaux qui sont entierement esloignez de tout ce qui regarde la superstition Payenne ; & le precepte de detruire les Idoles des Chananéens, de brusler leurs temples & leurs bois sacrez, fait assez voir que le culte du peuple de Dieu n'avoit rien de commun avec celuy des nations Payennes.

Si plusieurs ceremonies Chrestiennes ont esté tirées de celles qui estoient en usage parmy les Juifs, c'est que la Religion Chrestienne estoit l'accomplissement de ce que l'autre ne contenoit qu'en figure, & ainsi la comparaison ne s'en peut faire avec les ceremonies du Paganisme.



REMARQUES
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR
L'ANTHOLOGIE MANUSCRITE,
qui est à la Bibliothéque du Roy.

Par M. Boivin le Cadet.

POur donner un certain ordre à ces Remarques, j'ay jugé à propos de les ranger par chapitres sous les titres suivants.

Chapitre I. *Histoire & Notice du Manuscrit.*

Chap. II. *Trois Epigrammes choisies, avec des Traductions en Latin & en François.*

Chap. III. *Remarques sur la premiere de ces trois Epigrammes, qui est celle de Thallus.*

Chap. IV. *Remarques sur la seconde, qui est celle de l'Empereur Hadrien.*

Chap. V. *Remarques sur la troisiéme, qui est celle d'Antipater à Pison.*

Chap. VI. *Epigrammes du mesme Antipater au mesme Pison extraites de l'Anthologie imprimée.*

Chap. VII. *Autres Epigrammes du mesme auteur sur differents sujets, la pluspart extraites de l'Anthologie manuscrite.*

Chap. VIII. *Dissertation touchant Jupiter Casius, ou addition aux Remarques sur l'Epigramme d'Hadrien.*

HISTOIRE ET NOTICE DU MANUSCRIT.

CHAP. I. ENtre un grand nombre de Manuscrits Grecs que l'on conserve dans la Bibliotheque du Roy, l'Anthologie est un de ceux qui méritent le plus d'estre connus par les amateurs de l'antiquité. Il y a prés de cent ans que Saumaise en trouva l'original dans la Bibliothéque d'Heidelberg. Casaubon & Scaliger l'exhortérent à le donner au public, & il en eût d'abord la pensée. Mais plusieurs raisons l'empeschérent d'exécuter ce dessein.

Il travailloit pour lors sur le Dictionnaire Géographique de *Stephanus*. L'ouvrage estoit déja fort avancé, & Scaliger le pressoit d'y mettre la derniére main. L'édition de la nouvelle Anthologie demandoit du temps, de l'application & des recherches infinies. Le texte estoit extrêmement corrompu dans le Manuscrit d'Heidelberg, & ce Manuscrit estoit unique. Il falloit corriger, restituer, & éclaircir un grand nombre d'endroits presque désespérez. Saumaise estoit encore fort jeune. Il n'avoit alors que dix huit ans. Il ne jugea peut-estre pas à propos de hasarder dés-lors ses conjectures. Peut-estre aussi ne put-il se résoudre, ni à donner le Recüeil entier, ni à retrancher beaucoup de choses qui auroient pû blesser les yeux du public.

Il y a quelque apparence que ce furent ces raisons qui l'empeschérent de publier cette Anthologie. Cependant il ne laissa pas d'en préparer une édition; & dans le Catalogue de ses ouvrages non imprimez, il est fait mention d'un recüeil d'Epigrammes, qui a pour titre, *Epigrammatum Græcorum Anthologia, infinitis locis auctior, Latinâ interpretatione & luculentis annotationibus illustrata.*

Les Ecrits de Saumaise passérent aprés sa mort à ses héritiers, qui ne jugérent pas à propos, ou plustost qui ne trouvérent

trouvérent pas l'occasion de publier son Anthologie, non plus que ses autres ouvrages posthumes. Je ne sçay si de son vivant il communiqua à quelqu'un la copie du MS. d'Heidelberg, dont il est certain qu'il envoya des extraits à Scaliger & à Casaubon. Quoy-qu'il en soit, il faut necessairement, ou qu'il ait presté cette copie, ou que d'autres que luy ayent eû communication de l'original, puisqu'il s'est trouvé que François Guiet & plusieurs autres en avoient aussi des copies.

Il est dit dans la vie de Guiet qu'il fit un voyage en Allemagne. On nomme les villes par où il passa, & l'on ne dit point qu'il ait esté à Heidelberg. Ainsi il est tres croyable que le Manuscrit de Guiet est une copie de celuy de Saumaise.

Guiet mourut en MDCLV. âgé de quatre-vingt ans, sans avoir jamais rien imprimé. Aprés sa mort, M. Menage son compatriote acheta ses livres, parmy lesquels estoit le Recüeil des Epigrammes Grecques manuscrites. Un livre de cette nature ne pouvoit pas tomber en de meilleures mains, & personne n'estoit ce semble plus capable que M. Menage d'en donner une édition telle qu'on auroit pû la désirer. Cependant il n'en fit rien pendant trente-sept à trente-huit ans qu'il eût chez luy le Manuscrit de Guiet.

M. Menage mourut le 23. Juillet de l'année MDCXCII. & laissa ses Manuscrits à une personne qui demeuroit chez luy depuis long-temps. Cette personne chercha bien-tost aprés à s'en défaire. Feu M. Bignon, Premier President du Grand Conseil, en acheta la meilleure partie.

L'Anthologie cependant estoit encore à vendre, & l'on en demandoit un prix considerable. M. de Rostgaard, Gentilhomme Danois, avoit déja fait quelques offres, lorsqu'on parla de ce Manuscrit à M. l'Abbé de Louvois, qui l'acheta, & en enrichit la Bibliotheque du Roy.

C'est un in folio en papier, de soixante feüillets, fort

bien écrit, de la main mesme de Guiet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de restitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le Recüeil est de plus de sept cens Epigrammes. Le tout fait environ trois mille vers. Il est divisé en cinq parties.

La premiere & la seconde sont composées d'Epigrammes la pluspart licentieuses ; & qui, si l'on en excepte un tres petit nombre, ne doivent jamais voir le jour.

La troisiéme partie a pour titre ἐπιγράμματα ἀναθηματικά. C'est ainsi qu'on nommoit les Epigrammes qui servoient d'inscription aux offrandes que l'on faisoit aux Dieux.

La quatriéme contient des Inscriptions de Tombeaux. C'est ce que nous appellons des Epitaphes.

La cinquiéme comprend des Epigrammes sur divers sujets, dont quelques-uns sont inventez à plaisir. L'auteur du Recüeil les nomme ἐπιγράμματα ἐπιδεικτικά, *Epigrammes d'ostentation ;* c'est-à-dire, des Epigrammes où le Poëte ne cherche qu'à faire paroistre son esprit.

Pour achever cette Notice, il ne me reste plus que de donner une liste des Poëtes ausquels les Epigrammes sont attribuées. Voicy leurs noms rangez selon l'ordre alphabetique.

On a mis en Lettres Majuscules le nom des Poëtes dont il n'y a rien dans l'Anthologie imprimée.

On a marqué d'un Asterisque, ceux dont Vossius n'a fait aucune mention dans son Livre des Poëtes Grecs.

Les Chifres I. II. III. IV. V. marquent le Livre de l'Anthologie Manuscrite.

* *Adæus.* III. IV.
Adrianus Imp. III.
ÆSCHINES Rhetor III.
Agathias. I. II. IV.
Alcæus. I.
Alcæus Messenius IV.
Alexander IV.
* *Alphæus Mitylenæus.* I. V.
Anacreon. I. III.
* *ANDRONICUS.* IV.
* *ANIUS.* V.
Antipater Sidonius.
Antipater Thessalonic.
Antiphanes. III.
* *Antiphilus Byzantius.* III. IV.
* *Antistius.* III. IV.
Anyte. III. IV.
* *Apollonidas.* III. IV.
Aratus. I.
ARCHESTRATUS. III.
Archias. II. IV.
* *ARCHIAS Junior.* V.

Cette liste est d'environ six-vingt Auteurs, parmy lesquels il y en a pour le moins trente, dont nous n'avions rien dans l'Anthologie imprimée.

Dans cette trentaine il se trouve des noms illustres, Archiloque, Pythagore, Thalés, Euphorion, Eschine l'Orateur, Mutius Scævola, Proclus, Photius.

Il s'en trouve aussi de moins connus, Andronicus, Anius,

Archestrate, Aristodique, Cillacter, Damostrate, & plusieurs autres.

La pluspart de ces noms ont esté inconnus à Vossius. On pourroit les adjouster à son Catalogue des Poëtes Grecs, auquel il en manque beaucoup d'autres.

TROIS EPIGRAMMES CHOISIES,

avec des Traductions en Latin & en François.

L'Epigramme, selon l'idée qu'on s'en forme ordinairement, est une pensée ingénieuse, renfermée dans un tres petit nombre de vers. Il doit s'y rencontrer du merveilleux, ou du plaisant; quelque chose qui frappe ou qui pique: & ce que l'on y desire sur tout, c'est une chûte heureuse qui surprenne agréablement l'esprit. CHAP. II.

Cependant les Epigrammes dans leur origine, & selon la propre signification du mot Grec, n'estoient autre chose que des Inscriptions. C'estoit un ou plusieurs vers, que l'on gravoit sur le frontispice d'un temple, ou de quelque autre édifice public, sous un trophée, sous une statuë, sur un tombeau, & sur de semblables monuments. La beauté de ces Epigrammes ne consistoit pas à dire quelque chose de brillant ni d'extraordinaire, mais à exprimer simplement, & d'une maniere noble & élégante, quelque fait particulier, ou quelque avanture mémorable. Plus les Epigrammes sont anciennes, plus on y remarque ce caractére de simplicité, dont on s'est si fort écarté dans la suite, & que cependant on demande encore aujourd'huy dans les Inscriptions en prose.

Il y a beaucoup d'Epigrammes de ce caractére dans l'Anthologie Manuscrite, aussi bien que dans l'Anthologie imprimée; & il y en a d'un goust plus moderne. En voicy trois que j'ay extraites du Recüeil manuscrit, que j'ay traduites, & sur lesquelles j'ay fait quelques Remarques.

I.

ΘΑΛΛΟΥ.

Ἑσπερίοις μέγα χάρμα καὶ ἠῴοις περάτεσσι,
  Καῖσαρ, ἀνικάτων ἔκγονε Ῥωμυλιδῶν·
Αἰθερίην γένεσίν σεο μέλπομεν· ἀμφὶ δὲ βωμοῖς
  Γηθοσύνοις λοιβὰς σπένδομεν ἀθανάτοις.
Ἀλλὰ σὺ, παππῴοις ἐπὶ βήμασιν ἴχνος ἐρείδων,
  Εὐχομένοις ἡμῖν πουλὺ μένοις ἐπ᾽ ἔτος.

THALLI.

Hesperiis & Eôis finibus ingens gaudium,
  O Cæsar, invictorum nepos Romulidûm;
Cælestes tuos natales canimus, & circum altaria
  Hilares libationes libamus Diis *immortalibus.*
At tu in avito honoris gradu pedem stabilem figens,
  Precantibus nobis salvus *maneas ad multos annos.*

II.

ΑΔΡΙΑΝΟΥ.

Ἐν τοῖς ἀναθήμασι Τραϊανοῦ Καίσαρος.

Ζηνὶ τόδ᾽ Αἰνεάδης Κασίῳ Τραϊανὸς ἄγαλμα,
  Κοιρανὸς ἀνθρώπων κοιράνῳ ἀθανάτων,
Ἄνθετο δοιὰ λιτὰ πολυδαίδαλα, καὶ βοὸς οὔρου
  Ἀσκητὸν χρυσῷ παμφανόωντι κέρας,
Ἔξαιτα προτέρης ἀπὸ ληίδος, ἦμος ἀτειρὴς
  Πέρσεν ὑπερθύμους ᾧ ὑπὸ δουρὶ Γέτας.
Ἀλλὰ σύ οἱ καὶ τήνδε, κελαινεφὲς, ἐγγυάλιξον
  Κρῆναι εὐκλειῶς δῆριν Ἀχαιμενίην·

Ὄφρα τοι εἰσορόωντι ἀγάλλεται θυμὸν ἰαίνῃ
Δοιὰ, τὰ μὲν Γετέων σκῦλα, τὰ δ' Ἀρσακιδέων.

ADRIANI,

In donariis Trajani Cæsaris Imperatoris.

Jovi Casio hoc donarium Trajanus Æneades,
Mortalium Dominus Domino immortalium,
Appendit duos cratêras dædaleos, & bovis uri
Cornu, auro præfulgente ornatum,
Selectas manubias ex prædâ quæsitâ bello *priore, cùm indefessus* bellator
Superbos Getas armis subegit.
At tu nigrâ nube latens *Jupiter, fac ut hoc quoque*
Bellum Achæmenium gloriosè peragat;
Quò animum exhilarent aspicienti tibi hinc atque hinc
Diversa spolia, hæc Getarum, illa Arsacidarum.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

Καυσίη ἡ τὸ πάροιθε Μακηδόσιν εὔκολον ὅπλον,
Καὶ σκέπας ἐν νιφετῷ, καὶ κόρυς ἐν πολέμῳ,
Ἵδρω διψήσασα πιεῖν τεὸν, ἄλκιμε Πείσων,
Ἠμαθὶς Αὐσονίους ἤλθον ἐπὶ κροτάφους.
Ἀλλὰ φίλος δέξαι με· τάχα κρόκες, αἵ ποτε Πέρσας
Τρεψάμεναι, καί σοι Θρῆκας ὑπαξόμεθα.

ANTIPATRI.

Ego Causia, quæ olim Macedonibus habilis fui armatura,

In hyeme *munimen contra nives, in bello galea:*
Tuum, Piso bellicose, sudorem bibere sitiens,
Ad Romanum caput Macedonica ipsa venio.
At tu me amicus accipe. Jam jam nos *lanea subtemina,*
quæ Persas quondam
Vertimus in fugam, *etiam Thracas tibi submittemus.*

LES MESMES EPIGRAMMES *en prose Françoise, & en vers Latins.*

I

EPIGRAMME DE THALLUS

En prose Françoise.

» Délices de l'Orient & de l'Occident, digne sang des » invincibles enfants de Romulus, nous chantons, ô César, » vostre naissance divine; nous faisons des libations sur les » autels, pour marquer aux Dieux nostre joye & nostre re- » connoissance. Puissiez-vous, affermissant vos pas sur le thrône » de vostre ayeul, demeurer encore avec nous un grand » nombre d'années, comme nous le demandons au ciel par » nos priéres.

En vers Latins.

Romuleum genus, invictæ spes gentis, Eöi
Orbis deliciæ, Cæsar, & Hesperii;
Te canimus, festamque diem quâ lapsus olympo es;
Libamusque bonis pocula læta Deis.
* *Tu stabilem gressum solio subnixus avito,*
Vive tuis longùm, dux bone, vive tibi.

* Vel, *Tu stabilem per avita pedem vestigia firmans.*

II.

II.

EPIGRAMME D'HADRIEN

En prose Françoise.

Pour bien rendre cette Epigramme en François, je croy qu'il faut luy donner le tour & la forme d'Inscription. C'est ce que j'ay tasché de faire, en conservant le plus qu'il m'a esté possible le sens de l'original. Voicy comme il m'a paru qu'elle devoit estre tournée.

TRAJAN ROMAIN A JUPITER CASIUS.
LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX;
CONSACRE
DEUX COUPES CISELE'ES.
ET
UNE CORNE DE BOEUF SAUVAGE GARNIE D'OR.
PREMICES DU BUTIN
GAGNE' SUR LES GETES DANS LA PREMIERE EXPEDITION. Il y a dans le Grec, *lorsque ce guerrier infatigable tailla en piéces les Getes orgüeilleux.*
GRAND JUPITER,
Faites qu'il triomphe aussi des Parthes.
Ce sera pour vous un agreable spectacle,
de voir dans vostre Temple,
d'un costé,
LES DEPOUILLES DES GETES.
& de l'autre,
CELLES DES ARSACIDES.

En vers Latins.

Terrarum Dominus Domino Trajanus Olympi
Æneades, Casio dona dicata Jovi,

Dædaleum sacravit opus duo pocula, & uri
Cornu, circum auro præradiante micans;
Primitias prædæ, bello quæ parta priore est;
Sævus ubi indomitos messuit ense Getas.
At tu, nube latens, da Jupiter hanc quoque laurum;
Fac victis redeat clarus Achæmenidis.
Sic erit ut diversa oculos tibi, summe Deûm Rex;
Inde Getarum hilarent, hinc spolia Arsacidûm.

III.

EPIGRAMME D'ANTIPATER,

En prose Françoise.

» Armure commode & légére des Macédoniens, je leur » servis autrefois d'abri contre la neige, & de casque dans » les combats. Avide aujourd'huy de boire la sueur guer- » riere de vostre front, ô brave Pison, je viens du fond de » l'Emathie couvrir une teste Romaine. Recevez-mmoy fa- » vorablement. Je ne suis qu'un tissu de laine grossiére. Mais » ayant mis autrefois les Perses en fuite, je puis bien encore » dompter sous vous les rebelles de Thrace.

En vers Latins.

Militis Emathii quondam leve Causia tegmen;
Quæ galea in bello, in nive amictus eram;
Sudores potare tuos, fortissime Piso,
Atque Italas cupio cingere Græca comas:
Tu sociam cape. Quæ Persas dare terga subegi;
Jam jam eadem Thracas vincere lana dabo.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME DE THALLUS.

L'Auteur de l'Epigramme est nommé Thallus dans le Manuscrit. Vossius dans ses Poëtes Grecs ne fait aucune mention de celuy-cy, non plus que de beaucoup d'autres dont on a des Epigrammes. J'ay douté d'abord s'il ne falloit point lire ΓΑΛΛΟΝ, au lieu de ΘΑΛΛΟΝ, supposant que l'Epigramme fust du Poëte Gallus, dont on a quelques vers dans l'Anthologie imprimée. Mais j'ay abandonné cette conjecture, depuis que j'ay veû le nom de Thallus dans l'Inscription ancienne rapportée par Gruter. CHAP. III.

THALLO
ABASCANTI
AVG. LIB.
AB EPISTVLIS
* LIB.

* Il y avoit apparemment sur le marbre ET LIB. c'est-à-dire. ET LIBRIS.

Voilà un Thallus affranchi, & sécrétaire de l'Empereur. Il y a grande apparence qu'un affranchi, qui estoit parvenu à l'employ de sécrétaire du Prince, & qui par conséquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naissance de son maistre, non seulement par des sacrifices, mais aussi par des vers de sa façon.

Dans toute l'Anthologie imprimée, il ne se trouve qu'une seule Epigramme sous le nom de Thallus. Il y est parlé de deux citoyens de la ville de Milet morts en Italie, & par la maniére pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, on pourroit croire qu'ils estoient ses compatriotes, sur tout par ces derniers vers :

Φεῦ πάτρα περιπάλλαινα, πόθεν πάλιν ἤ ποτε τοίους
Ἀστέρας αὐχήσεις Ἑλλάδι λαμπομένους.

Malheureuse patrie! où retrouverez-vous ce que vous perdez! Quand vanterez-vous à la Grece des astres tels que ceux-là!

Les expressions, dont Thallus se sert dans les quatre premiers vers, sont générales, & presque aussi équivoques que les noms de César & d'Auguste, employez dans l'Epigramme & dans l'Inscription.

Premiérement il l'appelle, *la joye de l'Occident & de l'Orient.* Tout ce qu'on peut inférer de cette loüange, c'est que celuy à qui on la donne gouvernoit seul, & qu'il a vescu avant le partage de l'Empire.

Thallus dit ensuite, que l'Empereur pour qui on fait des voeux, *tire son origine des illustres enfants de Romulus.* Si le sens de ces paroles estoit, que l'Empereur, à qui on parle, descend des anciens Romains de la maison mesme de Romulus, l'éloge ne conviendroit proprement qu'aux Empereurs de la famille d'Auguste, qui se disoient descendants d'Enée & des Rois d'Albe. Mais en prenant ces mesmes paroles dans le sens général qu'elles peuvent avoir, elles marquent seulement une noblesse Romaine; & l'éloge qu'elles renferment est aussi général que le précédent, n'y ayant point eu d'Empereur à qui les Poëtes n'ayant pû dire par flatterie qu'il estoit Romain, & descendant des anciens Romains. Tout le monde sçait que Trajan estoit originaire d'Espagne. Cependant il est appellé ÆNEADES, c'est-à-dire, *descendant d'Enée,* dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, comme nous le remarquerons ailleurs.

Nous chantons vostre origine céleste, adjouste l'auteur de l'Epigramme. C'est une loüange trés générale que de dire à un Prince; *Qu'il est de la race des Dieux: que son origine est céleste; que sa naissance est divine.* Non seulement Virgile, Horace, Ovide, mais tous les Poëtes sont pleins de semblables expressions.

Dans le cinquiéme vers Thallus s'exprime d'une maniere moins vague, & qui marque plus précisément la personne de l'Empereur à qui il parle: *Puissiez vous*, dit-il,

affermissant vos pas sur le trône de vôtre ayeul, &c. Des douze premiers Césars il n'y a que Tibere & Caligula à qui l'on ait pû dire qu'ils estoient assis sur le trône de leur ayeul. Tibere estoit fils adoptif d'Auguste, & Auguste de Jules César. Caligula étoit fils de Germanicus, & Germanicus estoit fils adoptif de Tibere. Supposé donc que l'Epigramme ait esté faite pour un des douze premiers Césars, comme il y a lieu de le croire, à en juger par le style & par le tour des vers, elle ne peut avoir esté faite que pour Tibere ou pour Caligula. Aprés cela, s'il m'est encore permis de proposer mes conjectures, & de dire auquel des deux Empereurs je croy que l'Epigramme doit estre ajugée, il me paroist qu'elle convient moins à Caligula qu'à Tibere, qui avoit d'autant plus besoin de s'affermir sur le trône, que de son temps les Romains n'avoient pas encore entierement perdu le goust de leur ancienne liberté.

Au reste, sous quelque Empereur qu'ait vécu l'Auteur de l'Epigramme, elle n'est point indigne des meilleurs siécles, à commencer par celuy d'Auguste.

J'y trouve deux formules assez remarquables, par rapport aux Médailles & aux Inscriptions. La premiere est, *gaudium Occidentis & Orientis*, qui ressemble fort à celles-cy, GAUDIUM POPULI ROMANI. GAUDIUM REIP. LÆTITIA TEMPORUM. & à quelques-autres qu'on lit sur les Médailles, aussi-bien qu'à l'éloge de l'Empereur Titus, qui fut appellé, *Deliciæ generis humani.* L'autre est, *Maneas nobis ad multos annos.* Il se rencontre sur des agates, & sur d'autres pierres, des Inscriptions semblables. Je me souviens d'en avoir veû une entre autres où on lisoit, ΜΑΚΡΙΝΕ ΖΗϹΑΙϹ ΠΟΛΛΑ ΕΤΗ. *MACRINE VIVAS MULTOS ANNOS.*

REMARQUES.

SUR L'EPIGRAMME D'HADRIEN.

CHAP. IV.

Trajan allant faire la guerre aux Parthes, passa par la ville de Seleucie, où il visita le temple de Jupiter Casius. Il offrit à ce Dieu les prémices du butin gagné dans la premiere guerre contre les Daces. Ces prémices estoient deux grandes coupes ciselées, & une corne de bœuf sauvage garnie d'or. Hadrien qui accompagnoit Trajan dans toutes ses expéditions, & qui dans celle-cy fut establi Gouverneur dans la Province de Syrie, fit une Epigramme pour servir d'Inscription à l'offrande de l'Empereur *, qui estoit son cousin, & qui avoit esté son tuteur.

* Trajan faisoit aussi des vers. C'est à luy qu'on attribuë cette plaisanterie, qui se trouve dans l'Anthologie imprimée.
Ἀντίον ἠελίου στήσας ῥῖνα, καὶ στόμα χάσκων,
Δείξεις τὰς ὥρας πᾶσι παρερχομένοις.
Mettez vostre nez vis-à-vis du soleil, & ouvrez la bouche. Ce sera un cadran, qui marquera les heures à tous les passans.

L'Epigramme a pour titre, ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΝΑΘΗΜΑΣΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. HADRIANI IN DONARIIS TRAJANI CÆSARIS. Il paroist par ce titre qu'Hadrien avoit composé un certain nombre d'Epigrammes, ou d'Inscriptions en vers, dont le recüeil estoit intitulé, Ἀναθήματα Τραϊανοῦ Καίσαρος, *les Offrandes de l'Empereur Trajan.* Ces Epigrammes nous auroient sans doute appris plusieurs faits historiques, si elles estoient venuës jusqu'à nous; & celle qui nous reste nous doit faire regretter la perte des autres.

L'Empereur Hadrien aima fort la Poësie, & fit des vers dans l'une & dans l'autre langue. Spartien nous a conservé deux échantillons de sa Poësie Latine. Le premier est la parodie des vers de Florus;

Ego nolo Florus esse, &c.

Le second est ce qu'il dit en mourant:

Animula vagula, blandula,
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,

Pallidula, rigidula, nudula;
Nec ut soles dabis jocos!

Nous avons outre cela des vers qu'il fit pour mettre sur le tombeau de son cheval Borysthêne :

Borysthenes Alanus,
Cæsareus veredus,
Per æquor & paludes
Et tumulos Etruscos
Volare qui solebat,
&c.

Spartien, aprés avoir parlé des vers Latins d'Hadrien, adjouste : *Tales autem nec multò meliores fecit & Græcos.* C'est-à-dire ; *Ses vers Grecs estoient à peu prés de mesme, & ne valoient guere mieux.*

Je ne sçay si l'on doit s'en rapporter à Spartien pour ce qui regarde le Grec. Il n'y a dans toute l'Anthologie imprimée que deux Epigrammes sous le nom d'Hadrien, & un vers qui est cité aussi par Dion. Des deux Epigrammes la premiere est une réponse à la requeste d'un mendiant infirme, & perclus de la moitié de ses membres. Cette Epigramme est véritablement peu de chose. Mais la seconde est trés-belle, & suffit presque pour refuter Spartien. Le sujet est Troye rebastie & vengée par les Romains. Le Poëte s'adresse à Hector, & lui dit :

Ε'κτορ, ἀρήϊον αἷμα, κατὰ χθονὸς εἴπου ἀκούεις,
χαῖρε καὶ ἀμπνεύσον βαιὸν ὑπὲρ πατρίδος.
Ἴλιον οἰκεῖται κλεινὴ πόλις, ἄνδρας ἔχουσα
Σοῦ μὲν ἀφαυροτέρους, ἀλλ' ἔτ' ἀρηϊφίλους.
Μυρμιδόνες δ' ἀπόλοντο· παρίστασο, καὶ λέγ' Ἀχιλλεῖ,
Θεσσαλίην πᾶσαν κεῖσθαι ὑπ' Αἰνεάδαις.

Vaillant Hector, si vous entendez sous la terre ce qui se dit icy haut, respirez un moment, & réjoüissez-vous du sort de vostre patrie. Celebre & florissante, comme autrefois, Troye est encore habitée par de grands guerriers, quoy-que moindres que vous. Les Myrmidons ne sont plus. Allez, dites à Achille que toute la Thessalie est soumise à la postérité d'Enée.

Quelques-uns prétendent que cette Epigramme est de Germanicus, & non pas d'Hadrien, fondez peut-être sur la beauté du tour & de l'expression, & sur le témoignage des Auteurs, qui disent que Troye fut rebastie par Jules César, & qu'Auguste ayeul de Germanicus y establit une colonie.

Mais il y a bien plus de raison à croire qu'Hadrien ait fait des vers en l'honneur de cette ville. Philostrate, dans la vie d'Hérode le Sophiste, dit qu'Hadrien embellit la ville de Troyes, (nommée pour lors Troas,) & qu'il y fit construire des aqueducs & des bains. Les habitants par reconnoissance firent frapper une Médaille, où d'un costé l'on voit la teste de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette Inscription, IMP. CÆS. HADRIAN. AUG., & de l'autre une teste de femme, qui a pour couronne une tour, avec ces mots, COL. AUG. TROAS.

Cecy prouve assez, qu'Hadrien a bien pû faire une Epigramme pour les Troyens; & la bonté de celle-cy ne prouve pas qu'elle ne soit point de luy. Car certainement il en a fait de bonnes, comme on en peut juger par celle que j'ay extraite de l'Anthologie Manuscrite, & sur laquelle il me reste à faire quelques Remarques.

Cette Epigramme commence par Ζηνὶ τόδ' Αἰνεάδης Κασίῳ Τραϊανὸς ἄγαλμα. *Trajanus Æneades Jovi Casio hoc donarium.*

Trajan estoit né en Espagne. Son pere & mesme son ayeul estoient Espagnols, selon cette Inscription rapportée par Gruter: *

* Pag. 247.

IMP.

IMP. CÆS. NER. TRAJANO.
AUG. GERM. DAC. PARTH. PON.
MAX. TR. P. XV. COS. VI. PP. DE
ROM. IMPERIO. *DE PATERNA,*
ET AVITA HISP. PATRIA, ET DE
OMNI. HOMIN. GEN. MERITISS.
POPULARES PROVINC.
AREVATUM.
OPTIMO PRINC.

Ainsi Trajan estoit Espagnol, non seulement de naissance, mais d'origine. Pourquoy donc est-il nommé ÆNEADES dans l'Epigramme ! C'est parce qu'il avoit esté adopté par Nerva, qui estoit Romain. Le mot ÆNEADES ne signifie autre chose que Romain, sur tout chez les Poëtes, qui faisoient descendre tous les Romains d'Anchise & de Venus : témoin cette Inscription Grecque, copiée sur un marbre de la vigne Borghése, & publiée par Spon ; dans laquelle le Poëte Marcellus Sidétes, contemporain d'Hadrien, dit en parlant de Regilla, femme d'Hérodes Atticus :

> Ἡ δὲ πολυκτεάνων μὲν ἔην ἐξ Αἰνεαδάων,
> Ἀγχίσεω κλυτὸν αἷμα καὶ Ἰδαίης Ἀφροδίτης.
>
> *Orta hæc erat ex opulentis Æneadis,*
> *Anchisæ & Idææ Veneris inclytus sanguis.*

Horace n'en dit pas davantage d'Auguste, dont il exprime la noblesse par ces mots :

> *Clarus Anchisæ Venerisque sanguis.*

Dans le mesme vers où l'Epithete ΑἸΝΕΑ'ΔΗΣ est donnée à Trajan, celle de ΚΑ'ΣΙΟΣ est donnée à Jupiter. Ce seroit icy le lieu de parler de *Jupiter Casius*, de l'origine de ce nom, de la figure du Dieu, & des temples

qui luy ont esté consacrez. Mais je réserve l'explication de toutes ces choses pour une Dissertation particuliere. Je me contenteray icy de dire mon sentiment sur le lieu où je croy que Trajan fit son offrande à *Jupiter Casius*.

Trajan, comme on l'a déja remarqué, allant faire la guerre aux Parthes, passa par la ville de Seleucie. On trouve dans les Médailles deux villes de ce nom trés-bien distinguées. L'une estoit située sur le fleuve Calycadnus dans la Cilicie ; l'autre à l'entrée de la Syrie, dans la province de Pierie. C'est dans celle-cy que *Jupiter Casius* estoit honoré d'un culte particulier; & c'est sans doute dans cette ville que Trajan fit son offrande. *

* Ce n'est pas le sentiment de Saumaise.

Dion, en nous marquant la route de Trajan, dit qu'ayant traversé l'Asie & la Cilicie, il arriva à la ville de Seleucie: aprés quoi il le fait venir à Antioche. Entre la Cilicie & Antioche il n'y a point d'autre Seleucie que celle de Pierie. C'est donc de cette Seleucie qu'il est parlé dans l'endroit de Dion.

On peut joindre au témoignage de cet Auteur une Médaille du Cabinet du Roy, frappée en l'honneur de Trajan. Cette Médaille a d'un costé la teste de l'Empereur, & de l'autre un temple à quatre colonnes, avec une grosse pierre au milieu ; & cette Inscription à l'entour, CEΛΕΥΚΕΩΝ ΠΕΙΕΡΙΑC ΖΕΥC ΚΑCΙΟC. Ainsi l'on trouve sur une mesme Médaille le nom de Trajan, celuy de *Jupiter Casius*, & celuy de la ville de Seleucie de Pierie.

Aprés cela il n'est pas permis, ce semble, de douter que la ville par où Trajan passa, en marchant contre les Parthes, ne fust celle que l'on nomme *Seleucie de Pierie*; & que le *Jupiter Casius*, à qui il fit une offrande, ne soit celuy qui avoit un temple dans cette même ville.

Ces paroles, LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX, qui forment le second vers de l'Epigramme d'Hadrien, me paroissent remarquables, en ce qu'elles contiennent l'Inscription la plus pompeuse

& la plus superbe que l'on puisse imaginer.

Le troisiéme vers & le suivant sont citez dans Suidas sous le mot λῖτα. Le Traducteur, qui est Æmilius Portus, a rendu δοιὰ λῖτα par *duo tapetia*. Au lieu de δοιὰ λῖτα, je lis ἄλεισα δύω, *duos crateras*.

Il est certain que Trajan offrit à Jupiter *Casius* une corne de bœuf garnie d'or, & outre cela de grandes coupes d'argent. C'est de Suidas mesme que nous apprenons cette particularité. Aprés avoir parlé du Mont Casius & du temple de Jupiter; [a] *ce fut-là*, dit-il, *que Trajan consacra de grandes coupes d'argent, & une corne de bœuf garnie d'or*. C'est sur ce témoignage formel de Suidas que je fonde ma correction, & qu'au lieu de δοιὰ λῖτα, qui n'a jamais signifié *deux coupes*, je lis ἄλεισα δύω. Ἄλεισον, selon le Scholiaste d'Homére, [b] est une coupe chargée de figures en relief. Hadrien, selon toute apparence, avoit écrit, αὖθιτ' ἄλεισα δύω πολυδαίδαλα. Un copiste ignorant aura transposé les mots; & au lieu d'ἄλεισα δύω, aura mis δύο ἄλεισα. Cette transposition, qui rompt la mesure du vers, aura ensuite donné lieu à une mauvaise correction, par laquelle δύο ἄλεισα aura esté changé en δοιὰ λῖτα, qui ne peut signifier icy que *deux tapis*, ou *deux rideaux*, & qui dans cette signification ne s'accorde pas mieux avec la mesure du vers que la transposition dont nous venons de parler.

[a] Ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς, καὶ κέρας βοὸς παμμεγέθες κεχρυσωμένον.

[b] Sur ces mots, ἔχε δὲ χρύσειον ἄλεισον. Ἔκπωμα, ποτήριον οὐ λισσόν, οὐ λεῖον· τραχὺ δὲ τοῖς ἐμπαίσμασιν, ἤγουν ζωωτοῖς δαιδάλμασιν ἐμπεπαισμένον.

Je remarqueray encore une chose sur le troisiéme vers, où je lis βοὸς οὔρου avec Guiet, & non pas βοὸς οὖρον. Æmilius Portus, dans l'endroit de Suidas où ce vers est cité, au lieu de traduire, *& bovis uri cornu*, a traduit, *& bovis custodem cornu*. L'équivoque du mot οὖρος, qui a plusieurs significations, & la faute du copiste, qui avoit écrit οὖρον au lieu d'οὔρου, ont trompé le traducteur, qui pour justifier sa traduction, dit que le bœuf *cornu se tuetur & custodit*.

Il est vray que le mot οὖρος signifie quelquefois *custos*, mais ce n'est pas dans cet endroit. οὖρος icy est ce

que les Latins nomment *urus*. C'est une espéce de bœuf sauvage trés grand & trés fort. Servius sur ce vers de Virgile :

Sylvestres uri assiduè, capreæque sequaces.

dit que les bœufs sauvages, nommez *uri*, naissent dans les Monts-Pyrenées. Il adjouste ; *Sunt autem, exceptis elephantis, majores cæteris animalibus ; dicti uri*, ἀπὸ τῶν ὀρῶν, *id est montibus*. Virgile parle encore de ces mesmes animaux dans la description de la peste :

Tempore non alio dicunt regionibus illis
Quæsitas ad sacra boves Junonis, & uris
Imparibus ductos alta ad donaria currus.

Dans le cinquiéme vers il faut lire avec Suidas ἔξαιτα, & non pas ἔξαιτα, comme Guiet a cru qu'il falloit lire.

Dans le mesme vers, par ces mots, φερτέρης ἀπὸ λῃΐδος, j'entends le butin gagné dans la premiere guerre contre les Daces. Trajan porta deux fois la guerre chez les Daces. Dans la premiére, Décébalus qui avoit vaincu les Romains du temps de Domitien, fut défait en plusieurs rencontres, demanda la paix, & accepta les conditions qui luy furent imposées. Il fit plus : car il vint se jetter aux pieds de Trajan ; & pour luy donner des marques d'une soumission entiére, il se prosterna devant luy comme un esclave. Dans la seconde guerre, il fut entiérement dépoüillé de ses estats, & il se tua luy-mesme, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur. Sa teste fut portée à Rome. Ses thrésors, qu'il avoit cachez dans des cavernes & sous des voutes pratiquées dans le fleuve Sargece, furent découverts. Trajan revint à Rome chargé de butin, & triompha des Daces pour la seconde fois. On a un grand nombre de Médailles frappées en mémoire de la premiére & de la seconde expédition. Il est inutile d'en faire icy le dénombrement.

Le butin de la premiére guerre ne fut peut-estre pas si considérable que celuy de la seconde. Mais il le fut assez pour fournir à la pompe d'un triomphe. La corne dorée & les coupes d'argent, que Trajan offrit à Jupiter Casius, estoient de ce premier butin, comme l'Epigramme le marque assez clairement.

Dans le sixiéme vers il est fait mention des Gétes, défaits par l'Empereur Trajan. Dion dans l'abregé de Xiphilin, distingue les Gétes d'avec les Daces. *Je n'ignore pas*, dit-il, *que quelques-uns d'entre les Grecs donnent le nom de Gétes à ceux que les Romains nomment Daces, & qui se nomment ainsi eux-mesmes. Pour moy je ne connois de Gétes que ceux qui habitent le long du Danube au delà du Mont Hæmus.* Dans un autre endroit (c'est dans la vie d'Auguste, où le texte de Dion est entier,) il dit que le païs des Daces s'estend des deux costez du Danube : mais qu'on nomme ordinairement Mysiens ceux qui habitent en deçà de ce fleuve, c'est-à-dire, dans le voisinage des Triballes. A l'égard des autres, qu'il suppose plus connus sous le nom de Daces, il dit qu'ils sont Gétes ou Thraces d'origine, y ayant eû une nation de Daces aux environs du Mont Rhodope.

Le reste de l'Epigramme est une priére. Le Poëte apostrophe Jupiter, & l'invoque sous le nom de κελαινεφής. *O vous*, dit-il, *qui estes enveloppé de nüages noirs.* C'est le sens de l'épithéte, qui convient particuliérement à Jupiter Casius, représenté par une montagne escarpée, dont la cime s'éleve vers le ciel, & semble se cacher dans les nuës. . . . .

Je n'ay plus qu'une chose à remarquer. C'est que la priére, par où finit l'Epigramme, fut exaucée. Trajan conquit l'Assyrie, l'Armenie, la Mésopotamie, & acquit le surnom de PARTHICUS. L'année d'aprés fournit le sujet de ces deux belles Inscriptions, dont on admire tous les jours la noblesse & la simplicité ; REX PARTHIS DATUS. REGNA ADSIGNATA. La troisiéme année, qui

fut l'an de Rome DCCCLXX. les Parthes s'estant revoltez, chassérent le Roy que Trajan leur avoit donné. Trajan se préparoit à marcher contre eux, lorsqu'il tomba malade. Hadrien resta en Syrie avec les légions. L'Empereur reprit le chemin de l'Italie, & mourut en Cilicie dans la ville de Sélinonte. La plusspart des événements du regne de Trajan sont exprimez dans les Médailles. Je n'ay pas crû qu'il fust nécessaire de grossir cette dissertation de toutes les Inscriptions qu'on auroit pû y faire entrer.

Voilà, Messieurs, tout ce qui m'a paru digne de remarque dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, sur laquelle je me serois moins estendu, si j'avois veû plustost ce que je n'ay découvert qu'aprés avoir fini cet écrit. Je sçavois bien que cette Epigramme n'avoit pas esté inconnuë à Saumaise, puisqu'elle estoit extraite d'un Manuscrit dont il avoit eû l'original entre les mains. Mais je ne sçavois pas qu'il l'eust publiée, en l'insérant toute entiére, comme il a fait, dans ses commentaires sur Spartien. Il ne l'a pas traduite, mais il a accompagné le texte Grec de plusieurs Remarques trés sçavantes. Comme je n'avois pas veû ses conjectures lorsque j'exposois les miennes, on me pardonnera facilement de ce que je n'ay pas toûjours esté de l'avis de ce fameux Critique. Que si d'ailleurs j'ay eû le bonheur de penser comme luy sur deux ou trois endroits défectueux, ou qui avoient besoin d'estre éclaircis, on ne doit pas me soupçonner pour cela d'avoir voulu m'attribuer ce qui luy appartenoit. Il est difficile qu'en traitant un mesme sujet, & en puisant dans les mesmes sources, on ne se rencontre quelquefois, sur tout dans ce qui s'offre naturellement à l'esprit.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME D'ANTIPATER.

Il y a eû deux Poëtes de ce nom ; l'un de Sidon, & l'autre de Thessalonique. On a plusieurs Epigrammes de l'un & de l'autre dans l'Anthologie imprimée, où souvent ils sont confondus. Nous parlerons ailleurs d'Antipater le Sidonien, dont l'Epitaphe seule peut fournir le sujet d'une dissertation particuliere. Il suffit présentement de dire qu'il fleurissoit du temps de Sylla & de Marius. Antipater de Thessalonique vivoit du temps d'Auguste. C'est luy qui a fait la Prosopopée de l'armure Macedonienne, & plusieurs autres Epigrammes dont il sera parlé dans les chapitres suivans. CHAP. V.

Nous lisons dans Velleius Patereulus, que du temps d'Auguste Lucius Pison ayant réduit les rebelles de Thrace aprés trois ans de guerre, establit la seûreté de l'Asie, & rendit la paix à la Macédoine. Dion entre dans un plus grand détail ; & voici comme il raconte la chose.

» Vologesés Thracien, du pays des Besses, Prestre de « Bacchus, aprés avoir beaucoup contrefait l'homme inspiré, « s'associa un nombre de fanatiques, avec lesquels s'estant « révolté, il défit & tua Rhascyporis fils de Cotys. Rhas- « cyporis avoit un oncle nommé Rhymetalcés. Celuy-cy se « voyant abandonné de ses soldats, ausquels le nom du « Dieu avoit fait peur, prit la fuite sans avoir combattu. « Vologesés le poursuivit, entra dans la Chersonnése, & y « fit de grands dégasts. Ces désordres & ceux de la Macé- « doine, où les Sialites commettoient aussi des hostilitez, « furent cause qu'on donna ordre à Lucius Pison, qui estoit « alors Gouverneur de Pamphylie, de *passer en Europe pour* « s'opposer aux rebelles. Les Besses ne l'attendirent pas : « mais dés qu'ils sçûrent son arrivée, ils se retirerent. Pison « les alla attaquer dans leur pays, & reçût d'abord un échec. « Ensuite il les battit, ravagea leur province, & celles des « A. V. C. CCXLIII.

» peuples voisins qui s'estoient soulevez avec eux. Tous les » révoltez se soumirent, les uns volontairement, les autres » forcez par la crainte, ou défaits en bataille rangée. Il » s'éleva encore quelque temps aprés de nouveaux troubles » dans les mêmes provinces. Pison les appaisa, & subjugua » les mutins. Pour le récompenser, on ordonna en sa faveur » des priéres publiques, & on lui décerna les honneurs du « triomphe.

Ce fut à l'occasion de cette guerre, que l'armure Macedonienne, nommée *Causia*, fut présentée à Pison, & qu'Antipater le Thessalonicien fit l'Epigramme, ou l'Inscription, qui devoit accompagner ce présent. Le texte n'est pas susceptible de beaucoup de remarques, estant correct & assez clair. Je n'en feray que sur le premier & sur le troisiéme vers.

Premier vers. Ce vers & le suivant sont citez par Suidas sous le mot Καυσία. Les Macédoniens nommoient Καυσία une espéce de chapeau qui leur estoit particulier. Il estoit fait de poil, ou de laine si bien tissuë, & apprestée de maniére, que non seulement il servoit d'abri contre le mauvais temps, mais qu'il pouvoit mesme tenir lieu de casque. Eustathius en fait la description dans ses Commentaires sur Homére, où il cite un passage de Pausanias, qui pourroit faire croire que cette coëffure, ou cette armure de teste que l'on nommoit *Causia*, n'estoit pas commune à tous les Macédoniens, mais particuliére à leurs Rois. Voicy les propres termes d'Eustathius, ou plustost de Pausanias. Καυσία πῖλος πλατὺς, ὃν οἱ Μακεδονικοὶ βασιλεῖς ἐφόρουν, λευκὸν αὐτῷ διάδημα περιειλοῦντες. *On nomme* Καυσία *un bonnet de poil à larges-bords, que les Rois de Macédoine avoient coûtume de porter avec un diadême à l'entour.* Les passages d'Athénée, de Plutarque & d'Hérodien, citez par H. Estienne dans son thrésor, semblent supposer la mesme chose que celuy de Pausanias.

Julius Pollux in Onomastico, ἡ δὲ Καυσία πῖλος Μακεδονικὸς παρὰ Μενάνδρῳ, ὥσπερ Περσικός.

On pourroit dire que *la Causie*, dont parlent ces Auteurs, estoit en effet particuliére aux Rois; & qu'elle différoit

roit de celle des autres Macédoniens, en ce qu'elle estoit ceinte du diadême. Il se peut faire aussi que dans son origine cette sorte de coëffure estoit commune à toute la nation, & que dans la suite du temps elle devint un ornement Royal. Son premier usage avoit esté de servir comme de parasol à ceux qui la portoient : & c'est pour cette raison qu'on l'avoit nommée Καυσία, du mot Καυσὸν, qui signifie l'ardeur du soleil.

Il est certain que la *Causie*, entourée du bandeau Royal, fut l'ornement ordinaire des Rois de Macédoine. Les Ptolémées & les autres successeurs d'Aléxandre le Grand, affectérent à son exemple de s'en servir comme d'une couronne ou d'une tiare distinguée de celle des autres Rois. Hérodien dit que l'Empereur Caracalla, ayant choisi Aléxandre le Grand pour son modele, & mettant sa principale ambition à luy ressembler, parut publiquement en habit de Macédonien avec une *Causie* sur la teste.

Aprés cela, il seroit surprenant que parmi les Médailles des Rois de Macédoine, d'Egypte & de Syrie, il ne s'en rencontrast aucune, où la figure de la Causie fust représentée. J'ay eu la curiosité de consulter les livres des Antiquaires qui ont décrit les Médailles de ces Princes. J'y ay trouvé plusieurs ornements de teste. Le plus ordinaire est une gueule de lyon. Les autres sont, ou de simples diadêmes, ou des couronnes de laurier, ou enfin des espéces de casques, entre lesquels il y en a qui semblent ne pouvoir estre que des Causies.

Troisiéme vers. L'Epithéte de *Vaillant*, que l'on donne icy à Pison, luy convient assez ; puisqu'il remporta plusieurs victoires sur les Besses, & sur les autres peuples de Thrace, comme je l'ay déja remarqué. Mais il n'estoit pas seulement homme de guerre, il estoit encore bon magistrat. Velleius Paterculus, dans le portrait qu'il fait de ce mesme Pison, luy donne pour caractére une grande douceur, & en mesme temps beaucoup de vigueur & de fermeté. *On auroit de la peine*, ajouste-t-il, *à trouver une personne qui aime plus le*

repos : & cependant il n'y a guéres d'homme plus actif, ni qui soit plus appliqué à faire, sans aucune ostentation, tout ce qui est de son devoir. Il avoit dit quelques lignes plus haut : *Quem hodieque diligentissimum atque eundem lenissimum securitatis urbanæ custodem habemus :* d'où il paroist que Pison vivoit encore, & estoit préfet de la ville de Rome, dans le temps que l'historien parloit de luy.

L'attachement que le Poëte Antipater eût pour Lucius Pison, est une preuve que cet illustre Romain aima les Lettres, & sur tout la Poësie. Aprés cela il ne faut pas s'estonner si Horace luy dédia son art Poetique, ni si plusieurs critiques ont crû que c'estoit pour luy qu'avoit esté fait le petit Poëme, qui passe aujourd'huy pour avoir esté composé par Lucain en faveur d'un autre Pison. Cette derniére opinion, dont Hadrianus Junius est l'auteur, ne me paroist pas trop bien fondée ; & je ne trouve rien dans tout le Poëme qui ne convienne parfaitement au Pison d'Antipater & d'Horace. A la vérité je ne m'opiniâtrerois pas à vouloir soutenir que cette piece fust d'Ovide, comme on l'a prétendu autrefois. Mais j'aurois beaucoup de penchant à croire qu'elle seroit de quelque Poëte contemporain d'Ovide, ou mesme plus jeune que luy.

EPIGRAMMES
DU MESME ANTIPATER,
composées en faveur de L. Pison, & extraites de l'Anthologie imprimée.

CHAP. VI. L'Inscription, ou la Prosoppoée de l'armure Macedonienne, n'est pas la seule Epigramme qu'Antipater le Thessalonicien ait composée en faveur de L. Pison. L'Anthologie imprimée nous en fournit plusieurs autres, entre lesquelles il s'en trouve une fort semblable à celle de la *Causie*, & par le tour & par la matiere. C'est un casque personifié, qui parle, & qui dit :

Ἡ κόρις ἀμφοτέρην ἔλαχον χάριν· εἰμὶ δ' ὁρᾶσθαι
Καὶ τερπνὴ φιλίοις καὶ φόβος ἀντιπάλοις·
Ἐκ δὲ Πυλαιμένεος Πείσων μ' ἔχει· ἔπρεπε δ' ἄλλαις
Οὔτε κόρις χαίταις, οὔτε κόμη κόρυθι.

Je suis le casque de Pison ; qui m'a receû de Pylæmenes. Je possede un double avantage. Ma veuë seule inspire la joye aux amis, & la frayeur à l'ennemi. Un tel casque ne pouvoit pas convenir à une autre teste ; ni une pareille teste à un autre casque.

Ce fut apparemment dans le temps de la guerre de Thrace que cette Epigramme fut faite, aussi-bien que celle de l'armure Macedonienne.

L'attachement d'Antipater pour Pison paroist encore par plusieurs autres Epigrammes. Une des plus remarquables est celle qu'il luy offrit, en luy apportant un Poëme entier touchant la défaite des Besses. Cette Epigramme ne vient pas moins à nostre sujet que la précédente. *Vainqueur de la Thrace*, dit le Poëte, *c'est Thessalonique, la capitale de toute la Macedoine, qui m'envoye vers vous. Je chante la défaite des Besses, & par un récit fidelle je raconte tout ce que j'ay appris des évenements de cette guerre. Attentif à ma priere, daignez, à l'exemple des Dieux, écouter un homme qui vous invoque. Le * chant des Muses seroit-il capable de fatiguer vos oreilles !* Voicy le texte original :

* *Ou*, Quelle occupation peut vous empescher d'écouter les Muses !

Σοί με, Θρηΐκιης σκυληφόρε, Θεσσαλονίκη
Μήτηρ ἡ πάσης πέμψε Μακηδονίης.
Ἄειδω δ' ὑπὸ σοὶ δεδμημένον Ἄρεα Βέσσων,
Ὅσσ' ἐδάην πολέμου πάντ' ἀναλεξάμενος.
Ἀλλά μοι ὡς θεὸς ἔσσο κατήκοος· εὐχομένου δὲ
Κλῦθι. τίς ἐς Μούσας οὔατος ἀχολίη.

Vincent Opſopée, l'un des Commentateurs de l'Anthologie imprimée, a crû que cette Epigramme regardoit Philippe Roy de Macedoine, pere de Perſée. Il eſt vray que Philippe ſubjugua les Beſſes, & conquit la Thrace. Ainſi la conjecture d'Opſopée n'eſt pas ſans fondement; & ſes raiſons ſeroient ſans réponſe, ſi l'Epigramme eſtoit en effet d'Antipater le Sidonien, qui a vêcu du temps de Philippe, & qui meſme a fait des vers à la loüange de ce Prince. Mais comme elle eſt certainement de celuy de Theſſalonique, qui, dés le premier vers, a ſoin de marquer le lieu de ſa naiſſance, on ne peut pas dire qu'elle ait eſté faite pour un autre que pour Piſon. Ajouſtez à cela, que les Epigrammes d'Antipater le Sidonien ſont reconnoiſſables par un tour original, & par le langage Dorique qui les diſtingue tout-à-fait de celles du Theſſalonicien.

Lorſque Piſon eût triomphé des Beſſes, & des autres peuples qui s'eſtoient ſoulevez ſous prétexte d'honorer Bacchus & ſon Preſtre, il marqua ſa reconnoiſſance au Dieu dont il crût avoir éprouvé le ſecours, & il luy érigea une ſtatuë. Ce fut Antipater de Theſſalonique qui fit l'Inſcription. Le ſujet & le ſtile ſont aſſez voir qu'elle eſt de luy. Cependant elle eſt attribuée à Antipater le Sidonien dans l'Anthologie imprimée, où elle eſt conceûë en ces termes:

Αὐσονίῳ Πείσωνι συνασπιστὴς Διόνυσος
Ἵδρυμαι μεγάροισι φρουρὸς ἐπ' εὐτυχίῃ.
Ἄξιον, ὦ Διόνυσ', ἐσέβης δόμον· ἔπρεπεν ἄμφω
Καὶ μέγαρον Βάκχῳ, καὶ Βρόμιος μεγάρῳ.

C'eſt-à-dire, *Fidelle gardien de cette maiſon dont je fais le bonheur, je ſuis Bacchus, le Dieu tutelaire du vaillant Piſon. Vous avez choiſi une demeure digne de vous, ô Bacchus. La maiſon convient au Dieu, & le Dieu à la maiſon.* Quand le nom de Piſon ne ſeroit pas employé dans cette Epigramme, il ſuffiroit de la comparer avec la Proſopopée du caſque, qui vient d'eſtre leûë, & dont le tour

est entiérement semblable, pour estre convaincu qu'elle est d'Antipater de Thessalonique, & non pas de celuy de Sidon.

Un nommé Theogénes ayant envoyé à Pison deux coupes qui représentoient le ciel partagé en ses deux Hemisphéres, le mesme Antipater fit l'Epigramme suivante :

Θειογένης Πείσωνι τὰ τεχνήεντα κύπελλα
Πέμπει· χωρευμένων δ' οὐρανὸν ἀμφότερα.
Δοιὰ γὰρ ἐκ σφαίρης τετμήμεθα· καὶ τὸ μὲν ἡμῶν
Τοὺς νοτίους, τὸ δ' ἔχει τείρεα τὰν βορέῃ.
Ἀλλὰ σὺ μηκέτ' ἐς ἄρκτον ἐπίβλεπε· δοιὰ δ' ἐν ἀμφοῖν
Μέτρα πιὼν, ἄθρει πάντα τὰ φαινόμενα.

Theogénes envoye à Pison ces coupes artistement façonnées. Nous renfermons l'une & l'autre tout le ciel. Car nous avons esté formées par le partage égal d'une sphére coupée en deux. Cette moitié contient les astres du Midy ; & celle-là ceux du Septentrion. Cessez donc de tourner uniquement vos yeux vers le Nord : mais en beuvant deux coups dans ces deux tasses, contemplez-y tous les signes célestes.

Jusqu'icy l'Auteur ne s'est point nommé. Voicy enfin une Epigramme où il décline luy-mesme son nom, & où il nous apprend qu'il a fait un petit Poëme pour le jour de la naissance de Pison :

Ἀντίπατρος Πείσωνι γενέθλιον ὤπασε βίβλον
Μικρὴν, ἐν δὲ μιῇ νυκτὶ πονησάμενος.
Ἵλαος ἀλλὰ δέχοιτο, καὶ αἰνήσειεν ἀοιδὴν,
Ζεὺς μέγας ὡς ὀλίγῳ πειθόμενος λιβάνῳ.

Antipater offre à Pison un Poëme pour le jour de sa naissance. La piéce est peu de chose. C'est l'ouvrage d'une nuit. Que celuy à qui elle est offerte, la reçoive favorablement.

Ainsi le grand Jupiter se contente d'un peu d'encens.

De toutes ces Epigrammes il me semble que l'on peut conclure avec beaucoup de raison que le Poëte Antipater, je dis celuy de Thessalonique, avoit des relations trés estroites avec Pison, & qu'apparemment il estoit son homme de Lettres. Si Gérard Vossius avoit fait cette observation, il luy auroit esté aisé de déterminer le temps auquel Antipater a vescu, & pour justifier que ce Poëte a fleuri sous l'Empire d'Auguste, il n'auroit pas esté réduit à l'unique preuve qu'il tire de l'Epigramme où il est parlé du Comédien Pylade.

AUTRES EPIGRAMMES
DU MESME AUTEUR
Sur différents sujets.

I.

ELOGE DE COTYS, ROY DE THRACE.

CHAP. VII.

Ζηνὶ καὶ Ἀπόλλωνι καὶ Ἄρεϊ τέκνον ἀνάκτων
Εἴκελον, εὐκταίῃ μητέρος εὐτοκίῃ
Πάντα τοι ἐκ μοιρέων βασιλήϊα, πάντα τέλεια
Ἦλθεν· ἐποιήθης δ᾽ ἔργον ἀοιδοπόλων.
Ζεὺς σκῆπτρον βασίλειον, Ἄρης δόρυ, καλλοσύνην δὲ
Φοῖβος ἔχει· παρὰ σοὶ δ᾽ ἀθρόα πάντα, Κότυ.

Semblable à Jupiter, à Apollon & à Mars, digne sang des Rois, ô Cotys, les Parques secondant les vœux de vostre heureuse mére, vous ont fait naistre avec toutes les vertus royales, & avec tout ce qui pouvoit vous rendre parfait. Vous estes ensuite devenu l'occupation des Poëtes. Jupiter a pour partage le sceptre, Mars la vaillance, Apollon la beauté. Vous possédez seul tous ces différents avantages. On sçait le temps

auquel Cotys a regné : & cette Epigramme ſeule, qui eſt de l'Anthologie imprimée, auroit ſuffi pour marquer préciſément le ſiécle & l'âge de ſon auteur, ſi on y avoit fait attention.

II.

Epitaphe

D'une jeune eſclave de Pompëia.

Αὐσονίη με Λίβυσσαν ἔχει κόνις· ἄγχι δὲ Ῥώμης
Κεῖμαι παρθενικὴ τῇδε παρὰ ψαμάθῳ.
Ἡ δέ με θρεψαμένη Πομπηΐη ἀντὶ θυγατρὸς,
Κλαυσαμένη τύμβῳ θῆκεν ἐλευθερίῳ,
Πῦρ ἕτερον σπεύδουσα· τὸ δ' ἔφθασεν· οὐδὲ κατ' εὐχὴν
Ἡμετέρην ἧψεν λαμπάδα Φερσεφόνη.

Née en Libye, enſevelie à la fleur de mes ans ſous la pouſſiére Auſonienne, je repoſe prés de Rome le long de ce rivage ſablonneux. L'illuſtre Pompëia, qui m'a élevée avec une tendreſſe de mére, a pleuré ma mort, & a dépoſé mes cendres dans un tombeau qui m'égale aux perſonnes libres. Les feux de mon bucher ont prévenu ceux de l'Hymen, qu'elle me préparoit avec empreſſement. Le flambeau de Proſerpine a trompé nos vœux.

Cette Epigramme, auſſi-bien que la précédente, eſt extraite de l'Anthologie imprimée. Je laiſſe aux ſçavants Antiquaires à examiner quelle eſt cette Pompëia que l'on y louë. Les trois Epigrammes ſuivantes ſont de l'Anthologie Manuſcrite, & ne ſont pas moins dignes de voir le jour que les précédentes.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ,

ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ, ΜΕΛΛΟΝΤΑ ΑΠΑΙΡΕΙΝ ΕΠΙ ΤΟΥΣ ΠΑΡΘΟΥΣ, ΗΔΗ ΥΠΟΣΠΟΝΔΟΥΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΥΣ.

Στέλλευ ἐπ' Εὐφρήτην, Ζηνὸς τέκος· εἰς σε γὰρ ἤδη
Ἠῷοι Πάρθων αὐτομολεῦσι πόδες·
Στέλλευ ἄναξ· δήεις δὲ φόβῳ κεκλασμένα τόξα,
Καῖσαρ· πατρῷον δ' ἄρξαι ἀπ' ἀντολέων.
Ῥώμην δ' ὠκεανῷ περιτέρμονα πάντοθεν αὐτὸς
Πρῶτος ἀνερχομένῳ σφράγισαι ἠελίῳ.

ANTIPATER.

A l'occaſion du voyage de Céſar, qui ſe diſpoſoit à aller chez les Parthes, enſuite d'un traité fait avec eux.

» Partez, race de Jupiter; marchez du coſté de l'Eu-
» phrate. Déja les Parthes abandonnant leur Prince, ac-
» courent des climats de l'Aurore pour ſe rendre en foule
» auprés de vous. Allez, Seigneur. *Au ſeul bruit de voſtre*
» *arrivée*, vous verrez, ô Céſar, les arcs ſe briſer de crainte.
» L'Empire que vous poſſédez en deça de l'Orient, eſt voſtre
» patrimoine. Oſez le premier eſtendre de tous coſtez les
» limites de Rome; & que le lever du ſoleil ſoit déſormais le
» ſceau de la grandeur de voſtre Empire.

L'an de Rome DCCXXIV. Peu de temps aprés la mort de M. Antoine, Tiridates livra à Auguſte le fils de Phraatés Roy des Parthes. Auguſte emmena à Rome le jeune Prince, & l'y retint comme oſtage. Sept ans aprés, Phraatés envoya une ambaſſade à Rome pour demander juſtice de Tiridates. Auguſte ne jugea pas à propos de le ſatisfaire ſur cet article. Il conſentit

sentit seulement de luy rendre son fils, à condition que de son costé il rendroit aux Romains les prisonniers & les estendars pris sur Crassus & sur Antoine. Le traité fut exécuté de la part d'Auguste. Le Parthe ne tint pas parole. Enfin l'an de Rome DCCXXXV. Phraatés craignant qu'Auguste, qui estoit pour lors en Syrie, n'entrast avec une armée dans le païs des Parthes, renvoya aux Romains les estendars & les prisonniers qu'il avoit retenus jusques-là. Auguste crût avoir gagné une victoire, de ce qu'il avoit réduit Phraatés à faire cette démarche. Il ordonna des sacrifices pour rendre graces aux Dieux : il dédia un Temple à *Mars vengeur* dans l'enceinte du Capitole : il entra dans Rome à cheval, avec toutes les marques de l'ovation, & on luy érigea un arc de triomphe.

L'Epigramme d'Antipater paroist avoir esté faite immédiatement avant cette expédition.

IV.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ.

Στρύμονι καὶ μεγάλῳ πεπολισμένον Ἑλλησπόντῳ
Ἤριον Ἠδώνης Φυλλίδος [a] Ἀμφίπολε
Λοιπά τοι Αἰθιόπης [b] Βαυρωνίδος ἴχνια νηοῦ
Μίμνει, καὶ ποταμοῦ τ' ἀμφιμάχητον ὕδωρ.
Τὴν δέ ποτ' [c] ἀλγήδεσιν μεγάλην ἔριν ὡς [d] ἀλιανθεὶς
[e] Πύχος ἐπ' ἀμφοτέραις δερκόμεθ' ἠϊόσιν.

[a] Ἀμφίπολι,
[b] Βραυρωνίδος.
[c] *An.* Ἀργιλίοις.
[d] Ἀλιανθὶς.
[e] Τρύχος.

« Sacré tombeau de Phyllis l'Edonienne, forteresse qui « dominiez autrefois sur le Strymon & sur la vaste estenduë « de l'Hellespont, Amphipolis, il ne vous reste pour toutes « traces de vostre ancienne grandeur que le Temple de « Diane Brauronide, & les eaux du fleuve fameux par tant « de combats. Cette ville superbe, le sujet des plus gran- » des querelles de * la Gréce, n'offre plus à nos yeux que des »

* Dés Argiliens.

» ruines semblables à des lambeaux de pourpre estendus sur
» l'un & l'autre rivage.

Cette Epigramme estoit trés obscure & fort défigurée par la faute des copistes. Guiet s'estoit contenté de la copier fidellement avec toutes ses fautes, & n'avoit joint au texte ni correction ni notes pour l'éclaircir. La principale difficulté consistoit dans le mot ἀμφιπόλι, qui avoit esté mis pour Ἀμφίπολι; & quoy-que la correction fust aisée, on ne s'estoit pas avisé de la faire.

La ville d'Amphipolis estoit située sur le Strymon, qui l'entouroit presque de tous costez, & elle commandoit en quelque façon sur la mer voisine. Le nom d'Hellespont convient proprement au détroit. Mais il se peut bien faire qu'on ait aussi appellé de ce mesme nom les mers qui sont aux environs.

Phyllis estoit fille de Lycurgue, Roy des Edoniens. Tout le monde sçait qu'elle reçût chez elle Démophoon, & qu'elle l'aima trop passionnément. Cet Athénien luy avoit promis en la quittant, qu'il reviendroit la voir un certain jour. Le jour venu, Phyllis l'attendit avec beaucoup d'impatience, mais en vain. Elle courut neuf fois au rivage où il devoit aborder, & mourut enfin de douleur & de désespoir, de ce que son amant luy avoit manqué de parole. Le lieu fut nommé *Novem viæ*, en mémoire de cette course neuf fois réïterée. C'a esté aussi le premier nom de la ville d'Amphipolis, bastie au mesme endroit. Ainsi c'est avec raison qu'Antipater appelle cette ville le *Tombeau de Phyllis.*

Αἰθιόπη est un des noms de Diane. Stephanus le Géographe au mot Αἰθιόπιον apporte plusieurs raisons de ce nom.

Brauron estoit une Bourgade de l'Attique, où l'on conservoit une ancienne statuë de Diane, qui pour cette raison fut nommée *Diana Brauronia.*

Les Athéniens furent assez long-temps maistres d'Amphipolis. Ils y bastirent apparemment un Temple en l'hon-

neur de Diane Brauronienne; & c'eſt de ce Temple que parle icy Antipater.

Le mot ἀλγήδεσιν, qui ſe trouve dans le cinquiéme vers, & qui en rompt la meſure, ne ſignifie rien. Je croy qu'il faut lire Ἀργιλίοις. Antipater avoit leû Thucydide, qui dit que les Argiliens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour ſurprendre la ville d'Amphipolis, dans le temps que Braſidas s'en empara.

Ἁλιανθὶς τύχος ne ſignifie rien non plus. Je lis ἁλιανθὶς τεύχος, qui fait un fort beau ſens.

V.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ,

ΕΙΣ ΜΥΛΗΝ.

Ἴσχετε χεῖρα μυλαῖον ἀλετρίδες· εὕδετε μακρὰ,
Κἢν ὄρθρον προλέγῃ γῆρυς ἀλεκτρυόνων.
Δηὼ γὰρ νύμφαισι χερῶν ἐπετείλατο μόχθους.
Αἱ δὲ κατ' ἀκροτάτην ἀλλόμεναι τροχιὴν,
Ἄξονα δινεύουσιν· ὁ δ' ἀκτίνεσσιν ἑλικταῖς
Στρωφᾷ * πισύρων κοῖλα βάρη μυλάκων.
Γευόμεθ' ἀρχαίου βιότου πάλιν, εἰ δίχα μόχθου
Δαίνυσθαι Δηοῦς ἔργα διδασκόμεθα.

* *Scribendum* Στρωφᾷ' πισύρων, *vel* ἐπισύρων.

Sur l'invention nouvelle des Moulins à eau.

« Femmes occupées à moudre le bled, ceſſez de fatiguer « vos bras. Vous pouvez dormir à voſtre aiſe, & laiſſer chan- « ter les oiſeaux dont la voix annonce le retour de l'Aurore. « Cérés ordonne aux Naïades de faire ce que faiſoient vos « mains. Elles obéïſſent; elles s'élancent juſqu'au haut d'une « rouë, & font tourner un eſſieu. L'eſſieu, par le moyen des « rayons qui l'entourent, fait tourner avec violence la peſanteur « des meules creuſes qu'il entraiſne. Nous voilà revenus à la vie

» heureuse & tranquille de nos p... à recüeillir ...
» nons à nous faire des repas & à recüeillir
des travaux de Cerés.

Il paroist par cette Epigrame d'Antipater que l'usage des Moulins à eau n'a commencé que du temps d'Auguste. Jusques-là on s'estoit toûjours servi de Moulins à bras. Vitruve, contemporain d'Antipater, fait la description des Moulins à eau dans son dixiéme Livre. Cette description peut servir de Commentaire à l'Epigramme Grecque. Il y auroit beaucoup de choses à dire touchant les Meules & les Moulins à bras, dont on se servoit avant que l'on eust inventé les Moulins à eau. Mais cette matiére a esté traitée assez amplement par Saumaise dans ses Commentaires sur Solin, où il indique l'Epigramme d'Antipater sans la rapporter :

LA MESME EPIGRAMME

En vers Latins.

Stertite jam famulæ ; cesset mola ; brachia cessent :
Stertite, dum gallus provocat ore diem.
Alma Ceres liquidas operi succedere vestro
Naiadas & manuum jussit obire vicem.
Scandit Nympha rotam celeri pede ; vertitur axis,
Versatur celeri turbine rapta mola.
Rursum ævi veteris fruimur bona. Dat sua nobis
Munera non ullo parta labore Ceres.

DISSERTATION

TOUCHANT JUPITER CASIUS.

CHAP. VIII.

Il y a eû plusieurs Temples de Jupiter Casius, comme il y a eû plusieurs Montagnes de ce nom. Les deux plus fameuses étoient, l'une à l'entrée de l'Egypte, & l'autre dans la Syrie. Chacune de ces deux Montagnes avoit un temple

consacré à Jupiter. Pline, Strabon & Stephanus parlent du premier, qui estoit à l'entrée de l'Egypte, assez prés du tombeau de Pompée. Suidas indique le second, & le met dans le voisinage de l'Euphrate. Κάσιον, dit-il, ὄρος πρὸς τῷ Εὐφράτῃ· καὶ Κάσιος Ζεύς. *Casius, Montagne voisine de l'Euphrate. On dit aussi Jupiter Casius.* Le Jupiter Casius, dont parle icy Suidas, est celuy de Seleucie. Car il ajouste, ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς: *ce fut là que Trajan offrit des coupes d'argent.*

Achillés Tatius, dans le troisiéme Livre des amours de Clitophon & de Leucippe, dit que Jupiter Casius avoit un temple dans la ville de Péluse. Ainsi il y avoit pour le moins trois temples de Jupiter Casius; celuy de Péluse, celuy de Seleucie, & celuy du Mont Casius, voisin du tombeau de Pompée. La figure ordinaire de ce Jupiter estoit un rocher, ou une montagne escarpée. C'estoit sous cette figure qu'il estoit représenté dans son temple de Seleucie, comme il paroist par deux Médailles, que M. Vaillant a décrites dans son dernier Ouvrage, intitulé *Numismata Græca.*

Dans l'une, on voit un temple à quatre colonnes, une grande masse de pierre au milieu, *deux anneaux* * aux deux coins du frontispice, & un croissant sous le faiste, avec cette Inscription, CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑC:

* Ne sont-ce point deux pleines Lunes?

Dans l'autre, on voit pareillement un temple à quatre colonnes, une montagne escarpée au milieu, & un aigle sur le frontispice, avec cette Inscription, CΣΛΕΥΚΕΩΝ Π. CΥΡΙΑC. Dans l'exergue on lit, ΖΕΥC ΚΑCΙΟC:

Ainsi, selon les Médailles, le symbole de Jupiter Casius estoit un rocher, ou une montagne escarpée; comme je viens de le remarquer.

Achillés Tatius, dans l'endroit que j'ay déja cité, où il dit que Jupiter Casius avoit un temple à Péluse, dit de plus que ce Dieu y estoit représenté sous la figure d'un jeune homme semblable à Apollon, estendant les bras, & tenant dans sa main une orange. Samüel Bochart, dans son Phaleg, cite le passage d'Achillés Tatius, & prétend que

la statuë érigée à Jupiter sur le Mont Casius, estoit semblable à celle que l'on voyoit à Péluse.

Pour accorder Achilles Tatius avec les Médailles, on pourroit dire que Jupiter Casius a esté représenté différemment, selon les différents lieux où on l'a adoré : que dans le temple de Péluse il estoit tel qu'Achilles Tatius nous l'a dépeint ; & qu'en d'autres endroits on le représentoit tel que nous le voyons sur les Médailles. Cette opinion me paroist trés vray-semblable. Mais j'ay de la peine à croire que sur le Mont Casius, voisin de l'Egypte, la figure de Jupiter n'ait pas esté une pierre ou une montagne, ainsi que dans le temple de Seleucie.

Bochart luy-mesme, parlant de ce Mont Casius, où il prétend que Jupiter estoit adoré sous la forme d'un jeune homme, fait venir le nom de *Casius*, ou plustost *Cassius* (car c'est ainsi qu'il l'orthographie) du mot Syriaque *Catzi*, qui signifie une *borne*. Il fonde cette étymologie sur ce que le Mont *Cassius* est en effet comme une borne plantée entre l'Egypte & la Syrie. Il dit expressément au mesme endroit, que le Dieu, qui a un temple sur cette montagne, est plustost un Dieu Terme qu'un Jupiter. Si tout ce qu'il dit là est vray, peut-on douter, que sur la montagne dont il parle, Jupiter n'ait été représenté sous la figure d'une pierre, symbole ordinaire du Dieu *Terme*.

La conjecture, sur tout en ce qui regarde les étymologies, est un champ vaste, où chacun se donne la liberté de suivre telle route qu'il luy plaist. Quoy-que je trouve de la vray-semblance dans ce que dit Bochart, que le nom de *Casius* ou *Cassius*, vient du Syriaque *Catzi*, je ne puis cependant m'empêcher de proposer une autre étymologie, qui me paroist avoir aussi son fondement.

La figure ordinaire de Jupiter Casius, comme je l'ay déja remarqué, estoit une montagne. Les payens d'Egypte & de Syrie avoient sans doute appris des Juifs leurs voisins, que le vray Dieu avoit fait sentir sa présence aux Israëlites sur le Mont Sinaï; que c'estoit un Dieu caché;

qu'il avoit parlé à Moyse, mais que Moyse ne l'avoit pas veû ; qu'enfin il n'estoit pas permis de le représenter sous la figure d'un homme. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire concevoir l'idée d'un Jupiter invisible, qu'ils nommerent pour cet effet בעל כסוי *Baal Casou*, c'est à dire, *Jupiter caché*. Du mot Hebreu *Casou*, s'est formé le Grec Κάσιος, & le Latin *Casius*. Comme ce Dieu estoit supposé invisible, ils n'oserent pas luy donner une forme humaine. Ils se contenterent de le caractériser par la figure de la montagne où il habitoit. Le nom du Dieu devint ensuite le nom des montagnes sur lesquelles on l'adora : & c'est par cette raison qu'il y en a deux ou trois à qui ce mesme nom a esté donné.

Thomas de [a] Pinedo, [b] Berkelius & quelques-autres modernes, prétendent que le Mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du Mont Sinaï. Si cette opinion estoit véritable, elle fortifieroit beaucoup ma conjecture. Il est certain que ce que l'on dit du Mont Casius, convient parfaitement à l'idée que nous avons du Mont Sinaï. Le Mont Casius estoit regardé par les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie. L'Empereur Hadrien allant en Egypte, eût la curiosité de monter jusqu'au haut, pour y contempler le lever du soleil, & pour y sacrifier. Spartien, qui raconte ce fait, ajouste que la foudre, estant tombée pendant le sacrifice, exhala sa vapeur sur la victime & sur le *victimaire*. Ammian Marcellin dit que Julien l'Apostat sacrifia aussi sur le sommet de cette même montagne ; *d'où*, ajouste-t-il, *on apperçoit* le premier lever du soleil dés le second chant du cocq, *secundis galliciniis*. Tout cela prouve ce que je viens de dire, que le Mont Casius estoit consideré par les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie ; & c'est justement l'idée que nous avons & que l'on a toûjours eûë du Mont Sinaï.

[a] [b] Commentateurs de Stephanus.

Cependant, s'il en faut croire les anciens Geographes, & la plusspart des modernes, le Mont Casius & le Mont Sinaï sont deux montagnes differentes, & situées assez loin l'une

de l'autre. Ils mettent la premiere fort proche de la Mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard de l'autre, ils la placent bien avant dans les terres sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie.

Il est certain, comme je l'ay déja remarqué, que le nom de *Casius* a esté donné à plusieurs montagnes. Ainsi l'on pourroit croire que le Mont Sinaï seroit celuy à qui le nom de *Casius* auroit esté donné en premier lieu ; que de-là ce même nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte ; comme il y a apparence que de cette montagne il est passé à celle de la Syrie Antiochienne.

Nous avons le profil du Mont Sinaï dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Fontana. J'ay comparé ce profil avec celuy de la Montagne que les Médailles nous représentent. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre. Peut-estre que la prévention où j'estois m'a trompé : & j'avouë franchement qu'il n'y a rien de si aisé que de se laisser ébloüir par ces sortes d'apparences.

Au reste, que cette montagne représentée dans les Médailles soit ou ne soit pas la figure du Mont Sinaï, il est toûjours vray que les payens qui ont bâti le temple de Jupiter Casius sur les confins de l'Egypte & de la Palestine, ont pû attribuer à une montagne ce qui appartenoit à l'autre, & avoir confondu le Mont Casius avec le Mont Sinaï, puisqu'il se trouve encore des écrivains qui les confondent.



SUR

SUR UN PASSAGE DE CICERON,

Où il est parlé

DU TOMBEAU D'ARCHIMEDE ET DE SA PERSONNE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

CICÉRON, dans le cinquiéme Livre des Questions Tusculanes, semble se faire un plaisir de raconter ce qui lui arriva en Sicile au sujet du tombeau d'Archiméde, dont il fit la découverte, aprés l'avoir cherché comme un monument considérable. Il parle en mesme temps sur Archiméde, & ce qu'il en dit mérite une attention particuliére. J'ay crû voir dans cet endroit de Cicéron, dequoy entretenir quelques moments la compagnie, tant sur la curiosité de ce grand homme, que sur le jugement qu'il porte touchant Archiméde; & j'ay crû faire une chose qui ne lui seroit pas désagréable, en montrant dans un des plus grands personnages de l'antiquité, le mesme goust pour la curiosité & pour les Inscriptions, qui est comme l'ame de nos estudes, & qui fait un des principaux sujets de nos assemblées.

Il faut avant toutes choses exposer le récit que Cicéron fait luy-mesme de son avanture; ce qui donnera lieu à quelques réflexions, & pourra naturellement conduire à des recherches assez curieuses. Voicy donc l'endroit des Tusculanes que j'ay traduit en François, sans m'assujettir trop scrupuleusement aux mots, mais aussi sans trop m'en écarter, & assez fidellement pour ne point altérer le fait, & pour n'en omettre aucune circonstance.

Dans le temps que j'estois Questeur en Sicile, la curiosité « me porta à chercher le tombeau d'Archiméde; je le démeslai « malgré les ronces & les épines dont il estoit presque en- «

» tierement couvert ; & malgré l'ignorance des Syracusains ;
» qui me soutenoient que ma recherche seroit inutile , &
» qu'ils n'avoient point chez eux ce monument ; cependant
» je sçavois par cœur certains vers senaires, que l'on m'avoit
» donnez pour ceux qui estoient gravez sur ce tombeau , &
» où il estoit fait mention d'une figure sphérique & d'un
» cylindre qui devoient y estre. Estant donc un jour hors de
» la porte qui regarde Agragas, & jettant les jeux avec soin
» de tous les costez , j'apperçûs parmi un grand nombre
» de tombeaux qui sont dans cet endroit là, une colonne
» un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient , &
» j'y remarquai la figure d'une sphere & d'un cylindre.
» Aussi-tost addressant la parole aux principaux de la ville
» qui estoient avec moi , je leur dis que je croyois voir le
» tombeau d'Archiméde; on envoya sur le champ des hom-
» mes qui nettoyerent la place avec des faulx, & nous firent
» un passage. Nous approchasmes, & nous visines l'inscri-
» ption qui paroissoit encore , quoy-que la moitié des lignes
» fust effacée par le temps. Ainsi la plus grande ville de
» Grece, & qui anciennement avoit esté la plus florissante
» par l'estude des Lettres , n'eûst pas connu le trésor qu'elle
» possedoit, si un homme né dans un païs décrié pour la gros-
» siereté de ses habitants , n'eûst esté leur découvrir le tom-
» beau d'un de ses citoyens si distingué par la justesse & par
» la pénétration de son esprit. Tel est le passage de Cicéron que nous examinerons en premier lieu , aprés avoir remarqué qu'Archiméde fut tué l'an cinq cens quarante depuis la fondation de Rome, & que Cicéron estoit Questeur en Sicile l'an six cens soixante & dix-huit; de sorte que le tombeau d'Archiméde fut découvert quelque cent trente-huit ans aprés qu'il eut esté basti. Cicéron pouvoit avoir alors trente-deux ou trente-trois ans.

La premiére réflexion qui s'offre à l'esprit, est sur la différence des personnes qui se trouvent dans des pays éloignez du leur , dont les uns semblent n'avoir nulle attention qu'à des choses frivoles, & qui n'ont aucun rapport

aux ſciences ; & n'y rempliſſent leur mémoire & leurs recüeils, que de ce qui paroiſt ridicule, ou capable de divertir, trop heureux encore s'ils n'en rapportent pas les vices & la molleſſe. Les autres occupez ſans ceſſe à s'inſtruire ; & à s'enrichir de nouvelles connoiſſances, reviennent dans leur pays, comme les abeilles reviennent des jardins, chargez de tout ce qu'ils ont trouvé de rare & de prétieux. M. de Peireiſc, M. Patin & tant d'autres, ſoit de noſtre nation, ſoit des pays étrangers, ont voyagé avec ces veûës, ſi dignes des perſonnes intelligentes dans les ſciences, & deſtinées à laiſſer un grand nom dans la poſtérité. Combien de magiſtrats Romains eſtoient allez à Syracuſe, ſans ſonger au tombeau d'Archiméde ! Combien d'Intendants ont eſté en baſſe Normandie, ſans ſe mettre en peine de rendre à la curioſité des antiquaires, ou aux recherches des Géographes, ces bains, ou cette ville, abiſmée ſous ſes ruines, comme vient de faire un des Académiciens honoraires de cette Académie. M. Foucault.

Pour revenir à Cicéron, l'amour des Lettres lui avoit inſpiré le gouſt de la curioſité, & ce gouſt paroiſſoit en toutes choſes. Témoin le ſoin d'aſſembler une ſi riche bibliotheque, pour laquelle il dit en plus d'un endroit, qu'il eſt preſt de ne rien épargner ; témoin le ſoin de l'embellir & de la parer de ce que la Grece avoit de plus beau en ſtatuës de bronze & en marbres, pour leſquelles on voit ſon empreſſement dans ſes lettres à Atticus, qui eſtant à Athenes, eſtoit comme dans le centre de la curioſité. Témoin encore ce qu'il raconte dans le cinquiéme Livre *de Finibus*, qu'eſtant arrivé à Métaponte, il n'eût point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où Pythagore avoit fini ſa vie. Nous pourrions rapporter icy tout ce qui eſt dit au commencement du ſecond livre des Loix, par où l'on jugeroit de la paſſion de Cicéron pour tout ce qui avoit du rapport aux grands hommes de l'antiquité. D'ailleurs la maniere dont il décrit dans ſes harangues contre Verrés les belles ſtatuës dont ce voleur public avoit dépoüillé la

Sicile, fait bien voir qu'il estoit habile connoisseur, bien qu'il ne voulust pas le paroistre autant qu'il l'estoit. Car en effet, il semble s'en deffendre, parce qu'il ne croyoit pas que cette attention à des choses qui n'avoient point de relation avec le gouvernement de la république, fust assez digne du grand rôle qu'il joüoit dans l'Estat, & parce qu'il affectoit dans le public une austérité de vie qu'il abandonnoit dans le particulier, pour se livrer au plus doux & au plus honneste amusement que les hommes puissent avoir. Y a-t-il rien en effet qui soit plus digne d'un magistrat, que d'employer ses heures de loisir à l'étude des belles Lettres, & aux recherches de l'antiquité, aprés s'estre aquité des fonctions d'une charge importante, & de revenir dans le sein des Lettres se délasser l'esprit, & y reprendre la politesse & les graces, qui sont malaisément d'accord avec la magistrature. Telle estoit la vie de Scipion & de Lélius, telle estoit celle de Xénophon, & de celui que la lecture de Xénophon avoit rendu si grand capitaine, & en si peu de temps, je veux dire Lucius Lucullus. Telle a esté parmi nous, & telle est encore celle de plusieurs hommes trés-considérables, soit dans les employs de la guerre, soit dans les charges de la paix. Je n'entrerai point dans un plus long discours sur l'utilité des voyages, ni sur la curiosité des grands hommes; j'en ai peut-estre déja trop dit, & je dois me souvenir que j'ay l'honneur de parler devant des personnes, qui peuvent en faire des leçons par leurs exemples & par leurs écrits.

Cet homme, pour le tombeau de qui Cicéron avoit une si grande curiosité, estoit le fameux Archiméde de Syracuse, dont toute la vie n'avoit esté qu'une continuelle méditation des véritez Géométriques, les plus élevées pour la spéculation, & les plus utiles dans la pratique, comme on le vit avec estonnement dans la deffense de Syracuse contre l'armée navale des Romains commandée par le Consul Claudius Marcellus. Je raconterois icy les particularitez de ce siége renommé dans l'Histoire, si je croyois le

pouvoir faire en demeurant dans les bornes de la justesse, & qu'il fust permis de raconter toute une guerre à l'occasion du tombeau de l'ingénieur qui l'a conduite. Je diray seulement que Polybe, Tite-Live & Plutarque dans la vie de Marcellus, nous ont conservé trés curieusement le détail des machines estonnantes que ce grand Géometre employa pour le salut de sa patrie, laquelle cependant succomba enfin, & fut un sujet de triomphe pour Marcellus, comme on le voit dans les Médailles de la famille *Claudia*, & dans les anciennes histoires.

On trouve dans Plutarque la mort d'Archiméde contée diversement. Car les uns disent qu'estant fortement appliqué à suivre une démonstration, il n'avoit pas mesme entendu le bruit & le désordre qui regnoit dans la ville, lorsqu'elle fut prise, & qu'un soldat luy ayant dit brusquement de le suivre, sur ce qu'Archiméde le pria de luy donner le temps d'achever ce qu'il avoit commencé, le soldat luy passa son épée au travers du corps. Les autres content que le soldat vint à luy tout en fureur, & luy présentant le bout de sa pique, le tua sur l'heure, sans luy accorder un moment qu'il demandoit, & dont il avoit besoin pour résoudre quelque difficulté. Les autres asseûrent que comme Archiméde portoit dans une caisse des instruments de Mathématique pour les présenter au vainqueur, des soldats l'ayant rencontré, & s'imaginant que cette caisse estoit pleine d'or ou d'argent, le tuërent. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fut tué aprés la prise de Syracuse, qu'il avoit si bien deffenduë & si long-temps, que tandis qu'on l'attaqua par mer, la destinée de cette place & celle des Romains sembloient ne tenir qu'à la teste d'un seul homme. Car il inventa diverses machines, qu'il mit en œuvre pour couler à fonds les vaisseaux des ennemis, pour les enlever en l'air, & les laisser retomber avec violence, pour lancer sans peine une quantité prodigieuse de pierres & de traits, sans parler de ce que quelques auteurs ont avancé, que par le moyen des miroirs ardents il sceut

mettre le feu aux vaisseaux, & consumer ainsi tout ce qui échappoit à l'effort des machines qu'il avoit mises en mouvement.

Archiméde avoit souhaité que ceux qui prendroient soin de sa sépulture, fissent graver sur son tombeau une sphére & un cylindre, ce qu'ils ne manquérent pas de faire, & ils y adjoustérent une inscription en vers de six pieds. Son dessein estoit d'apprendre à la postérité, que si parmy ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en géométrie, il en estimoit quelqu'une plus que les autres, c'estoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la sphére qui y est contenuë. Il suffit d'indiquer icy la coutume qu'avoient les anciens de parer leurs tombeaux, ou des instruments de leur art, ou de ce qu'ils avoient eû le plus à cœur. C'est un sujet rebatu. Ainsi l'on mit Antigone sur le tombeau de Sophocle, pour marquer le prix qu'il donnoit à celle de ses piéces qui en porte le nom. Il y auroit encore plusieurs remarques à faire sur le lieu hors de la ville où l'on voyoit tous ces tombeaux prés de Syracuse, sur la maniere de les bastir, sur les loix qui en régloient la hauteur & la dépense, toutes choses assez connuës pour n'avoir pas besoin d'estre répétées icy. Quant aux vers qu'on lisoit sur le tombeau d'Archiméde, Cicéron les sçavoit, & sans doute qu'ils estoient communs parmy les personnes curieuses; cependant je ne sçais aucun auteur ancien qui nous les ait conservez.

Paruta, dans ses médailles de Sicile, en rapporte une d'Archiméde; d'un costé est sa teste sans légende, & au revers on voit une sphére posée sur un pied avec le monogramme d'Archiméde : ceux de Syracuse ayant voulu conserver le souvenir d'un homme qui leur avoit fait tant d'honneur, & qui avoit esté long temps pour eux une espece de Dieu secourable, Θεὸς σωτήρ. Ainsi en ont usé tant d'autres villes célébres qui ont frappé dés médailles pour éterniser leur gloire, en rendant immortel le nom des grands personnages qui leur devoient le jour.

Quelque ſoin qu'eûſt pris Archiméde pour perpétuer ſon nom dans la mémoire des hommes, ſoit par la beauté de ſes démonſtrations, ſoit par l'excellence & l'utilité de ſes travaux, ſoit enfin par un monument remarquable; environ cent trente-huit ans aprés, à peine ſe reſſouvenoit-on de luy dans ſon propre pays, & ſon tombeau eſtoit ignoré de ceux dont les ayeux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuſe, ſi paſſionné autrefois pour les ſciences, & qui avoit fourni au monde des hommes illuſtres en toute eſpéce de littérature; ces hommes ſi amoureux de la belle poëſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celuy qui pouvoit leur réciter des vers d'Euripide; ces meſmes hommes eſtoient tombez dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution qui n'eſt que trop naturelle à toutes les choſes du monde, ſoit que le changement arrivé pluſieurs fois dans le gouvernement, en eûſt apporté dans l'éducation des hommes, & dans les manieres de penſer. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abaſtardi les eſprits au point qu'ils l'eſtoient, lorſque Cicéron alla Queſteur en Sicile. On peut juſtement faire icy l'application de cet endroit d'Homére traduit par M. Deſpreaux:

Le meſme jour qui met un homme libre aux fers,
Luy ravit la moitié de ſa vertu premiére.

Voilà une partie de ce qui ſe peut dire ſur l'endroit de Cicéron que je me ſuis propoſé d'éxaminer. Reprenons-le maintenant un peu plus haut, & voyons ſi ce grand homme a jugé auſſi ſainement de la perſonne d'Archiméde, qu'il a marqué avoir d'empreſſement pour ſon tombeau. Il ſemble en effet ne le regarder que comme un ſimple & vil artiſan, & non pas comme un homme d'un génie élevé, & capable des connoiſſances les plus ſublimes, & qui font le mieux voir la dignité, & pour ainſi dire, la divinité de nos eſprits. Car l'endroit des Tuſculanes que j'ay traduit au commencement de cette diſſertation, débute par quelque choſe qui

peut faire juger que Cicéron ne rendoit pas à Archiméde toute la justice qu'il méritoit. C'est là que voulant opposer à la vie malheureuse de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de sagesse, & faire voir combien plus désirable est le sort d'un homme éloigné de tout faste & de toute ambition, mais qui sçait remplir d'occupations honnestes, les moments que les autres perdent à former des » projets demesurez de grandeur & d'establissement ; Je » n'irai point, dit il, estudier la vie d'un Platon ou d'un Ar- » chitas, personnages consommez en doctrine, & parvenus » au comble de la sagesse, pour en faire la comparaison avec » la vie de Denys, la plus affreuse, la plus remplie de mi- » sere, & la plus détestable que l'on puisse imaginer, j'aurai » recours à un homme de la mesme ville que lui, *un homme* » *de néant*, qui a vescu plusieurs années aprés lui ; je le tire- » rai de sa poussiére, je lui osterai les instruments de son métier » pour le faire paroistre sur la scéne. Cet homme est Archiméde dont j'ay découvert le tombeau, & le reste par où cette dissertation a commencé. Voicy le Latin : *Non ergo jam cum hujus vita, qua tetrius, miserius, detestabilius, excogitare nihil possum, Platonis aut Architæ vitam comparabo, doctorum hominum & planè sapientium ; ex eadem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM, *à pulvere & radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem.* Pour vous dire ma pensée en deux mots, je crois que Cicéron dans cet endroit a plus parlé en orateur qu'en philosophe, & que dans le dessein d'abaisser le tyran de Syracuse, & de le mettre au-dessous d'Archiméde, il a mis Archiméde mesme beaucoup au dessous de son rang. Je dis aussi qu'en orateur qui déclame, il a tiré avantage des mots *pulvis* & *radius*, dont l'un signifiant de la poussiére, & l'autre un instrument propre à tracer, présente à l'art oratoire de quoi donner le change à des lecteurs qui n'auroient pas assez d'attention. Je dis aussi que l'opposition d'Archiméde avec Architas n'est pas exactement juste. Ce que j'avance icy n'a pas besoin de preuves bien recherchées,

chées, il semble que la simple proposition suffit. Car en premier lieu il faut entendre cette poussiére, non dans le sens figuré, comme quand on dit, tirer quelqu'un de la poussiere, mais dans le sens propre, & se ressouvenir que c'estoit la poussiére sur quoy l'on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athénes, comme on le voit dans Aristophane, & dans mille autres auteurs. Et si l'on trouve si noble cette poussiére des Jeux Olympiques, où l'on ne faisoit que signaler son adresse corporelle à conduire des chariots, combien plus noble est celle dont usoient les géométres pour évertuer les esprits, & ouvrir à ces chars, dont Platon parle dans le Phédrus, une carriére digne d'eux. Si cette poussiére n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui servoit à y tracer des figures, n'a rien qui le soit non plus : *Descripsit radio totum qui gentibus orbem.* C'est cette baguette que Pythagore tient à la main, dans ce beau revers d'une médaille des Samiens frappée à l'honneur de l'Empereur Commode, & dans une autre frappée par les mesmes Samiens en l'honneur d'Herennia Etruscilla, femme de Trajanus Décius. L'opposition avec Architas manque de justesse, en ce que rien n'a plus de ressemblance que ces deux géometres. Tous deux tres-profonds dans la spéculation, ont appliqué les principes de la géométrie aux méchaniques ; on sçait qu'Architas est le premier qui en ait donné l'exemple, & qu'Archiméde n'a fait en cela que l'imiter. Aussi Plutarque en parlant des machines qu'Archiméde avoit employées à la deffense de Syracuse, prend soin d'avertir que ce qui faisoit en mesme temps l'admiration & la terreur des hommes, n'estoit pour Archiméde qu'un simple amusement; & cela est aisé à concevoir, parce que cette partie des mathématiques qui regarde les méchaniques, ne portant que sur des conséquences les plus simples des principes géométriques, un esprit accoutumé à pousser ses réflexions aux conséquences les plus abstraites, un géométre à la façon de Platon, trouvoit une sorte de relâchement dans la compo-

sition des machines nécessaires, ou pour attaquer les ennemis, ou pour se deffendre contre eux. Car les anciens géometres ne se seroient pour rien du monde avilis au point de mettre la main à l'œuvre, & si Archiméde avoit préparé un si grand nombre d'ouvrages de l'art, ce n'avoit esté, comme Plutarque l'asseûre, que pour satisfaire la curiosité d'Hiéron, son parent & son ami, ou pour faciliter aux hommes l'intelligence de quelques principes, qui se font toûjours mieux comprendre quand on en voit sous les yeux la démonstration, que quand on se contente de les proposer simplement; la pluspart des esprits n'ayant pas assez de force & de pénétration pour n'avoir pas besoin que leurs sens soient frappez en mesme temps & sur la mesme chose sur quoy l'on veut leur éclairer l'entendement. Il n'y a qu'à voir dans ce qui nous reste aujourd'huy d'Archiméde, ou dans les écrits de ceux qui en ont parlé, de quelle nature estoient ses ouvrages pour juger, qu'à l'exemple d'Architas & de Platon, à qui Cicéron l'oppose, il avoit toûjours recherché dans la Géométrie, ce qu'elle a de plus élevé & de plus noble, ne s'abaissant au reste que par les motifs que nous avons déja touchez, & par la nécessité de servir son pays. Aussi ne voulut-il rien laisser aprés luy touchant la structure des différentes piéces qu'il avoit employées contre l'armée navale des Romains, taschant plustost à effacer de la mémoire des hommes qu'il eûst jamais abandonné des spéculations toutes divines, pour se mettre au rang des artisans, & travailler de la main. Ce que j'avance icy sur ce sujet, est pris presque mot à mot de Plutarque dans la vie de Marcellus. Ainsi Archiméde pouvant faire graver sur son tombeau quelqu'une des machines qu'il avoit inventées, comme auroit pû estre celle avec quoy il se vantoit de pouvoir remuer la masse de la terre, pourveû qu'on luy donnast hors d'elle où poser cette machine, il aima mieux y mettre la sphére & le cylindre dont il avoit trouvé la proportion.

Comment se peut-il donc faire que Cicéron, qui avoit d'ailleurs de la curiosité pour ce qui pouvoit rester de ce grand personnage, en ait parlé avec si peu de considération, seroit-ce peu d'attention en luy, & n'auroit-il connu Archiméde que par la lecture de Polybe, qui ne parle que de l'artisan, sans faire les mesmes recherches que Plutarque a faites depuis sur le géométre! car Plutarque paroist s'estre instruit parfaitement de ce qui regardoit Archiméde: & comme, en grand philosophe, il a par tout plus d'attention encore au caractére des hommes & à leur mérite, qu'au détail de leurs actions, il en a laissé un portrait fait avec un soin tres-particulier. Mais quand mesme Cicéron ne l'eûst connu que par ses ouvrages de méchanique, il ne pouvoit pas avec justice le nommer *humilem homnuncionem*. D'ailleurs Archiméde estant parent d'Hiéron, il se trouve que ce mot ne luy convient par nul endroit. A quoy donc attribuer ce mépris si marqué pour un homme qui n'estoit point du tout méprisable! Ne viendroit-il point de ce que les Romains laissant aux nations estrangéres la gloire des arts & de la géométrie, à quoy il ne pouvoient encore atteindre, & estant, ce semble, destinez à la monarchie universelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au gouvernement des hommes & à la politique! C'est mesme suivant cette pensée que Virgile paroist avoir composé ces beaux vers du sixiéme livre de l'Enéide:

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus:
Orabunt causas melius, cælique meatus
Describent RADIO, *& surgentia sidera dicent.*
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) pacisque indicere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Ovide a parlé bien plus dignement des astronomes que

Cicéron n'a fait d'Archiméde ; lesquels cependant ont beau avoir sans cesse les yeux au ciel, s'ils ne sont géometre ou dialecticiens, n'en ont pas les pensées plus justes ni plus élevées pour cela. L'endroit d'Ovide est au commencement des Fastes, & mérite d'estre indiqué icy :

Felices animæ, quibus hæc cognoscere primis ;
Inque domos superas scandere cura fuit.
Credibile est illos pariter vitiisque jocisque
Altius humanis exseruisse caput, &c.
Admovere oculis distantia sidera nostris ;
Ætheraque ingenio supposuere suo.

Je ne rapporte point le passage de Silius Italicus ; où ce poëte imitateur de Virgile fait l'éloge d'Archiméde ; mais à dire le vray, il faut convenir que chaque profession a du mépris pour les autres, & l'on n'a gueres accoutumé de loüer que celle où l'on s'est engagé. Il faut aussi convenir que si un orateur ou un magistrat comme Cicéron, a marqué peu d'estime pour un géometre, le géometre à son tour ne fait pas grand cas, ni du magistrat ni de l'orateur : & quand il vient à mettre en paralelle la vérité, l'estenduë & le profit de ses propres démonstrations, avec l'incertitude où l'orateur est luy-mesme, & l'erreur où souvent il songe à jetter les autres, par l'effort d'un art qui ne tend pour l'ordinaire qu'à remuer les passions, qu'à troubler le jugement, à grossir ou à diminuer les objets, & à séduire la raison par le charme de la parole, comme Platon le montre dans le Gorgias, & Cicéron mesme dans un beau fragment de ses livres de la République, alors le géometre trouve dans son propre fonds de quoy ne céder à personne le premier rang ; & certainement dans l'ordre des connoissances celles-là ont un plus grand prix qui se présentent plus clairement à l'esprit. Telles sont celles de la géométrie, ce qui a produit ce mot, qu'elle fait l'unique occupation de Dieu.

Comme je ne fais point icy la vie d'Archiméde, je n'en

dirai pas davantage. On peut la trouver dans plusieurs bons écrivains. Je ne suis point entré non plus dans la démonstration touchant la proportion de la sphére au cylindre ; car outre que ce seroit porter la faulx dans la moisson d'autruy, quelques sçavants géometres ont pris soin de l'expliquer suivant la méthode d'Archiméde, & suivant la méthode inventée nouvellement, & de marquer exactement la différence de l'une à l'autre.

NOUVELLE EXPLICATION D'UN PASSAGE D'HORACE.

Par M. l'Abbé COUTURE.

QUOY-QU'UNE infinité d'habiles gens ayent travaillé sur les poësies d'Horace, & nous ayent donné, les uns de sçavantes notes, les autres de belles traductions; & qu'il semble que dans ces deux genres M. Dacier n'ait rien laissé à désirer à ceux qui viendront aprés luy ; cependant le champ est si vaste, & la moisson si abondante, qu'il n'est pas surprenant qu'il soit échapé quelque chose à l'exactitude des recherches, & à l'estenduë des lumiéres des uns & des autres.

Entre les passages qui sont encore susceptibles d'un nouvel examen, j'en ay choisi un dont le sens ne m'a jamais paru bien dévelopé par aucun Commentateur. Quoyqu'ils ayent employé différents tours pour la forme, ils ont tous dit la mesme chose dans le fond. S'il y a de l'erreur à leur fait, elle est commune entre eux, en ce que les derniers se sont trop reposé sur la bonne foy des premiers, & ont adopté trop facilement leurs conjectures. Si c'est moy qui me suis trompé, en m'écartant d'un chemin battu depuis tant de siécles, la compagnie aura, s'il luy plaist, la bonté de me rappeller de mon égarement. Si au contraire

j'ay bien rencontré le sens du poëte, elle me confirmera dans la bonne voye. Quels que puissent estre ses avis sur la question présente, je les recevray comme une décision dont je n'appellerai point.

L'endroit d'Horace dont il s'agit, est tiré de l'Ode XI. du livre premier. *Tu ne quæsieris, scire nefas, &c.* Il y a dans cette espéce de période: *Nec Babylonios tentaris numeros, ut melius quidquid erit pati, seu plures hyemes, seu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppositis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum, sapias, &c.*

Il y a, dis-je, dans cette longue phrase, deux difficultez; & comme on a esté plus frappé de l'une que de l'autre, on s'y est principalement attaché. On a différemment expliqué, *ut melius quidquid erit pati.* Les uns ont fait gouverner *pati* par la conjonction *ut*, comme si c'estoit un hellénisme. Les autres l'ont fait rapporter à *sapias; ut melius pati sapias.* Les troisiémes pour ne rien prendre sur eux, se sont tirez de ce mauvais pas, en citant ceux qui les avoient précédé, & n'ont rien hasardé. En un mot, toute la question n'a esté que de pure grammaire, & les plus hardis ont trouvé des raisons pour appuyer ce qu'ils donnoient comme bon à leurs lecteurs.

L'autre difficulté sur laquelle on n'a fait que glisser, est celle dont il s'agit aujourd'huy, & à laquelle je supplie la compagnie de donner quelques moments d'attention. On a cru expliquer assez bien ces mots: *Seu plures hyemes, seu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppositis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum;* en disant, soit que les » dieux nous ayent accordé encore plusieurs années de vie; » soit qu'ils nous ayent seulement donné celle-cy, pendant » laquelle les flots de la mer Tyrrhenienne se brisent con» tre les rochers. C'est cette queuë qui me blesse. L'explication ne me paroist point de gens bien versez, ni dans la Grammaire, ni dans l'Histoire, ou pour mieux parler, de gens qui eussent bien fait réflexion à ce qu'Horace dit si nettement en plusieurs endroits. Je parleray de la gram-

maire aprés : je vais d'abord exposer le fait historique.

Sur la fin de la République, quand les Romains se furent enrichis des dépoüilles de tant de nations vaincuës, & que chaque grand seigneur ne songea plus qu'à employer dans l'Italie, en tout genre de luxe, ce qu'il avoit amassé de biens par toutes sortes de brigandages dans les provinces ; ils s'adonnérent particuliérement à faire bastir de grandes maisons de campagne, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques & plus délicieuses. Ils choisirent dans cette veûë les endroits les plus commodes, les plus sains, & les plus agréables. Les bords du golphe de Baïes dans la comparaison eûrent la préférence. La campagne voisine estoit fort fertile, abondante en grains & en vins. Le lac Lucrin, qui fait presque partie du golphe de Baïes, estoit fort poissonneux aussi-bien que le reste de cette coste. Il y avoit dans les environs une multitude de fontaines minérales de tous les degrez de chaleur, également propres pour le plaisir & pour la santé. Τὰ θερμὰ ὕδατα πρὸς τρυφὴν, καὶ πρὸς θεραπείαν νόσων ἐπιτήδεια. Les promenades y estoient charmantes & en trés-grand nombre, les unes sur l'eau, les autres dans des prairies que le plus affreux hyver sembloit toûjours respecter. Tout ce que je viens de dire du golphe de Baïes, & de toute cette région de la Campanie, n'est qu'un léger crayon de la peinture qu'en fait Strabon, liv. 5. de sa Géographie. Pline, liv. 31. ch. 2. de son Histoire naturelle, en dit à peu prés la mesme chose.

Le premier de ces deux auteurs qui vivoit dans le siécle d'Auguste, ajouste que les riches qui aimoient la vie molle & oisive, soit qu'ils fussent las des affaires, soit qu'ils fussent rebutez par la difficulté de parvenir aux grands emplois, ou que leur propre inclination les entraisnast du costé du plaisir, cherchérent à s'establir dans un lieu qui n'estoit qu'à une distance raisonnable de Rome, & où l'on pouvoit impunément vivre à sa fantaisie, & suivant le plan qu'on s'estoit fait soy-mesme.

D'abord on fut un peu retenu par la pudeur des mœurs antiques, à laquelle la vie qu'on menoit à Baïes estoit directement opposée. Il falloit au moins une ordonnance du médecin pour passeport. Scipion l'Affriquain fatigué des bruits injurieux que les Tribuns du peuple répandoient tous les jours contre luy, choisit Literne pour le lieu de son exil & de sa mort préférablement à Baïes, de peur de deshonorer les derniers jours de sa vie par une retraite si peu convenable à ses commencements. C. Marius, Pompée le Grand & Jules César ne furent pas tout-à-fait si réservez que Scipion. Ils firent bastir dans le voisinage ; mais ils placérent leurs maisons sur la croupe de quelques collines, pour leur donner un air de chasteaux & de places de guerre, plustost que de maisons de plaisance. *Illi quidem ad quos primos fortuna populi Romani publicas opes transtulit, C. Marius, & Cn. Pompeïus, & Cæsar, extruxerunt quidem villas in regione Baïanâ ; sed illas imposuerunt summis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito speculari longè latèque subjecta. Scias non villas fuisse, sed castra.* Croyez-vous, dit Sénéque, car c'est de luy que j'ay tiré ces exemples ; croyez-vous que Caton eûst pû se résoudre à habiter dans un lieu aussi contraire à la bonne discipline que l'est aujourd'huy Baïes ! Et qu'y auroit-il fait ! Quoy ! compter les femmes galantes qui auroient passé tous les jours sous ses fenestres dans des gondoles de toutes sortes de couleurs! &c. *Putas tu habitaturum fuisse in Mica Catonem !* (Mica estoit un salon sur le bord du golphe) *ut præter navigantes adulteras dinumeraret, & adspiceret tot genera cymbarum, & fluitantem toto lacu rosam, & audiret canentium nocturna convicia !* Voilà une peinture assez vive de la vie licentieuse de Baïes. Cicéron en avoit parlé avant Sénéque dans des termes moins estudiez, mais pas moins significatifs, dans son oraison *pro M. Cælio*. Ce jeune homme y avoit fait quelques voyages avec des personnes d'une réputation assez équivoque,

que, & s'y estoit comporté avec une liberté que la presence des Censeurs auroit pû gesner dans Rome : d'où ses accusateurs prenoient occasion de le décrier comme un débauché, & par conséquent capable du crime pour lequel ils le poursuivoient. Cicéron qui parle pour luy, convient de ce qu'il ne sçauroit nier, que Baïes estoit un lieu dangereux ; il dit seulement que tous ceux qui y vont ne se perdent pas pour cela : que d'ailleurs il ne faut pas tenir les jeunes gens en brassiéres, mais leur permettre quelques plaisirs, pourveû que ces plaisirs ne portent préjudice à personne. Ceux qui se piquoient de régularité, avoient beau déclamer contre la dissolution qui regnoit à Baïes & dans les environs; le goust nouveau l'emportoit dans le cœur des Romains ; & ce qui dans ces commencements ne s'estoit fait qu'avec quelque retenuë, se pratiqua publiquement dans la suite. Quand on a une fois passé les premiéres barriéres de la pudeur, la dépravation va tous les jours en augmentant. Baïes devint le lieu de l'Italie le plus fréquenté & le plus peuplé. Les Romains y vinrent en foule du temps d'Horace, & y élevoient des bastiments superbes à l'envy les uns des autres; en sorte qu'il s'y forma en peu de temps, au rapport de Strabon, une ville aussi grande que Pouzole, quoyque celle-cy fust alors le port le plus considérable de toute l'Italie & l'abord de toutes les nations.

Ἐκεῖ γὰρ ἄλλη πόλις γέγνεται συνῳκοδομουμένων βασιλείων ἄλλων ἐπ' ἄλλοις οὐκ ἐλάττων τῆς Δικαιαρχίας. *Strab. l. 5.*

Mais comme le terrain estoit fort serré d'un costé par la mer, & de l'autre par plusieurs montagnes, rien ne leur couta pour vaincre ces deux obstacles. Ils raférent les costeaux qui les incommodoient, & combl érent la plus grande partie du golphe, pour trouver des emplacements que la diligence des premiers venus avoit enlevé aux paresseux. C'est précisément ce que, dans Saluste, Catilina entend par ces mots de la harangue qu'il fait à ses conjurez, pour allumer leur rage contre les grands de Rome, leurs ennemis communs : *Quis ferat illis superare divitias, quas profundant in extruendo mari, coæquandisque montibus !*

Nobis larem familiarem deesse! Qui est l'homme de cœur qui puisse souffrir que des gens qui ne sont pas d'une autre condition que nous, ayent plus de bien qu'il ne leur en faut pour applanir des montagnes, & bastir des palais dans la mer, pendant que nous manquons du nécessaire!

C'est aussi à quoy il faut rapporter ces vers du livre IX. de l'Enéïde, dans lesquels Virgile, pour mieux représenter la chûte du géant Bitias, la compare à ces masses de de pierres qu'on jette dans le golphe de Baïes pour servir de fondations:

Collapsa ruunt immania membra, &c.
Qualis in Euboïco Baïarum litore quondam
Saxea pila cadit; magnis quam molibus ante
Constructam jaciunt ponto: sic illa ruinam
Prona trahit: penitusque undis illisa recumbit;
Miscent se maria & nigræ attolluntur arenæ.

Il n'y a pas non plus d'autre application à faire de différents passages d'Horace:

Od. 18. l. 2. *Tu secanda marmora*
Locos sub ipsum funus & sepulcri
Immemor, struis domos:
Marisque Baiis obstrepentis urges
Summovere litora.

Et dans l'Epistre 1. du 1. Livre:

Nullus in orbe sinus Baiis prælucet amœnis,
Si dixit dives, lacus & mare sentit amorem
Festinantis heri.

Le lac, ſoit véritablement le lac Lucrin, ſoit le golphe de Baïes, tout enfin ſe reſſent de la fureur de ce riche. Il jette auſſi-toſt les fondements d'une nouvelle habitation dans la mer, parce que le terrain luy manque ailleurs. Alors, comme dit le meſme poëte;

Contracta piſces æquora ſentiunt,
Jactis in altum molibus.

Les poiſſons ſentent leur domaine rétréci par ces vaſtes édifices.

Nous voilà, Meſſieurs, inſenſiblement venus au paſſage difficile; *Seu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum.*

Premiérement, *mare Tyrrhenum* & *mare Euboïcum* en cet endroit ſont la meſme choſe;

Qualis in Euboïco Baïarum littore, &c. Virg. l. 9.
Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor. Virg. l. 1.
Et tandem Euboïcis Cumarum allabitur oris. l. 6.

Secondement, *oppoſitis pumicibus* eſt icy ſynonyme à *jactis in altum molibus.*

Troiſiémement, *debilitat mare Tyrrhenum* répond parfaitement à *contracta æquora.*

Ainſi le poëte ne veut dire autre choſe, ſinon, ſoit « qu'il nous reſte encore un grand nombre d'années, ou que « celle-cy ſoit la derniére, pendant laquelle vous voyez les « Romains occupez à rétrécir la mer par les pierres qu'ils « jettent pour ſe baſtir des maiſons agréables, & ſe préparer « de nouveaux plaiſirs. «

S'il eſtoit beſoin d'éclaircir davantage mon explication, & de marquer le peu de convenance qui ſe trouve dans les anciennes, je ferois aiſément voir qu'elles ne préſentent point une idée claire, & qu'au contraire l'image qui ſe trouve dans la mienne eſt trés-naturelle : en quoy conſiſte la poëſie. Je démontrerois, ce me ſemble, que l'uſage de

la langue Latine eſt entiérement pour moy, dans les termes les plus embarraſſants de cette phraſe, qui ſont *debilitat &* *oppoſitis pumicibus*. Puiſque le premier ſignifie non ſeulement affoiblir, mais encore diminuer, rétrécir & retrancher une partie, ainſi qu'on avoit fait au golphe de Baïes; & qu'il eſtoit arrivé au vaſe d'Enetius dont parle Martial, liv. 8. ep. 6.

Le vaſe eſtoit un peu écorné.

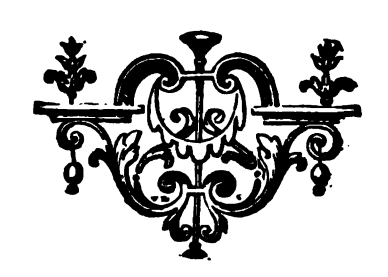
> *Hoc cratere ferox commiſit prælia Rhætus*
> *Cum Lapithis; pugna debile cernis opus.*

Et qu'enfin le dernier non ſeulement ſignifie, mais peint merveilleuſement les pierres perduës qu'on jettoit autour du golphe pour en reculer les eaux:

> *Oppoſui molem clypei, texique jacentem.*

dit Ajax dans les Métamorphoſes.

Mais en voilà aſſez pour mettre la compagnie en eſtat de juger. Ce que je dirois de plus ne feroit que l'ennuyer. Ainſi je finis, aprés avoir prié la compagnie de juger ſi la tempeſte peut affoiblir la mer, comme l'explication ancienne le dit; & ſi les vents qui regnent dans l'hyver ne luy donnent pas pluſtoſt une nouvelle force!



EXPLICATION D'UN ENDROIT DIFFICILE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. Boivin l'Aisné.

DENYS d'Halicarnasse avoit fait un livre des Temps, c'est-à-dire, de Chronologie, dont il ne nous reste que le titre, & une courte regle de Chronologie.

Ils nous ont esté conservez par Clément d'Aléxandrie en ses Stromates, liv. 1. où il traite de l'époque d'Inachus.

Ils sont aussi rapportez par Eusébe en sa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 12. dans une longue citation qu'il fait de cet endroit de Clément.

Plusieurs modernes trés-sçavants, & tous les traducteurs de Clément Aléxandrin & d'Eusébe ont esté trompez, ce me semble, par l'équivoque du mot Ἑλληνικὰ qui se trouve dans la régle de Denys d'Halicarnasse.

Tout le monde convient que ce mot dans sa signification vulgaire veut dire *les Grecs*, & c'est ainsi que tous généralement l'ont icy expliqué; mais je soutiens qu'il y signifie *les Hellénes* en particulier & non pas les Grecs, & qu'il n'y auroit pas de sens autrement.

Cette régle ne contient en Grec que ce peu de mots; παλαίτερα τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά.

Les uns traduisent, *ex rebus Græcis antiquiores sunt Argolicæ*. Les autres, *Argolica Græcorum vetustissima*.

Je prétends que cela veut dire, *Argolica vetustiora sunt Hellenicis*.

Toute nostre contestation roule sur la diverse signification du mot Ἑλληνικῶν.

En un mot, je ſoutiens que Denys d'Halicarnaſſe dit que *les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.*

Les autres croyent qu'il dit que *les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs.*

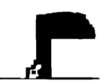
Cette régle ne peut jamais ſignifier que les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs : elle ne ſe ſert point du ſuperlatif, c'eſt du comparatif. Elle diroit donc que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs. Or ce ſeroit une abſurdité de vouloir que les Argiens, qui ſont eux-meſmes des Grecs, fuſſent cependant plus anciens que les Grecs. Le régle veut donc ſeulement dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. En un mot, Denys d'Halicarnaſſe enſeigne que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen. Voilà tout.

Gentien Hervet, Simon Hervet, Daniel Heinſius, Sylburge, ont les uns traduit, les autres annoté ou commenté Clément Aléxandrin. Le P. Viger Jéſuite a traduit Euſébe. Scaliger & Vindingius ont cité & examiné cette régle de Denys. Perſonne n'a ſongé à l'équivoque du mot Ἑλληνικά : tous s'y ſont trompez.

La régle de Denys d'Halicarnaſſe peut produire deux ſortes de queſtions : les unes pour le fonds, qui eſt la Chronologie ; les autres pour le ſens litteral, qui eſt un incident.

Mais il n'eſt point icy queſtion de chronologie. Tout le monde convient qu'Inaque eſt plus ancien qu'Hellen. C'eſt tout ce que cette régle nous dit pour la Chronologie. Il eſt vray que ſelon les autres elle ſignifieroit qu'Inaque eſt le plus ancien roy de la Gréce ; mais ce ſeroit une difficulté à examiner, car pluſieurs nient qu'Inaque ſoit auſſi ancien qu'Ogyge ou qu'Aigialée, ou que Crés. On le fait de l'âge de Graicus.

Quoy-qu'il en ſoit, Denys d'Halicarnaſſe ne parle point de cela, du moins en cet endroit. Les termes y répugnent, & diſent ſeulement que la monarchie des Ar-



giens a commencé avant celle des Hellénes.

Voicy le passage tout entier, tel qu'il est dans Clément Aléxandrin, qui sert d'original : παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, ὡς Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetustiora autem sunt Hellenicis Argolica, ab Inacho inquam, ut Dionysius Halicarnassensis in Temporibus docet.* Les Argiens, je dis à commencer par Inaque, sont plus anciens que les Hellénes, comme Denys d'Halicarnasse l'enseigne en son livre des Temps.

Il y a deux diverses leçons dans l'exemplaire de Clément Aléxandrin dont Eusébe s'est servi. Les termes y sont, παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλληνικῶν μνημονεύεσθαι τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetustiora autem Hellenicis commemorari Argolica, ab Inacho inquam, Dionysius Halicarnassensis in Temporibus docet.*

Ainsi cet exemplaire adjoustoit, μνημονεύεσθαι, & retranchoit ὡς. Mais ces deux diverses leçons ne servent de rien, parce qu'elles ne tombent point sur l'essentiel de cette régle.

J'ay veû plusieurs manuscrits d'Eusébe, elles y sont tout comme dans les éditions. Toutes les notes que j'ay pû voir sur Clément & sur Eusébe font mention de ces mesmes diversitez, & n'en marquent point d'autres. Les diversitez de version ne font pas des diverses leçons.

Je diray en passant qu'il paroit, en confrontant les deux textes dans le reste, que le manuscrit dont se servoit Eusébe valoit beaucoup mieux que celuy sur lequel on nous a donné l'édition de Clément. Cela feroit croire que les termes de Denys d'Halicarnasse estoient παλαίτερα δὲ μνημονεύονται τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά. *Vetustiora autem commemorantur Hellenicis Argolica.* On tient que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes. Ainsi Denys n'auroit pas parlé tout-à-fait affirmativement. Mais ces différences ne valent pas la peine d'estre relevées. Il est sur-

prenant que personne ne se soit apperçû du double sens du mot Ἑλληνικὰ dans ce passage.

Gentien Hervet en 1551. a traduit en Latin Clément d'Aléxandrie. C'est la plus ancienne version que nous en ayons. Il a rendu la régle de Denys d'Halicarnasse par ces mots: *Ex rebus Græcis sunt antiquiores Argolicæ.* Il a bien vû qu'il falloit le comparatif; mais il devoit dire *rebus*, & non pas *ex rebus;* & il ne s'est pas apperçû qu'il falloit icy *Hellenicis* & non pas *Græcis.*

Hervet n'a pas osé dire que les Argiens fussent plus anciens que les Grecs. Il a senti le ridicule de cette proposition. Mais il s'est imaginé que le texte Grec, son original le disoit, si on le prenoit à la lettre, & qu'ainsi il falloit y trouver un autre sens. C'est pourquoy, au lieu de *Græcis* tout court, il a mis *ex Græcis.* Par ce moyen il a changé le comparatif absolu en comparatif partitif; & au lieu de dire ridiculement que les Argiens sont plus anciens que les Grecs, il a pris le tour de dire qu'entre les Grecs les Argiens sont plus anciens que les autres. Il n'a pas dit le mot *que les autres:* mais je suppose qu'il l'a sousentendu. On ne peut pas traduire ce latin en François mot à mot, il faut un autre tour, *ex rebus Græcis*, ou *è rebus Græcis*, ou *inter res Græcas*, ou *rerum Græcarum*, sont tous régimes du comparatif partitif, & tout cela veut dire la mesme chose.

Il s'est fait plusieurs éditions de la version de Hervet de son vivant. Il y a joint en 1560. ses Commentaires dont nous venons de parler, & où sa faute est confirmée. La mesme version a encore esté imprimée aprés sa mort, avec de nouvelles notes en 1590. par les soins de Simon Hervet son neveu; sa mesme faute s'y trouve toûjours.

Sylburge en 1592. a fait imprimer Clément Aléxandrin en Grec sans version : mais il a donné des notes & une excellente table, qui est comme une espece de commentaire où il indique son sentiment & des autoritez. Il y dit, sur le mot Denys, *Dionysius Halicarnasseus Argolica Græcorum*

corum vetustissima facit. Il est donc tombé dans la faute commune de prendre ici les Grecs pour les Hellénes, & outre cela il en adjouste une nouvelle, qui est de changer le comparatif en superlatif : ainsi les derniers critiques adjoustent souvent de nouvelles fautes à celles des premiers.

Scaliger en 1604. dans ses Canons isagogiques, liv. 3. cite deux fois cette régle de Denys d'Halicarnasse. Ses termes sont en la page 338. *Regnum Argivorum Sicyonis antiquius constituit Dionysius Halicarnassensis apud Clementem.* Il rapporte le texte Grec, où il substituë sens pour sens le mot παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα, ce qui est toûjours le comparatif. Et en la page 349. il dit, *Vetustissima Africano, & post eum Eusebio, Sicyonia, Argolica, Attica : aliis,* παλαίτερα τῶν Ἑλληνικῶν Ἀργολικὰ τὰ ἀπὸ Ἰνάχου, *ut scribebat Dionysius Halicarnassensis* ἐν τοῖς χρόνοις. Il met donc icy le propre mot παλαίτερα, mais au Latin il avoit dit par avance *vetustissima.*

On voit que le sens littéral de cette régle a fait beaucoup de peine à Scaliger. Il ne l'a point traduite mot à mot en Latin : il semble qu'il n'a osé ; & ce qui en est une demi-preuve, c'est qu'au mesme endroit il cite en Grec plusieurs passages qui suivent immédiatement, & il les traduit tous l'un aprés l'autre mot à mot en Latin, au lieu qu'icy il ne fait qu'un pur commentaire sans version. Il met en Latin tantost le comparatif, tantost le superlatif. Il ne traduit le mot grec Ἑλληνικὰ, ni par *Hellenica*, ni par *Græca ;* mais tantost par *Sicyonia* tout seul, tantost par *Sicyonia, Argolica, Attica,* tout ensemble. Voilà des commentaires beaucoup plus obscurs que le texte ; c'est pourtant le grand Scaliger, le prince des grammairiens, des chronologistes & des critiques du siécle.

On sçait bien qu'il ne croit pas qu'Ἑλληνικὰ signifie à la lettre les *Sicyoniens*, mais il suppose visiblement que ce mot signifie tous les Grecs en général, & non pas les Hellénes en particulier. Scaliger fait donc la faute comme

tous les autres. Il n'ose nommer les Grecs, mais il ne songe nullement aux Hellénes. Il sousentend pourtant toûjours les Grecs. Il conçoit toute l'absurdité qu'il y auroit de dire *Argolica vetustiora Græcis.* Il trouve le moyen de l'adoucir, en sousentendant tacitement dans son esprit le mot *aliis* ou *cæteris.* En un mot, son sens secret est que les Argiens sont plus anciens que les autres Grecs, *cæteris Græcis.* Voilà ce qu'il veut dire.

Aprés cela Scaliger donne l'essor à sa science, & croyant avoir bien deviné la pensée de Denys d'Halicarnasse, il luy preste toutes les siennes, & le fait parler en Scaliger.

Ce prétendu Denys d'Halicarnasse dit que les Argiens sont plus anciens que les autres Grecs: Il ne faut donc plus que sçavoir qui sont ces autres Grecs qui pourroient contester d'antiquité avec Inaque & ses Argiens. Or dans les chronologies ordinaires de la Gréce, il n'y a proprement qu'Aigialée & ses Sicyoniens qui le disputent d'antiquité contre Inaque.

Le Denys d'Halicarnasse de Scaliger a donc voulu dire que les rois Argiens sont plus anciens que les rois Sicyoniens, & que tous les autres rois de la Gréce.

Cette régle de Denys entenduë à la maniere de Scaliger, veut donc dire par degrez & peu à peu que les Argiens, à commencer par Inaque, sont les plus anciens peuples de toute la Gréce, *Argolica Græcorum vetustissima.* Voilà pourquoy, selon Scaliger, il est indifférent de dire ou *vetustiora* au comparatif, ou *vetustissima* au superlatif; & voilà de la chronologie toute supposée à Denys d'Halicarnasse, dont l'autorité servira désormais à tromper tout le monde, sur la foi de Scaliger qui a mal pris cet auteur.

Scaliger donne icy les Sicyoniens pour exemple de la plus grande antiquité Grecque, ou du moins il ne leur oppose que les Argiens. Mais Crés, Ogyge & Graicus ne doivent-ils pas précéder Inaque!

Il est certain que Denys d'Halicarnasse ne parle icy ni des Crétois, ni des Ogygiens, ni des Sicyoniens, ni des Grecs en général, mais bien des Hellénes; & toute la com-

paraiſon qu'il fait n'eſt qu'entre Inaque & Hellen.

Daniel Heinſius en 1616. a donné une édition Grecque & Latine de Clément Alexandrin. Il a reveû & corrigé la verſion de Hervet. Il s'eſt ſervi des notes & de la table de Sylburge. Il a mis dans le texte comme Hervet, *ex rebus Græcis ſunt antiquiores Argolicæ ;* & il a répété dans la table aprés Sylburge, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima.*

Le P. Viger Jéſuite en 1628. dans la traduction d'Euſebe, a mis *res Argolicas Græcarum omnium vetuſtiſſimas celebrari.* Il a donc adjouſté de ſon chef *omnium*, qui fortifie la faute pour le ſuperlatif; & il eſt tombé comme tous les autres dans la groſſe faute, qui eſt d'avoir mis les Grecs au lieu des Hellénes. Sa faute particuliére eſt d'avoir adjouté *omnium.* Il n'eſt point permis aux traducteurs d'adjouter : c'eſt préférer leur ſens à celuy de l'original. Denys n'a point dit πάντων. Il n'a point voulu le dire.

Vindingius en 1701. dans ſon Hellen au chapitre des Argiens, copie à peu prés Scaliger, ſans le citer, & dit que quelques-uns font le royaume des Argiens plus ancien que celuy des Sicyoniens : *quidam antiquius faciunt ;* & il ſe ſert auſſi du comparatif παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα dans ſa citation Grecque : παλαιότερα τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικὰ, & il allégue Clément Aléxandrin pour auteur. J'ay deja réfuté cela ſur l'article de Scaliger.

Le P. le Nourri, qui nous a donné en 1703. un ſçavant apparat ſur Clément Aléxandrin, n'y a rien dit de cette regle de Denys d'Halicarnaſſe.

Pour bien éclaircir une difficulté, il faut la tourner ſur toute ſorte de ſens, ſoit bons, ſoit mauvais. Cela me fait adjouſter qu'il y a encore une maniére dont on auroit pû interpréter cette régle, ſuivant la notion que nous avons remarquée, que les Argiens eſtoient barbares, & plus anciens que les Grecs polis ou Hellénes. Quelqu'un auroit donc pû mettre, *Argolica, ut pote barbarica, ſunt vetuſtiora Græcis politis, ſive Hellenicis.* Cette explication auroit eſté, ce ſemble, plus naturelle, ou du moins plus littérale que

celle de Scaliger & de Vindingius, qui rendent Ἑλληνικὰ par *Sicyonia*.

Mais en vérité c'est se faire illusion que de chercher des sens si bizarres & si détournez. Cela n'est de mise qu'en attendant le bon, & aussi-tost qu'il paroist, ils s'évanoüissent. Nous expliquons icy Denys d'Halicarnasse, & non pas Lycophron. Nous cherchons un sens historique, & non pas à deviner des énigmes.

Je suis donc persuadé que Denys d'Halicarnasse a voulu dire que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes: *Argolica vetustiora sunt Hellenicis.* La raison décisive, c'est qu'il n'y a que cette seule version qui se puisse soustenir. Le texte de Denys d'Halicarnasse ne consiste qu'en trois mots. Ἀργολικὰ παλαίτερα Ἑλληνικῶν. Le premier mot ne fait point de difficulté, il n'est donc question que des deux autres.

Le second est certainement un comparatif. Il signifie donc *vetustiora*, & rien autre chose; ainsi ceux qui veulent mettre *vetustissima* ont tort.

Le troisiéme mot fait seul toute la difficulté. Elle ne consiste qu'en ce qu'il est équivoque. Il ne peut signifier icy que deux choses, c'est-à-dire, ou *les Grecs en général*, ou *les Hellénes en particulier*. Il faut donc traduire nécessairement, ou *vetustiora Græcis*, ou *vetustiora Hellenicis*.

Tout le monde s'est jetté sur la signification vulgaire, qui est qu'Ἑλληνικὰ veut dire *Græca*. C'est la seule qui se trouve dans les glossaires & dans les dictionnaires communs. C'est la premiére idée, le premier sens qui se présente. On est si prévenu de cette signification ordinaire, que l'on voit bien icy que personne n'a seulement songé à l'autre. Il faut convenir aussi que le mot Grec Ἑλληνικὰ se trouve non pas seulement cent fois, mais plus de mille pour signifier *Græca*, contre une fois pour dire *Hellenica*.

Mais sa régle vulgaire est aussi que le comparatif Latin

gouverne absolument l'ablatif sans autre circonlocution ni préposition. Il falloit donc dire, *Vetustiora Græcis* tout court. D'où vient donc que personne n'a osé le mettre, & que tout le monde a cherché des détours! Rien n'estoit plus mot à mot, & cependant tous l'ont évité comme un écüeil. Ils ont donc bien veû qu'il ne falloit pas dire que les Argiens sont plus anciens que les Grecs. Or si ce mot Ἑλλωικὰ ne peut pas signifier icy les Grecs en général, il faut nécessairement qu'il y signifie les seuls Hellénes.

Enfin, nous avons déja dit qu'il ne peut pas signifier icy les Grecs. Ce seroit une absurdité manifeste. Il n'y a pas de sens à dire que les Argiens sont plus anciens que les Grecs, puisque les Argiens sont des Grecs. Il faut donc nécessairement que ce mot signifie icy les *Hellénes*. Et voilà une démonstration dans toutes les formes.

Toute la faute, soit des traducteurs, soit des autres sçavants hommes qui ont cité ce passage, vient de ce qu'ils ne se sont pas apperçûs de l'équivoque. Il n'y a pas de doute que si quelqu'un y avoit pensé, il ne m'eûst prévenu dans le sens que j'y donne, & jamais il n'auroit traduit autrement. La seule découverte du double sens du mot Ἑλλωικὰ dans le Grec suffit pour convaincre icy tout le monde qu'il y signifie les Hellénes.

On pourroit m'objecter les noms, le nombre & l'autorité de tous ces fameux critiques qui ont interprété ce passage d'une autre maniére. Mais cela ne sert de rien, puisque j'y ai déja répondu par avance, & pied à pied. On les nomme par honneur, mais il ne faut pas que le respect qu'on leur doit préjudicie à la vérité qu'ils cherchoient eux-mesmes.

Les mauvaises interprétations ne doivent passer que pour des objections : la bonne version est la vraye réponse à toutes les mauvaises. C'est au public à en juger.

On m'objecte que le comparatif se met quelquefois en Grec pour le superlatif : par exemple, Anacréon dit :

χαλεπὸν τὸ μὴ φιλῆσαι.
Χαλεπὸν δὲ καὶ φιλῆσαι;
Χαλεπώτερον δὲ πάντων
Ἀποτυγχάνειν φιλοῦντα.

Henry Estienne a traduit :

Et non amare durum est,
Et est amare durum :
Durissima omnium res
Amare nec potiri.

Anacréon a donc mis χαλεπώτερον au comparatif pour χαλεπώτατον au superlatif. On trouve encore d'autres pareils exemples. Ainsi Scaliger, Sylburge, Heinsius & le P. Viger, ont eû raison de croire que dans Denys d'Halicarnasse παλαίτερα *vetustiora*, est mis pour παλαίτατα *vetustissima*.

Je réponds que dans Anacréon, χαλεπώτερον πάντων signifie *plus difficile que tout*, *difficilius omni re*. Il n'a donc point mis le comparatif pour le superlatif. πάντων en Grec est le régime du comparatif, aussi-bien que du superlatif. Ainsi on l'a mal pris. Cela se dit en toutes sortes de langues. *Omnibus* se met en Latin avec le comparatif, *difficilior omnibus* ; & en François, *un homme plus malaisé que tous les autres*. Ce ne sont pas pour cela des superlatifs. D'ailleurs πάντων, *omnium*, *tous*, dans Anacréon est mis, dit-on, pour ἀμφοτέρων, *amborum*, *deux*. Il est difficile de ne pas aimer. Il est difficile aussi d'aimer : mais une chose plus difficile *que toutes ces deux*, c'est d'aimer, & de n'estre pas aimé. Il n'y a point là de superlatif.

Enfin, Anacréon est un poëte, & peut user de figures & de licences. Denys d'Halicarnasse est icy un chronographe, qui ne s'amuse pas à badiner ni à fleurir son discours. Il est obligé de parler selon les regles & sans affectation.

J'avoüe pourtant qu'il y a des cas où le comparatif se met pour le superlatif : c'est quand cela est indifférent, mais ce n'est pas en fait de chronologie.

Comparons d'un coup d'œil les différentes maniéres dont on a pû traduire cette régle de Denys d'Halicarnasse par rapport aux dégrez de comparaison.

Les Argiens sont plus anciens que les Hellénes, *vetustiores Hellenicis.* C'est la bonne maniére. Les Argiens sont plus anciens que les Grecs, *vetustiores Græcis.* On ne l'a osé dire. *Vetustiores Græcis*, en adjoustant *cæteris* ou *aliis*, ou de mesme en le sousentendant, n'auroit pas esté une absurdité ; mais ce n'eust pourtant pas esté le sens de Denys d'Halicarnasse. C'est apparemment comme Scaliger & Vindingius l'ont entendu. *Vetustiores ex Græcis ;* c'est ce qu'ont mis les deux Hervets & Heinsius : mais ce n'est pas traduire ; c'est altérer le sens, & changer le régime absolu en partitif. *E Græcis*, ou *inter Græcos* ou *Græcorum*, ce seroit encore la mesme faute. *E vetustioribus Græcis*, ou bien *è vetustissimis Græcorum*, ce seroit toûjours la mesme faute d'une nouvelle maniére. *Vetustissimi Græcorum* par le superlatif absolu, c'est encore plus mal ; il faut le comparatif. *Vetustiores Sicyoniis*, c'est un commentaire, & non pas une version. *Sicyoniis* est mis icy au lieu de *Græcis cæteris omnibus. Argolici vetustiores Græcis*, en prenant *Argolici* pour des Grecs encore barbares, & *Græci* pour des Grecs déjà civilisez, c'est encore un commentaire. *Argolici vetustiores Hellenicis*, est la seule bonne version. Toutes celles qui ont le mot *Græci*, ne sont pas supportables.

Nostre difficulté n'est point sur le comparatif ou sur le superlatif. Il s'agit de la signification double du mot Ἕλλην dans la langue Grecque. Les Latins ont icy deux mots, les Grecs n'en ont qu'un pour signifier & les Grecs en général & les Hellénes en particulier. La langue Latine est icy plus riche que la Grecque. *Hellenes* en Latin ne signifie jamais les Grecs. Les traducteurs ont induit icy en erreur

les autres critiques. Ils n'y ont pas conservé l'équivoque. Ils ont pris le mauvais sens, & ont rejetté le bon. Il seroit à propos de rapporter icy tous les autres endroits où ils font la mesme faute dans les versions des bons auteurs. Mais ce doit estre la matiére d'une autre dissertation.

DISSERTATION

Au sujet de quelques endroits de Tacite & de Velléius Paterculus, où ces deux auteurs paroissent entiérement opposez sur les mesmes faits.

Par M. l'Abbé DE TILLADET.

DE toutes les qualitez requises dans un historien, la premiére & la plus essentielle, dit Cicéron, c'est un amour sincére pour la vérité, c'est le courage & la force de ne déguiser ni les vices ni les vertus : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat.* Cette vérité si respectable & qu'on suppose toûjours comme le fondement de l'histoire, doit estre regardée comme le gage de la foy publique, & c'est en quelque maniére violer le droit des gens que de donner un roman pour l'histoire, & de substituer la fable à la vérité.

Mais où la prendre cette vérité, qui semble si inaccessible aux hommes, sera-ce dans l'obscurité du cabinet d'un sçavant, qui bien loin d'estre instruit de ce qui se passe à la cour ou dans les armées, ne sçait pas bien souvent luy-mesme ce qui arrive à sa porte ou dans son domestique! & , si on luy communique les secrets de l'Estat, qui nous peut répondre qu'il n'a pas vendu aux ministres, ou à quelque favori une plume servile & mercénaire, & souvent trempée pour ainsi dire dans le sang de ceux qu'il immole à la vengeance & à la politique de ses patrons, l'omission d'une circonstance, la supposition d'une autre, deux

deux mots gliſſez adroitement, la datte d'un fait avancé ou reculée, font ſouvent des meſmes faits une ſatire ou un éloge, ſelon qu'il plaiſt à l'hiſtorien de confondre adroitement l'ordre des évenements, & de les placer dans différents points de veûë : enſorte qu'on peut dire aprés Vopiſcus, qu'il ſe rend maiſtre de la réputation des hommes, dont il diſpoſe à ſon gré, & ſelon ſes préjugez & ſes intéreſts.

Certum eſt omnes omnium virtutes, tantas eſſe quantas videri eas voluerint eorum ingenia qui unius cujuſque facta deſcripſerint.

Velléius Paterculus & Tacite nous fourniſſent un exemple de cette partialité ſi indigne de la fidélité de l'hiſtoire; tous deux auteurs contemporains, ou preſque contemporains, celuy-cy vivant ſous l'empire de Trajan, & l'autre ſous celuy de Tibére. Comment ont-ils parlé tous deux de ce meſme prince, l'un en fait un héros; il l'éléve, pour ainſi dire, au deſſus de l'humanité : c'eſt, ſelon cet auteur, un préſent des dieux qui fait la félicité des hommes & les délices de ſon ſiécle, & l'autre le repréſente comme un tyran farouche, ombrageux, cruel, mais cruel avec art, qui ne manquoit jamais de prétextes pour faire périr ceux qui luy eſtoient ſuſpects ou par des vertus trop éclatantes, ou par des richeſſes redoutables : enfin un monſtre paitri, pour ainſi dire, de bouë & de ſang, abiſmé dans toutes ſortes de crimes, & encore plus odieux, s'il ſe peut, par ſes débauches que par ſes cruautez.

Mais écoutons Tacite luy-meſme, afin qu'on ne m'accuſe pas de charger trop ſes portraits. Il fut, dit-il, adroit à cacher ſes vices ſous une modeſtie feinte, tant que Germanicus & Druſus furent vivants, meſlé de bien & de mal pendant la vie de Livie ſa mere, cruel à l'excés, mais ſecret dans ſes plaiſirs infames, tant qu'il aima ou craignit Séjan, enfin abiſmé dans tous les crimes & dans les plus monſtrueuſes voluptez, lorſque dégagé de la crainte, & ayant

banni la pudeur, il pût s'abandonner librement à son méchant naturel.

Occultum ac subdolum, fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Drusus superfuere. Idem inter bona malaque mixtus incolumi matre; intestabilis sævitia, sed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit, timuitve. Postremo in scelera simul ac dedecora prorupit, postquam remoto pudore & metu, suo tantum ingenio utebatur.

Est-ce le mesme Tibére que Paterculus nous dépeint pendant 16. années de regne comme un prince sage, sans ambition, bon, juste & pieux, & qui ne s'estoit chargé du gouvernement que par la violence que le sénat & le peuple Romain luy avoient faite, & que pour sauver l'empire qui auroit péri sous un autre souverain & sous une autre forme de gouvernement.

Cum quidquid tuendum non suscepisset, periturum videret.

Depuis son élevation à l'empire, continuë cet auteur, le crédit public est maintenu, la brigue & la sédition sont bannies du champ de Mars, la justice l'emporte sur le crédit, & la vertu sur l'ambition. Le mérite est surpris par des récompenses, & la peine tombe, quoy-que toûjours un peu tard, sur les criminels. L'on a imposé à tout le monde une heureuse nécessité de bien vivre. Les petits respectent ceux qui sont plus puissants sans les craindre, & les grands sont au-dessus du peuple sans le mépriser. Le sénat a repris sa majesté, les magistrats leur autorité, & les arts, l'industrie; la justice & l'équité qui estoient auparavant comme ensevelies, paroissent avec un nouvel éclat, & annoncent la sagesse & la bonté de celuy qui gouverne.

Revocata in forum fides; summota è foro seditio; ambitio campo; discordia curia... Justitia, æquitas, industria civitati reddita. Accessit magistratibus auctoritas, senatui majestas, judiciis gravitas..... Recte faciendi omnibus aut incussa voluntas aut imposita necessitas. Honorantur recta, prava puniuntur. Suspicit potentem humilis, non timet. Antecedit, non contemnit humiliorem potens. Et un peu plus bas,

Honor dignis paratissimus; pœna in malos sera sed aliqua, vel æqua. Superatur æquitate gratia, ambitio virtute: nam facere recte cives suos, princeps optimus faciendo docet; cumque imperio sit maximus, exemplo major est.

Quelle peinture! Ne croit-on pas, Messieurs, estre transporté tout d'un coup à ces heureux temps, où les Romains jettérent les premiers fondements de leur liberté; & Velléius parle-t-il autrement de la fin de l'empire d'Auguste, & du commencement de celuy de Tibére que Tite-Live a fait de l'estat où se trouva la république aprés l'exil des Tarquins & l'establissement des Consuls?

Mais entrons un peu plus en détail sur des faits particulier, où nos deux historiens se trouvent entiérement opposez.

Velléius représente Tibére, aprés la mort d'Auguste, comme un homme qui connoissoit tout le bonheur de la vie privée, qui vouloit vivre dans l'égalité d'un simple citoyen, & qui faisoit connoistre qu'il regardoit comme le comble de sa gloire de pouvoir rétablir la république sur ses anciens fondements & dans sa premiére liberté.

Una tantùm veluti luctatio civitatis fuit, pugnantis cum Cæsare senatus, populique Romani, ut stationi paternæ succederet, illius ut potius æqualem civem quam eminentem liceret agere principem.

Enfin, dit cet auteur, Tibére se laissa vaincre plustost par la raison que par l'ambition. La crainte seule que l'Estat ne périt, s'il n'en prenoit le gouvernement, le détermina à s'en charger, & il fut, adjoute Velléius, presque plus long-temps à refuser l'empire par modestie que ses prédécesseurs n'en avoient employé pour s'en emparer par la violence & par la voye de ses armes.

Tandem magis ratione quam honore victus est. Cum quidquid tuendum non suscepisset, periturum videret: solique huic contigit penè diutius recusare principatum, quàm, ut occuparent eum, alii armis pugnaverant.

Tacite bien opposé à Velléius, nous apprend au contraire

que pendant que Tibére amusoit le sénat d'une feinte modestie, & dont peu de gens furent les dupes, que dés qu'Auguste eût les yeux fermez, qu'il s'empara de l'empire & des forces du gouvernement; qu'il donnoit le mot aux cohortes Prétoriennes; que la garde & les autres fonctions militaires se faisoient chez luy comme chez l'Empereur; que soit qu'il marchast par la ville, ou qu'il allast au sénat; il estoit toûjours environné d'une troupe de soldats, qu'il avoit mesme écrit aux armées pour leur notifier son avénement à l'empire, sans hésiter jamais que lorsqu'il parloit dans le sénat; & on reconnut depuis, adjoute cet auteur, que l'irrésolution apparente qu'affectoit Tibére tendoit à pénétrer la disposition des sénateurs, & qu'il fit périr dans la suite ceux qui se déclarérent trop républicains, ou qui furent assez imprudents pour laisser voir qu'ils avoient pénétré ses intentions.

Sed defuncto Augusto, signum Prætoriis cohortibus ut imperator dederat, excubiæ arma, cætera aulæ. Miles in forum, miles in curiam comitabatur; literas ad exercitus tanquam adepto principatu, misit: nusquam contabundus nisi cum in senatu loqueretur.

Et un peu plus bas: *Postea cognitum est ad introspiciendas etiam procerum voluntates, inductam dubitationem: nam verba, vultus in crimen detorquens, recondebat.*

Mais suivons nos deux auteurs, & voyons comme ils parlent l'un & l'autre de la guerre d'Afrique contre Tacfarinas, & de Junius Blésus, & de Dolabella, qui combatirent ce fameux rebelle.

Velléius parlant de Junius Blésus, Proconsul en Afrique, c'estoit, dit-il, un homme dont il est difficile de marquer s'il estoit plus utile pour la guerre qu'excellent dans la paix; ce fut lui qui commandant en Afrique, mérita par sa valeur & par sa conduite les ornements du triomphe avec le nom d'*Imperator*. Et un peu plus bas: Dolabella homme d'une franchise tout-à-fait généreuse, suivit entiérement l'exemple de Junius.

Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris an meliore in toga : qui post paucos annos Proconsul in Africâ, ornamenta triumphalia cum appellatione Imperatoriâ meruit ; cujus curam ac fidem Dolabella quoque vir simplicitatis generosissimæ per omnia imitatus est.

Voilà tout ce qu'en dit Velléius.

Mais il ne dit pas, comme fait Tacite, liv. 3. que Bléfus n'avoit point terminé cette guerre ; que Tacfarinas subsistoit encore à la teste de ses troupes ; que la guerre estoit aussi vive qu'auparavant.

Is demùm annus populum Romanum longo adversùs Numidam Tacfarinatem bello absolvit. Nam priores duces sibi (ubi) impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe statuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas, &c. Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius, Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu insignes captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat ;

& que Tibére ne déféra ces honneurs prématurez du triomphe à Blesus, que parce qu'il estoit oncle de Séjan son favori.

On rappella mesme la neuviéme légion, comme s'il ne fut plus resté d'ennemis dans l'Afrique, sans que Publius Dolabella, qui en estoit cette année-là Proconsul, osast la retenir ; les commandements du Prince, adjoute Tacite, faisant plus de peur que tous les hazards de la guerre. Cependant Dolabella défit absolument Tacfarinas avec moins de troupes que n'avoit eû Blesus. Il tailla son armée en piéces ; ce général des rebelles y fut tué sur le champ de bataille, son fils pris prisonnier avec un grand nombre des principaux chefs ; & lorsque Dolabella demanda les honneurs du triomphe, Tibere, dit Tacite, les luy refusa pour complaire à Séjan, qui craignoit que la gloire de son oncle

Blésus n'en fust effacée; mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, continuë Tacite, qui retournoit, dit-il, avec l'applaudissement d'avoir achevé la guerre d'Afrique.

C'est ainsi que les héros de la faveur sont mis à la teste des armées & dans les premiéres places, qu'on grossit, qu'on augmente de foibles avantages, pour pouvoir impunément les accabler d'honneurs & de richesses; qu'on récompense mesme leurs fautes, & qu'on couronne, pour ainsi dire, leurs défaites, pendant qu'on n'ose produire des talents supérieurs, & qu'on laisse le mérite & la plus pure valeur sans employ ou sans récompense ; mais si les princes ou leurs ministres disposent à leur gré des honneurs en faveur de leurs créatures & de leurs parents, les soldats distribuënt l'honneur & la véritable gloire, & leur suffrage passe peut-estre plus surement à la postérité que les éloges des ministres, & que les récompenses des souverains.

Velleius passe ensuite au portrait de Séjan, & je ne ferai que le copier, pour l'opposer à celuy que nous donne Tacite de la mesme personne.

C'est un homme, dit cet auteur, bien-fait, d'un tempérament robuste; les maniéres sévéres, & cependant agréables; d'une gayeté sans art, naturelle & à l'antique, tranquille au milieu des plus grandes occupations, & qui ne paroist pas plus empressé que ceux qui joüissent de tout leur loisir; qui ne s'attribuë quoyque ce soit, & par là mesme obtient toutes choses; si modeste qu'il se mesure toûjours au-dessous de l'opinion d'autruy; enfin dont le visage & la vie sont aussi tranquilles que son esprit est agissant: aussi, adjouste cet auteur, y a-t-il long-temps que dans l'estime de sa vertu les sentiments de la ville s'accordent comme de concert avec le jugement du prince.

Tiberius Cæsar Sejanum Ælium principem, equestris ordinis patre natum, materno vero genere clarissimas, veteresque & insignes honoribus complexum familias, habentem consulares fratres, consobrinos, avunculum, ipsum verò laboris ac fidei capacissimum, sufficiente etiam vigori animi compage corpo-

ris : singularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet : virum severitatis lætissimæ, hilaritatis priscæ, actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eoque assequentem omnia : semper infra aliorum æstimationes se metientem, vultu vitâque tranquillum ; animo exsomnem. In hujus virtutum æstimatione jampridem judicia civitatis cum judiciis principis certant.

Voyons à present le revers de la médaille & le portrait de la mesme personne de la main de Tacite.

Elius Séjan, dit cet auteur, estoit de Vulsines : il fut soupçonné dans sa premiére jeunesse de s'estre prostitué pour de l'argent à Apicius ; depuis il s'insinua par ses artifices si avant dans l'esprit de Tibére, que ce prince impénétrable à tous les autres ne s'ouvroit, & ne se fioit qu'à luy seul. Il avoit le corps fait à la fatigue, de la hardiesse, de la dissimulation, complaisant & superbe au mesme degré ; modeste à l'extérieur, mais au-dedans enyvré d'une violente passion de regner ; libéral & magnifique quand il convenoit à ses intérests, mais d'ordinaire il n'employoit que l'addresse & la vigilance, vertus aussi dangéreuses que la libéralité, quand elles se rencontrent avec un désir immodéré de l'empire. Y a-t-il deux caractéres plus opposez, & est-ce de la mesme personne que ces deux historiens parlent !

Genitus vulsinis ...... prima juventa ...... non sine rumore Apicio diviti & prodigo stuprum venumdedisse, mox Tiberium variis artibus devinxit adeo, ut obscurum adversum alios sibi uni incautum intectumque efficeret ..... Corpus illi laborum tolerans, animus audax, sui obtegens, in alios criminator : juxta adulatio & superbia, palam compositus pudor, intus summa apiscendi libido ; ejusque causa modò largitio & luxus, sæpius industria ac vigilantia, haud minus noxiæ, quoties parando regno finguntur.

Passons à l'affaire de Libon, dont Velléius fait un nouveau sujet de loüanges à Tibére. Avec quelle promptitude, dit-il, le prince a-t-il étouffé & puni les pernicieux desseins

de l'ingrat Libon qui vouloit broüiller l'estat!

Quam celebriter Libonem ingratum & nova molientem oppressit.

Ne semble t-il pas qu'il est question de quelque conjuration d'un autre Catilina, & que Tibére a sauvé la république par sa diligence & son activité.

Pour entrer dans le caractére de l'empereur Tibére, & pour juger sans préoccupation combien peu il mérite les loüanges de Velléius, il n'y a qu'à entendre Tacite, qui développe avec beaucoup de netteté la foiblesse de Libon, & les artifices ordinaires de Tibére.

Drusus Libon, dit Tacite, étoit de la famille *Scribonia*; jeune homme perdu de débauches, fier de sa haute naissance, de son alliance avec la maison des Césars, & qui se repaissoit aisément de chiméres & de vaines espérances; un scélérat appellé Firmius Catus qui avoit formé le dessein de le perdre, s'empare de son esprit à force de luy vanter ses ancestres, il le jette dans de honteuses débauches dont il se rend le compagnon & le ministre. L'argent manquant à leurs voluptez communes, Libon par ses conseils consulte les astrologues & les interprétes des songes, & il leur demande s'il seroit un jour assez riche pour couvrir d'argent le grand chemin d'Appius jusqu'à Brunduse, extravagance plus digne de mépris ou de compassion que de chastiment. Tibere averti secretement de ces visions par Catus qui luy fit demander une audience, convint avec ce scélérat qu'il recevroit ses avis par le ministere de Flaccus. Cependant sans faire plus mauvais visage à Libon, il luy parle comme auparavant, l'admet à sa table, l'honore de la Préture; aimant mieux, dit Tacite, apprendre ses fautes que de les empescher : & cela dura jusqu'à ce qu'un certain Junius sollicité d'évoquer les ombres des morts, vint déclarer la chose à Fulcinius Trio célébre délateur, qui cherchoit à se rendre fameux par des crimes. Il se décharge aussi-tost de l'accusation du coupable; Libon abandonné de ses parents & de ses amis se tuë pour prévenir sa condamnation, &

Tibere

Tibére content que sa *victime* ne luy eûst pas échappé, & de l'avoir condûite, pour ainsi dire, dans le précipice, jura que bien qu'il le crût coupable, qu'il eûst cependant demandé sa grace au Sénat, s'il ne se fût pas avancé sa mort. Ce prince affamé de sang, qui n'épargnoit pas les plus gens de bien, vouloit encore acquérir le nom de clément quand mesme il ne pardonnoit pas.

Juravit Tiberius petiturum se vitam, quamvis nocenti, nisi voluntariam mortem properavisset.

Mais suivons nostre auteur, un plus grand spectacle se présente dans son histoire, c'est la vie & la mort de Germanicus.

De quels préceptes, dit-il, n'a-t-il pas instruit son cher Germanicus en le formant luy-mesme dans l'art de la guerre! avec quelle joye le vit-il revenir victorieux aprés avoir dompté la Germanie, & de quels honneurs ne combla-t-il pas sa jeunesse par la magnificence de son triomphe, qui répondoit parfaitement bien à la grandeur des choses que ce jeune prince avoit exécutées!

Et un peu plus bas : pourquoy a-t-il fallu qu'il ait perdu ce prince à la fleur de son âge! pourquoy a-t-il perdu le petit fils qu'il avoit de son cher Drusus!

Quibus præceptis instructum Germanicum suum imbutumque rudimentis militiæ secum actæ, domitorem recepit Germaniæ! quibus juventam ejus exaggeravit honoribus, respondente cultu triumphi rerum quas gesserat magnitudini! quid ut juvenes amitteret filios! quid ut nepotem ex Druso suo!

Qu'y a-t-il de plus naturel! qu'y a-t-il de plus croyable que la joye d'un pére, en voyant son fils revenir victorieux de la guerre, & que sa juste douleur, quand ce fils, l'espérance de l'empire, luy est enlevé à la fleur de son âge.

Cependant si nous en croyons Tacite, ni la joye ni la douleur de Tibére n'estoient point sincéres. Tibere jaloux de la gloire de Germanicus, ne luy pouvoit pardonner l'affection des Romains; & cet auteur adjoute qu'il ne fut

pas fasché des troubles survenus en orient, qui luy fournirent l'occasion qu'il cherchoit de tirer Germanicus de l'armée d'Allemagne pour l'exposer à de nouveaux dangers, en luy donnant de nouveaux emplois.

Cæterum Tiberio haud ingratum accidit turbari res orientis, ut ea specie, Germanicum suetis legionibus abstraheret, novisque provinciis impositum, dolo simul & casibus objectaret.

Germanicus échappé aux périls de la guerre, périt par les artifices de Plancine, favorite de l'impératrice & femme de Pison son lieutenant. *Nunc scelere*, disoit ce prince à ses amis, *Pisonis & Plancinæ interceptus ultimas preces pectoribus vestris relinquo.*

Et le mesme Pison s'estant tué pour prévenir sa condamnation, qu'Agrippine veuve de Germanicus & les amis de ce prince pressoient vivement; Tibére, dit Tacite, demanda la grace de Plancine, honteux, dit cet auteur, de faire une demande qui le faisoit passer pour complice. Mais il allégua pour excuse les priéres de sa mére, contre qui tous les gens de biens murmuroient secretement. Quoy, disoit-on, il est donc permis à une mere de voir la meurtriére de son fils, de traiter avec elle, & de l'enlever à la Justice! On refuse à Germanicus seul ce que les loix accordent à tous les citoyens. Vitellius & Veranius ont poursuivi en justice Plancine, & l'Empereur & sa mére l'ont deffenduë. Que reste-t-il à cette femme, aprés avoir employé si heureusement le poison & les sortiléges, que de s'en servir contre Agrippine & ses enfants, pour rassasier du sang de cette malheureuse famille ce digne oncle, & cette génereuse ayeule!

Pro Plancina cum pudore & flagitio disseruit, matris preces obtendens, in quam optimi cujusque secreti questus magis ardescebant.

Id ergo fas aviæ, interfectricem nepotis aspicere, adloqui, eripere senatui! quod pro omnibus civibus leges obtineant, uni Germanico non contigisse. Vitellii & Veranii voce

deffletum Cæsarem, ab imperatore & Augustâ defensam Plancinam. Proinde venena & artes tam feliciter expertas verteret in Agrippinam, in liberos ejus; egregiamque aviam & patruum sanguine miserrimæ domus exsatiaret.

L'évenement ne justifia que trop tost ces plaintes, ou plustost ces prédictions des Romains; les favoris du peuple ne vivent pas long-temps. Tibere outré de l'affection que tout l'empire portoit aux enfans de Germanicus & à sa veuve, résolut de s'en défaire. Il leur donna des gardes qui les gardoient, pour ainsi dire, à veûë, qui l'insultoient à tous moments pour en tirer des plaintes ou des menaces dont ils pussent faire des crimes. Enfin, ce malheureux prince périt de faim, & faute de nourriture, aprés s'estre sustenté pendant neuf jours de quelques herbes qui tenoient lieu de laine ou de coton dans les matelats de son lit. . .

Drusus deinde extinguitur, cum se miserandis alimentis mandendo è cubili tomento, nonum ad diem detinuisset.

Voyons de quelle maniére Velléius parle de la mort de Drusus & d'Agrippine sa mere.

Nous n'avons parlé jusqu'icy, dit cet auteur, que d'accidens fâcheux & déplorables : venons à ceux qui choquent la pudeur & l'honnêteté. Et un peu plus bas, en parlant de Tibére, c'estoit, dit-il, pour ce prince une mortelle affliction que celle où il estoit réduit par les déreglements de sa bru & de son petit fils. Il entend parler d'Agrippine & de Drusus. . .

Dolenda adhuc retulimus; veniendum ad erubescenda. Quantis hoc triennium, M. Vinici, doloribus laceravit animum ejus! quandiu abstruso, quod miserrimum est, pectus ejus flagravit incendio! quod ex nuru, quod ex nepote dolere, indignari, erubescere coactus est. . .

Comment accorder cette douleur secrete dont Tibére, au rapport de Velléius, estoit pénétré intérieurement, avec la maniére honteuse dont il publia au contraire en plein Sénat les désordres qu'il attribuoit à Drusus & à Agrip-

pine ! Et de quoy n'eſt pas capable la flatterie d'un écrivain mercenaire, encore plus cruel s'il ſe peut que Tibére meſme ! Pour en juger, il faut entendre Tacite ſur les meſmes faits.

Druſus mourut enſuite, dit cet auteur, aprés s'eſtre ſuſtenté neuf jours des fournitures de ſon matelas, nourriture auſſi cruelle que la faim. Tibére luy reprocha aprés ſa mort la proſtitution de ſon corps, ſon mauvais naturel & ſes deſſeins contre l'Eſtat : outre cela il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis pluſieurs années. Choſe eſtrange, dit cet auteur, qu'il y eût eû des gens gagez pour recueïllir avec tant de ſoin toutes les paroles, tous les geſtes, les ſoupirs, & les plus ſecrets murmures de Druſus, & que ſon ayeul eut pû ſe réſoudre à les entendre, à les lire, & meſme à les publier; ce qui ſeroit preſque incroyable, adjoute Tacite, ſi les lettres du Centurion Actius & de l'affranchi Didyme ne marquoient expreſſément le nom des eſclaves qui avoient fait quelque inſulte à Druſus, comme tel avoit oſé le repouſſer quand il ſortoit de ſa chambre, & tel autre luy donner des allarmes; le Centurion tiroit meſme vanité des diſcours inſolens qu'il avoit tenus à ce malheureux prince, & les paroles que Druſus avoit dites dans les derniers jours de ſa vie, les unes contre Tibere, faiſant ſemblant d'avoir l'eſprit aliéné, les autres proférées de propos délibéré, aprés qu'il eûſt perdu toute eſpérance, priant les dieux que celuy qui avoit fait mourir la femme de ſon fils, le fils de ſon frere & ſes petits neveux, & rempli de ſang toute ſa maiſon, payaſt à leurs anceſtres & à leurs deſcendants la peine de tant de meurtres.

Ut quemadmodum nurum, filium fratris, & nepotes, domumque omnem cædibus complevisset, ita pœnas nomini generique majorum & posteris exsolveret.

Cette affliction n'eſtoit pas encore paſſée, continuë Tacite, lorſqu'on apprit la mort d'Agrippine, qui voyant qu'on ne relâſchoit rien de la premiére rigueur envers elle

avoit mieux aimé se laisser mourir ; si ce n'est qu'on luy eûst refusé les aliments pour mieux faire ressembler sa fin à une mort volontaire. Car Tibére la diffama par des reproches infames, disant qu'elle s'estoit ennuyée de vivre depuis la mort d'Asinius Gallus son adultére. Mais il est certain, dit Tacite, qu'Agrippine avoit dépoüillé les foiblesses de son sexe en revestant le courage des hommes, & qu'on ne luy pouvoit reprocher qu'un esprit trop fier sous un gouvernement si despotique.

Sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis fœminarum vitia exuerat.

Voilà de quelle maniére Velléius, partisan de la tyrannie, traite la mémoire de ceux qui avoient esté odieux ou suspects à son héros, sans respect pour la vérité; & c'est du mesme principe d'adulation que coule l'éloge que l'on trouve à la fin de l'ouvrage au sujet de l'Impératrice Livie.

Les chagrins de ce temps-là ont esté accrus, dit Velléius, par la mort de sa mére, princesse d'un mérite si éminent, qu'elle tenoit plus du divin que de l'humain, & de qui les particuliers n'ont jamais senti le pouvoir que par des graces.

Cujus temporis ægritudinem auxit amissa mater eminentissima, & per omnia diis quam hominibus similior femina.

Cependant cette femme si pieuse, si spirituelle, & qui tenoit plus de la nature des dieux que de l'humanité, au rapport de nostre auteur, se laissa assez paisiblement enlever par Auguste: elle passa, toute enceinte qu'elle estoit, des bras de son mary dans ceux de son adultére; elle se gouvernoit, dit Tacite, à la mode des anciens, excepté qu'elle estoit plus traitable & plus indulgente que les dames du temps passé ne croyoient devoir estre; mére impérieuse, femme complaisante, & qui sçavoit fort bien se faire aux humeurs délicates de son mary & à la dissimulation de son fils.

Comis ultra quam antiquis feminis probatum : mater im-

potens, uxor facilis & cum artibus mariti, ſimulatione filii, bene compoſita.

Telle eſt à peu prés l'oppoſition que j'ay trouvée ſur les meſmes faits entre Velléius & Tacite. De ſçavoir lequel de ces deux auteurs eſt le plus véritable, ſi Velléius s'eſt abandonné à une honteuſe adulation, ou ſi Tacite a écrit pluſtoſt une ſatyre qu'une hiſtoire, c'eſt l'Hiſtoire meſme qui en doit décider. Il n'y a qu'à lire la vie de Tibére dans Dion Caſſius & dans Suétone, pour voir que Tacite ne reproche rien à Tibére que les autres hiſtoriens ne luy ayent auſſi reproché.

DIFFERENTES CONJECTURES SUR L'ANCHIALUS DE MARTIAL.

Par M. MORIN.

L. 11. Epig. 95.

L'EPIGRAMME eſt connuë : il ſeroit inutile & peu convenable de la mettre icy en ſon entier; il ſuffit de ſçavoir qu'elle s'adreſſe à un Juif anonyme, que Martial regardoit comme ſon rival en plus d'une maniére. Il eſtoit poëte comme luy, mais avec cette différence que l'un travailloit de génie & d'un heureux génie, au lieu que l'autre n'eſtoit qu'un mauvais copiſte. Il affectoit particuliérement de s'approprier les ouvrages de noſtre auteur, & avec de légers changements, il s'en faiſoit un faux honneur dans le monde, quoy-que pour mieux couvrir ſon jeu, il eûſt la laſcheté de les décrier par tout. Celuy-cy en auteur noble & ſupérieur, paſſe légérement ſur cette mauvaiſe foy, & au lieu de luy en faire un crime, il luy fait une eſpéce de mérite de ſon diſcernement:

Verpe poëta, ſapis.

Nous pardonnons aiſément à ceux qui nous copient ; des larcins de cette nature font honneur, & ne portent aucun préjudice à ceux qui les ſouffrent. Il n'en eſt pas de meſme de ceux qui entreprennent ſur nos plaiſirs. La ſupériorité n'y fait rien, ſi ce n'eſt pour aggraver l'offenſe. Il paroiſt que le Juif vouloit troubler ceux de Martial, & chaſſer ſur ſes terres. Cette entrepriſe le bleſſoit vivement. *Illud me cruciat.* Ce que je ne puis te pardonner, c'eſt qu'eſtant né dans Jéruſalem, cette ville ſi bien policée, ſous une loy ſi pure & ſi ſévére, tu viennes icy nous débaucher nos jeunes gens. *Ecce negas* : tu nies le fait, & tu le nies avec ſerment : *juraſque mihi per templa Tonantis;* ces ſortes de ſerments ne m'impoſent point : ſi tu veux en eſtre cru, il faut jurer par Anchialus :

Non credo, jura, verpe, per Anchialum.

On demande qui eſt cet Anchialus, & quel rapport pouvoit avoir cette maniére de jurer avec la conſcience d'un Juif?

A en juger par la conſtruction de ce terme, il paroiſt d'abord que ce ne peut eſtre qu'un mot Grec ; & c'eſt ce qui fait une partie de la difficulté : car à quoy bon exiger d'un Juif eſtabli à Rome un ſerment Grec par préférence à tout autre. On ſçait aſſez qu'en fait de réligion, les principes des Juifs & des Grecs, leurs uſages, les objets de leur dévotion eſtoient infiniment différents, & meſme directement oppoſez. Aprés cela on ne voit pas bien comment on peut faire entrer le terme d'Anchialus dans un ſerment, à ne s'en tenir meſme qu'aux uſages des Grecs ; c'eſtoit chez eux quelquefois un nom d'homme ; de Dieu non, ni de demy-Dieu, ni de héros. Il ſe trouve deux fois employé dans Homére pour déſigner deux gens de guerre, à l'un deſquels il donne pour tout éloge la qualité de δαΐφρων, d'homme ſage & entendu ; ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir aucun rapport à noſtre ſujet. C'eſtoit auſſi chez ces peuples un nom de ville, & de ville maritime, ſuivant l'étymologie de ce terme ; les géogra-

Odyſſ. 1. & 8.

phes en désignent trois, une dans l'Epire ; une dans la Thrace, & l'autre dans la Cilicie. Ovide donne bien à la seconde la qualité de ville d'Apollon, qui pouvoit véritablement la rendre respectable chez les Grecs :

1. Trist.

Et ab his per Apollinis urbem,
Alta per Anchiali mœnia findat iter.

Mais on n'en sçait pas autre chose. Il ne paroist pas qu'ils l'ayent jamais prise à témoin de la vérité de leurs discours, & quand cela seroit, il faudroit encore donner bien des tours de roue pour amener cette ville dans nostre épigramme. Il n'en est pas tout-à-fait de mesme de la derniére Anchiale, ville de Cilicie. Athénodore qui en estoit originaire, prétend qu'elle avoit esté bastie par une certaine Anchiale fille de Japhet, qui luy avoit donné son nom, aussi-bien qu'à un ruisseau qui arrosoit ses murs & ses campagnes. C'est déja quelque chose ; & cette tradition bien establie, pouvoit attirer sur cette place la curiosité, l'attention & quelque sorte de respect de la part des Juifs. Mais attendu que cet auteur ne produit aucun titre pour justifier cette prétenduë origine, qu'il peut avoir supposée *gratis*, comme tant d'autres, pour faire honneur au lieu de sa naissance ; le plus seûr est de s'en tenir à l'opinion la plus commune dans les anciens historiens, qui en attribuent tous la fondation à Sardanapale. Ils asseûrent mesme qu'il y fut enterré dans un tombeau dont ils nous rapportent le dessein & l'inscription, sur la relation d'un voyageur qui devoit les avoir veûs & copiez sur l'original. La figure de ce prince y paroissoit avec la main droite estenduë, & les doits dans l'attitude requise pour former un certain bruit que les Grecs appelloient ἀποκρότημα, qui se comprend mieux qu'il ne s'exprime dans nostre langue. L'inscription estoit meslée de prose & de vers à peu prés dans ce sens. *Sardanapale, fils d'Anacyndaraxe, a basti dans un mesme jour les villes d'Anchiale & de Tarse. Passants dormez,*

Diod. Sic. Strabon, Plin. Clem. Alex. Athenæus, &c.

dormez, mangez, beuvez, divertissez-vous ; il n'y a que cela de bon dans la vie, tout le reste ne vaut pas cela. Vous estes mortels, joüissez des plaisirs de la vie ; les morts ne sont plus en estat de les gouster. Moy qui vous parle, & qui ai regné dans la grande Ninive, je ne suis plus que cendre. Il ne me reste que ce que j'ay mangé, avec les autres divertissements que j'ay pris, & qui sont finis avec moy.*

* C'est-à-dire le claquement de ses doigts.

Voilà certainement Sardanapale assez bien caractérisé. Ce langage & ces préceptes répondent parfaitement à la corruption de ses mœurs & à la molesse de sa vie. Sur ce fondement, quelques-uns de ceux qui ont travaillé à l'éclaircissement de nostre passage, ont crû en trouver l'explication dans ce tombeau, & prétendu que les habitants d'Anchiale ne s'estoient pas contentez d'honorer Sardanapale comme leur fondateur, mais que, suivant l'usage de ces temps-là, ils en avoient fait leur patron, leur dieu principal & tutélaire ; qu'ils l'appelloient Anchialus, le dieu d'Anchiale, comme Rome le sien, Romulus ; qu'ils le réclamoient dans leurs besoins, & qu'ils juroient ordinairement par son nom. De cette maniére, l'intention de Martial auroit esté de dire à son Juif, qu'il ne pouvoit déférer aux serments qu'il faisoit par le temple, soit de Jupiter, le dieu du tonnerre, qu'il ne reconnoissoit pas pour tel, soit du dieu de sa nation, puisqu'il ne se conformoit pas à sa loy, & qu'il marquoit par son infame débauche le peu de respect qu'il avoit pour ses ordonnances ; mais que s'il vouloit jurer par Anchialus, le dieu de la molesse, qui devoit estre le sien, il seroit plus aisé de l'en croire. Pour appuyer cette explication, on pourroit adjouter que ce prétendu dieu ne devoit pas estre inconnu aux Juifs, puisque la ville d'Anchiale n'estoit pas éloignée de leur pays, & qu'ils en avoient mesme autrefois esté les maistres, suivant le témoignage de Josephe. On pourroit encore supposer que le Juif en question estoit originaire du pays, & que c'est ce qu'a voulu donner à entendre Martial, en disant de luy :

Domit. Calderinus.

Solymis quod natus in ipsis ;

puisqu'il est certain que les voisins de la Cilicie s'appelloient *Solymi*, comme nous en assure Strabon ; qu'il y avoit beaucoup de Juifs establis dans ce pays-là, & que d'ailleurs ces peuples avoient une fort mauvaise réputation sur le fait de la débauche que nostre auteur reproche à son rival. Troisiéme & derniére observation qui dans un besoin pourroit entrer en ligne de compte, c'est que Plutarque, en parlant de ces peuples, dit qu'ils avoient trois anciens chefs ou dieux, dont le premier s'appelloit *Argalus* ou *Argialus*, terme qui aproche assez de celuy d'Anchialus.

Mais toutes ces demi-preuves jointes ensemble n'en composeront pas une bonne chez des critiques exacts, pour leur faire trouver icy un serment par Sardanapale. Tous les historiens, sans aucun partage de sentiments, font de ce prince un monstre de molesse & de sensualité, dont la mémoire estoit par-tout en abomination, ou du moins dans le dernier mépris. Cette idée universelle ne quadre guéres avec son apothéose. Ils ne disent point non plus qu'il ait esté connu sous le nom d'*Anchialus*. Eusebe luy donne bien celuy de *Concoleros*, qui n'en est à la vérité pas infiniment éloigné, mais cette légére conformité ne suffit pas pour les confondre. Aprés cela, ceux qui ont pris le soin de ramasser les noms, les figures, les généalogies des dieux du paganisme, n'ont fait aucune mention de celuy-là, qui ne devoit pourtant pas estre oublié. On peut tirer la mesme induction du silence des auteurs qui ont traité des serments des anciens. Il n'est pas à présumer que celuy qui devoit se faire par le prétendu dieu d'Anchiale, se fust dérobé à leurs recherches. Remarquable par son sujet & par sa singularité, l'usage en auroit esté fréquent parmy les libertins de la Gréce & les petits maistres de Rome, & par conséquent la connoissance familiére à tout le monde. Il n'est donc point question icy de Sardanapale.

Il s'en faut bien, si l'on veut s'en rapporter à la plusspart des critiques modernes, qui prétendent que c'est icy un serment des plus graves & des plus respectables par le nom mesme & dans la langue du véritable Dieu. C'est un Juif dont il est question, disent ces Messieurs. Martial exige son serment par toutes sortes de raisons & dans les regles de toutes les jurisprudences ; il a deû stipuler qu'il jurast à sa maniére & dans sa langue. Joseph Scaliger est le premier auteur de cette conjecture. Ce sçavant homme qui en tant de rencontres s'est servi si heureusement de l'avantage qu'il avoit sur ses prédécesseurs d'entendre les langues Orientales, nous paroist en avoir abusé dans celle-cy, en dérivant le terme d'*Anchialum* de ceux de חי אלה Chi-alah, *Vive Dieu*, qu'il suppose, sans le prouver, avoir esté en usage fréquent chez les Juifs dans leurs affirmations graves & sérieuses, & que les Romains en leur entendant prononcer à tous moments ces paroles, dont la construction leur estoit extraordinaire & le sens inconnu, en avoient formé celuy d'Anchialus qui leur estoit plus familier. Il y a en effet mille exemples anciens & nouveaux de semblables naturalisations de mots estrangers d'une nation à l'autre.

In prolegom. ad Emendat. Temp. p. 4.

La plusspart de nos Rabbins qui sont venus aprés luy, charmez de cette ouverture, & d'entendre Martial parler Hébreu, ont donné tout au travers sans hésiter, mais chacun avec son petit coup de lime & sa broderie pour partager avec luy l'honneur de l'invention. Les uns y ont adjousté la particule אם *si*, assez en usage dans les serments, *am-chi-alah*, si Dieu est vivant. Les autres d'un meilleur goust & avec plus de vray-semblance y ont joint la particule négative אן, c'est-à-dire, *non*, & au lieu du mot *alah*, ils ont substitué celuy d'*Elion*, עליון qui est un autre nom du vray Dieu, *an-chi-Elion*, non vive Dieu, ce dont vous m'accusez n'est pas véritable. On ne peut guéres approcher plus prés de la vérité, si ce ne l'est pas ; & il faut convenir que Martial auroit eû de la peine à rendre autrement cette formule juratoire, supposé qu'elle luy fut connuë, & en usage

Farnab.

Sam. Pet. Var. Lect. l. 1. c. 16.

chez les Juifs, que par le terme dont il s'est servi, qui est presque le mesme, mot pour mot, & syllabe pour syllabe.

Cependant il s'est trouvé des gens qui ne s'en sont pas contentez, & qui ont poussé la chose plus loin. Un de ceux qui s'est le plus distingué dans cette sorte de littérature, a donc prétendu que non seulement le terme d'*Anchialum* estoit Juif, mais que la préposition *per*, qui avoit jusques icy paru Latine à tout le monde, l'estoit aussi, & qu'elle n'en a esté séparée que par ignorance : s'il en faut croire cet auteur, elle est essentielle à la formule du serment stipulé par Martial, dont voicy, selon luy, les termes exprés en forme d'imprécation, אפרעחיעלם *Per Anchiolam*, c'est-à-dire, Dieu me punisse, *vindictam sumat is qui vivit in æternum*. Pour justifier sa pensée il a eû la bonté de faire voir par plusieurs citations du Talmud, de la Mishnah, du Targum & autres semblables autoritez, que les terme de פרע qui signifie *venger*, estoit non seulement en usage chez les Juifs, mais nécessaire dans leurs serments juridiques, aussi-bien que chez les Romains : *Ita me perdat Jupiter.* Il a pris de plus la peine de montrer que la qualité d'*Éternel*, estoit en quelque façon consacrée dans ces occasions, & celle qui se donnoit à Dieu préférablement à toute autre, du temps mesme de Daniel, comme si Martial avoit esté obligé de sçavoir toutes ces choses. Il a fait plus; par le commentaire qu'il nous a laissé sur les deux derniers vers de nostre épigramme, il semble nous insinuer non seulement que ce poëte avoit quelque connoissance de la langue & des usages des Juifs, mais qu'il avoit tout au moins fait un cours de Droit civil & Canon sous quelqu'un de ces docteurs. Car il prétend y trouver un rapport sensible à une loy de ce peuple, dont il est fait mention dans l'Evangile, & qui portoit que celuy qui juroit par le ciel ou par la terre, ou par le temple de Dieu, n'estoit pas obligé à garder son serment :

Seldenus in proleg. de success. in bona defunct. apud Hebræos.

Ecce negas, jurasque mihi per templa Tonantis:
Non credo;

mais seulement ceux qui juroient par un des noms ou des attributs de Dieu :

jura, *verpe*, per Anchi-olam;

jure par l'Eternel, par le Dieu vivant, & te soumets à sa vengeance. Aprés cela, pour appuyer cette heureuse découverte, il s'arreste à prouver par les maximes de Droit, & par l'usage de toutes les nations, que quand il est question de faire jurer en justice des gens d'une religion estrangére, on leur impose la nécessité d'user de leurs formules, & particuliérement de celles qui les obligent le plus estroitement, comme sont les formules imprécatoires, telle qu'est celle-cy dans la pensée de nostre docteur; attendu que non seulement elles engagent davantage la conscience, mais qu'elles assujétissent ordinairement ceux qui en abusent contre la vérité à des punitions corporelles: avantage que Martial auroit esté ravi d'avoir sur son rival, pour estre en droit de le faire fustiger dans la Synagogue conformément à l'usage, & au Code criminel de sa nation.

Tout cela est beau & bon; mais il nous paroist que cette dépense d'érudition estrangére n'est pas bien placée icy. C'est faire à nostre poëte plus d'honneur qu'il ne luy en appartient, de luy prester des veûës si graves & des considérations si sçavantes sur un tel sujet. Sans offenser ni luy, ni l'auteur de ces observations, on peut dire en toute assurance du bon Martial, qu'il ne sçavoit, & qu'il ne lisoit Rabbinerie aucune. D'ailleurs, s'il est permis de prendre son sérieux pour réfuter de semblables imaginations, ce n'est pas assez de faire voir que l'on pourroit trouver icy des rapports ou prochains ou éloignez avec des paroles, ou si l'on veut, des imprécations judaïques pour raisonner juste : il faudroit justifier par de bons exemples,

que la formule dont il s'agit icy, estoit effectivement en usage parmy les Juifs, & en usage assez fréquent, pour que les Romains, du temps de Martial, en eûssent connoissance, & que luy pust y faire allusion, & eux l'entendre; car on sçait assez que la pensée d'une épigramme pour estre bonne, doit estre, autant que faire se peut, à la portée, sinon du peuple, au moins des gens du monde; or est-il, qu'on se contente de supposer cela sans en donner des preuves. Encore, quand on leur passeroit toutes ces hypotheses, les connoisseurs qui sçavent les loix de l'Epigramme, & qui sont un peu stilez dans les ouvrages de nostre auteur, auroient bien de la peine à luy prester cette fadeur, où il n'y auroit ni grace ni sel, ni rien de piquant, contre son génie ordinaire, mais seulement une mauvaise affectation d'étaler son érudition Judaïque, chose dont les Romains ne faisoient pas grand cas.

On peut former à peu prés le même jugement des deux conjectures de M. le Moine dans ses *Varia sacra*. Outre le temple de Jérusalem où se faisoient les sacrifices ordonnez par la loy de Moïse, il y avoit dans la Judée de paroisse en paroisse certaines chapelles ou lieux de dévotion, où les Juifs alloient faire leurs priéres les jours de Sabbath. Ordinairement ces rendez-vous sacrez estoient situez sur les bords, ou de la mer, ou d'une riviére, ou du moins, de quelque fontaine, afin qu'ils eûssent la commodité d'y faire leurs ablutions légales avant que de se présenter devant le Seigneur. L'auteur prouve ce fait par deux passages de Tertullien, qui met au nombre des dévotions Judaïques ces *synagogues* qu'il appelle, à cause de cela, *littorales*. Delà cet auteur prétend estre en droit d'inférer que les rivages devoient leur imposer du respect; & comme le terme Grec αἰγιαλὸς, qui signifie *rivage*, approche assez de celuy d'Anchialus, & par la prononciation & par la signification, il a jugé que l'un estoit venu de l'autre. La pensée est ingénieuse, mais recherchée de trop loin; & elle auroit besoin d'estre appuyée par des autoritez plus

précises, qui fissent voir non seulement que les Juifs avoient des raisons pour respecter les rivages, mais qu'ils les faisoient entrer dans leurs serments. Sa seconde pensée paroist plus solide & mieux imaginée. Elle dérive le terme d'Anchialus de ceux d'*Hecal-iah*. חיכליה qui dans la langue de ce peuple signifie le temple du Seigneur; serment qui estoit constamment fort usité parmy eux. Il en donne mesme des exemples formels tirez de leurs ouvrages, où l'on voit des Rabbins employer cette formule expresse pour confirmer la vérité des faits qu'ils avancent; & la glose adjoute pour l'expliquer, que c'estoit un serment par le temple de Dieu. Cela est net, & ce qui donne un plus grand air de vray-semblance à cette conjecture, c'est la régularité de la pensée qu'elle attribuë à Martial, qui auroit esté, selon luy, d'opposer le temple du dieu des Juifs à celuy de Jupiter, qui estoit le dieu du tonnerre chez les Romains. Tu jures par le temple de Jupiter en qui tu ne crois point, ce serment ne m'en impose pas, jure par *Hecal-iah*, par le temple de ton dieu. La pensée seroit juste, & dans les régles on ne peut pas le nier. Mais elle nous paroist comme les autres, sujette à plusieurs exceptions. La premiére, qu'elle suppose dans les Romains une plus grande connoissance du langage & des maniéres des Juifs, qu'ils ne paroissent avoir euë. La seconde, que s'ils les connoissoient si bien, ils devoient sçavoir que leurs serments par le Temple estoient plustost illusoires que sérieux, & ne les obligeoient à rien, comme Seldenus nous l'a fait voir. Et la troisiéme, que la pensée seroit sçavante uniquement, sans sel ni pointe d'esprit, ce qui n'est pas du caractére de Martial.

Sans y chercher donc tant de mystéres, nous aurions plus de penchant à entrer dans le sentiment des anciens commentateurs, qui ont jugé que le jeune homme en question, qui faisoit le sujet de la broüillerie & de la jalousie entre Martial & le Juif, s'appelloit effectivement Anchialus, puisque ce nom, sans y rien changer, estoit véri-

tablement un nom d'homme, & un nom mesme qui paroist avoir esté sujet à faire de grandes passions, comme on le peut juger par un monument de l'Antiquité qui se trouve dans le recüeil connu sous le titre de *Musæ Lapidariæ :*

Lib. 1. mem. 18.

Hospes sta & lacruma, si quicquam humanitus in te est.
Ossua dum cernis consita mæsta mihi.
Si nomen quæris, sum Lesbia ; si duo amantes,
Anchialus dulcis, &c.

Le terme de *dulcis* marque assez que cet Anchialus n'estoit pas indifférent à la défunte. On sçait qu'en fait de galanterie les serments les plus en usages & les plus respectez ont toûjours esté ceux qui se font par les personnes aimées: on juroit & l'on jure encore tous les jours, par leur bouche, par leurs yeux; de cette maniére l'intention de nostre auteur auroit esté d'exiger simplement de son rival un serment dans la forme requise en pareil cas; par l'objet commun de leur indigne passion, sans y profaner inutilement le nom des dieux, qui doivent estre censez peu respectez par les libertins de cette profession. Rien n'est plus naturel; la pensée est poëtique & galante, elle convient au sujet, & finit parfaitement l'épigramme.

Il nous reste cependant une derniére explication de ce passage qui nous plairoit bien autant & plus que celle-là, supposé que le fondement en fust réel & effectif. La preuve ne doit pas en estre difficile à faire; il n'est question pour s'en éclaircir, que de déterrer un vieux manuscrit des ouvrages de nostre auteur, que l'on asseûre estre de huit ou neuf cens ans, & qui doit avoir esté dans la bibliothéque de M. de Thou. On asseûre que dans cet exemplaire le terme, qui fait le sujet de la difficulté, se lit d'un autre maniére, & qu'au lieu d'*Anchialum*, il y a *Anchalium*, ou *Ancharium*. Or est-il que le terme d'Α᾽γχάλιος chez les Grecs,

V. Dictionarium Lloyd. in voce Anchialus.

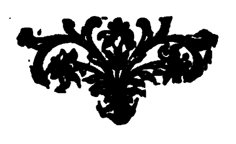
Grecs, & celuy d'Ancharius chez les Latins, désignent cet animal stupide, qui dans la prévention commune, quoyque injuste, des payens, passoit pour l'objet principal de l'adoration des Juifs :

Hæc inquam rudet è rostris atque ejulitabit
Concursans veluti Ancharius, clareque quiritans. Lucilius.

Nous avons autrefois eû l'honneur de vous entretenir sur ce sujet. Cela posé, la pensée de Martial seroit manifeste & digne de luy. On y trouvera le sel piquant & caustique de ce poëte, qui, pour mortifier son rival, & luy donner un ridicule à la portée de tout le monde, luy reprochoit la superstition indigne & ignominieuse, qui deshonoroit sa nation dans tous les esprits de son temps :

Jura, verpe, per Ancharium ;

malheureux Juif, si tu veux que l'on adjouste foy à tes protestations, ne vas point chercher ni chez toy, ni chez nous, des serments estrangers ou frivoles ; jure par ton Dieu, par le Dieu de tes péres, par cet animal aux grandes oreilles que ta nation adore. Ceux qui connoissent le génie & le stile de nostre auteur, conviendront sans peine que si ce n'a pas esté là sa pensée, il est difficile de luy en prester une qui luy convienne davantage, & qui approche plus de son caractére.



EXPLICATION D'UN PASSAGE DE TREBELLIUS POLLIO.

Par M. BAUDELOT.

IL y a dans le chapitre de Trebellius Pollio, qui regarde Salonin, fils de Gallien, une expression qui a esté ou négligée, ou mal entenduë par les commentateurs de cet historien. Elle mérite cependant quelque considération, & peut donner lieu à des recherches curieuses.

Les gens de guerre qui estoient admis aux festins de l'Empereur, ou des généraux d'armée, avoient coutume de quitter leurs baudriers ou ceinturons avant que de se mettre à table.

Un jour, dit Trebellius, que la plufpart des officiers qui estoient chez l'Empereur, avoient quitté les leurs, le jeune Salonin leur enleva *tous ces baudriers dorez & constellez*. Voicy le passage : *Nam cum cingula sua plerique militantium qui ad convivium venerant, posuerint hora convivii, Saloninus puer his auratas constellatosque baltheos rapuisse perhibetur*. Il est question de sçavoir ce que l'historien entend par ces mots *constellatos baltheos*, *des baudriers constellez*; & c'est ce mot de *constellatos* que j'ay besoin d'éclaircir.

Il est étonnant que Casaubon, qui a commenté cet auteur, n'ait rien dit sur cet endroit. Saumaise en récompense, qui l'a examiné fort au long, s'est crû obligé de corriger le mot de *constellatos*, & voicy sur quoy il se fonde. Plus d'une raison, dit-il, me rend ce mot suspect. Je croyois d'abord que l'auteur entendoit par *constellatos baltheos*, des ceinturons étoilez, *stellatos*, c'est-à-dire, enrichis

d'or; d'argent, ou de quelque autre matiére. Mais le mot *auratos* qui précéde, fait voir que l'auteur entend autre chose, puisque *auratos* diroit assez. D'ailleurs on dit fort bien en Latin qu'une chose est estoillée d'or, d'argent ou de pierres précieuses, *stellatus auro, argento, gemmis, &c.* comme dans Virgile:

. . . . . . *Stellatus iaspide fulva*
Ensis erat.

Mais on ne dit point *Stellatus* seul, sans adjouter le nom de la matiére dont la chose est ornée. Il ajoute que le manuscrit Palatin n'a pas *constellatos*, mais *costilatos*, d'où on a fait *constellatos*, & qu'il croiroit que *costilatos* auroit esté mis pour *postilatos* ou *pustulatos*, c'est-à-dire, *pustulis, vel bullis argenteis distinctos*, ornez de plaques ou de *bulles* d'argent. *Pustula* se disoit du bon argent, d'où vient *pustulatum argentum*; ainsi il faudroit dire que ces ceinturons dorez estoient de plus ornez de plaques d'argent ou d'or, *pustulis aut bullis argenteis vel aureis.*

Voilà le précis de la note de Saumaise, dont il semble qu'il n'ait pas esté entiérement satisfait, puisqu'il la finit par ces termes; *videant acutiores an verum dixerimus*; &, *si non videmur dixisse, ipsi dicant.* Tout le monde sçait qu'il n'a pas coutume d'estre si peu décisif.

Je n'ay garde de me croire plus pénétrant que ce sçavant homme; au contraire, c'est en ne voulant point l'estre sur cet endroit, qu'il sera plus facile de l'expliquer & de l'entendre.

Toute la difficulté consiste à expliquer le mot *constellatos*, & non à le corriger; je crois que *constellatos* signifie chargez de pierres précieuses, ou de lames d'argent ou d'or, sur lesquelles estoient gravées quelques figures mystérieuses de signes célestes, suivant les idées superstitieuses de la théologie payenne, ou qui avoient esté fabriquées sous l'aspect de certaines constellations. On croyoit communiquer par cette cérémonie aux pierres ou aux métaux des

qualitez propres, ou à préserver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On estoit si prévenu dans le paganisme de la puissance des astres sur les corps sublunaires, que tout estoit plein de gens dont l'estude & l'occupation estoient de composer de ces sortes de phylactéres ou préservatifs. On y avoit recours en toutes sortes de rencontres, aussi-bien qu'en toutes sortes de professions; & pour donner plus d'évidence à mon sentiment, je crois qu'il ne sera pas inutile de dire un mot sur ce sujet.

Ceux qui fabriquoient & qui débitoient ces préservatifs, leur attribuoient tant de vertus, que les peuples en estoient infatuez. Le génie de la religion dominante fortifioit encore cette erreur. L'usage n'en estoit pas moins ancien qu'il estoit commun. On en attribuë l'origine à un Jacchis, qui fut l'inventeur des Talismans, *ἀλεξιάπτων*, des remédes cachez contre les douleurs, des secrets contre les ardeurs du soleil, & contre les influences de la canicule. Cet Jacchis vivoit, selon Suidas, sous Sennyes roy d'Egypte, D'autres attribuënt cette origine à Nécepsos roy d'Egypte, qui estoit postérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200. ans avant Salomon. Ausone dans une lettre à saint Paulin, a dit:

Quique Magos docuit mysteria vana Necepsos.

Isaye paroist avoir eû en veûë ces Talismans dans les reproches qu'il fait aux Chaldéens sur la fausse confiance qu'ils avoient en leurs prétendus enchanteurs, & sur l'espérance qu'ils concevoient de devenir par leur moyen plus puissants & plus forts, *sta*, leur dit le prophete, en adressant la parole à Babylone, *cum incantatoribus tuis .... si forte prosit tibi, aut sip ossis fieri fortior ... stent & salvent te augures cœli.* Les septante ont ainsi rendu ce passage dans leur version : Στῆθι νῦν ἐν ταῖς ἐπαοιδαῖς σου, καὶ ἐν τῇ πολλῇ φαρμακείᾳ σου, ἃ ἐμάνθανες ἐκ νεότητός σου, εἰ δυνήσῃ ὠφεληθῆναι....... στήτωσαν δὴ καὶ σωσάτωσάν σε οἱ

ἀστρολόγοι τῶ οὐρανοῦ. Demeurez avec ceux qui vous abusent par leurs enchantements, & confiez-vous à la multitude des préservatifs que vous avez appris, & dont vous vous servez depuis vostre jeunesse, voyez si vous en tirez du secours.... Que les Astrologues qui observent le ciel vous accompagnent & vous préservent des maux qui vont vous accabler.

Le commerce de ces sortes de préservatifs estoit fort commun du temps d'Antiphanes, & ensuite du temps d'Aristophane. Ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus fabricateurs de préservatifs de ce genre. L'opinion que l'on avoit de leurs vertus avoit gagné tous les esprits, comme on peut le voir dans Galien & dans Marcellus Empiricus. Théophraste, au rapport de Plutarque dans la vie de Périclés, dit que ce grand capitaine montra un jour à un ami qui l'estoit venu voir, un de ces préservatifs que des femmes luy avoient pendu au col : Δείξει περιάπτον ὑπὸ τῶν γυναικῶν τῷ τραχήλῳ περιηρτημένον. Il semble que Tertullien, en décrivant l'ornement de quelques ceintures, veüille parler de ces phylactéres : *Latent*, dit-il, *in cingulis smaragdi ;* & c'est sans doute aussi ce qu'entend Pline, lors qu'en parlant de ceux qui fabriquoient de ces pierres *constellées*, il dit : *Nam è smaragdis quoque similia promisere si aquilæ scalperentur aut scarabæi.* Marcellus Empiricus attribuë de mesme beaucoup de vertus à ces *scarabées* pour certaines maladies ; & en particulier pour le mal des yeux : *Scarabæus coloris smaragdini tantum beneficii præstare dicitur, ut visionem ei acutissimam reddat qui eam contemplatus fuerit assiduè.*

Toutes ces pierres estoient autant de Talismans, où l'on faisoit entrer les observations de l'Astrologie. On en peut juger par ce passage de Pline, qui dit en parlant du jaspe qui tire sur le verd, que tout l'Orient le portoit comme un Talisman : *Totus vero Oriens pro amuletis traditur gestare eam quæ ex iis smaragdo similis est :* & l'opinion commune estoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne

devoit ses victoires qu'à ces sortes de pierres qu'il portoit dans les combats ; *quibus Milonem Crotoniensem usum in certaminibus invictum fuisse videri volunt.* Le mesme auteur ajoute plus bas qu'on se servoit de l'hématite contre les embusches des barbares, *ad coarguendas barbarorum insidias*, & qu'elle produisoit des effets salutaires dans les combats ; & il cite sur cela le témoignage de Zachalias: *In prælìis etiam eos salutares pronuntiavit.* C'est pourquoy les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de scarabées pour fortifier leur courage & pour s'exposer avec moins de crainte aux dangers pour le service de la patrie. Delà vient que les Egyptiens, comme le remarque Horus Apollo, représentoient dans leurs hieroglyphes par la figure du scarabée un homme par excellence, c'est-à-dire, un homme plein de force & de vertu: Ἄνδρα γένναιον ζωγράφουσι. Ces peuples croyoient que cet animal consacré au soleil en estoit la figure animée, comme le remarque Porphyre, & qu'il procuroit les mesmes avantages, & avoit les mesmes vertus que les influences du ciel : illusion que Georges Pesides reproche à cet auteur, qui asseûroit que le scarabée opéroit aussi efficacement que les astres :

Καὶ σφέγμα ποιεῖν τῶν ἄνω κυλισμάτων.

C'est pour cette raison que le Scarabée avoit esté mis au nombre des dieux d'Egypte, *Egypti magna pars*, dit Pline, *Scarabæos inter numina colit*; ce qui est confirmé par Eustathius Archevesque d'Antioche, dans son commentaire sur le premier chapitre de la Génese, publié par Leo Allatius, où il dit qu'encore de son temps les Egyptiens rendoient à cet insecte un culte religieux, καὶ οἱ Αἰγύπτιοι διὰ τὴν ζημιώδη φύσιν αὐτοῦ σέβονται αὐτόν. Mais pour me servir du témoignage mesme de Trebellius Pollio, cet historien rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le Grand d'une maniére si particuliére, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée

en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornements de teste, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres piéces de leur ajustement: *mulieres, in reticulis, & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exsculptum semper habuerunt*; jusques là mesme que de son temps, adjoute-t-il, la pluspart des habillements des dames de cette famille en estoient encore ornez, ce qu'il rapporte, continuë-t-il, quelques lignes aprés, parce que l'on dit que ceux qui portent la teste d'Aléxandre en or ou en argent, en reçoivent du secours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandrum expressum, vel auro gestitant vel argento.*

Il ne paroist pas vray-semblable que ces sortes de bijoux se gravassent sans aucun mystére astrologique. Ces figures d'Aléxandre, par exemple, pouvoient avoir esté gravées sous l'aspect de la constellation qui avoit présidé à la naissance de ce prince; & si nous n'admettons quelque pratique superstitieuse dans leur composition, d'où concevrons-nous qu'ils tiroient les vertus prétenduës qu'on leur attribuoit? Que dirons-nous de ces *bulles* que portoient ceux qui triomphoient, dans lesquelles, dit Macrobe, on enfermoit des préservatifs trés-puissants contre l'envie? *Bulla gestamen erat triumphantium quam in triumpho præ se gerebant inclusis intra eam remediis, quæ crederent adversus invidiam valentissima.* Ces préservatifs peuvent-ils estre autre chose que des talismans, c'est-à-dire, des pierres ou des métaux chargez de figures, ou de caractéres gravez sous l'aspect de certaines constellations, & qu'on peut appeller, à cause de cela, *constellés*. On pendoit de pareilles *bulles* au col des enfants pour les deffendre des génies malfaisants, ou pour les garantir d'autres périls; *ne quid obsit*, dit Varron; d'où vient qu'Asconius, sur un endroit de la premiére Verrine de Cicéron où il en est parlé, dit que ces bulles penduës au col des enfants sont sur leur estomac comme un rempart qui les deffend: *finus commu-*

niens pectusque puerile, parce qu'on renfermoit dans ces *bulles* des phylactéres ou talismans. On ornoit les ceinturons des gens de guerre dans le mesme dessein. Les anciens auteurs donnent si fréquemment aux baudriers cette espece d'ornement, qu'il est difficile d'imaginer que ce ne fûst qu'un simple ornement, & qu'on ne s'en servist pas, ou contre les maladies, ou contre les dangers, ou pour acquérir de la gloire & d'autres avantages. Il convenoit de mettre les talismans dans les baudriers, parce que le baudrier estoit la marque de la profession militaire, comme le disent nos loix, & comme le remarque Servius : *omnes qui militant*, dit cet auteur, *cincti sunt, unde præcincti ac strenui dicuntur.* C'estoit en quelque façon la principale piéce de l'armure, d'où vient que les Grecs ont appellé εὐζώνους les soldats bien armez & ceux qui estoient braves. Qu'on ne me dise point qu'il ne s'est point conservé de ces bijoux d'or ou d'argent dont on ornoit les baudriers. De toutes les pierres qui nous restent aujourd'huy, & sur lesquelles on trouve des signes célestes gravez, il y en a beaucoup dont la forme & la grosseur font voir qu'on les employoit à d'autres choses qu'à en faire des bagues. On ne peut pas douter non plus que ces pierres empreintes de signes célestes n'eûssent esté fabriquées suivant les régles pratiquées dans les mystéres de Samothrace ou de l'Astrologie judicaire. Il y a mesme sujet de croire que du temps de Gallien, plus que dans aucun autre, l'usage de ces pierres s'estoit multiplié. La misére où l'on vivoit sous ce prince, faisoit rechercher avec plus d'empressement ces sortes de secours, dont l'usage estoit mesme si commun auparavant, comme on peut l'attester par plusieurs témoignages. Petrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion estoit d'or, & chargée d'étoiles de fer : *totum aureum, sed planè ferreis velati stellis ferruminatum.* Surquoy M. Pithou convient que c'estoit un anneau fabriqué suivant les mystéres de l'isle de Samothrace. Trallien, deux siécles aprés, en décrit de semblables, qu'il donne pour des remédes naturels & physiques, φυσικά, à l'exem-

ple, dit-il, de Galien qui en a recommandé de pareils. C'est au liv. 9. de ses traitez de Médecine, ch. 4. à la fin, où il dit que l'on gravoit sur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien veû de plus efficace pour de certains maux. La fureur que l'on avoit pour ces phylacteres se répandit dans la suite parmy des sectes Chrestiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites, qui faisoient mestier, dit-il, de vivre des étoiles du Créateur, *nec hoc erubescentes de stellis Creatoris vivere*. Le mesme Trallien dont je viens de parler, cite un autre phylactére contre la colique. On gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φεῦγε, φεῦγε, ἰοὺ χολή, ἡ κορύδαλος σε ζητεῖ. Fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouëtte te cherche. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin adjoute à la fin de l'article. Il falloit, dit-il, travailler à la graveûre de cette bague au 17. ou au 21. de la lune : Γενέσθω δὲ ὁ προειρημένος δακτύλιος ιζ´ τῇ σελήνῃ ἢ κα´.

Marcellus, homme de qualité, & Chrestien du temps de Théodose, en décrit de semblables, dans un recueïl de remédes qu'il adresse à ses enfants. Un serpent entre-autres avec sept rayons gravé sur un jaspe enchassé en or, estoit bon contre les maux d'estomac. Il appelle ce phylactére un reméde physique *ad stomachi dolorem remedium physicum fit, in lapide ïaspide exsculpe draconem radiatum, ut habeat septem radios, & claude auro & utere in collo.* Ce terme de physique fait entendre que l'Astrologie entroit dans la composition de cet ouvrage.

Aprés tout ce que je viens de rapporter, il paroistra, je crois, vray-semblable que les ceinturons ou baudriers enlevez par Salonin aux officiers de l'armée, estoient garnis de pierreries, ou de lames d'or ou d'argent gravées physiquement, pour me servir de ce terme, selon l'usage qu'il avoit en ce temps-là ; ou de ces *bulles* dans lesquelles on enfermoit des préservatifs pour procurer quelque bien ou

pour détourner quelque mal. Cet ornement estoit ancien, comme on le voit dans Pline : *balthei laminis crepitant*, aussi-bien que la coutume de le *consteller*. Ainsi rien n'empesche qu'on ne se serve de l'expression de Trebellius Pollio dans le sens qu'il présente naturellement, & l'on doit croire que l'auteur appelle de ce terme les ceintures chargées de l'espéce de préservatifs dont je viens de parler. Que ce terme de *constellatos* fust en usage du temps de Trébellius Pollio, c'est ce qu'on peut juger par le mot de *constellatio* d'où il est dérivé, que l'on trouve assez souvent dans les auteurs du mesme siécle : *quod si non recta constellatio ejus collecta est :* dit Spartien dans la vie d'Elius, & Ammien Marcellin l. 29. au sujet des recherches que faisoit Valens de ceux qui s'appliquoient à l'Astrologie judiciaire, dit : *quum objectaretur ei quamobrem constellationem principis collegisset.* Et quand mesme Trébellius Pollio auroit employé le premier le terme de *constellatos*, il auroit usé en cela de la liberté qu'ont les auteurs de composer des mots nouveaux, pourveû qu'ils soient marquez au coin qui est en usage :

.... Licuit semperque licebit,
Signatum præsente nota procudere nomen.

CHRONOLOGIE DE L'ODYSSE'E.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a dans l'Odyssée une narration suivie & continuée depuis le commencement jusqu'à la fin du poëme; une suite de discours où le Poëte parle de son chef, & raconte luy-mesme les circonstances des faits qui forment ce que nous appellons l'action : & il y a d'autres narrations moins estenduës, dans lesquelles ce n'est pas le poëte qui parle, mais son héros, ou quelque autre personnage.

Si l'on confond le discours du poëte avec celuy du héros & des autres acteurs, il est certain que l'ordre des temps n'est pas observé dans l'Odyssée, puisque le récit des derniéres avantures d'Ulysse y est interrompu par le récit d'un grand nombre de choses arrivées auparavant, & racontées ou par Nestor, ou par Ménélas, ou par Ulysse luy-mesme. Mais si l'on distingue bien la narration principale, qui est celle du poëte, d'avec les narrations particuliéres & enchassées, qui sont celles des héros, l'on trouvera que l'ordre des temps y est observé aussi réguliérement que dans l'Iliade.

Le poëme de l'Odyssée commence par deux actions, dont l'une, qui est le retour d'Ulysse, doit estre regardée comme l'action principale; l'autre, qui est le voyage de Télémaque, est un épisode, ou une action incidente.

L'ouverture de la scéne se fait par une assemblée des Dieux, où le retour d'Ulysse & le voyage de Télémaque sont résolus en mesme temps.

Le jour de cette assemblée est donc le premier jour & de l'action principale, & de l'action incidente, avec cette différence que l'action principale n'y est que préparée, au lieu que l'action incidente y est commencée par l'exécution de ce qui a esté résolu. Car dés ce jour-là Minerve, en conséquence de la résolution prise dans l'assemblée des Dieux, va trouver Télémaque & luy inspire le dessein de voyager.

Le second jour, Télémaque équipe un vaisseau & s'embarque.

Le troisiéme jour, il arrive à Pyle aprés le lever du soleil, & il y passe le reste du jour.

Le quatriéme, il part de Pyle avec le fils de Nestor. Il s'achemine vers Lacédémone, & couche en chemin à Phéres chez Dioclés.

Le cinquiéme, il continuë son voyage, & arrive de nuit à Lacédémone. Il passe la soirée chez Ménélas, & y couche.

Le sixiéme, il expose le sujet de son voyage. Ménélas luy donne quelques éclaircissements sur ce qui peut retarder le retour d'Ulysse. Ensuite il luy propose de rester à Lacédémone onze ou douze jours. Télémaque le prie de ne pas le retenir si long-temps. On ne sçait pas encore combien de temps il y restera. Homére juge à propos de l'y laisser, & de revenir à Ulysse qui est encore chez Calypso

Le sixiéme jour passé, & le septiéme commençant, les Dieux s'assemblent une seconde fois. Jupiter ordonne à Mercure d'aller chez Calypso ; Mercure obéït, & la Nymphe permet à Ulysse de se disposer à partir.

Le huitiéme, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme sont employez à la construction du petit bastiment sur lequel Ulysse doit s'embarquer.

Le douziéme il s'embarque.

Le treiziéme, & les jours suivants jusqu'au vingt-neuviéme, il poursuit sa route avec un vent favorable.

Le vingt-neuviéme, qui est le dix-huitiéme depuis son embarquement, il fait naufrage, il rencontre Leucothea, & à la faveur du ruban qu'il reçoit de cette Déesse, il nage deux jours & deux nuits.

Ces deux nuits sont la nuit du XXIX. au XXX. & la nuit du XXX. au XXXI.

Le trente-uniéme, il arrive chez les Phéaciens, aprés avoir esté vingt jours sur mer.

Le trente-deuxiéme, il rencontre Nausicaa, & s'en va chez Alcinoüs.

Le trente-troisiéme, il raconte ses avantures.

Le trente-quatriéme au soir, il entre dans le vaisseau qui doit le remener à Ithaque.

Le trente-cinquiéme, avant le lever de l'aurore, il arrive à Ithaque, & y rencontre Minerve, qui le quitte aussi-tost pour aller à Sparte, d'où elle va faire revenir Télémaque.

Le reste du trente-cinquiéme jour est rempli des deux

actions ; je veux dire, de l'action principale & de l'action incidente. D'un costé Télémaque, aprés avoir esté averti par Minerve, prend congé de Ménélas, & revient coucher à Phéres chez Dioclés. D'autre costé Ulysse s'en va chez le berger Eumée, y passe une grande partie du jour, & y couche.

Le trente-sixiéme jour est aussi rempli des deux actions. Télémaque ayant passé la nuit chez Dioclés, se remet en chemin, vient jusqu'à Pyle, prend congé du fils de Nestor, se rembarque, & fait voile vers Ithaque. Ulysse se délasse à table avec Eumée ; aprés le repas, ils s'entretiennent de leurs avantures.

Le trente-septiéme au matin, le vaisseau de Télémaque arrive. Icy finit l'action incidente, ou le voyage de Télémaque. La reconoissance du fils & du pére se fait le mesme jour chez Eumée.

Le trente-huitiéme jour, Ulysse va à la ville. Il reçoit plusieurs insultes dans sa propre maison, où personne ne le reconnoist.

Le trente-neuviéme, il massacre les amants de sa femme.

Le quarantiéme & dernier jour, il va chez Laërtes son pere. Une troupe de mutins l'y vient assaillir. Il les met en fuite. Minerve le reconcilie avec ses sujets.

Des quarante jours que nous venons de supputer, & qui composent toute la durée du poëme, que le P. Le Bossu a crû estre de 58. jours, il y en a de plus ou moins mémorables. Il y en a de vuides, il y en a de remplis. Homére a eû soin de marquer tous ces jours. L'étoile du matin, l'aurore, le lever & le coucher du soleil, le jour & la nuit en font la distinction. Les huit premiers jours, où l'action principale n'est que préparée, & les dix derniers où elle s'accomplit, sont tous marquez par leur commencement & par leur fin, ou du moins par l'une de ces deux dates. Les vingt-deux autres jours ne sont exprimez qu'en général.

L'auteur anonyme d'une petite dissertation, qui parut

il y a quelque temps sous le titre de CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE, prétend avoir découvert dans ce poëme une faute monstrueuse, que les critiques les plus clair-voyants ne se sont jamais avisez de relever. Il y remarque deux calculs chronologiques, ou deux journaux, dont l'un est si peu conforme à l'autre, que là où le premier ne compte que neuf jours, le second en compte trente-sept.

Ces deux journaux sont celuy du voyage de Télémaque, & celuy du retour d'Ulysse.

Journal du voyage de Télémaque.

Suivant le premier journal, Télémaque entreprend un voyage, pour sçavoir ce qu'est devenu son pere. Il s'embarque dés le lendemain de la premiére assemblée des Dieux, par laquelle nous avons dit que se fait l'ouverture de la scêne dans l'Odyssée. Son voyage, à ce que prétend le chronologiste, ne dure en tout que neuf jours, de maniére que le jour de son retour à Ithaque se trouve estre le neuviéme depuis son départ.

Journal du voyage d'Ulysse.

Suivant le second journal, Ulysse part de l'Isle de Calypso; il ne s'embarque qu'au douziéme jour depuis la premiére assemblée des Dieux; il n'arrive à Ithaque qu'au trente-cinquiéme, & cependant il arrive deux jours plustost que Télémaque. Il est impossible d'accorder ces deux calculs.

Voilà deux voyageurs qui arrivent à Ithaque; ils sont partis de différents endroits, l'un de l'isle d'Ogygie, & l'autre d'Ithaque mesme. L'un arrive deux jours avant l'autre, quoyqu'il soit parti dix jours plustard, quoyqu'il ait mis trente-cinq jours à son voyage, & que l'autre n'en ait mis que neuf: il ne se peut rien de plus absurde.

Le ton affirmatif, avec lequel on impute au prince des poëtes une si prodigieuse extravagance, seroit presque capable d'imposer à ses partisans les plus zélez. On la suppose comme certaine & visible; il ne semble pas mesme que le critique moderne soit surpris de ce qu'un auteur de cette réputation, un écrivain dont les plus sages écrivains

ont toûjours vanté le jugement & le bon sens, soit tombé dans une contradiction si étrange. Il a la bonté de ne luy pas insulter, & de regarder cette horrible béveûë comme une inadvertence trés-pardonnable.

Mais tout le monde n'aura pas la mesme indulgence; & il est important de justifier Homére, s'il n'a pas commis la faute énorme dont on l'accuse.

Toute la question se réduit à sçavoir, si Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas, ou s'il y est resté un mois entier. S'il est vray qu'il n'y ait couché que deux nuits, la contradiction est manifeste; mais si son séjour a esté d'un mois, la contradiction n'est que dans l'esprit de celuy qui croit l'appercevoir.

Comptons tous les jours, & nous verrons clairement que Télémaque, selon le calcul d'Homére, est demeuré trente jours à Lacédémone.

Le premier jour est celuy de son arrivée. Le second, celuy où il expose le sujet de son voyage, & où Ménélas luy dit ce qu'il a appris de Protée. Le troisiéme est le jour de la seconde assemblée des Dieux. Ce mesme jour Mercure va chez Calypso, & la Nymphe permet à Ulysse de s'en aller. Le quatriéme, le cinquiéme, le sixiéme & le septiéme sont les quatre jours employez par Ulysse à la construction d'une barque. Les jours suivants, depuis le commencement du huitiéme jusqu'au soir du vingt-septiéme, sont les vingt jours de la navigation & du naufrage d'Ulysse. Le vingt-huitiéme est le jour où il rencontre Nausicaa. Le vingt-neuviéme est celuy où il raconte ses avantures. Le trentiéme est celuy de son arrivée à Ithaque, & ce mesme jour est aussi le dernier du séjour que Télémaque fait à Lacédémone.

Voilà trente jours bien comptez, & dans le mesme ordre qu'ils se trouvent rangez par Homére.

Mais dans ces trente jours, dira-t-on, nous n'en voyons que trois, sçavoir, le premier, le second & le trentiéme, où il soit fait mention du séjour de Télémaque à Lacé-

démone. Homére auroit bien deû nous dire à quoy ce jeune Prince passoit son temps pendant les vingt-sept jours où nous le perdons de veûë. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps-là ; que faisoient ses compagnons qui l'attendoient dans le port de Pyle ! A peine est-il arrivé chez Ménélas, qu'il témoigne de l'empressement pour s'en retourner. Ménélas ne luy propose que de rester onze ou douze jours. Il prie Ménélas de ne le pas retenir si long-temps, & au lieu d'onze ou douze jours, il séjourne un mois entier, sans aucun besoin contre son intention, lorsque le soin de ses affaires l'appelle chez luy. Je n'affoiblis point les objections que l'on pourroit faire ; je les propose dans toute leur force. Il faut présentement y répondre.

Premiérement, c'est une chose de fait que Télémaque reste un mois entier chez Ménélas ; le fait est estabIi & bien prouvé : ainsi l'on a grand tort d'asseûrer qu'il n'y couche que deux nuits.

En second lieu, c'est estre injuste que d'obliger un poëte à rendre raison de tout ce qu'il suppose dans son poëme, particuliérement si ce qu'il suppose ne regarde pas l'action principale, mais un des épisodes.

A peine est-il venu en pensée à aucun des commentateurs d'Homére, de rechercher les motifs qui avoient pû prolonger le séjour de Télémaque à Lacédémone. Eustathius ne touche cette question qu'en passant, & il suppose que les deux jeunes Princes, le fils d'Ulysse & celuy de Nestor, ne demeurérent si long temps chez Ménélas, que parce que Ménélas prenoit plaisir à les régaler, & leur faisoit tous les jours de nouvelles caresses. *Une marque*, adjouste-t-il, *de la politesse de l'hoste, c'est qu'il avoit soin de se trouver réguliérement tous les matins au lever de Télémaque & de Pisistrate. Car il y a apparence que ce qu'on luy voit faire le jour de leur départ, il l'avoit pratiqué pendant tout le temps qu'il les avoit eûs dans sa maison.*

Eustath. p. 1774. Δηλοῖ δὲ τὴν φιλοξενίαν καὶ τὸ εὐθὺς ἐνταῦθα τὸν Μενέλαον ἀγχέμολον.

ἀξήμολον αὐτοῖς ἐλθεῖν ἐπὶ κοιμωμένοις· ὃ καὶ περὶ ταύτης καθηκόντων ἡμέραν ἔοικε ποιεῖν διὰ φιλοφρονήσιν.

Troisiémement, il est aisé de suppléer les raisons qu'Homére n'a pas exprimées, & qui ont deû vray-semblablement prolonger le séjour de Télémaque à Lacédémone.

Télémaque est un jeune homme qui voyage. L'inquiétude où il est sur le sort de son pére, absent depuis tant d'années, & le désir d'acquérir de la réputation, sont les deux motifs du voyage qu'il entreprend. Il vient à Sparte chez Ménélas. Il y arrive sur le soir. Dés le lendemain il dit ce qui l'améne, & il apprend tout ce qu'il peut apprendre par rapport à ce qui a retardé jusques-icy le retour de son pére. Une heure d'entretien avec Ménélas l'instruit pleinement de tout. Il ne luy reste plus que de songer à acquérir de la réputation; ce qui ne s'acquiert ni en un jour, ni en deux.

Nous pouvons donc supposer que Ménélas ayant obligé Télémaque à rester chez luy pendant un mois entier, le jeune héros employa tout ce temps-là à se faire connoistre aux Princes & aux peuples de Sparte.

D'ailleurs il est trés ordinaire aux personnes qui se trouvent bien chez leur hoste, d'y demeurer plus long-temps qu'ils ne se l'estoient proposé d'abord. La maison de Ménélas est un palais enchanté. Télémaque ébloüi par l'éclat des richesses dont cette maison est remplie, & qui frappe ses yeux de tous costez, croit estre chez Jupiter. *Tel est apparemment le palais de Jupiter Olympien*, dit-il tout bas au fils de Nestor:

Ζηνός που τοιήδε Ὀλυμπίου ἔνδοθεν αὐλή. Odyss. δ'. 274.

Les agréments d'une cour polie & où l'hospitalité est exercée par le beau-frére & par la sœur des Dieux mesmes de l'hospitalité; l'éloquence de Ménélas, les charmes d'Héléne, l'attention particuliére de l'hoste & de l'hostesse à fournir tous les jours de nouveaux plaisirs au fils d'Ulysse; la douceur de ce breuvage délicieux qu'Héléne sçavoit ap- *Pindare Ode 3. des Olympioniques.* Τυνδαρίδαις τε φιλοξείνοις ἁδεῖν καλλιπλοκάμῳ θ' Ἑλένᾳ, &c.

prester, & qui faisoit oublier les plus cruelles afflictions, tout cela ensemble n'avoit-il pas assez de force pour retenir Télémaque pendant un mois, & pour luy faire oublier le soin de retourner si-tost chez luy!

L'empressement qu'il a d'y retourner, & qu'il témoigne dés le lendemain de son arrivée, ne l'empesche pas de déclarer ouvertement la disposition où il est de demeurer auprés de Ménélas beaucoup plus de temps qu'il n'y restera. *Fils d'Atrée*, luy dit-il, *ne me retenez pas long-temps, je vous en conjure. Assis prés de vous, j'y passerois des années entiéres, sans penser ni à ma maison, ni à mes plus chers parents, tant je prends de plaisir à vous entendre parler. Vos paroles, vos discours m'enchantent. Mais j'ay laissé mes gens à Pyle, ils s'ennuyent déja de m'attendre, & vous voulez que je demeure icy plusieurs jours.* Aprés cet aveu de Télémaque, est-il besoin qu'Homére dise luy-mesme pourquoy il le fait rester un mois entier à Lacédémone.

Ne peut-on pas dire encore que c'étoit à Minerve de hâter ou de différer le retour de Télémaque! C'estoit-elle qui l'avoit envoyé chez Ménélas, c'estoit à elle de le rappeller. Minerve régloit tous les pas du jeune héros. En vain Ménélas avoit promis de le renvoyer aprés onze ou douze jours; en vain Télémaque se proposoit de ne pas rester si long-temps; la Déesse avoit fixé le jour & de l'arrivée d'Ulysse à Ithaque, & du retour de Télémaque mesme. Il estoit nécessaire de préparer la premiére entreveüe du fils & du pere. Il falloit ménager la surprise & les tendres mouvements, qui devoient accompagner leur reconnoissance mutuelle. Il falloit que le pére fûst absent pendant vingt ans, & il falloit que le fils, aprés trente jours d'enquestes inutiles, le trouvast chez luy à son retour. C'est ce que n'a pas veû le censeur d'Homére, & ce que tout lecteur, qui entrera bien dans le systeme de ce poëte, verra mieux que moy.

Le grand principe de la Théologie d'Homére, c'est que

les Dieux font tout ; que les hommes ne peuvent au plus former que des projets dont l'exécution dépend uniquement de la volonté des Dieux. Télémaque avoit peut-estre résolu de ne rester que trois ou quatre jours chez Ménélas ; il y reste un mois entier, parce que Minerve juge à propos de l'y laisser tout ce temps-là. Il ne faut point demander aux Dieux raison de leurs decrets. Leur volonté est une raison supérieure à toute raison. Pourquoy Télémaque reste-t-il si long-temps chez Ménélas ! c'est que Minerve l'a voulu ainsi.

D'ailleurs, Minerve chez Homére n'est autre chose que la prudence. Elle se sépare de Télémaque, aprés l'avoir accompagné jusques chez Nestor. Le jeune homme, abandonné à luy-mesme pendant quelque temps, oublie le soin de ses affaires, & se livre tout entier à la douceur ou des plaisirs, ou du repos, que luy offre la cour de Ménélas. La prudence vient à son secours ; elle le réveille & le rappelle à son devoir.

Aprés tout, il semble que Minerve avoit elle-mesme préveû l'objection. Ulysse, à la fin du treiziéme Livre, dans l'entretien qu'il a avec cette Déesse, en arrivant à Ithaque, luy demande pourquoy elle a fait entreprendre à Télémaque un long voyage, dont elle pouvoit luy épargner les dangers & les fatigues : *Que ne luy annonciez-vous mon retour*, dit-il, *vous qui sçaviez tout ce qui devoit arriver ! Vouliez-vous qu'errant de tous costez dans les stériles plaines de la mer, il souffrist comme moy des maux cruels, pendant que ses biens seroient exposez au pillage !* Odyss. v. 417.

N'en sois point inquiet, répond la Déesse, *c'est moy qui l'ay conduit exprés au lieu où il est, afin qu'il y acquist du renom. Il n'a aucunes peines à souffrir. Tranquille & heureux chez Ménélas, il gouste un doux repos dans le sein de l'abonbance, où tout ce qu'il peut souhaiter luy est offert.*

Tout le commencement du XIV. Livre est aussi une réponse au systéme ridicule, qui suppose que Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas.

Minerve vient trouver Télémaque à Lacédémone, νόστου ὑπομνήσουσα, c'est-à-dire, mot à mot, *pour le faire ressouvenir du retour.* Cette expression, *pour le faire ressouvenir*, donne à entendre que Télémaque commençoit à oublier le soin de retourner chez luy. Or la Déesse n'auroit pû raisonnablement luy reprocher cet oubli dés le second, ni dés le troisiéme jour qu'il fut arrivé. Au contraire Télémaque fait paroistre beaucoup d'empressement pour s'en retourner, il y pense assez de luy-mesme, & il n'a pas besoin des avertissements de Minerve. Il y avoit donc plus de trois jours qu'il estoit chez Ménélas, lorsque la Déesse vint luy rappeller le *souvenir du retour*, auquel il sembloit ne plus penser.

Télémaque estoit encore au lit, & ne dormoit pas; Minerve luy apparoist, s'approche, & luy dit: *Télémaque, il ne vous sied plus d'errer dans cette contrée, éloigné de la maison paternelle. Vos biens sont à l'abandon. Vous avez laissé chez vous une troupe d'insolents qui ne connoissent aucunes loix. Prenez garde qu'ils ne consomment toutes vos richesses, qu'ils ne les partagent entr'eux, & qu'il ne vous reste que le regret d'avoir fait un voyage inutile. Priez Ménélas de vous renvoyer au plustost: sinon vous courez risque de ne plus trouver chez vous vostre aimable & vertueuse mére. Déja son pére luy ordonne d'épouser Eurymaque; ses freres l'y exhortent, &c.* Ce discours de Minerve suppose l'absence de Télémaque beaucoup plus longue que ne la suppose le chronologiste.

Joignez encore à ce discours ce que dit Antinoüs dans le Livre 16. lorsque le vaisseau, qui avoit esté armé contre Télémaque, est revenu de sa course sans avoir rien fait. *Tous les jours*, dit-il, *nous avions des espions postez l'un prés de l'autre sur la pointe des plus hauts rochers. Nous n'avons jamais passé la nuit à terre. Le soleil n'estoit pas plustost couché que nous mettions à la voile: ensuite fendant les flots avec nostre frégate légére, nous attendions le retour de l'aurore.*

Οδυσσ. π. 364.

Il y avoit plus de quatre jours que Télémaque estoit parti, lorsque les conjurez arment, & allérent l'attendre sur sa route. S'il n'avoit couché que deux nuits chez Ménélas, ils ne l'auroient attendu que pendant trois jours, & Antinoüs n'exagéreroit pas, comme il fait, la persévérance de sa troupe, qu'il dit avoir passé les jours & les nuits à épier le retour de Télémaque.

DETAIL

DES JOURS ET DES NUITS

qui composent la durée de l'action dans l'Odyssée.

Le I. jour fournit matiére au livre . . . A.
Le II. au livre. . . . . B.
Le III. le IV. & le V. au livre. . . . . Γ.
Le soir & la nuit du V. avec le VI. au livre. Δ.
Le VII. le VIII. & les jours suivants jusqu'au XXXI. au livre. . . . . E.
La nuit du XXXI. au XXXII. & le XXXII. aux livres. . . . . Z. H.
Le XXXIII. aux livres. . . . . Θ. I. K. Λ. M.
Le XXXIV. & le commencement du XXXV. au livre. . . . . N.
Le reste du XXXV. & le XXXVI. aux livres. Ξ. O.
La matinée du XXXVII. aussi au livre O. . .
Le reste du XXXVII. au livre. . . . . . . Π.
Le XXXVIII. aux livres. . . . . . . P. Σ.
La nuit du XXXVIII. au XXXIX. au livre T. & aux 90. premiers vers du livre Υ.
Le XXXIX. au reste du livre. . . . . Υ.
& aux livres. . . . . Φ. X.
La nuit du XXXIX. au XL. au livre. . . Ψ.
Le XL. au livre. . . . . Ω.

TABLE

Par où l'on voit à quel vers de chaque Livre commence & finit chacun des jours exprimez dans l'Odyssée.

Le Jour.	Commence. Au Livre.	Vers.	Finit. Au Livre.	Vers.
I.	A.		A.	423.
II.	B.	1.	B.	388.
III.	Γ.	1.	Γ.	329.
IV.	Γ.	404.	Γ.	487.
V.	Γ.	491.	Γ.	497
VI.	Δ.	306.	Δ.	786. 842.
VII.	E.	1.	E.	22[illegible]
VIII.	E.	228.	*	*

Les jours IX. X. &c. jusqu'au XXX sont exprimez généralement.

Le Jour.	Commence. Au Livre.	Vers.	Finit. Au Livre.	Vers.
XXXI.	E.	390.	E.	466.
XXXII.	Z.	48. 321.	H.	229
XXXIII.	Θ.	1	N.	17
XXXIV.	N.	18.	N.	35
XXXV.	N.	93.	Ξ.	346.
	O.	56.	O.	185.
XXXVI.	O.	189.	O.	295.
XXXVII.	O.	494.	Π.	452.
XXXVIII.	P.	1.	Σ.	427
XXXIX.	Υ.	91.	Φ.	428.
			X.	49[illegible]
XL.	Ψ.	347.	*	*

CHRONOLOGIE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. Boivin l'Aisné.

Denys d'Halicarnasse avoit fait une chronologie sous le nom de livre des Temps. Ce livre s'est perdu ; il ne nous en reste que le titre, avec une citation d'environ une ligne ; & l'un & l'autre nous ont esté conservez par Clément Aléxandrin, & c'est de là qu'Eusébe les rapporte.

Je n'ay pas la témérité de vouloir refaire ce livre, mais j'ay rassemblé tout ce que j'ay pû trouver d'époques, *& particuliérement celles qui sont plus anciennes que la guerre de Troye*, dans ce qui nous reste des ouvrages de Denys.

J'en ay dressé un Canon chronologique depuis le regne d'Inaque, jusqu'à la septiéme année avant l'Ere vulgaire de N. S. J'y ay joint les Syncronismes tirez du seul Denys.

J'ay rapporté tout cela avec une extrême précision. Je m'y suis servi, autant qu'il m'a esté possible, des propres termes de l'auteur ; j'ay mesme coté la page sur chaque époque, afin que l'on ne s'en fie pas à moy, & qu'il soit aisé de me refuter par Denys mesme, si je me trompe.

Henri Glaréan en 1532. a donné au public une chronologie de Denys d'Halicarnasse ; elle est au goust de tout le monde, & je n'entreprends nullement ce petit ouvrage pour diminuër le mérite du sien. Mais en général nos desseins sont trés-différents.

Glaréan fait une chronologie en forme & par colomnes ; il la tire de Denys, de Tite Live & d'Eusébe ; il y joint les rois de Juda, d'Israël, des Médes, des Perses, des Macédoniens. Il donne un catalogue de tous les Con-

ſuls, Dictateurs, Décemvirs, & Tribuns militaires de la République pendant les premiers 67. ans. Mais il commence ſeulement à la priſe de Troye, & finit par l'an de Rome 311.

Et moy je voudrois donner une idée de tout le livre des Temps de Denys d'Halicarnaſſe, ſuivant ce qui s'en peut trouver dans l'auteur & dans ceux qui le citent. Ce n'eſt icy proprement qu'un eſſay de reſtituer le livre des Temps de cet auteur.

Denys parle des anciens barbares qui ont habité l'Italie de tout temps, & avant qu'il y entraſt des peuplades Grecques. J'ay déterré dans ſes antiquitez Romaines une ſuite de 22. générations Grecques avant la priſe de Troye. J'y ay trouvé des époques Romaines marquées par avance & hors de leur place. Il s'y en eſt rencontré de l'hiſtoire eſtrangére. J'ay profité auſſi des extraits ou fragments de Denys, qui n'eſtoient pas encore publiez du temps de Glaréan. Ainſi tout cela m'eſt particulier; & je donne cela meſme par forme de diſſertation, & non pas de Canon chronologique. C'eſt une eſpéce de petit abregé en forme d'hiſtoire, par un choix d'événements ſinguliers & extraordinaires que j'ay toûjours ſuivis depuis Inaque juſqu'à N. S.

Denys écrivoit juſtement l'an 7. avant l'ére vulgaire de N. S. & c'eſt préciſément l'année d'avant l'ére véritable de N. S.

Il n'eſt point icy queſtion, quant à préſent, d'examiner qu'elle eſt la meilleure chronologie. Il ne s'agit que de celle de Denys d'Halicarnaſſe. Nous voulons ſçavoir ſes opinions bonnes ou mauvaiſes, & nous fonder uniquement ſur ſon autorité. Il ne faut donc pas meſler les penſées de cet auteur avec celles d'autruy; & l'on doit faire attention ſur tout à ne le pas confondre avec ceux qu'il cite, & qui ne ſont pas de ſon ſentiment.

Il y auroit bien de bonnes choſes à faire ſur la chronologie de Denys. La premiére de donner ſon Canon tout pur.

La seconde, d'y joindre tous les *synchronismes*. La
iéme chose seroit de commenter cette chronologie. La
riéme de la critiquer; la conférer avec celle des au-
& la corriger. La cinquiéme, d'y ajouter un supplé-
t. Ce sont des projets différents, mais tous consécu-
& liez ensemble.

est impossible de renfermer tout cela dans une seule
rtation Académique; ainsi contentons-nous de donner
anon : c'est ce qu'il y a de principal.

ANON CHRONOLOGIQUE
DE DENYS D'HALICARNASSE.

par généra- 1. Inaque Argien est fils de l'Océan, p. 20.

2. Aizéie & Phoronée sont les premiers Rois du Péloponése, p. 9.

3. Lycaon I. est fils d'Aizéie, Niobe est fille de Phoronée, p. 9. 14.

4. Pélasge I. est fils de Niobe; il épouse Déjanire fille de Lycaon I. p. 9.

5. Lycaon II. est fils de Pélasge I. & de Déjanire, p. 9.

6. Oinotrus est un des vingt-deux fils de Lycaon II. p. 9.

7. Pélasge II. est fils de quelqu'un des vingt-deux. C'est une conséquence.

8. Larissa est fille de ce Pélasge II. *Pausan*. l. 2. v. 23.

9. Pélasge III. Achaïus & Phthius sont fils de Larissa. Denys, p. 14.

10. Phrastor est fils de ce troisiéme Pélasge & de Ménippe fille du Pénée, p. 22.

11. Amyntor est fils de Phrastor, p. 22.

12. Teutamidés est fils d'Amyntor, p. 22.

13. Nanas est fils de Teutamidés, p. 22.

14. *Deucalion* est fils de Prométhée & de Clyméne, fille de l'Océan, p. 14.

15. Hellen, p. 229. Il est fils de Deucalion, mais Denys ne le dit point.

16. Amphictyon est fils d'Hellen; c'est Denys qui le dit, p. 229.

17. Dardan est fils d'Electra, fille d'Atlas, p. 49.

18. Erichthonius est fils de Dardan, & de Batéia fille de Teucer, p. 50.

19. Tros est fils d'Erichthonius, & de Callirhoé fille du Scamandre, p. 50.

20. Assaracus est fils de Tros, & d'Acali fille d'Eumédes, p. 50.

21. Capys est fils d'Assarace, & de Clyto dora fille de Laomédon, p. 50.

22. Anchise est fils de Capys & de Nymphe Naïs, p. 50.

Dates par années. 6. Enée est fils d'Anchise & de Vé-
1185. nus, p. 50.

1179. 38. Ascagne est fils d'Enée, & de Créüse fille de Priam, p. 172.

1141. 29. Sylvius Posthumus est fils d'Enée, & de Lavinia fille de Latinus, p. 56.

1112. 31. Enée II. est fils de Sylvius, p. 57.

1081. 51. Latinus II. p. 57. Il est fils d'Enée II. Denys ne le dit pas positivement, mais il l'insinuë, & tout le reste est une suite de pére en fils. Denys l'insinuë.

1030. 39. Alba, p. 57.

991. 26. Capetus, p. 57.

965. 28. Capys II. p. 57.

937. 13. Calpetus, p. 57.

924. 8. Tibérinus, tué dans un combat sur le

Tibre, luy donne son nom, p. 57.

6. 41. Agrippa, p. 57.

5. 19. Alladius. Il fut tyran, foudroyé & noyé par un deluge, p. 57.

6. 37. Aventin qui a donné le nom au mont Aventin, p. 57.

9. 23. Procas, p. 57.

6. 42. Amulius. Il s'empare du Royaume de son frere aisné, p. 57.

4. 1. Numitor, frere aisné d'Amulius, est restabli par les fils de sa fille, p. 57.

Ilia Vestale, fille de Numitor, p. 57. 62. Rhea Ilia, p. 62. sœur d'Aigestus, p. 62.

3. 37. 37. *Romulus* & Remus enfans d'Ilia, p. 57.

6. 38. 1. Interregne d'un an, p. 61. 119.

Fin des Enéades.

5. 39. 43. Numa Pompilius, fils de Pompilius Pompo, p. 61. 120.

2. 82. 32. Tullus Hostilius, petit fils d'Hersilia, p. 61. 136. 176.

0. 114. 24. Ancus Marcius, fils d'une fille de Numa, p. 61. 176. 184. 212.

6. 138. 38. L. Tarquinius Priscus, autrefois Lucumon fils de Démaratus, p. 61. 184. 206. 211.

8. 176. 44. Servius Tullius, fils posthume de Tullius Corniculanus & d'Ocrissa, p. 61. 206. 242.

4. 220. 25. L. Tarquinius Superbus, petit fils de Priscus, p. 61. 211. 212.

9. 245. *Le premier Consulat*, L. Junius Brutus, L. Tarquinius Collatinus, p. 277.

8. 246. La Censure est restablie, p. 293.

7. 247. La guerre & la paix avec Porsenna, Cocles, Scévola, Clélie, p. 293.

498. 256. Le premier Dictateur, T. Larcius. C'est environ 460. ans avant Sylla, p. 336. 340.

496. 258. Tarquin le Superbe meurt à Cumes, aprés 14. ans de guerre, p. 358.

494. 260. La retraite au mont Sacré, l'an de Rome 260. p. 367. 375. Denys convient avec Varron.

493. 261. Les premiers Tribuns du peuple, & les premiers Ediles Plebéïens, p. 378. 410. 411.

492. 262. Les Tarquins bannis de Rome, remuent à Cumes contre les Romains, p. 418. 426.

491. 263. Marcius Coriolanus cabale contre les Tribuns du peuple, p. 434.

488. 266. Coriolan léve le siége de Rome à la priere de sa mere; il est assassiné par les Volsques, p. 523. 528.

486. 268. Spurius Cassius, trois fois Consul, se veut faire roy, p. 537.

477. 277. Bataille de Cremere où les Fabiens sont tuez par les Véïens, p. 577.

460. 294. L. Quintius Cincinnatus à la charruë, est fait Consul, deux ans aprés Dictateur, & deux fois, p. 644. 650.

301. 451. 303. Les Decemvirs & la Loy des 12. Tables, p. 680. Ce fut l'an de R. 303 Denys, p. 676.

449. 305. La mort de Virginie, p. 718. La retraite au mont Aventin, p. 724.

305. Le Consulat de Valérius & d'Horatius. Les Plebiscites, p. 725.

307. 445. 309. Le Consulat est refusé aux Plebéïens p. 730.

308. 444. 310. Les premiers Tribuns militaires abdi—

	quent aprés 73. jours, p. 736.
309. 443. 311.	Fin de l'onziéme Livre de Denys d'Halicarnasse, p. 757. Les neuf autres sont perdus.
362. 390. 364.	Prise de Rome par les Gaulois. C'est l'an 120. de la République. Denys, p. 60.
472. 280. 474.	C. Fabricius méprise les offres de Pyrrhus roy des Epirotes, p. 744.
488. 264. 490.	La premiére guerre Punique. C'est l'an troisiéme de la 128.e Olympiade, p. 7. Denys y finissoit.
722. 30. 724.	Denys vient à Rome sous Auguste, incontinent aprés la fin des guerres civiles, p. 6.
745. 7. 747.	Denys écrit sous le Consulat de Claudius Nero II. & de Calpurnius Piso, p. 3. Et Denys adjoute que c'est l'an de Rome 745. C'est 747. selon Varron.
752. 754.	Ere vulgaire de N. S. selon Varron. C'est l'an 752. selon Denys.

Tout le monde fait l'éloge de l'exactitude de Denys d'Halicarnasse en matiére d'histoire, de chronologie & de critique. Scaliger, en ses animadversions sur Eusébe, p. 4. le met au-dessus d'Ephore, de Tallus, de Théopompe, de Castor, d'Eratosthéne, & de tous les chronologistes.

Gerard Vossius a bien prouvé qu'il y a trois historiens Grecs du nom de Denys d'Halicarnasse. Le premier, du temps de Polybe, qui le dit, liv. 14. On ne sçait s'il nous reste quelque chose de ses ouvrages. Le second est le nostre, qui écrivoit sous Auguste. Le troisiéme surnommé le sophiste & le musicien, écrivoit sous Adrien, dit Suidas.

Ce troisiéme avoit fait l'histoire de la Musique en XXXVI. livres, les commentaires de la Musique en XXIV. livres,

les Institutions de la Musique en XXII. Il avoit encore composé d'autres ouvrages de Musique. Il y parloit de celle de Platon, des joüeurs de flute, des joüeurs de cithare ou guitarre, & de toutes sortes de poëtes. *Voyez Suidas.*

Le livre de l'Interprétation, qui est attribué par plusieurs sçavants à Démétrius Phaléréüs, est nommément cité comme d'un Denys d'Halicarnasse dans les scholies Grecques sur Aristophane aux nuées, & par Henri de Valois en ses notes sur les extraits de Nicolas de Damas, pag. 85.

Tout le second tome des ouvrages imprimez avec nostre Denys d'Halicarnasse pourroit bien estre d'un autre.

Il y a un Denys d'Halicarnasse qui a le prénom d'Ailius dans Photius, ch. 152, où il donne l'extrait de son *Lexicon* des mots Attiques, & dans Vossius au titre de sa version de la vie d'Isocrate. Cette vie fait partie du second tome attribué à nostre Denys II. Toutes les autres matiéres de ce second tome ressemblent fort à celle-là. Le prénom d'Ailius conviendroit bien à Denys III. à cause d'Adrien qui le portoit, & qui semble avoir esté ami & protecteur ou patron de ce Denys.

Vossius dit que Denys III. est un des descendants de Denys II. Il est aisé de confondre leurs ouvrages ; ou plustost on les attribuë tous à nostre Denys II. qui est le plus connu.

Quoy-qu'il en soit, on tire peu de secours du second tome pour le restablissement du livre des Temps. Il y a pourtant une suite de soixante-dix Archontes dans la vie de l'orateur Deïnarque. Il y en a aussi à ramasser dans les vies d'Isocrate, de Démosthéne, d'Aristote & des autres. Mais on a d'ailleurs les suites assez exactes de tous les Archontes & particuliérement dans Lydiat sur les marbres du Parien. Mon but n'est pas de faire ce qui est déja fait.

Il y a peu à douter que le livre des Temps ne soit de nostre Denys II. dont il nous reste XI. livres d'histoire Romaine, du nombre de XX. qu'il avoit faits. Porphyro-

génére nous a conservé quelques extraits des IX. livres perdus, mais c'est trés-peu de chose.

Denys avoit fait luy-mesme en V. livres l'abregé des XX. sous le titre de *Synopse* ou *Conspect.* Nous ne les avons plus.

Photius avoit leû tout cela. Il donne l'extrait des XX. livres, ch. 83. & des V. de la *Synopse*, ch. 84.

Il semble, dit Photius, que Denys, dans sa *Synopse* des XX. livres d'histoire, se surpasse luy-mesme pour l'exactitude; mais il se passe de l'agrément, afin de n'aller qu'à l'utile. Il ne dit pas un mot que de nécessaire. On diroit qu'il rend des arrests; c'est comme un écho qui sort sans rien de superflu, en termes concis, composez & significatifs; ce qui le rend un peu dur à l'oreille. Stile au reste non mal-propre à un abregé, mais qui ne conviendroit pas à une histoire complette & estenduë.

Ainsi Photius nous donne l'idée de cette *Synopse* comme d'un vray chef-d'œuvre de critique. Il semble qu'il nous ait voulu prescrire quel doit estre le stile en ces matiéres.

Henri Estienne, dans ses notes sur Denys, ch. 5. & 7. n'a point entendu cela. Il accuse Photius de juger mal, & soupçonne qu'il y a des fautes d'écriture. Mais c'est qu'Estienne est plus versé dans la grammaire que dans les abregez de chronologie.

Casaubon son gendre, qui a fait aussi des remarques sur Denys, est plus du mestier. Il dit sur la pag. 58. que les écrivains des catalogues sont secs & décharnez, & sur la pag. 60. qu'un Canon de chronologie est comme la régle d'un charpentier. Elle sert, comme dit Denys, à diriger les temps. Les auteurs d'histoires Attiques écrivoient en ce stile.

La *Synopse* de Denys estoit peut-estre son livre des Temps que nous cherchons. Il dit luy-mesme, pag. 60. & 61. qu'il avoit composé un ouvrage où il prouvoit que les régles d'Eratosthéne sont sans faute, & qu'il les

faut suivre. Il ajoute qu'il avoit enseigné dans le mesme livre la maniére de rapporter la chronologie Romaine & la Grecque; qu'il y avoit fait voir que Rome avoit esté fondée la premiere année de la septiéme olympiade, la premiére année de l'Archontat décennal de Charops; que les sept rois de Rome ont regné chacun autant que l'on dit icy, & que leur nombre total est de 244. ans.

Casaubon sur cet endroit ne doute point que Denys n'entende parler de son livre des Temps. Il adjoute que Clément Aléxandrin cite ce livre des Temps en plus d'un endroit; mais je ne l'y ay pû trouver qu'en un seul.

La matiére du livre des Temps semble assez la mesme que celle de la *Synopse*. C'est de la chronologie, soit pour l'usage ordinaire, soit téchnique. Elle est également & pour les Grecs & pour les Romains. La *Synopse* contenoit v. livres. Ce titre convient à un livre des Temps, & l'un des v. livres estoit probablement un canon des temps.

Il faut remarquer ce que Denys nous apprend icy sur Eratosthéne. Il nous dit en passant que leurs deux chronologies sont la mesme.

Nous avons de Clément Aléxandrin, que l'on appelle avec raison le Varron des chrestiens, dix canons d'Eratosthéne avec son époque d'Homére. Le premier de ces Canons commence à la prise de Troye. Cela nous doit estre d'un grand secours pour le restablissement du livre des Temps de Denys aprés la prise de Troye.

Eratosthéne finit son canon à la mort d'Aléxandre le Grand. Denys ne cite Eratosthéne qu'une fois positivement, & c'est sur la premiére olympiade. Mais il le suit tacitement sur la prise de Troye, sur l'an de Lycurgue, pag. 113. 122. sur l'an de l'entrée de Xerxés en Gréce, p. 559. 684. sur les dominations Athénienne, Lacédémonienne & Thébaine, pag. 389. 684. 685. Ainsi Denys se dirige par Eratosthéne.

C'est un plaisir, ou plustost un bonheur inespéré d'avoir trouvé

trouvé une chronologie Grecque dans ce que Denys avoit donné pour des antiquitez Romaines.

Tout ce que l'on sçait du livre des Temps positivement, c'est que Denys y enseignoit que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes.

Aucun moderne n'a entendu ce passage. Tous les traducteurs & tous les critiques se sont imaginé que les Hellénes estoient icy les Grecs, & ils ont mis *Græci* en Latin.

J'ay fait voir par une dissertation précédente qu'ils se trompoient, & que le sens de Denys est que les Argiens, à commencer par Inaque, sont plus anciens que les Hellénes à commencer par Hellen.

J'ay montré par un grand nombre d'exemples que cette faute de mettre toûjours *Græci*, quand il faut *Hellenes* au Latin, est trés ordinaire aux traducteurs.

J'adjoute icy qu'ils l'ont faite aussi dans Denys, liv. 1. pag. 22. en disant que les Pélasges ont esté chassez par les Hellénes ou Grecs. Il ne falloit point adjouter *ou Grecs*; il n'est point dans Denys : il ne l'y faut point aussi, puisque les Pélasges eux-mesmes estoient des Grecs, mais ils n'estoient pas des Hellénes.

C'est le seul endroit où Denys ait parlé des Hellénes en particulier. Le mot par tout ailleurs y signifie les Grecs en général. Les interprétes y auroient fait la faute plusieurs fois, s'ils en avoient eû occasion; & l'on trouvera, si l'on y prend garde, qu'ils y sont presque toûjours tombez dans les meilleurs auteurs.

En traitant cette question à propos de chronologie, j'ay voulu chercher si Denys d'Halicarnasse, dans ses antiquitez Romaines, n'auroit point quelque part répété la mesme chose, ou prouvé qu'Inaque est plus ancien qu'Hellen. J'ay eû le bonheur d'y déterrer les époques d'Inaque & d'Hellen. J'y ay de plus découvert une suite de vingt-deux générations depuis Inaque jusqu'à la prise de Troye. J'y ay remarqué que Denys a tout-à-fait adopté la chronologie d'Eratosthéne, qui s'étend depuis la prise de

Troye, jusqu'à la mort d'Aléxandre le Grand.

J'ay trouvé dans Denys que toute l'Italie que l'on appelle la grande Gréce, avoit reçeû de tout temps des peuplades Grecques; qu'Oïnotrus, Dardanus, Enée, les Oïnotriens, les Troyens, les Albains, Romulus mesme & les Romains estoient Grecs; & que toutes ces véritez, qui passent pour des paradoxes, estoient bien prouvées par l'histoire de Denys.

C'est ce qui m'a fait concevoir le dessein de donner une suite compléte de toute la chronologie d'un critique si excellent.

Je ne dois pas taire une utilité singuliére qui résulte de cette dissertation.

Censorin qui passe pour un chronologiste tout-à-fait judicieux, met Inaque 400. ans avant Cécrops, comme je crois l'avoir bien prouvé par une autre dissertation.

Denys place aussi Inaque 400. ans avant Cécrops.

Censorin s'estoit contenté de dire en général, qu'Inaque estoit environ 400. ans avant Cécrops, mais Denys nous fournit ce nombre tout juste par générations en détail. Il nomme douze générations entre Inaque & Nanas, contemporain de Cécrops. Cela fait donc précisément 400. ans en comptant trois générations pour 100. ans, suivant la régle receûë parmy les chronologistes.

Il est vray que Denys ne parle point de Cécrops, mais il nomme Nanas, & le *Synchronisme* entre Nanas & Cécrops est icy tout-à-fait prouvé.

Cette découverte de douze générations dans Denys est nouvelle; & rien n'est plus utile pour aider à remplir l'excellent canevas que Censorin ne nous a tracé qu'en gros de la chronologie Grecque.

La chronologie ne se perfectionne qu'en remontant. On a remonté d'abord avec certitude jusqu'à la première Olympiade. On a tasché de fixer ensuite un peu plus de 400. ans, en rétrogradant de là jusqu'à la prise de Troye, & ensuite jusqu'à Cécrops. Il s'agit aujourd'huy d'un au-

annorum sit, non potest comprehendi. Secundum non planè quidem scitur, sed tamen ad mille circiter & sexcentos annos esse creditur.

Le temps fabuleux, selon Censorin, a donc duré environ 1600. ans. Il a commencé au premier déluge : c'est ainsi que Censorin nomme le déluge d'Ogyge, pour le distinguer du déluge de Deucalion, & il a fini à la premiére Olympiade.

Cet auteur subdivise aprés cela les 1600. ans en plusieurs moindres temps ou espéces d'âges. Il y a, dit-il, environ 400. ans depuis le premier déluge, qui est celuy d'Ogyge, jusqu'au régne d'Inachus. *A priore scilicet cataclysmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Ce premier intervalle fabuleux commence donc à Ogyge, & le second doit commencer à Inachus. C'est Censorin qui le dit positivement.

Il s'ensuit de-là nécessairement, selon cet auteur, qu'Inachus a commencé son regne 1200. ans avant la premiére Olympiade. Car Ogyge avoit commencé 1600. avant la premiére Olympiade. Inaque est 400. ans aprés Ogyge. Inaque a donc commencé 1200. avant la premiére Olympiade.

Cependant au lieu de 1200. ans, le texte dit 400. Les termes sont : Et de-là jusqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400. ans. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis.*

Il n'y a personne qui ne doive voir qu'il manque-là 800. ans. Ainsi c'est une faute de copiste ; l'auteur autrement se contrediroit : 400. ans & 400. ne font que 800. ans, & il en falloit 1600. il manque donc encore 800. C'est une restitution à faire.

La chose seroit aisée, si au lieu de lire 1600. ans pour tout le temps fabuleux, on n'en mettoit que 800. Mais il s'ensuivroit qu'il n'y auroit que 400. ans entre Inaque & la premiére Olympiade, ce qui n'est pas soutenable ; & nous allons voir que Censorin, suivant son propre texte,

où il cite Eratosthéne, en met davantage.

Une autre maniére seroit de lire ; de-là jusqu'à la premiére Olympiade 1200. ans, au lieu de 400. *anni mille & ducenti*, & non pas *paulo plus quadringentis*. Mais premiérement ces termes se ressemblent trop peu pour avoir esté pris les uns pour les autres par des copistes. Et en second lieu, nous allons voir que cette restitution de 1200. au lieu de 400. ne vaudroit rien, parce qu'Eratosthéne, que Censorin cite, met aussi 400. & qu'il les faut, ou environ, entre la prise de Troye, & non pas entre Inaque & la premiére Olympiade. Cela nous montre aussi que Censorin avoit parlé de la prise de Troye, & que c'estoit l'époque d'un de ses intervalles des temps fabuleux.

Je n'ay point trouvé de diverses leçons sur cet endroit de Censorin. Toutes les éditions sont uniformes à cet égard, & celles qui ont des notes & des recüeils de diverses leçons n'en marquent point icy.

Les manuscrits de cet auteur sont rares : je n'en ay point trouvé à la bibliothéque du Roy. Mais quand il y en auroit, & que la faute seroit dans tous, je ne m'en étonnerois pas. On sçait assez qu'ordinairement tous les manuscrits viennent d'un seul, qui n'est pas l'original, quoy-qu'ancien, & qu'ils l'auront tous copié, s'il avoit la faute. Il suffit donc qu'il soit visible qu'elle n'est point de Censorin, & que par conséquent il la faut corriger dans son texte. A la bonne heure, si dans la suite il se peut trouver des manuscrits qui confirment le restablissement de l'ancien texte ; mais de soy mesme, j'espére que la chose va devenir si claire, que ce fatras de leçons & d'érudition ne la seroit qu'embarrasser.

Personne jusqu'icy ne s'est apperçeû qu'il manquoit-là 800. ans : mais plusieurs ont bien veû qu'il y falloit corriger quelque chose au texte. Le P. Petau a crû que la faute venoit de Censorin & non pas de ses copistes. Thomas Lydiat, au lieu de 1600. ans, a voulu restituer 1400. & dresser un nouveau plan. Henri Lindenbroge a douté

s'il ne falloit point mettre 1020. ans au lieu de 1600. Gérard Vossius a crû qu'il n'y avoit point de faute au texte, & que cette chronologie se pouvoit soutenir. Marsham a restitué le quatriéme intervalle, & n'a rien dit des autres.

Pour moy je prétends qu'il n'y a rien à effacer au texte; & que par conséquent le nombre des 1600. ans au total est bon, mais qu'il faut adjouter 800. ans au détail, & que c'est une omission de deux intervalles chacun de 400. ans.

Il faut commencer par establir la bonne opinion. Nous proposerons les autres ensuite par forme d'objections pour les réfuter.

Il y a toute apparence que les 800. ans qui manquent, estoient aussi partagez par moitié, & que tout le temps fabuleux, selon Censorin, estoit composé méthodiquement de quatre fois 400. ans.

L'auteur nous a déja fourni le premier espace *A priore scilicet cataclysmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Voici donc comme je crois qu'il faut restituer les deux suivants : *Hinc ad Cecropis primi regnum in Attica, anni quoque circiter quadringenti :* de-là jusqu'au régne de Cécrops I. à Athénes il y a aussi environ 400. ans.

Hinc ad captam Trojam, anni paulo minus quadringentis : de-là jusqu'à la prise de Troye il y a un peu moins que 400. ans.

Le quatriéme espace nous est fourni tout entier par Censorin mesme, & n'a besoin d'aucune restitution : *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis.*

Ainsi le premier & le dernier intervalle sont de l'ancien texte sans y rien changer. Je restituë le second & le troisiéme tout de suite entre les deux autres où le copiste les avoit omis.

Tout le monde voit que le *circiter* du premier espace est rélatif au *quoque circiter* du second espace, & que le *paulo minus* du troisiéme estoit demandé naturellement par le *paulo plus* du quatriéme.

La répetition des mots *hinc, ad,* qui se trouvent trois fois, & au commencement de la phrase, aura sans doute fait manquer le copiste, d'autant plus que le *quadringenti* estoit aussi par tout répété.

Il ne me reste plus qu'à faire voir trois choses.

La premiére, qu'Inaque vivoit environ 400. ans avant Cécrops.

La seconde, que Cécrops vivoit un peu moins de 400. ans avant la prise de Troye.

La troisiéme, que Troye a esté prise un peu plus de 400. ans avant la premiére Olympiade.

Commençons par l'intervalle qui est le plus proche de nous. Les démonstrations chronologiques se doivent toûjours faire en rétrogradant. C'est une régle que Censorin nous va luy-mesme apprendre.

Il n'y a point de meilleure preuve du sentiment d'un auteur que celle qui se tire de l'auteur mesme. Censorin nous va faire sentir au doigt & à l'œil que la prise de Troye estoit l'époque où commençoit son quatriéme espace fabuleux, & par conséquent où finissoit aussi le troisiéme.

» Voicy les propres termes de Censorin : De-là (c'est-à-
» dire, depuis la prise de Troye, & non pas depuis Inachus)
» jusqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400.
» ans ; & quelques auteurs ont voulu déterminer plus préci-
» sément ces seuls 400. ans, parce que, quoy-qu'ils soient
» les derniers du temps fabuleux, ils sont pourtant les plus
» proches, & la mémoire en est plus fraiche. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis, quos solos, quamvis mythici temporis postremos, tamen quia à memoria scriptorum proximos, quidam certius definire voluerunt.*

Il s'agit donc icy des derniers 400. ans du temps fabuleux; & personne ne doute que les 400. ans, depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade, ne soient les derniers du temps fabuleux. Mais afin qu'il ne soit pas possible d'en douter, Censorin va nous expliquer quels sont les noms & les opinions de ces auteurs, par où nous

verrons

verrons que certainement ils ne s'entendent pas depuis Inachus, mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade. Sosibius, dit-il, met 395. ans. Eratosthéne 407. Timée 417. Arétés 514. & beaucoup d'autres diversement. Et cette diversité mesme fait voir l'incertitude de la chose : *Et quidem Sosobius scripsit esse 395. Eratosthenes autem 407. Timæus 417. Aretes 514. & prætereà multi diversè; quorum ipsa dissensio incertum esse declarat.*

Nous n'avons plus Sosibius, ni Timée, ni Arétés; mais nous avons encore l'endroit d'Eratosthéne, qui est un de ces auteurs cites par Censorin. Il met justement 407. ans depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade : c'est donc aussi ce que Censorin avoit mis, & non pas depuis Inachus. Rien n'est plus positif pour confirmer ma restitution : & ce qui est à remarquer, c'est qu'Eratosthéne ne dit pas simplement 407. ans. On auroit pû soupçonner qu'il y avoit quelque erreur dans cette somme totale; mais il détaille par le menu & par les régles, que depuis la prise de Troye jusqu'aux rois Héraclides, il y a 80. ans; de là jusqu'aux colonies Ioniennes 60. ans; de là jusqu'à l'establissement de Lycurgue pour tuteur 159. ans : de là jusqu'à la premiére Olympiade 108. ans. Et tout cela estant assemblé fait précisément les 407. ans. Ainsi c'est une démonstration par les régles de Chronologie, & non pas une simple affirmation de nombre total en gros. On ne peut donc pas douter qu'Eratosthéne n'ait compté 407. ans entre la prise de Troye & la premiére Olympiade.

Rien n'est plus fameux dans la chronologie profane que ces régles d'Eratosthéne. C'est le sçavant Clément d'Aléxandrie, Stromat. 1. p. 246. qui nous les a conservées, & Scaliger les a fait imprimer par forme de régles ou canons en son recüeil Grec d'histoires, p. 396. Eratosthéne est le plus ancien chronologiste Grec aprés les marbres d'Arondel; & sa chronologie estoit la mieux

receûs de toutes celles des Grecs avant que nous connussions le Parien.

Censorin nous dit positivement que Sosibius, Timée & Arétés parloient du mesme espace de temps qu'Eratosthéne. Ce n'estoit donc pas depuis Inachus; mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade. Et voilà quatre témoins au lieu d'un.

Censorin a raison de mettre ces intervalles au nombre des temps fabuleux, ou qui ne sont pas tout à fait connus. Il parle juste, quand il conclut que c'est cette diversité d'opinions qui est une preuve certaine de l'incertitude de la chose. Voilà pourquoy il dit un peu plus de 400. ans, & n'ose pas déterminer une année précise.

Tout le monde presque en revient au point de Censorin, c'est-à-dire, à un peu plus de 400. ans. Eusébe en sa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. dit en propres termes, qu'en remontant depuis la premiére Olympiade jusqu'à la prise de Troye, vous trouverez par assemblement la somme totale de 408. & que les chronologies Grecques contiennent ce nombre, ὡς αἱ παρ' Ἑλλησι τῶν χρόνων ἀναγραφαὶ περιέχουσι. Le mesme Eusébe ailleurs dit tantost 409. tantost 406 tantost 408. ans. Syncelle dit 405. On prétend que Callisthéne, Ephore & Tatien mettent 407. Apollodore, Diodore, Denys d'Halicarnasse & Solin disent 408. Velléius Paterculus 415. Trasylle 417. le Parien 433. Dicearque 436. C'est donc tous comme Censorin, qui dit un peu plus de 400. ans.

Nos modernes les plus exacts parlent aussi de la mesme maniére.

Scaliger cite Eratosthéne pour son opinion, parce qu'il le prend dans Clément Aléxandrin, mais il ne s'est point apperceû qu'Eratosthéne disoit la mesme chose dans Censorin, & il n'a osé citer Sosibius, ni Timée, ni Arétés, ni Censorin mesme, faute d'avoir veû cette restitution à faire dans Censorin.

Le P. Pétau en sa doctrine des Temps, liv. 9. ch. 29. s'est

fait l'objection, croyant que Censorin avoit mal pris le sens de Timée & d'Eratosthéne, & estoit dans l'erreur qu'il n'y avoit qu'environ 400 ans depuis Inachus jusqu'à la premiére Olympiade : *At Timæus apud Censorinum ch. 21 ab Inachi regno ad primam Olympiadem numerabat annos 400. Eratosthenes verò 407.* Mais cette supputation, répond le P. Pétau, est trés-fausse, parce qu'Inachus est beaucoup plus ancien; & elle convainc mesme Censorin d'avoir fait une béveûë, en confondant le regne d'Inachus avec la prise de Troye. Car cet intervalle, marqué par Eratosthéne, se prend depuis la prise de Troye & non pas depuis Inachus. *Sed non solùm falsissima est ista supputatio; longè enim antiquior est Inachus: sed etiam Censorini hallucinationem arguit, qui Inachi primordia cum Ilii expugnatione confudit. Illud enim Eratosthenis intervallum à Troja, non ab Inacho deducitur.* Ainsi c'est Eratosthéne & la nouveauté de son opinion qui ont fait appercevoir le commencement de la faute qui est dans Censorin; & c'est le P. Pétau qui a, pour ainsi dire, restitué ce quatriéme intervalle. Mais il a cru Censorin capable d'avoir fait une faute si grossiére; Censorin dont il fait dans le mesme livre, ch. 42. un éloge outré au sujet de nostre chapitre 21. jusqu'à dire que tout le monde a du respect pour son autorité qui le doit passer pour sainte : *Cujus loci sanctissimam auctoritatem meritò omnes suspiciunt* : & que cela s'est fait par une providence toute particuliére de Dieu, qui a voulu establir Censorin le dépositaire & le garant des grandes époques, afin que la mémoire & les dattes des plus anciens temps nous fussent conservées; *Quod mihi singulari & admirabili quadam Dei providentiâ factum videtur, ut antiquissimorum memoria temporum, atque insignium epocharum tituli, incolumes ad nos & incorrupti, hoc sequestro ac fidei jussore pervenirent.* Ce que je ne dis pas pour insulter au P. Pétau, à qui je dois la plus grande partie de ce que je sçai de Chronologie; mais pour montrer qu'on peut estre grand homme & grand critique, & passer par dessus ces fautes de

restitutions, qui dépendent sans doute plus du hazard que de la science.

Je voudrois bien ne rien perdre du raisonnement que fait sur cela ce sçavant Jésuite; mais je crains d'y estre un peu obscur, parce que l'endroit n'est pas trop clair.

Sa preuve est que Censorin pose quatre cens ans entre le déluge d'Ogyge & le regne d'Inachus, ce qui est le nombre qu'un ancien chronologiste dans Clément d'Aléxandrie met entre Inachus & la prise de Troye. *Argumento est quod Censorinus ab Ogygis diluvio ad Inachi regnum annos intercedere 400. scribit, quot ab eodem Inacho ad Trojam vetus apud Clementem chronologus definit.* Or le déluge d'Ogyge, selon cet auteur, est arrivé sous Phoronée successeur d'Inachus. Tatien dit aussi la mesme chose, & Eusébe dans sa Chronique: *Ogygis vero cataclysmus apud eundem contigit sub Phoroneo Inachi successore: quod & Tatianus docuit, & Eusebius in Chronico posuit.* Donc, dit le P. Pétau, cet intervalle dans Censorin doit s'entendre, non pas depuis Inachus, mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade: *Quocirca intervallum illud Censorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, sed à Trojæ excidio numerari debet.*

La conclusion de Pétau est fort bonne, mais son argument ne semble pas tout à fait concluant. Censorin compte 400. ans depuis Ogyge jusqu'à Inachus. Cela est vray, mais c'est un temps estranger aux 400. ans d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade, & je ne vois pas pourquoy le P. Pétau releve cela.

Un autre auteur dans Clément Aléxandrin compte 400. ans depuis Inachus jusqu'à la prise de Troye, & Tatien & Eusébe de mesme, dit le P. Pétau; mais cela ne conclud rien. C'est pour un autre temps. On entrevoit icy un projet de restitution. Car 400. & 400. font déja 800. & aprés cela encore 400. depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade, feroient en tout 1200. ans depuis le déluge d'Ogyge jusqu'à la seconde Olympiade, au lieu

que Censorin y met 1600. ans. Cela veut donc dire que le P. Pétau auroit voulu restituer 1200. ans au lieu de 600. dans Censorin, s'il avoit crû que ce fust une faute de copiste, & non pas un sentiment particulier à Censorin. Mais en un mot le P. Pétau réfute Censorin, & ne prétend point y rien restituer. Il allégue seulement des diversitez d'opinion, & désapprouve pourtant celle qu'il croit de Censorin. Mais, continue-t-il, le vieux chronologiste & Tatien, & Clément mesme & Eusébe mettent le déluge d'Ogyge sous Phoronée fils d'Inachus. Cela est vrai; & il s'ensuit de-là qu'ils ne sont pas de l'opinion de Censorin. Le P. Pétau dit au contraire qu'il s'ensuit que le dernier intervalle de Censorin se doit compter depuis la prise de Troye, & non pas depuis Inachus jusqu'à la premiére Olympiade; *Quocirca intervallum illud Censorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, sed à Trojæ excidio numerari debet.* Je sçais bien que c'est une vérité, mais je ne vois pas que ce soit une conséquence. Le P. Pétau conclut bien, mais c'est sans prouver; ou s'il prouve, c'est par des autoritez étrangéres. Il est vray qu'elles sont directement contraires à celles de Censorin, comme le P. Pétau l'entend. Mais cela prouve seulement que chacun a son opinion sur ce sujet, & il n'y a rien à conclure du sentiment des autres contre Censorin. Mais il est aisé de prouver par Censorin contre Censorin, qui se contrediroit luy-mesme si les derniers 400. ans commençoient à Inachus. Ainsi ce n'est qu'une faute de copiste, & non pas celle de Censorin, comme le P. Pétau se l'imaginoit. La chose est palpable, quand elle est une fois découverte, & le texte se résute de luy-mesme. Il est certain que Censorin y prouveroit le contraire de ce qu'il promet; car enfin sans parler d'Ogyge ni de Phoronée qui ne sont icy qu'embarrasser, Censorin veut prouver qu'il y a environ 1200. ans entre Inachus & la premiére Olympiade, & il prouveroit au contraire qu'il n'y a qu'environ 400. ans. Je rapporte tout cela pour faire voir que ce n'est qu'une pure faute du copiste, & que le

P. Pétau, qui a beaucoup examiné cet endroit, auroit bien dû s'en appercevoir.

Il n'est pas le seul critique à qui cela soit échappé. Gérard Vossius en ses Historiens Grecs, cite cet endroit de Censorin, sur Sosibius, sur Eratosthéne, sur Arétés, & il donne par tout dans le panneau. Il assure que Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétés & Censorin datent icy l'espace d'entre Inachus & la premiére Olympiade. Il n'y apporte aucun correctif, aucun doute, & il semble aprés cela que c'est une chronologie tout-à-fait constante.

C'est une chose étrange, combien ces sortes de corruptions glissées dans les anciens textes deviennent préjudiciables & fatales à la longue; car insensiblement elles se fortifient, s'autorisent, & s'étendent par contagion; & elles sont, à proprement parler, un mal épidémique des esprits.

Si Censorin a écrit cela, il s'ensuit que Sosibius, Eratosthéne, Timée & Arétés, & les autres indiquez l'avoient aussi écrit. Il n'y a plus de moyen de résister à un torrent d'autoritez de cette force, & elles se trouvent aprés cela confirmées & soutenuës tous les jours par les illustres modernes qui les citent, faute de s'estre apperceûs de la restitution à faire.

Lydiat & Marsham ont bien veû, pour cet intervalle d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade, que le seul copiste s'estoit trompé, & que Censorin n'estoit pas capable d'avoir fait cette faute. Marsham parlant de la prise de Troye, pag. 313. ne prend pas la peine d'avertir qu'il y ait seulement eû la moindre difficulté dans Censorin à cet égard. Les anciens chronologistes, dit Marsham, estoient merveilleusement différents sur l'intervalle d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade. Ecoutons sur cela Censorin: de là, dit Censorin, c'est-à-dire, depuis la prise de Troye, (restituë Marsham) jusqu'à la premiére Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans: *Ea de re audiamus Censorinum. Hinc, inquit, (ab excidio Ilii) ad Olym-*

piadem primam anni parte plus 400. quos solos &c.
Marsham transcrit le reste entier ; & de ce seul trait de plume met dans le bon parti Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétés & tous les autres qu'entend Censorin. Nous verrons cy-aprés que Lydiat s'estoit apperceû de la mesme chose avant Marsham, & s'estoit étendu davantage sur la difficulté. Ainsi ces deux illustres Anglois m'ont ravi tout l'honneur de ce quatriéme intervalle ; & ne m'ont laissé que les deux autres d'auparavant à restituer. Marsham a sousentendu tout ce que j'ay dit sur celuy-cy ; & s'est tellement reposé sur l'évidence du fait, qu'il n'a pas daigné en instruire davantage les profanes qui oseroient en douter. Pour moy, je crois que ces sortes de difficultez ne sont pas si fort à mépriser. Tout le monde n'est pas à portée d'entendre à demi-mot. Il faut prévenir l'objection de ceux qui pourroient alléguer contre Marsham qu'il impose à Censorin, & expliquer la difficulté. Enfin on ne croira jamais qu'en marquant les intervalles du temps fabuleux, Censorin ait pû oublier l'époque de la prise de Troye. Or il n'en auroit rien dit sans cette restitution.

Passons à la seconde partie en remontant, & prouvons par autoritez que depuis la prise de Troye jusqu'à Cécrops il y a un peu moins de 400. ans.

Premiérement c'est l'opinion commune. Le Parien, c'est-à-dire, l'auteur des marbres d'Arundel, met pour cet intervalle 373. ans. Eusébe en sa chronique en met 375. Voilà donc ce qui s'appelle un peu moins de 400. ans, comme je restitue dans Censorin.

Il est impossible de trouver sur cette question deux autoritez qui vaillent celle du Parien & celle d'Eusébe. Le chronologiste Parien est le premier & le plus ancien fondateur de la chronologie Grecque. Il a inventé chez les Grecs la maniére d'écrire chronologiquement, ou du moins les autres plus anciens se sont perdus. Il a dressé une suite de 79. époques, & plus longue qu'aucune autre de ces temps-là. Il a suivi l'ére Attique, & pris Cécrops

pour sa datte capitale ; ainsi rien n'est plus original pour nostre question, qu'est l'an de Cécrops. Et il n'y a point là de fautes de copistes, c'est sur des marbres ; c'est l'autographe mesme de l'auteur, qui l'a dressé par autorité publique, pour servir d'archives à toute sa nation. C'est une inscription antique de l'isle de Paros, qui avoit esté longtemps soumise aux Athéniens, & qui dattoit ses actes par les magistrats d'Athénes. C'est peut-estre le plus prétieux monument qui nous reste en ce genre de toute l'antiquité. Il se trouve outre cela conforme à Eusébe, dont la chronologie est la plus vulgaire que nous ayons.

Eusébe met ici deux ans de plus que le Parien : mais cette différence est si peu de chose, que cela peut passer pour la maniére différente de compter la premiére & la derniére année, en comptant ou ne comptant pas les mois ou défectueux ou surnuméraires. Outre cela Eusébe varie : il dit 350. ans en la préface de sa Chronique, & 374. c'est-à-dire, 329. & 415.

Le mesme Eusébe, en sa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. que j'ay déja cité en restituant le précédent intervalle, ajoute tout de suite, qu'en remontant de-là, c'est-à-dire, de la prise de Troye, & assemblant encore le nombre de 400. ans, vous trouverez, dit-il, chez les Grecs Cécrops le fils de la terre, Κέκροπα τὸν γηγενῆ. Il me donne icy 400. ans entiers : mais au mesme chapitre vers la fin, il parle plus exactement, & dit comme moi, un peu moins que 400. ans : ἀπὸ δὲ Κέκροπος ἐπὶ τὴν Ἰλίου ἅλωσιν συνάγεται μικρῷ δέοντα ἔτη υ'. Ainsi ma restitution ne pouvoit estre plus heureuse.

Cela n'empesche pas qu'il n'y ait aussi quelques diversitez d'opinion sur cet intervalle. Syncelle, par exemple, y met 616. ans. Mais que peuvent des auteurs particuliers contre le Parien, Censorin & Eusébe !

Syncelle mesme en rassemblant tout en un les deux intervalles que j'ay déja expliquez, c'est-à-dire, depuis Cécrops jusqu'à la prise de Troye, & depuis cela jusqu'à la

premiére

première Olympiade, me rend presqu'en gros ce qu'il m'oste en détail; car il les fait de 730. ans. Eusébe les fait de 781. ce qui n'est pas fort éloigné. Mais le Parien les fait de 806. ans, & c'est tout juste ce que Censorin demandoit. C'est une grande recommandation pour Censorin de cadrer si parfaitement avec le chronologiste de Paros.

Ma restitution de Cécrops est encore fondée sur ce qu'il n'est pas à présumer que dans la distribution des intervalles fabuleux, Censorin ait omis Cécrops & l'ére Attique. Africain, Eusébe & tout le monde mettent en ligne de compte l'ére Attique. C'est ce qui doit persuader que j'ay encore bien rencontré sur ces intervalles de Censorin.

Il me reste un troisiéme point, qui est de faire voir qu'entre Cécrops & Inaque, Censorin peut avoir mis environ 400. ans.

Toute la chronologie fabuleuse au-dessus de Cécrops est à peu prés arbitraire, pour ne pas dire désespérée. Le Parien nous y manque, & c'est lui proprement qui nous a servi de guide pour les 800. ans depuis Cécrops jusqu'à la première Olympiade. Mais il y aura d'autant plus de gloire & de profit à pouvoir démesler quelque chose dans les autres 800. ans, que Censorin met, à remonter depuis Cécrops jusqu'au déluge d'Ogyge.

Nous avons déja dit qu'Inaque coupe par la moitié ces 800. ans. Cela prouve donc qu'il y a 400. ans entre Inaque & Cécrops.

Il n'est question icy que du sentiment de Censorin, & non point de celuy des autres. Cet auteur nomme Inaque. Il dit que le premier intervalle fabuleux qui commence à Ogyge, & finit à Inaque, a duré 400. ans, & que tout le temps fabuleux depuis Ogyge jusqu'à la première Olympiade a duré 1600. ans. Il s'ensuit donc qu'Inaque a commencé son regne 1200. ans avant la première Olympiade. Or j'ay prouvé que Cécrops est environ 800. ans avant la première Olympiade, Inaque, selon Censorin,

est donc environ 400. ans avant Cécrops. Il n'y a pas de doute que 800. & 400. font 1200. Voilà une démonstration par les formes, & une conclusion nécessaire tirée des propres termes & du texte formel de Censorin. Tout ce que l'on pourra objecter aprés cela demeurera inutile; & ne servira qu'à prouver qu'il y a diversité d'opinion touchant la durée de cet intervalle.

Il y en a qui le font de 400. ans, les autres de plus; les autres de moins, & mesme de beaucoup plus & de beaucoup moins.

Voicy comment on fait tout juste 400. ans entre Inaque & Cécrops. Saint Justin, Tatien, & tous les Peres généralement avant Eusébe, mettent Inaque du temps de Moyse. Or Porphyre, selon qu'Eusébe l'entend en sa Préparation Evangélique, l. 10. c. 9. suppose que Moyse vivoit du temps de Semiramis, qu'Eusébe au mesme endroit fait regner 800. ans avant la prise de Troye. Inaque vivoit donc aussi 800. ans avant la prise de Troye; & par conséquent 400. ans avant Cécrops, qui, comme nous l'avons démontré, estoit environ 400. ans avant la prise de Troye. Censorin n'est donc pas le seul qui mette 400. entre Inaque & Cécrops. Mais, pour dire la vérité, je ne fais nul cas de ces opinions qui résultent d'un composé d'auteurs si différents en leurs systémes, & on leur fait dire tout ce que l'on veut par cette voye.

Voicy la diversité positive des autres opinions qui se présentent sur la durée du temps d'entre Inaque & Cécrops. Tatien & aprés lui Clément Aléxandrin en un endroit, & Africain, la font d'environ 200. ans, Syncelle de 254. Eusébe de 300. ans juste, Castor de 311. ou 313. ans. Mais on la feroit de 651. an par Castor mesme, en supposant qu'Inaque soit pére d'Aigialée, comme le dit Apollodore, liv. 2. ch. 1. & qu'il ait regné 56. ans, comme le dit Syncelle. On la feroit de 800. ans, si l'on supposoit qu'Inaque a esté contemporain d'Ogyge, comme le disent Ptolomée Mendésien & Apion dans Tatien & dans

Clément Aléxandrin. D'autres font mesme Inaque plus ancien qu'Ogyge. Tatien (il faut, ce semble, Cassien) dans Clément d'Aléxandrie, dit qu'Inaque estoit quarante générations avant Cécrops. Ce seroit donc 1334. ans, en comptant à l'ordinaire trois générations pour 100. ans. Mais la maniére de compter par générations est trés-équivoque, parce que souvent on prend une génération pour un roi, & quelquefois plusieurs rois se succédent en une mesme année. On ignore aussi les noms de ces prétendus quarante rois d'Argos : on n'en trouve que sept pour ce temps-là dans les listes ordinaires, & l'on y met Cécrops positivement sous Triopas septiéme roy descendant d'Inachus.

Les modernes mettent environ 400. ans entre Inaque & Cécrops : feu le P. Pezron dit tantost 355. tantost 440. tantost 450.

Ainsi il ne sert de rien de disputer davantage sur une époque si contestée. Il suffit que Censorin a pû mettre 400. ans pour cet espace. En un mot, j'ay démontré que, selon Censorin, les trois autres espaces sont chacun de 400. ans bien prouvez ; d'où il s'ensuit que celuy-cy est aussi de 400. ans pour achever les 1600. que cet auteur donne au temps fabuleux. C'est tout ce que j'avois à prouver.

Je n'ay pas besoin d'entrer dans aucune discussion sur l'espace d'entre le déluge d'Ogyge & le régne d'Inaque, puisque tout le monde convient que Censorin le fait de 400. ans. Il ne s'agit ici que de l'opinion de Censorin. Je remets à une autre occasion de traiter plus à fonds des époques d'Ogyge & d'Inaque. Contentons-nous, quant à present, d'avoir bien éclairci nostre difficulté.

E'POQUE DE ROME SELON DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aisné.

ROME, selon Denys d'Halicarnasse, a esté fondée aux Parilies, au commencement du printemps. Ce fut suivant cet auteur:

La premiére année du regne de Numitor à Albe.
La 20. année de la vie de Romulus.
87. ans avant la destruction d'Albe par Tullus Hostilius, p. 172.
244. ans entiers avant le premier Consulat, p. 277.
302. ans entiers avant les Décemvirs & les 12. Tables, p. 676. 680.
364. ans avant la prise de Rome par les Gaulois, p. 60. 61.
400. aprés la fondation d'Albe, p. 172.
430. aprés l'arrivée d'Enée & la fondation de Lavinion. p. 45. 46. 53.
432. ans aprés la prise de Troye, p. 57. 60. 78.
745. ans avant le Consulat de Claudius Nero pour la seconde fois, & de Calpurnius Piso, qui est l'année en laquelle Denys écrivoit ses antiquitez Romaines, p. 3.
La premiére année de l'Archonte décennal Charops à Athénes, p. 57. 61. 78.
La premiére année de la 7. Olympiade, qui est celle où Daïcles fut vainqueur, p. 57. 61. 78.

Personne n'a mis tant de caractéres de temps que Denys à l'époque de Rome, & cependant il se trompe par tout de deux ans, suivant l'époque Varronienne, que nous suivons aujourd'huy plus communément. En voicy la preuve. Denys dit que le Consulat de Claudius Nero pour

la seconde fois, & de Calpurnius Piso est l'an de Rome 745. Or il est de fait & certain par nostre usage vulgaire qui suit Varron, que ce Consulat est l'an de Rome 747. & non pas 745. Denys d'Halicarnasse différe donc de deux ans de nostre usage. Il a fait cadrer tout ses autres caractéres de temps à celuy-là, qui est erroné de deux ans. Toutes ses dattes généralement sont donc fausses de deux ans par rapport à nous. Il suppose que la premiére année de l'ére vulgaire de N. S. est l'an 752. de Rome, & c'est l'an 754. selon nous qui suivons Varron.

Je remarque huit diversitez d'opinion sur l'époque de Rome.

Rome a esté fondée avant N. S. environ 879. ans selon Ennius.

814. ans selon Timée de Sicile dans Denys. p. 60.

754. ans selon Tarrutius, Varron, Censorin.

753. ans selon les Fastes Capitolins ou Verrius Flaccus.

752. selon Denys d'Halicarnasse & son Caton, p. 50.

751. ans selon Polybe & les Anchisiens, dans Denys, p. 60.

736. ans selon Ausone en ses Fastes. Voyez ses quatre dernieres épigrammes.

729. selon L. Cincius dans Denys, p. 60.

Voilà 85. ans de différence entre Timée & Cincius : 150. entre Ennius & le mesme Cincius.

L'endroit d'Ennius est dans Varron, *de la vie Rustique*, liv. 3. ch. 1. Ennius y dit que Rome a esté fondée il y a environ 700. ans. Il seroit donc mort 54. ans avant nostre ére vulgaire. Or il est mort 179. ans avant nostre ére vulgaire, l'an de Rome 575. seulement.

On ne convient de rien, sinon des éres vulgaires, & quand on vient à les approfondir, elles sont presque toutes incertaines.

L'ére vulgaire de Rome est fondée sur l'impertinent horoscope de Rome tiré par Tarrutius, qui la fait cadrer avec un oüi dire. Il trouve une éclipse, qui selon le bruit

commun avoit paru à la fondation de Rome. Cicéron & Plutarque ne croyent pas Tarrutius. Nos Astronomes nient aussi ces deux éclipses.

Il y a encore aujourd'huy des sçavants qui retardent d'une année l'époque de Rome, suivant les Fastes Capitolins. Ils appellent cela suivre Caton, & c'est suivre Verrius Flaccus. Le marbre des Fastes Consulaires fut mis au Capitole sous Vespasien. Nous ne connoissons Caton que par Denys, qui le cite & le suit; & nous venons de voir que Denys retarde de deux ans entiers, & non d'un. C'est Scaliger qui dit d'un an. Voicy son raisonnement.

Rome, selon Denys, a esté fondée la premiére année de la 7. Olympiade, mais Denys auroit dû dire la 4. année de la 6. Olympiade, selon ses propres principes; car Rome fut fondée aux Parilies, qui sont le 21. d'Avril. Or la premiére année de la 7. Olympiade n'a commencé qu'au mois de Juillet suivant. Rome fut donc fondée la 4. année de la 6. Olympiade, & Denys se contredit.

C'est sur ce raisonnement de Scaliger que l'on suppose une ére Catonienne, plus tardive d'un an que la Varronienne, au lieu que c'est de deux ans, selon Denys, comme nous l'avons prouvé par le Consulat final & courant du temps de Denys. C'est donc que Denys, pour faire cadrer son année Grecque avec la Romaine, fait retrograder la Grecque depuis le mois de Juillet jusqu'au mois de Janvier précédent.

Censorin est le plus judicieux des auteurs de chronologie Latins. Il s'est attaché à Varron, & l'a rectifié. Il n'y a pas de meilleur moyen pour devenir sçavant, que de s'attacher à corriger & perfectionner l'auteur que l'on estime le plus.

Il ne semble pas concevable que du temps d'Ausone l'on fust si peu certain sur l'époque de Rome. Il dresse des Fastes: il les datte sur son propre Consulat en retrogradant, & différe de 18. ans de nostre maniére vulgaire Varro-

nieme. Il répéte par deux fois que son Consulat est l'an de Rome 1118. & c'est l'an 1132. selon nous.

Denys met les Parilies au commencement du printemps; c'est l'opinion commune : on les trouve le 21. d'Avril dans le calendrier Romain. Manilius liv. 4. les met en automne. Il dit que Rome a esté fondée sous le signe de la balance. L'année Romaine a esté dérangée, & mesme encore depuis le temps de Manilius. On ordonna sous Caligula que le jour de son avénement à l'Empire s'appelleroit les Parilies, dit Suétone, en la vie de cet Empereur, ch. 16. Voyez Dempstérus dans Rosin, p. 6. & 374. où il deffend Manilius.

Denys met la fondation de Rome 432. ans aprés la prise de Troye. Voicy ses raisons. Il fait profession de suivre toûjours Eratosthéne. Caton dit que Rome a esté fondée 432. ans aprés la prise de Troye, & Eratosthéne dit que la premiére année de la 7. Olympiade est l'an 432. aprés la prise de Troye. Rome a donc esté fondée la premiére année de la 7. Olympiade. Ainsi Denys suppose gratuitement que Caton & Eratosthéne conviennent. C'est un paralogisme; il ne prouve rien.

On peut supposer avec autant de raison que Caton suit un autre qu'Eratosthéne, par exemple le marbre du Parien, qui par des conséquences certaines, met la premiére Olympiade 432. ans, ou 433. aprés la prise de Troye. Rome aura donc esté fondée, selon Caton, la premiére ou la seconde année de la premiére Olympiade, & non pas la premiére année de la 7. Olympiade. Ainsi le raisonnement de Denys ne conclut rien. Caton ne parle point des Olympiades, ni Eratosthéne de la fondation de Rome; c'est Denys qui n'a que sa propre autorité, & qui ne la fonde que sur l'alliage de deux auteurs qui ne conviennent en rien.

Rome a esté fondée 38. ans avant la premiére Olympiade, selon Timée dans Denys p. 60. & il ajoute que c'est aussi l'année de la fondation de Carthage : mais l'an

de Carthage est encore plus incertain que celuy de Rome.

Rome a esté fondée l'an 2. de la 7. Olympiade, selon Polybe, qui cite les archives des Anchisiens dans Denys.

Elle a esté fondée l'an 4. de la 12. Olympiade, selon Cincius dans Denys.

Voilà donc des auteurs qui dattent positivement Rome par des Olympiades. Denys les rejette pour prendre Caton, qui ne parle point de l'Olympiade. Ainsi Denys singularise. Il ne suit ni Caton ni Eratosthéne pour l'Olympiade.

Rome a esté fondée la 20. année de la vie de Romulus, selon Denys. Solin ch. 2. dit la 18. année de la vie de Romulus, & il cite Tarrutius. Cela montre que Denys fait Rome plus jeune de deux ans que ne dit Tarrutius & ses sectateurs Varron, Censorin & nous. On l'a déja prouvé par le Consulat final.

L'Archontat de Charops, les années d'Enée, de Lavinium, d'Albe, de Numitor, du premier Consulat, des Décemvirs, de la prise de Rome par les Gaulois, du Consulat final, & les autres de la sorte, ne sont que de l'arithmétique, & non pas de la chronologie. Ce sont des conséquences tirées de l'époque de Rome que Denys s'estoit proposée. Ce sont tous faux témoins, quand l'époque fondamentale est fausse.

Origines de Rome.

Romulus, selon Denys d'Halicarnasse, n'est pas le premier qui a basti Rome. On prétend qu'il y avoit déja une ville de ce nom en ce lieu-là où aux environs.

Festus sur le mot de Rome, dit à peu prés la mesme chose; & l'on voit qu'il avoit puisé dans les mesmes sources.

Il résulte de ces deux auteurs, conférez ensemble, que les anciennes Romes avoient esté fondées,

Par les Barbares originaires des lieux.

Par un Romus fils de Jupiter.

Par une Roma.

Par des Grecs.

Par un Latinus.

Par Enée.

Par un fils d'Enée ou d'Ulysse, ou d'un Italus.

Par un petit-fils d'Enée ou d'Ulysse.

Par un arriére petit fils d'Enée.

Romulus, fondateur de la Rome d'aujourd'huy, est le 17. successeur d'Enée, selon Denys, p. 59.

Oïnotrus, qui mena les premiers Grecs en Italie, vivoit 17. générations avant la prise de Troye, selon le mesme Denys, p. 9.

Denys réduit toutes ces Romes à trois : la premiére qu'il met avant la prise de Troye ; la seconde environ au temps de la prise de Troye, ou peu aprés ; & la troisiéme qui est la Rome d'aujourd'huy. Mais par le détail des différents Romus & Roma qui se trouvent dans Denys & dans Festus, il seroit aisé de multiplier ces Romes à beaucoup plus que nous ne venons de dire encore.

C'est cette sorte d'érudition qui nous fait connoistre l'incertitude de l'origine des nations.

Le nom de Rome est Grec, & signifie force ou vaillance. On prétend que les barbares originaires qui l'avoient fortifiée contre les premiers Grecs, l'avoient nommée *Valentia*, Valence. Ces originaires parloient donc Latin. Les Aborigénes parloient Grec. Ils estoient Athéniens. Ils avoient passé à Sicyon & à Thespies. Ils n'y trouvérent point assez de logement. Ils passérent en Italie, & furent nommez Aborigénes à force de s'estre égarez. Ceux qu'ils avoient assujettis unirent leurs forces, & donnérent au mont Palatin le nom de Valence, à cause de la valeur de leur chef. Les Grecs d'Evandre & ceux d'Enée retinrent le sens du mot, & le rendirent en Grec par le nom de Rome, dit l'auteur de l'histoire de Cumes dans Festus. C'est du moins ainsi que j'interpréte son texte qui est défectueux, & qui peut s'entendre diversement. * Janus, se-

* Il y a ; *Caeximparum viri, unicarumque virium.* Il faut peut estre : *Cauti non parùm viri, unitarumque virium.* C'est sur le mot *Roma.*

lon plusieurs, estoit Athénien. Il a fondé le Janicule. C'est peut-estre du temps de cette Valence. Tout est confus dans ces premiers temps.

Romus fils de Jupiter a fondé Rome sur le mont Palatin. *Antigonus qui a écrit l'histoire d'Italie dans Festus.*

Les Oïnotriens devinrent Italiens, puis Morgétes, & enfin Sicules. Il y avoit une Rome dés ces temps-là. Siculus banni de cette Rome, se refugia chez Morgés fils d'Italus. *Antiochus de Syracuse dans Denys*, p. 10 & 59.

Quelques Achéens revenant de Troye, furent jettez par une tempeste en Italie, & s'estant avancez le long du Tibre, une belle fille entre les captives, nommée Rome, ennuyée de la longueur de la navigation, conseilla aux autres de brusler les navires. On fut obligé de bastir là une ville qui fut nommée Rome selon Héraclides Lembus dans Festus. Aristote dans Denys p. 58. dit à peu prés la mesme chose, & adjoute que les navires furent bruslez la nuit, aprés l'hyver passé en Italie, par ces captives Troyennes.

Il y a diversité d'opinion sur ce nom de Roma.

Les uns disent qu'il signifie force, & que ce n'est point un nom propre.

Les autres que c'est un nom propre d'une Troyenne.

Les uns disent d'une fille, les autres d'une femme mariée.

Les uns disent d'une captive, les autres d'une personne libre, & de la suite d'Enée.

On prétend que cette Roma estoit femme d'un Latinus. Et les uns disent que ce Latinus estoit un Troyen, compagnon d'Enée : les autres que c'estoit le Roy Latinus, & qu'il épousa cette Troyenne.

On est partagé aussi de sentiment sur le Roi Latinus. Les uns le faisant fils ou de Faunus ou d'Hercule ; les autres d'Ulysse; les autres de Télémaque fils d'Ulysse.

On parle aussi de plusieurs Romus & de plusieurs Romulus. Romus fils de Jupiter, Romus fils de Latinus, Romus fils d'Ulysse, Romus fils d'Enée, Romus fils

d'Emathion, Romus fils d'Ascagne, Romus fils d'une fille d'Enée, Romus fils d'Italus & d'Electra fille de Latinus, Romus fils d'un Latinus qui estoit fils de Télémaque, Romus fils d'Alba fille de Romulus, qui estoit fils d'Enée, Romus fils de Mars & d'Ilia Sylvia. Les Grecs disent *Romos* & non pas *Remos*; & mesme ils font la pénultiéme dans Remos longue, quoy-qu'elle soit bréve en Latin.

Il y a plusieurs Romulus aussi ; mais il n'y en a point qui soit fils de Jupiter. Il y a Romulus fils de Latinus, Romulus fils d'Ulysse, Romulus fils d'Enée, Romulus fils d'une fille d'Enée, Romulus fils d'un Latinus, fils de Télémaque, Romulus fils de Mars & d'Ilia.

Enée & Ulysse se joignirent dans la Molossie; ils passérent ensemble en Italie. Une Troyenne nommée Roma ennuyée du voyage, persuada à ses compagnes de brusler les navires. Enée bastit là une ville de Rome, dit l'auteur du recüeil de ce qui s'est passé sous chaque prestresse d'Argos; *Damastes de Sigée, & d'autres encore dans Denys*, p. 58.

Un certain Latinus du nombre des Troyens qui s'enfuïrent aprés la prise de Troye, avoit épousé Roma, avec laquelle il passa en Italie, & fonda une ville qu'il appella Rome. *Callias auteur de la vie d'Agathocle dans Festus.*

Le mesme Callias dans Denys, p. 58. rapporte une autre tradition; car il dit que ce Latinus qui épousa Roma, Troyenne, estoit le Roy des Aborigénes, & qu'il eût d'elle Romus & Romulus fondateurs de la ville, à laquelle ils donnérent le nom de leur mére.

Un certain compagnon d'Enée s'empara du mont qu'on appelle aujourd'huy Palatin, & y bastit la ville de Rome. *Céphalon Gergithien dans Festus.*

Le mesme Céphalon dans Denys p. 58. rapporte le fait diversement. Il dit qu'Enée avoit quatre fils, Ascagne, Euryléon, Romulus & Romus, & que ce dernier, qui estoit chef de la colonie, fonda Rome en la seconde génération aprés la prise de Troye. Démagoras, Agathylle,

& beaucoup d'autres, atteſtent la meſme choſe pour le temps & le nom du fondateur, dans Denys p. 58.

Pluſieurs tiennent qu'Enée a ſon tombeau à Berecyntia en Phrygie, prés du fleuve Nolos, & qu'un certain Romus de ſa race eſt venu en Italie où il a baſti Rome. *Agathocle dans Feſtus.* Cet Agathocle a écrit l'hiſtoire de Cyzique. Il rapporte encore d'autres opinions cy-aprés.

D'autres diſent qu'Enée ayant inſtitué Aſcagne ſon unique héritier, celuy-cy partagea le Royaume des Latins également avec ſes fréres Romulus & Romus. Aprés cela il fonda Albe & quelques villes. Romus fonda Capouë du nom de Capys ſon biſayeul, Anchiſa du nom de ſon ayeul Anchiſe, Enea, qui eſt à préſent le Janicule, du nom d'Enée ſon pére, & Rome de ſon propre nom. *Denys p. 59.*

Maylle, Mulus & Romus eſtoient fils d'Enée & de Lavinie, c'eſt de Romus que Rome a tiré ſon nom. *Apollodore en ſon Euxénide dans Feſtus.*

Romus, Antias & Ardea eſtoient fils d'Ulyſſe & de Circé. Ils fondérent Rome, Antion & Ardée. *Xénagore dans Denys, p. 58.*

Agathocle dans Feſtus, dit qu'Enée par le conſeil du devin Hélénus avoit amené avec luy en Italie ſa petite fille Roma fille d'Aſcagne, (il entend d'Aſcagne laiſſé en Phrygie Roy des Daſcylites) & qu'elle conſacra la premiére le temple de la Foy ſur le mont Palatin; ce qui fut cauſe dans la ſuite de nommer la ville Rome.

Romus qui a donné le nom à Rome eſtoit fils d'Aſcagne, ſelon les uns, & fils d'Emathion ſelon les autres. *Denys de Chalcide dans Denys, p. 59.*

Il y en a qui diſent que Romus, qui a fondé Rome, eſtoit fils d'un Italus & d'Electra fille de Latinus. *Denys, p. 59.*

Quelques Romains diſent que Romulus & Romus qui ont fondé Rome eſtoient fils d'Enée; d'autres Romains diſent fils de ſa fille, dont ils ne nomment point le mari. Ils prétendent qu'Enée les avoit donnez en oſtage à Lati-

nus Roy des Aborigénes, qui n'ayant point d'enfants niasles, leur laissa une part dans sa succession. *Denys*, *p. 59.*

Aprés la mort d'Enée Roy d'Italie, Latinus fils de Télémaque & de Circé luy succéda, ayant épousé Romé dont il eût Romus & Romulus, qui donnérent le nom de leur mére à la ville. *Galatas dans Festus.* Ils estoient donc arriére-petits-fils d'Ulysse.

Enée eût de Tyrrhenia Romulus qui fut pére d'Alba mére de Romus fondateur de Rome. *Alcimus dans Festus.* Ce Romus estoit arriére-petit fils d'Enée.

Romulus & Remus fondateurs de la Rome d'aujourd'huy estoient 15. générations aprés les Romulus & Romus fréres d'Ascagne. *Denys, p. 59.* Ils conduisirent une seconde colonie d'Albains, & fondérent pour la seconde fois la mesme Rome, qui estoit devenuë deserte. *Denys, p. 49.* Ces deux derniéres Romes ont esté basties au mesme endroit; mais peut estre que celle d'avant la prise de Troye estoit en un autre lieu. *Denys, p. 60.*

Denys réduit donc toutes les Romes à trois. Il conte pour une toutes celles d'entre la prise de Troye & la Rome d'aujourd'huy. On parle de cela sur la foy de ceux qui disoient ce qu'ils pouvoient, & non pas ce qu'ils sçavoient.

Denys dit qu'il pourroit encore adjouter d'autres diversitez d'opinion. Mais en voilà suffisamment. Il n'a pas pû passer légérement sur une chose de cette conséquence,



L'ANCIENNETÉ DES SYMBOLES ET DES DEVISES

Establie sur l'autorité d'Eschyle & d'Euripide : avec quelques remarques sur les passages de ces deux poëtes.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

LA tragédie d'Eschyle qui a pour titre, *Les sept devant Thébe :* & celle d'Euripide qui est intitulée *les Phéniciennes*, font voir que l'usage des symboles & des devises est d'une ancienneté, au dessus de laquelle on ne trouve presque rien dans les histoires profanes qui ne soit fabuleux. Dans l'une & dans l'autre de ces piéces, il s'agit également de l'entreprise malheureuse que fit Polynice sur la capitale de Béotie, pour remonter sur le trosne que son frére Etéocle avoit usurpé. Or dans la description, qu'à l'exemple d'Homére, les deux poëtes font des principaux capitaines que Polynice avoit engagez dans sa quérelle, & qui le suivirent à ce siége, ils leur donnent, comme à luy, des boucliers chargez de figures, dont quelques unes, à la vérité, peuvent passer pour de purs ornements; mais les autres tiennent plus de la devise, puisqu'on y remarque avec des figures symboliques qui en font le corps, les paroles qui en font l'ame. Polynice, par exemple, pour ne parler que de celuy-là présentement, montroit sur son bouclier la déesse Justice qui le menoit par la main chargé de ses armes, & tout prest à combattre; & ces mots à l'entour: *Je te rétablirai.* Rien, ce me semble, ne seroit plus aisé que de rapporter un grand nombre de médailles antiques dont les revers ont un rapport visible avec ce bouclier: si ce n'est que les médailles marquent le plus souvent des

évenements paſſez ; au lieu que cecy n'eſt fait que pour montrer l'eſpérance qu'inſpiroit à Polynice la juſtice de ſa cauſe, & qui eût dans la ſuite un effet bien contraire à celuy dont il s'eſtoit flatté, puiſqu'il y périt luy-meſme, auſſi-bien que tous les princes qu'il avoit raſſemblez, excepté le ſeul Adraſte. J'ay crû que je devois parler en paſſant du bouclier de Polynice, ſeulement pour eſtablir le ſujet de ce petit ouvrage, & ſans prétendre m'exempter d'en parler plus au long dans la ſuite.

Voilà les plus anciennes marques de diſtinction, ſoit ſymboles, ſoit deviſes, dont les monuments anciens nous ayent conſervé la connoiſſance. L'époque n'a guéres moins de trois mille ans ; & ſi l'on veut ſuppoſer, comme il eſt trés-vrayſemblable, que dés-lors l'uſage en eſtoit eſtabli, on trouvera que l'art de faire des deviſes, & par conſéquent qu'un des premiers objets de l'Académie eſt peut-eſtre ce qu'il y a en ce genre de plus ancien dans le monde. Car enfin que connoiſſons-nous dans l'hiſtoire profane de plus reculé que la guerre des deux fréres ennemis, & le ſiége de Thébe entrepris par ces héros, dont les enfants, quarante-deux ans aprés, ſelon les marbres d'Arondel, firent le ſiége de Troye ſous la conduite d'Agamemnon, aprés qu'eux-meſmes eûrent par leur valeur conquis cette fameuſe Thébe, dont le ſiége avoit eſté ſi funeſte à leurs péres, comme Homére le fait dire à Diomédé en quelque endroit de l'Iliade. *Iliad. Δ. 406.*

Il n'eſt pas impoſſible cependant, que quelques perſonnes pouſſées peut-eſtre par un amour mal entendu de la vérité, peut-eſtre auſſi piquées de jalouſie pour la nobleſſe de nos emplois, ne ſe mettent dans l'eſprit que l'ancienneté des deviſes n'eſt point auſſi grande qu'on la leur fait ; & ne diſent, entre autres choſes, que les Grecs & les poëtes dont la liberté n'a point de bornes, ont uſé de leur droit en cette occaſion pour parer leurs héros de tels ornements qu'il leur a plû. Si l'on ajoute à cela pluſieurs exemples d'une liberté ou d'une négligence ſemblable, & que l'on

faſſe voir de grands écrivains ou de grands peintres, dont la hardieſſe a tranſporté à des ſiécles dont on n'a qu'une connoiſſance obſcure, les mœurs & les uſages de leurs temps & qu'ils avoient ſous les yeux; d'autres qui ont employé dans leurs écrits une géographie moderne, & nommé des villes comme célébres, dans des temps où leurs fondateurs n'eſtoient pas encore nez; ſi l'on s'efforce à tirer delà une concluſion pour rapprocher l'origine des deviſes, & pour éluder le témoignage d'Eſchyle & d'Euripide; ſi enfin on ſoutient ces conjectures par le ſoin de faire obſerver la différence qu'il y a icy entre les deux poëtes, qui d'accord enſemble en ce qu'ils donnent des deviſes à leurs héros, ne le ſont point dans les deviſes meſmes & les préſentent différentes, & différentes, ce ſemble, ſelon que leur génie le leur a inſpiré; croyez-vous, Meſſieurs, que nous demeurerons ſans réponſe, & que nous abandonnerons l'honneur de noſtre profeſſion & la juſtice de noſtre cauſe! Non ſans doute. Mais nous tâcherons de ſoûtenir noſtre ſentiment, & ce ſera toûjours avec politeſſe. Nous ne refuſerons donc pas les loüanges que mérite la grande érudition de nos adverſaires, nous en donnerons à la fidélité de leur mémoire, & à l'étenduë de leurs connoiſſances; mais auſſi nous leur ferons voir en meſme temps, ou qu'ils diſſimulent leurs forces, & ne veulent pas nous payer de bonnes raiſons, ou qu'ils n'en ont que de foibles à nous oppoſer, & nous les prierons de nous eſtimer aſſez pour faire un argument plus juſte que ne feroit celuy-cy: Virgille, Tibulle, Juvenal, Sénéque, Homére peut-eſtre, ont anticipé la chronologie, donc Eſchyle & Euripide ont fait tous deux la meſme faute.

Pour ce qui regarde la différence qu'il y a entre Eſchyle & Euripide, loin qu'elle nous puiſſe nuire en nulle façon, voici, ce me ſemble, l'uſage que nous en pouvons faire. Nous dirons en premier lieu, que ſi Eſchyle, qui eſt de beaucoup le plus ancien, a fait une faute, nous devons avoir aſſez bonne opinion d'Euripide pour croire qu'il ne l'auroit

n'auroit pas imité en cela, loin de travailler à l'envi pour s'engager dans le mesme inconvénient ; nous dirons mesme que, selon toutes les apparences, il n'eûst pas manqué de relever cette faute dans un rival à qui il ne pardonne rien; comme personne n'ignore que dans son Electre il releve mesme avec un peu trop d'affectation l'endroit des Coëphores d'Eschyle, où Electre reconnoist les beaux cheveux de son frere Oreste sur le tombeau d'Agamemnon, bien que cet endroit n'ait pû luy paroistre si vitieux & si blâmable que le seroit un anachronisme reconnu. Nous répondrons ensuite qu'Eschyle peut avoir suivi une tradition constante, en donnant à ses héros les boucliers qu'ils avoient pris effectivement pour l'expédition de Thébe, au lieu qu'Euripide leur a laissé ceux qu'ils avoient auparavant. Par exemple, le Tydée d'Eschyle porte dans son escu une image de la nuit : dans Euripide il y porte la dépoüille d'un lion. Cette nuit regarde le siége de Thébe, comme je l'expliquerai tout à l'heure : la dépoüille d'un lion estoit sa parure ordinaire, ainsi qu'il paroist par un passage d'Eustathe que je rapporterai en son lieu. D'ailleurs ils conviennent l'un & l'autre à ne mettre nulle figure, nul symbole sur l'escu d'Amphiaraüs ; d'où l'on peut raisonnablement conclure que les autres estoient connus pour en avoir portez, comme cet homme sage estoit connu pour avoir négligé ces vains ornements, content d'estre vertueux & brave, sans se mettre en peine de le paroistre hors de l'occasion ;

Euripides Electra, 524. collatus cum Æschylo Coëphoris, 166.

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος ἀλλ' εἶναι θέλει, &c.

Æschyl. in Septem. contra Thebas, vers. 598.

Je dois vous mettre à présent sous les yeux ces divers boucliers dans le mesme ordre qu'a suivi Eschyle, qui florissoit mesme avant la bataille de Marathon, & quatre cens quatre-vingt-quinze ans avant l'ére chrestienne.

Le premier que nomme Eschyle est Tydée. Il portoit dans son bouclier l'image de la nuit. Le fonds estoit noir, semé d'étoiles d'or ; au milieu paroissoit la lune. Le mesme

Tydée, selon Euripide, avoit sur son escu ; comme je viens de le dire, la dépoüille d'un lion.

Capanée est le second. Eschyle luy donne un Prométhée la torche à la main, avec ces mots : *je réduirai la ville en cendres.* Dans Euripide c'est un géant qui porte sur ses épaules, & secouë la masse de la terre.

L'Etéocle d'Eschyle : un soldat qui monte à l'assaut. Mot. *Mars luy-mesme ne m'arrêteroit pas.* Cet Etéocle d'Eschyle qui porte le mesme nom que celuy contre qui il vient aider Polynice, n'est point dans Euripide ; il met à sa place Adraste beau-pére de Polynice ; son bouclier représente un hydre dont les serpents enlevent du haut des murs les enfants des Thébains, à peu prés comme les testes de Scylla enlevoient du fonds des vaisseaux les compagnons d'Ulysse. Hippomédon : Typhée vomissant des flammes. Le reste du bouclier rempli de serpents. C'est comme le dépeint Eschyle. Euripide luy donne pour symbole Argus avec tous ses yeux. C'est le quatriéme. Etéocle dans Eschyle luy oppose Hyperbius, qui sçaura bien, dit-il, en venir à bout, puisqu'il a dans son escu Jupiter armé de sa foudre. On voit dans un revers de Postume Jupiter la foudre en main : *Jovi victori.* Le cinquiéme est Parthénopée. Eschyle luy donne le Sphinx qui écrase un Thébain sous les pieds ; Euripide luy donne Atalante sa mére, qui tuë à coup de fléches le sanglier d'Etolie. Sur quoy l'on peut voir les sçavantes observations de l'illustre M. Spanhheim dans son Callimaque. Amphiaraüs vient ensuite. Il porte un bouclier sans symbole ni devise. Eschyle & Euripide sont d'accord sur ce point, comme je l'ay déja fait remarquer. Il est vray que dans la huitiéme Ode des Pythiques de Pindare, Alcmaon fils d'Amphiaraüs a un dragon sur son écu. J'ay aussi rapporté plus haut la devise qu'Eschyle donne à Polynice. C'est la déesse Justice qui conduit Polynice, & ces mots : *Je te rétablirai.* Selon Euripide, les cavales qui déchirérent Glaucus, estoient représentées sur son bouclier, *Potniades Equæ.* Chacun

peut voir les commentateurs de Virgile ſur ces vers des Géorgiques: *Georg. III. 267.*

Quo tempore Glauci
Potniades malis membra abſumpſere quadrigæ.

Voicy donc quinze boucliers dont la plus grande partie n'a pas beſoin d'une explication particuliére, ſur tout dans une compagnie ſçavante, comme celle où j'ay l'honneur de parler, où je me ferois un ſcrupule d'employer le temps à redire des choſes qui ont eſté dites bien des fois, & qui ſe trouvent dans tous les livres; ſur Typhée, par exemple, ſur le Sphinx, ſur Argus, ſur Atalante & ſon ſanglier, ſur Prométhée, &c. Il ſuffira d'expliquer le bouclier de Tydée dont le ſymbole mérite une attention extraordinaire, parce qu'il contient quelque choſe de plus myſtérieux; & parce qu'en l'expliquant, on ne peut ſe diſpenſer d'éclaircir preſque tous les autres qui ne contiennent que des menaces contre la ville de Thébe. Ajoutez à cela, que ni les ſcholies Grecques, ni les notes de Stanley, d'ailleurs trés-bonnes & trés-utiles, ni aucun critique dont j'aye connoiſſance, n'en ont donné juſqu'icy nulle explication.

Ce héros eſtoit beau-frére de Polynice; ils avoient épouſé chacun une fille d'Adraſte, & il paroiſt avoir montré plus de zéle que pas un autre à ſeconder Polynice dans ſon entrepriſe contre Etéocle. Sa réputation eſtoit grande, & l'on peut juger quelle opinion avoit de luy toute la Gréce, puiſqu'Homére luy donne pour guide la déeſſe de la prudence & de la valeur. En effet dans l'Iliade, Minerve pour échauffer le courage de Dioméde, prend ſoin de luy retracer l'image de ſon pére Tydée, & de rappeller dans ſa mémoire le ſouvenir des grandes actions de ce héros, qui dans un petit corps portoit, dit-elle, une ame fiére & hautaine. Agamemnon, pour le piquer d'émulation, luy propoſe le meſme modéle de valeur. Du reſte Tydée pour avoir donné le jour à Dioméde, juſtifie le mot d'Horace: *Fortes creantur fortibus*, & n'eſt gue- *Iliad.* E, *verſ. 125. & 800.* K. *285.* Δ. *372. &c.*

res moins fameux par la valeur de son fils que par sa sienne propre. Mais pour mieux entendre son symbole, il faut sçavoir que comme il ne donnoit point de bornes à son courage, aussi n'en donnoit-il point à sa vangeance, & qu'il portoit son ressentiment jusqu'à la cruauté la plus barbare. Ce qui aprés tout doit nous paroistre moins estonnant, dans un temps où l'on croyoit plaire aux dieux en leur immolant des hommes, & appaiser les manes de ses amis, en égorgéant des captifs sur leurs buchers; enfin dans un temps où les hommes avoient pour principe de morale, que la justice ne consistoit pas moins à faire à leurs ennemis beaucoup de mal que beaucoup de bien à leurs amis : sans admettre nulle autre idée d'équité, dont la connoissance éxacte démontrée par principes n'a gueres paru dans la Gréce avant Socrate & Platon, comme j'espére le montrer dans quelque autre ouvrage. Ils ne se refusoient donc rien quand ils estoient une fois en colére; ils se livroient à leur emportement & à leur fureur, témoin les cruautez qu'Achille exerça sur le corps d'Hector & tant d'autres endroits d'Homére que je ne rapporte point, parce que je veux vous épargner l'idée de choses si fort éloignées de nos mœurs. Il ne faudroit que citer le 347. vers du XXII. livre de l'Iliade, le 212. du XXIV. & le 35. du IV. où il ne s'agit pas de moins que de dévorer tout vivants les malheureuses victimes de sa haine. On dit que Tydée fit quelque chose de bien atroce en ce genre, & que par un acte de fureur qu'il exerça sur un ennemi mort, il éloigna de luy la déesse Minerve qui l'avoit toûjours protégé jusqu'alors.

Suivant cela, il falloit que le symbole de Tydée, pour avoir un rapport juste avec le caractére de sa personne, offrist aux yeux un objet terrible, & capable d'imprimer de l'horreur. C'est ce qui a fait qu'Eschyle, dont le génie d'ailleurs saisissoit volontiers les objets funestes, n'a pas manqué de le représenter, portant sur son bouclier *l'image de la nuit*. Le fonds, comme j'ay déja dit, estoit noir, semé de quelques étoiles; au milieu estoit la lune, que Pindare

en quelque endroit appelle *l'œil de la nuit :* & dont le contraste ne servoit qu'à rendre le spectacle plus terrible.

La plus ancienne théologie des payens & la plus receûë estoit toute fondée sur l'opinion qu'il y avoit dans le monde deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. Le principe du bien, lumineux & semblable au jour; le mauvais principe ténébreux & noir comme la nuit, laquelle, selon Hésiode, dans la Théogonie, est mére de ce qu'il y a de plus triste au monde. C'estoit cette différence que les Egyptiens mettoient entre Osiris & Typhon; & c'est encore aujourd'huy une opinion fort répanduë dans l'Orient. Et mesme, selon la Sainte Ecriture, qui admet Dieu pour auteur de tout bien, & qui admet pour source du mal nostre propre fonds de corruption, fortifié d'un mauvais principe subordonné aux ordres du souverain estre : selon l'Ecriture, dis-je, l'éclat du jour signifie du bien, & les ténébres signifient des afflictions & des malheurs : *Exortum est in tenebris lumen rectis ;* ce qui vient sans doute de ce que la douleur semble couvrir l'ame d'un épais nüage, au lieu que l'effet de la joye est d'y répandre la lumiére. J'en laisse les raisons physiques à Messieurs de l'Académie des Sciences, & je me contente de remarquer dans Homére que ce qui arrive d'heureux s'appelle φῶς φάος, lumiére. Donne-t-on du secours à quelqu'un qui est prés de succomber sous les traits des ennemis ! Soutient-on à propos une partie de l'armée qui se met en déroute, c'est, dit Homére, la lumiére que l'on porte de ce costé-là. Voyez, disent les capitaines entre eux, si l'on ne peut point porter la lumiére, &c. Toutes ces expressions sont des traces qui nous conduisent au sentiment des deux principes, sur quoy je diray en passant que dans le dixiéme livre des Loix de Platon, il y a quelques mots qui pris séparément, & sans attention à la doctrine de ce philosophe, si éloigné d'une telle erreur, ont donné lieu de croire qu'il admettoit ce principe des Manichéens; & cet endroit de Platon a trompé entre autres deux grands hom-

Psal. CXI, 4.

mes, d'un esprit & d'une érudition à peu prés égale, Plutarque & Gerard Jean Vossius. Revenons à nostre nuit. Homére dans l'Iliade parlant d'Apollon, divinité, dans le temps d'Homére, bien différente du Soleil, malgré l'opinion d'Eustathe & du faux Didyme, parlant, dis-je, d'Apollon descendu de l'Olympe pour lancer ses traits dans le camp des Grecs & y causer les derniers malheurs, ne trouve rien de plus juste que de le comparer à la nuit. Il alloit, dit-il, semblable à la nuit; & dans le livre onziéme de l'Odyssée, il fait d'Hercule aux Enfers une peinture affreuse, & pour dernier trait il le compare à la nuit: expression dont le P. Pétau s'est servi tres-heureusement aprés Homére, lorsqu'il a traduit en vers Grecs le XVIII. Pseaume, où Dieu se fait voir luy-mesme sous une image si noble, mais si propre en mesme temps à jetter l'épouvante dans les esprits. Cela supposé, comme il est difficile ce me semble d'en douter, pour peu qu'on connoisse les temps héroïques de la Gréce, on trouvera sans peine ce qu'a voulu exprimer Tydée, en faisant représenter la nuit dans la rondeur de son bouclier. C'estoit dire aux Thébains qu'il seroit pour eux un objet d'horreur, le mauvais principe, le principe de tous les malheurs; c'estoit leur dire qu'il leur préparoit tout ce que la fureur peut produire quand elle est armée de force. C'estoit leur dire avec le Prométhée de Capanée, je réduiray la ville en cendres. C'estoit vomir des flammes avec le Typhée d'Hipomédon. C'estoit leur faire envisager avec Parthénopée qu'il seroit pour eux ce qu'avoit esté le Sphinx, ce monstre qui leur avoit causé tant de maux; qu'il seroit ce soldat que portoit Eteocle sur son écu, & dont Mars ne peut luy-mesme arrester l'audace; aussi dangereux pour Thébe que l'hydre couronnée de serpents dont Adraste estoit chargé; c'estoit enfin réünir en sa seule personne tout ce que les autres dans des symboles différents offroient de terrible & de funeste, que de se déclarer semblable à la nuit.

Euripide, dont l'imagination a moins de force que celle

d'Eſchyle, comme elle a plus d'agrément, ne choiſit point pour Tydée un bouclier ſi rempli d'horreur. Il luy donne ſimplement la dépoüille d'un lion, ſymbole ordinaire de la valeur. C'eſt ainſi que dans quantité de médailles on voit des teſtes ornées de la dépoüille d'un lion. Je feray ſeulement une réflexion ſur ce que raconte Euſtathe, p. 485. de ſes commentaires ſur l'Iliade imprimez à Rome, (& c'eſt icy le paſſage que j'ay promis dans le commencement de cette diſſertation.) Il raconte qu'Adraſte ayant deux filles à marier, il receût ordre des dieux par la voix de l'Oracle, de donner l'une à un lion, & l'autre à un ſanglier. Il donne donc l'une à Tydée pére de Dioméde, & l'autre à Polynice, parce que, dit Euſtathe, Polynice avoit ou ſur ſa perſonne ou ſur ſon écu une peau de lion, & que Tydée portoit une peau de ſanglier. On peut préſumer, ſur le témoignage d'Euripide, qu'Euſtathe par un défaut tres-pardonnable, a manqué de mémoire, en donnant à Polynice le ſymbole qui appartenoit à Tydée; ou qu'il a mieux aimé ſuivre Hygin & Philoſtrate, qui diſent la meſme choſe, que de s'en rapporter à Euripide. Du reſte qu'il me ſoit permis de remarquer dans des médailles de Dioclétien & de Maximien, un lion qui tient un foudre dans ſa gueule; pour juſtifier en paſſant, s'il ſe peut, ce vers de Malherbe :

Prens ta foudre, Loüis, & va comme un lion.



DISSERTATION SUR LE DIEU BONUS EVENTUS,

Et sur les Médailles qui concernent son culte.

Par M. Moreau de Mautour.

IL y a une crainte religieuse & salutaire, qui dans une ame éclairée des lumiéres de la Foy, est le principe de la sagesse. Mais la crainte considérée en elle-mesme comme une passion qui trouble l'homme, & l'agite à la veuë des maux dont il est environné, a esté la premiére source de la folle superstition des payens.

C'est un sentiment commun & receû dans l'antiquité par ce vers si connu de Pétrone, & qu'aprés luy le poëte Stace a rapporté, lorsqu'il fait dire à Capanée;

Theb. l. 3.

Primus in orbe Deos fecit timor.

Ainsi par un effet de cette mesme crainte, les mortels touchez de leurs propres miséres, rendirent un culte servile & superstitieux aux objets qui leur estoient nuisibles, & pour s'en garantir, ou en détourner les suites, ils se firent des dieux imaginaires.

Ainsi ils consacrérent des autels, & érigérent des temples à la Peur, à la Pâleur, à la Fiévre, à la Vieillesse, à la Mort.

Bien-tost l'intérest, l'amour propre, les autres passions, & les vices mesmes, leur firent inventer des divinitez bizarres & différentes par leurs titres, leurs attributs & leurs figures. Les hommes, les animaux jusqu'aux plus vils, & les choses inanimées devinrent l'objet de leur culte. Enfin chacun se forgea des dieux suivant son caprice;

Jam


BONEVEN
PAX
BONIEVENT
RENASCES ROMA
BONEVENT
PACI PR
FELICITAS BONEVENT
P R
PAX
T CAES IMP AVG F TR P COS VII CENSOR
FIDES FELICITA
LIBO BONEVENT
PVTEAL
SCRIBON
IMP CAES NER TRAIANO AVG GER DAC PM
TR P IX IMP V COS V OPTIMO PRINCIPI
ANTONINVS AVGVSTVS PP
BONO EVENTVI
M COMMODVS ANT PIVS AVG BRIT
PM TR POT IMP VII COS IIII PP
S C
GALLIENVS AVG
BON EVEN AVG
M T

Jam sibi quisque deos avido certamine fingit :

dit le mesme Pétrone. Le nombre en fut si grand, que Varron en comptoit jusqu'à six mille ; dont il y avoit trois cent Jupiter : & Pline dit que le ciel se trouvoit plus peuplé de dieux que la terre ne l'estoit d'hommes: *Quamobrem major cælitum populus etiam quam hominum intelligi potest, cum singuli quique ex semetipsis totidem deos faciant.* L. 2. ch. 7.

Cette multiplicité de dieux presque à l'infini, que l'Idolastrie non seulement des villes & des nations entiéres, mais de chaque particulier avoit introduite dans le Paganisme, seroit sans doute une matiére trop vaste pour une simple dissertation.

De cette idée si générale j'en ay détaché un seul sujet dans lequel je me suis renfermé. C'est concernant le culte que les Anciens ont rendu au dieu *Bonus Eventus*, le bon succés ; que j'expliqueray suivant les preuves que j'en ay tirées de l'Histoire & des monuments antiques.

A considérer le mot d'*Eventus* par sa définition, c'est au rapport de Cicéron : *Exitus alicujus negotii in quo quæri solet, quod ex quaque re evenerit, eveniat, eventurum sit.* Liv. 1. de Invent. De ce mesme événement qui produit en toutes choses l'incertitude, l'espérance, ou la joye, les Anciens par un motif de crainte ou d'intérest ou de reconnoissance en firent un dieu avec le titre de *Bonus.* Ainsi l'on vit les divinitez de la Bonne Déesse, de la Fortune, de l'Espérance, du Génie & du Destin, establies sous les titres de *Bona Dea, bona Fortuna, bona Spes, bono Genio, boni Fati.*

Le Bon Succés estoit principalement honoré par les laboureurs, afin de faire prospérer les moissons, & tous les autres biens de la terre, compris sous le nom d'*Eventus* par le poëte Manilius, en parlant des influences de certaines constellations : Lib. 1. de Astron.

Eventus frugum varios & tempora dicunt.

Caton dans son Traité *De re Rustica* art. 142. donne une formule de la priére que l'on doit adresser aux dieux, & sur tout à Mars pour la prospérité des biens de la terre, & il se sert du mot *Evenire*: *Uti tu fruges frumenta, vineta, virgultaque grandire, beneque evenire sinas.*

Le Bon Succés estoit du nombre des douze dieux que l'on appelloit *Consentes*, c'est-à-dire, ceux qui estoient admis au conseil de Jupiter. C'est ce qu'on apprend de Varron, qui dés le commencement du mesme traité *De re Rustica*, invoque les douze dieux rustiques qui président à l'agriculture, au nombre desquels il met la déesse Lympha & le dieu *Bonus Eventus*, & il en rend cette raison: *Nec non etiam precor Lympham, ac Bonum Eventum, quoniam sine aquâ omnis arida ac misera agricultura sine successu ac bono eventu frustratio est, non cultura.*

Mais l'on avoit aussi recours à ce dieu dans les occasions où il s'agissoit de quelque entreprise. Apulée raconte que dans le dessein de reprendre sa premiére forme, s'estant trouvé dans une vallée agréable & couverte d'ombrages épais, il apperceût un petit bois planté de rosiers, dont les fleurs éclatantes brilloient à ses yeux, & rendoient ce séjour digne de Venus & des Graces. Il fit dans ce moment des vœux à la joyeuse divinité qui préside aux heureux événements, pour se la rendre favorable, & il se transporta aussi-tost vers ce lieu charmant avec la vitesse & la légéreté d'un cheval qui excelle à la course. *Jamque apud mea non usque quaque ferina præcordia, Veneris & Gratiarum lucum illum arbitrabar, cujus inter opaca secreta, floris genialis regius nitor relucebat. Tunc invocato hilaro atque prospero Eventu; cursu me concito proripio, ut, Hercule, ipse sentirem non asinum me, verùm etiam equum curulem nimia velocitate refectum.* En effet, aprés avoir décrit ses diverses avantures, & repris sa figure d'homme, il s'écrie sur la fin du XI. Livre, dans l'heureux changement

Liv. 4. Metam.

de sa fortune, qu'il attribuë à la mesme divinité d'*Eventus*: *Quidni! spiritu faventis Eventus, quæsticulo forensi nutritor, per patrocinia sermonis Romani.*

Pour justifier le culte que les Romains rendoient au Bon Succés, je dirai premiérement que ce dieu avoit un temple qui luy estoit consacré, & qui estoit situé dans la neuviéme région de Rome, au rapport de P. Victor, & proche des Thermes d'Agrippa.

Ammian Marcellin fait mention de ce temple à la fin du XXIX. livre; au sujet d'un fait historique qu'il rapporte. Sous l'Empire de Valentinien & de Valens il arriva dans Rome un furieux débordement des eaux du Tybre dont cet auteur fait une ample description. Ce fleuve se trouva tellement grossi par les pluyes & par les riviéres qu'il reçoit, que toute la ville en fut inondée, ensorte qu'elle ne parut qu'une plaine unie. Il n'y eût que les montagnes & les maisons les plus élevées qui furent exemptes de cette inondation. Les habitants se retirérent sur le haut de ces montagnes & sur le sommet des édifices, & l'on fut obligé de leur porter des vivres dans des batteaux. Lorsque l'orage fut dissipé, & que le Tybre qui avoit rompu ses digues, eût repris son cours ordinaire; Claudius pour lors Préfet de la ville, employa tous ses soins pour réparer les désordres que ce déluge avoit causez: il restablit plusieurs antiquitez qui avoient esté détruites, entre autres il fit rebastir un grand portique attenant les bains d'Agrippa, & que l'on nommoit le portique de *Bonus Eventus*, parce que le temple consacré à cette divinité estoit dans son voisinage: *Instauravit vetera plurima, interque porticum excitavit ingentem lavacro Agrippæ contiguum Eventus Boni cognominatum ea re quod hujus nominis prope visitur templum.* Cet événement arriva en l'an 374. de N. S. C'est à l'occasion de ce passage que Lindebroch dans ses notes sur Ammian Marcellin rapporte deux inscriptions antiques qui conviennent parfaitement à mon sujet, puisqu'elles font mention des vœux que l'on offroit au *Bon Succés*.

L'une de ces Inscriptions qui a esté trouvée à Mayence est conceüe en ces termes :

RRO SALVTE
DD. NN.
SANCTISSIMORVM
IMPP.
BONO EVENTVI MIL.
EXERCITVS. GS. MATER
NVS PERLETVS MIL.
LEG. VII. PR. P. F.
STRATOR.

L'autre Inscription, qui est du temps du haut Empire, a esté trouvée à Astigi ville d'Espagne dans la Bétique, & qui est appellée présentement *Eceia*, située sur le fleuve de Xénil autrefois nommé *Singulis* dans l'Andalousie, entre Séville & Cordoue. C'est cette mesme ville, ancienne colonie des Romains, surnommée *Augusta Firma*, citée par Lib. 3. c. 1. Pline : *Singulis fluvius in Bætica Astigitanam coloniam alluit cognomine Augustam Firmam.* Elle est ainsi nommée dans l'inscription dédiée au Bon Succés par une prestresse de deux Impératrices Augustes, déifiées en mémoire des jeux du Cirque célébrez pour honorer leur sacerdoce.

BONO EVENTVI
APONIA C. F. MONTANA
SACERDOS DIVAR.
AVGVSTAR. COL. AVG. FIR.
EDITIS
OB HONOREM SACERD.
CIRCENSIBVS.

Ce n'estoit pas seulement en Italie, en Allemagne & dans l'Espagne que le *Bon Succés* estoit adoré, suivant les preuves que je viens de rapporter, il avoit aussi un culte particulier dans la Gréce. On peut juger que les Ephésiens luy avoient dédié un temple par une médaille Grecque de Salonine que cite M. Vaillant du cabinet de M. Foucaut; elle represente au revers le dieu *Bonus eventus* de la mesme maniére qu'il est figuré sur les médailles Romaines, avec cette légende, ΤΟ ΑΓΑΘΟΝ ΕΦΕΣΙΩΝ, qu'on explique par *Bonum*, id est, *Bonus eventus Ephesiorum*. *P. 185. num. Græca. Edition d'Amsterdam.*

La mesme figure est représentée au revers d'une autre médaille Grecque de Géta du cabinet du Roy & frappée à Héraclée, ΗΡΑΚΛΕΙΑϹ ΕΝ ΠΟΝΤΩ, d'où l'on infére que le *Bon Succés* avoit aussi un temple dans cette ville au royaume de Pont. *p. 117.*

Outre les temples & les inscriptions dont j'ay parlé pour establir la preuve du culte rendu par les anciens au dieu *Bonus Eventus*, on luy avoit aussi élevé des statuës dans Rome, où elles avoient esté apportées de Gréce.

Pline rapporte qu'entre les ouvrages célébres que l'on voyoit à Rome de la main de Praxitéle, il y avoit deux statuës dans le Capitole, l'une du Bon Succés, & l'autre de la Bonne Fortune: *Romæ Praxitelis opera sunt, Flora, Triptolemus, Ceres in hortis Servilianis*, Boni Eventus, *& Bonæ Fortunæ simulacrum in Capitolio.* *L. 36. c. 5.*

Mais Euphranor, autre fameux sculpteur Grec, contemporain de Praxitéle dans la 104. Olympiade, environ l'an 390. de Rome, duquel Pline parle avec éloge, & descrit les ouvrages, fit une autre statuë du *Bon Succés*, qui d'une main tenoit une *patére*, pour marque de sa divinité, & de l'autre un épic de bled avec un pavot: *Hujus est simulacrum* (Boni Eventus,) *dextrâ pateram, sinistrâ spicam, ac papaver tenens.* *L. 34. c. 8.*

L'on peut dire que cette statuë du *Bon Succés*, faite par Euphranor, a servi de modelle aux images qui en ont esté représentées sur les revers des médailles Impériales,

Grecques & Latines. En effet, ſur celles du haut Empire juſqu'à Gallien, deſquelles on a connoiſſance, ce dieu ſous le titre de *Bonus Eventus, Bono Eventui, Eventus Augusti*, y eſt figuré de la meſme maniére & avec les meſmes attributs que la ſtatuë faite de la main d'Euphranor, c'eſt-à-dire, nuë, proche d'un autel, tenant d'une main une patére, & de l'autre des épics & des pavots : quelquefois avec trés-peu de différence, comme une corbeille de fruits au lieu de la *patére*, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniére qu'on le voit ſur les médailles d'argent de Peſcennius Niger, & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

In Theſauro num.

La premiére médaille ſur le revers de laquelle j'ay remarqué cette divinité repréſentée, eſt celle de l'Empereur Galba. M. Vaillant qui la rapporte & qui l'explique dans ſes *Præſtantiora numiſmata*, l'attribuë à l'inclination que cet Empereur avoit pour l'agriculture, parce qu'il eſtoit né & avoit eſté élevé à la campagne dans le bourg de Fondi, où il ſe plaiſoit eſtant jeune. Cette explication paroit eſtre fondée ſur le rapport du revers de cette médaille, avec les attributs du *Bonus eventus* qui y eſt repréſenté, & qui eſtoit en effet du nombre des dieux champeſtres, comme je l'ay remarqué.

Mais quelle apparence qu'on eûſt voulu, à l'âge où Galba fut proclamé Empereur à ſoixante-treize ans, rappeller le ſouvenir de ſa premiére jeuneſſe & de ſon éducation! A prendre la choſe plus hiſtoriquement, je croirois que l'on a voulu, par le revers ſymbolique de celle de Galba, marquer ſon heureux avenement à l'Empire; luy, que les Romains regardoient comme un ſujet choiſi par ſon ſeul mérite, & non par aucun droit de ſucceſſion, puiſque la race des Céſars venoit d'eſtre éteinte dans la perſonne de Néron.

D'ailleurs la premiére nouvelle qui arriva à Galba en ſept jours de Rome en Eſpagne, où il eſtoit, touchant la mort de Néron, & le choix du Sénat & du Peuple en ſa

faveur, fut suivie presque aussi-tost d'un évenement singulier & trés-heureux pour luy : car à peine eut-il pris le chemin de l'Italie, qu'il apprit la défaite de Nymphidius Sabinus Préfet du Prétoire à Rome, de Fontéius Capito lieutenant en Germanie, & de Claudius Macer lieutenant en Afrique, qui tous trois avoient excité des troubles dans l'Empire pour traverser Galba. C'est ce qu'on apprend de Suétone dans la vie de cet Empereur : *Supervenientibus ab urbe nuntiis, ut occisum Neronem, cunctosque in verba sua jurasse cognovit, depositâ legati, suscepit Cæsaris appellationem ; iterque ingressus est paludatus, nec prius usum togæ recuperavit quam oppressis, qui novas res moliebantur, Præfecto Prætorii Nymphidio Sabino Romæ, in Germania Fonteio Capitone, in Africa Clodio Macro legatis.*

En effet, les Romains qui ne songeoient alors qu'à faire leur cour à leur nouvel Empereur, regardérent la défaite de ces trois concurrents comme une victoire glorieuse pour luy, & ils en consacrérent la mémoire par une médaille particuliére qui a pour légende, VICTORIA GALBÆ AUGUSTI, qui apparemment fut frappée par le mesme motif que celle de *Bonus Eventus*.

Ainsi l'on pourroit, en consultant l'Histoire éclaircie par les médailles, expliquer celles des autres Empereurs où le Bon Succés est représenté, comme n'ayant point esté faites d'une maniére arbitraire & à l'avanture, à l'exemple de beaucoup d'autres, mais pour marquer quelque heureux évenement arrivé ou à l'Empereur ou dans l'Empire.

C'est à Galba que je crois pouvoir attribuer une Médaille d'argent de mon cabinet qui est singuliére. Elle a d'un costé la teste d'un homme âgé & sans barbe, avec ce mot BONI EVENTUS, & de l'autre deux mains jointes qui tiennent un Caducée au milieu de deux cornes d'Abondance, & au-dessous le mot PAX. N'auroit-on pas voulu, pour faire plus d'honneur à Galba, le représenter sous la figure & la teste de *Bonus Eventus*, par la ressemblance

qui se remarque entre les traits de son visage sur ses médailles, & ceux que l'on voit sur celle-cy! Si l'on prétend que ce visage d'homme a un diadéme & une coëffure de femme pour représenter le *Bon Succés*, cela ne seroit pas extraordinaire, puisque les anciens qui confondoient souvent les divinitez & leurs attributs, ont fait une Fortune barbuë, une Venus masle, & un Bacchus femelle.

Quoyqu'il en soit, Rome qui sembloit renaître aprés la mort de Néron devenu odieux par ses cruautez, ce qu'elle a marqué dans une Médaille de Galba par cette légende flatteuse, ROMA RENASCENS; n'auroit-elle point par le revers de l'autre médaille donné un témoignage public de la tranquillité & de l'abondance qu'elle espéroit sous son regne!

Si l'on juge que cette médaille n'est pas de la beauté de celles qui se frappoient pour lors à Rome, on croira qu'elle peut avoir esté fabriquée en Espagne, d'où cet Empereur avoit esté appellé pour venir prendre possession de l'Empire; elle, qui partageoit avec Rome, & son inclination pour le mérite de Galba, & sa haine pour la mémoire de Néron.

Ce qui paroît encore appuyer l'opinion que je viens d'avancer, est que l'on trouve les deux revers de *Boni Eventus* & de *Roma renascens* ensemble sur une mesme Médaille d'argent rapportée dans Antonius Augustinus & dans M. Patin, à la fin des Familles Romaines, que l'on ne peut rapporter qu'à Galba, pour lequel on a frappé ces deux mesmes types séparément.

Quatriéme Dialogue. *Pag. 303.*

Une autre médaille d'argent de pareille fabrique & que je possede, paroist avoir rapport au mesme sujet, & avoir esté frappée au mesme temps. Elle représente d'un costé une teste, qui a un diadéme avec deux noms de divinitez, *Bonus Eventus, Felicitas*; de l'autre, *Pax P. R. populi Romani*, figurée par deux mains qui tiennent un Caducée.

L'on sçait que la Félicité avoit son temple dans Rome, comme le Bon Succés avoit le sien. Mais comment une mesme figure, ou une mesme teste, peut-elle stipuler pour

deux

deux divinitez! Cela n'eſt pas ordinaire. Car on voit ſur d'autres médailles de Galba, & ſur celles de Vitellius, HONOS ET VIRTUS, ainſi que FORTUNA ET SPES ſur une d'Adrien repréſentée par deux figures. Cependant l'autre maniere n'eſt pas ſans exemple, puiſque j'ay une médaille de moyen bronze de Tite, où au revers il y a FIDES, FELICITAS, & une ſeule figure de femme tenant d'une main une corne d'Abondance, & de l'autre un Caducée.

Quoy-que j'aye réſervé à expliquer hiſtoriquement les revers des médailles Impériales où le *Bon Succés* eſt repréſenté, je crois devoir parler icy de celles de Veſpaſien, où cette figure gravée ſur le meſme modelle de la ſtatuë du Capitole deſcrite dans Pline, a pour légende PACIS EVENTUM. Des trois qui ſont rapportées dans Mezzabarbe, l'une a eſté frappée en l'an de N. S. 69. dans le meſme temps d'une autre où on lit, PACI ORBIS TERRARUM, citée par M. Spanheim, & lorſque Tite & Domitien furent déclarez Céſars & Princes de la jeuneſſe.

La ſingularité de ces premiéres médailles conſiſte dans le mot neutre *eventum*, que l'on ne doit point croire eſtre à l'accuſatif comme URBEM RESTITUTAM, JUNONEM, HERCULEM, MARTEM PROPUGNATOREM, au revers de Vitellius, de Julia Pia, de Gordien & de Poſtume; ΘEAN KΛAZOMENHN, au revers d'une Médaille de Commode; NIKHN CEBACTΩN, ſur celle de Fauſtine la jeune, frappée à Ancyre; ce qui eſt commun chez les Grecs.

Dans le Commentaire de Loüis Vivés ſur le 22. chap. du V. Livre de la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin où on lit ce paſſage; *Recolant igitur qui legerunt quam diuturna bella, quam variis eventibus, quam luctuoſis cladibus, a veteribus ſint geſta Romanis.* Vivés prétend avoir leû en quelque manuſcrit *eventis*, au lieu de *eventibus*, ce qui eſt rare, dit-il, & douteux au ſentiment de Laurent Valle.

Mais je m'étonne que l'un & l'autre ayent pû douter que le mot *eventum* neutre ſubſtantif ne fût de la bonne &

élégante Latinité. Cicéron l'a employé en plusieurs endroits de ses Epistres & de ses Oraisons. J'en rapporterai seulement trois passages. L'un est au commencement de l'oraison pour C. Rabirius Postumus en ces termes : *Neque enim cuiquam ejus consilium vehementius quam ipsi displicet, quanquam hoc plerumque facimus ut consilia eventis ponderemus.* On lit l'autre passage dans l'oraison contre Pison, où il luy dit : *An tu mihi, cui semper ita persuasum fuerit, non eventis, sed factis cujusque fortunam ponderari;* que la fortune ne se mesure pas sur les évenements, mais sur les actions.

Le troisiéme passage se trouve dans la quatriéme Epistre du neuviéme livre à Atticus, où parlant de Pompée, dont Cicéron avoit suivi le party, il dit : *De Pompeio quid agam? cui planè (quid enim hoc negem?) succensui; semper enim causæ eventorum magis movent quam ipsa eventa.*

A l'autorité de Cicéron j'ajoûterai celle du poëte Lucrece dans son premier livre, où il veut prouver que le temps n'existe point par luy-mesme, mais par les choses qui arrivent. Il dit ensuite :

Quando ea sæcla hominum, quorum hæc eventa fuere,
Irrevocabilis abstulerit jam præterita ætas.
Namque aliud rebus, aliud regionibus ipsis
Eventum dici poterit quodcumque erit actum.

L. v. c. 30. Pline se sert du mesme mot en parlant d'Auguste, *Sunt & circa Divum Augustum eventa ejus digna memoratu.* Ces preuves jointes à celle des médailles de Vespasien, ne sont-elles pas décisives pour le mot *eventum*?

Aprés avoir expliqué par les monuments ce qui concerne la statuë entiére du dieu *Bonus Eventus*, on reconnoist que c'estoit ordinairement celle d'un homme jeune, à en juger par sa teste seule, que l'on voit gravée avec un large diadéme sur une médaille Consulaire de la famille Scribonia, rapportée dans Goltzius & dans M. Patin; du costé de la teste on lit, BON. EVENT. LIBO : au revers on voit la figure du *Puteal*, dont le nom est au-

dessus & au bas celuy de Scribonius. L'occasion se présente naturellement de dire quelque chose de cette médaille assez connuë des antiquaires.

César dans ses Commentaires de la Guerre civile, Plutarque dans la vie de M. Antoine, & Dion, font mention de Libo, qui fut un des lieutenants généraux de Pompée. Lorsque César se fût rendu maistre de Brunduse, d'où il transporta une partie de son armée dans l'Illyrie, il laissa dans cette ville le reste de ses troupes avec M. Antoine, pour attendre l'occasion de les faire aussi passer. Ce fut Libo, qui avec cinquante vaisseaux, s'opposa à ce dernier passage, & se saisit d'une isle qui estoit à l'entrée du port de Brunduse; il tenta mesme le siége de cette place, il y eût plus d'un combat entre luy & M. Antoine. : mais enfin Libo fut contraint de se retirer, & de laisser le passage libre aux vaisseaux & aux soldats du party de César. *Liv. 3.* *Liv. 41.*

Ce Libo estoit apparemment le mesme que Lucius Scribonius Libo de la médaille dont il s'agit, où la teste de *Bonus Eventus* est représentée, & qui fut Consul avec M. Antoine en l'an de Rome 720. ainsi elle paroist avoir esté frappée dix ans aprés la mort de Jule César, dans le mesme temps qu'une médaille de M. Antoine où il est qualifié *Imperator Cos. iterum des. tertium III. Vir. Reip. constit*: ayant au revers un trophée sur une prouë de navire. Antoine estoit pour lors dans la quatriéme année du Triumvirat, qui avoit esté renouvellé pour cinq ans en 716. Ces deux médailles frappées en la mesme année sont rapportées dans Goltzius. *Fastes p. 195.*

En l'an de Rome 487. il y eût un L. Julius Libo Consul, qui deux ans aprés que la monnoye d'argent fut fabriquée, sçavoir en 485. fit frapper pendant sa magistrature une médaille sous son nom, citée dans les mesmes Fastes de Goltzius, pag. 83. Lucius Scribonius Libo de l'autre médaille estoit peut-estre de la mesme famille; du moins c'est ce qu'on peut juger par la conformité du prénom & du surnom.

A l'égard de *Puteal*, c'estoit à Rome, selon l'opinion

de quelques auteurs, une espéce de petit édifice élevé, qui servoit de couverture à un puits, & qu'on avoit construit dans la place publique appellée *Forum Romanum*, au mesme endroit où auparavant le tonnerre estoit tombé. On sçait que les Romains avoient un grand soin dans ces occasions de purifier par des sacrifices les lieux qui avoient esté frappez du feu du ciel, & de les couvrir pour les en garantir dans la suite.

Prés de ce puits couvert, nommé *Putéal*, estoit le tribunal où le Préteur rendoit la justice aux particuliers, & décidoit de certaines affaires qui se plaidoient devant luy:

Horat. Ep. XIX. lib. I.

Forum Putealque Libonis
Mandabo siccis, adimam cantare severis,

dit Horace.

Et dans sa sixiéme Satire, livre second:

Ante secundam
Roscius orabat sibi adesses ad Puteal cras.

Peut-estre avoit-on représenté d'un costé de la médaille le *Bonus Eventus*, comme un dieu auquel les plaideurs ou leurs advocats avoient recours.

Mais ne pourroit-on pas expliquer autrement la figure du *Puteal*, telle qu'on la voit sur les médailles de Libo? Ne seroit-ce pas plustot un autel de sacrifice, puisqu'il est entouré de festons avec de certains ornements sur les angles qui ressemblent à des *simpules*, ou autres instruments propres à ce sujet!

Il y a sur quelques-unes de ces mesmes médailles un marteau figuré au-dessous de l'autel, ce qui est une marque de sacrifice ou d'immolation. Sur d'autres on voit un foudre qui désigne le motif pour lequel on avoit consacré cet autel, en mémoire du feu du ciel qui estoit tombé autrefois dans ce lieu ; & les branches de laurier qui l'entourent en

sont encore une preuve, parce que cet arbre, où ses feüilles préservent de la foudre, au rapport de Pline. De-là L. xv. c. 30. vient que Tibere, qui craignoit extraordinairement le tonnerre, ne manquoit jamais de ceindre sa teste d'une couronne de laurier, lorsque le ciel menaçoit de quelque orage. C'est le témoignage qu'en rend Suétone dans sa vie : *Tonitrua præter modum expavescebat, & turbatiore cœlo nunquam non coronam lauream capite gestavit, quod fulmine afflari negetur id genus frondis.*



Quoyqu'il en soit, il falloit que ce *Puteal* fûst d'une origine bien ancienne, si on en juge parce que nous apprennent Cicéron & Valere Maxime. Attius Névius, qui Lib. de Divin. vivoit du temps des roys de Rome, passoit pour estre habile dans l'art de deviner. V.M. c. 6. Tarquin l'ancien voulant un jour l'éprouver, le consulta pour sçavoir si ce qui luy venoit en pensée dans le moment pourroit s'executer. Névius luy ayant répondu sur un ton affirmatif, Tarquin luy dit, croyant le surprendre, qu'il avoit pensé, si avec un rasoir on pouvoit couper une pierre à aiguiser. Aussi-tost Névius en fit l'expérience, & en présence du roy & du peuple assemblé dans la place publique, on apporta cette pierre qu'il coupa & sépara avec un razoir. Depuis ce temps le roy prit grande confiance en Névius, & eût toûjours recours à luy dans les affaires importantes où il falloit consulter les Auspices. Pour conserver la mémoire de cet évenement, nous avons, dit l'Orateur, appris par tradition que l'on avoit pris soin de cacher sous terre dans la mesme place publique & la pierre & le rasoir, & qu'on avoit couvert ce lieu de cette espéce d'autel nommé Putéal : *Cotem autem illam & novaculam defossam in Comitio supraque impositum Puteal accepimus.*

Il y a apparence que l'un des ancestres de Scribonius Libo l'avoit réparé, & que luy-mesme avoit esté l'un de ces Préteurs qui y rendoient la justice. L'on peut croire encore que le dieu *Bonus Eventus* estoit son dieu tutélaire,

ou celuy de sa famille. C'est ce qui m'a donné occasion d'expliquer sa médaille.

Vespasien. Aprés Galba, le premier monument qui fasse mention du Bon Succés, est la Médaille de Vespasien en argent, citée par Mezzabarbe, IMP. CAESAR VESPASIANUS, avec la figure de *Bonus Eventus* au revers, telle qu'elle est dépeinte dans Pline, & pour légende PACIS EVENTUM, qui a pû estre employé au neutre & au nominatif, conformément à la meilleure Latinité, ainsi que je l'ay montré par plusieurs autoritez.

M. Vaillant, suivant toûjours sa premiére idée, explique ce revers en l'attribuant à l'effet ordinaire de la paix, qui est de procurer la culture des terres & l'abondance des moissons. Il est vray que selon Varron, que j'ay cité, le dieu *Bonus Eventus* estoit communément celuy des laboureurs. Dans les premiers temps de la République, & avant que les Romains eûssent porté la guerre, & étendu leurs conquestes hors de l'Italie, ce peuple n'estoit occupé que du soin de l'agriculture, & rendoit par tout un culte particulier au dieu *Bonus Eventus*, dont les statuës faites par les mains de Praxitéle & d'Euphranor, fameux sculpteurs Grecs, contemporains d'Aléxandre, estoient conservées dans le Capitole. Mais dans la suite, & sur tout sous les Empereurs, à mesure que d'un costé la puissance & les richesses des Romains augmentoient leur luxe, & que de l'autre la superstition & la flaterie multiplioient leurs divinitez à l'infini, celle de *Bonus Eventus*, jusqu'alors rustique & champestre, devint plus importante, & pour ainsi dire, une divinité de ville. Elle eût un culte plus estendu, un temple & des autels dans Rome, & elle fut au nombre de celles que les monétaires représentérent sur les médailles. Ainsi la monnoye qui fut frappée au commencement du regne de Vespasien, désigna la joye qu'eût le peuple Romain de voir que ce prince, qui s'estoit acquis une haute réputation dans les guerres où il avoit commandé, & dans le temps que l'Empire estoit divisé par les

factions d'Othon & de Vitellius, fust proclamé Empereur dans Aléxandrie ; ce qui arriva en l'an 822. de la fondation de Rome. On vit pour lors la tranquillité succéder aux troubles, aprés la défaite des deux concurrents qui estoient incapables de gouverner, *Interfecto Vitellio*, dit Tacite, *bellum magis desierat quam pax cœperat.* Ce fut dans cette mesme année que l'on frappa deux autres médailles avec les revers, PACI ORBIS TERRARUM, & PACI AUGUSTI, & qu'aprés que Vespasien fut déclaré Auguste, Tite & Domitien ses deux fils eûrent le titre de Césars & de Princes de la jeunesse. Ces titres qui leur asseûroient une succession à l'Empire, confirmérent dans l'esprit des peuples l'espérance d'un regne tranquille & d'une paix durable. L. 4. hist.

Cette année fut encore remarquable par un événement des plus heureux. L'Italie avoit esté si agitée par des troubles domestiques, & par les partialitez qu'avoit causées la guerre d'Othon & de Vitellius, que Rome se trouvoit épuisée de ses secours les plus nécessaires ; ensorte que, suivant le témoignage des auteurs, il ne restoit plus de bleds dans les greniers publics que pour dix jours. Vespasien attentif à des besoins si pressants, y apporta un prompt remède par le soin qu'il prit de faire venir dans une saison trés-contraire un grand nombre de vaisseaux chargez de bleds pour la ville de Rome. C'est ce qui est rapporté expressément par Tacite : *Celerrimas navium frumento onustas sævo adhuc mari committit : quippe tanto discrimine urbs nutabat, ut decem haud amplius dierum frumentum in horreis fuerit, cum à Vespasiano commeatus subvenere.* On conserva le souvenir d'une prévoyance si utile, par une médaille qui fut frappée à ce sujet avec le type & la légende de ANNONA, qui a rapport avec celle de *Pacis Eventum*, & la divinité de *Bonus Eventus*.

Ce qui acheve de justifier l'heureux succés arrivé dans l'Empire, & marqué par la médaille de PACIS EVENTUM, c'est que dans le temps que Vespasien bastit le temple sa-

meux de la Paix, aprés avoir triomphé de la Judée avec
L. 7. c. 9. son fils, nous apprenons d'Orose que celuy de Janus fut fermé pour la sixiéme fois : *Omnibus bellis ac tumultibus domi forisque compressis, pacem totius orbis pronunciaverunt, & Janum Geminum obseratis cohiberi claustris, sextò demùm ipsi post Urbem conditam censuerunt.* Cette remarque historique a esté observée par Onuphre dans ses Fastes.

Tite. Il y a deux médailles de Tite, l'une de moyen bronze, & l'autre en or, avec le type de *Bonus Eventus.* Celle-cy du cabinet du Duc d'Arschot a esté frappée dans le second Consulat de Tite, en l'an 825. de Rome. Ce fut alors qu'il triompha dans Rome avec Vespasien, & qu'il receut la qualité d'*Imperator* pour la 4. fois avec la Puissance Tribunitienne & le titre de Souverain Pontife, ainsi qu'il est marqué dans cette médaille. Ces honneurs attachez à la personne de ce jeune prince, qui partageoit l'autorité souveraine avec Vespasien, joints au plaisir que l'on eût de voir le pére & le fils ensemble triompher en un mesme jour, parurent aux yeux du peuple Romain une nouveauté singuliére, & qui méritoit un monument public pour marquer un si agréable événement, *Bonus Eventus.*

L'autre médaille rapportée par Mezzabarbe fut frappée aprés la mort de Vespasien. Tite estoit Consul pour la 7. fois, *Imperator* pour la 14. & dans la 8. année de sa puissance Tribunitienne. Il ne regna seul que deux ans deux mois & vingt jours, selon le témoignage de Dion.

L'année qui précéda celle de sa mort fut remarquable par les spectacles magnifiques que cet Empereur donna au peuple dans l'Amphithéatre qu'il avoit achevé, & que Vespasien avoit commencé à bastir dans Rome, où l'on en voit encore aujourd'huy une partie, que le temps n'a pû détruire.

L. 11. Ces spectacles, que Dion décrit fort au long, durérent l'espace de cent jours, & furent accompagnez d'une libéralité assez singuliére. Tite prit plaisir de l'endroit élevé de l'Amphithéatre où il estoit placé, de jetter luy mesme & de

de diſtribuer au peuple une grande quantité de petites boules de bois : σφαίρια γὰρ ξύλινα μικρὰ ἄνωθεν ἐς τὸ θέατρον ἐῤῥίπτει σύμβολον ἔχοντα, *&c.* Sur chacune de ces boules eſtoit la marque de quelque préſent, comme de vaſes d'or ou d'argent, d'eſclaves, d'attelage de chevaux, & autres choſes. Celuy auquel l'une de ces boules tomboit en partage, alloit recevoir le don qu'elle contenoit des mains de l'officier que l'Empereur avoit prépoſé pour délivrer ce qui eſtoit écheû à chaque particulier.

Cette joye publique fut d'autant plus ſenſible au peuple, qu'elle avoit ſuccédé à un temps d'affliction & de calamité. L'embraſement du mont Veſuve, dont l'hiſtoire fait mention, avoit déſolé les villes de Naple & de Nole, & toute la Campanie ; & lorſque pour en réparer les déſordres, l'Empereur non ſeulement y envoya deux perſonnages Conſulaires, mais ſe transporta luy-meſme ſur les lieux, Rome fut affligée d'un grand incendie, qui en trois jours & en trois nuits conſuma le Capitole, le Panthéon, la bibliotheque d'Auguſte, le théatre de Pompée, & pluſieurs autres édifices conſidérables. Suétone ajoute encore à tant de malheurs une contagion la plus funeſte qui eûſt jamais eſté dans Rome.

Aprés de ſi triſtes événements, que pour réparer Tite n'épargna ni ſoins ni dépenſes, agiſſant non ſeulement en prince, mais en pére : *Non modo principis ſollicitudinem, ſed & parentis affectum unicum præſtitit* : que pouvoit-il arriver de plus favorable & de plus conſolant aux Romains, que de voir effacer de leur ſouvenir l'idée de tant de maux paſſez par des ſpectacles & des jeux publics, & par les Libéralitez du Prince, auquel ils attribuérent tout le ſuccés d'un ſi heureux changement : *Bonus Eventus Auguſti.*

Je paſſe ſous ſilence une autre médaille du meſme Empereur citée par Mezzabarbe, dont le revers repréſente une femme debout appuyée ſur un cippe, tenant d'une main une lance en travers, & de l'autre un poignard avec ces mots : *BONUS EVENTUS.* Il y a ſi peu de rapport entre le ty-

pe & la légende, que je ne doute pas que cette médaille ne soit du nombre de celles qui se trouvent fausses dans le recüeil de cet antiquaire, ou qui ont esté mal décrites par les curieux dont il recevoit les desseins.

Trajan. Aprés Tite se trouve une médaille de l'Empereur Trajan avec le type de *Bonus Eventus*. Il y a du costé de la teste, IMP. CÆSAR NERVA TRAJANUS AUG. GERM. DACICUS P. M. TR. P. IX. IMP. V. COS. V. P. P. & sur le revers S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Occo, qui la rapporte, ne s'est point trompé dans l'explication du type, quoy-que le mot de *Bonus Eventus* n'y soit pas employé. Mezzabarbe au contraire a pris cette divinité pour celle du Génie, qu'il n'a pas deû confondre avec l'autre; les attributs, qui distinguent celle-cy, n'estant pas les mesmes que ceux du Génie. On le dépeint ordinairement à moitié nud avec une draperie, tenant d'une main une corne d'Abondance, de l'autre une *patére*, quelquefois une espéce de boisseau sur la teste, sur tout dans les médailles du bas Empire.

Ainsi sur tous les revers des médailles où se trouve la figure d'un homme nud, qui tient d'une main une *patére*, & de l'autre des épics, quelquefois avec des pavots, on doit toûjours la prendre pour celle du *Bonus Eventus*, suivant le modelle de la statuë placée dans le Capitole, & apportée de la Gréce à Rome. Cette observation nouvelle, sans estre considérable, ne laissera pas d'interesser les antiquaires.

Pour revenir à l'explication de la médaille de Trajan, ce fut dans son 5. Consulat qu'elle désigne, qu'il triompha pour la seconde fois des Daces. Aprés avoir vaincu & entiérement défait Décebale Roy de ces peuples, il prit le titre d'*Imperator* pour la 5. fois dans la neuviéme année de sa puissance Tribunitienne; & cette année tombe en la 858. de la fondation de Rome. Cette victoire complete remportée sur les Daces, dont le royaume fut réduit en province Romaine, est décrite au long par Dion. Ce

L. 68.

fut à l'occasion d'un succés si avantageux pour l'Empire, que Trajan donna au peuple divers spectacles pendant cent vingt-trois jours. On remarque qu'il y eût dix mille gladiateurs qui combattirent, & jusqu'à mille bestes égorgées; chose qui paroistroit incroyable, si l'on ne sçavoit par l'histoire mesme, quelle estoit la complaisance aveugle des Empereurs pour satisfaire les Romains sur ces sortes de spectacles sanglants, que le poëte Prudence a appellez *tristes* :

Amphitheatralis spectacula tristia pompæ.

La joye que l'on conçût de la conqueste des Daces avoit encore esté augmentée par celle de l'Arabie Petrée, soumise à l'Empire par Aulus Cornelius Palma, qui estoit pour lors gouverneur de Syrie.

Une autre médaille avec le mesme revers se trouve avoir esté frappée sous le 6. Consulat de Trajan dans la 15. année de son regne. Cet Empereur estoit parti pour son expédition d'Orient, dans le dessein de soumettre les Parthes; & il venoit tout récemment de joindre à l'Empire l'Arménie & la Mésopotamie, qu'il avoit réduites en provinces; dont nous avons un trés beau monument sur une médaille de grand bronze.

Ce fut sans doute en revenant de ces conquestes, qui avoient produit de si grands avantages, que la médaille fut frappée dans le 6. Consulat de Trajan avec le type de *Bonus Eventus*, ainsi que sur la médaille précédente, où le nom de cette divinité n'est point exprimé. C'est ce qui a trompé Mezzabarbe & Jacque de Bie * qui n'ont point connu cette figure, & n'ont pas fait attention à celle qui est décrite par Pline, ainsi que je l'ay rapporté, & qui est représentée sur les médailles, où le mot *Bonus Eventus*, avec un type semblable, est employé.

* Médailles du Cabinet du Duc d'Arschort.

Cette mesme divinité se voit sur une médaille d'Hadrien en argent, avec cette légende au revers. P. M. TR. P. COS. III. L'on sçait que lorsqu'il parvint à l'Empire, il exerçoit son second Consulat, qu'il avoit obtenu dés le

Hadrien.

vivant mesme de Trajan par le crédit de Plotine. Le 3. Consulat suivit immédiatement le second; il ne le tint que quatre mois, & il ne prit plus le Consulat dans la suite. Ainsi il faut consulter l'histoire pour déterminer ce qui avoit donné occasion de marquer sur cette médaille, quel avoit esté le succés le plus favorable arrivé dans les premiéres années du regne d'Hadrien.

A peine se fut-il mis en possession de l'autorité souveraine, qu'il donna toute son application à conserver la paix & la tranquillité dans l'estenduë de l'Empire Romain: *Adeptus imperium*, dit Spartien, *ad priscum se statim morem instituit, & tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit.* Mais dans la seconde & la troisiéme année de son empire aucun événement ne parut plus heureux pour Rome & pour toute l'Italie, que la remise considérable & générale qu'il fit de tout ce qui estoit dû au Fisc & au trésor impérial par les particuliers, tant de Rome que de l'Italie & des autres provinces. Il brûla dans la place publique de Trajan les obligations & les mémoires de toutes les dettes dont il accordoit les décharges, afin que les débiteurs n'en pussent estre recherchez à l'avenir. Ce fait mémorable est rapporté par Spartien: *Ad colligendam gratiam nihil prætermittens, infinitam pecuniam, quæ Fisco debebatur privatis debitoribus in Urbe atque in Italia, in provinciis vero etiam ex reliquiis ingentes summas remisit, syngraphis in foro Divi Trajani, quò magis securitas omnibus roboraretur, incensis.* On consacra la mémoire d'une libéralité si peu ordinaire par une médaille de grand bronze, qui a pour légende au revers, RELIQUA VETERA HS. NOVIES MILL. ABOLITA, & qui représente l'Empereur luy-mesme qui met le feu avec un flambeau à un amas de titres & de cédules. Saumaise dans ses notes sur Spartien rapporte une belle Inscription sur ce sujet conçûë en ces termes: NUMINIBUS DEORUM AUG. JOVI MAX. AEDEM VOTO SUSCEPTO Q. LEPIDUS M. F. M. CURIUS M. F. COSS. III. S. P. Q. R. IMP. CÆS.

DIVI TRAIANI PARTHICI F. D. NERVAE, N. TRAIANO HADRIANO AUG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. QUOD UNUS OMNIUM PRINCIPUM ET SOLUS REMITTENDO SESTERTIUM NOVIES MILLIES DEBITUM FISCO NON PRAESENTES MODO, SED ET POSTEROS SUOS PRAESTITIT HAC LIBERALITATE SECUROS. Le sujet d'une Inscription si magnifique deûë par reconnoissance aux bontez de l'Empereur, pouvoit-il n'estre pas attribué également au *Bono Eventui*, représenté sur sa médaille, qui peut encore marquer un autre événement.

Hadrien fut un prince pacifique. Il se vantoit luy-mesme, au rapport d'Aurelius Victor, qu'il avoit fait plus de conquestes par la douceur du repos, que les autres par la force des armes : *Jactabat palam plus se otio adeptum quam armis cæteros*. Néanmoins il fut obligé de marcher en personne contre les Sarmates, qui troubloient l'Empire avec les Roxolans; il alla dans la Mésie aprés y avoir envoyé son armée, il soumit ces peuples rebelles, & fit la paix avec le roi des Roxolans, *audito tumultu*, dit Spartien : *Sarmatorum & Roxolanorum præmissis exercitibus Moësiam petiit, cum rege Roxolanorum pacem composuit.* Cette guerre fut la seule que fit Hadrien pendant tout son regne, & elle arriva dans son troisiéme Consulat marqué sur la médaille où le *Bonus Eventus* est représenté.

Il se trouve trois médailles de cette divinité sous Antonin. Antonin. Une dans son deuxiéme, & deux dans son troisiéme Consulat. L'époque de la premiére de moyen bronze qui est de mon cabinet, tombe dans l'année 892. de la fondation de Rome, & elle a au revers *BONO EVENTUI*. Ce fut dans cette année qu'Antonin donna sa fille Faustine en mariage à Marc Auréle ; & pour lors Marc Auréle estant désigné Consul avec luy, prit le titre de César. Ce qui arriva de remarquable en mesme temps, fut qu'Antonin donna un roi aux Quades, peuples de la Germanie, & un autre aux Arméniens. Ce dernier fait n'est rapporté par

aucun historien, & la mémoire ne s'en est conservée que par une médaille de grand bronze, qui nous instruit de cette particularité par son type & sa légende : REX ARMENIIS DATUS.

Les deux autres médailles de ce mesme prince avec *Boni Eventus*, & *bono Eventui*, frappées pendant son troisiéme consulat, sont rapportées par Mezzabarbe. Durant vingt-trois ans que cet Empereur a regné, il n'a jamais fait la guerre en personne, mais seulement par ses généraux. Il rechercha, il désira toûjours la paix, aimant mieux, disoit-il, comme Scipion, Conserver un citoyen, que tuër mille ennemis : *Malle se civem servare, quam mille hostes occidere*, au rapport de Capitolin. Mais il fut contraint en divers temps de réprimer les révoltes des Maures, des Germains, des Alains, des Daces, & de plusieurs autres nations. Et dans son troisiéme Consulat il triompha des Brigantes, peuples de la grande Bretagne, qui s'estoient emparez des pays sujets aux Romains. Il les soumit par Lollius Urbicus gouverneur de la province : *Britannos per Lollium Urbicum legatum vicit, alio muro cespititio submotis barbaris ducto*. On voit par ce passage qu'Antonin, pour empescher dans la suite ces peuples barbares d'entrer sur les terres des Romains, fit faire un nouveau mur de séparation qui estoit de gazon, en relevant celuy qu'Hadrien avoit construit de son temps pour le mesme sujet.

Aprés cette victoire Antonin prit le titre de *Britanicus*, & il triompha dans Rome accompagné sur un mesme char de Marc Auréle & de L. Vérus ses deux fils, le premier adopté par luy-mesme, & l'autre par Marc Auréle. La mémoire de ce spectacle qui promettoit un si heureux succés pour l'Empire, fut consacrée par une médaille d'or frappée à cet effet, & dans le mesme temps apparemmemment que celle de bronze de *Bono Eventui*.

Aprés la mort de Marc Auréle, Commode donna d'abord de grandes espérances de son gouvernement ; ayant commencé par distribuer de grandes largesses aux

soldats en Allemagne, sur les bords du Danube où il estoit pour lors. Il fit la paix avec les Allemans, les Marcomans & les Quades, & revint à Rome en diligence. Ce fut dans ce temps-là que le Sénat luy donna le surnom de PIUS, qu'il ajouta à celuy d'Antoninus, & il prit le titre d'*IMPERATOR* pour la quatriéme fois. Hérodien fait une ample description de sa maniére dont Commode fut reçeû comme en triomphe dans Rome, avec les acclamations de tout le peuple, qui répandit sur sa personne & sur son chemin des couronnes & des guirlandes de fleurs. Cette circonstance éclatante ne pouvoit manquer de donner occasion à la médaille de moyen bronze, que m'a communiquée M. Valois. Elle a du costé de la teste, M. COMMODUS ANTONINUS PIUS AUGUSTUS: au revers, P. M. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. & le type du dieu *Bonus Eventus.*

Les Antiquaires * rapportent une Médaille d'argent de Pescennius Niger, IMP. CAESAR C. PESCENNIUS NIGER JUSTUS AUG. du costé de la teste, au revers BONI EVENTUS. Il est vray que les monétaires, alors assez occupez par les changements de la monnoye qu'il falloit frapper dans un temps où l'Empire estoit divisé par des factions, & occupé par des Empereurs presqu'aussitost détruits que reconnus, ne firent pas attention à représenter sur cette médaille la figure nuë de *Bonus Eventus*, comme elle l'avoit esté sur celles des Empereurs précédents, & sur le modélle de la statuë du Capitole. Car celle de la médaille de Pescennius, qui est la seule peut-estre qui se trouve ainsi, est vêtuë d'une longue robe, mais avec les mesmes attributs de *Bonus Eventus*, c'est-à-dire, tenant d'une main des épics avec des pavots, de l'autre une *patére.* Quoy qu'il en soit, pour entrer dans l'idée de ces monétaires, du moins par rapport à la légende, on remarquera qu'aprés la mort de Pertinax, que tout le peuple Romain avoit regretté comme un bon prince, & celle de Julien, qui s'estoit rendu méprisable par la maniére odieuse

Pescennius Niger.

* *Patin. in Thesauro.*

dont il avoit acquis l'Empire; il ne pouvoit rien arriver de plus heureux que le choix que l'on fit de Pescennius, qui dans son gouvernement de Syrie s'estoit fait aimer des peuples, & qui fut proclamé Auguste par ceux d'Antioche, & du consentement de tout l'Orieut, lequel fut suivi de celuy du Sénat & du peuple Romain.

Sévére. Septime Sévére s'estant rendu maistre de Rome & de l'Italie, & ayant estabi ses créatures dans les postes les plus importants, il prit le surnom de *Pertinax* avec les titres d'Auguste & de Souverain Pontife, & la puissance Tribunitienne. Ceux de son parti, fondez sur l'estime qn'il s'estoit acquise par les armes & par la défaite de ses concurrents, ne manquérent pas dans la premiére année de son regne de le féliciter par les monnoyes que l'on fit frapper avec le type de *boni Eventus*.

Julia Pia. Il y eût une autre médaille frappée l'année suivante, Sévére estant Consul pour la seconde fois avec Clodius Albinus alors César. Ce fut cette année qui fut favorable à Sévére par la double victoire qu'il obtint sur Pescennius, & dans laquelle il prit le titre d'*Imperator* pour la troisiéme & la quatriéme fois.

On trouve une médaille de Julie sa femme, ayant au revers la légende *Boni Eventus*, & la figure de cette divinité. Patin, qui la rapporte dans son Thrésor, croit que c'est une erreur des monétaires, qui ont attribué à cette princesse un des revers des monnoyes de Septime Sévére. Mais pourquoy ne pas croire que ce fut avec dessein, & pour flatter Julie que l'on avoit représenté sur sa médaille la divinité de *Bonus Eventus!* On luy avoit prédit dans son horoscope qu'elle seroit femme d'un souverain. L'accomplissement de cette prédiction ne pût-il pas paroistre un motif assez plausible, pour en consacrer la mémoire par un monument public en faveur de Julie, que l'on avoit flattée d'ailleurs sur d'autres monnoyes des titres de mére des Dieux, du Sénat, de la Patrie & des Armées.

Septime Sévére, dans la 6. année de son regne, fit accorder par le Sénat la puissance Tribunitienne à Caracalle

calle alors âgé d'onze ans, qui eût peu de temps aprés le titre d'Auguste. Dans cette année Sévére partit pour l'expédition contre les Parthes, accompagné de Caracalle & de Géta. Il prit la ville de Ctesiphon, qui luy mérita le titre d'*Imperator* pour la dixiéme fois, & celuy de *Parthicus Maximus*.

Spartien qui rapporte cette expédition, remarque qu'aprés la prise de Ctesiphon, les soldats Romains, pour témoigner leur joye, & faire leur cour à l'Empereur, appellérent dans leurs acclamations Caracalle son collégue à l'Empire, & donnérent le titre de César à Géta : *Ob hoc filium ejus Bassianum Antoninum, qui Cæsar appellatus jam fuerat, participem Imperii dixerunt milites; Getam quoque minorem filium dixerunt.* Ce succés que l'Empereur eût contre les Parthes, & la déclaration de Caracalle pour son collégue, & de Géta pour César, acceptée avec tant d'applaudissements par son armée, donnérent sans doute occasion aux deux médailles frappées dans Rome à leur coin, avec le type & la légende de *Bonus Eventus*. Caracalle & Geta.

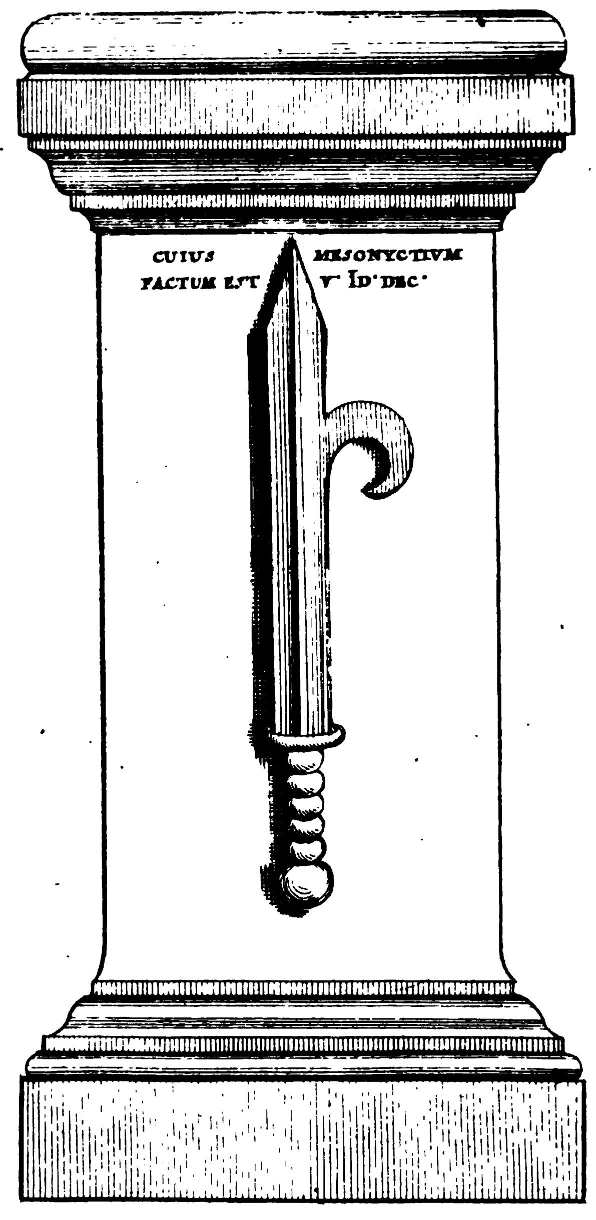
Il y en a deux particuliéres de Géta rapportées par Mezzabarbe, dont il n'explique pas la figure qui est au revers, parce qu'elle est sans la légende ordinaire. Dans la premiére médaille Géta n'est que César, dans l'autre il est Auguste, Consul pour la deuxiéme fois & dans la seconde année de sa puissance Tribunitienne. Elles furent frappées dans le temps que Sévére estoit en Angleterre dans les années 962. & 963. de la fondation de Rome, qui répondent au second Consulat de Géta; lorsqu'aprés avoir soumis les Calédoniens, il partagea la gloire de cette conqueste avec ce jeune prince, en joignant au titre d'Auguste les surnoms de *Pius* & de *Britannicus*

De toutes les médailles citées par les antiquaires, ou que l'on trouve dans les cabinets, sur lesquelles le *Bonus Eventus* est représenté, il ne reste plus que celles de Gallien en argent & en petit brouze. Par les époques marquées sur celles-cy, elles paroissent avoir esté frappées en Gallien. *Dans Mezzabarbe.*

la sixiéme année de sa puissance Tribunitienne. Ce fut dans ce temps que l'Illyrie, province Romaine, fut exposée aux courses & aux ravages des Sarmates. Elle eût recours à Ingenuus, qui commandoit dans la province. Ce général profitant de cette conjoncture, se fit proclamer Auguste, & fut reconnu par les légions de la Mésie, & par les peuples de cette contrée. Sur la nouvelle que Gallien reçeût de cette révolte, il accourut promptement de Rome en Illyrie, & tel que Trébellius Pollio le dépeint : *Velox, furibundus, ferox, vehemens, crudelis;* il livra la bataille à Ingenuus, le défit & le tua : *Ingenuum conflictu habito vicit, atque occiso in omnes Moesiacos, tam milites quam cives asperrimè sævIIt.* Gallien, qui usa de sa victoire en tyran, se rendit odieux en cette occasion, & en plusieurs autres au peuple Romain. Néanmoins comme la flatterie & la complaisance aveugle de ce peuple pour luy, eûrent le plus de part à tous les titres pompeux qu'on luy donna sur ses monnoyes, dont le nombre fut considérable pendant son regne. On ne manqua pas de luy attribuer la gloire de la défaite d'*Ingenuus*, comme un succés trés-favorable pour l'Empire, par le type de BONUS EVENTUS AUGUSTI.

Enfin, si le culte & les attributs de cette divinité, reconnuë dans Rome dés le temps de la République & sous les Empereurs jusqu'à Gallien, ont esté suffisamment justifiez par les monuments & par les autoritez que j'ay rapportées, c'est ainsi que par le secours mutuel que se prestent l'Histoire & la Médaille, on peut juger également des avantages & de l'utilité de l'une & de l'autre.

FACE DROITE.



Echelle

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE,

Où sont décrites les particularitez des Sacrifices appellez TAUROBOLES.

Par M. DE BOZE.

SI c'est un mérite parmy les Antiquaires d'annoncer la découverte de quelque ancien monument, & d'en donner la premiére explication, rien ne doit estre plus agréable que d'y trouver tout à la fois la grace de la nouveauté & le sujet d'une infinité de remarques aussi utiles que curieuses. Telle est l'inscription que j'expose aux yeux de la Compagnie. Il y a prés d'un mois * qu'on la déterra à Lyon dans cet endroit de la haute & ancienne ville qu'on nomme *FOURVIERES*, *Forum vetus*, selon quelques-uns, & selon d'autres, *Forum Veneris*. C'est sur cette montagne que Lyon estoit basti, avant qu'il eust esté détruit & consumé en une seule nuit sous l'Empire de Néron, par un incendie extraordinaire, dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'Histoire profane, & qui fit dire à Sénéque : *Una nox interfuit inter urbem maximam & nullam.* On y voit encore des restes de sa splendeur, & l'on ne sçauroit presque y creuser que l'on n'y trouve quelque antiquaille. Je me sers de ce mot, parce qu'une partie de la colline en a retenu le nom.

* En Decembre 1704.

Epist. 91. ad Lucil.

Il est aisé de juger par le dessein que je donne de ce monument & par l'Inscription qui y est gravée, que c'est un autel consacré à Cybéle, à l'occasion d'un sacrifice qu'on nommoit *Taurobole*, & qui estoit particulier à cette Divinité. Cet autel, qui est d'une seule pierre, a quatre pieds

& demy de hauteur, quinze à seize pouces de largeur entre la base & la corniche, & à peu prés autant d'épaisseur. Le dessus est creusé en forme de bassin de la profondeur d'un pouce. C'est là qu'on allumoit le feu sacré qui servoit à brûler l'encens, ou quelque partie de la victime.

On voit sur la premiére face une teste de taureau orné d'une guirlande de grains, qui passant du front entre les cornes, se distribuë des deux costez en maniére de festons. Ce bas relief qui paroist de bonne main, partage l'Inscription, qui est aussi parfaitement bien disposée dessus & dessous. Elle est conçûë en ces termes :

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Idææ*. *Diæ*. QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ*. DEVM. PRO SALVTE IMPERATORIS CAES*aris Titi* AELII HADRIANI ANTONINI AVG*usti* PII P*atris* P*atriæ*. LIBERORVMQVE EJVS ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*ensis*. *Lucius* AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVG*ustalis* ITEM DENDROPHORVS VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT. ARA ET BVCRANIVM SVO INPENDIO CONSACRAVIT. SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV. VIRIS OCCABO ET CORONA EXORNATO CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENS*ium* PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT. APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA. *Tito* CLODIO VIBIO VARO CO*Sulibus*,

Locus Datus Decreto Decurionum.

Sur la face droite du monument est représenté un couteau victimaire d'une forme assez particuliére. Il a une creste tranchante & recourbée sur le dos, comme j'en ay

vû sur les médailles de quelques rois de Macédoine, entre autres sur celles de Philippe pére de Persée. Peut-estre avoit elle son utilité, comme je l'expliqueray dans la suite. Peut-estre aussi ne la doit-on attribuer qu'à l'idée de celuy qui l'a faite, ou de celuy qui l'a fait faire. On lit aux deux costez ces mots : *Med. 1.*

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V. IDus DECembris.

Au milieu de la face gauche paroist une teste de bélier, avec les mesmes ornements que celle du taureau ; mais aucune inscription ne l'accompagne. Il n'y a rien sur la quatriéme face.

En parcourant ligne à ligne l'Inscription que je viens de rapporter, & m'arrestant aux endroits les plus difficiles, j'espére marquer avec quelque précision la nature, l'origine & le progrés des sacrifices Tauroboliques. Pour entrer en matiére, je dois dire quelque chose des Tauroboles en général.

Le Taurobole estoit un sacrifice qui ne consistoit pas seulement dans l'immolation d'un ou de plusieurs taureaux, mais particuliérement dans un rite & des cérémonies extraordinaires. Les auteurs profanes ne nous en apprennent rien. Et le premier des Chrestiens qui en ait parlé, est Julius Firmicus dans son livre des Erreurs des Religions profanes. Je pourrois cependant citer à ce sujet aprés Vossius, Reinesius, & M. Van-Dale, des passages de Tertullien & de saint Augustin, si je les trouvois assez précis, pour en faire l'application aux sacrifices Tauroboliques. Au reste, ce que Julius Firmicus en dit, a plus de rapport à la Morale qu'à l'Histoire. Il marque aux Gentils avec une éloquence pleine d'onction l'extresme différence qui est entre le sang versé par le Sauveur du monde pour la rédemption des Fidelles, & celuy des taureaux ou des béliers, dont ils alloient se soüiller au pied de leurs idoles : *Polluit sanguis iste, non redimit.*

Ce n'est que dans Prudence, poëte Chrestien du quatriéme siécle, que nous trouvons décrites les principales cérémonies du Taurobole : il les explique ainsi dans son Hymne sur saint Romain.

Summus Sacerdos, nempe sub terram Scrobe
Actâ, in profundum consecrandus mergitur,
Mirè infulatus, secta vittis tempora
Nectens, corona tunc repexus aurea,
Cinctu Sabino sericam fultus togam.
Tabulis supernè strata texunt pulpita
Rimosa rari pegmatis compagibus,
Scindunt subinde vel terebrant aream,
Crebrove lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.
Huc taurus ingens, fronte torvâ & hispida,
Sertis revinctus, aut per armos floreis,
Aut impeditus cornibus deducitur,
Nec non & auro frons corruscat hostiæ,
Setasque fulgor bractealis inficit.
Hic ut statuta est immolanda bellua,
Pectus sacrato dividunt venabulo ;
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis, inque texta pontis subditi
Fundit vaporum flumen, & latè æstuat.
Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapsus imber, tabidum rorem pluit,
Defossus intus quem sacerdos excipit,
Guttas ad omnes turpe subjectans caput,

Et veste & omni putrefactus corpore.
Quin os supinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares objicit,
Oculos & ipsos perluit liquoribus.
Nec jam palato parcet & linguam rigat,
Donec cruorem totus atrum combibat.
Postquam cadaver sanguine egesto rigens
Compage ab illa Flamines retraxerint,
Procedit inde Pontifex visu horridus,
Ostentat udum verticem, barbam gravem,
Vittas madentes, atque amictus ebrios.
Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis sordidum piaculi,
Omnes salutant, atque adorant eminus;
Vilis quod illum sanguis, ac bos mortuus
Fœdis latentem sub cavernis laverint.

On creusoit donc une fosse profonde, où l'on faisoit descendre celuy des prestres qui devoit faire l'expiation, & qui estoit destiné à recevoir le Taurobole, *Qui Taurobolium accipiebat, & Tauroboliatus dicebatur.* Il estoit vestu d'une robe de soye, & on luy mettoit une couronne sur la teste, aprés la luy avoir entourée de bandelettes. On couvroit la fosse avec des planches troüées en plusieurs endroits. On amenoit ensuite la victime & on l'égorgeoit sur ce plancher. Le sang passant au travers tomboit sur le prestre, qui devoit alors se tourner de tant de maniéres, que chaque partie de son corps en fut arrosée. On le retiroit de là quand la victime estoit morte. Chacun se prosternoit devant luy, comme s'il eûst représenté la divinité à qui on adressoit ses vœux. Ses habits ensanglantez estoient regardez comme des choses sacrées, & on les conservoit avec beaucoup de religion.

Ce sacrifice pouvoit estre offert par des particuliers, par des communautez, par des villes & des provinces entiéres, tant pour ceux qui l'offroient, que pour la santé des princes qui regnoient, & pour le bien public. Il s'adressoit toûjours à Cybele; quelquefois pour honorer son cher Atys, on joignoit à l'immolation d'un taureau celle d'un bélier : & ce nouveau genre de sacrifice s'appelloit *Criobolium*. A l'égard de *l'Ægobolium* que Reinesius & Van-Dale disent estre le sacrifice d'une chévre, que l'on offroit encore à Cybele, je trouve que leur sentiment n'est fondé que sur la prétenduë correction qu'ils font dans une Inscription où ils veulent qu'on lise *Ægobolium*, au lieu d'*Æmobolium* qui y est écrit; mais leur correction me paroist trop hazardée pour l'adopter.

Aucun d'eux n'avoit vû l'Inscription originale, on leur en avoit seulement communiqué des copies : d'ailleurs l'*Æmobolium* s'explique fort bien d'une simple effusion de sang, telle que celle du *Taurobole* & du *Criobole* : enfin les monuments Tauroboliques qui nous représentent si souvent des testes de taureaux & de béliers destinez à ces sacrifices, ne nous offrent jamais des testes de chévres; ce qui est si considérable, que quand mesme on liroit *Ægobolium* avec Reinesius; son Inscription seroit ou suspecte, ou ne prouveroit rien contre cent autres.

Sur des apparences encore plus trompeuses, Duchoul, Charles-Estienne, Camdem, Seldenus mesme, & plusieurs autres, ont crû que les Tauroboles estoient communs à Cybele & à Diane, parce que celle-cy fut appellée par les Grecs *Tauropolia*; mais ce ne fut point par de semblables sacrifices qu'elle acquit ce surnom; soit qu'on le luy eûst donné, à cause qu'elle estoit particuliérement révérée dans la Taurique, soit pour avoir, selon la Fable, tué à coup de fléches le taureau que Neptune avoit suscité au malheureux Hyppolite; soit enfin parce qu'estant la mesme divinité que la Lune, rien n'imitoit mieux son croissant que les cornes du taureau, d'où vient que l'on en voit tres-



Mem. Tom. II. Pag. 480.
1
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ
Æ
2
A·POST·A·F·S·N·ALBIN.
Æ
3
MAGNAE
4
MATRI DEVM SALVTARI
5
ΘΕΑ ΦΑΥ CTEINA
Æ
ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟΣ Μ ΑΝΝΙΟΣ ΓΑΛΕΡΙΟC
6
DVNI
A XL
LVGV
Æ
7
DIVI F
AVGVSTVS
Æ
IMP·CAESAR
S CARPVS.IMP.
8
VARVS
C·VIBIVS
Æ
9
C·VIBIVS
VARVS

êtres souvent sur la teste de cette déesse dans les médailles antiques. Duchoul a crû donner une nouvelle force à son sentiment, en rapportant une médaille Consulaire de la famille *Postumia*, qui ne représente qu'un sacrifice fait à Diane pendant la célébration des jeux Séculaires. Med. 1.

Je suivrois ainsi tout ce qu'on peut dire au sujet des Tauroboles, si je ne craignois de m'écarter insensiblement du but que je me suis proposé: Ces digressions viendront plus à propos, en expliquant nostre Inscription ligne à ligne. Je commence ; & si j'en passe légérement quelques-unes, ce seront celles dont le sens & les termes sont trop connus pour s'y arrester.

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Idææ Diæ.*

Cybele la mesme qu'Ops & que Rhée, selon les mythologistes, estoit fille de Célus, sœur & femme de Saturne. De là viennent les noms de mére & de grande mére des dieux que luy donnérent les Payens. Elle prit celuy d'*Idæa* du mont Ida si fertile en Pins. Cet arbre luy estoit consacré. L'épithete *Dia* acheve de marquer son essence divine & sa superiorité sur les autres divinitez. Elle est ainsi nommée dans la plusspart des inscriptions des *Fratres Arvales*, dont on trouve les fragments dans le recüeil de Gruter, comme l'explique fort au long M. Spon dans ses Recherches d'Antiquité sur le mot *Dia Vocontiorum*.

On pourroit encore rendre la lettre D. par *Dindymena*, autre nom que Cybele porta d'une montagne de la Troade où elle fut premiérement adorée, & d'où son culte se répandit ensuite parmi les Grecs & les Romains. Reinesius rapporte une inscription qui commence par ces mots:

ΘΕΑ ΔΙΝΔΥΜΕΝΑ.

Cette expression est plus familiere aux poëtes. Catulle & Ovide s'en servent presque toûjours en parlant de Cybele; & Enée dans Virgile luy adresse ainsi sa priére:

Æneid. X, 252. *Alma parens* Idæa *Deûm, cui* Dindyma *cordi*
Turrigeræque urbes, &c.

QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ*, ou *Divæ* DEVM.

La répétition de ces mots MATRIS DEUM dans la seconde ligne de l'Inscription, persuade presque qu'ils ne se rapportent plus à Cybele, & qu'on a voulu désigner sous ce nom Faustine femme d'Antonin, qui estoit morte, & que l'on avoit mise au nombre des divinitez de l'Empire, prés de vingt ans avant que l'on fit ce sacrifice pour la santé de son mary & de ses enfants.

EX IMPERIO, est une formule assez usitée dans les inscriptions qui nous conservent la mémoire de quelque sacrifice, ou de quelque dédicace, comme celles d'EX VISU, d'EX PRAECEPTO, d'EX JUSSU, d'EX SOMNIO, &c. C'est la marque de quelque apparition, de quelque signe extraordinaire, ou de quelqu'autre miracle de ce temps-là, qui avoit fait connoistre la volonté de Faustine; & l'on ne pouvoit flatter l'Empereur d'une maniére plus ingénieuse, qu'en supposant un tel motif. Ce qui semble au reste déterminer ma conjecture en faveur de Faustine; c'est qu'aprés la mort & la Consécration de cette princesse, on luy décerna les titres de MATER MAGNA, & de MATER DEUM, dont il nous reste deux médailles; l'une avec cette inscription, MATRI MAGNAE; l'autre avec celle-cy, MATRI DEUM SALUTARI. Faustine y est représentée sous le type de

Med. 304.

la mére des dieux, & avec ses principaux attributs.

PRO SALUTE IMPERATORIS CAESAris Titi AELIi HADRIANI ANTONINI AUGusti PII Patris Patriæ.

Tous ces noms différents de famille & de dignitez que porta l'Empereur Antonin, sont assez rarement assemblez dans une mesme inscription, ou dans une mesme médaille. Je m'arresterois aux uns & aux autres, si une singularité plus importante au sujet que je traite ne se présentoit. Voicy la plus ancienne inscription de Taurobole que l'on ait encore veûë, & la seule d'Antonin Pie que l'on connoisse.

Reinesius & Van-Dale soutiennent que cette sorte de sacrifice ne commença que du temps de Marc-Auréle; ils en fixent mesme l'époque à la quinziéme année de son Empire, & croyent l'establir, parce que les plus anciennes inscriptions qu'ils en avoient vûës, estoient de ce temps-là. Celle-cy détruit la preuve de l'un & de l'autre; & si elle ne nous apprend pas précisément quand les Tauroboles ont commencé, au moins nous apprend-elle qu'ils estoient en usage à Rome quinze ans plustost qu'on ne l'avoit crû jusqu'icy. J'avouë que l'origine & le premier temps de ces sacrifices sont difficiles à déterminer, lorsque tous les historiens gardent un profond silence sur cette matiére. Il faut donc nous laisser guider par les monuments, puisque nous n'avons rien de plus instructif.

Il est certain en premier lieu que le culte de Cybéle ne vint que fort tard à Rome. On ne la comptoit point parmi les *Dii majores*, dont Ennius a rassemblé les douze noms dans ces deux vers si connus :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Ovide, au quatriéme livre des Fastes, dit que cette déesse eûst bien souhaité suivre Enée en Italie, lorsqu'il y transporta les richesses & la fortune des Troyens; mais que les destinées de l'Empire Latin ne l'y appellérent qu'aprés que Rome se fûst renduë puissante & célébre dans toutes les parties du monde par ses conquestes.

D'ailleurs les magistrats Romains qui souffroient assez volontiers que les estrangers qui venoient à Rome, y sacrifiassent suivant le rite de leur nation, estoient, au rapport de Denys d'Halicarnasse, fort attentifs à ne pas laisser mesler le culte des Barbares aux cérémonies Romaines; & si quelquefois, dit-il, on estoit obligé de le faire pour obéir aux oracles, on retranchoit soigneusement ce qui paroissoit fabuleux dans leurs mystéres. Cependant tout se confondit avec le temps, & la superstition d'Antonin qu'on honora du nom de Piété, n'y contribua pas peu. Il avoit esté Proconsul en Phrygie, dont Cybéle estoit la principale, ou la seule divinité. Et Jule Capitolin marquant les heureux présages qu'il eût en ce pays-là de sa puissance future, dit qu'une prestresse de Tralles, avant que de sacrifier, le salüa en qualité de Proconsul, & en qualité d'Empereur, AVE PROCONSUL, AVE IMPERATOR. Il conte au mesme endroit un autre prodige qui l'assuroit de la faveur de Cybéle. Elle luy fit voir dans un verger un taureau de marbre suspendu aux branches d'un arbrisseau. Si on ajoute à cela qu'Antonin est le premier Empereur, sur les médailles de qui on trouve le nom de Cybéle, que Faustine sa femme est la premiére Impératrice qu'on ait représentée sous le type de cette divinité, qu'on ait appellée MATER MAGNA, MATER DEUM; & enfin, que nostre inscription Taurobolique faite sous la fin de son empire, est cependant la plus ancienne que l'on connoisse, & la seule de ce prince que l'on ait encore veuë, quoy-

Antiq. l. 2.

qu'il ait regné prés de vingt-trois ans ; ce seront peut-estre des raisons de convenance assez fortes pour luy rapporter l'establissement des Tauroboles, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes nous en fassent juger avec plus de certitude.

Il est vray que Denys d'Halicarnasse qui vivoit du temps d'Auguste, parle déja des sacrifices qu'on faisoit tous les ans à Rome, MATRI IDÆÆ ; mais immédiatement aprés il ajoute que ces sacrifices se faisoient par le ministére d'un Phrygien & d'une Phrygienne, ce qui marque bien qu'ils estoient différents de ceux que l'on a depuis appellez *Tauroboles*, & dont les ministres, suivant nos Inscriptions, portent tous des noms Romains.

LIBERORUMQUE EIUS

Les enfants d'Antonin, dont il est icy fait mention, ne sont pas fort connus par l'Histoire. Il en eût cependant au moins quatre, selon Capitolin ; deux filles & deux garçons : ses deux fils moururent jeunes. Nous n'en connoissons qu'un par les médailles, où il est représenté au revers de sa mére, & elles nous apprennent qu'il s'appelloit GALERIUS ANTONINUS. *Med. 51*

Les deux filles portérent le nom de Faustine leur mére. L'aisnée fut mariée à Lamia Silanus ; & la seconde à Marc-Auréle depuis Empereur. Mais ce n'est peut-estre des uns ni des autres qu'il est parlé dans l'Inscription. Marc-Auréle & Lucius Vérus sont ces deux enfants d'Antonin, que Rome, que tout l'Empire avoit intérest de conserver ; ils en estoient en effet les héritiers présomptifs. Antonin, qui avoit déja donné le titre de *César* au premier, les avoit adoptez l'un & l'autre. Dans le Droit Romain ils sont toûjours nommez DIVI FRATRES, & ils prennent eux-mesmes la qualité d'ANTONINI AUG. FILII. dans l'In-

scription du pied-d'estal de la colonne Antonine, que l'on
En 1704. déterra à Rome l'année derniére.

DIVO ANTONINO AUG. PIO
ANTONINVS ANGVSTVS ET
VERVS AVGVSTVS FILII.

Ce seroit pousser la critique au delà de ses justes bornes, de que vouloir faire une distinction entre ces mots LIBERI & FILII; comme si le premier ne se pouvoit attribuer qu'aux enfants naturels. Ceux qui ont quelque teinture du Droit Romain, sçavent combien les priviléges de l'adoption estoient capables de suppléer aux droits de la nature.

ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*ensis.*

J'ay remarqué en parlant des Tauroboles en général, que ces sacrifices s'offroient non seulement pour la santé des empereurs, ou celle des particuliers, mais encore pour le bien public. Il faudroit, je crois, lire icy ET STATV COLONIAE LVGVDVN*ensis*, au lieu de STATVS. On disoit assez souvent SALVS IMPERII, SALVS MVNDI, SALVS PROVINCIARVM; mais on ne disoit jamais PRO SALVTE STATVS IMPERII, &c. Outre que le mot STATVS, par rapport à l'Empereur & à l'Empire, a deux significations différentes, & que dans toutes les autres inscriptions faites en pareil cas, on lit toûjours PRO STATV. Telles sont, entre autres, celles qu'on a trouvées en grand nombre à Lectoure, ville de cette partie de l'Aquitaine, que les Romains appellérent *Novempopulanie*, à cause des neuf peuples qui la composoient. Elles ont presque toutes esté faites sous Gordien III. (que l'on nomme autrement Gordien Pie) pour la santé de cet empereur, & pour la conservation de la ville de Lectoure. En voicy les termes:

PRO SALVTE IMP. M.
ANTONI. GORDIANI PII FEL.
AVG. ET SABINAE TRANQVILLINAE
AVG. TOTIVSQVE DOMVS DI
VINAE. PROQVE STATV CIVI
TATIS LACTORATEN.
TAVROBOLIVM FECIT ORDO
LACT. . . . &c.

Il n'en est pas de mesme du mot LVGVDVNensis, que l'on pourroit d'abord croire avoir esté mis au hazard pour LVGDVNensis par un ouvrier ignorant ou peu attentif. La ville de Lyon est aussi souvent nommée LVGVDVNVM que LVGDVNVM dans les inscriptions antiques des deux premiers siécles de l'ére Chrestienne ; soit que cette différence vienne des étymologies particuliéres, comme quelques-uns l'ont prétendu : soit que ce fussent deux villes basties fort prés l'une de l'autre, dont la plus ancienne estoit une colonie Grecque, & la seconde une colonie Romaine, comme certains historiens l'ont écrit. Outre les inscriptions, j'ay une médaille d'argent de Marc-Antoine, au revers de laquelle on voit un lion, avec ce mot partagé en deux LVGV-DVNI. *Med. 6.*

Les autres lettres initiales & numérales qui sont sur cette médaille, forment une énigme, dont l'explication seroit trop longue, & n'auroit pas assez de rapport à mon sujet pour l'entreprendre.

Lucius AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AV*Gustalis* ITEM. DENDROPHORVS.

Je ne placeray pas dans l'illustre famille des Emiliens ce Lucius AEmilius Carpus, *Sextumvir Augustal & Den-*

drophore; quoy-qu'il en porte le nom. Deux sortes de personnes avoient coutume de prendre celuy des citoyens Romains les plus distinguez. Les uns pour avoir obtenu le droit de bourgeoisie par leur crédit; les autres pour en avoir reçû la liberté. A l'égard des premiers; c'est ainsi, au rapport de Cicéron, que la Sicile estoit pleine de gens qui avoient pris le nom de Pompée; c'est ainsi qu'un Demetrius Mégas, fait citoyen par Dolabella, s'appella ensuite P. Cornelius Megas. Pour ce qui est des affranchis; ceux de Cicéron mesme nous peuvent servir d'exemple: l'un se nomma M. Tullius Tiro, & l'autre M. Tullius Laurea. Il faut donc prendre pour des clients, ou pour des affranchis, presque tous ces officiers de colonies, qui portent le nom de quelque famille considérable.

Cet usage des Romains de laisser, ou de faire porter leur nom à leurs affranchis, estoit un fastueux estalage de puissance, & un dénombrement de vassaux particuliers, qui faisoit beaucoup d'honneur en ce temps-là aux gens de condition; mais rien n'embroüille à présent davantage l'histoire des familles Romaines. Pour s'y tromper moins, on doit, je crois, examiner si le surnom qui se trouve joint au nom de famille, est un surnom connu, & propre à quelques-unes de ses branches, ou s'il ne l'est pas. Les clients & les affranchis gardoient toûjours leurs surnoms, comme on le voit dans l'exemple de Mégas, de Tiro, de Laurea, & de plusieurs autres. Ce qui me détermine donc particuliérement à ne pas mettre au rang des Emiliens nostre *AEmilius Carpus*, c'est que dans cette famille on ne connoist que les Scaurus, les Lepides, les Paullus & les Buca.

C'est par cette mesme raison que le surnom *Carpus* se trouve joint à plusieurs autres noms de famille dans les anciennes Inscriptions qui nous restent. L. CORNELIVS CARPVS. M. FABIVS CARPVS. L. SILIVS. CARPVS. On y trouve aussi CARPVS PALLANTIANVS AVG*usti* LIB*ertus*.

Mais

Mais ce surnom, au moins celuy de SCARPVS, qui est à peu prés le mesme, a esté particulier à une branche de la famille PINARIA, comme le justifient quelques médailles Consulaires. *Med. 7.*

Je m'estendrois sur la qualité de *Sextumvir* Augustal que prend Emilius Carpus, si elle n'estoit expliquée fort au long par la pluspart de nos auteurs. Qui ne sçait que ce fut Tibére qui institua cette société de prestres, qu'on appelloit *Sodales Augustales*, en l'honneur d'Auguste mis au nombre des dieux, pour luy offrir des sacrifices dans les temples qu'il luy avoit fait élever!

Ils ne furent pas seulement establis à Rome; les principales villes des Gaules en eûrent aussi, & sur tout celle de Lyon, où estoit ce temple fameux, consacré à la mémoire d'Auguste par soixante nations, qui y avoient placé chacune leur statuë avec leurs symboles, pour marquer à la postérité qu'elles avoient toutes contribué à son embellissement. Il y avoit cette différence entre les Augustaux establis à Rome & ceux des autres villes, qu'ils n'estoient que six dans les provinces, & que les premiers estoient plus distinguez & en plus grand nombre. Ils estoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirez au sort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tybére luy-mesme, Drusus, Germanicus & Claude. Néron & quelques-uns de ses successeurs, le furent ensuite; mais à mesure que l'on s'éloigna du siécle d'Auguste, ce rang s'avilit & s'anéantit également par-tout.

Les Dendrophores, suivant l'étymologie Grecque δενδροφόρος, *porte arbre*, estoient ceux qui, dans les processions des dieux, portoient des branches d'arbres, ou mesme des arbrisseaux entiers, comme on le voit dans quelques bas reliefs. Le pin estoit sans doute particuliérement destiné aux processions de Cybele; & Saumaise, parlant des Dendrophores, rapporte quatre vers d'un ancien poëte, dont les ouvrages n'ont pas esté imprimez, qui confirment cet usage. *In Spartianum.*

Commodianus. *Egregios proceres currum servare Cybellæ,*
Quem traheret conducta manus Megalensibus actis;
Arboris excisæ truncum portare per urbem
Attin castratum subito prædicere solem.

La Loy 20. du Code Théodosien, au titre de *Paganis & Templis*, fait mention de ces Dendrophores; & une inscription antique, citée par Gruter, donne cette épithéte au dieu Silvain, parce qu'il est ordinairement représenté portant une branche de Pin, ou de Cyprés, suivant ce vers de Virgile:

Pag. LXIV. 7.

Georg. lib. 1. *Et teneram ab radice ferens, Silvane, cupressum.*

Il y avoit d'autres Dendrophores, gens de mestier, qui faisoient trafic de bois, qui suivoient l'armée, & qui avoient soin des machines de guerre. Nos Inscriptions les confondent souvent avec les FABRI, TIGNARII, CENTONARII; & nous avons sur cela une loy expresse au Code Théodosien, qui réünit tous ces ouvriers, plus différents par leur nom que par leurs occupations, sous un seul & mesme corps de mestier.

Lib. 1.

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTULIT.

Les antiquaires ne conviennent pas de la véritable signification de ces mots VIRES TAURI. Les uns croyent que c'est le sang mesme, où consiste la force & la vie des animaux: *Sanguis enim eorum pro anima est.* D'autres pensent que ce sont les cornes du taureau, parce qu'elles sont presque toute sa défense, *vires tauri*. Il en est enfin qui expliquent ces mots des parties qui distinguent les masles d'avec les femelles.

Deut. XII.

Ceux qui ont voulu concilier ces ſentiments différents, ont diſtingué à cet égard trois ſortes d'expreſſions, dont ſe ſervent les inſcriptions Tauroboliques. On trouve en effet dans les unes, *vires excepit;* dans les autres, *vires conſecravit;* & dans quelques autres, *vires condidit.* Ainſi ils entendent par VIRES EXCEPTAE, le ſang de la victime, reçeû par la perſonne *Taurobolice*, s'il eſt permis de hazarder ce terme : par VIRES CONSECRATAE, les cornes qu'on avoit coûtume de conſacrer & d'attacher aux pilliers des temples, comme des enſeignes de la Religion; & par VIRES CONDITAE, les parties naturelles que l'on enterroit ſans doute au pied de l'autel de Cybéle. Oſerai-je dire qu'il y a plus de ſubtilité que de vray-ſemblance dans cette diſtinction, & qu'il me paroiſt que *vires excepit*, *vires conſecravit*, & *vires condidit*, expreſſions qu'on ne trouva jamais enſemble dans une meſme inſcription, ſont toûjours les meſmes *vires*, & ne ſignifient pas trois choſes différentes, parce que nous ſommes aſſez ingénieux pour les expliquer de trois maniéres. VIRES TAURI ſont probablement les parties naturelles du taureau, la plus agréable portion de la victime que l'on pût offrir à Cybéle : auſſi les inſcriptions antiques ajoûtent ſouvent aprés ces mots VIRES CONSECRAVIT, ceux-cy PER QUOD PROPRIE TAUROBOLIUM.

Qui ignore que les preſtres de cette déeſſe, pour qui le Taurobole eſtoit un ſacrifice particulier, ſe coupoient eux-meſmes ces parties, à l'imitation d'Atys, dont l'hiſtoire eſt eſt trop vulgaire pour en faire icy le détail! Catulle, Ovide, Tertullien, Arnobe, Prudence, & une infinité d'autres ont parlé de cette fureur des preſtres de Cybéle. Lampride, dans la vie d'Elagabale, rapporte qu'il ne ſe contenta pas d'offrir des ſacrifices à la Mére des dieux, & de recevoir le ſang des taureaux qu'on luy immoloit; que pour luy plaire davantage, il ſe rendit eunuque, & fit tout ce que faiſoient les preſtres de cette divinité, appellez GALLI. L'hiſtorien ne s'eſtend pas ſur les ſuites faſcheuſes de l'opé-

Plin. Hist. Nat. lib. XXXV. cap. 12. ration ; & il y a apparence que cet Empereur avoit leû l'endroit de Pline, qui asseûre qu'elle n'estoit pas fort dangereuse, lorsqu'on se servoit d'un cousteau fait avec de la terre médicinale de l'isle de Samos.

Si ces raisons ne paroissent pas assez fortes pour déterminer la signification de VIRES TAURI, & qu'on veüille toûjours entendre par ces mots le sang de la victime, comment expliquer ce qui suit, ET A VATICANO TRANSTULIT. Estoit-ce le sang qu'on avoit transporté ! On n'en reservoit rien, & on sçait qu'il estoit tout employé à l'aspersion de celuy qui recevoit le Taurobole. Si c'estoient les cornes, il n'est pas moins difficile d'expliquer le BUCRANIUM CONSECRAVIT, qui est immédiatement aprés. Les cornes estoient attachées au *Bucranium ;* & la réflexion grammaticale qui pourroit faire naistre quelque doute sur ce sujet, seroit bien-tost détruite par la figure mesme de ce *bucranium,* qui est sur le monument.

Je ne prévois que deux objections. Heureusement elles sont foibles; & pour y répondre, il ne se faut pas donner beaucoup de peine, ou perdre beaucoup de temps. Voicy la premiére.

Pag. XXX. Une inscription Taurobolique du recueïl de Gruter, nous apprend qu'une *Valeria Gemina* VIRES EXCEPIT ; & cela ne convient, dira-t-on, nullement à l'idée qu'on se forme de *vires tauri*, en les expliquant par *genitalia.* Ceux qui ont assez de délicatesse pour former une semblable objection, ne se souviennent pas que la plusspart des sacrifices des Gentils consistoient dans des obscénitez encore plus grandes & plus réelles, que l'esprit de leur religion autorisoit, particuliérement dans les mystéres de la déesse Cybéle, qui n'avoit pas moins de prestresses que de prestres.

Il ne reste plus qu'à m'objecter que dans nostre inscription le sens finit peut-estre à VIRES EXCEPIT. De sorte qu'aprés ces mots, on doit lire tout de suite,

ET A VATICANO TRANSTULIT ARA OU ARAM. Mais pour peu que l'on y fasse attention, je suis persuadé que l'on sentira combien cette maniére de lire seroit forcée & contraire à l'intention de ceux qui ont érigé le monument. J'en poursuivrai donc l'explication dans le mesme ordre que je l'ay commencée.

ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Le sens littéral de ces mots marque que le Taurobole offert à Cybéle pour la santé d'Antonin, & pour la prospérité de la colonie establie à Lyon, fut fait à Rome sur la colline du Vatican par Emilius Carpus *Sextumvir* Augustal, député sans doute de la ville de Lyon, où il apporta les *vires tauri*, & le *bucranium*, qu'il y consacra à cette Déesse avec un autel dans un lieu public marqué par l'ordre des Décurions. C'est ce que confirment les mots suivants:

ARAM ET BVCRANIVM SUO INPENDIO CONSACRAVIT.

qui nous apprennent de plus qu'il en avoit fait toute la dépense; & où l'on remarque le mot *impendium* écrit par une N.

Au lieu d'ARA, je lis ARAM, sans accuser l'ouvrier d'avoir oublié l'M, ou un trait au-dessus de l'A. Les Romains supprimoient volontiers dans leurs Inscriptions l'M. final, indépendamment mesme de la voyelle dont il pouvoit estre suivi. Entre les divers exemples qui nous en restent, & qui sont assez exactement marquez dans l'*Index* de Gruter, celui-ci semble fait exprés pour servir de piéce de comparaison. C'est la fin de l'épitaphe d'un enfant âgé, dit l'inscription, de VIII. ans VI. mois XVIII. jours & XI. heures:

CVIVS CORPVS CAVSA PONDERIS ANTE ARA POSITV EST.

S'il n'y avoit pas une conjonction entre ARAM & BVCRANIVM, & que le mot CONSACRAVIT ne fust pas commun à l'un & à l'autre. On pourroit faire d'ARA un ablatif, en sousentendant TAVROBOLIATA: mais ce seroit mal à propos couper le sens de l'inscription.

Je n'en sçache aucune autre qui fasse mention du Vatican. Ce n'est pas que le nom de cette colline ne soit trés-ancien. On le luy donna à cause des fréquents oracles qui s'y rendoient au peuple, *a Vaticiniis.* Cybéle avoit un temple dans ce quartier-là, qui estoit le quatorziéme de la ville. L'Archigallus, ou grand prestre de cette déesse, y faisoit sa demeure, & y débitoit ses prédictions, ce qui le fait nommer en quelques endroits *Vaticinator.* Les Romains faisoient aussi peu de cas de ce prophéte que de ses prophéties: mais les gens de province, plus crédules, y déféroient beaucoup; & je trouve une inscription qui conserve la mémoire d'un Taurobole fait par les Lyonnois pour la santé de Commode, EX VATICINATIONE *Pusoni Juliani* ARCHIGALLI. Cette inscription est singuliére par un autre endroit dont je parlerai dans la suite.

Gruter P. XXX.

SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS.

Ce Quintus Sammius Secundus, l'un des quinze officiers préposez à la garde des livres Sybillins, & chargez du soin de la pluspart des choses qui concernoient la religion, fut, selon toutes les apparences, celuy qui reçeût sur son corps & sur ses habits le sang des victimes offertes à Cybéle. Pour rendre ce sacrifice plus agréable aux Lyonnois,

il accompagna jusques dans leur ville Emilius Carpus, qui y rapportoit les parties réservées pour la consécration & la dédicace de l'autel. Cette cérémonie faite par un Quindecimvir, parut plus auguste : & s'il fut en cette occasion remarquable par sa dignité, nous voyons qu'il tâcha d'en rehausser l'éclat aux yeux du peuple par beaucoup d'ornements extérieurs.

J'avouë cependant que si ces mots Q. SAMMIO SECVNDO AB XVVIRIS ne se trouvoient pas mis comme à dessein dans la mesme ligne, loin d'en faire un ministre de cette distinction, je croirois qu'il reçeût seulement des mains des Quindécimvirs les ornements dont il est parlé dans la ligne suivante.

OCCABO ET CORONA EXORNATO.

Des explications historiques que j'ay faites jusqu'à présent, je tombe nécessairement dans une dissertation de grammaire sur le mot OCCABO. Je ne sçais mesme s'il ne me fera point passer les bornes que je me suis prescrites dans tous les autres articles. Quoyqu'il en soit, la singularité de ce terme, & le peu de connoissance que l'on a de ce qu'il signifie, méritent bien quelque discussion.

OCCABUS ne se trouve dans aucune autre inscription ; il n'est employé dans aucun dictionnaire Latin que j'aye veû ; & les passages des poëtes, des grammairiens, ou des autres auteurs qui peuvent y avoir quelque rapport, ne sont pas assez décisifs.

OCCABUS semble d'abord estre un ornement de teste, comme le fait conjecturer la liaison de ces mots *occabo* & *corona exornato ;* soit que ce fust un simple voile, ou un bonnet pointu à la Phrygienne, en forme de mithre, placé sur le derriere de la teste du prestre qui sacrifioit à Cybéle. Cette déesse elle-mesme est représentée ainsi

dans quelques bas reliefs, & dans la figure de Cybele du Cardinal Barberin, qu'a fait graver Bellori. M. Cuper, dans son Apothéose d'Homére, donne aussi le dessein d'un semblable ornement de teste, propre aux sacrificateurs & aux personnages tragiques; ce que Pollux appelle ΟΓΚΟΣ, & que l'auteur définit *capitis tegmen quod assurgit sicut Littera* Λ. Si OCCABUS venoit d'OCCARE, cette étymologie ne seroit pas fort éloignée du mesme sens, puisque *occare*, selon M. du Cange, signifie *sacrifier*. Il cite pour garant cet endroit d'un manuscrit de la bibliotheque Vaticanne, qui est proprement l'Histoire du martyre de saint Victor de Marseille.

Gloss. med. & inf. Lat.

Surge, deosque voca, sumensque per occiput, occa
De grege quidquid ames, &c.

Mais comme les Latins sont d'un foible secours pour déterrer l'origine d'*occabus*, il a fallu la chercher chez les Grecs. Hésychius est, si l'on ose le dire, le premier auteur qui en parle, & qui semble en marquer l'usage, puisqu'il luy donne ψέλλιον pour synonime. Ὄκκαβος, τὰ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια, *Occabos est cet ornement qui s'attache aux bras.* Cela m'engage donc à examiner ce que les anciens ont entendu par ψέλλιον, & quel en estoit l'usage. Ils conviennent presque tous que ce mot signifie deux choses; ou certain ornement d'hommes & de femmes; ou la chainette de la bride des chevaux, qui est au-dessous du menton, & qu'on appelle *gourmette*. Sans rapporter icy toutes les autoritez qu'on en a, celle de Pollux doit suffire. Il dit qu'on appelle ainsi ces ornements qui se mettent *vers les jointures de la main & du bras*, περὶ τοὺς καρποὺς δὲ... ψέλλια... de mesme que *ce qui s'attache sous le menton des chevaux*, τὸ δὲ περὶ τὸ γένειον διειρόμενον, ψέλλιον. On ne peut pas dire que l'*occabus* réponde à ce dernier sens; ainsi c'est au premier qu'il faut se réduire. Cela ne détermine pas néanmoins la figure que pouvoit avoir l'*Occabus*, ni la raison de cet ornement, qui devoit estre singulier.

Lib. 5. c. 18.
Lib. 1. c. 10.

ſingulier. Un paſſage de Suidas ſur le *Pſellion*, ſon ſynonime peut nous en éclaircir. Il ſemble, par ce que ce grammairien rapporte d'un endroit de Job, que c'eſtoit un *cercle* ou un *anneau* de métal joint à quelque chaiſne; & il ajoûte que ce ψέλλιον eſt un ornement de la main, τὸ ψέλλιον κόσμος τῆς χειρός. Mais ce que Suidas cite aprés d'un traité de la Providence d'Elian, ſemble marquer que ce terme ſignifioit auſſi une eſpéce de taliſman & de préſervatif pendu au cou, παρ' οὐδὲν, dit Elian, ϑέμϑος τὴν τῶ ἱερῶ γράμματος συμβολὴν, & non pas συμβουλὴν, comme on lit dans nos livres, ὅπερ οὖν οἷα δήπου ψέλλιον τοῖς βασιλεῦσι τῶν Αἰγυπτίων ἐκ τῶ νόμου προσήρτητο, ἀνασέλλον τῶν ἀδικημάτων, qu'on ne peut, je crois, traduire que de cette maniére; *Mais ſans ſe mettre en peine* des ſecours & *de l'avantage des caractéres ſacrez, c'eſt à dire, de cet ornement attaché au* cou du *roy d'Egypte*, & *qui devoit l'éloigner* de commettre *des injuſtices*. Si l'endroit de Suidas n'eſtoit pas tronqué dés le commencement de l'article, comme il me le paroiſt, je ne doute pas qu'il ne ſerviſt beaucoup à expliquer noſtre *Occabus* avec ce que je vas rapporter des Etymologies Grecques.

L'auteur de cet ouvrage ſemble prouver qu'Ὄκκαβος eſtoit une expreſſion commune, puiſqu'il s'en ſert pour mieux faire entendre un autre terme d'Homére aſſez connu. C'eſt ſur le mot ἕστωρ, inſtrument qui s'ajuſte au joug & au timon des chariots. L'auteur cite ce demi vers du dernier livre de l'Illiade:

————'ἐπὶ δὲ κρίκον ἕστορι βάλλον. *Iliad.Ω,272.*

& ils paſſérent le cercle dans la clef du timon; aprés quoy, ſans nommer Didyme dont il copie la note, il ajoûte, Ἀντὶ τῶ τοῦ δὲ ὀκκάβῳ τὸν ἕστορα ἔβαλλον; pour dire, *& ils paſſérent la clef du timon dans l'Occabus*, ou *le cercle*; ce qui ne ſe peut traduire autrement, puiſque Didyme & l'Etymologiſte interprétent le κρίκον par l'Ὄκκαβος. Et dans

Aléxandre d'Aphrodisée il paroist que le χρίκος se prend pour un chaisnon qui se joint à un autre chaisnon.

Le χρίκος est donc encore un synonime d'*Occabus*, comme le ψέλλιον, & il désigne une chaisnette qui se mettoit au cou ou au bras de ceux qui faisoient de certains sacrifices, ou qui présidoient dans la célébration de certains jeux; un ornement particulier d'où pendoit peut-estre quelque espéce de chaisne; ou un cercle enfin, comme pourroit estre celuy que Virgile donne à Ascagne seul, selon mon sens, lorsqu'il décrit le jeux funébres faits en l'honneur d'Anchise:

It pectore summo

Æneid. V, 559. *Flexilis obtorti per collum circulus auri.*

Le Quindecimvir Sammius Secundus pouvoit estre Gaulois. Lib. 2. Les principaux d'entre les Gaulois, dit Polybe, avoient coutume de porter au cou & aux bras des ornements d'or qu'il explique par ψέλλιον. Strabon se sert aussi de ce terme pour un usage semblable, au sujet des Belges, qui Lib. 1. sont de la mesme nation. Tite-Live rapporte que les Sabins, qui, à ce qu'on prétend, descendent des Celtes, portoient ordinairement au bras gauche des espéces de bracelets d'or d'un grand poids: *Vulgò Sabini Armillas aureas magni ponderis brachio lævo habuerunt.* Ce qu'on lit d'un ancien poëte, dans Festus, fait voir aussi qu'il estoit de quelque usage de porter des bijous pendus au bras gauche:

Suspensum in lævo brachio ostendo ungulum.

Et cet *ungulus*, dit le grammairien, est un anneau, ou un bracelet dans la langue des Osques. Saül portoit au bras, disent les Septante, aussi-bien que la Vulgate, un *bracelet* que luy osta celuy que ce Prince avoit prié de le L. V. pag. 148. tuër. L'ornement dont parle Nonnus dans ses Dionysiaques, estoit sans doute de la mesme espéce. Entre les pré-

ſents que les dieux firent, ſelon ce Poëte, aux nopces de Cadmus & d'Harmonie, Vulcain offrit un bijou qui reſſembloit à un ſerpent, *fait en cercle, d'où pendoient deux chaiſnons :*

Κάμπτετο κυρτωθεῖσαν ἔχων διδυμάονα δειρήν.

Mais pour revenir plus préciſément à noſtre *Occabus*, Si cet ornement eſtoit du genre de ceux qui marquoient à Carthage, ſuivant Ariſtote, le nombre des campagnes Lib. 7. Polit.
& des expéditions heureuſes qu'on avoit faites, on pourroit dire que Sammius Secundus en ſeroit orné, pour avoir fait pluſieurs fois la principale fonction des ſacrifices Tauroboliques. Il y a bien apparence que les Payens, qui employoient de tels ornements dans les cérémonies de leur Religion, avoient emprunté ces maniéres des Iſraëlites, ſur les bons ou mauvais uſages qu'ils en avoient faits. On C. 35.
voit dans l'Exode que les hommes & les femmes conſacrent tous ces bijoux à l'embelliſſement des habits ſacerdotaux; & dans les Nombres, on remarque que les chefs de l'armée, aprés une victoire célébre remportée ſur les Madianites, préſentent à Moyſe tout ce qui s'en eſt pû trou- C. 31.
ver parmi les dépoüilles des ennemis, afin qu'il en offrit pour eux au Seigneur un ſacrifice de propiciation. Mais ailleurs un Prophéte reproche aux Iſraëlites d'avoir pro- Ezech. c. 23.
fané le ſanctuaire, d'avoir *orné les mains* des eſtrangers *de bracelets*, & d'avoir *mis des couronnes éclatantes ſur leurs teſtes* : ſelon la vulgate, *poſuerunt armillas in manibus eorum, & coronas ſpecioſas in capitibus eorum.*

Enfin, il eſt certain par toutes ces recherches que l'*Occabus* ſynonime au ψέλλιον, & au κρίκος des Grecs principalement; au *Circulus* & à l'*Armilla* des Latins, ne peut eſtre qu'un ornement de bras & de cou, garni de pierres précieuſes, & d'où pendoient quelques petites chaiſnes.

CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENS*ium.*
PERPETVITATEM SACERDOTI*i*
DECREVIT.

La perception du Taurobole estoit, selon les anciens, d'une si grande vertu, qu'ils pensoient que celuy qui en avoit essuyé la fatigante cérémonie, reprenoit un estat d'innocence, & pour ainsi dire, une nouvelle vie, par cette espéce de baptesme de sang. De là vient que dans une inscription rapportée par Gruter, un *Sextilius Agesilaüs*,
Pag. XXVIII. se dit TAVROBOLIO CRIOBOLIOQVE IN AETERNVM RENATVS. C'est dans cette veuë que les Lyonnois décernent la perpétuité du sacerdoce à Quintus Sammius Secundus, qui avoit fait leur expiation Taurobolique.

Ces mots PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT, ne doivent pas favoriser l'opinion de ceux qui prétendent que la cérémonie du Taurobole estoit particuliérement destinée à la consécration & à l'inauguration du souverain pontife & des grands prestres. Le titre de *Summus sacerdos*, que le poëte Prudence, employe, peut-estre par ironie, dans sa description Taurobolique, a esté la principale source de cette erreur, que Scaliger, Bulengerus, & d'autres grands hommes ont soustenuë. Il paroist à la vérité par un endroit du Lévitique, que la consécration d'Aaron & de ses fils se fit en partie par l'aspersion du sang des béliers immolez au Seigneur, sur eux & sur leurs vestements; *Et sanguinem qui erat in altari aspersit super Aaron, & vestimenta ejus, & super filios illius, ac vestes eorum.* (*Levit.* VIII, 30.) Mais il n'en estoit pas de mesme chez les Romains, qui ne connurent, ou du moins qui n'admirent que fort tard l'usage des sacrifices Tauroboliques. D'ailleurs, le sang qu'on y répandoit estoit receû indifféremment par des hommes & par des femmes; & l'on voit dans les Inscriptions antiques jusqu'à huit ou dix personnes de l'un & de l'autre sexe

qui l'ont receû dans un mesme lieu, dans un mesme jour, & probablement à la mesme heure. Ce n'estoient pas là autant de souverains pontifes ou de grandes prestresses que l'ou inauguroit. De nouvelles raisons se présentent encore pour détruire ce sentiment.

La pluspart des Tauroboles, dont les monuments nous conservent la mémoire, ont esté faits pour la santé des Empereurs, ou pour celle des particuliers; ainsi cela ne regardoit point la consécration d'un souverain pontife, ou d'un grand prestre, laquelle devoit estre un acte public & une cérémonie appliquée à ce seul usage.

Enfin, il estoit libre à chacun pour son argent de faire des Tauroboles, & d'en recevoir le sang. C'est ce que nous marquent ces mots si communs dans les Inscriptions, FECIT SVO IMPENDIO, ou HOSTIIS SVIS. Eût-il esté permis de prendre à son gré l'inauguration du sacerdoce! & sans faire valoir sur cela le profond silence de tous les Historiens, ne trouveroit-on aucune inscription qui nous apprist que le Taurobole, dont il y est parlé, a esté fait pour ce sujet!

Quelle que fust, au reste, la force de ce sacrifice, celuy qui sembloit en avoir recüeilli toute la vertu, s'en défioit assez pour en réïtérer la cérémonie au bout de vingt ans, lorsqu'il se trouvoit encore en vie, comme fit ce Céjonius Rufus Volusianus, dont il fait mention dans un marbre que Gruter décrit. Peut-estre que dans la suite ces répétitions devinrent encore plus fréquentes. *Pag. XXVIII.*

APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA T*ito* CLODIO VIBIO VARO COS*ulibus*.

Annius Bradua & Vibius Varus furent Consuls sur la fin de la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. C'estoit la derniére de la deux cens trente-quatriéme

Olympiade, la neuf cens treiziéme de la fondation de Rome, & la cent soixante de Jesus-Christ. Antonin mourut quelques mois aprés; ainsi le Taurobole ne fut pas d'un grand effet.

Le nom de Vibius Varus, l'un de ces Consuls, est corrompu dans presque toutes les éditions des Fastes. Les unes le nomment *Verus*, les autres *Barus*. Pour ce qui est de *Barus*, on sçait que le changement de l'V en B, & du B en V, est assez ordinaire; mais à l'égard de *Verus*, l'équivoque en est d'autant plus dangereuse, que l'on pourroit attribuer ce Consulat à L. Verus, l'un des fils adoptifs d'Antonin, qui avoit esté Consul quelques années avant Varus, & qui le fut encore immédiatement aprés luy. Cette inscription nous fournit donc une correction importante & trés-asseûrée, puisqu'elle s'accorde pour cela avec les médailles consulaires de la famille *Vibia*, où le surnom *Varus* se trouve souvent. *Med. 8. & 9.*

Ce monument enrichit encore les Fastes d'une nouvelle circonstance; le nom d'*Atilius* n'y est point donné au Consul Bradua ni celuy de *Clodius* au Consul Varus. Il faut cependant qu'ils les ayent portez, & qu'ils fussent l'un de la famille *Atilia*; l'autre de la famille *Clodia*, du moins par d'étroites alliances. Ils en avoient peut-estre épousé les héritiéres.

Locus Datus Decreto Decurionum.

C'est ainsi que j'explique ces quatre lettres, L. D. D. D. dont j'aurois peut-estre rendu le sens plus agréable, si je leur avois substitué ces mots, *Lugdunenses, Dono, Dederunt, Dicaverunt*; mais il n'y avoit pas à balancer entre l'une & l'autre interprétation. Celle que j'employe par préférence est une formule trés usitée dans les inscriptions antiques des colonies Romaines. Elle s'y lit quelquefois tout au long, & elle marque que le lieu du sacrifice, ou

de l'érection du monument, a esté destiné à cêt usage par l'ordre des Décurions. Ces officiers municipaux, au nombre de dix, estoient les principaux de la colonie; ils y formoient une jurisdiction qui représentoit l'autorité du Sénat, & ils y estoient particuliérement chargez de l'administration des revenus publics, de l'entretien des murailles, & des autres édifices. Les jugements qu'ils rendoient s'intituloient par un double DD. *Decretum Decurionum*, comme ceux du Sénat l'estoient par ces deux lettres S. C. *Senatus Consultum*.

CVIVS MESONYCTIVM. FACTVM EST V. IDus DECembris.

Il n'est pas extraordinaire de trouver dans les inscriptions Tauroboliques l'époque de ces sortes de sacrifices, marquée non seulement par les Consulats; mais encore déterminée par les noms du mois & du jour. Ce qu'il y a de singulier dans celle-cy est le mot *mesonyctium*, diction purement Grecque & composée. ΜΕΣΟΝΥΚΤΙΟΝ, *media nox*. Ce terme est assez rare, mesme dans les auteurs Grecs qui nous restent. Voicy ce que Phrynicus en dit dans ce qu'il rappporte des dictions Attiques. *Μεσονύκτιον ποιητικὸν οὐ πολιτικόν. Media nox; poëticum est, non oratorium.*

Thomas Magister ajoute que Μεσονύκτιος se dit aussi, & qu'il est poëtique; ce qu'il prouve par un endroit d'Euripide dans son Hécube page 80. de l'édition de Paul Estienne:

Μεσονύκτιος ὠλλύμαν,
Ημος ἐκ δείπνων ὕπνος
Ηδὺς ἐπ' ὄσσοις κίδναται.

Dans le Chœur du 4. Acte. vers 914.

Nous pérismes au milieu de la nuit, lorsque les vapeurs du

souper répandoient un doux sommeil sur nos yeux.

Anacréon, presque contemporain de ce Tragique, s'en estoit servi avant luy dans la mesme terminaison, avec cette différence qu'il en fait un adjectif à ὥραις, au commencement de sa belle chanson sur l'Amour:

Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις.

Vers le milieu de la nuit, &c.

Aristote, dans ses Problemes, en fait aussi un adjectif à πνεῦμα. Μεσονύκτιον πνεῦμα. Et Théocrite est le premier qui l'ait pris dans le sens de nostre inscription, lorsqu'il a dit:

Ἱστία δ' ἤϊθεοι μεσονύκτιον ἐξεκάθαιρον,

Cependant les matelots nettoyoient les voiles au milieu de la nuit.

L'unique endroit des auteurs Latins, où je sçache qu'il en soit parlé, est au chapitre 30. du cinquiéme livre des Origines d'Isidore; mais le passage n'est pas des plus intelligibles, & il pourroit bien y manquer quelque chose: le voicy. *Unde & tunc Gallicinium est: quorum vox diei ostendit præconium, quando & Mesonyctius afflatus sit.* Le *Mesonyctium* de cet endroit n'est peut-estre pas fort éloigné du sens que luy ont donné les Grecs modernes. Il paroist par ce que M. du Cange en rapporte, qu'on appelloit ainsi un des offices de l'Eglise, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel estoit chez les payens le *Pervigilium* ordinaire des sacrifices; il ne consistoit proprement que dans quelques priéres nocturnes que le grand Constantin, au rapport d'Eusébe, changea en celles que nous appellons Matines, & qui sont encore le *Mesonyctium* de la pluspart des Moines.

Gloss. ad script. med. & inf. Græc.

Ce *Pervigilium* convient d'autant mieux aux Taurobo-les, qu'il est constant par une inscription que j'ay déja citée, que la cérémonie en duroit plusieurs jours. C'est elle que les Lyonnois firent, *ex vaticinatione Archigalli*, pour la

la santé de Commode, & qui ayant esté commencée le 21. d'Avril, ne finit que le 25. du mesme mois. La chose paroistra plus sensible par les termes de cette Inscription. Les premiéres lignes & celles du milieu sont effacées; ce qu'il y avoit de plus essentiel s'est heureusement conservé.

* * * * * * * * * * * * * *
* * * * DOMVSQVE DIVI
NAE. COLON. COPIAE CLAVD. AVG. LVGD.
TAVROPOLIVM FECIT. Q. AQVIVS
ANTONIANVS PONTIFEX PERPETVVS.
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
EX VATICINATIONE PVSONI IVLIANI
ARCHIGALLI. INCHOATVM XII. KAL.
MAI. CONSVMMATVM VIII. KAL. MAI.
L. EGGIO MARVLLO. CN. PARINIO AE
LIANO. COS. * * * &c.

En effet, je ne crois pas que le mot *mesonyctium* ait rapport à un usage particulier des anciens Gaulois, qui croyant, sur la foy de leurs Druides, descendre de Pluton, comptoient les mois, les années, & toute sorte d'espace de temps par nuits, au lieu de les compter par jours : *Spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt; & dies naturales, & mensium sic definiunt ut noctem dies subsequatur;* de sorte que pour marquer plus précisément que ce sacrifice avoit esté fait le 9. de Decembre, on eûst mis

Cæsar. L. VI. de bello. Gallico.

CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST
V. IDus DECembris.

ce que le couteau victimaire, placé entre ces mots, auroit encore pû désigner.

Si dans les sacrifices Tauroboliques, il y avoit eû une inspection d'entrailles, & ce qu'on appelloit l'*Extispice*, il auroit esté à présumer que la creste de ce cousteau eûst servi à remüer les intestins de la victime, lorsque l'Aruspice les examinoit pour en tirer ses présages, suivant ce vers de Virgile :

Æneid. IV.

Pecudumque reclusis
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.

Mais dans le Taurobole on n'ouvroit point la victime: on se contentoit de l'immoler & d'en répandre le sang. C'est ce qui fait distinguer à Macrobe, aprés Trébatius, deux sortes d'hosties. Les unes dont on foüilloit les entrailles, pour y chercher la volonté des dieux; les autres, dont on leur offroit l'ame seulement : *Hostiarum duo genera . . . . Alterum, in quo voluntas dei per exta disquiritur : alterum, in quo sola anima deo sacratur, unde & Aruspices animales has hostias vocant.* L'utilité particuliére de ce couteau ne consistoit donc qu'à faire une plus grande ouverture lorsqu'on perçoit la victime, & à élargir extrémement la playe quand on le retiroit, pour en faire sortir le sang avec plus d'abondance : ce qui revient assez à cet endroit de la description de Prudence :

Saturn. lib. III. cap. 5.

Pectus sacrato dividunt venabulo,
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis, &c.

La teste de bélier représentée sur la troisiéme face de nostre monument, marque qu'outre le sacrifice d'un taureau qu'on offrit à Cybele pour la santé d'Antonin, & pour la prospérité de la colonie de Lyon, on immola encore un bélier en l'honneur d'Atys. C'est là le Criobole dont j'ay déja parlé, & que nos inscriptions joignent si

ſouvent au Taurobole, parce que ces ſacrifices ſe faiſoient preſque toûjours enſemble. Le Criobole, ſur tout, ſuppoſoit le Taurobole, & n'en eſtoit, pour ainſi dire, que l'acceſſoire. Deux Inſcriptions rapportées par Van Dale ſemble inſinüer le contraire; mais l'une eſt mutilée, & le ſens de l'autre eſt trés-équivoque. Au reſte, ces deux ſortes de ſacrifices qui eſtoient les meſmes dans leurs principes & dans leurs cérémonies, ont auſſi commencé & fini en meſme temps. Noſtre inſcription en fait remonter l'eſtabliſſement à la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. De ſemblables monuments nous apprennent qu'ils ont duré juſques à la quinziéme de l'empire de Valentinien II. Du moins une inſcription marquée du quatriéme Conſulat de ce prince avec Fl. Neoterius, eſt la derniére où l'on ſçache qu'il ſoit fait mention de Taurobole & de Criobole. Je la rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle termine fort à propos ce que j'ay dit ſur cette matiére:

De Rome 913. de J. C. 160.

De Rome 1143. de J. C. 390.

DIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS. V. C.
AVGVR. PVBLICVS
P. R. Q. PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAVROBOLIO
CRIOBOLIOQ.
X. KAL. IVN.
D. N. VALETINIANO
AVG. IIII. ET
NEOTERIO CONS.
ARAM CONSECRAVIT.

Quelques légéres circonſtances peuvent encore avoir

échappé à mes recherches : mais je ne me ſuis pas engagé à faire un traité des Tauroboles. J'en ay ſeulement voulu expliquer une inſcription particuliére, dont chaque ligne, quelquefois meſme chaque terme, avoit beſoin d'un commentaire. Le ſecours de la graveûre que j'emprunte icy pour marquer avec quelque exactitude les cérémonies du Taurobole, achevera peut-eſtre de donner une idée préciſe de ces ſacrifices, tels que nous les décrit le poëte Prudence, & tels qu'on ſe les peut figurer par les inſcriptions qui nous en conſervent la mémoire. J'ay veû dans la nouvelle édition du livre de Lomeïer, *De veterum Gentilium Luſtrationibus*, une planche de cette nature, mais ſi éloignée du gouſt de l'antique, que je n'ay pû me perſuader que ce foible crayon ſatisfiſt la curioſité des connoiſſeurs.



ECLAIRCISSEMENT

Sur les explications que les Anglois ont données de quelques Inscriptions de Palmyre, & des remarques sur une qui se trouve à Heliopolis de Syrie, appellée communement Baalbek.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LES inscriptions qui ont esté communiquées à l'Academie, & qui ont esté copiées sur les ruines de l'ancienne Palmyre, se trouvent les mesmes, que celles qui ont esté publiées par les Anglois, sur les memoires qui ont esté apportez de Levant par M. Hallifax, & quelques-autres. Ils manderent, avant mesme que de les avoir envoyées en Angleterre, tout ce qui pouvoit le plus exciter la curiosité des sçavants, particulierement de ceux qui cultivent les Langues Orientales, dont il y a un assez grand nombre en ce pays-là; & ils se firent un grand honneur d'avoir esté les premiers de leur nation, qui eussent fait cette découverte. Ils firent concevoir à leurs compatriotes une esperance presque certaine de donner au public la connoissance de Lettres inconnuës jusqu'alors: ils en receurent des compliments de tous costez, & on attendit avec impatience quelque decouverte fort importante, par laquelle on pourroit expliquer des inscriptions, qui jusqu'à present ont esté inintelligibles, & mesme qu'on n'a pû lire.

Ils ont envoyé un nombre mediocre d'inscriptions, dont la pluspart sont partie en Grec, & partie en ces Lettres que nous appellons Palmyreniennes, mais personne n'en a pû encore déterminer l'alphabet. Cependant M. Edouard Bernard, Professeur de Mathématiques de la Chaire de Savil à Oxford, homme tres-sçavant, & qui avoit une grande

connoiſſance des Langues Orientales, jugea qu'il falloit communiquer ces inſcriptions au public, telles qu'elles eſtoient, eſperant qu'il ſe trouveroit quelqu'un qui pourroit les dechiffrer, & reconnoiſtre les caracteres autant qu'il ſeroit néceſſaire pour en former un Alphabet. Elles furent donc par ſes ſoins imprimées à Utrecht en 1698. ſous le titre d'*Inſcriptiones Græcæ Palmyrenorum.* On y en joignit en meſme temps quelques-unes en caractere du pays, & M. Bernard les accompagna de notes tirées de la conformité, que les mots qui eſtoient liſibles, parce qu'ils ſe trouvoient en Grec, pouvoient avoir avec les Langues Orientales, qui nous ſont plus connuës. M. Smith qui eut ſoin de l'impreſſion, y ajoûta une Preface & des obſervations, qui roulent à peu prés ſur le meſme principe.

Il nous apprend que les Anglois avoient entrepris cette recherche des antiquitez de Palmyre dez 1678. & un de ceux qui devoient y eſtre employez, eſtoit M. Robert Huntington, qui paſſa à Paris quelques années aprés, & duquel j'appris pluſieurs particularitez de ſon voyage. Il avoit eſté Miniſtre des Anglois eſtablis à Alep; & comme il avoit acquis une grande connoiſſance des Langues Orientales, il y fit un recuëil conſiderable de manuſcrits, dont le catalogue a eſté imprimé avec celuy de tous ceux qui ſont en Angleterre. Ce meſme M. Huntington, quoy-qu'il euſt pluſieurs connoiſſances particulieres de ces Antiquitez de Palmyre, n'a pas paru ſi fort perſuadé que ſon ſucceſſeur M. Hallifax, de la facilité qu'il y avoit à diſtinguer cet ancien caractere Syriaque, & à l'expliquer; & l'évenement a fait voir qu'il en avoit jugé plus ſainement que les autres. Car tout le fruit du voyage qu'ils firent aux ruines de Palmyre en 1691. fut de copier une trentaine d'inſcriptions Grecques, & un fort petit nombre de Palmyreniennes qui ont eſté imprimées.

On en avoit desja veu quelques-unes, & la difference des caracteres ſe trouve ſi grande entre les copies, qu'il eſt impoſſible de juger qui ſont celles ſur leſquelles on puiſſe

connoiſtre les originaux. Celle de *Aglibolo*, & *Malacbolo*, &c. qui avoit eſté publiée dans Gruter, mais ſans caracteres Palmyreniens, ne reſſemble pas fort exactement à ce que les Anglois nous ont donné, ſi on peut faire fond ſur quelques copies qui ſont entre les mains des ſçavants; & celle que M. Poullard Conſul de Tripoli de Syrie, a envoyée à M. le Comte de Pontchartrain, repreſente des lettres d'une figure fort differente. C'eſt par cette difficulté de fixer les veritables figures des caractéres, que pluſieurs perſonnes tres-verſées dans l'antiquité & dans les langues Orientales, ont jugé, il y a long-temps, que cette recherche eſtoit du nombre des curioſitez entierement inutiles, auſſi-bien que celle des anciens caracteres Puniques, des Etruſques, & de quelques autres ſemblables.

Les Anglois firent annoncer leur decouverte dans les *Tranſactions Philoſophiques*, ou Journaux de la Societé Royale, & M. Hallifax en fit en particulier une ample deſcription. Elle peut ſatisfaire la curioſité des lecteurs, ſur ce qui regarde la deſcription du pays, & des ruines de la ville de Palmyre: mais pour ce qui a rapport à la langue & aux inſcriptions en caracteres inconnus, on n'en ſçait pas plus, aprés tant de peines que ces ſçavants hommes ont priſes pour les dechiffrer, qu'on en ſçavoit auparavant. La preuve en eſt bien claire; car celuy qui les a fait imprimer, ayant donné, p. 8. une inſcription Grecque & Palmyrenienne aſſez entiere, donne pour l'expliquer, quatre alphabets, le Samaritain, le Juif moderne, le Syriaque & le Mendée, ou ancien Syriaque qui ſe trouve dans les livres des Chreſtiens de ſaint Jean, qui meſme n'eſt pas entier, aprés quoy il dit, *Palmyrenum vero ſi quis dederit, erit mihi magnus Philologus.* Mais il ne s'agit pas icy de Philologie, il s'agit d'un fait; & le voyageur le plus groſſier, qui pourroit trouver un alphabet de cette Langue, ou une inſcription qui marquaſt diſtinctement pluſieurs noms propres, aidera plus que tous les Philologues du monde. L'eſſay que les Anglois ont fait avec une grande con-

noiſſance des langues, ſuffit pour en prouver l'inutilité.

M. Bernard, qui ſans conteſtation eſtoit le plus ſçavant de tous, a donné quelques remarques, qui ſont les premieres du recueïl imprimé à Utrecht, & M. Smith en a adjouté d'autres. Elles ne contiennent que des obſervations tirées de la comparaiſon des langues Orientales, avec les noms propres qui ſe trouvent dans les inſcriptions Grecques; car pour les autres, ils n'y ont pas touché. Ce travail peut eſtre fait avec le meſme ſuccez par toute perſonne qui voudra prendre la peine de conferer un Dictionaire Hebreu, Syriaque, Arabe, &c. pour y chercher des étymologies, leſquelles meſme ſont tres-inutiles dans les noms propres, ſi ce n'eſt dans ceux de la Bible, qui ſignifient quelque choſe de myſterieux dans leur origine. Mais ce qui paroiſt plus extraordinaire, eſt que les étymologies qu'on donne de ces noms, ſont preſque toutes tirées de l'Arabe, & meſme de celuy qui n'eſtant en uſage que dans le ſtyle ſublime, c'eſt-à-dire, dans la Poëſie, & dans les ouvrages eſcrits en ſtyle poëtique, n'a aucun rapport avec la langue ordinaire, & encore moins avec la Syriaque. Car des langues, pour avoir une meſme origine, ne ſont pas les meſmes. Il n'y a aucune langue dans laquelle il ne ſoit aiſé de trouver de pareilles étymologies; & nous avons veû autrefois un homme tres-ſçavant dans les langues Orientales, qui tiroit de la Perſienne le nom de Faramond, & ceux de nos anciens Rois de la premiere race, avec autant de vray-ſemblance & d'analogie qu'en ont toutes les interprétations des noms Palmyreniens qui nous ont eſté données. Mais quand elles ſeroient auſſi certaines qu'elles ſont douteuſes & arbitraires, ſi on excepte quelques mots, où on ne peut ſe meſprendre, ce n'eſt pas cela qu'on doit chercher, mais des choſes qui puiſſent eſtre de quelque utilité pour l'Hiſtoire. Or, quand on liroit les caracteres inconnus qui ſont au-deſſous des inſcriptions Grecques, il n'y a pas d'apparence qu'elles nous appriſſent rien davantage que les noms Syriens qui ſont au-deſſus en Grec,

&

& le sujet qui est exprimé dans les mots escrits en cette langue. C'est ordinairement un tombeau, une dedicace, ou quelque chose de semblable. On demande de bonne foy, si quand on seroit assuré de la lecture de ces caracteres inconnus, on pourroit s'imaginer qu'il s'y trouve d'autre mystere que ce qui est exprimé par les mots Grecs.

On conviendra facilement qu'avec un plus grand recueïl de pareilles inscriptions, on ne feroit pas de grands progrez dans l'histoire de Palmyre; & c'est se tromper à plaisir, que de supposer qu'il se puisse trouver en langue & en caracteres du pays, quelque chose de plus particulier, que ce qui en reste dans les auteurs Grecs & Latins, & qui a rapport à deux temps fort éloignez l'un de l'autre. Le premier est la fondation de la ville par Salomon, & personne ne s'imaginera que ces inscriptions, dont aucune n'est plus ancienne que l'Ere Chrestienne, puissent donner quelques lumieres sur une antiquité si éloignée. On sçait par la sainte Escriture qu'il bastit cette ville à l'entrée du desert, qu'il l'appella *Tadmor ;* ce que saint Jerôme a traduit *Palmyre*, parce qu'elle estoit ainsi appellée de son temps, à cause des palmes qui estoient en grande abondance dans les environs. La version de saint Jerôme est assez justifiée par l'usage present qui a conservé le mesme nom de *Tadmor*, ou *Tedmour* à Palmyre.

Depuis le temps de Salomon la ville n'a eu de reputation qu'à l'occasion d'Odenath & de Zenobie, qui dans le renversement general des affaires de l'Empire, sous Valerien, s'opposerent vigoureusement aux Parthes, & mesme prirent la pourpre & le nom d'Auguste. Sans cela il n'auroit non plus esté parlé de Palmyre, que de plusieurs autres villes d'Orient qui ont eu des édifices magnifiques, une maniere de senat, & d'autres marques de dignité, mais sans que cela les distinguast de cent autres, qui avoient les mesmes avantages, & particulierement le privilege de se gouverner selon leurs loix, ou αὐτονομία.

Ce sont donc ces deux seuls points d'histoire sur les-

quels on pourroit chercher quelques esclaircissements, par rapport à la ville de Palmyre. On ne trouve rien touchant le premier, qui nous apprenne quelque chose de plus que ce qui est dans l'Escriture. Et pour ce qui regarde les temps posterieurs, l'Ere des Seleucides qui est marquée sur la plufpart des inscriptions, fait connoistre que les Palmyreniens avoient suivi le sort de toutes les autres villes de Syrie & de Phenicie, c'est à dire, qu'ayant esté soumises aux Rois de Perse, elles avoient ensuite obei à Alexandre & à ses successeurs, aprés la ruine desquels, elles avoient esté sous l'Empire Romain, ensuite sous les Empereurs, dont quelques-uns, comme Adrien, avoient accordé des privileges à Palmyre.

On reconnoist aussi par ces inscriptions, qu'il y avoit une colonie Romaine à Palmyre, & que plusieurs Romains y estoient establis. Mais parmi ceux qui se trouvent nommez, il y en a peu qui n'ayent pas deux noms, un Romain, & l'autre Syrien; ce qui fait connoistre que plusieurs Syriens ayant acquis la qualité de citoyens Romains, adjoutoient des noms de famille Romaine à ceux du pays, ce qui mesme marquoit souvent une origine servile. Car nonobstant le renversement entier des regles & de l'usage des noms Romains establis, pendant que la République subsistoit, & qui finirent avec la liberté; il resta neantmoins un usage presque certain à l'esgard des affranchis. Ils avoient leur nom propre qui estoit ordinairement Grec ou Barbare, ou imposé par le maistre. Lorsqu'ils sortoient de servitude, & que leurs maistres les affranchissoient; ce nom leur demeuroit, comme on peut le prouver par un nombre infini d'exemples, & ils y adjoustoient le nom de la famille de leur patron. Ainsi les deux fameux affranchis de Ciceron s'appelloient *Marcus Tullius Tyro*, & *Marcus Tullius Laurea*. Ils prenoient aussi le nom de leurs patrons par le credit desquels ils avoient obtenu la qualite de citoyens Romains, que pouvoient avoir obtenuë ces Palmyreniens. Les noms Grecs ou barbares estoient

tellement une marque de servitude, ou de naissance estrangere, qu'il ne s'en trouvera point dans l'histoire, ni dans les inscriptions qui ayent appartenu à des familles illustres de Rome; si ce n'est que quelques-unes avoient les surnoms, ou *Agnomina* Grecs, comme *Philippus*, dans la maison *Marcia: Aufidius Orestes*, *Licinius Damasippus*, & ainsi de quelqu'autres. Par consequent les noms Syriens de *Zabdila* ou *Zabida*, comme il se lit dans une autre inscription, joint avec *Julius Aurelius*, & celuy de *Septimius* joint avec celuy d'*Odænathus*, & quelques autres semblables, ne sont pas des preuves d'origine Romaine; mais ils font connoistre, ou que les familles de ceux qui les portoient, venoient de quelque affranchi qui avoit pris le nom de famille de son patron, ou de quelque Clientele; car, lorsque des estrangers devenoient citoyens Romains, ils prenoient le nom de celuy qui leur avoit procuré cet avantage. C'est ce qui a esté desja dit dans un esclaircissement donné à l'Academie, il y a quelque temps, sur le nom de *Septimia*, qui se trouve joint avec celuy de Zenobie, dans les medailles de cette princesse. *Inscript. 11. 12.*

On peut aussi tirer de ces monuments quelque connoissance des magistratures & dignitez de Palmyre, comme celles de Γραμματεὺς ou *Scriba*, Στρατηγὸς ou *Preteur*, Ἀγορανόμος ou *Edile*, &c. quoy-que la matiere ne soit pas fort importante.

Il se trouve aussi diverses choses qui ont rapport à la religion, & aux divinitez connuës dans le pays, comme *Aglibolo*, *Malacbolo patriis Diis*, dans l'inscription rapportée par Gruter, & qui se trouve parmy celle des Anglois, Jupiter Κεραύνιος, ou *foudroyant*, ΙΑΡΙΒΩΛΟϹ, 8. & 11. mais on n'en connoist que les noms.

L'arrivée d'Adrien & d'Alexandre dans le pays, & les honneurs divins qui leur furent rendus par cette nation flatteuse jusqu'à l'excez, sont aussi marquez dans d'autres inscriptions.

Enfin, on trouve quelques noms propres, mais qui ne

conduisent à aucun fait important, & qui servent uniquement à faire connoistre des noms, dont la pluspart sont assez connus comme veritablement Syriens, & dont l'étymologie n'est pas trop difficile à marquer.

Ce sont-là tous les points sur lesquels on peut tirer quelqu'utilité des inscriptions Palmyreniennes; & à en juger sans prevention, elle est fort mediocre, & ne merite pas la peine que se sont donné quelques sçavants pour les deschiffrer. Car s'il se trouvoit des histoires ou quelques-autres livres sur lesquels on pust travailler utilement, on pourroit employer ses peines à tascher de connoistre ces caracteres, parce qu'il y a en effet assez d'apparence, que la langue estant purement Syriaque, ne seroit pas si difficile à entendre. Mais c'est se flatter temerairement, que de donner dans une telle imagination. Zenobie, à ce que disent les auteurs, estoit fort éloquente en sa langue, & en Persien; cependant ses lettres estoient escrites en Grec, & le fameux Rheteur Longin fut tué par ordre de Valerien, comme estant l'auteur de celle qu'elle luy escrivit, & dont il fut tres-offensé. Ainsi tout ce qu'il y avoit de considerable, & qui pouvoit estre regardé comme un monument public, estoit escrit en Grec; & quand il y auroit eu des histoires escrites en langue Palmyrenienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous apprissent d'autres faits, que ceux qui se trouvent dans les historiens Grecs & Latins.

Quand mesme on pourroit supposer qu'il s'en decouvriroit dans la suite, on ne devroit pas esperer qu'un petit nombre d'inscriptions qui restent dans les ruines de Palmyre, fust suffisant pour connoistre le genie particulier de cette langue, qui pouvoit, nonobstant son origine commune avec les autres dialectes Syriaques, estre assez differente de la langue primitive, pour presenter des difficultez insurmontables.

On en trouve un exemple sensible dans la langue Ethiopienne; elle est sans contestation une dialecte de la Chaldaïque, & par cette raison Jean Potken, Doyen de saint

George de Cologne, qui le premier fit connoistre cette langue en Europe, par l'impression du Pseautier faite à Rome par ses soins en 1513. luy donna le nom de *Chaldaïque,* comme firent pareillement les auteurs des premieres grammaires. Cependant, outre la difference totale des caracteres, & pour la figure, & pour la maniere d'escrire de la gauche à la droite, contraire à celle de tous les autres peuples Orientaux, si on excepte les Armeniens; cette langue a des inflexions si particulieres, & des mots si differents de la Chaldaïque ordinaire, & de ses diverses dialectes, qu'avec tout le secours qu'elles pourroient donner, jamais on n'expliqueroit une page d'Ethiopien. Cette langue seroit ainsi demeurée entierement inconnuë, si les livres qu'on a eus, estant des traductions de la sainte Escriture, & par consequent la matiere estant connuë, n'avoit donné moyen de faire des regles de grammaire & des dictionaires. Il n'y a pas d'apparence que la dialecte Palmyrenienne fust aussi estenduë, mais c'est ce qui produit une autre difficulté, car avec tres-peu de mots qui roulent sur une mesme matiere, il est impossible de parvenir à l'intelligence de ce qui se trouveroit obscur.

Toutes ces raisons qui paroissent fort considerables, n'ont pas empesché neantmoins la pluspart de ceux qui ont eu quelque connoissance des langues Orientales, de tascher à se signaler par une decouverte qu'ils ont representée comme fort importante, & d'une grande utilité pour toute sorte de litterature, quoy-qu'on puisse dire sans temerité qu'ils se sont fatiguez fort inutilement, puisqu'on ne void pas, qu'aprés tant de notes tirées de la conformité des langues voisines, ils ayent éclairci la matiere plus qu'elle l'estoit auparavant. Mais comme il y a peu de personnes capables de juger de ces sortes d'observations, qui par elles-mesmes sont fort seiches & fort ennuyeuses, que la matiere par sa rareté donne un grand air d'érudition aux auteurs de semblables observations, qu'on admire facilement ce qu'on n'entend pas : ce travail tout inutile qu'il

estoit, a attiré de grands applaudissements à ceux qui s'y sont appliquez. Il faut voir s'ils ont observé les regles les plus certaines qu'on doit suivre dans de pareilles recherches.

Une des principales est d'éviter autant qu'il est possible de broüiller l'esprit des lecteurs par des explications arbitraires & peu seures, telles que sont toutes celles qui se tirent d'un Dictionnaire, en forçant les étymologies, & en se donnant trop de liberté. On ne trouve pas qu'ils ayent eu cette premiere regle fort en veüe : car au lieu que les lettres Grecques ont une certaine puissance, qui peut à la verité s'estendre à en signifier plusieurs Orientales, parce que le rapport des unes & des autres n'est pas tousjours exact, & que quelques-unes ne peuvent pas aisement s'exprimer par les Grecques ; cependant il y en a qui ne peuvent avoir aucun rapport entre elles ; que ceux qui ont travaillé sur ces inscriptions, ne font pas difficulté d'employer les unes pour les autres. C'est ce qui fait une tres-grande diversité entre les explications qu'ils donnent, dont par consequent on ne peut estre asseuré, & si ces sortes de critiques pouvoient estre entendües de ceux qui ne sont pas versez dans les langues Orientales, il seroit aisé de faire voir qu'elles sont toutes également incertaines.

Mais personne n'avoit esté plus loin que M. Rhenferdius, qui a escrit le dernier sur cette matiére, dont la Dissertation a pour titre : *Periculum Palmyrenum ; sive literaturæ veteris Palmyrenæ indagandæ & eruendæ ratio & specimen*, & elle a esté imprimée à Franekere en 1704. Il pretend avoir decouvert les lettres, jusqu'à en donner l'Alphabet. C'est neantmoins sur quoy d'abord on trouve deux difficultez assez grandes. Car comme il ne designe chaque caractere que par le rapport qu'il y trouve avec les anciens Hebreux ou Samaritains, & quelques autres qui leur ressemblent, en suivant cette regle, il y a plusieurs de ces lettres qui doivent signifier toute autre chose que ce qu'il pretend, & il est obligé de donner diverses puissan-

ces à la mesme figure. Comme il a pu connoistre que cette licence ne luy seroit pas facilement accordée par les sçavants, il a recours à la critique, de mesme que s'il s'agissoit d'un manuscrit, & il fait des restitutions de lettres à sa fantaisie. Il le fait d'autant plus hardiment, qu'il trouve de la difference entre les copies des inscriptions publiées par les Anglois, car en effet elles ne s'accordent pas, ni entre elles, ni avec les copies que M. le Consul de Tripoli a envoyées, ni avec celles qui ont esté imprimées ailleurs, ce qui suffisoit pour faire connoistre l'inutilité de cette recherche.

Mais ce qui la prouve d'une maniere incontestable, est que les mots qu'il tire de ces caracteres, ne peuvent convenir avec l'analogie de la langue Syriaque. Nous choisirons un exemple dans l'explication que l'auteur donne de l'inscription XII. où on lit dans le Grec CΕΠΤΙΜΙΟC ΟΔΑΙΝΑΘΟΣ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣ ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΣ, *&c.* Il pretend trouver le nom propre d'Odænathus, & il l'escrit d'une maniere qui ne peut convenir au genie de la langue Syriaque, donnant une terminaison qui ne convient pas à un nom propre, mais seulement à ceux qui signifient le païs, *Nomina gentilicia patria*, ou qui ne convient qu'aux noms pluriels. Ensuite il pretend trouver un mot qui signifie dans le Talmud *Architectus;* cela suffit pour qu'il l'interprete, *Aedilis curulis*, dignité purement Romaine & entierement inconnüe à Palmyre. Il en est ainsi des autres, & il y a plus de raison d'avoüer son ignorance, sur de pareils faits qui ne conduisent à rien, que de donner de telles interpretations. Mais pourquoy ne peut-il trouver dans la mesme inscription les noms de *Septimius*, *Hairanus*, *Waballathus*, & *Nassores*, car ils doivent y estre marquez aussi-bien que celuy d'*Odænathus*. De plus *Hairanus*, *Waballathus* qui sont certainement d'origine Orientale, doivent estre plus aisez à reconnoistre que ceux qui sont purement Romains. *Hiram*, nom connu dans la Sainte Escriture, comme celuy d'un

Roy des Tyriens qui servit utilement Salomon dans le temps qu'il travailloit à la construction du temple; ce nom, dis-je, a formé certainement celuy d'Εἴρωμος qui se trouve dans les auteurs anciens de l'Histoire de Tyr, entre autres Philo Biblius cité par Eusebe, & par un changement qui est commun à toutes les langues, ce mesme nom estoit escrit & prononcé autrement, lorsque les inscriptions que nous avons, ont esté faites. On ne peut pas douter que le mot d'*Herodes*, que les Grecs escrivent Ἡρώδης, ne soit le mesme dans son origine que le Οὐηρώδης des inscriptions Palmyrenienes, & que l'*Orodes* des historiens, en parlant des Parthes; & on ne peut chercher d'autre raison de ces differences, que dans le changement de la prononciation, & dans la difficulté que les Orientaux avoient d'exprimer les noms Grecs ou Latins avec les caracteres de leurs langues. On sçait combien les noms barbares sont defigurez par les Grecs, & les mots Persans qui se trouvent dans Herodote & ailleurs le prouvent assez. Nos auteurs defigurent de mesme les noms Arabes, de sorte qu'on ne peut presque reconnoistre les Califes & les autres Princes Mahometans dans nos historiens. On a la mesme peine à reconnoistre les noms Grecs & Latins dans les livres Hebreux, Syriens, Arabes, Persiens & autres, où ils sont tellement defigurez, qu'avec le secours des histoires les plus seures, on a beaucoup de peine à les dechifrer. Si nous n'avions que les auteurs Arabes ou Persans, pour faire une suite de l'Histoire des Empereurs Romains qui sont assez connus, on ne pourroit pas seulement determiner leurs noms, encore moins connoistre ceux dont il pourroit estre parlé dans leur vie, quoy-qu'on connoisse neantmoins tous les caracteres dont les Syriens & les Arabes se servent pour les exprimer. Il est donc encore plus difficile, ou pour mieux dire, il est impossible de pouvoir estre asseuré qu'on a trouvé les caracteres Palmyreniens, parce qu'on reconnoist quelque conformité de figures entre les lettres Samaritaines, & celles qui paroissent sur les inscriptions qu'on s'est proposé d'expliquer.

Il

Il a desja esté observé que la langue Ethiopienne, qui est celle des Livres, & qui n'est plus gueres en usage parmy le peuple, a beaucoup de conformité avec la langue Chaldaïque; & qu'elle a en mesme temps diverses inflexions tirées de l'Arabe, langues qui ayant la mesme origine sont neantmoins fort differentes. On ne peut cependant douter que les lettres qui sont le fondement de toutes les langues, doivent plustost estre regardées comme formées sur les Grecques, que comme originales, ou comme estant tirées des Syriaques ou des Arabes, avec lesquelles certainement elles n'ont aucun rapport. De plus elles ont une difference essentielle, en ce que les Ethiopiens escrivent de la gauche à la droite; les Syriens & les Arabes de la droite à la gauche. On void assez clairement que celles des inscriptions de Palmyre se doivent lire de la mesme maniere que les Hebraïques & les Syriaques: mais cela ne suffit pas, ni pour designer les caracteres, ni pour en fixer le nombre. Car si les Syriens ont conservé celuy des lettres Hebraïques, les Arabes qui, suivant l'opinion commune, ont formé leurs lettres sur les Syriaques, en ont augmenté le nombre: les Persans & les Turcs ont adjousté divers caracteres à l'Alphabet Arabe qu'ils se sont approprié. Toutes les langues vulgaires d'Europe se sont servies & se servent encore des lettres Romaines, & il n'y a aucune nation qui ne donne à plusieurs lettres une puissance differente. On peut juger que les Palmyreniens pouvoient avoir une Dialecte particuliere, & qu'ainsi ils prononçoient differemment, qu'ils changeoient les lettres en d'autres de mesme organe, comme les Syriens en ont changé plusieurs dans la langue Hebraïque, ainsi qu'ont fait les Samaritains, les Arabes, les Ethiopiens, & generalement tous les peuples qui ont tiré leurs langues de celle-là. En ce cas-là, comme il est tres-possible qu'ils ayent formé de nouveaux caracteres, pour exprimer une prononciation differente, on n'a aucun indice pour les reconnoistre. Ainsi on se fatigue inutilement en les voulant determiner par le rapport que les figures qui

se trouvent dans ces inscriptions peuvent avoir avec les caracteres Hebreux ou anciens Samaritains ; & si on vouloit examiner en detail, ce que l'auteur du *Periculum Palmyrennm* a ramassé avec beaucoup de travail, il seroit aisé de faire voir que ce sont des conjectures incertaines, des significations forcées & arbitraires, qu'enfin elles ne nous apprennent rien.

Il n'y a aucunes remarques particulieres à faire sur les trois inscriptions Grecques & Palmyrenienes envoyées par M. le Consul de Tripoli, sinon qu'elles n'ont pas esté copiées exactement. La seconde est celle qui se trouve au nombre XIX. parmy celles qu'ont publiées les Anglois, si ce n'est qu'il y a des differences assez grandes: ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΑΠΕΤΗΝ, les Anglois mettent ΑΡΚΑΓΕΤΗΝ ou ΑΡΩΑΠΗΤΗΝ, ΖΑΝΔΙΚΩ, au lieu de quoy ils ont mis ΞΑΝΔΙΚΩ. On y lit que le monument a esté érigé à l'honneur de Septimius Orodes, qui estoit Ἐπίτροπος, ou *Procurator Augusti Ducenarius*, & pour le mot suivant, soit qu'il soit corrompu, car suivant les copies on le trouve escrit en trois ou quatre manieres differentes, il vaut mieux avoüer son ignorance dans une chose tres-peu importante, que de donner des conjectures aussi peu solides que celles de M. Smith. L'inscription est de l'an 578. comme dans l'imprimé Grec, car il manque un chiffre dans le Latin. C'est suivant l'Ere des Seleucides, & cette année respond à l'an de J. C. 266. selon le calcul de M. Bernard & de M. Smith.

S'ils avoient trouvé quelque mot qui eut rapport à *Ducenarius*, & qu'ils en eussent pu trouver une origine Syriaque, Arabe, Samaritaine, Hebraïque, Chaldaïque ou Rabbinesque, comme a fait Rhenfeldius à l'égard du peu de mots qu'il a cru decouvrir, ils n'auroient pas manqué d'en augmenter leurs notes, que M. Smith a grossies inutilement de remarques tres seiches & peu vrayes sur *Procurator Augusti & Ducenarius*, quoy-que M. du Cange seul ait rapporté dans son Glossaire ce qu'on peut dire de meil-

leur sur ces deux mots. Mais quand on y trouveroit quelque rapport avec la langue Syriaque, on auroit tousjours sujet de craindre qu'on ne se trompast, par cette raison qui est certaine ou au moins plus que vray-semblable. C'est qu'on observe que dans les livres Syriaques les plus authentiques, presque tous les noms Latins & Grecs, non seulement de charges, offices & dignitez, seculiers, mais aussi tous ceux qui signifient les dignitez Ecclesiastiques, les termes d'arts, de sciences, & une infinité d'autres, sont demeurez sans estre changez, sinon qu'ils sont souvent exprimez en lettres Syriaques, ce qui fait qu'il y a beaucoup de peine à les reconnoistre. C'est pourquoy les deux principaux auteurs de Dictionnaires parmy les Syriens, qui sont Jesus Bar Ali, & Bar Bahlul, ont eu soin de les rapporter exactement, & outre ceux-là il s'en trouve un tres-grand nombre qu'ils ont oubliez, ou qu'ils n'ont pas connus, dans les Liturgies Syriaques, dans les Traductions des anciens Canons en la mesme langue, & dans les ouvrages Philosophiques d'Abulfarage qui se trouvent à Florence dans la Bibliotheque du Grand Duc. Ainsi quand on trouveroit les veritables caracteres Palmyreniens, on ne seroit pas plus sçavant pour cela, puisqu'on y liroit apparemment les noms de charges & dignitez, quoy-que Grecs ou Latins escrits en Lettres Syriaques: comme les Latins, *Ducenarius, Vexillationes*, & quelques autres sont escrits en lettres Grecques dans le Droit Grec Romain. On n'entrera pas dans l'examen des versions que les Anglois nous ont données de ce qui estoit en Grec: cela demanderoit une dissertation particuliere, qui estant necessairement toute de critique Grammaticale, pourroit estre fort ennuyeuse, & seroit au fond tres-inutile. Mais il est bon d'avertir que la plufpart des interpretations sont peu certaines.

On remarquera seulement sur le mot de *Ducenarius*, qu'un sçavant homme de nostre temps a pretendu trouver une marque certaine de supposition dans un auteur qu'il ne nomme qu'obscurement, & qu'il met dans le 13e. siecle, qui

attaquant les Evesques, dont les sieges ont des honneurs temporels attachez, *Scripsit eos multo delectari magis* δουκηναρίου *quam Episcopi nomine. Quo de vocabulo interrogati, amico consulenti patefecimus hominis improbitatem qui ne statim ea pateat mutata litera* Π. *in proximam consonantem* Ν. *pro voce Gallica ex duabus conflata* Δουκαπάρειος, Duc & Pair, *scripserit* Δουκήναριος. Ce sont les propres paroles par lesquelles on croid qu'il marque la lettre du Concile d'Antioche, contre Paul de Samosate, où ce mot de Δουκηνάριος est employé. Il l'est pareillement dans l'Apologie de saint Athanase, & dans plusieurs auteurs bien plus anciens, au lieu qu'on auroit beaucoup de peine à trouver Δουκαπάρειος, mesme dans la basse Grece. De plus Π & Ν ne se ressemblent gueres: mais comme cet auteur fait plus de cas des inscriptions & des medailles que des livres, celles de Palmyre, dans lesquelles ce mot est employé plus d'une fois, suffisent pour prouver que la lettre dans laquelle il se trouve, ayant esté escrite dans le mesme païs, & à un homme qui estoit en liaison avec Zenobie, ne peut estre attaquée par une marque aussi legere de supposition.

Pour les inscriptions trouvées à Baalbek, on ne peut presque douter qu'elles n'ayent esté tres-mal copiées, en sorte qu'il est difficile d'en tirer aucun sens qui puisse entierement satisfaire. DII HELIVPOL, qui est repeté deux fois, semble devoir estre escrit DIIS HELIVPOL. C'est-à dire, *aux Dieux d'Heliopolis*: car v est équivalent à *u* comme dans *Mopsuestia*, qui en Grec s'escrit Μοψουεστία. Cette conjecture est d'autant plus vray-semblable, que la ville de Baalbek est l'ancienne Heliopolis de Syrie, comme l'a remarqué M. d'Herbelot dans sa Bibliotheque Orientale, citant sur ce sujet Jesus Bar Hali, auteur d'un Dictionnaire Syriaque & Arabe fort ample & fort estimé. Mais comme M. d'Herbelot n'est pas entré dans le detail de cet éclaircissement, les bornes de l'article d'un Dictionnaire ne le permettant pas, & que mesme il n'a pas rapporté ce que dit Bar Hali, dont on peut tirer plusieurs lu-

miéres, il ne sera pas inutile d'expliquer un peu plus au long ce qu'il en a dit en peu de mots, en commençant par des remarques tirées des auteurs plus modernes, qui ont parlé de Baalbek, où cette inscription a esté trouvée.

Cette ville connüe depuis plus de mille ans sous le nom de Baalbek, est dans la Syrie, proprement dite *Damascena*, estant selon Abulfeda à 18. milles de Zebdani, qui est à pareille distance de Damas. Ce mesme Geographe dit que la ville est fort ancienne, & que parmy les restes d'antiquité remarquables, on y trouve un autel pour lequel les Sabis, ou adorateurs du feu, appellez autrement *Guebres* & *Ateschperestan*, ont une grande veneration, parce qu'ils croyent par tradition qu'il y a eu autrefois en cet endroit, un de leurs temples. Yacuti natif de Hama, autre Geographe Arabe, dit qu'à Baalbek on void un ancien chasteau avec des colonnes de marbre, d'une grandeur & d'une beauté singuliere. Ensuite, suivant le genie de ceux de sa nation qui attribuent à Salomon, tout ce qu'ils voyent de merveilleux, il adjouste que c'est luy qui a basti ce chasteau pour la Reine de Saba, que les Arabes appellent *Belkis*, ce qui ne signifie autre chose qu'une tres-grande antiquité. La ville, suivant Ebn-Werdi, autre Geographe, est bastie sur une montagne dans un terrain assez estendu, qui en occupe la partie superieure. Il y a quantité de sources, & au pied de la montagne une riviere qui fait aller plusieurs moulins : & Yacuti dit que cette riviere est appellée Nahar-Belkis, *riviere de Belkis*, ou de la Reine de Saba. On void par un auteur qui escrivoit du temps de Noraddin, Sultan de Syrie, de la maison des Atabeks de Mosul, descendants de Zenghi, & qui a decrit exactement les distances des principaux endroits des environs de Damas, que Baalbek en estoit éloigné de douze Parasangues ou lieües de 3000. pas. Ces marques conviennent plus à Heliopolis, qu'à aucune des autres villes de Phenicie, dont les noms sont peu reconnoissables dans les livres Orientaux. Mais il ne falloit pas attendre des Arabes qu'ils don-

naissent le veritable nom ancien de cette ville. Jesus Bar Hali l'a fait dans son Dictionnaire, disant qu'il signifie *la maison de Baal*, & que c'est *Heliopolis, ou la ville du Soleil.*

Ptolemée nomme Heliopolis comme la premiere ville de la Cælesyrie. Pline, l. 5. c. 22. dit qu'elle est prés des sources du fleuve Orontes : *In via amnis Orontes, natus inter Libanum & Antilibanum juxta Heliopolim.* Il en est aussi fait mention dans l'Itineraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger. Il en est parlé dans Strabon, l. 16. p. 518. Sozomene, liv. 1. c. 8. & 5. c. 10. comme estant voisine du mont Liban. Les notices Ecclesiastiques la mettent *in Phænice Libanesia*, partie de la Phenicie, voisine du mont Liban. Le nom d'Heliopolis pouvoit marquer qu'elle estoit particulierement distinguée par le culte du soleil, qui estoit la principale divinité de plusieurs nations, particulierement des villes de Syrie, où il estoit adoré sous differents noms.

Mais il est tres-vray-semblable que celuy de *Baal* ou de *Bel* qui est le mesme, le premier si fameux dans l'Histoire sainte, l'autre dans les Histoires prophanes, avoit plus d'usage parmy les Pheniciens, dont la langue estoit ou la mesme que l'Hebraïque, ou une de ses principales Dialectes. Car outre les preuves que plusieurs sçavants hommes ont rapporté dans des Traitez exprés, qui font connoistre que le culte de Baal s'estoit repandu dans une grande partie de l'Orient, & sur tout dans la Syrie, on en a une tres-certaine tirée de plusieurs noms de divinitez adorées en Syrie, dans lesquels *Belus* entre en composition, sur tout dans les inscriptions Palmyreniennes qui ont donné lieu à cet esclaircissement. La premiere publiée autrefois par Gruter, ΑΓΛΙΒωΛω ΜΑΛΑΚ ΒΗΛω ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. *Bolos* est la mesme chose que *Belos*, à cause d'une lettre gutturale tres-difficile à prononcer par le son obscur & inconnu aux Grecs, ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ dans les inscriptions des Anglois : *Alagabale*, dont l'étymologie & la veritable orthographe ont exercé tant de

sçavants, & quelques-autres. On ne peut presque apporter aucune conjecture qui ne se destruise d'elle-mesme, si on veut chercher d'autre étymologie de ce nom que celle qui est tirée du mot *Bahal*, qui signifie *seigneur & maistre.* L'auteur Syrien que nous avons cité, marque precisement que le mot de *Baalbek* signifie *la maison de Baal;* & il l'explique ensuite par *Ville du soleil.* C'est donc qu'il pouvoit avoir appris par des livres ou par des antiquitez qui ne sont pas venuës à nostre connoissance, que Baal & le soleil estoient la mesme divinité. Mais l'auteur de la Chronique Paschale ou Alexandrine, fournit sur ce sujet un passage tres-remarquable. Τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως τὸ τοῦ Βαλανίου τὸ μέγα καὶ περιβόητον καὶ τὸ τρίλιθον. *Templum Heliopolitanum Balanii, ingens illud & famosissimum, triplicique lapide constructum,* &c. Il dit donc que Theodose changea ce temple en une Eglise de Chrestiens. Le sçavant Holstenius qui a cité ce passage dans ses notes sur Stephanus, dit que Thomas Reinesius a examiné ce passage; & qu'il croit qu'au lieu de Βαλανίου, il faut lire Ὠνίου. Il n'approuve pas cette correction, & il a beaucoup de raison de la rejetter. Ensuite Holstenius adjouste: *Ego hoc nomen pro numine accipio, & in eo latere Beli aut Baal solis existimo,* conjecture qui paroist tres-certaine, & digne de la profonde érudition & du jugement de l'auteur. M. du Cange, dans ses notes sur cette Chronique, approuve cette pensée, & il adjouste que ce pourroit estre le nom d'*Apollo Belenus. Beleni forte Apollinis cujus mentio occurrit in veteribus inscriptionibus, pag. 26. & 27. ita ut legendum sit* Βελενίου. *Nam urbem Heliopolitanam soli sacram fuisse, ipsa prodit nomenclatura. Sed & El & Bel, & Belathem Chaldæos & Babylonios, quem Baal, Phenices & adjacentes populi vocarunt dixisse, pluribus observat Seldenus, de Diis Syris, 2. 1.* Il adjouste que dans Hesychius, Βέλα, ἥλιος & αὐγὴ *exponitur.* Βέλις, dans Herodien, liv. 8. où il est parlé de l'oracle consulté par Crispinus Consulaire, ἐπιχωρίου θεοῦ, du dieu du pays. Βέλιν δὲ καλοῦσι τοῦτον, σέβουσί τε ὑπερφυῶς,

L. 1. Var. lect. c. 25. p. 116.

ἀπόλλωνα εἶναι ἐθέλοντες. *Ils l'appellerent*, dit-il, *Belis*, ou plustost *Bel*; car *is* est la terminaison Grecque, *& ils l'honnorent excessivement, voulant que ce soit Apollon*. Or on sçait par Macrobe, & par plusieurs autres anciens, que suivant l'ancienne Mythologie, Apollon estoit le soleil.

Il n'y a donc pas lieu de douter que ce temple du Βαλάνειον, ne fust un temple de Baal ou du soleil, qui estoient le mesme, & dont le culte estoit observé avec des superstitions excessives à Heliopolis, ou Baalbek.

C'est à ce mesme Baal qu'on doit rapporter les autres divinitez qui se trouvent nommées dans les inscriptions de Palmyre, sur tout dans la fameuse de *Aglibolo* & *Malacbelo patriis Diis*, qui se trouve dans Gruter, & que M. Spon a commentée dans ses recherches d'Antiquité, mais sans qu'il ait expliqué les principales difficultez. Il y a deux figures dans le marbre qu'il a fait graver. *Aglibolus* qui a la premiere place (si c'est luy qui est représenté) est un homme habillé moitié à la Romaine, moitié à la Grecque, avec une maniere de *paludamentum* à la Romaine. Si le marbre est bien figuré, on ne voit aucun attribut de divinité à celuy-là. L'autre a une couronne sur la teste & un croissant derriere les épaules, qui fait croire que ce peut estre le dieu *Lunus*; car les Pheniciens ne faisoient pas la Lune femelle. M. Spon cite à cette occasion un passage de Spartien, qui marque la superstion des Charræens à l'esgard de ceux qui croyoient que la Lune estoit une déesse, car ils disoient qu'ils seroient gouvernez par leurs femmes. Le nom de la Lune est encore masculin en Arabe, & celuy du Soleil feminin. Il est certain que les Pheniciens avoient pour fondement de leur superstition le culte des astres, particulierement du soleil & de la lune.

Div. 3. p. 59. & suiv.

ΙΑΡΙΒΩΛΑΟΣ, autre divinité Palmyrenienne marquée dans l'inscription, avoit, selon toute apparence, les mesmes attributs que *Lunus*. Car *Jari* signifie le mois auquel la Lune preside. M. Smith a plus heureusement réüssi en cette conjecture que dans tous les autres, qui ne sont pas soustenables. Mais

Mais comme on ne pretend pas entrer dans le detail de l'idolatrie Phenicienne qui n'appartient pas à nostre matiere, & qui seroit infini, on en demeurera à cette proposition, qui est que *Baal* ou *Bel*, tourné en differentes manieres à cause de la difficulté d'exprimer les mots Orientaux en caracteres Grecs, a este la principale divinité des Pheniciens & Palmyreniens, sur tout de ceux d'Heliopolis, dont parle l'inscription Latine envoyée par M. le Consul de Tripoli. Que de ce mot de *Baal* & *Belus*, sont formez *Malakbelus*, *Aglibolus*, *Jaribolus*, & tous les autres. Que comme on apprend d'ailleurs que le soleil estoit particulierement honoré à Heliopolis, que l'auteur Syrien dit estre le mesme que Baal; cette preuve jointe à la plus grande partie de ce que Macrobe traite fort au long, pour prouver que tous les dieux doivent se rapporter au soleil, suffit pour prouver que ces divinitez des Heliopolitains estoient le Soleil & la Lune. On auroit pû estre plus assuré dans ses conjectures sur ce sujet, si les statuës qui estoient posées sur les bases, avoient encore subsisté. Elles pouvoient estre semblables à celles qu'a données M. Spon, elles pouvoient estre differentes. Car les payens n'avoient pas des systemes fort reglez pour leur superstition.

Ce qu'il y a de plus considerable à decouvrir dans les fragments qui restent, est la preuve certaine que Baalbek est l'ancienne *Heliopolis Libanesia*. Les Sabis, qui sont les restes des anciens Chaldéens, ont pû avoir appris de leurs ancestres qu'il y avoit eu autrefois en cet endroit-là un ancien temple; & ce qu'en disent les Geographes Arabes, fait voir qu'ils ne parloient pas sans fondement, puisque les ruines dont ils parlent, devoient estre celles du *Balanium*, dont parle la Chronique Alexandrine.

Photius, dans les extraits de la vie d'Isidore par Damascius, nombre 242. rapporte qu'il avoit escrit qu'Asclepiade estant à Heliopolis, qui est prest du Liban, monta au sommet de cette montagne, *καὶ ἰδεῖν πολλὰ τῶν βαιτουλίων ἢ βαιτύλων*; d'où il *vit plusieurs de ces pierres sacrées*

qu'on appelloit Baitulia ou *Baityla*. Ces pierres estoient regardées comme des statuës animées ; & Eusebe, dans le premier livre de la Preparation Evangelique, rapporte un passage de Sanchoniaton où il en est parlé, mais d'une maniere fabuleuse. Car il dit que c'estoit des pierres animées que Cœlus ou Uranus inventa pendant la guerre qu'il eut contre son fils Saturne. Telle est la fable : mais l'origine veritable est dans l'Histoire sainte. Jacob allant en Mesopotamie, & s'estant reposé la nuit au lieu qui fut ensuite appellé *Bethel*, y eut ce songe miraculeux, durant lequel il vit l'eschelle mysterieuse par laquelle les Anges descendoient & montoient; il se leva, & ayant pris une pierre qu'il avoit mis sous sa teste, pour luy servir de chevet, il la dressa pour servir de memorial à luy & à sa posterité, & il la consacra en quelque maniere, respandant de l'huile dessus. Il appella ensuite le lieu *Bethel*, c'est-à-dire, *maison* ou *lieu de Dieu*, Gen. cap. 28. ℣. 16. *Cumque evigilasset Jacob de somno, ait, vere Dominus est in loco isto, & ego nesciebam. Pavensque, quam terribilis est, inquit, locus iste! non est hic aliud, nisi domus Dei & porta cœli. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper: appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur.* C'est l'origine la plus ancienne & la plus certaine de ces pierres sacrées que les anciens appelloient λίθους λιπαρούς, *pierres grasses*, à cause de l'huile qu'on versoit dessus, dont Theophraste parle dans ses Caracteres, au chapitre de la Superstition, ainsi que plusieurs autres auteurs. On les appella *Baitylia*, à cause que la premiere avoit esté érigée à Bethel, & ainsi les Syriens en avoient fait une partie de leur superstition. On n'ignore pas non plus que toute celle du Paganisme Grec est tirée de la Religion des anciens Hebreux, ou des Chaldéens; & quoy-que les Grecs les confondent assez souvent, à cause de leur origine commune, il est neantmoins certain que les Chaldéens proprement dits, du milieu desquels Abraham sortit par l'ordre de Dieu, estoient

idolatres dez ſon temps, & qu'ils ſont regardez comme les premiers auteurs de l'Idolatrie : car on void que Laban avoit des Idoles. Enſuite le culte de Baal, de Moloch, d'Aſtarté, de Beelphegor, & de tant d'autres, infecterent tellement toute la Syrie & la Meſopotamie, que les Iſraëlites s'y accouſtumerent, & leur idolatrie fut la ſource de tous leurs malheurs. Quand donc il s'agit d'examiner les antiquitez du pays où ces ſuperſtitions ont regné, il ne faut pas en aller chercher les origines ailleurs que dans celles qui ſont marquées dans les livres du monde les plus anciens, qui ſont ceux de l'Hiſtoire ſainte. De ſorte que ces dieux d'Heliopolis, dans l'inſcription de Baalbek, πατρῷοι θεοὶ, dans celle de Gruter, & les autres de Palmyre, ne ſont autres que celuy qui eſt connu par l'Eſcriture ſainte, ſous le nom de *Baal*, par les anciens ſous celuy de *Bel*, dont les Grecs ont formé *Belus*, *Belis*, *Belenus*, *Bolus*, *Bolanus*, *Bellucadrus*, & tant d'autres, outre les compoſez comme *Belſamin*, *ſeigneur des cieux*, qui eſt purement Hebreu, & divers autres qui ſe trouvent recueillis & expliquez par Selden dans ſon traité *de diis Syris*, par Voſſius dans ſon grand ouvrage de l'Idolatrie, & par pluſieurs autres.



DISSERTATION SUR L'ANNEE DE LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST, DE'COUVERTE PAR LES MEDAILLES ANTIQUES.

Par feu M. VAILLANT le Pere.

IL ne faut pas s'estonner si tant de personnes éclairées ignorent les choses les plus cachées, puisqu'elles ne sçavent pas souvent les plus communes. Les Chrestiens ne parlent que de la vie & de la mort de Jesus-Christ; cependant ceux qui ont écrit de l'année de sa naissance, ne sont pas d'accord entr'eux, non plus que sur l'année de sa mort. La connoissance qu'on avoit de l'une & de l'autre s'est perduë peu à peu, & l'on est enfin venu à n'en sçavoir plus précisément le temps.

Les anciens Peres de l'Eglise n'ont pas commencé de marquer les années par la naissance de Jesus-Christ : ils se servoient d'autres époques. Ceux du Patriarchat d'Aléxandrie prenoient la leur du jour de la bataille Actiaque, l'an de Rome 751. ou plustost de la mort d'Antoine & de Cléopatre. Les Chrestiens d'Egypte luy substituérent l'ére, qu'ils appellérent Dioclétienne, ou celle des Martyrs, à cause du grand nombre de Fidelles que l'empereur Dioclétien fit mourir. Elle commença à la fin du troisiéme siécle, & dura jusqu'au sixiéme.

Denys surnommé le Petit, moine de Scythie, qui demeuroit à Rome, crut qu'il n'estoit pas honorable à des Chrestiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit tant fait mourir de martyrs, mais qu'il estoit plus juste

de faire un époque de la naissance de celuy pour lequel ils avoient si constamment versé leur sang. Il fit pour cet effet un cycle Paschal, & en assigna le jour au 25. de Décembre de l'année de Rome 753. & l'on commença de compter l'an premier de l'ére Chrétienne au mois de Janvier 754. du Consulat de C. César & de Paul Emile. Elle n'eût pourtant sa vogue entiére qu'environ cent ans aprés sous Charle Martel, au commencement du septiéme siécle, que l'Eglise Latine la suivit, & on l'appella depuis l'ére Vulgaire.

Comme l'Evangile nous enseigne que Jesus-Christ a pris naissance avant la mort d'Hérode, qui reçeût les Mages à Jérusalem, & fit massacrer les Innocents, pour envelopper dans leur nombre celuy qu'ils cherchoient; plusieurs ont tasché, sur ce qu'ont dit les Evangélistes, & sur le rapport des Peres, de fixer l'année de la naissance de Jesus-Christ, ce qui a fait naistre beaucoup d'opinions sur ce sujet.

Je ne m'arresterai pas à les déduire icy pour les discuter, parce que ces auteurs se sont servis de plusieurs passages des Evangélistes & des anciens Peres, qu'ils n'ont pû accorder ensemble. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin, livre 2. de la Doctrine Chrestienne : *Per Olympiadas, & per Consulum nomina, multæ sæpe quæruntur à nobis, & ignorantia Consulatus, quo natus est Dominus, & quo passus est nonnullos coëgit errare.* Je ne prétends donc pas en parler; mais je me serviray de monuments incontestables par leur antiquité, & qui sont du mesme temps durant lequel les choses dont il s'agit se sont passées, puisque ce sont les monnoyes qui estoient pour lors en usage en Syrie, & dont la Judée se servoit aussi.

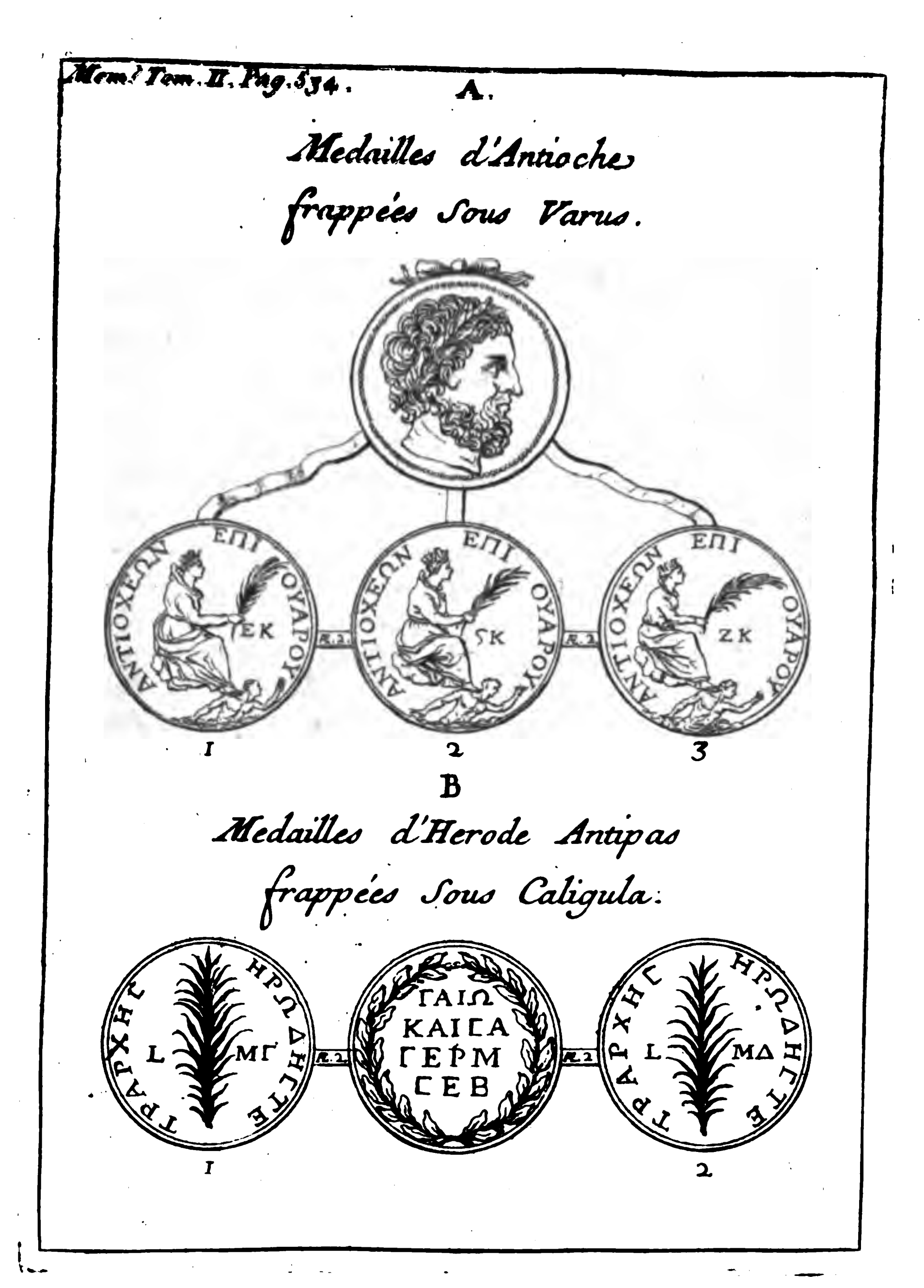
Je joints à ces médailles un historien, qui rapporte ce qu'il a veû à la cour d'Hérode, sous lequel est né Jesus-Christ; c'est Nicolas de la ville de Damas, premier ministre de ce roy, dont Joseph a tiré les extraits de ses antiquitez Judaïques. Ainsi par ces monnoyes on trouve la

certitude du temps, & par cet auteur la vérité du fait : & comme les premiéres marquent les annees, il ne faut que les accorder avec l'Histoire pour trouver la naissance de Jesus-Christ, qui, suivant l'Ecriture, a précédé la mort d'Hérode.

Pour establir le temps que le Seigneur est venu au monde, il est à propos de faire voir quelles sont les médailles ou monnoyes dont on se sert pour témoins irréprochables. Ce sont celles de la ville d'Antioche, capitale de Syrie, où l'on marquoit le nom du gouverneur de la Province, & l'année de l'époque dont elle usoit pour lors. Voicy la premiére.

Elle porte d'un costé la teste de Jupiter sans inscription ; c'est le dieu tutelaire d'Antioche ; de l'autre elle a une figure de femme ornée d'une couronne faite de tours, assise sur des rochers, tenant de la main droite une branche de palmier ; c'est le Génie de la ville : à ses pieds paroist un fleuve les bras estendus, qui désigne l'Oronte, pour la distinguer des autres villes du nom d'Antioche, par ces symboles. On y lit à l'entour ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ : *Antiochensium sub Varo ;* & dans le champ de la médaille sont ces deux lettres numérales, ΕΚ. c'est-à-dire, vingt-cinq, la vingt-cinquiéme année.

Il est nécessaire d'avertir ici, qu'à l'égard des diverses époques qu'ont pris ceux d'Antioche, ils se sont servis de quatre. La premiére estoit des Séleucides. La deuxiéme sous Pompée, qui réduisit le Royaume de Syrie en Province Romaine, & donna à cette ville la permission de conserver ses loix, d'où elle s'appelle Αὐτόνομος. Aprés la mort de Pompée arrivée en Egypte, Jule César sortant d'Aléxandrie, & marchant contre Pharnace, passa à Antioche, & luy accorda plusieurs priviléges, d'où elle compta la troisiéme époque. Enfin dans le partage de l'Empire Romain fait entre Auguste & Antoine, la Syrie avec toutes les provinces, depuis la Sicile jusqu'à l'Orient estant écheûës à Antoine, & ce Triumvir ayant esté ensuite vain-


Mem. Tom. II. Pag. 534.
A.
Medailles d'Antioche
frappées sous Varus.
ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ
ΕΚ
ϚΚ
ΖΚ
1
2
3
B
Medailles d'Herode Antipas
frappées sous Caligula.
ΗΡΩΔΗ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ
L ΜΓ
ΓΑΙΩ
ΚΑΙΣΑ
ΓΕΡΜ
ΣΕΒ
L ΜΔ
1
2

eu par Auguste à la bataille d'Actium, la ville d'Antioche avant la mort d'Antoine se déclara pour Auguste, & prit pour la quatriéme époque le jour de cette fameuse victoire, donnée le 2. de Septembre, l'an de Rome 723.

Pour confirmer cette vérité, Antioche mit sur les médaillons d'argent qu'elle fit frapper en l'honneur d'Auguste, d'un costé sa teste avec cette inscription ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, & au revers ce mesme Génie de la ville assis sur des rochers, comme à celles de Varus, avec ces mots : ΕΤΟΥΣ ΝΙΚΗΣ, *anno victoriæ :* & ainsi des autres années. Cette preuve oste tous les doutes que quelques-uns ont voulu faire, pour mieux establir que la Syrie n'a compté son époque qu'avec celle d'Aléxandrie du 29. Aoust 724. Les villes estoient trop jalouses entre elles pour emprunter ainsi leurs époques les unes des autres.

Sur ce fondement, l'année 25. que la premiére médaille de Varus marque sur son revers, se doit compter du jour de la bataille Actiaque, c'est-à-dire, du 2. de Septembre 723. comme on a dit : & ainsi les deux nombres feront ensemble 748. qui auront commencé au mois de Septembre 747. & courront jusqu'à pareil jour de l'année suivante, qui est celle pendant laquelle Varus vint en Syrie pour en estre gouverneur, ayant succédé à C. Sentius Saturninus, comme le rapporte Joseph : *Quintilius Varus successor Saturnino missus.* Quintilius Varus fut envoyé pour successeur à Saturninus. *L. 7.*

Quoy-que les gouverneurs des provinces eûssent toûjours esté nommez pour aller au commencement de chaque année dans leurs départements, cependant depuis qu'elles furent partagées entre Auguste & le Sénat, celles de cet Empereur ne furent pas remplies si réguliérement que celles de la République. Et comme la Syrie estoit du ressort d'Auguste, Saturninus y demeura quelques mois, jusqu'à ce que Varus y peûst arriver en 748. de Rome, que finissoit au 2. de Septembre l'année 25. de ceux d'Antioche. *Dio. l. 53.*

Pour monstrer que ce fut en ces deux années qui mar-

choient ainsi ensemble, que Varus vint en son gouvernement de Syrie, & par cette preuve faire voir suivant l'Escriture, la naissance de Jesus-Christ avant la mort d'Hérode, que Joseph rapporte estre arrivée l'an 750. de Rome, il est à propos de dire ce que cet historien raconte du voyage qu'Antipater fit à Rome, du temps qu'il y demeura, de son retour en Judée, de la maladie d'Hérode, & enfin de la mort de ce roy.

Antipater estoit l'aisné des enfants qu'Hérode avoit eûs de Doris, avant que d'estre déclaré roy, & qu'il esloigna de sa cour quand il épousa Marianne fille d'Aléxandre deuxiéme, du sang des Asmonéens, luy permettant seulement d'y venir aux jours de festes. Mais Aléxandre & Aristobule, qu'il avoit eûs de cette princesse, luy parurent aprés la mort de leur mére d'un naturel fier & hautin; & pour les mortifier & les tenir dans le devoir, il rappella à la cour Antipater qui estoit trop ambitieux pour ne pas entretenir dans l'esprit crédule & inquiet de son pére, des soupçons qui n'y avoient que trop pris racine. Le crime supposé de Marianne se renouvelloit dans ses enfants, & Antipater par ses calomnies porta Hérode à les faire mourir.

Auguste avoit promis à ce prince de désigner à la royauté celuy de ses enfants qu'il voudroit; & quoy-que du vivant mesme d'Aléxandre & d'Aristobule, Hérode eûst déclaré Antipater pour regner aprés luy, l'impatience qu'Antipater avoit de monter sur le thrône, quoy-qu'il n'y eûst plus personne qui pûst luy donner de l'ombrage, fit qu'il ne songea plus qu'à avancer les jours de son pére, à qui il avoit tant d'obligations. Il se joignit avec Phéroras frére d'Hérode, qui estoit mécontent de luy : & de peur que leur commerce ne fût découvert, ils résolurent tous deux de quitter la cour. Antipater par la permission de son pére s'en alla à Rome pour se faire agréer roy par Auguste aprés Hérode, & Phéroras se retira dans sa tétrarchie.

Le temps du départ d'Antipater n'est pas marqué dans Joseph;

Joseph; mais il rapporte que Saturnin estoit encore en Syrie quand il arriva à Rome. Hérode avoit donné à son fils trois cens talents pour faire ce voyage, outre les cinquante qu'il luy avoit assignez pour ses revenus; c'est pourquoy cet historien dit; *Nullis parcebat sumptibus in demerendis paternis amicis.... præcipuè quotquot Romæ erant, magnificentissimis muneribus sibi concilians, & ante omnes, Saturninum, qui tum Syriæ præerat*, afin que dans les lettres qu'il écrivoit à Auguste, il parlast de luy avantageusement.

Joseph dans un autre endroit nous apprend qu'aussi-tost qu'Antipater arriva à Rome, Sylléus, que ce Prince avoit accusé devant l'Empereur, s'y rendit, & que cet Arabe y trouva les témoins que Saturninus y avoit envoyez de Syrie, qui avoient avoüé dans les tourments que c'estoit luy qui les avoit séduits pour empoisonner Hérode : *Quos omnes Saturninus apud se delatos Romam judicandos, amplius & puniendos transmisit.* Il y a apparence qu'Antipater partit de Judée au commencement de l'an 748. aprés que Saturninus eûst achevé en 747. le temps de son gouvernement en Syrie, puisque Varus qui luy succéda, marque dans sa médaille d'Antioche l'année 25. qui finissoit au 2. de Septembre 748.

Aprés le départ d'Antipater de la Judée, & qu'il fut arrivé à Rome, il faut examiner dans Joseph le temps que ce prince demeura en cette ville. Il raconte les grands démeslez qu'il eût contre Sylléus devant Auguste. Cet Arabe estoit le premier ministre d'Orobas roy d'Arabie, & estant à la cour d'Hérode pour les affaires de son maistre, il devint amoureux de Salomé sœur de ce prince, à qui il n'estoit pas indifférent; de quoy Hérode estant informé, il souhaita que Sylléus se fit Juif. Cet Arabe irrité accusa Hérode à Rome, & Hérode fut obligé d'y envoyer Nicolas de Damas pour se justifier. Ce ministre s'en acquitta parfaitement bien, & convainquit de fausseté Sylléus. Auguste le condamna à mort; mais il le renvoya auparavant en Sy-

rie satisfaire ses créanciers. Dans ce voyage Sylleus, pour se vanger, corrompit Corinthus, & l'engagea à empoisonner Hérode.

Fabatus intendant d'Auguste en Syrie, ayant appris de Corinthus ce qu'il avoit promis à Sylléus, il le découvrit à Hérode, qui convainquit Corinthus avec deux autres Arabes que Sylléus luy avoit envoyez pour le presser d'exécuter son dessein, & de l'aider s'il estoit besoin. Hérode les envoya tous trois à Saturninus, qui les fit conduire à Rome avec les informations du fait. C'est ce dont Antipater accusoit de nouveau Sylléus quand il y arriva, & Batyllus affranchi de ce prince, à son retour de Rome en Judée, rapporta qu'Antipater avoit dépensé en cette occasion deux cens talents; ce qui fait voir qu'il s'estoit passé beaucoup de temps à la poursuite de cette affaire avant la mort de Phéroras dont on va parler, qui découvrit le crime d'Antipater, & acheva de faire connoistre le temps que ce prince demeura à Rome.

Antipater en partant pour Rome, avoit laissé à Phéroras le poison qu'Antiphylus luy avoit apporté d'Egypte de la part de Theudion frére de Doris sa mére, afin que durant son absence il le pûst donner au Roy son pére sans beaucoup de soupçon. Phéroras obligé de se retirer dans sa tétrarchie, ne put trouver l'occasion d'empoisonner Hérode, mais il fut empoisonné luy-mesme par sa femme. Elle en fut accusée par deux affranchis de son mari; & l'affaire instruite devant le roy, Antipater fut convaincu d'avoir fait venir ce poison par les intrigues de sa mére Doris. Joseph observe que ce fut avant qu'Antipater partist de Rome : *Quamvis*, dit-il, *inter scelus probatum & ipsius reditum, septem mensium intervalla fluxissent.*

Le temps que mit Antipater à terminer l'affaire de Sylléus à Rome, le temps qu'il y demeura depuis que son crime fut découvert en Judée, son voyage & son retour, semblent emporter une partie fort considérable de la deuxiéme année du gouvernement de Varus, laquelle s'écoula toute en-

tiere pendant ce différent. C'est ce que marque sa seconde médaille. La voicy.

Elle porte la mesme teste de Jupiter, & au revers le mesme type du Génie de la ville d'Antioche, avec la mesme inscription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ. Elle n'est différente de la premiére que par ces lettres numérales ϚΚ, l'an 26. qui avoit fini au 2. de Septembre 749. de Rome, aprés quoy Antipater retourna en Judée; & comme aprés son retour Jesus-Christ vint au monde, puisque l'Eglise nous enseigne qu'il prit naissance le 25. de Decembre. Sur ce fondement ce doit estre l'année 749. puisqu'Hérode, selon Joseph & les médailles, est mort en 750. de Rome, & la 27. année d'Antioche. Pour le faire mieux voir, il faut reprendre l'histoire d'Antipater, pour arriver à la mort d'Hérode.

Joseph raconte qu'Auguste renvoya honnorablement ce prince en Judée, & le chemin que tint Antipater pour y retourner. Il dit que son pére l'attendoit avec impatience pour le punir; qu'Antipater trouva dans la chambre d'Hérode Varus, qu'il avoit prié de venir exprés pour ce sujet. Ensuite cet historien rapporte que ce malheureux fils ayant esté convaincu devant ce gouverneur, le roy le fit arrester, & que d'abord aprés que Varus fut parti de Jérusalem, Hérode écrivit à Auguste pour l'informer du crime d'Antipater. Joseph adjouste: *Per eosdem dies interceptæ sunt Antiphyli ad Antipatrum ex Ægypto missæ literæ,* par lesquelles Acmé, Juive de nation, qui estoit au service de Livie femme d'Auguste, luy écrivoit par la voye d'Aléxandrie, comme ils estoient convenus à Rome, qu'elle avoit mandé à Hérode que Salomé & Sylléus luy vouloient dresser des embusches, pour luy donner de l'ombrage de sa sœur, & la mettre ainsi mal dans l'esprit de son frére; ce qui obligea le Roy d'envoyer des ambassadeurs à Rome avec les lettres d'Acmé.

Nostre historien continuë de parler du départ des Envoyez, & de ce qui arriva ensuite: *Dùm legati instructi mandatis ac literis Romam properant, rex morbo correp-*

tus, testamentum condidit. La maladie estoit dangereuse; puisque le roy fit son testament, & que quelque temps aprés elle l'emporta : & Joseph ajouste, *desperatâ salute quod jam ad 70. ætatis annum accederet.* Mais ce que cet auteur raconte qui arriva avant sa mort, est entiérement décisif par l'éclipse de lune qu'il marque dans ce temps-là.

Deux interprétes de la Loy émeûrent une sédition à Jérusalem. *Hi postquam cognoverunt morbum regis esse incurabilem,* excitérent la jeunesse à jetter en bas l'aigle d'or qu'Hérode, au mépris de la Loy, avoit fait mettre sur la grande porte du temple. Le bruit s'en estant répandu jusqu'au palais d'Hérode, il les fit mourir cruellement; & Joseph ajouste : *In quam noctem etiam defectus lunæ incidit.* Ce qui arriva le 13. de Mars à trois heures aprés minuit, de l'an 750. de Rome, selon le calcul astronomique. Voyons ce qui s'est passé depuis jusqu'à la mort du roy, pour en estre entiérement certains.

Joseph dit ensuite : *regi verò morbus factus est gravior.* Cependant Hérode espéroit toûjours en revenir, & cherchoit des remédes de toutes parts. Il se fit porter, par le conseil de ses médecins, de Jéricho, où il avoit fait mourir les séditieux, à la ville de Callirhoë qui n'en estoit pas éloignée, pour se servir des eaux chaudes d'une fontaine du bout du lac Asphaltite. Il s'y trouva si mal la premiére fois qu'il y fut mis, qu'il pensa mourir, & sur le champ il se fit reporter à Jéricho; où estant arrivé, il receût des lettres de ses ambassadeurs qu'il avoit envoyez à Rome. Auguste luy mandoit qu'il avoit fait mourir Acmé, & qu'il luy laissoit à punir Antipater comme il voudroit, estant son roy & son pére.

Cette nouvelle le réjoüit un peu: mais sur l'heure une douleur aiguë l'attaqua si fortement, qu'il résolut de se tüer; & feignant de vouloir peler une pomme, il demanda un couteau pour exécuter son dessein. Cela fit grand bruit dans le palais. Chacun crut qu'il estoit mort; & le bruit de sa mort alla jusqu'à la prison d'Antipater. Il fit ce

qu'il pût pour corrompre celuy qui commandoit à sa garde, qui alla aussi-tost avertir le roy qu'il sçavoit encore envie. La colére d'Hérode se ralluma tellement contre ce malheureux Prince, que tout languissant qu'il estoit, il se leva sur son coude, & commanda à un de ses gardes de l'aller tüer : ce qui fut exécuté sur le champ. Joseph achéve en disant : *quinto die postquàm Antipatrum filium occidit, vitâ defunctus est;* ce qui arriva immédiatement devant la feste de Pasque, qui estoit cette année là le 28. de Mars 750. Mais avant que de rapporter les années du regne d'Hérode, il faut faire voir que ce fut dans ce temps-là qu'il mourut.

Archélaüs qui avoit esté nommé roy par le testament de son pére, luy fit faire de magnifiques funérailles, & ensuite monta au temple pour haranguer le peuple. Il dît qu'il ne prendroit pas le titre de roi, avant que ce titre luy eûst esté confirmé à Rome : ce qui donna occasion à quelques mécontents d'exciter du trouble dans la ville, pour avoir satisfaction de la mort de ceux qui avoient arraché l'aigle d'or de dessus la porte du temple. Dés l'aprés-dinée ils y furent, & là se servirent du temps de la feste de Pasque pour augmenter leur nombre. Archélaüs pressé d'aller à Rome, les voulut d'abord appaiser par douceur & par promesses, mais il fut obligé de les dissiper par la force. Il fit ensuite publier que tout le monde qui estoit venu pour la feste, eûst à s'en retourner chez soy; & on cessa ainsi de célébrer la Pasque : aprés quoi ce Prince alla s'embarquer à Césarée.

Joseph compte par deux différentes époques le regne d'Hérode. Il luy donne 37. ans du jour qu'Antigonus fils d'Aristobule II. qui estoit du sang des Asmonéens, fut dépossédé de son royaume, aprés qu'il se fut rendu à Sosius, Jérusalem estant prise l'an de Rome 714. Par la deuxiéme il ne luy en marque que 34. sçavoir, aprés qu'il fut déclaré roy à Rome en 717; & ces deux époques reviennent au mesme temps, parce que ces deux nombres

joints chacun à leurs années, tombent dans la 750. de Rome, pendant que couroit la 27. d Antioche, & la troisiéme de Varus. Mais avant que d'aller plus loin, il est temps de rapporter la derniére médaille de ce gouverneur, qui contient la 27. année de l'époque d'Antioche.

C'est toûjours la teste de Jupiter, & le revers est pareillement le Génie de la ville avec ces mots, ANTIOXEΩN EΠI OΥAPOΥ. Elle ne différe des deux autres que par ces deux lettres Z K, qui est l'année 27. & supposé qu'il se trouvast une quatriéme médaille de Varus avec l'année 28. elle n'acheveroit que celle de 750. de Rome, que ce gouverneur auroit commencé celle d'Antioche au 2. de Septembre. Et pour cet effet il reste à monstrer le temps que Varus est demeuré en Syrie, selon nostre historien, pour avoir fini les trois ans de son gouvernement.

L'empressement que Joseph fait voir qu'eûst Archélaüs pour aller à Rome, n'est que trop suffisant pour détruire la pensée de quelques écrivains, qui mettent la mort d'Hérode en 750. & différent le départ d'Archélaüs jusqu'en 751. Mais puisqu'ils demeurent d'accord du premier, l'autre ne feroit que prolonger le gouvernement de Varus, ce qui est indifférent pour le temps de la naissance de Jesus-Christ prouvée par les médailles de ce magistrat Romain.

Sabinus intendant d'Auguste en Syrie, n'eût pas plustost appris la mort d'Hérode, qu'il partit pour Jérusalem, & passant par Césarée où s'alloit embarquer Archélaüs; il y trouva Varus qui le pria d'attendre jusqu'au retour de ce prince à aller à Jerusalem séquestrer les biens du roy, ce qu'ayant fait, aprés leur départ, les Juifs se révoltérent. Varus averti de cette sédition, vint avec trois légions; sa présence dissipa le tumulte, & il laissa une légion pour contenir les Juifs, qui prirent occasion de se révolter une seconde fois. Varus y vint encore, il punit les coupables, envoya les chefs à Rome, & retourna à Antioche. A ce récit de Joseph il ne se passa pas bien

du temps, puiſque la deuxiéme ſédition ſurvint aux feſtes de la Pentecoſte de 750; & il y a toute apparence que Varus, cette année de Rome finie, s'en retourna. Auſſi noſtre hiſtorien ne parle-t-il plus de ce gouverneur.

Ce qui a fait reporter par quelques-uns l'embarquement d'Archélaüs à l'année 751. c'eſt qu'un auteur moderne a mis la mort d'Hérode en Novembre de l'année 750. contre le témoignage des médailles de Varus, & contre l'hiſtoire de Joſeph, qui eſtablit que cette mort eſt arrivée vers Paſque de 750. par les années du regne d'Hérode. Les médailles d'Hérode Antipas ſon autre fils, en convainquent entiérement. Mais avant que de les rapporter, il ſera bon de dire que quelques-uns ont formé quelques doutes, ſçavoir, ſi les années du regne d'Hérode aſſignées par Joſeph, ſe doivent entendre d'années complettes. On leur répondra ſimplement qu'elles ne peuvent paſſer pour finies, ſi on les compte, comme l'on doit faire, du jour de la bataille Actiaque. Auſſi n'eſt-ce pas le ſentiment de cet hiſtorien, comme on va taſcher de le montrer.

Durant les troubles arrivez en Judée à la Pentecoſte de l'année 750, Archélaüs eſtoit à Rome où il n'obtint que le titre d'etnarque, au lieu de celuy de roy. Joſeph parlant du temps de ſon regne, dit dans le premier livre de la Guerre des Juifs, qu'il fut relégué par Auguſte la neuviéme année de ſa principauté, qui ſe doit entendre complète, parce qu'il rapporte dans le 17. de ſes Antiquitez, la meſme choſe en la 10. année d'Archélaüs, qui ne ſe peut dire alors que commencée. C'eſt ce que certifie Dion, quand il raconte que ce prince fut exilé en 759. ſous le Conſulat de M. Emilius Lepidus & de L. Aruntius. Ainſi le départ d'Archélaüs pour Rome ne peut pas avoir eſté différé en 751. ce qui prouve abſolument la mort d'Hérode en 750. au mois de Mars, puiſque ſon fils n'a regné que neuf ans, & non pas dix complets. C'eſt ce que juſtifie encore Joſeph par la meſme époque de la bataille Actiaque, qui rend inconteſtable le calcul des médailles de Varus, dont

cet historien se sert luy-mesme. Il dit au livre XVIII. qu'Auguste envoya Quirinus pour vendre les biens confisquez d'Archélaüs exilé, comme on l'a dit, en 759. & faire le dénombrement du peuple dans ses estats. Ce dénombrement fut achevé en 760, selon Joséph : *In annum 37, post victum à Cæsare in Actiacâ pugnâ Antonium.* Cette année 37. qui commençoit au 2. de Septembre, 759. avoit fini à pareil jour du mesme mois 760 ; & ainsi fait voir par les années du regne d'Archélaüs, que ce prince estoit à Rome à la Pentecoste de 750, & qu'Hérode estoit mort sur la fin de Mars de la mesme année.

Comme Joseph s'accorde avec les médailles de Varus, celles d'Hérode Antipas concourent avec cet historien, & tous ces monuments confirment la mort d'Hérode le Grand au mois de Mars 750, & non pas au mois de Novembre suivant. C'est ce que l'on va faire connoistre par les médailles suivantes.

Elles ont d'un costé, ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ, avec une branche de palmier. Et du mesme costé la premiére a au milieu L M Γ c'est-à-dire, *anno 43*. & l'autre L M Δ *anno 44*. & toutes deux ont au revers dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΑΝΙΧΩ ΣΕΒ, qui est le nom de Caligula. Ces médailles sont dédiées à cet empereur par Hérode le tétrarque, les années 43. & 44. de sa principauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comptast du jour de la mort de son pére, arrivée à la fin de Mars 750. & qui selon la supputation de ces monnoyes, témoins irréprochables de la vérité, ne se peut transporter au mois de Novembre suivant.

Antipas, pour monstrer un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre son nom sur ses médailles avec les années de son regne, dont la derniére répondoit à la quatriéme de cet empereur, qui avoit succédé à Tibére le 17. de Mars 790, & ainsi tomboit en 793. de Rome, que ce prince partit de Judée pour venir faire la cour à Caligula, qu'il trouva à Bayes proche de Naples. Mais il

il fut bien surpris quand il se vit suspect à cet empereur, qui aprés l'avoir convaincu des choses qu'Agrippa son neveu avoit avancées contre luy, le relégua à Lyon sur la fin de Novembre. Que si Hérode le Grand estoit mort à pareil mois de l'année 750. Antipas n'auroit pas commencé sa 44. année, comme cette derniére médaille le marque; ce qui prouve indubitablement que son pére estoit mort au mois de Mars, & non pas au mois de Novembre.

Enfin, aprés que j'ai fait voir, que par les médailles de Quintilius Varus, la naissance de Jesus-Christ, que l'Eglise assigne au 25. de Décembre, est dans la 749. année de Rome, puisque Joseph rapporte la mort du Grand Hérode à la fin de Mars en 750, & non pas au mois de Novembre suivant; ce que j'ay confirmé par les médailles d'Antipas son fils: on peut juger par la découverte de cette époque, quel avantage on tire tous les jours des médailles pour l'éclaircissement de l'Histoire.

DU TITRE DE NEOCORE dans les Médailles Grecques frappées sous les Empereurs Romains.

Par M. VAILLANT le Pere.

CE n'est pas d'aujourd'huy que la question de sçavoir ce qu'on entend par le mot de NEOCORES dans les médailles, a esté agitée par les antiquaires qui ont écrit sur cette matiére; & quoy-qu'à force de l'éclaircir on soit presque tombé d'accord de leurs principales fonctions, il semble que la difficulté soit demeurée sur le nombre des NEOCORATS qui se trouvent sur ces monuments antiques. On ne sçait s'ils ont esté successivement accordez par différents empereurs, ou si les peuples, qui les ont obtenus, les ont reçeûs sous le mesme prince.

Pour venir à l'éclairciſſement du mot de *Néocore*, il eſt à propos d'en chercher l'étymologie. C'eſt un nom Grec compoſé de *νεὼς*, Attiquement pris pour *ναὸς*, *templum*, & de *κορεῖν*, *verrere* & *ornare*, tellement que *νεωκόρος* veut dire, *cui templi verrendi & ornandi cura commiſſa eſt;* en latin *AEdituus*. Νεωκόρος a enfin eſté latiniſé en *Neocorus*, comme le rapporte Gruter dans des inſcriptions, & Firmicus du temps de Conſtantin, d'où les François on dit *Néocore*, & les Italiens *Neocoro*.

Comme pour un petit temple il ſuffiſoit d'un Néocore, il en fallut pluſieurs quand on en a baſti de grands; & principalement pour la garde des riches offrandes qu'on y faiſoit : *Illi fores ædis effringunt æditui*, *cuſtodeſque maturè ſentiunt*, dit Cicéron. Ces Néocores inſtruits de l'origine de tout le culte qui ſe rendoit au dieu dont ils gardoient le temple, l'apprenoient aux eſtrangers & l'enſeignoient à ceux de la ville qui n'en eſtoient pas ſuffiſamment informez. De là, ſuivant le témoignage de Porphyrion, ils furent appellez *Narratores*. Enfin, on les chargea de tout ce qui concernoit le ſoin des choſes ſacrées, & meſme des feſtes.

Comme les peuples & les villes, au jour de ces feſtes célébroient des jeux en l'honneur des divinitez, & que ces jeux les engageoient à de grandes dépenſes, ils crurent ſe dédommager en prenant eux-meſmes le nom de Néocores. Ils ſe l'attribuérent donc ainſi par analogie. C'eſt en ce ſens que ſaint Luc appelle Neocores les Ephéſiens, quand il rapporte dans les Actes des Apoſtres que le Scribe, un des premiers magiſtrats de la ville, appaiſa le tumulte que l'orfévre Démétrius avoit excité : *Viri Epheſii, quis enim*
Act. XIX, 35. *eſt hominum qui neſciat Epheſiorum civitatem cultricem eſſe magnæ Dianæ*. Dans le Grec il y a Νεωκόρον. C'eſt ce titre d'honneur que les Ephéſiens ont toûjours gardé dans leurs médailles, quand la flaterie les obligea de ſe dire Néocores des Auguſtes, comme les Smyrnéens avoient déja fait, ainſi qu'on reconnoit par le médaillon de Caracalle, où ils ſe diſent CMΥPNAIΩN ΠPΩTΩN ACIAC Γ

ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ. Ainſi ces Ephéſiens ſe nommérent ſous le meſme empereur, dont ils avoient receû comme eux la grace d'avoir le troiſiéme Nécorat, ΕφεCΙΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗC ΑΡΤΕΜΙΔΟC. Perſonne ne met en doute que ceux d'Ephéſe n'entendent par le Τεὶς νεωκόρων, comme les Smyrnéens, τῶν Cεβαςῶν, & que ce ne ſoit pour cela qu'ils ajoutent de plus ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟC.

Il eſt temps de rapporter les ſentiments des premiers antiquaires qui ont écrit des Nécores. Goltzius, un des plus anciens qui en ait parlé ſur une médaille fauſſe, où l'on avoit mis ΚΝΩΣΣΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, a expliqué ces mots par ceux-cy, *ſecundo repopulatorum*, dans la penſée que le mot de Néocore avoit eſté employé pour ſignifier que des peuples avoient receû de nouveaux habitants. En quoy il n'a eſté ſuivi de perſonne.

Antonius Auguſtinus, trés habile antiquaire d'ailleurs, n'a pas mieux réüſſi dans ſon interprétation du mot Néocore, quand il a dit dans ſon cinquiéme Dialogue que ce mot donne bien de la peine à ceux qui examinent les médailles avec ſoin, & que ſa véritable explication eſt ce qu'on lit dans quelques inſcriptions, ſçavoir, DEVOTVS NVMINI MAIESTATI QVE EIVS. Je ne ſçais pas ſur quel fondement il allégue avec tant de confiance une telle propoſition que perſonne n'a approuvée.

Nonnius qui a ſi doctement interprété la grande Gréce & l'Aſie mineure de Goltzius, eſt plus ingénu; *Quid illud* ΝΕΩΚΟΡΩΝ *mihi non liquet*, dit-il, à la page 145. de ce dernier ouvrage, *ſcio* Νεωκόρος *æditaum eſſe, & cui cura incumbit templum ab immunditie repurgare*, mais ſon embarras eſt, *cur æditais publicus in regio numiſmate honor*, dit-il, parlant d'une médaille de petit bronze, où eſt repréſenté la teſte de Philippe roi de Macédoine pére de Perſée, avec ces mots, ΜΑΡΩΝΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Mais ces peuples, c'eſt-à-dire, les habitants de Maronéa en Thrace, que ce roi traita ſi cruellement, n'ont jamais pris ſous les Em-

pereurs cette qualité de Néocores; ce qui rend suspecte cette médaille rapportée par Goltzius.

Seldenus, dans les sçavantes notes qu'il a données sur les marbres d'Arondel, expliquant le mot de Νεωκόρων, a fait voir que les peuples s'estoient appellez Néocores, lorsqu'ils avoient basti quelques temples en l'honneur des Empereurs, & que la communauté de la province contribuoit pour les frais des jeux & des festes qu'ils faisoient à ce sujet : ce qui l'a porté à croire que ces peuples se disoient deux ou trois fois Néocores, quand les villes qui les célébroient venoient à les recommencer. Mais si la pensée de Seldénus a esté embrassée touchant la fonction des Néocores, elle n'a pas esté suivie, quant au nombre de δὶς & τρὶς qu'ils ont pris.

Tristan parlant des Néocores, avoüe que le docte Seldenus a le premier commencé à couper ce nœud Gordien, qui avoit tant fait extravaguer les sçavants du siécle. Cela se doit seulement entendre de la fonction des Néocores; Seldenus ne parlant pas du nombre de fois, ni de l'intendance que les peuples s'estoient attribuée de célébrer en cette qualité les jeux & les festes des divinitez, dont les temples estoient dans leurs villes. Il ne parle pas mesme du soin d'en faire les panégyriques, comme cela estoit en usage, suivant ce que semble nous apprendre une médaille d'Aléxandre Sévére, où Marcus Eugénes se dit Néocore ΜΑΡ. ΕΥΓΕΝΕΟΥC ΝΕΩΚΟΡΟΥ ΑΙΓΕΑΙΩΝ, aprés s'estre appellé auparavant Panégyriste des dieux sous Macrin dans quatre de ses médailles. Μ. ΕΥΓ. Π. Θ. ΜΑΚΡΕΙΝΟΥΠ. ΑΙΓΕΑΙΩΝ. *Marco Eugene Panegyrista deorum Macrinopoleos Ægeensium*, ce qui fait voir que Panégyriste & Néocore estoit la mesme chose. Aussi Porphyrion appelle-t-il *Æditυos, laudatores ac poëtas*, comme fait Horace dans son Ep. 1. du livre II.

Sed tamen est operæ pretium cognoscere quales
Æditυos habeat belli spectata domique
Virtus, indigno non committenda poëtæ.

Albertus Rubenius dans son traité, *De urbibus Neocoris*, a esté de l'avis de Seldenus & de Tristan, sçavoir, que le titre de Néocore avoit passé par analogie de ces *Æditui*, qui avoient premiérement le soin de faire les festes des divinitez, dont ils gardoient les temples, aux peuples qui faisoient des jeux & des combats dans leurs villes aux frais communs de toute la province à ces mesmes divinitez.

André Morel dans son *Specimen* imprimé en 1683. s'attache au sentiment de Seldenus sur le titre & les fonctions des peuples qui se disent Néocores dans les médailles; mais sur le nombre qu'ils y marquent, il renvoye à son grand ouvrage, où il se propose de rapporter les sentiments des plus habiles antiquaires qu'il promet de consulter sur ce sujet.

Le P. Hardoüin dans les *Nummi antiqui illustrati*, suivant Seldenus & les autres, dit que les Néocores ont esté ceux qui d'abord gardoient les temples, & que le mot en a esté transporté par analogie aux peuples & aux citoyens, qui avoient dans leurs murailles un temple basti à quelque dieu, ou à la majesté de quelque Auguste, ou qui faisoient des sacrifices au nom de la province pour la santé de l'empereur, ou des jeux à frais communs. Mais il a cru que sous le mesme prince ils demandoient permission de les réïtérer, à raison de quoy ils estoient appellez deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores.

J'ay dit dans les explications que j'ay faites des médaillons de M. l'Abbé de Camps, & depuis dans mon livre des Médailles Grecques, que le mot de Néocores estoit tiré de ceux qui avoient soin du temple de quelque divinité, comme les Ephésiens l'avoient de celuy de Diane, & les Magnésiens de Leucophryne, mais que quand les empereurs furent mis au nombre des dieux, les peuples demandérent de bastir en leur honneur des temples dont ils seroient Néocores. C'est ce qu'on voit par le rapport des auteurs, & qu'il falloit pour cela qu'ils obtinssent un *Senatusconsulte*, qui leur en donnast la permission.

On ne trouve que les ſeuls Ephéſiens appellez Néocores avant les empereurs Romains. Il ſe peut faire que la feſte de Diane & les jeux qui ſe célébroient en l'honneur de cette déeſſe fuſſent faits aux dépens de la province. Il ſemble qu'au temps des Empereurs la choſe n'alloit pas de meſme ; puiſque Tacite fait mention des ſollicitations qu'onze villes d'Aſie firent pour demander chacune en particulier la permiſſion d'ériger un temple à Tibére. Smyrne fut préférée. Les Pergaméniens en avoient déja baſti un à Auguſte. Ephéſe eſtoit occupée au culte de Diane, & Milet à celuy d'Apollon.

Quoy-qu'on ait dit qu'on ne trouvoit pas dans l'Hiſtoire qu'aucun peuple ſe fuſt appellé Néocore avant l'Empire Romain, ſi ce n'eſt les Ephéſiens ; cependant pluſieurs antiquaires ont crû que des anciens rois avoient permis à des villes & à des coumunautez de ſe dire Néocores : & cela ſur ce qu'ils ont trouvé dans des médailles la teſte d'Aléxandre le Grand avec le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC, & au revers ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ: mais ces monnoyes n'ont pas eſté frappées du temps d'Aléxandre, mais ſeulement ſous des Empereurs qui avoient fait la communauté des Macédoniens Néocore, & apparemment ce fut Caracalle, qui aimoit tant ce roy, qu'il s'appelloit luy-meſme Aléxandre. On voit au revers de cet empereur, dans le cabinet du Roy, ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Β. ΝΕΩ. Aléxandre domptant Bucéphale, que l'on trouve auſſi avec la teſte d'Aléxandre.

Ce n'eſt pas la teſte ſeule d'Aléxandre qui ſe trouve avec le nom des peuples qui ſe diſent auſſi Néocores. On voit celle de Cyzicus roy & fondateur des Cyzicéniens, avec cette légende, ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. On ne peut pas croire que les Cyzicéniens ayent eſté faits Néocores du temps de Cyzicus; mais cette ville ayant obtenu pour la ſeconde fois le titre de Néocore, elle a voulu comme ceux de Macédoine, mettre la teſte de Cyzicus ſur ſes monnoyes. Les Périnthiens ont eſté plus loin, quand

ils estoient Néocores. Ils ont mis sur leurs médailles d'un costé la teste de Bacchus leur fondateur, avec ce mot τὸν ΚΤΙΣΤΗΝ, & au revers, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne voulant pas cependant pour cela porter leur dignité de Néocores jusqu'au temps de leur fondateur.

Tristan ainsi a cru que la ville d'Ilion dans la Troade, qui n'a jamais porté le titre de Néocore sur plusieurs médailles qu'elle a frappées en l'honneur des Empereurs, l'avoit obtenu dés le temps des capitaines d'Aléxandre le Grand. Le fondement de cette opinion est que Strada antiquaire de l'Empereur Rodolphe, a rapporté une médaille de Jule César, où l'on a mis au revers ΙΛΙΩΝ ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cette médaille est fausse. Ce qui engage Tristan dans l'erreur, c'est que Goltzius l'a citée aussibien qu'Occo, ces auteurs l'ayant prise les uns des autres. Le peu d'usage qu'ils ont eû des médailles fausses, les a souvent abusez, & trompe encore tous les jours ceux qui ne sont que nouvellement initiez dans cette connoissance.

Pour prouver que Goltzius s'est trompé dans les médailles Grecques qu'il a rapportées dans son Trésor, & qu'il n'a pas sçû discerner les fausses; & pour montrer mesme qu'il s'est abusé dans les véritables, où il a leû souvent une chose pour une autre, & écrit ce qui n'y pouvoit pas estre, on pourroit rapporter la médaille ΣΜΙΝΘΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, qu'il produit de Tibére pour ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ : car Smynthe, ville de la Troade, dans Stephanus, n'est presque pas connuë des autres géographes, & Smyrne, ville célébre de l'Ionie, a esté faite trois fois Néocore, comme on a dit : pendant que cet auteur met ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ dans une médaille d'Auguste, laquelle doit appartenir à Tibere, selon Tacite. Ainsi Goltzius se trompe au nom de la ville. On peut mesme au sujet de la teste, douter que la médaille soit vraye, puisque cette ville ne prend le titre de Néocore sur aucune médaille avant le temps de Trajan.

Dans le grand nombre de médailles qu'on a nouvelle-

ment imprimées, Ephése est la premiére des villes qu'on trouve avec le titre de Néocore. C'est sous Néron. Elle est la seule, qui, sous le regne des douze premiers Césars, ait pris ce titre. On le voit dans la médaille de cet empereur qui est au cabinet du Roy, avec cette légende, ΑΙΧΜΟΧΛΗ ΑαΤΙΟΛΛ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΕΦ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, autour d'un temple. On infére de là que cette ville a pû estre faite la premiére fois Néocore du temps de Claude, aprés qu'il eûst esté mis au rang des dieux.

Goltzius cependant a nommé la ville d'Ephése déja Néocore sous M. Antoine, dont il rapporte une médaille avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, dans une couronne d'olivier. Ceux qui voudroient deffendre cette médaille pourroient dire qu'elle signifie qu'Ephése estoit Néocore de Diane; ou que cette ville avoit esté faite Néocore du temple qu'Auguste, au rapport de Dion, luy permit de bastir à son pére Jule César. Mais on sçait qu'Ephése ou Magnésie, quand elles se disoient Néocores de Diane, mettoient, pour se distinguer, ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ, & qu'Ephése dans Tacite ne fait aucune mention de Jule. Cet auteur dit, *Ephesii Milesiique; hi Apollinis, illi Dianæ cæremoniis occupavisse civitates visi,* parlant seulement de Diane.

On doit avertir en passant que cette médaille n'a jamais esté veûë de personne, & qu'on doit estre fort en garde contre celles qui, au lieu de figures, ont des inscriptions, qu'on peut aisément effacer avec le burin, pour y supposer ce qu'on veut. Le bronze souffre aisément l'imposture. C'est pourquoy on ne peut ajouter foy à beaucoup de médailles de bronze que Golzius décrit, & qui sont propres à tromper ceux qui n'ont pas une grande connoissance de ces monuments. On peut ajouter que le titre de Néocore sous M. Antoine n'estoit pas encore en usage dans les monnoyes, puisqu'on ne le trouve pas dans douze médailles que la ville d'Ephése a fait frapper en l'honneur d'Auguste. Si l'on demande pourquoy les villes prirent si tard le titre de Néocores dans leurs médailles, ce ne fut, ce semble

ble, qu'aprés que Nicée & Nicomédie sous Domitien disputérent entre elles de la primatie de la province, & portérent leurs contestations au sénat. Aussi falloit-il un Sénatus-consulte pour autoriser les honneurs accordez par l'Empereur aux villes. Et c'est ce que les médailles & les marbres nous apprennent. Il en falloit aussi pour le titre de Néocore. On en voit la preuve dans le beau médaillon de Caracalle, qui porte ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ CΥΝΚΛΗΤΟΥ; & dans Xiphilin, qui parlant des habitants de Nicomédie, dit : Καὶ τὸν Σαώτερον τὸν Νικομηδέα.... ἀποκτεῖναι, καὶ διὰ τοῦτον, καὶ οἱ Νικομηδεῖς τὸν ἀγῶνα ἄγειν, καὶ ναὸν τῷ Κομμόδου ποιήσασθαι παρὰ τῆς βουλῆς ἔλαβον. *Et Saoterum Nicomediensem interfecerit; & per eumdem Nicomedienses impetraverant à senatu ut certamina celebrarent, templumque Commodo facerent.*

Ce passage semble nous apprendre trois choses; Qu'il falloit avoir la permission du sénat pour bastir un temple en l'honneur d'un empereur: pour luy consacrer des festes & des jeux: pour estre Néocore du temple, & avoir le soin de la célébration des jeux. Sur quoy on peut dire qu'il y avoit dans les villes deux sortes de temples érigez en l'honneur des Césars; sçavoir, dans la naissance de l'empire, en l'honneur de ceux qui estoient mis au nombre des dieux: dans la suite, pour la vénération de ceux qui regnoient, que l'on considéroit comme des dieux sur terre, *numina præsentia*.

Il paroist que tous les antiquaires sont présentement assez d'accord touchant la dignité & les fonctions des Néocores qui sont nommez sur les médailles; mais ils ne le sont pas sur le nombre de fois que les peuples marquent l'avoir esté, δὶς, τρὶς & τετράκις. Les uns croyent que ç'a esté successivement sous différents empereurs, & qu'ayant esté faits Néocores, les Ephésiens, par exemple, sous Néron, ils l'ont esté la seconde fois sous Adrien, & se sont dits δὶς νεωκόροι, & enfin la troisiéme fois sous Caracalle & qu'alors ils ont pris le titre de τρὶς νεωκόρων. Les autres pensent

que c'est sous le mesme empereur qu'ils ont pû estre faits *semel, bis, ter & quater Neocori*.

Pour entrer dans la discussion de ces deux opinions, il est à propos de rapporter ce qu'en ont dit ceux qui ont parlé du nombre des Néocorats que les peuples mettent sur leurs médailles. Seldénus a cru que les festes & les jeux se faisoient en l'honneur de l'empereur par la communauté de la province; sçavoir, tantost dans une ville, tantost dans une autre; & que celle dans laquelle, selon l'ordre, se faisoient les festes & les jeux s'appelloit Néocore: que quand le premier tour estoit fini, on en recommençoit un autre, & que les peuples de cette ville, qui recommençoit à les célébrer, se nommoient pour la seconde fois Néocores: qu'il en estoit de mesme de la troisiéme & de la quatriéme fois.

Rubénius a combattu ce sentiment. Son avis est que le δὶς, τρὶς & τετράκις Νεωκόροι vient de ce que, quand les habitants d'une ville avoient obtenu de bastir un temple en l'honneur d'un empereur & d'y faire des festes & des jeux, ils estoient appellez Néocores. Que le nombre de Césars s'estant ensuite augmenté, ils avoient obtenu de bastir encore un temple pour un nouvel empereur, & se disoient alors ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ, & qu'ainsi, s'ils obtenoient la mesme permission pour un troisiéme empereur, ils se disoient τρὶς Νεωκόροι, & ainsi du reste. Mais comme Rubenius avoit veû dans une médaille de Caracalle, ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, & dans une autre de cet empereur, ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, il a cru que cet Auguste avoit fait les Ephésiens pour la troisiéme fois Néocores & mesme pour la quatriéme fois. Il en devoit demeurer là, quant aux empereurs, & voir que le quatriéme Néocorat s'entendoit de Diane, ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟC, puisque sa médaille mesme le donne assez à connoistre.

Les plus éclairez des antiquaires s'en sont tenus au sentiment de Rubénius, que les peuples se disoient autant de fois Néocores, qu'ils obtenoient des Sénatus-consultes,

pour bastir des temples, afin de célébrer des festes & des jeux en l'honneur des différents empereurs. Mais parce que cet auteur a avancé que Caracalle avoit fait les Ephésiens Néocores pour la troisiéme & la quatriéme fois; quelques modernes ont cru qu'un seul empereur avoit fait une fois, deux fois, trois fois & mesme quatre fois les mesmes peuples Néocores, suivant vray-semblablement en cela le sentiment du P. Hardoüin, dont voicy les termes : *Atqui sub eodem principe non modo semel, sed bis, ter, quaterve hos ludos, hæc sacra, hæc certamina ut ederent deposcebant & eximii honoris loco ducebant.* Mais il ne soutient d'aucune preuve cette opinion. M. Buonarotti dans les explications qu'il a faites des médailles du Cardinal Carpégna, dit : *Ho spiegato quel* B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ *per doppiamente Neocori*, il entend deux fois sous un mesme empereur, & poursuit : *per che frà tanta oscurità di cose & varietà d'opinioni sopra la multiplicatione di questi Neocorati à me è piaciuto di tenerne una, laquale, quantunque manchi d'auttorità, &c.* Il a raison d'ajouter ces derniers mots, puisque pour répondre aux difficultez qu'on peut faire & ausquelles l'opinion des autres ne satisfait point, il s'en remet à décider, quand il aura de nouveau examiné la chose.

Pour prouver son sentiment, il employe le passage du marbre d'Arondel, que les autres ont apporté pour eux, où le Sophiste Polémon écrit aux Smyrnéens qu'il avoit obtenu par la faveur de l'empereur Hadrien, *Δεύτερον δόγμα Συγκλήτου, καθ' ὃ Νεωκόροι γεγόναμεν*, qu'il traduit *il secundo senatus-consulto per loquale fummo fatti doppiamente Neocori*, & que Seldenus explique doctement, *secundum Senatus-consultum accepimus, per quod bis Neocori facti sumus.* Ce que Seldenus rapporte fort à propos nous fait voir que les Smyrnéens avoient esté faits pour la seconde fois Néocores. Ainsi les Ephésiens qui l'avoient esté la premiére fois sous Néron, à cause du temple de Claude, pouvoient aussi l'avoir esté faits pour la seconde fois par l'empereur Hadrien, qui leur avoit permis d'ériger un tem-

ple en son honneur. La rare médaille de M. Foucault où on lit au revers ΕΦΕΣΙΩΝ ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec un temple à huit colonnes, nous confirme dans ce sentiment.

M. Buonarotti, pour fortifier l'opinion qu'il voudroit introduire, que les peuples sont une, deux ou trois fois Neocores sous un mesme empereur, & non pas successivement sous differents Augustes, dit qu'on avoit mis sur les médailles, δεύτερον, τρίτον & τέταρτον, qui signifient *secundum tertium* & *quartum*, au lieu qu'il y a *δὶς*, τρὶς & τετράκις, qui veulent dire, *bis ter* & *quater*. Il auroit pû prendre garde que les lettres numérales Β. Γ. Δ. qui s'employent sur ces monuments antiques, s'employent également pour les deux significations : témoin ce médaillon de Commode, sur lequel on lit au revers, ΕΠΙ CΤΡ. ΑΤΤΑ. ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ Β. *Sub Pratore Attalo Cratippo iterum Pergamenorum bis Neocororum*; ou bien, comme le rend Morel dans la seconde édition de son *Specimen* PERGAMENORUM BIS NEOCORUM BIS, c'est-à-dire, *bis Pratore*, cela ne se pouvant entendre autrement.

Lorsque cet auteur trouve deux temples sur une médaille, il croit bien que les peuples ont esté deux fois Néocores. Il croit qu'ils l'ont esté trois fois, quand il y en avoit trois, & que le nombre des Néocorats répond à celuy des temples. Mais il est chancelant quand il rencontre trois temples sur une médaille, où les peuples se disent simplement Néocores, ou se le disent pour la seconde fois. Il auroit esté hors d'embaras, s'il avoit observé que toutes les médailles où l'on trouve ΝΕΩΚΟΡΩΝ, n'ont souvent pas de temples, & ne sont pas obligées d'en avoir ; & que quand on y en voit plusieurs, ces temples n'ont pas toûjours rapport aux Néocorats.

Le nombre des temples qui se sont trouvez répondre à celuy des Néocorats qui estoient sur les médailles, semblent avoir porté M. Vandale à croire que le Néocorat se donnoit trois ou quatre fois sous un mesme empereur ;

qu'on pouvoit eriger un temple en son honneur, un autre pour l'Impératrice, d'autres pour leurs enfants. Et pour mieux appuyer son opinion, il a fait graver quelques médaillons qui se sont trouvez avoir autant de temples que de Néocorats. Il faudroit examiner les médaillons l'un aprés l'autre, pour luy en dire les raisons, qui ne concluent pas à son avantage, puisque ces temples sont pour la plusspart bastis aux divinitez particulieres qu'on révéroit dans les villes & en l'honneur desquelles on célébroit des jeux. On voit sur ces médailles plusieurs urnes avec des palmes. Les urnes marquent la différence des jeux & les palmes les divers combats.

Seroit-il possible, selon l'opinion de M. Vandale, que les Ephésiens qui se disent Néocores pour la quatriéme fois sous Elagabale, comme le porte sa médaille, laquelle se trouve chez le grand Duc, avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ: où l'on voit deux temples, un vase, & une couronne, eûssent fait quatre temples pour luy, pour sa mére, pour son ayeule & pour sa femme, en quatre ans de temps qu'il a regné? Si cela estoit vray, il y auroit eû, pour ainsi dire, autant de temples que de maisons, puisqu'il n'y a pas de médaille d'empereur à compter depuis Hadrien jusqu'à Salonin, où ces peuples ne se disent deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores. Cependant cette monnoye avec le nombre de *quatre fois Néocores*, n'a que deux temples avec un vase & une couronne; ce qui regarde les jeux qui se faisoient en l'honneur de ceux pour qui les temples estoient bastis. Pour achever de détruire l'opinion de M. Vandale, tout le monde sçait qu'on ne bastissoit aucun temple à un empereur, sans faire des festes en son honneur, témoin les noms des jeux faits pour les empereurs qui nous restent sur les monuments antiques, comme ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΚΑΙCΑΡΕΙΑ, CΕΒΑCΤΕΙΑ, ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ, ΑΔΡΙΑΝΕΙΑ, ΚΟΜΜΟΔΕΙΑ CΕΥΗΡΕΙΑ, ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΑ, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ & les autres, sans

compter ceux des dieux & des déesses qu'on révéroit particuliérement dans chaque ville, ΑΚΤΙΑ, ΑϹΚΛΗΠΕΙΑ, ΔΗΜΗΤΡΙΑ, ΕΦΕϹΕΙΑ, ΚΑΒΕΙΡΙΑ, ΛΗΤΩΕΙΑ, ΟΛΥΜΠΙΑ, ΠΥΘΙΑ, & les autres qu'on ne célébroit que tous les trois quatre ou cinq ans, à cause des grands frais qu'on estoit obligé d'y faire. Cela prouve entiérement que les Néocores pour les empereurs ne pouvoient estre faits que sous différents Augustes : & de là vient peut-estre que quatre à cinq villes des plus célébres n'ont obtenu que le troisiéme Néocorat, pour n'estre pas surchargées de si grosses dépenses.

Quant à ce que dit Rubénius, que les Néocores ont esté faits dans les villes successivement par différents empereurs, il en faut plustost croire ceux qui se sont affermis dans ce sentiment par la veuë de tant de médailles qu'ils ont si souvent maniées dans divers cabinets de l'Europe, que les autres qui n'ont écrit sur cette matiére qu'aprés avoir veû quelque cabinet particulier, ou quelques médailles le plus souvent mal décrites ou mal expliquées. Voici ce que Morel, qui a dessigné toutes celles du Roy, & qui a esté en rélation avec tous les antiquaires de l'Europe, dit, dans la seconde édition de son *Specimen*, touchant les Ephésiens, qui, sous Néron, avoient obtenu le premier Néocorat des empereurs pour le temple basti en l'honneur de Claude : *Secundam verò iidem obtinuerunt ab Hadriano subnixi gratiâ & favore Polemonis Sophistæ; quod patet ex Philostrato & marmoribus Arundellianis. Tertiam acceperunt à Caracalla, ac propterea in ejus nummis δὶς & τρὶς νεωκόροι vocantur. A quo verò principe πρότερον νεωκόροι facti sunt Ephesii in dubio est. Eximit id Cl. Vaillant in notis ad Num. Cl. abbatis de Campo, pag. 61. ubi docet Ephesios, τρὶς Νεωκόρους τῶν Σεβαστῶν, quartam verò Neocoriam esse τῆς Ἀρτέμιδος.*

Aprés avoir establi par les médailles & par les marbres anciens, que les peuples ont esté faits Néocores successivement τῶν Σεβαστῶν, sous différents empereurs, & non pas

ſous un ſeul Auguſte, il ne reſte qu'à expliquer quelques difficultez que ſe forment ceux qui ne ſont pas entierement verſez dans l'uſage des médailles. Ils trouvent, parexemple, ſimplement ΝΕΩΚΟΡΩΝ, aprés que, ſous un empereur précédent, ils auront leû ΔΙΣ ou ΤΡΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cela a donné lieu à quelques-uns de croire que ces mots ſe devoient entendre de la premiére fois que ces peuples avoient eſté faits Néocores; comme quand on trouve ſur les médailles Latines TR. POT. on veut que ce ſoit la premiére Puiſſance de Tribun; les autres médailles marquant le nombre depuis que les empereurs ont eû la Puiſſance Tribunitienne.

Mais comme TR. POT. tout ſeul ne déſigne pas toûjours la premiére, témoin la médaille de Veſpaſien où on lit au revers P. M. TR. P. COS. VI. Grand Pontife, Puiſſance de Tribun, Conſul pour *la ſixiéme fois*, on ne dira point que la Puiſſance de Tribun ſoit icy la premiére, ni que Veſpaſien ait pris l'empire, lorſqu'il eſtoit Conſul pour la ſixiéme fois. Ces mots marquent ſeulement qu'il avoit la Puiſſance de Tribun. Ainſi quand, aprés que ces peuples ont eſté pluſieurs fois Néocores, ils mettent ſimplement ſur leurs médailles ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'eſt ſeulement pour marquer qu'ils ſont Néocores.

D'autres diront: On trouve dans quelques auteurs des médailles, qui aprés avoir nommé des peuples trois fois Néocores ſous des empereurs regnants, ne les appellent que deux fois Néocores. On répond qu'il faudroit voir les médailles, parce que les auteurs peuvent s'eſtre trompez, ſoit qu'ils ayent mal lû, ou que la légende fuſt effacée ou altérée par une main moderne. Mais en cas que la médaille fuſt entiére & inconteſtable, Rubénius rapporte que cela proviendroit de ce que le temple de l'empereur, pour qui les peuples auroient eſté faits trois fois Néocores, n'auroit pas eſté achevé de ſon vivant, & que ſa protection & ſa faveur eſtant ceſſée, ils avoient laiſſé le titre qui les devoit faire Néocores. Cet auteur rapporte pluſieurs temples qui n'ont pas eſté achevez.

Pour montrer combien on est sujet à se tromper, M. Buonarotti demande pourquoy les Périnthiens se disent B ΝΕΩΚΟΡΟΙ dans Caracalle, qui paroist fort jeune, & puis dans une médaille de cet empereur qui le représente dans un âge plus avancé, ils sont seulement appellez ΝΕΩΚΟΡΟΙ. S'il avoit bien connu le visage d'Elagabale qui est représenté sur la médaille où ils sont B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ, il ne l'auroit pas pris pour Caracalle, sur la médaille duquel ils ne sont nommez que ΝΕΩΚΟΡΟΙ, parce que ceux de Périnthe furent faits Néocores sous Sévére dont ils avoient pris le parti contre Pescennius, & le demeurérent sous Caracalla. Mais Elagabale qui vouloit paroistre estre fils de ce dernier, & par conséquent petit-fils de Sévére, fit la grace aux Périnthiens de les faire Néocores pour la seconde fois. C'est ce que j'ai fait voir dans les *Numismata Græca* imprimez en 1700. où j'ai rapporté une médaille du cabinet de M. Foucault, dans laquelle on lit, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ avec ces deux letsres en bas Γ. Β. c'est-à-dire, *γνώμη βούλης*, *Senatusconsulto*, pour montrer que les Périnthiens en avoient eû la confirmation par un décret du Sénat.

Enfin, on demande pourquoi les mesmes Ephésiens, qui sous Elagabale se disent quatre fois Néocores, ΕΦΕCΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΑΠΑCΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne se nomment que trois fois Néocores sous Maximin, Gordien, Philippe & quelques autres, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΡΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. C'est que, lorsqu'ils se disent seulement trois fois Néocores, ils l'entendent seulement ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ, & quand ils se nomment quatre fois Néocores, ils y comprennent le Néocorat de Diane, comme fait voir ce beau médaillon de Caracalle & de Geta, où on lit ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗC ΑΡΤΕΜΙΔΟC, en distinguant ainsi les Néocorats des empereurs d'avec celuy de Diane. Les Ephésiens ont esté les seuls qui ayent eû l'un & l'autre Néocorat; & tantost vous les voyez mettre sous Valérien, ΕΦΕCΙΩΝ Γ.

ΝΕΩΚΟΡΩΝ.

ΝΕΩΚΟΡΩΝ & tantost Δ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, non qu'ils ayent esté faits quatre fois Néocores par cet Auguste, mais se disant tantost Néocores des empereurs, & tantost se nommant Néocores des empereurs & de Diane. Il reste à dire que non seulement les peuples, mais les villes, ont pris le titre de Néocores; c'est ce qu'il est aisé de prouver par les médailles de Faustine où Amasie s'appelle Néocore, ΑΔΡΙΑΝΗ ΑΜΑCΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, par celles d'Ancyre dans Caracalle ΑΝΚΥΡΑC ΝΕΩΚΟΡΟΥ, de Césarée dans Septime Sévére ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC ΚΑΙCΑΡΕΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, de Side en Pamphylie dans Elagabale CΙΔΗ ΝΕΩΚΟΡΟC, & enfin de Tarse dans toutes les médailles où elle se dit Néocore.



DISSERTATION SUR LA MEDAILLE DE LA REINE ZENOBIE,

trouvée dans les ruines de la ville de Palmire.

Par M. VAILLANT le Pere.



CETTE médaille eſt de bronze & de petit moule; mais quoy-que le métal n'en ſoit pas conſidérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompenſe bien le prix & le mérite. Elle a d'un coſté une teſte de femme avec cette inſcription, CEΠT*ίμια* ZHNOBIA CEB*άςα*. Sa coëffure eſt à la Romaine comme celles du temps de Salonine femme de l'empereur Gallien; & quoy-que cette princeſſe ſoit étrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diademe. Elle prend le titre d'Auguſte qui avoit eſté accordé à ſon mari.

M. Séguin eſt le premier qui nous a donné le portrait de cette illuſtre conquérante, qu'il a mis dans ſes médailles choiſies au nombre des plus rares, avec le type de l'Eſpé-

tance au revers. Patin dans son livre du moyen bronze, y a adjouté un second type de l'image de l'Abondance. Tristan avant eux avoit écrit une partie de sa vie, quoyqu'il n'eûst donné aucun monument de cette héroïne.

Nous n'avions veû jusqu'à présent que ses médailles battuës dans l'Egypte, comme on le connoist aisément par leur forme, pour peu qu'on soit exercé dans ce genre. Que cela n'estonne pourtant pas les antiquaires, de voir des monnoyes de ce royaume frappées en l'honneur d'une reine de Palmire. L'histoire leur doit apprendre que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, luy avoit soumis cette fameuse province des Romains. Et comme Zénobie se vantoit de descendre des Cléopatres & des Ptolomées, ces peuples estoient bien aises de revoir une princesse sortie du sang de ses anciens rois. C'est pourquoy ils en voulurent conserver la mémoire.

La médaille que je présente aujourd'huy, a esté battuë dans Palmire, qui fut autrefois la capitale des estats de cette Reine. Cette monnoye est d'autant plus rare, qu'on n'en a jamais veû de frappée au nom des Palmiréniens. Elle a esté trouvée dans les ruines de Palmire, par des Anglois qui me l'ont communiquée, & qui ont fait dessigner tous les monuments antiques de cette ville abandonnée.

Zénobie estoit la seconde femme du grand Odénat, prince des Palmiréniens; elle ne rendit pas son nom moins recommandable. Il avoit vangé sur les Perses la prise de l'empereur Valerien, il avoit pris la plusspart des lieutenants de Sapor, & chassé de la Mésopotamie ce roy victorieux. Ces beaux exploits engagérent Gallien à luy conférer la qualité d'Auguste dans les provinces Romaines en deçà & en delà de l'Eufrate; mais ses victoires furent bornées par sa mort. Le perfide Méonius son parent l'assassina dans un festin.

Aprés ce meurtre, Zénobie, en qualité de tutrice de ses enfants, prit le gouvernement des estats conquis par Odé-

nat. Elle porta comme son mari le titre d'Auguste. Elle se mit à la teste des troupes, força les Perses d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Asie. Elle ne pût souffrir que les Romains y tinssent aucune place que sous sa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous costez dans leurs provinces, elle estendit ses conquestes depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de l'Hellespont, & prit le superbe nom de Reine d'Orient, aprés que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, eûst achevé de luy assujettir l'Egypte.

Cette princesse, dont la valeur, soutenuë d'une prudence extraordinaire, avoit subjugué tant de provinces de l'Asie, fut enfin obligée de céder aux armes Romaines. Aurélien qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chassé tous les barbares hors de l'empire Romain, eût honte qu'une femme usurpast sur luy tant de païs. Il se prépara à humilier cette reine ambitieuse. Il n'ignoroit pas sa réputation, sa valeur, ni ses exploits. Il sçavoit qu'elle estoit aimée de ses soldats, respectée de ses voisins, & redoutée de ses ennemis, & qu'elle égaloit le grand Odénat en mérite & en courage.

Il marcha donc contre elle avec toutes les forces de l'Empire. Il la vainquit auprés de la ville d'Emese; mais il luy en couta ses meilleures troupes. Tout victorieux qu'il estoit, il redoutoit encore sa valeur. Cette illustre reine avoit trop de cœur pour recevoir les conditions de paix qu'Aurélien luy proposoit. Elle aima mieux tenter le hazard d'une seconde bataille; & peut-estre l'eût-elle gagnée, si l'Empereur n'eûst détourné à force d'argent le secours qu'elle attendoit des Perses & des Arméniens.

Elle fut enfin prise au bord de l'Eufrate. Aurélien luy reprocha la témérité de ses entreprises contre les Romains. Elle s'excusa sur ce que Gallien, Auréolus, & les autres princes ne méritoient pas d'estre Empereurs; mais elle avoüa qu'Aurélien seul estoit digne de l'estre, puisqu'il l'avoit vaincuë. Les troupes demandérent sa mort. Aurélien

aima mieux la réserver pour servir d'ornement à son triomphe. Elle fut menée à Rome chargée de chaines d'or, & passa le reste de sa vie en personne privée dans une maison dont on voit encore les ruines prés de Tibur.

Ce qui embarrasse le plus les antiquaires, c'est de sçavoir pourquoy Zénobie dans ses médailles s'appelle *Septimia*, qui est le nom d'une famille Romaine qu'elle met avant le nom Grec ΖΗΝΟΒΙΑ. Il y a toute apparence, comme l'a observé M. Séguin, qu'elle descend de *L. Septimius* beau-frere de Gabinius, gouverneur de Syrie, que Gabinius laissa auprés de Ptolémée Aulétés avec quelques cohortes Romaines à Alexandrie, quand il remena ce prince dans son royaume.

Pompée ayant esté défait à Pharsale, crût qu'il pourroit se réfugier en Egypte chez Ptolemée le jeune, dont le pere avoit esté de ses amis particuliers, & chez qui il avoit logé quand il se retira à Rome; mais le conseil de ce roy, auquel fut appellé Septimius & Salvius Centurion Romain, résolut de faire tuer Pompée pour plaire à César qui venoit de le vaincre.

César qui arriva quelques jours aprés à Aléxandrie, y ayant appris la mort de Pompée, eût horreur de cette perfidie, & Septimius qui avoit porté le premier coup à Pompée, n'osa jamais retourner à Rome. Il se tint caché dans quelque province voisine, où il establit sa famille, de laquelle Zénobie a pû descendre; & si elle a gardé le nom de Septimia, ç'a esté pour marquer son origine & son ancienneté.

L'autre nom de Zénobia, que cette Reine portoit avec celuy de Septimia, estoit assez commun en Asie parmi ceux qui parloient la langue Grecque, puisque Tacite rapporte qu'une autre reine du temps de l'empereur Claude avoit aussi le mesme nom de Zénobie. Celle-cy estoit femme de Rhadamiste, prince des Ibériens, qui s'empara du royaume d'Arménie sur son oncle Mithridate, aprés l'avoir fait mourir cruellement. Ce nom de Zénobie n'estoit apparem-

ment que pour distinguer quelque branche de cette famille *Septimia* qui s'estoit trop aggrandie.

On lit au revers de la médaille de cette reine ces mots ; L. Z. ΠΑΛ. c'est-à-dire, *anno septimo Palmyrenorum.* On y voit pour type un palmier chargé de fruits.

Les lettres L. Z. signifient que la médaille de Zénobie a esté frappée la septiéme année de son regne. Celles qu'on avoit veuës auparavant ne portoient que L. E. c'est-à-dire l'an 5. Celle-cy découvre le commencement de son époque. On sçait que Valérien fut fait prisonnier par Sapor l'an de Rome 1012. qu'Odénat, aprés la prise des villes de Carrhes & de Nisibe en 1018. vainquit les Perses, dont Gallien triompha à Rome, & que cet empereur donna en 1019. le titre d'Auguste à Odénat, qui fut tué la mesme année. La médaille de Zénobie nous apprend que cette princesse regna immédiatement aprés luy, puisque 7. ans aprés, elle fut prise par Aurélien, l'an de Rome 1026. Voilà donc la durée du regne de Zénobie qui se trouve heureusement fixée par ce monument. Le mot initial ΠΑΛ. pour ΠΑΛΜΥΡΗΝΩΝ, nous apprend que la médaille a esté frappée à Palmire, qui n'estoit, au rapport de Stephanus, qu'un chasteau de Syrie. Les autres géographes en font une ville célébre fort ancienne. Dans le chapitre VIII. des Paralipoménes il est dit que Salomon la fit bastir & l'appella *Thadmor,* que saint Jérôme a depuis traduit *Palmyra.* Joseph avoit dit avant luy, que les Syriens nommérent cette ville *Thahamora,* & les Grecs *Palmyra.*

L. V. ch. 5. Pline fait une belle description de cette ville. Il parle de l'avantage de sa situation & de la richesse de ses campagnes, qui estoient arrosées de quantité de ruisseaux agréables. Il rapporte que son territoire estoit plein d'un sable gras qui y causoit l'abondance. Il dit qu'elle estoit bastie sur les confins de deux grands empires, des Romains & des Parthes, dont souvent elle troubloit la paix, par l'envie que chacun de ces peuples avoit de la posséder.

Le palmier dans le revers de cette médaille n'y est mis que comme un symbole du pays.

Enfin cette médaille est singuliére par beaucoup d'endroits. Elle nous offre un portrait de cette reine, mieux dessigné qu'on ne l'a veû dans les monnoyes d'Egypte. Elle nous apprend la juste durée de son regne. Elle nous fait voir un monument de la ville de Palmire qui ne s'estoit pas trouvé jusqu'à présent. Enfin elle nous expose un type que les antiquaires n'avoient pas encore découvert.

ECLAIRCISSEMENT

Sur le nom de SEPTIMIA, *qui est joint à celuy de* ZENOBIA, *sur les Médailles de cette Princesse.*

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

DANS la dissertation que M. Vaillant a leuë sur la médaille de *Zenobia*, femme d'Odenat, Roy des Palmyréniens, qui deffendit la Syrie contre les Perses durant la captivité de Valerien, & qui prit enfin le titre d'Empereur, il resta deux difficultez à éclaircir.

La premiére fut sur le Prénom de *Septimia* qui se trouve dans les médailles de Zénobie, non seulement dans celle qu'expliqua M. Vaillant, mais dans la plupart des autres Grecques & Latines, entre autres les deux qui ont esté publiées par M. Séguin. La pensée de ce sçavant antiquaire approuvée par M. Vaillant, fut que ce nom de Septimia pouvoit marquer qu'elle tiroit son origine de quelque maison Romaine. M. Séguin adjoute, *Fuit certe Septimius quidam inter præcipuos ultimi Ptolemæi aulicos, qui Pompeium magnum occiderunt. Is si affinitate junctus Ptolemæo fuit, & Aegypto à Romanis subacta, in Syria nomen*

familiamque propagavit ; quid ni Septimia Zenobia ex ea gente, ac proinde à Ptolemaïs orta credatur. Quin & Septimius Severus imperator, aliquando ei provinciæ præfuit, ut patet ex ejus adlocutione ad exercitus Illyricos apud Herodianum : ab eoque potuisset originem duxisse gens ista Septimia, sed in re tanti momenti, & obscura vetustioris ævi caligine sub levi conjectura, absque solidiori fundamento decernere nimis temerarium. C'est le jugement que ce grand homme fit luy-mesme de sa conjecture, laquelle en effet est trop foible pour s'y arrester, car elle se réduit à cecy. Zénobie se vantoit de tirer son origine des Ptolémées & des Cléopatres; il y avoit un homme dans la cour du dernier Ptolémée, appellé Septimius : Zénobie s'appelloit Septimia, donc elle estoit parente des Ptolémées. Il jugea bien qu'il falloit chercher quelque autre origine à ce nom de famille.

On reconnoist d'abord que c'est un nom purement Romain, mais on croid qu'il y auroit beaucoup de difficulté à prouver que tous ceux qui, dans les provinces soumises à l'Empire, avoient des noms Romains, fussent pour cela considerez comme descendants de familles Romaines. Personne n'ignore que les noms de famille, qu'on appelloit *Nomina Gentilitia*, se communiquoient en plusieurs manieres à ceux qui n'en venoient point. On ne parle pas des changements de noms qui se faisoient par adoption : cela n'avoit rien de commun. Mais dans les temps de la Republique, les esclaves estant mis en liberté, prenoient le nom de la famille de leur maistre; & devenant affranchis, ils le gardoient avec leur nom propre, & ils le transmettoient à leur posterité. Or il est tres certain que parmy ces affranchis, il y en eut un grand nombre qui devinrent tres puissants, par la protection de leurs patrons, & qui s'establirent dans les provinces esloignées où ils devinrent fort riches, tant par le negoce, que par la regie qu'ils avoient des fermes publiques du peuple Romain, qui estoient ordinairement gouvernées par des Chevaliers Romains :

mains: & il paroist par un grand nombre d'exemples, qu'ils les regissoient ordinairement par leurs affranchis.

On ne peut pas douter que plusieurs ne s'establissent ainsi dans toute l'estenduë de l'Empire, & en Syrie comme ailleurs. On sçait aussi l'affectation avec laquelle les peuples, que les Romains considererent comme barbares, taschoient de prendre des noms qui leur fissent honneur ainsi que ceux-là. Un affranchi & ses descendants n'estoient pas moins citoyens Romains que leurs anciens maistres; & si d'abord ils conservoient leur nom propre qu'ils avoient porté dans la servitude, ils le quittoient bien-tost, & leurs enfants ne gardoient que le premier. On peut donc dire avec plus de vray-semblance que quelque *Septimius*, ou quelques affranchis de la famille qui portoit ce nom, s'estant establis à Palmyre, & y ayant eû posterité, avoient rendu ce nom assez commun dans le païs, & qu'ainsi il ne faut pas chercher d'autre raison pour quoy Zénobie l'a porté, & qu'on le trouve dans les médailles.

La preuve que ce nom estoit commun à Palmyre se tire des inscriptions que les Anglois ont trouvées dans les ruines de Palmyre où ils firent un voyage en 1691.

Dans la 10, de celles que feu M. Bernard, Professeur d'Astronomie à Oxford, a fait imprimer, ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΤΟΝ ΚΡΑΤΙΣΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ, &c. *Septimium excellentissimum procuratorem Aug. Ducenarium*, &c,

Dans la 12. ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕΩΝΟϹ ΕΚΤΙϹΕΝ ΕΞ ΙΔΙΩΝ ϹΕΠΤΙΜΙΟϹ ΟΔΑΙΝΑΘΟϹ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟϹ ϹΥΝΚΛΗΤΙΚΟϹ Ο ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, *Monumentum hoc sepulcrale de pecunia sua condidit Septimius Odænathus Clarissimus senator filius Airani, filii Waballathi*, &c.

Dans la 14. ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΑΘΟΥ *Septimium Airanam filium Odænathi*, &c.

Dans la 19. ϹΕΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΡΩΔΗΝ *Septimium Worodem* ou *Orodem*, qui est la mesme chose; &

il en est encore fait mention dans l'inscription 20.

Voilà donc des preuves incontestables qu'il y avoit eû beaucoup de Septimius à Palmyre, & on ne peut pas douter que ce ne fust des Syriens ou Palmyreniens, qui se faisoient honneur de ces noms Romains : car excepté le premier qui pouvoit estre, & qui apparemment estoit vray Romain, puisqu'il estoit *Procurator Augusti*, les autres ayant des noms Syriens joints au nom Romain, ne pouvoient estre que des gens du païs. Ainsi dans la 12. inscription *Septimius Odanathus*, dans la 14. *Septimius Airanes*, dans la 19. & 20. *Septimius Orodes*, estoient assurement des Syriens, comme *Septimia Zenobia*. Car quoy que depuis la ruine de la Republique il y ait eû une confusion prodigieuse dans les noms, de sorte que tout ce qui s'observoit auparavant fut entierement changé : cependant les esclaves & les affranchis avoient tellement avili les noms Grecs, que c'estoit une marque d'origine servile, que de les joindre avec des noms Romains. C'est ce qu'on peut remarquer dans un nombre infini d'inscriptions sepulcrales.

On doit remarquer pareillement que le prénom de *Septimius* est dans ces inscriptions, joint à celuy d'*Odenathus*, que portoit le mary de Zénobie, avec celuy d'*Orodes* ou *Herodes* ; & que celuy qui est appellée *Septimius Odænathus* estoit petit-fils de *Waballatus*, qui estoit le nom d'un des fils de cette princesse, comme *Orodes*, ou *Herodes* du fils d'Odenathus, né d'une premiere femme, & qui fut tué avec luy. Il ne faut donc point aller chercher le nom de *Septimia* que prend Zénobie, dans une origine aussi esloignée que celle que M. Seguin a proposée comme une simple conjecture, puisque l'usage fréquent qu'on en trouve dans ces inscriptions, fait voir qu'il estoit assez commun dans le païs. On reconnoist aussi par ces mesmes inscriptions qu'il estoit ordinaire dans des familles illustres, & porté par des personnes qui avoient des emplois considerables dans le païs ; mais c'est tout ce qu'on en peut dire.

Ce seroit sans aucun fondement, qu'on voudroit tirer d'une preuve si peu solide, que tous ceux qui ont porté des noms Romains fussent d'une famille Romaine. Car suivant l'analogie des noms, celuy de famille comme *Septimius* ne pouvoit pas servir de prénom, comme neantmoins il est employé dans les exemples rapportez cy-dessus. Ce *Septimius Odænathus* nommé dans la 12. inscription, est appellée fils d'*Airanus* qui estoit fils de *Waballatus*. On ne trouve point de prénoms à ceux-là: il est vray qu'ils peuvent avoir esté omis, pour ne pas allonger l'inscription. Mais il est tout aussi vray-semblable que ces deux hommes ne portoient pas ce mesme nom. Dans les médailles d'Odænathus, on ne trouve point d'autre nom, ni dans celle de son premier fils Orodes ou Herodes appellé Herodianus dans quelques médailles qui restent de luy, ni dans celles de Vaballathus, ni dans celles de Herennianus & Timolaüs, ni de Meonius qui tua Odenathus, & qui estoit de mesme famille. On peut croire neantmoins que si ces princes avoient cru pouvoir tirer leur origine de maisons Romaines, ils n'auroient pas manqué de se faire honneur de ces noms Romains dans le temps qu'ils prenoient la qualité d'Empereurs & de Césars.

Il reste à examiner pourquoy Zenobia avoit deux noms. On ne doit pas s'en estonner, puisque rien n'estoit plus ordinaire aux Syriens & à plusieurs autres barbares d'en avoir plusieurs. Ils en avoient souvent de Romains, par les raisons alleguées cy-devant, à cause qu'ils descendoient de quelque Romain affranchi qui s'estoit establi dans le pays, ou en l'honneur de quelque magistrat qui avoit esté leur patron. Car il est encore à remarquer que tous les estrangers qui obtenoient le privilege de citoyen Romain, prenoient le nom de la famille de celuy qui le leur faisoit obtenir, de mesme que les affranchis celuy de la famille de leur maistre. Or comme ce privilege qui, avant la destruction de la Republique, estoit fort rare, devint ensuite tres commun, sur tout depuis la constitution

d'Antonin Pie, on peut croire avec fondement que ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, conservoient un nom de famille Romaine.

Mais il est aussi tres certain que ces Syriens avoient souvent plusieurs noms. Dans la premiere des inscriptions de Palmyre il est parlé d'un *Mokimus* qui s'appelloit aussi *Akiakises.* Dans la 7. d'un *Malas* appellé aussi *Agrippa.* Dans la 11. d'un *Julius Aurelius Zenobius Zabdila.* Celuy-cy avoit donc deux noms Romains de familles tres differentes, *Julia* & *Aurelia* : un Grec qui est *Zenobius*, & un Syrien qui est *Zabdila.* Dans la 13. il est parlé d'un autre appellé *Julius Aurelius Zebidas* : en voilà deux Romains avec un Syrien. Dans la 16. *Publius Worodas* : c'est un prénom Romain avec un nom Syrien ; par cette affectation dont Horace se mocque : *Quinte, puta, aut Publi; gaudent pranomine molles Auriculæ.* Dans la 19. on en trouve une d'une espece differente ; *Julius Aurelius Salmes f. cassiani f. Melenæi eques Rom.* il y a ῥωμαίων. Voicy l'exemple d'un Chevalier Romain, qu'on peut neantmoins supposer ne venir non plus des familles *Julia* & *Aurelia* que *Kassianus* & *Melenæus*, qui peuvent estre des noms Romains. Mais il seroit ridicule de vouloir sur ces noms seuls establir l'origine de ce Provincial : car à laquelle le pourroit-on rapporter de ces trois, *Julia, Aurelia* ou *Cassia.* En un mot chacun sçait qu'au delà du temps de la Republique la confusion dans les noms de famille devint telle, qu'on n'y trouve plus rien de certain.

Que si Zenobie se vantoit dans sa lettre à Aurelien qu'elle descendoit des derniers Rois d'Egypte, ce qui peut avoir esté dit par ostentation plustost que selon la verité, cela esloigne encore la conjecture de son origine Romaine.

La 2. observation qui fut faite sur la medaille qu'expliquoit M. Vaillant, regardoit le nombre des années marqué dans la mesme medaille, que chacun entendit comme devant estre rapporté au regne de Zenobie. Il y eût neantmoins une personne de la compagnie qui proposa une

autre conjecture. Ce fut que ces années avoient rapport à une nouvelle époque des Palmyreniens, qui auroit son commencement depuis qu'Odenathus prit la pourpre avec les titres d'Empereur, Cesar & Auguste. Cette opinion fut rejettée d'une commune voix, & on demanda des preuves à celuy qui l'avoit proposée, mais il n'en allegua aucune. On luy dit au contraire qu'on avoit des preuves demonstratives que les Palmyreniens n'avoient point d'époque particuliere, & qu'ils suivoient celle des Seleucides. On allegua sur ce sujet les mesmes inscriptions trouvées à Palmyre par les Anglois, dont la premiere est datée de l'année 314. la 2. de 414. la 3. de 445. la 5. de 450. la 8. de 474. la 9. de 490. la 11. de 554. la 13. de 558. la 14. de 563. la 16. de 570. la 19. de 577. la 23. qui estoit desja imprimée ailleurs, de 547. Les mois qui y sont marquez sont Loui Xanthicus, Hyperberetæus, Dystrus, Apellæus, Pontius.

Le Cardinal Noris qui a examiné une de ces inscriptions dans son livre de *Epochis Syro-Macedonum* p. 104. prouve clairement que les Palmyreniens n'avoient pas d'autre époque que celle des Seleucides, & les noms de ces mois Macédoniens en sont encore une preuve.

Palmyre a esté restablie par Hadrien, & appellée de son nom, comme il paroist par quelques-unes de ces inscriptions. Elle fut aussi faite Colonie Romaine, comme on prouve par un passage d'Ulpien dans le Digeste 50. l. 1. 5. C'estoit-là deux époques les plus considerables que les Palmyreniens pouvoient prendre; cependant il n'y a aucune des dates marquées dans ces inscriptions qui puisse s'y accommoder. Encore moins avec l'époque imaginée de l'Empire d'Odenathus qui fut trop court, & que Zenobie ne respectoit pas assez, puisqu'il y a des historiens qui disent qu'elle eût part à sa mort, pour rendre sa memoire illustre, plustost que la sienne propre, d'autant plus qu'on void qu'elle prit d'abord le titre d'Auguste.

DISSERTATION, SUR LES MEDAILLES DE VABALATHUS;

Par M. Vaillant le Pere.

Les antiquaires du siécle passé ont esté plus heureux que ceux d'aujourd'huy, s'il est vray qu'ils ayent possédé les médailles de la pluspart des princes de Palmire, comme leurs livres les ont publiées. Celles d'Odénat & de ses enfans se sont perduës, il n'en est resté que de Zénobie & de Vabalathus. La premiére est d'une rareté assez grande, quoyque l'histoire ait fort parlé d'elle: & les monnoyes de Vabalathus sont fort communes, bien que ce prince soit moins connu parmi les écrivains.

Quelques objections que l'on me fit sur une dissertation de Zénobie touchant la septiéme année de son régne que marquoit une de ses médailles, pour sçavoir si cette époque n'avoit pas plustost pris son origine du jour qu'Odenat son mari avoit reçû de Gallien le titre d'Auguste, dont les Palmiréniens vouloient conserver la mémoire dans leurs monnoyes, m'engagérent d'en faire une sur Vabalathus, pour prouver par les siennes la proposition que j'avois avancé, que cette septiéme année estoit absolument celle du régne de Zénobie, & que les Palmiréniens avoient eû une autre époque plus ancienne qu'ils n'avoient jamais quittée.

M. l'Abbé Renaudot a fait depuis une sçavante dissertation pour appuyer la vérité de l'époque de ces peuples qu'ils prenoient du temps des Séleucides, ce qu'il a doctement prouvé par quantité d'inscriptions qui ont esté trouvées dans les ruines de leur ville; & mesme il a fait

voir qu'ils n'y comptoient pas seulement les années, mais qu'ils y avoient joint les noms des mois Macédoniens qui les composoient. S'il estoit besoin de plus grande preuve, il ne faudroit que voir le marbre que rapporte M. Spon dans ses *Miscellanea* où Helidorus Adrianus de Palmire datte le jour du voeu qu'il avoit fait aux dieux de sa patrie, de l'an 447. au mois *Pontius*, qui répond à nostre Février.

Mais pour confirmer que Zénobie n'a mis sur ses médailles que les années de son régne, il ne faut que rapporter celles de Vabalathus, qui a marqué de mesme les siennes sur ses médailles. Or pour faire connoistre quel estoit Vabalathus, il faut dire quelque chose de l'histoire d'Odenat prince des Palmiréniens.

Odenat estoit un des premiers seigneurs de la ville & colonie de Palmire, dont il avoit esté Décurion, homme de coeur & d'expérience, qui se mit à la teste des troupes aprés que Sapor eust fait prisonnier Valérien. Il entra dans les provinces que ce roy de Perse venoit d'usurper sur les Romains ; & les Palmiréniens luy donnérent le titre de Roy pour cette grande action. Mais quand il eût vaincu ces barbares & ravagé Ctésiphon ; Gallien & le Sénat luy donnérent le titre d'Auguste. Il avoit esté marié deux fois. Il eût de sa premiere femme, dont on ne sçait point le nom, un fils appellé Hérode, & de Zénobie sa seconde deux garçons, Timolaus & Herennianus. Son aisné le suivit à la guerre & eût part à sa gloire & à ses honneurs, à ce que raconte Trebellius Pollio dans la vie des 30. Tyrans au chap. 14. *Assumpto*, dit-il, *regali nomine cum uxore Zenobia & filio majore, cui erat nomen Herodes, minoribus Herenniano & Timolao.* Cet auteur ne met pas Vabalathus au nombre des enfants d'Odénat. Le mesme auteur dans la vie de Gallien, confirme qu'Hérode n'estoit pas fils de Zénobie, *Herodes*, dit-il, *non Zenobia matre, sed priore uxore genitus.* Et pour faire voir qu'Hérode partagea avec son pere la puissance souveraine, il ajouste, *cum*

patre imperium accepit, ce qu'il repete en un autre endroit, *ipse cum patre post reditum de Perside Imperator appellatus est.*

Ce titre couta cher à Herode. L'ambitieuse Zénobie ne pouvoit souffrir que son beau fils fut destiné à gouverner au préjudice de ses enfants; *erat*, dit Pollio, *contra illum novercali animo, quare eum commendabiliorem patri fecerat.* C'est ce qui fit qu'ayant sçeû le dessein que Méonius avoit de se venger d'un affront qu'il croyoit avoir receû d'Odénat, elle l'approuva plustost que de le détourner, pourveû qu'il se défist du pere & du fils; ce qu'il executa dans un festin, comme rapporte cet auteur, *Composito igitur magna ex parte Orientis statu a consobrino suo.... interemptus est cum filio suo Herode.*

Il s'est élevé depuis ce temps une grande question entre les antiquaires, à raison des médailles de Vabalathus, pour sçavoir si ce prince est fils de cet Herode, ou bien de Zénobie. Pollio, qui parle des enfants de cette princesse, ne le met aucunement de ce nombre; & les médailles font voir qu'il ne l'estoit pas, mais qu'au contraire, il estoit contre elle dans le parti d'Aurélien. Ceux qui le prétendent fils de Zénobie, alléguent ce passage de Vopiscus dans la vie d'Aurélien: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Balbathi filii nomine Zenobiam, non Timolai & Herenniani tenuisse quod tenuit.*

Tristan a fait voir dans son troisiéme livre, que ce passage est tronqué: & si l'on examine les premiers mots, on verra qu'ils sont hors d'œuvre, puisqu'ils n'ont aucune liaison avec ce qui est au-dessus & au-dessous: & comme celui de *Balbathi* pour *Vabalathi* marque que ce mot est corrompu, parce que le commencement en est oublié, on voit ensuite par le sens qui y reste qu'il y en a encore un autre d'oublié, qui estant adjousté, fait toute la décision de sa dispute. Voici comme cet auteur le rapporte entierement: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam non tenuisse quod tenuit*, car autrement

trement il faudroit que Vabalathus eûst esté le premier des enfants de Zénobie. Mais Pollio n'en fait aucune mention, & cela repugne à ce que cet auteur rapporte de sa jalousie.

Cependant M. Spanheim se récrie fort contre Tristan sur la correction du passage, & dit qu'il abuse de sa critique, lorsqu'il fait de son caprice Vabalathus fils d'Herode, & petit-fils d'Odénat. *Illud vero magis ambiguum est, cur Tristano placuerit eumdem Vabalathum Herodiani filium & Odenathi nepotem ex ingenio statuere, quem Zenobiæ tribuit Vopiscus:* mais ce sçavant homme n'a pas assez examiné ce passage dont le P. Hardoüin a fort approuvé la correction dans ses *Nummi Antiqui illustrati*, page 174. puisqu'il fait Vabalathus fils d'Herode & petit-fils d'Odénat. *Quod quidem stemma sic concinnari oportere vidit ante nos Tristanus.*

Les amis d'Odénat & d'Herode, aprés l'assassinat commis par Méonius, craignant que ce perfide poussé par Zénobie, n'en voulust à Vabalathus, enlevérent ce jeune prince en Egypte, où ils le mirent sous la protection des Romains. Cependant le meurtrier usurpa l'autorité souveraine, & Zénobie feignant de vouloir conserver les droits de Vabalathus, sollicita les Palmiréniens à se défaire de Méonius; ce qui auroit pû faire dire à Vopiscus: *Arbitror Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam tenuisse quod tenuit.*

Si Zénobie, aprés la mort de Méonius, prit le gouvernement de Vabalathus, ce n'étoit que pour engager ce jeune prince à revenir à Palmire. Mais ses amis qui connoissoient l'humeur impérieuse de cette reine, luy persuadérent d'avoir recours aux Romains. Quand Zénobie vit que Vabalathus, au lieu de retourner à Palmire, estoit allé à Rome, elle leva le masque, & commença de prendre le gouvernement au nom de ses enfants, ainsi que rapporte Pollio dans la vie d'Hérennianus, en parlant de luy & de son frere Timolaüs, *Quorum*, dit-il, *nomine Zenobiæ usurpato sibi imperio, diutius quàm feminam decuit, rempublicam obtinuit.*

Il y a bien de l'apparence que Vabalathus s'estoit plaint au Sénat de l'usurpation que Zénobie avoit faite de ses estats, & qu'elle commençoit à estendre ses conquestes, puisque Gallien en 1020. donna ordre à Hérodianus de marcher contre elle. Ce général fut défait; ce qui donna lieu à cette reine d'entrer plus avant dans les provinces Romaines.

Gallien estant mort le 26. Mars 1021. Claude, qui luy succeda, ne fut pas en estat de venger cet affront. Les guerres des Goths l'occupérent entiérement. Mais Claude estant mort à la fin d'Octobre de 1023. Quintillus son frere fut nommé Empereur par le Sénat, & les soldats élurent Aurélien au commencement de Décembre. Quintillus ayant appris cette nouvelle, il se fit ouvrir les veines pour mourir honorablement.

Vabalathus n'eût pas plustost sçû qu'Aurélien, qui estoit un grand guerrier, estoit reconnu de tous les Romains pour Empereur, qu'il le sollicita puissamment de marcher contre Zénobie. Aurélien luy ayant asseuré sa protection, Vabalathus le vint attendre en Egypte, où avec sa permission il fit battre des médailles, sur lesquelles estoit d'un costé la teste de l'empereur couronnée de laurier, avec ces mots, ΑΥΤ. Κ. Δ. ΑΥΡΗΛΙΑΝΟϹ ϹΕΒ. & au revers L. Α. *anno primo:* & de l'autre on voyoit la teste de Vabalathus ornée d'un diadéme avec cette legende, ΑΥΤ. ΕΡΜΙΑϹ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟϹ ΑΘΗΝΟΥ. & dans le champ L. Δ. *anno quarto.* On voit par là que la premiére année d'Aurélien, Vabalathus, comptoit sa quatriéme; & qu'ainsi il avoit commencé de marquer son régne du jour de la mort de son pere Herode, comme Zénobie marquoit le sien du jour de son usurpation.

Aurélien en 1024. fut obligé de marcher contre les Sarmates & les Marcomans, pour les chasser des provinces Romaines qu'ils ravageoient, & ainsi de suspendre la guerre qu'il avoit résolu de faire à Zénobie: ce qui donna lieu à cette reine de croire que l'Empereur la craignoit,

d'autant plus qu'il s'estoit répandu un bruit que les barbares avoient battu les Romains. Elle envoya donc Saba, l'un de ses capitaines, pour assujettir l'Egypte. Ce général s'en estant emparé d'une partie, il y fit frapper des monnoyes au nom de Zénobie, avec cette inscription, CEΠT ZHNOBIA CEB. du costé de la teste: & de l'autre, la figure de l'Esperance avec ces lettres L. E. qui marquent la cinquiéme année de son régne.

A cette nouvelle, Aurélien ordonna à Probus, l'un de ses lieutenants de marcher en Egypte, que celuy-cy remit aussi-tost sous l'obéïssance des Romains. Vopiscus dans la vie de Probus, *Pugnavit etiam contra Palmirenos pro Odenathi Cleopatræ partibus Ægyptum defendentes, & Orientis partem in Aureliani potestatem redegit.* Ce passage ne paroist pas encore entier, car il semble qu'on y doive lire *Odenathi Zenobiæ*, au lieu de *Odenathi Cleopatræ*. Car, si l'on vouloit conserver le mot de Cléopatre, il y auroit des mots oubliez, pour montrer que Zénobie descendoit des Cleopatres, comme Pollio a dit en deux endroits: ce qui feroit voir encore que cette reine n'a pas tiré le nom de Septimia de quelque affranchi Romain.

Vabalathus ne vit pas plustost les Palméniens chassez de cette province par Probus, qu'il continua d'y faire graver sur ses monnoyes l'image d'Aurélien d'un costé, & la sienne de l'autre, y adjoustant à la teste de l'empereur L. B. *anno secundo*, & de son costé L. E. *anno quinto*, comme portoient celles de Zénobie. Personne ne peut disconvenir, pour peu qu'il soit initié dans la connoissance des médailles, que la forme des deux monnoyes de Zénobie & de Vabalathus frappées en la mesme année 5. de leur régne, n'indique qu'elles sont battuës en Egypte.

Aurélien partit de Rome en 1025. pour réduire Zénobie. Il ne fut pas plustost arrivé en Syrie, que Vabalathus y vint trouver l'Empereur, & luy amena toutes les troupes qui tenoient son parti contre cette ambitieuse reine, qui s'estoit mise en possession des estats que les Romains

avoient accordez avec le titre d'Auguste à son pere Hérode : & pour marquer son entier attachement à Aurélien, il continua de faire battre ses monnoyes comme les précédentes, en marquant l'année du régne d'Aurélien, L. Γ. *anno 3.* & de son costé L. ς. qui marquoit pour luy la sixiéme.

Enfin, ce fut en 1026. de Rome qu'Aurélien se rendit maistre de Palmire, & que ses gens prirent Zénobie qui s'enfuyoit chez les Parthes. Cette reine comptoit l'année septiéme de son régne, comme nous avons remarqué dans ses monnoyes L. Z. ΠΑΛ. *anno 7. Palmirenorum*, l'an 7. par les Palmiréniens, ce qui respond à l'an 7. que Vabalathus comptoit dans ses médailles où l'on voit d'un costé la teste d'Aurélien avec L. Δ. *anno quarto*, & de l'autre ΑΥΤ ΕΡΜΙΑΣ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΣ ΑΘΗΝΟΥ. L. Z. *anno septimo.* Ce qui prouve entiérement que cette reine & ce prince ont compté tous deux la mesme année de régne, elle ayant usurpé les estats de Palmire, & luy y prétendant toûjours : & l'on ne peut douter, lorsque Vabalathus met l'année de l'empire d'Aurélien, que ce ne soit aussi l'année de son régne, comme a pareillement fait Zénobie; & il est clair que ces années ne peuvent estre prises pour une autre époque, puisque les rois & les reines ne marquent jamais dans leurs monnoyes que l'année de la monarchie, où celle de leur régne.

Il est temps d'expliquer les mots qui composent la légende des médailles de Vabalathus. Le premier est ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, c'est-à-dire, *Imperator*, titre que Gallien & le Sénat avoient accordé à son ayeul Odénat & à son pere Herode, & qu'Aurélien luy avoit sans doute confirmé. Il s'appelle ensuite ΕΡΜΙΑΣ, nom qui estoit assez commun entre les Grecs, & que portent trois Préteurs dans le livre que j'ai fait des villes Grecques, à la page 320. de la seconde édition. Je ne m'arresterai pas à dire que quelques antiquaires ont lû ΑΡΜΕΝΙΑΣ pour ΕΡΜΙΑΣ, ce qui a fait tomber en erreur le grand Saumaise.

Vabalathus est un nom Syrien joint à un nom Grec, qui nous confirme ce qu'on voit dans plusieurs auteurs, que les Orientaux avoient ordinairement deux noms. Je m'étonne que cela soit échappé à M. Spanheim qui critique Tristan sur ce qu'il explique le mot d'ΑΘΗΝΟΥ pour *Athenis* ou *Athenæ filius*, comme si Herode, pere de Vabalathus, n'avoit pû estre appellé *Athenas Herodes*, de mesme que son fils se nomme Hermias Vabalathus.

Passons maintenant des médailles Grecques aux Latines. Elles nous apprendrons qu'Aurélien, aprés avoir pris Palmire & fait Zénobie prisonniere, restablit Vabalathus dans les estats de ses ancestres, & qu'en reconnoissance il fit battre des monnoyes, où l'on voit d'un costé la teste de l'Empereur avec une couronne à rayons & cette legende IMP. AVRELIANVS AVG. & de l'autre costé la sienne avec ces mots VABALATHVS VCR. IMPR. selon Goltzius, Strada, Tristan, Patin & plusieurs autres qui n'ont point expliqué ces lettres. Mais le P. Hardoüin y lit celles-cy VCRIMOR. où il ne change que le P en O, qu'il interpréte VICE CÆSARIS RECTOR IMPERII ORIENTIS, qu'il appuye par le titre de *Restitutor Orientis* qu'Aurélien prend dans ses revers, & que des autres pourroient expliquer par *Imperii Romani* : ce que l'on laisse à décider.

Si l'on demande pourquoy on ne trouve plus de médailles Grecques de Vabalathus frappées en Egypte passé la septiéme année de son régne, on peut répondre que Vabalathus, qui avoit dans cette province Romaine quelque ville qu'Aurélien luy avoit accordée pour sa retraite, estant retourné à Palmire, n'avoit plus d'occasion, ni mesme de droit d'y battre monnoye.

On peut aussi demander pourquoy Vabalathus dans ses médailles d'Egypte prend la qualité d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, & que dans celle-cy qu'il fit frapper à Palmire, il ne prend pas le nom d'Empereur ni mesme celuy d'Auguste. Il semble que le titre de *Vice Cæsaris Rector Imperii Romani*,

ne le permettoit pas, & que ce n'estoit qu'en cette qualité qu'il régnoit.

Il reste presentement à dire pourquoy Vabalathus fait battre ses médailles en langue Latine à Palmire & non pas en langue Grecque comme Zénobie. Ulpien, ce grand jurisconsulte, nous apprend que cette ville avoit esté faite colonie Romaine par Caracalla, ce que confirme Goltzius par la médaille de cet empereur où l'on voit COL. PALMYRA. & ainsi Palmire avoit droit de bourgeoisie Romaine & de battre ses monnoyes en langue Latine. Or Vabalathus qui venoit d'estre restabli dans ses estats par un empereur Romain, estoit bien aise d'y conserver cette langue que les loix de cet empire y avoient introduite.

Mais pourquoy Zénobie dans sa médaille de Palmire parle-t-elle Grec & non pas Latin! ce n'est pas qu'elle ne sçûst cette langue. *Ipsa Latini sermonis non usquequaque ignara, sed ut loqueretur, pudore cohibita.* Elle ne vouloit pas se servir de la langue d'un peuple dont elle vouloit abbattre la puissance. Aussi Aurélien luy écrivit-il en Grec, lorsqu'il voulut luy persuader de se soumettre: & quoyque le philosophe Longin fust auprés d'elle pour luy apprendre le Grec, comme dit Vopiscus, *quo illa magistro usa esse ad Græcas litteras dicitur*, elle voulut répondre en Syrien à l'Empereur, pour montrer qu'elle vouloit restablir l'ancienne langue de son pays.

Treb. Pollio.

Il ne faut pas douter que l'on ne parlast Grec & Latin dans Palmire, puisque les médailles d'Odénat & de ses enfants que nous ont produites Ursinus & Occo sont en ces deux langues: & mesme Zénobie estant reine, elle en permettoit encore l'usage, puisque les monnoyes de ses enfants Hérennianus & Timolaüs sont de mesme, au rapport de ces antiquaires.

Quoyque nous n'ayons rien dans l'Histoire qui nous apprenne ce que devint Vabalathus, ses médailles semblent nous apprendre que dans la suite, du moins aprés la mort d'Aurélien, il ne se nomma plus *Vicaire de l'Empire Romain*;

mais qu'il prit abſolument le titre d'Empereur & d'Auguſte, comme nous le voyons dans la médaille que M. Spanheim en rapporte du cabinet de la reine de Suede, avec la couronne à rayons, ſelon l'uſage qu'avoient alors les Empereurs, avec cette legende IMP. C. VABALATHVS AUG. & non plus au revers la teſte de l'Empereur, mais un type de déïté, ÆTERNITAS AUG. J'en ai poſſedé une autre avec celuy d'ÆQUITAS AUG. avec une femme & des balances.

Voilà ce que j'avois à dire pour juſtifier que Vabalathus eſtoit fils d'Herode & petit-fils d'Odénat, & non pas fils de Zénobie ; & pour montrer que les années qu'il marque ſur ſes médailles ſont celles de ſon régne, comme ſa belle-mere comptoit les ſiennes dans ſes monnoyes.



DISCOURS

Dans lequel on prétend faire voir que les médailles qui portent pour légende, FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent point à Constantin le jeune, fils de Constantin le Grand.

Par M. DE VALOIS.

QUAND un des plus sçavants antiquaires * du dernier siécle n'auroit pas composé un traité exprés, pour relever l'utilité & l'excellence des médailles antiques, l'expérience journaliére seroit seule suffisante pour la faire connoistre. En effet, de combien de découvertes ne sommes-nous pas redevables à ces monuments ! Et pour ne point parler d'une infinité de points curieux d'histoire ou de géographie, que nous ignorerions encore sans leur secours, n'est-ce pas aux seules médailles que nous devons la connoissance de la femme de l'empereur Maximin, dont pas un historien n'avoit daigné faire passer le nom jusques à nous ! Telle est la médaille de l'empereur Sévére-Aléxandre & de Barbia Orbiana trouvée dans le siécle dernier, & qui nous apprend qu'elle estoit femme de ce prince : fait que tous les historiens, comme de concert, avoient passé sous silence. Telle est encore la médaille qui représente l'empereur Trajan Déce & sa femme Etruscille en regard ; médaille singuliére du cabinet du Roy, qui fut publiée par M. Séguin Doyen de saint Germain l'Auxerrois, comme une piéce trés-propre à tirer de l'erreur tous les antiquaires, qui avoient crû jusqu'alors Barbia Orbiana femme de cet Empereur. Qui ne voit donc que c'est à ces deux monuments que nous avons l'obligation de connoistre maintenant les femmes de ces deux derniers

* M. le Baron de Spanheim.


Æ. 3.
CONSTANTINVS IVN NOB C
Æ. 3.
FL CL CONSTANTINVS IVN N C
Æ. 1.
FL VAL CONSTANTIVS NOB C
Æ. 2.
FL VAL CONSTANTINVS NOB C
Æ. 3.
FL CL HANNIBALLIANO REGI
Æ. 3.
FL IVL CONSTANTIVS NOB C
Æ. 2.
DN FL CL CONSTANTIVS NOB CAES
AV. M
FL IVL CONSTANS PIVS FELIX AVG
Æ. 3.
FL CL IVLIANVS NOB C
M
Æ. 3.
FL IVL DELMATIVS NOB C

niers princes! Sans le secours de ces médailles, Orbiana enlevée à Sévére Aléxandre son époux légitime, passeroit toûjours pour la femme de l'Empereur Trajan Déce : & Etruscille mére se trouveroit encore confonduë avec sa fille Etruscille; & comme telle, donnée pour épouse à l'Empereur Volusien son gendre. Voilà les égarements dans lesquels on est en danger de tomber, lorsqu'on néglige de recourir à ces guides fidéles, qui, au défaut des historiens, peuvent nous conduire sûrement dans les routes obscures & inconnuës de l'antiquité. Au reste, si l'histoire du haut Empire, quoy-qu'assez compléte d'ailleurs, laisse néanmoins de ces vuides, qui n'auroient jamais pû estre remplis sans le secours des médailles, quel jugement doit-on porter de l'histoire du bas Empire, qui, soit par la négligence des auteurs, soit par l'ignorance des copistes, est en plusieurs endroits si défigurée, qu'elle en est presque méconnoissable! En effet, combien y remarquons-nous de noms, combien de faits mesme, ou altérez, ou supposez. Souvent la corruption d'un nom propre y donne naissance à deux ou trois princes qui se trouvent réduits à un seul, dés que l'on vient à consulter les médailles pour s'éclaircir de la vérité. Telle est, par exemple, la médaille d'Ulpius Cornelius Lælianus successeur immédiat de Postume dans les Gaules ; qui a servi à nous convaincre qu'il n'y avoit jamais eû de Lollianus, non plus que de Lucius Aelianus; mais que ces trois prétendus princes estoient le seul & mesme tyran multiplié de la sorte par l'allongement ou par la mutilation de son nom diversement corrompu par les auteurs. Quelquefois aussi un mesme nom porté par deux différents princes les a fait confondre ensemble. Nous en avons plus d'un exemple dans l'Histoire, qui par cette méprise réünit en un mesme sujet deux personnes tres-distinctes entre elles. C'est ainsi que FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS JUNIOR ignoré de tous les historiens seroit aujourd'huy tout à fait inconnu sans ses médailles, & seroit resté confondu avec Constantin le

Jeune, fils du grand Constantin, comme il l'a effectivement esté jusqu'icy par les plus habiles antiquaires, sans en excepter un seul. Trompez par le surnom de Junior qu'ils lisoient sur les médailles de ce prince, & que les auteurs ne donnent qu'au seul fils de Constantin, ils ont crû devoir les adjuger à ce dernier, sans avoir aucun égard ni à l'âge que paroist avoir le prince en question, ni aux traits de son visage tout différents de ceux de Constantin le Jeune fils de l'Empereur Constantin. Ce sont là cependant les principales circonstances qui m'ont déterminé d'abord à croire que le FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS & le fils du grand Constantin estoient deux princes différents. L'estude particuliére des médailles du bas-Empire, à laquelle je me suis appliqué depuis long-temps pour l'ouvrage que j'ay entrepris, n'a servi qu'à me confirmer de plus en plus dans mon opinion. Et, aprés avoir examiné avec attention les médailles de l'un & de l'autre de ces princes, je me flatte d'estre tres-bien fondé à avancer que toutes celles qui portent pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent nullement à Constantin le Jeune fils du Grand Constantin. C'est ce que je vais tâcher de prouver avec le plus de précision qu'il me sera possible.

Mais avant que d'entrer dans le détail des raisons que j'ay à apporter pour appuyer mon sentiment ; il est à propos de donner la description de la médaille en question. Elle est de petit bronze & d'une fort belle fabrique. L'on y voit d'un costé un prince qui paroist avoir au moins 30. ou 35. ans, & dont la teste & le buste sont assez de relief. La légende est conçûë en ces termes : FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. *Flavius Claudius Constantinus Junior Nobilissimus Cæsar.* Le revers représente un Soleil levant sous la figure d'un jeune homme nud qui court, & dont la teste est ornée de rayons. Il tient la main droite élevée vers le ciel, & porte de la main gauche un globe & un foüet avec cette légende, CLARITAS

REIPUBLICAE. Dans le champ de la médaille sont gravées ces deux lettres T. F. que le R. P. Hardoüin rend fort heureusement par ces mots *Temporum Felicitas*. On lit à l'exergue ces trois lettres ATR. que je prends icy pour le commencement du mot ATR*ebatibus*: les lettres qui se trouvent à l'exergue des médailles de ces temps-là, marquant pour l'ordinaire la ville où elles ont esté frappées. J'ay une autre médaille de ce prince frappée aussi dans la ville d'Arras, au revers de laquelle, au lieu de la figure du Soleil levant, le prince est représenté de bout en habit de guerre, tenant de la main droite une demie-pique, & de la gauche un globe avec la légende PRINCIPI IUVENTUTIS, & dans le champ ces deux lettres F. T. *Felicitas Temporum*. Au reste, je n'ay jusqu'à présent trouvé que ces deux seuls revers de Flavius Claudius Constantinus, dont les médailles ne sont pas, à beaucoup prés, aussi communes que le sont celles des enfants du Grand Constantin. Je passe aux raisons qui m'ont déterminé à le distinguer d'avec le fils aisné du second lit de ce premier empereur Chrestien.

La principale de ces raisons est l'âge de Fl. Claudius Constantinus, qui est bien différent de celuy du Jeune Constantin. Ce dernier, comme on sçait, fut déclaré *César* en la plus tendre enfance par Constantin le Grand son pére, dans le mesme temps qu'il accorda cette dignité à Crispus son fils aisné du premier lit, & au Jeune Licinius son neveu. Or dans celles de ses médailles, qui nous le représentent le plus âgé, il ne paroist certainement avoir au plus que seize ou dix-huit ans, quoy-qu'à la vérité il en ait vescu vingt-cinq. Car les historiens nous apprennent que, lorsque l'Empereur son pére mourut, ce prince avoit déja vingt-deux ans, & qu'il joüit aprés cela, en qualité d'*Auguste*, l'espace de trois années, de la portion de l'Empire qui luy estoit échûë: au bout duquel temps il fut tué pour avoir mal à propos cherché querelle à l'Empereur Constant son frére cadet, la portion duquel il au-

roit eû grande envie de joindre à la sienne. Il n'en est pas de mesme des médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus. Il n'est point plus jeune sur les unes que sur les autres. Elles le représentent toutes uniformément comme un prince âgé du moins de 30. ou 35. ans. Il y a plus. Constantin le Jeune fils du Grand Constantin a le visage long, quoy-que fort plein & fort gras, & les jouës bouffies & un peu pendantes : au lieu que le Flavius Claudius Constantinus a une teste ronde, le visage menu, les jouës décharnées, marquées d'un ply & un peu creuses. Le premier a cet air de guayeté, qui accompagne ordinairement la grande jeunesse. L'autre a une physionomie tout à fait sérieuse, & qui ne peut convenir qu'à un homme d'un âge plus avancé. C'est ce qu'à l'inspection des médailles de ces deux princes les personnes mesmes les moins versées dans cette connoissance distingueront parfaitement du premier coup d'œil, tout aussi bien que les Antiquaires. Car tous les hommes ont le don de voir ; & il ne faut que des yeux pour décider, si ce que je viens d'avancer est vray ou faux. Je pourrois encore adjouter une différence essentielle qui se remarque sur les médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus ; & cette différence consiste dans la fabrique, qui est bien plus élégante que celle des médailles du fils de Constantin. Les caractéres y sont plus nets & mieux formez; la teste beaucoup mieux gravée & d'un plus grand relief, & le buste placé de maniére dans le milieu du champ de la médaille, qu'il est, pour ainsi dire, isolé de tous costez : le monétaire ayant observé de laisser un intervalle uniforme entre le haut de la teste & le bas du buste, afin que par cette séparation , la légende qui l'environne en eûst meilleure grace, & ne vinst point échoüer contre le buste, comme elle fait sur les monnoyes de la plusspart des autres Empereurs : propreté qui ne se remarque que sur les seules médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus, & jamais sur celles de l'autre Constantinus ni de ses fréres. On m'objectera peut-estre qu'il faut donc que ce prince soit

antérieur de beaucoup d'années au Jeune Conſtantin, puiſque ſes médailles ſont infiniment mieux gravées & d'un bien plus beau volume que celles du ſecond. Je réponds à cette objection que dés ces temps-là, où les arts dépériſſoient à vûë d'œil, un intervalle de quatorze ou quinze ans eſtablit une différence ſenſible dans les monnoyes. C'eſt un fait dont tous les Antiquaires conviendront aiſément. En effet, qui ne ſçait que les médailles du Grand Conſtantin, de Criſpus & de Conſtantin le Jeune ſont d'une plus belle fabrique que celles de Conſtance & de Conſtant ſes deux autres fils ! Il n'y a cependant des uns aux autres qu'environ quinze ou ſeize ans de diſtance, & ce petit eſpace de temps ſuffit pour marquer combien les monétaires commençoient déja à ſe négliger.

Ce ſont-là, au reſte, les principaux motifs qui m'ont porté à croire que le Flavius Claudius Conſtantinus n'eſtoit point le fils du grand Conſtantin. Âge different, differents traits, differente fabrique; tout cela ne concourt-il pas à eſtablir la verité de mon ſyſtéme ! Il me reſte à faire voir quel eſt donc le prince à qui je prétends adjuger les médailles qui portent les noms de FL. CL. CONSTANTINVS.

Pour le faire avec quelque ordre, il me paroiſt qu'il ne ſera pas hors de propos de donner ici une petite table généalogique de la maiſon du grand Conſtantin: on ſera bien plus à portée de juger, ſi je ne m'égare point moymeſme, en m'imaginant redreſſer les antiquaires qui m'ont précédé.

FLAVIUS CONSTANTIUS CHLORUS

Branche Aisnée.

Epouse en premiéres nôces Fl. Jul. Helena; a d'elle un fils unique nommé Fl. Constantinus surnommé depuis Magnus; lequel estant créé César, prend les noms de Fl. Val. Constantinus Nob. C.

Epouse en premiéres nôces Minervine. A d'elle un fils unique nommé Fl. Jul. Crispus Nob. C.

Est obligé de répudier Minervine pour épouser Maximiana Fausta fille de l'Empereur Maximien Herculius.

A de cette seconde femme cinq enfants, trois garçons & deux filles.

L'aisné est,

Constantinus Jun. Nob. C.

Le second,

Fl. Jul. Constantius Nob. C. depuis *Auguste*.

Le troisiéme,

Fl. Jul. Constans Nob. C. depuis *Auguste*.

Les deux filles sont
Fl. Constantina.
Fl. Jul. Helena.

Branche Cadette.

Est adopté & fait *César* par l'Empereur Maximien surnommé Herculius, à condition de répudier Helene sa premiére femme, & d'épouser Maximiana Theodora fille de cet Empereur.

Prend à cause de cette adoption le nom de Valerius, & le donne aussi à Constantin son fils.

A de *Maximiana Theodora* sa seconde femme, six enfants, trois garçons & trois filles.

L'aisné des trois garçons de ce second lit est Fl. Cl. Constantinus Jun. N. C.

Le second,

Fl. Cl. Delmatius le Censeur appellé par Zonare Hannibällianus.

Le troisiéme.

Fl. Cl. Constantius le *Patrice*.

Les trois filles sont
Fl. Anastasia.
Fl. Constantia.
Fl. Eutropia.

Constance Chlore, pere de Constantin le grand, estant simple particulier, s'appelloit Flavius Constantius. La passeur de son teint luy fit donner le surnom de χλωρὸς ou Chlorus. Il comptoit quatre Empereurs parmi ses ancestres; car il tiroit son origine de la famille Flavia, dont les auteurs avoient esté Vespasien, Tite & Domitien: &, selon le témoignage d'Eutrope & de Zonare, l'Empereur Claude, surnommé le Gothique, estoit son ayeul maternel. Si neantmoins nous nous en rapportons à l'Empereur Julien, qui en qualité de son petit-fils, devoit estre mieux informé que personne; Constance Chlore n'estoit que petit-neveu de ce grand Empereur. En effet, Julien l'Apostat dit en propres termes, que Flavius Eutropius, pere de Constance Chlore, avoit épousé Claudia, niéce de l'Empereur Claude, c'est-à-dire, fille de son frere Crispus.

Constance Chlore avoit épousé en premieres nopces Julia Helena, dont il eût un fils unique, nommé Constantin, qui mérita depuis le surnom de grand, pour les victoires signalées qu'il remporta, tant sur ses concurrents à l'empire, que sur différents peuples barbares.

Lorsque Constance Chlore fut adopté par l'empereur Maximien Herculius, & honoré de la dignité de César, il fut obligé de répudier Héléne, pour épouser Maximiana Théodora fille du premier lit d'Eutropia femme de l'empereur Maximien.

Cette princesse le fit pere de trois enfants, trois garçons & trois filles.

L'aisné des trois garçons fut aussi nommé CONSTANTIN: & c'est justement celuy que je prétends qui nous est representé sur les médailles qui ont pour legende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C.

Le second fut Delmatius, que Zonare & quelques autres auteurs appellent aussi HANNIBALLIANVS.

Le troisiéme & dernier fut appellé Constantius comme son pere.

Les trois filles furent Fl. Anastasia, Flavia Constantia, & Fl. Eutropia.

Il nous est impossible de rien dire de particulier de CONSTANTIN, l'aisné des trois fils de ce second lit; les auteurs ayant gardé un trés profond silence sur son sujet. Zonare est le seul qui ait sauvé son nom de l'oubli, & qui luy ait conservé son droit d'aisnesse, en le plaçant à la teste des trois princes que Constance Chlore eût de Maximiana Theodora sa seconde femme. Je ne puis me dispenser de rapporter ici les propres termes dont se sert cet historien vers la fin du second tome de ses Annales. Aprés avoir remarqué combien la mort de l'empereur Constance Chlore fut sensible à tous ses sujets, il adjouste que ce bon prince, avant que de mourir, déclara pour son successeur Constantin le Grand son fils aisné du premier lit; parce que les autres fils qu'il avoit eûs de sa seconde femme, ne luy paroissoient pas capables de gouverner l'empire. Πρότερον τὸν πρεσβύτερον τῶν οἰκείων υἱὸν τῆς ἀρχῆς καταστήσας διάδοχον, τὸν μέγαν δηλαδὴ Κωνσταντῖνον, ὃν ἐκ τῆς προτέρας αὐτῷ ἐγείνατο γαμετῆς. εἶχε δὲ καὶ ἐκ τῆς δευτέρας τῆς τοῦ Ἑρκουλίου θυγατρὸς Θεοδώρας, καὶ ἑτέρους υἱοὺς, ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΝ, Ἀναβαλλιανὸν καὶ Κωνστάντιον. προετετίμητο δὲ τούτων ὁ μέγας Κωνσταντῖνος, ὅτι ἐκεῖνοι τῷ πατρὶ ἀνεπιτήδειοι πρὸς τὴν βασιλείαν ἐκρίθησαν.

Henry de Valois mon oncle croit que c'est ce CONSTANTIN-cy fils aisné du second lit de Constance Chlore, qui fut collégue de Maximus au Consulat l'an de Rome 1080. & le 327. de l'ére Chrétienne. Sur ce pied-là le sçavant Onuphre ne s'est pas si fort trompé que le pense M. Tristan, lorsqu'en cet endroit des Fastes Grecs il corrige le nom de Κωνσταντίου en celuy de Κωνσταντίνου. Tout le tort qu'il y a, c'est de vouloir rayer le mot Καίσαρος, qui s'y lit, puisque c'est un titre qui luy appartenoit, comme ses médailles en font foy,

Delmatius, le second fils du second lit de Constance Chlore, & que Zonare appelle Hannibalien, dans le passage que nous venons de citer, fut revestu, par le grand Constantin son frere, de la dignité de Censeur; comme nous

nous l'apprennent l'auteur de la Chronique Alexandrine, & saint Athanase dans son Apologie adressée à l'empereur Constance. Il eût deux fils, Delmatius & Hannibalianus, que l'empereur Constantin le Grand fit dans la suite, l'un César, & l'autre roy de Pont, de Cappadoce, & de la petite Arménie.

Pour ce qui est de Constantius troisiéme fils du second lit de Constance Chlore, au rapport de saint Athanase dans la mesme Apologie que je viens de citer, il n'avoit que la qualité de Patrice ; & il fut créé Consul avec Rufius Albinus, l'an 333. de J. C. Par la suite Constantin le Grand son frere, l'honora de la *Préfecture de l'Orient*, selon le témoignage de Libanius, dans son oraison funébre de l'empereur Julien. Ce Constantius *Préfet de l'Orient*, eût deux femmes. La premiére, nommée Galla, fut mére de Constantius Gallus : la seconde, appellée Basilina, mit au monde Julien, qui furent depuis tous deux, l'un aprés l'autre, honorez de la dignité de César par l'empereur Constance leur cousin germain.

Voilà donc les trois fils du second lit de l'empereur Constance Chlore.

1. Flavius Claudius Constantinus Caesar.

2. Fl. Cl. Delmatius Hanniballianus Censor.

3. Fl. Cl. Constantius Patricius.

Passons maintenant aux trois fillles de ce mesme lit.

1. Flavia Constantia l'aisnée de toutes, fut donnée en mariage à Licinius, & eût de luy Licinius le jeune César.

2. La seconde fille, nommée Flavia-Anastasia, épousa Bassianus César, qui ne nous est connu que par un recueil des actions du grand Constantin, compilé par un ancien auteur anonyme, & publié pour la premiere fois en 1636. par mon oncle, à la fin de son Ammien Marcellin, de l'édition de Paris in 4°.

3. Flavia Eutropia, la derniére des filles, fut mariée à Popillius Népotianus, qui avoit esté Consul avec Fabius

Titianus ſous l'empire de Dioclétien, l'an 301. de J. C. Elle eût de luy un fils nommé Népotianus, qui, quelque temps aprés, s'empara des reſnes de l'empire dans Rome meſme.

Pour ce qui eſt de Conſtantin le Grand, fils unique du premier lit de l'empereur Conſtance Chlore & d'Helene; il eût auſſi un fils unique nommé Criſpus, de Minervine ſa premiere femme, que quelques auteurs appellent mal à propos ſa concubine. Enſuite il épouſa Maximiana Fauſta, belle-fille de l'empereur Maximien Herculius, dont il eût cinq enfants, trois garçons & deux filles.

Les trois garçons furent Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant, qu'il laiſſa par ſa mort héritiers de l'empire Romain.

Les deux filles furent Conſtantine & Hélene. La premiere fut mariée d'abord à Hanniballien roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie, & enſuite à Conſtantius Gallus Céſar. La ſeconde épouſa Julien Céſar, & depuis empereur, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Julien l'Apoſtat.

Conſtantin le jeune, l'aiſné des trois fils du ſecond lit de Conſtantin le Grand, eût deux femmes; l'une, n'eſtant encore que *Céſar*; l'autre, depuis qu'il eût pris la qualité d'*Auguſte*, aprés la mort de ſon pere. Les hiſtoriens ne nous en ont point conſervé les noms, & il ne nous paroiſt point que ni l'une ni l'autre luy ait donné d'enfants.

Il en eſt de meſme d'Olympias, fille d'Ablabius Préfet du Prétoire ſous l'empereur Conſtantin, & femme de Conſtant le cadet de tous, qui ne laiſſa non plus aucune poſtérité.

A l'égard de l'empereur Conſtance, qui eſtoit le deuxiéme fils du ſecond lit du grand Conſtantin, l'Hiſtoire nous apprend qu'il eût trois femmes. On ignore le nom de la premiere. Tout ce que l'on en ſçait, c'eſt qu'elle eſtoit fille du Patrice Conſtance, oncle paternel de ſon mari, & par conſéquent ſœur de Conſtantius Gallus, couſin

germain de ce mesme empereur. Il n'eût point d'enfants d'elle, non plus que d'Eusébia sa seconde femme; aprés la mort de laquelle il en épousa une troisiéme, nommée Faustine, qui estoit grosse lorsqu'il mourut, & qui, quelque temps aprés, mit au monde une fille nommée Constantia, que l'empereur Gratien fils de Valentinien I. épousa dans la suite.

C'est ici le lieu de dire deux mots du systême que le Révérend Pere Hardoüin, establit comme indubitable dans sa Chronologie du siécle de l'empereur Constantin. Ce sçavant Jésuite, sur la différence qu'il remarque dans les médailles des princes de la maison du grand Constantin; les uns portant les noms de Flavius Valérius, les autres ceux de Flavius Julius, d'autres enfin ceux de Flavius Claudius, s'est persuadé que la famille Flavia avoit passé par l'adoption dans les familles Valéria, Julia & Claudia. Que de cette maniere, elle avoit composé trois branches; & que c'estoit de ces trois différentes branches qu'estoient sortis tous les Constantins, soit *Augustes*, soit *Césars*, dont les monnoyes sont parvenuës jusques à nous. Mais bien loin de débroüiller par là l'histoire du siécle de Constantin, ce nouveau systême ne fait au contraire qu'y répandre des ténébres presqu'aussi épaisses que le furent autrefois celles de l'Egypte. Il luy fait confondre les médailles des peres avec celles des fils, celles des oncles avec celles de leurs neveux; & cela, pour un deffaut de ressemblance, pour un air un peu plus ou un peu moins âgé; choses qui ne méritent pas la moindre attention, si l'on n'a d'ailleurs d'aussi fortes preuves, que nous en avons, pour nostre Flavius Claudius Constantinus. Les monétaires de ces temps-là n'estoient pas toûjours fort soigneux de représenter les empereurs d'aprés nature. Quelquefois mesme il leur échapoit de mettre la teste d'un des princes régnants avec la légende d'un autre: négligence à la vérité tout-à-fait condamnable. Les antiquaires connoissent ces *qui pro quo* des monnoyeurs; & pour

peu que l'on soit versé dans cette curiosité, il est aisé de ne s'y pas laisser surprendre. C'est cependant ce qui est arrivé au Révérend Pere Hardoüin. Tout habile qu'il est dans la connoissance de l'antiquité, il ne s'est pas souvenu de ces erreurs de monétaires; & cela luy a donné une multitude de Constantins, qu'il est absolument impossible d'accorder avec l'Histoire. Un mesme prince envisagé sous différents points de vûë, c'est-à-dire, plus ou moins âgé, plus ou moins ressemblant, luy a parû double, triple; & sur un fondement aussi léger que celuy-là, il n'a pas balancé un moment à diviser la famille de Constantin en *trois* diverses branches. Je vais faire voir qu'il n'y en eût jamais que deux; les prétenduës branches Flavia Valéria & Flavia Julia étant indubitablement la seule & mesme, c'est à sçavoir la *Branche aisnée*, la *Branche régnante*: au lieu que la branche Flavia Claudia est la branche collatérale, la *Branche des cadets*, c'est-à-dire, les freres du second lit du grand Constantin, & de leurs descendants. C'est ce qu'il ne sera pas fort difficile de prouver.

J'ay déja remarqué que, lorsque Constance Chlore, pere du grand Constantin, fut adopté & fait *César* par Maximien Herculius, il s'appelloit simplement Flavius Constantius. Mais ayant eû l'honneur d'entrer par cette adoption dans la maison impériale, c'estoit bien la moindre chose qu'il deûst faire par respect pour son pere adoptif, que de se parer du nom de sa famille. Ce fut aussi à quoy il ne manqua pas. Il joignit le nom de Valérius à celuy de Flavius, pour marquer que par sa naissance il tiroit son origine de la famille Flavia, & que par son adoption il estoit entré dans la famille Valéria. C'est une vérité que confirment generalement toutes les médailles de ce prince: j'entends celles sur lesquelles se lisent tous ses noms, & où l'on voit que son nom Flavius est toûjours immédiatement suivi de ceux de Valérius Constantius. Il ne s'en tint pas là. Il le donna aussi à Constantin

le Grand son fils unique du premier lit ; suivant en cela la coutume des Romains, qui estoit qu'en vertu de l'adoption, non-seulement celuy qui estoit adopté, mais encore ses enfants & ses petits-enfants passoient en la puissance du pere adoptif, & devenoient ses héritiers naturels ; ce que les Jurisconsultes Latins expriment par le titre de *sui hæredes*. Ce fut donc par cette raison que Constantin le Grand joignit, comme son pere, le nom de Valérius au sien de Flavius, & le conserva jusqu'à la mort, comme en font foy la plusspart de ses médailles, sur lesquelles on lit FL. VAL. CONSTANTINVS NOB. C. & IMP. C. FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Au reste, c'est avec ce prince que finit la prétenduë branche Flavia Valéria, pour faire place à la branche Flavia Julia, qui, comme on va le voir, n'est autre que ses propres enfants.

Le grand Constantin, devenu maistre absolu de l'empire Romain par la mort de Constance Chlore son pere, voulut donner à une mere aussi sage & aussi vertueuse que la sienne, des marques de l'amour & du respect qu'il avoit pour elle ; & il crut ne pouvoir mieux s'y prendre, qu'en imposant son nom de famille à Crispus son fils aisné du premier lit. En effet, comme Hélene tiroit son origine de la famille Julia, puisqu'elle s'appelloit Julia Heléna, l'on ne sçauroit douter que ce ne soit en son honneur, que le Grand Constantin voulut que ce prince s'appellast Flavius Julius Crispus, & non point du nom de Minervine sa mere, comme le croit M. Tristan, qui pour cet effet luy donne de son chef le nom de Julia Minervina. D'ailleurs, s'il estoit vray, comme quelques historiens l'assurent, que Minervine n'eust esté que la concubine de l'empereur Constantin, il n'est pas probable qu'une femme de cette espece descendist d'une famille aussi illustre que l'estoit la famille Julia ; à moins que l'on ne veüille dire, qu'elle pouvoit estre fille de quelque affranchi de cette maison : car on sçait que c'estoit la coutume que les affranchis, par un esprit de reconnoissance, arborassent

le nom de leurs maistres avant le leur. Or en ce cas est-il à présumer qu'un grand prince, comme l'empereur Constantin, eûst voulu que son fils aisné portast à un pareil titre le nom de Julius ? Supposons néanmoins, comme le prouve trés-bien M. Tristan, & comme j'en suis persuadé, que Minervine ait esté femme légitime de l'empereur Constantin, & mesme si l'on veut, issuë de l'illustre famille Julia ; & qu'ainsi Crispus ait pû se faire honneur de son nom : de qui les trois fils du second lit du Grand Constantin ont-ils emprunté le nom de Julius, & les deux filles celuy de Julia, si ce n'est de leur ayeule Julia Héléna, puisqu'il est constant que leur mére s'appelloit Maximiana Fausta, & qu'elle n'a pû leur transmettre un nom qu'elle ne portoit pas ! Il est donc, ce me semble, impossible de trouver une autre cause de cette dénomination pour les cinq enfants de ce second lit. Or chacun sçait que des deux filles du Grand Constantin l'aisnée se nommoit Flavia Julia Constantina, & la cadette Flavia Julia Héléna. Pour ce qui est des princes leurs fréres, ils ont aussi porté les noms de Flavius Julius ; comme on le peut remarquer, sur tout, par les médailles des deux derniers, sçavoir, Constance & Constant, qui sont appellez, l'un Fl. Julius Constantius, & l'autre Fl. Julius Constans. A la vérité il n'a point encore passé par mes mains aucune médaille de Constantin le Jeune l'aisné, qui portast pour légende *Fl. Julius Constantinus Jun. Nob. C.* mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne s'en puisse trouver un jour, & qu'il n'y en ait mesme actuellement quelqu'une dans les cabinets que je n'ay point visitez. Ce que je puis dire de positif, c'est que jusqu'à présent je n'ay point veû de médailles du Jeune Constantin qu'avec cette légende simple, CONSTANTINUS JUN. NOB. C. Je sçay bien que l'on pourra m'opposer qu'il a néanmoins passé jusques icy pour porter les noms de Flavius Claudius. Mais je réponds à cela, que les antiquaires ne les luy ont donnez, que parce qu'ils luy attribuoient les médailles qui ont pour légende FL. CL.

CONSTANTINUS JUN. N. C. que j'ay déja fait voir, qui ne pouvoient luy appartenir, mais bien à son oncle paternel, à cause de la disproportion de l'âge de ces deux princes, & de la différente fabrique de leurs monnoyes.

Je ne voudrois pourtant pas assûrer positivement que l'on n'eûst jamais donné sur aucun monument le prénom de Claudius à Constantin le Jeune. Je croy mesme avoir lû dans Gruter ou ailleurs une inscription qui le luy donne. Mais bien loin de détruire mon systéme, qui est que la branche Flavia Claudia est la branche cadette, cela ne serviroit qu'à l'establir plus fortement. En effet, supposé que cela soit, Constantin le Grand n'aura donné à Constantin le Jeune son fils le nom de Claudius qu'en qualité de cadet, par rapport à Flavius Julius Crispus son aisné qui vivoit alors, & qui luy auroit succédé à l'empire, sans la méchanceté de Maximiana Fausta sa belle-mére, qui, estant devenuë amoureuse de ce prince, & n'ayant pû l'amener au point qu'elle désiroit, supposa, pour le perdre, qu'il avoit voulu soüiller la couche impériale, & sçeût ainsi satisfaire en mesme temps sa vengeance & son ambition, en rapprochant ses enfants du trône de leur pére. Aprés tout, je persiste toûjours dans mon sentiment, & je suis persuadé que le Grand Constantin n'aura point donné à Constantin le Jeune son fils le nom de Claudius sur les médailles, afin de ne pas confondre la ligne directe, ou *Branche regnante*, avec la collatérale.

Par tout ce que je viens de dire, il paroist que l'empereur Constance Chlore & Constantin le Grand son fils sont les seuls qui ayent porté les noms de Flavius Valérius, en l'honneur de l'empereur Maximien Herculius leur pére adoptif. Mais aprés la mort de Dioclétien & de Maximien, le Grand Constantin n'ayant plus les mesmes ménagements à avoir pour ces princes, se crut en droit de pouvoir honorer aussi à son tour Hélene sa mére. Et ce fut dans cette veûë qu'il imposa le nom de Jule à ses fils, & celuy de Julie à ses filles. Au reste, je ne puis, ce sem-

ble, me dispenser de dire icy deux mots de cette vertueuse princesse. Il paroist que la pluspart des historiens ont pris à tâche de l'avilir, en la faisant passer pour une personne d'une naissance obscure, & que sa seule beauté avoit fait parvenir à l'honneur d'estre la concubine de Constance Chlore. Mais ce n'est qu'une pure calomnie controuvée par les payens, qui attribuoient au crédit qu'avoit cette sage princesse sur l'esprit de l'empereur son fils le renversement de l'Idolatrie, & les progrés considérables que le Christianisme faisoit de jour en jour dans l'empire Romain. Tout ce qui me surprend, c'est de voir que plusieurs auteurs Chrestiens, & ceux mesmes qui paroissent le mieux intentionnez pour la gloire du Grand Constantin, ayent pû adopter une pareille fausseté, & donner dans un piége si grossier. On sçait que bien que Constance Chlore aimast beaucoup Helene sa premiére femme, & qu'il eûst tout sujet d'estre trés-content d'elle, il fut néanmoins obligé de la répudier, pour épouser Maximiana Théodora belle-fille de l'empereur Maximien, qui l'adoptoit & le faisoit César à cette condition. C'est ce que les auteurs nous apprennent, & ceux mesmes qui parlent d'Hélene le plus desavantageusement. Or on ne répudioit point les concubines. Quand on en estoit las, on les renvoyoit sans beaucoup de cérémonie. Il n'en estoit pas de mesme des femmes que l'on avoit épousées : & la répudiation avoit son cérémonial, que l'on estoit obligé d'observer. D'ailleurs, trouve-t-on dans l'histoire Romaine qu'il y ait eû quelqu'un des empereurs qui se soit avisé d'honorer de la dignité de César le fils de sa concubine ! Il n'y en a certainement point d'exemple. Et quand bien mesme il s'en trouveroit un seul, ce que je nie, Constance Chlore auroit esté moins en pouvoir qu'un autre de le faire. Il n'estoit que César, & il épousoit la fille de l'empereur, jeune princesse, qui probablement ne pouvoit manquer de luy donner plusieurs enfants, comme elle le fit en effet. De plus, l'empereur Maximien auroit-il souffert que le bastard de

de son fils adoptif eûst le droit d'aisnesse sur ses enfants légitimes ! Et auroit-il esté assez dépourvû des sentiments de pére, pour luy conférer le titre de César à leur préjudice ! Cela ne tombe pas sous le sens. Mais supposons pour un instant que l'empereur Maximien eûst fait cette fausse démarche ; l'empereur Constantin, qui aimoit tant la gloire, auroit-il crû se donner un grand relief, en parant ses enfants du nom d'une mére obscure, en un mot, d'une concubine ! Et sans parler du nom de la famille Valéria, dans laquelle Constance Chlore son pére estoit entré par son adoption, n'auroit-il pas pû se faire honneur du nom de Claude le Gothique dont ils descendoient, & qui certainement avoit esté un trés-grand prince ! A la vérité, je crois bien qu'il n'auroit pas manqué de donner le nom de Claude à quelqu'un de ses enfants, s'il n'avoit craint de confondre par là la ligne directe avec la collatérale. Je m'imagine mesme que ce motif n'eût guéres moins de part que l'amour maternel, au choix qu'il fit pour ses enfants du nom de la famille Julia que portoit Hélene sa mére. Cette princesse tiroit donc son origine de cette famille illustre : & je n'en veux pas d'autre preuve. C'est ce que ce grand empereur voulut encore marquer d'une maniére éclatante, en faisant frapper un grand nombre de médailles, sur lesquelles on voit la teste de cette princesse & la légende FL. JUL. HELENA AUG. *Flavia Julia Helena* AUGUSTA; qualité qu'elle n'eût qu'aprés coup, & de laquelle elle n'est redevable qu'à l'honneur & au respect que luy portoit l'empereur son fils ; respect dont il a laissé de fortes preuves sur une infinité de monuments publics qu'il construisit exprés pour rendre la mémoire de sa mére célébre dans les siécles à venir.

Retournons à nostre Flavius Claudius Constantinus *Junior*, fils aisné du second lit de Constance Chlore, & à ses deux fréres Delmatius & Constantius chefs de la branche cadette Flavia Claudia.

Constance Chlore avoit satisfait aux devoirs de fils ado-

ptif de l'empereur Maximien, en prenant son nom de Valérius, & en le donnant à Constantin le Grand son fils aisné du premier lit. Il luy estoit permis aprés cela de donner aux autres enfants qu'il auroit dans la suite, tel nom que bon luy sembleroit : & pouvoit-il en trouver un plus glorieux, & qui fust en meilleure odeur chez les Romains, que le nom de l'empereur Claude le Gothique son ayeul ? Ce fut aussi celui qu'il choisit pour les trois fils qu'il eût de Maximiana Théodora sa seconde femme, sçavoir, Constantinus, Delmatius & Constantius, aux quels il donna les noms de Flavius Claudius, pour honorer la mémoire de ce grand empereur, & pour distinguer en mesme temps la branche cadette d'avec la branche aisnée.

Pour ce qui est de Flavius Claudius Constantinus l'aisné de ce second lit, je conviens que je n'ai d'autres preuves de ce que j'avance ici, que les médailles que je lui attribuë, l'Histoire ayant esté tout-à-fait muëtte à son égard. Il s'agit maintenant de sçavoir si les deux autres ont porté les noms de Flavius Claudius. Il n'est pas permis d'en douter, dés que l'on voit qu'Hanniballien roy de Pont, Constantius Gallus & Julien leurs fils les ont aussi portez ; comme toutes leurs médailles en font foy.

Je croy avoir assez bien estabili que les médailles qui nous représentent un prince âgé de 30. ou 35. ans, avec la légende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. ne peuvent appartenir qu'à Constantin, l'aisné des trois freres cadets de l'empereur de ce nom. Il m'estoit venu d'abord en pensée que c'estoit Constance Chlore son pere qui l'avoit créé *César*, & qui, outre les noms de Flavius Claudius, luy avoit encore donné le surnom de *Junior*, pour le distinguer d'une maniere plus marquée d'avec le Grand Constantin son fils aisné du premier lit, qui s'appelloit *Fl. Val. Constantinus*. Mais aprés avoir fait réflexion sur l'âge que luy donnent toutes ses médailles, (car il n'est pas plus jeune sur les unes que sur les autres) il m'a parû bien plus vrai-semblable que ce prince n'avoit

esté fait *César* que par l'empereur Constantin son frere. Or en ce cas il estoit encore plus nécessaire de ne pas omettre ses noms, afin d'empescher qu'on ne le confondist avec son neveu, qui portoit, comme lui, le nom de Constantinus & le surnom de *Junior*. Quoy qu'il en soit, nostre Flavius Claudius Constantinus a dû obtenir la dignité de *César*, ou de Constance Chlore son pere, ou de Constantin le Grand son frere. En effet, ces princes auroient-ils pû ne le pas revestir d'une dignité à laquelle il estoit appellé par sa naissance, pendant qu'ils accordoient le mesme honneur à des familles estrangeres, comme à Bassien, dont nous avons déja parlé cy-dessus! N'auroit-ce pas esté faire le plus sensible des affronts au sang de ceux qui les avoient élevez sur le trône! Certainement une pareille démarche auroit révolté toute la terre contr'eux, & ils avoient trop de prudence pour la faire. C'estoit bien la moindre chose, que l'aisné des trois fils du second lit de Constance Chlore fust honoré du titre de *César*, pendant que les deux autres n'avoient presque rien qui les distinguast du reste des grands de l'empire, que l'honneur d'estre les plus proches parents de la maison régnante. Je dis qu'ils n'avoient presque rien que le rang: car, si nous en croyons Zosime, l'empereur Constantin avoit érigé en leur faveur la qualité de *Nobilissime*, titre d'honneur émané de la dignité de César, qui leur donnoit le pas immédiatement aprés les Césars, & avant les Patrices, comme ces derniers l'avoient sur les Préfets du Prétoire. Ce mesme historien ajouste que les *Nobilissimes*, pour marques de leur dignité, portoient une robe de pourpre bordée d'or.

Au reste, comme l'Histoire ne nous apprend aucune circonstance de la vie de Flavius Claudius Constantinus, aisné du second lit de Constance Chlore, il est à présumer qu'il périt par la politique damnable de l'empereur Constance son neveu, qui ne se faisoit pas un grand scrupule de répandre inhumainement le sang de ses proches; peché ori-


ginel dans sa famille; & qui, selon moy, obscurcit terriblement les belles actions du grand Constantin, quoy qu'en disent tous ses panégyristes. Ce qui sert à me confirmer dans l'opinion que Fl. Claudius Constantinus fut tué par l'ordre de l'empereur Constance, c'est ce que Julien l'Apostat assure dans son épistre adressée au peuple d'Athenes, que l'empereur Constance, fils du grand Constantin, fit mourir ses deux oncles; fait qui est encore avéré par saint Athanase, dans la lettre qu'il écrit à ceux qui embrassoient la vie solitaire. Or je suis persuadé que ces deux oncles, tuëz par l'ordre de l'empereur Constance leur neveu, ne peuvent estre que nostre Flavius Claudius Constantinus, & le Patrice Constance. Car, pour ce qui est de Delmatius le Censeur, frere de ces deux princes, on entrevoit au travers des ténébres de l'Histoire, qu'il estoit mort avant le grand Constantin. Je n'en veux pas d'autre preuve que le partage que cet empereur fit de l'empire Romain entre ses trois fils; partage dans lequel il voulut que son neveu Delmatius César entrast pour une portion, qui fut la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe: ce que constamment il n'auroit pas fait au préjudice de Delmatius le Censeur, pere de ce César, s'il avoit esté encore vivant. Cette conjecture, toute conjecture qu'elle est, me semble d'autant mieux fondée, qu'on n'ignore pas que le Grand Constantin aimoit & considéroit fort Delmatius son frere: d'où se tire naturellement cette induction, que cet empereur ne combla d'honneurs Delmatius César, en l'égalant à ses propres enfants, que pour honorer la mémoire d'un frere qui luy avoit esté si cher pendant sa vie, & dont il ne pouvoit plus récompenser le mérite qu'en la personne de ses deux fils, Delmatius & Hanniballien: car ce dernier eût aussi sa portion dans le partage de l'empire dont nous venons de parler. Il n'y a donc point lieu de douter que les deux oncles que l'empereur Constance fit périr, ne fussent Flavius Claudius Constantinus, l'aisné des trois freres du second lit du grand Constantin, &

Constance le Patrice, le cadet de tous. A la vérité, ce dernier, ambitieux & remuant, attira ce malheur sur son frere & sur lui, en l'engageant dans la conspiration qu'il avoit formée. Car Zonare & Cédrénus rapportent que quelques auteurs avoient écrit que ces deux princes avoient fait empoisonner dans un bain l'empereur Constantin le Grand leur frere; & que ce prince s'en estant apperçû, avertit son fils Constance de se bien tenir sur ses gardes, & mesme de se défaire d'eux dés que l'occasion s'en présenteroit. Ce qu'il ne manqua pas de mettre à exécution, presque aussitost qu'il eûst pris possession de l'empire, envelopant dans le mesme sort Delmatius César & Hannibalien roi de Pont, fils de Delmatius le Censeur, qui n'avoient en aucune maniere trempé dans la conjuration de leurs oncles, & dont tout le crime n'estoit que d'avoir de trop grandes qualitez, & d'estre les plus prochains héritiers de l'empire. C'est ainsi que l'empereur Constance se défit presque tout à la fois des deux oncles qui luy restoient, & de deux de ses cousins germains.

Aprés tout, je serois fort tenté de croire que cette prétenduë conjuration de Fl. Claudius Constantinus & de Constance le Patrice contre l'empereur Constantin le Grand leur frere, est une charité que leur ont prestée quelques historiens zélez pour la gloire de l'empereur Constance. Car s'il avoit esté bien vray qu'ils eûssent commis cet attentat sur les jours du Grand Constantin, il me paroist que ce prince, sans remettre à son fils le soin de sa vengeance, n'auroit pas esté assez scrupuleux pour n'oser tremper ses mains dans leur sang, lui qui n'avoit pas fait la moindre difficulté de répandre celuy de son fils Crispus, sur un simple soupçon; non plus que de faire estrangler l'empereur Maximien Herculius son pere adoptif, & assassiner l'empereur Licinius son beau-pere. Voilà cependant ce premier des empereurs Chrestiens, dont les évesques de son temps, en reconnoissance des obligations qu'ils luy avoient, ont vanté si hautement les vertus, la

rare piété, & sur tout, la modération & la clémence! Je ne prétends pas pour cela décrier ici la mémoire du Grand Constantin. Car, à cette politique prés, qui luy faisoit écarter tout ce qui portoit ombrage à sa grandeur & à celle de ses enfants; il est constant que c'estoit un prince doüé de presque tous les talents qui constituent le grand homme. Mon dessein n'a esté que de montrer en passant à quels écarts est sujet un souverain, quelque équité qu'il ait d'ailleurs, lorsqu'il s'imagine devoir sacrifier tout à l'impitoyable raison d'estat.

Mais pour en revenir encore à nostre branche cadette Flavia Claudia, j'observe que les monétaires ont toûjours affecté de représenter tous les princes de cette branche teste nuë, c'est-à-dire, sans couronne de laurier & sans diadéme: & je ne doute pas que ce ne soit en vûë de marquer mieux leur dépendance, & la supériorité de ceux de la branche aisnée, qui dans ces temps-là ont tous ou un diadéme ou une couronne indistinctement comme les empereurs. C'est donc par cette raison que nostre Flavius Claudius Constantinus *Junior*, l'aisné de la branche cadette, est toûjours representé la teste nuë, aussi-bien que son neveu Flavius Claudius Hanniballianus roy de Cappadoce, de Pont & de la petite Arménie, second fils de Delmatius le Censeur. Il n'en est pas de mesme de Delmatius César, frere aisné du roi Hanniballien. Comme l'empereur Constantin le Grand l'aimoit beaucoup, il me paroist qu'en le créant César, il luy conféra une plus grande estenduë de pouvoir qu'aux autres de la branche cadette; c'est-à-dire, un pouvoir pareil à celui des princes ses enfants; en un mot, le droit de succéder à l'empire. C'est au moins l'induction que je tire de la légende de ses médailles conçûë en ces termes, FL. IVL. DELMATIVS NOB. C. d'où il saute aux yeux que ce jeune prince, par une adoption tacite ou réelle, avoit passé de la branche Claudia dans la branche Julia, qui estoit la régnante. Aussi à la différence de son frere Hanniballien roi de

Cappadoce & de Pont, il est toûjours représenté couronné de laurier ou en diadéme, comme les fils de l'empereur Constantin. Tout au contraire, Flavius Claudius Constantius Gallus & Flavius Claudius Julianus, fils du Patrice Constantius, ne sont jamais représentez sur leurs médailles que teste nuë, pour marquer quelle disproportion il y avoit d'eux à l'empereur Constance leur cousin, qui, en faveur de la parenté, avoit bien voulu leur communiquer une portion de son pouvoir souverain. À l'égard de Julien, ce que je viens de dire, qu'il est toûjours représenté teste nuë, ne doit s'entendre que des médailles sur lesquelles il n'a que la qualité de César; car sur celles où il est qualifié d'Auguste, il est certain que sa teste est ornée d'un diadéme. Cela n'est pas surprenant dans la conjoncture où il se trouvoit alors. A la teste d'une armée nombreuse qui venoit de le proclamer empereur, il n'avoit plus de mesures à garder avec un prince qu'il avoit résolu de combattre, s'il vouloit s'opposer à ses desseins. Mais la fortune luy fut plus favorable qu'il n'auroit osé l'espérer; & la mort précipitée de l'empereur Constance le rendit maistre absolu de ce vaste empire, qu'il ne demandoit d'abord qu'à partager simplement avec lui.

Il m'estoit échappé de remarquer une chose au sujet du César Constantius Gallus. C'est que M. Galland a prouvé dans une dissertation particuliére, que ce seroit envain que l'on chercheroit quelques médailles de ce César avec le nom de Gallus, puisqu'il ne s'en trouve pas une seule dans les cabinets; & que les deux prétenduës que Strada de Rosberg & Tristan ont rapportées, & sur lesquelles ils ont crû voir le nom de Gallus à la suite de celui de Constantius, estoient sans doute deux médailles frustes qui ont trompé ces deux habiles Antiquaires. Le faux préjugé, dans lequel on avoit vécu jusqu'à leur temps, n'aura pas peu contribué à les induire dans l'erreur, & à leur faire lire sur ces médailles mal conservées, D. N. CONSTANTIUS GALLUS NOB. C. au lieu de D. N. CONSTANTIUS

Pius Fel. Aug. qui estoit la légende véritable; ces médailles, comme le prouvent d'ailleurs le type & la légende du revers, appartenant à l'empereur Constance, fils du Grand Constantin.

M. Galland a donc eû trés grande raison d'attribuer au César Constantius Gallus toutes les médailles qui portent pour légende du costé de la teste D. N. Constantius Jun. Nob. C. & du costé du revers, Fel. Temp. Reparatio; puisqu'il est constant qu'elles ne peuvent appartenir qu'à ce prince seul, qui y prend le titre de *Junior* rélativement à l'empereur Constance son cousin, pour éviter l'équivoque du nom qui auroit pû, sans cela, les faire confondre l'un avec l'autre.

Je dis de plus que M. Galland, que toutes les médailles qui portent pour légende, D. N. Fl. Cl. Constantius Nob. Caes. avec le mesme revers Fel. Temp. Reparatio, & qui ne peuvent convenir à l'empereur Constance, fils du Grand Constantin, qui s'appelloit Fl. Jul. Constantius, appartiennent aussi incontestablement au César Constantius Gallus; puisque les unes, comme les autres, sont de la mesme fabrique, & représentent le mesme prince, & toûjours teste nuë; ce qui, selon moi, est essentiel à remarquer. Je puis mesme avancer que ce sont ces derniéres qui servent le plus à prouver la vérité du systéme de M. Galland; les prénoms Fl. Cl. *Flavius Claudius* ne permettant pas de douter qu'elles n'appartiennent au César Constantius Gallus, qui, comme on sçait, estoit un des princes de la *Branche Cadette* distinguée de la maison regnante, ou *Branche Aisnée*, par le prénom de Claudia; comme je l'ai, ce me semble, suffisamment establi dans le cours de ma dissertation.

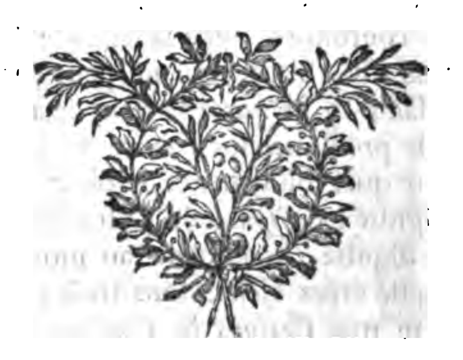
On me permettra encore de faire cette petite observation par rapport aux médailles du César Constantius Gallus. C'est que le surnom de *Junior* ne se trouve que sur celles qui ne portent point ses prénoms, & qui par conséquent auroient pû, sans cette précaution, causer quelque équivoque

équivoque. Il n'en est pas de mesme des médailles qui portent les prénoms FL. CL. *Flavius Claudius* : car sur ces derniers il n'est jamais surnommé Junior ; le prénom de Claudius le donnant assez à connoistre pour un des cadets de la maison du Grand Constantin ; aussi-bien que sa teste, qui est toûjours représentée nuë, & sur les unes & sur les autres, pour marquer la dépendance de la Branche Cadette.

Qu'on ne m'objecte pas que la teste nuë sur les médailles des Césars de ce temps-là ne désigne point une dépendance, car je crois l'avoir prouvé sans replique. Et s'il se trouve par hasard quelque médaille qui semble d'abord insinuer le contraire, il faut faire attention que l'on a pû quelquefois passer par dessus les régles pour flatter les princes regnants, & sur tout dans les lieux de leur domination. Telle est, par exemple, la médaille d'or rapportée par M. Tristan, qui représente le *Jeune Licinius César* en buste, couronné de laurier, & tenant de sa main droite un globe, ou *Monde*, surmonté d'une Victoire, avec cette légende FL. LICIN. LICINIUS NOB. CAES. & au revers les testes de *Crispus* & de *Constantin le Jeune* en regard & sans couronnes, avec la légende CRISPUS ET CONSTANTINUS CC. SIRM. On ne peut pas disconvenir que cette médaille-cy ne paroisse donner à *Licinius César* une marque de presséance sur *Crispus* & sur *Constantin le Jeune*. Mais sur quel fondement! Seroit-ce par prérogative d'âge ou de dignité ! *Crispus* estoit plus âgé que *Licinius* : &, quant à la dignité, ils estoient au moins égaux, puisqu'ils avoient esté créez Césars tous trois ensemble. Il est constant mesme que *Crispus* & *Constantin le Jeune*, en qualité de fils de l'Empereur Constantin, devoient avoir le pas sur *Licinius César*, qui n'estoit que le fils de sa sœur. Cette marque de preéminence du *Jeune Licinius* ne doit donc s'attribuer, comme l'observe fort judicieusement M. Tristan, qu'à ce que la médaille a esté frappée à *Sirmium*,

ville de Pannonie, & capitale de l'empire de Licinius *le* pere, dont les ſujets crûrent devoir repreſenter les enfants d'un autre empereur dans une attitude moins noble, & qui ſervit encore à donner un plus grand relief à celle du fils de leur maiſtre, & cela par flatterie pour ce prince, & ſimplement dans la vûë de luy faire leur cour.

Aprés cette petite diſgreſſion en faveur du *Céſar* Conſtantius Gallus, il me reſte maintenant à marquer quelle place j'aſſigne dans la ſuite des Empereurs à noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, fils aiſné du ſecond lit de Conſtance Chlore. Je range les médailles de ce prince immediatement aprés celles de Conſtantin le Grand ſon frere, & par conſéquent avec celles de Criſpus & de ſes autres neveux; perſuadé par la fabrique élegante de ſes médailles, que s'il n'a pas eſté créé *Céſar* avant Criſpus, cette dignité luy a du moins eſté conferée avant les *trois* autres, c'eſt à ſçavoir, Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant.



DISSERTATION

Dans laquelle on tâche de démesler la véritable origine des François par un paralelle de leurs mœurs avec celle des Germains.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL est assez surprenant qu'il n'y ait point d'endroits de nostre histoire plus négligez par les anciens Historiens, ni traitez avec plus de soin par les Modernes, que la question de l'origine de la nation Françoise. Les premiers, plus voisins des commencements de nostre Monarchie, & qui en devoient estre les mieux instruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter simplement des bruits vulgaires & des opinions incertaines. Mais parmi les derniers, quelques-uns, aidez des lumiéres de la critique, ont percé les ténébres répanduës sur les commencements de nostre histoire, & remonté assez heureusement vers sa source. Plusieurs aussi de ces Historiens modernes, moins appliquez, & devenus plus hardis par l'éloignement des temps, ont trouvé des preuves à la fable mesme; & malgré ce grand nombre de siécles qui nous sépare de nostre origine, ils n'ont pas laissé d'en parler avec cette confiance que devroit donner seulement la découverte de la vérité.

Mon dessein n'est pas d'examiner les opinions différentes de ces Historiens dont les uns font venir nos premiers François de Palûs Meotides[a]; d'autres de la Pannonie[b]; quelques-uns de la Scandinavie[c]; plusieurs avec plus de fondement de la Germanie[d], ou de l'Allemagne: il se trouve aussi un grand nombre d'auteurs[e] qui les font sortir originairement des Gaules mesmes, & y rentrer par de nouvelles conquestes, & par une circulation qu'ils font faire

[a] *Goropius Becc du Haillan.*
[b] *Greg. de Tours. l. 2. c. 9.*
[c] *Freculphe. l. 2. c. 19.*
[d] *Beat. Rhenanus.*
[e] *Bodin, Gosselin, Forcatel, Audigier.*

à une ancienne colonie de Gaulois, car je ne parle point de ces écrivains[f] fabuleux qui prétendent avoir démeslé nostre origine dans les cendres de l'ancienne Troye. *Ultus avos Trojæ.*

[f] *Le Moine Hunibaud Triteme, l'Auteur anonime des gestes des rois de France.* Hinc Marc. &c.

On sçait que nostre histoire ancienne est un chaos rempli de ténébres, & où l'on a placé bien des chiméres impunément. Il est mesme certain que la pluspart de ces opinions flateuses qui vont chercher si loin l'antiquité de nostre origine, n'ont guéres d'autre fondement que de foibles conjectures, de légéres allusions, souvent un jeu de mots, & tout au plus des étimologies un peu forcées.

Je ne sçais si au milieu de tant d'opinions différentes j'oserai tenter de démesler une origine perduë, pour ainsi dire, dans les ruines de l'antiquité, & s'il me sera permis de proposer un nouveau systéme, ou, pour mieux dire, d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déja ancienne, & qui a des partisans célébres.

Quand on ne peut pas faire de nouvelles découvertes dans la république des Lettres, il faut tascher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainsi sans m'arrester à cette foule de passages & d'autoritez, dont chaque auteur a prétendu fortifier son opinion, & qui dans un besoin prouveroient souvent fort bien le contraire de ce qu'on veut establir.

Pour remonter à la source & à l'origine de nostre Nation, je me suis renfermé dans la seule conformité qui se trouve entre les moeurs de nos premiers François & celle des Germains; & c'est ce paralelle que j'entreprends de faire ici dans toute son estenduë.

Il m'a paru, & j'ay crû avoir découvert que l'un & l'autre peuple avoit le mesme langage, les mesmes loix, ou, pour mieux dire, les mesmes coutumes; qu'ils en usoient de la mesme maniére dans leurs assemblées publiques, & tant à l'égard de leurs souverains que dans le choix de leurs généraux qu'ils observoient la mesme discipline; & la mesme forme de combattre, soit dans les guerres géné-

paléś de la nation, ou dans leurs querelles & leurs combats particuliers, & qu'ils tenoient enfin la mesme conduite dans leur domestique, & tant à l'égard de leurs femmes, de leurs enfants, que de leurs esclaves.

C'est ce qu'il faut examiner un peu plus en détail: & pour mettre ce paralelle dans un point de veûë juste & facile à observer, je représenteray d'abord en abregé & par forme d'extrait les mœurs des Germains telles que nous les a dépeintes Tacite; je passeray delà à celles de nos anciens François. On ne rapportera aucun usage des premiers qui ne se retrouve dans les seconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoy-que ce ne soit pas, comme on sçait assez, avec autant de force ni de dignité que l'Historien Romain.

Je crois, dit Tacite, que les Germains sont originaires du pays qu'ils habitent, & que cette nation s'est formée sans l'alliance d'aucun peuple estranger: c'est pourquoy, continuë cet auteur, on n'en trouve presque aucun dans un si grand nombre qui ne se ressemble; ils ont tous les cheveux blonds, les yeux bleus, & dans lesquels on remarque leur fierté naturelle; la taille haute & avantageuse, & cependant le corps incapable de soutenir un long travail, & qui jette d'abord, pour ainsi dire, tout son feu. Ils ne portent pour tout vestement qu'un sayon attaché d'une agraphe, le reste du corps est nud. Les riches ont des habits plus complets, non pas toutefois larges & amples à la façon des Parthes & des Sarmates, mais estroits, & qui marquent la proportion des membres & la forme du corps. *Veste strictâ, ac singulos artus exprimente.*

Le pays, à le prendre en général, est rempli de bois & de marais. Chacun se loge séparément, & selon qu'il luy plaist, soit prés d'une forest, au bord d'une riviére, ou au milieu d'une campagne. Ils ont de certains jours pour s'assembler. Les moindres affaires sont décidées par l'avis des premiers de la nation. Il faut le concours & le consentement de tout le peuple pour régler celles qui sont d'im-

portance. Ils n'ont égard qu'à la noblesse de l'origine, lorsqu'il est question de reconnoistre un souverain, mais la valeur seule décide du choix des généraux. *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

La puissance royale a ses bornes, & les chefs doivent plustost l'obéissance de leurs soldats à l'exemple qu'ils leurs donnent, qu'à leur propre autorité. On les suit sans peine dans les plus grands périls, s'ils s'y jettent les premiers. Mais le principal motif qui excite la valeur du soldat, vient de ce qu'il ne s'enrolle pas au hasard, & sous des estendarts inconnus: chacun combat sous l'enseigne de son canton & de sa famille, d'où il peut entendre les cris de sa femme & de ses enfants, qui sont les plus fidelles témoins de son courage, & de qui il reçoit les loüanges les plus précieuses. *His cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores.*

Si conspicui, si prompti, si ante aciem agant.

Ils ne regardent point comme une lascheté une fuite adroite qui ne les esloigne du péril que pour se rallier & pour revenir à la charge avec un nouveau courage, mais c'est une honte que d'abandonner son bouclier: ceux à qui ce malheur est arrivé n'oseroient plus paroistre, & plusieurs échappez aux périls de la guerre se sont estranglez eux-mesmes pour ne pouvoir soutenir les reproches du public. *Infamiam laqueo finierunt.*

Ils célébrent par des chansons & par d'anciens vers leurs dieux & leurs heros, & entre autres le dieu Tuiston qu'ils disent né de la Terre, & son fils appellé Man, qu'ils reconnoissent pour les auteurs de la nation & les fondateurs de l'estat. Ils ne croyoient pas qu'il soit de la grandeur ni de la dignité de leurs dieux de les représenter comme des hommes, ou de les renfermer dans des temples; les bois & les forests leurs sont consacrées; & cette horreur secrete qu'inspirent le silence & l'obscurité des bois, servent à ces peuples d'une divinité inconnuë. *Deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident.*

Il n'y a que les prestres & les ministres de la religion

qui ayent droit de punir les coupables; & les peines qu'ils ordonnent ne sont pas tant considérées comme un effet de leur autorité, ou de celle du général, que comme une inspiration & des ordres exprés de la divinité qu'ils croyent présider aux combats. *Velut Deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.*

La peine est proportionnée à la nature du crime; les moindres fautes se rachetent par une amende, qui se paye ordinairement en différentes espéces de bestiaux, une partie appartient au roy ou au peuple, selon la forme du gouvernement, & le reste à celuy qui est offensé ou à ses parents: l'homicide mesme s'expie par une pareille amende, que la famille du mort reçoit comme une compensation & un soulagement à sa douleur. *Luitur enim etiam homicidium, certo armentorum, ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus.*

Les troupeaux sont leurs seules richesses, & les dieux leur ont refusé l'or & l'argent, soit par haine ou par bonté. Le public & les particuliers font divers présent au prince; il en reçoit aussi de ses voisins; ces présents consistent ordinairement en chevaux de prix, ou ce sont des armes bien travaillées, des colliers & des baudriers. *Electi equi, magna arma, phalera, torquesque.*

Un Germain n'ose paroistre en public sans ses armes, & il ne les quitte pas mesme dans sa maison. Il ne peut cependant les prendre pour la premiére fois, & lorsqu'il est parvenu à l'âge viril, que par l'autorité du souverain magistrat, l'un des principaux de l'assemblée. Le pere du jeune homme ou son plus proche parent luy donnent publiquement ses premiéres armes. C'est-là sa robbe virile, c'est-là son entrée dans les charges. Avant cette cérémonie militaire il faisoit partie d'une maison particuliére, alors il devient membre de l'estat. *Ante hoc domus pars videntur, mox rei publicæ.*

On met quelquefois au rang des princes, c'est-à-dire, des commandants, de jeunes gens, mais qui sont recomman-

dables, ou par une illustre naissance, ou par les services de leurs ancestres : il n'y a point de honte à leur obéir, & à les suivre dans les combats. *Nec rubor inter comites aspici.*

Il y a dans la troupe qu'ils commandent différents degrez d'honneur, & on n'y parvient que par les preuves que l'on a donnez de son courage. Les soldats se disputent les premiers rangs, & à qui combattra le plus prés du prince, & les princes se picquent entre eux d'une pareille émulation. C'est à qui occupera les postes les plus dangereux, & à qui aura à sa suite un plus grand nombre de braves, & d'un courage plus déterminé. *Cui plurimi & acerrimi comites.*

Le prince tire toute sa considération de ses forces, *hæc dignitas*, & sa grandeur consiste à se voir toûjours environné d'une florissante jeunesse, qui luy serve de courtisans pendant la paix, & de soldats en temps de guerre; *In pace decus, in bello præsidium.* Dans les batailles, & quand on vient aux mains, ce seroit une honte au prince de n'estre pas le premier à charger l'ennemi, & un deshonneur à ses soldats de ne pas seconder sa valeur. Ils rapportent à leur chef l'honneur de leurs plus belles actions : ils font vœu de le suivre dans les plus grands périls; & s'il périt dans la bataille, personne ne luy veut survivre.

Plusieurs de ces braves portent des chaisnes & un anneau de fer, comme pour marque d'esclavage, jusques à ce qu'ils se soient en quelque maniére rendus la liberté à eux-mesmes par la mort d'un ennemi de la nation, célébre par sa valeur. *Donec se cæde hostis absolvat.*

Quelques-uns mesmes conservent encore ces chaisnes aprés leur victoire; ils vieillissent sous d'illustres fers, & ils ne quittent pas mesme durant la paix cette sorte de dévouëment militaire, & cette obligation publique de s'exposer aux plus grands périls.

La cavalerie n'a pour toutes armes que la lance & le boudier : les fantassins se servent des dards & des javelots; chaque soldat en a plusieurs qu'il sçait lancer avec autant de

de force que d'adresse, la principale force de leurs armées consiste dans l'infanterie ; c'est pourquoy ils la meslent parmi la cavalerie, dont elle égale la vitesse. Ils choisissent pour cela les mieux faits de la jeunesse qu'ils mettent aux premiers rangs ; ils en prennent cent de chaque canton qui ont la pointe dans toutes les attaques, & ce qui n'estoit d'abord qu'un certain nombre fixe & déterminé, est devenu une marque de courage & un titre d'honneur. *Quod primo numerus fuit, jam nomen & honor est.*

Leurs soldats chantent en allant à la charge, *ituri in prælia canunt.* Ils jugent ordinairement du succés du combat par les cris qu'ils poussent, & selon qu'ils sont plus forts ou plus foibles, ils sont frappez de terreur, ou en inspirent, comme si ce n'estoit pas tant un concert de voix, qu'une expression fiére & tumultueuse de leur courage. *Nec tam vocis illæ, quam virtutis concentus videtur.*

S'il n'y a point de guerres dans leur pays, ces jeunes princes en vont chercher parmi les nations estrangéres, soit qu'ils tiennent le repos indigne de leur courage, ou qu'ils n'ayent point d'autre moyen de subsister, & d'entretenir les braves qu'ils menent à leur suite. Ceux-cy reçoivent ordinairement du prince ou du commandant, sous les enseignes duquel ils combattent, ou un cheval de bataille, ou des armes encore sanglantes & victorieuses, qui servent de récompense & de témoignage à leur valeur. La table des grands tient lieu de solde aux officiers. Les soldats n'ont pour paye que leur part du butin ; ils préférent le pillage qu'ils peuvent faire en pays ennemi aux soins laborieux de cultiver la terre, & aux esperances lentes & incertaines de la récolte ; & ils regardent comme une lascheté d'acquerir avec peine & par un long travail ce qui ne peut leur couter que la mort, ou des playes honorables. *Pigrum quin imo & iners videtur, sudore acquirere quod possis sanguine parare.*

Les guerres generales de la nation n'empeschent point les combats particuliers : chacun prend parti & s'engage se-

lon les liaisons ou les querelles de sa famille, mais les haines ne sont pas immortelles, les torts & les injures se réparent par des amendes, & cette satisfaction a esté sagement establie, de peur que la liberté publique ne fust enfin la victime des differents & de l'ambition des particuliers. *Quia periculosiores sunt inimicitiæ juxtà libertatem.*

L'hospitalité est un droit sacré parmi eux, & ils regardent comme un grand crime de fermer sa porte à un étranger. Les mariages y sont chastes; la galanterie en est sévérement bannie, *severa illic matrimonia ;* le mary juge & vangeur de son injure, punit luy-mesme la femme adultére.

La pluspart des Germains n'ont qu'une seule femme, ce qui est assez rare parmi des barbares ; & si les chefs & les plus illustres par leur naissance en prennent plusieurs en même temps, c'est moins par déreglement que pour soustenir la dignité de leur naissance. *Non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur.*

Il y a mesme des cantons où ils ne souffrent pas que les femmes passent à des secondes nôces : une fille en épousant son mary s'y attache comme le corps fait à l'ame; elle n'estend point au delà ses veuës & ses désirs. *Nec ulla cogitatio ultra, nec longior cupiditas.*

Les femmes n'apportent point de dot à leurs maris, elles en reçoivent au contraire quelques présents, non pas toutefois des bijoux ou des parures, mais des bœufs pour le labourage, un cheval avec son harnois, le bouclier, la lance & l'épée : elle donne aussi de son costé des armes à son mary. Voilà les gages de leur union, leurs auspices & leur hyménée, pour la faire souvenir qu'elle n'est point appellée à une vie molle & oisive, mais pour partager avec son mary ses peines & ses plaisirs, & estre associée à l'une & à l'autre fortune. *Idem in pace, idem in prælio passuram.*

Leurs esclaves n'en ont presque que le nom; ils ne s'en servent point aux vils emplois du domestique. Ces serfs

ont leur ménage séparé : leurs patrons exigent seulement d'eux, comme on fait des fermiers, certaine quantité de grains & de bestiaux : *Frumenti modum dominus, aut pecoris ut colono injungit.* Parmi les différentes saisons de l'année on ne connoist guéres l'automne ni ses richesses : ils comptent par nuits plustost que par jours, & ils sont élevez dans le sentiment que les ténébres ont précédé la lumiére. *Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant.*

On voit peu d'appareil dans leurs funérailles, ils bruslent seulement le corps des personnes illustres, sans mettre sur le bucher ni parfums ni vestements; on n'y voit que leurs armes, & quelquefois un cheval de bataille. Leurs sépulchres sont rehaussez de gazons, & ils méprisent la magnificence de nos tombeaux comme une dépense onéreuse pour les vivants & inutile aux morts. Ils quittent plustost le deüil que leur douleur; ils laissent les larmes aux femmes, & ne témoignent leur affliction que par le souvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus. *Fœminis lugere honestum est, viris meminisse.*

Tel est à peu prés le portrait que Tacite nous a fait des Germains de son temps. On y voit une grande austérité de mœurs, & une valeur égale, le gouvernement paroist tout militaire, justes & équitables entre eux par le besoin de la société. Il semble que la violence seule faisoit tout leur droit à l'égard de leurs voisins, la force du corps, un courage intrépide, & une fermeté à l'épreuve des plus grands périls leur tenoit lieu de toutes les vertus, & le prince mesme n'estoit considéré parmi les siens qu'autant que duroit le bonheur de ses armes & la crainte de ses ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des mœurs si féroces & si sauvages avoient avec celles de nos premiers François, & ce qu'en ont écrit différents auteurs contemporains.

Je commenceray par Sidonius Apollinaris qui vivoit

du temps de Childéric I. pére de Clovis & vers le milieu du cinquiéme siécle; cet auteur nous a laissé un portrait des François dans son panégyrique de Majorien, qu'il semble avoir copié sur celuy que Tacite fait des Germains tant ils sont semblables.

Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus, leurs vestes leurs serrent tellement le corps qu'on en distingue toute la forme, & ces vestes ne passent pas le genoüil, on les forme au métier de la guerre dés leur plus tendre jeunesse, ils deviennent si adroits qu'ils frappent toûjours où ils visent, & ils sont en mesme-temps si agiles qu'ils arrivent pour ainsi dire, plustost sur leurs ennemis que les javelots mesmes qu'ils ont lancez contre eux; au reste si braves, & si déterminez dans le péril, que le nombre peut leur oster la vie, sans leur oster, pour ainsi dire le courage :

Pueriliбus annis,
Est belli maturus amor, si forte premantur,
Seu numero seu forte loci, mors abruit illos
Non timor, invicti perstant animoque supersunt,
Jam propè post animam.

L'ancienne préface de Hyrold qui se trouve à la teste du manuscrit de la loy Salique tiré de l'Abbaye de Fulde, & qu'on croist plus ancien que le regne de Clovis, nous représente les François comme un peuple qui joignoit les graces mesme de la beauté à la vigueur & à la force du corps, *Nobilis corpore forma egregia;* nation hardie, continuë cet auteur, fiére, entreprenante, toûjours en mouvement & en action, *gens velox, audax & aspera*, & qui mettoit sa gloire, ainsi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de son pays chercher des périls dignes de son courage, *periculorum præter modum amans*; la mer mesme ne pouvoit pas mettre de bornes à leurs entreprises, & ils justifiérent par d'heureuses téméritez, adjoute le

panégyriste Eumenius, qu'il n'y avoit point d'obstacles ni de routes inconnuës à une valeur déterminée. *Eventu temeritatis ostenderunt, nihil esse clausum piraticæ desperationi.*

De là vinrent ces courses & ces expéditions si hardies qu'ils firent avant leurs conquestes des Gaules en différents climats, & dans lesquelles, tantost par terre ou avec de légéres barques, ils pénétrérent en Italie, en Espagne, & jusques dans le fond de l'Asie. *Pedibus & navigando totum pœne orbem vagati sunt*, dit Vopiscus.

Les Romains qui occupoient les Gaules, leur firent une guerre sanglante & opiniastre, pour les obliger à reconnoistre l'authorité de l'Empire. Rome estoit parvenuë à un tel degré de puissance, qu'elle regardoit comme un outrage la liberté de ses voisins. La haine si naturelle aux François pour toute domination étrangere, les fit resister courageusement à des armées redoutables : ils triompherent plusieurs fois des maistres du monde; ils n'étoient pas encore conquerants; la gloire & les charmes de la domination leur étoient inconnuës ; ils ne regardoient mesme pour leur patrie que les endroits où ils pouvoient conserver leur liberté, & ils n'aspiroient à vaincre que pour ne pas devenir esclaves. *Victoriâ contenti, imperio abstinebant.*

Il semble que le nom de *France* dans ces temps si éloignez fust comme un nom vague, plustost attaché à une nation qu'à un pays particulier, & qui suivoit le mouvement de la fortune & de la victoire.

Les entreprises des Romains, le voisinage & la fertilité des Gaules leur firent ensuite naistre le dessein de s'en rendre les maistres. Ils couvrirent le Rhin de leurs barques, à la faveur desquelles ils ravagerent souvent ces riches provinces avant que de pouvoir s'y establir. Les Romains, & les Gaulois leurs sujets, étoient surpris à tous moments par differents partis de ces avanturiers jeunes, feroces, pleins de courage, avides de butin, & qui en fai-

ſant, pour ainſi dire, le meſtier de brigands & de pirates, apprirent inſenſiblement celuy de conquerants.

Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutez de combattre ; indifferents ſur leur propre défaite, ils reprenoient les armes avec une nouvelle fierté, & ils ſe faiſoient encore craindre meſme aprés leur mauvais ſuccés. Nation toûjours armée, dit le poëte Claudien, qui ne pouvoit ſouffrir le nom de paix, & qui étoit unie par une fureur commune :

Res avidi conſcire novas, odioque furentes
Pacis, & ingenio, ſcelerumque cupidine fratres.

Ces peuples belliqueux accoutumez, à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connoiſſoient gueres d'autres récoltes que celles qu'ils faiſoient l'épée à la main, & ſur les terres des Romains. Claudien, que je viens de citer, prétend cependant dans l'éloge qu'il fait des grandes qualitez de Stilicon, que ce général des Romains réduiſit à la fin les François par la terreur de ſes armes à cultiver leurs terres, & à changer le fer tranchant de leurs épées dans les inſtruments paiſibles du labourage :

Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo miteſcere cogis;
Ut ſalius jam rura colat, flexoſque Sicambri
In falcem curvent gladios.

Il ne tient pas à ce poëte, comme l'on voit, non plus qu'aux panegyriſtes de ces temps-là, que nous ne croyons que les Romains remporterent de grands avantages ſur les François : mais les conqueſtes conſtantes de noſtre nation ruinent un peu ces trophées imaginaires ; & pendant que les Romains triomphent des François dans leurs éloges, on eſt tout ſurpris de trouver ces derniers en deça du Rhin, & déja maiſtres d'une partie des Gaules.

Ces peuples avant que d'en avoir fait la conqueſte,

s'establissoient ordinairement comme les Germains proche des forests & des marais, qui leur servoient en mesme temps de demeures & de forteresses : *Paludes hisce in locis non modice ubi Germani habitabant, qui nunc appellantur Franci*, dit Procope. Et nous apprenons d'un Fragment de Sulpice Alexandre, le premier de nos historiens, & dont Gregoire de Tours nous a conservé quelques fragments, de quelle maniere l'armée Romaine, commandée par Quintinus, perit pour s'estre engagé dans ces forests, où les François, qui y estoient retranchez, les taillerent en piéces.

Les Romains, dit cet Auteur, entrerent dans ces vastes forests, dont la solitude & le silence causoient une secrete terreur aux soldats. L'ennemy ne se montra d'abord qu'en petit nombre ; le Romain les poursuit avec plus d'ardeur que de prudence, & tombe dans des embuscades, ou se jette dans des marais impraticables : pour lors tous les Francs parûrent, & enfermerent l'armée Romaine par un grand abbatis de bois. Les legions en desordre, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, tombent sous une nüée de fléches, & se renversent. Tout se confond. Le soldat effrayé cherche sa sûreté dans la fuite, mais de quelque costé qu'il tourne ses pas, il rencontre par-tout l'ennemy & la mort. Heraclius tribun des Joviniens & la pluspart des chefs y périrent. La nuit & ces mesmes forests qui avoient causé la défaite des Romains, servirent d'aziles à ceux qui échapérent à la premiere fureur des victorieux. *Paucis effugium, nox & latibula silvarum prestitere.* *Gr. l. 2. c. 9.*

Leurs maisons, ou plustost leurs cabanes basties sans art & dispersées sans aucun ordre composoient leurs villages, & ces villages formoient differents cantons, qui estoient gouvernez, dit Gregoire de Tours, par des Princes à longue chevelure, & qui, à l'exemple des Germains, étoient toûjours pris dans la maison dominante, & dans la plus noble de la Nation. *De primâ, & ut ita dicam, nobiliori suorum familiâ.*

L'autorité de ces rois avoit ses bornes parmi les premiers François aussi-bien que chez les Germains. Les Francs dépendoient à la verité de leurs souverains, mais ces princes dépendoient eux-mesmes de certaines loix militaires qu'ils n'osoient violer ; & si on examine bien la suite des Rois depuis Pharamond jusques à Clovis, peut-estre qu'on trouvera qu'encore qu'ils fussent regardez comme souverains absolus dans leurs conquestes, qu'on ne les reconnoissoit gueres dans leur camp que comme generaux des soldats conquerants : ils leur donnoient leur part du butin, qui étoit comme un bien commun acquis par l'armée, & les rois n'entroient eux-mesmes dans ce partage que selon que le sort en décidoit.

On sçait ce qui arriva à Clovis aprés la victoire qu'il avoit remportée sur Siagrius général des Romains. Ce prince, quoy-qu'encore payen, voulant rendre à un évesque un vase sacré qui avoit esté pris dans un pillage général, demande comme par grace à ses soldats qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devoit faire, mais un François féroce, & qui regardoit cette pieuse libéralité du prince comme une entreprise sur les droits de l'armée, donna un coup de sa hache d'armes sur ce vase, & luy dit fiérement qu'il ne disposeroit que de ce que le sort luy donneroit à luy-mesme dans le partage du butin. *Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi sors vera largitur.*

Clovis, quoy-que naturellement fier & terrible, selon que son histoire nous le représente, fust contraint de dissimuler une injure, qu'il ne se crust pas alors en pouvoir de vanger, aussi ne s'en fit-il pas raison par l'autorité royale, il eust recours depuis à celle de général, & il prit son temps dans une reveûë des troupes pour tuer le François de sa main, sous prétexte que ses armes n'estoient pas en bon estat.

Thierry I. ou Théodoric fils du mesme Clovis & roy d'Austrasie, estant resté dans ses estats pendant que les rois Childebert & Clotaire ses fréres ravageoient la Bourgogne,

Bourgogne, ses propres soldats chagrins d'une oisiveté qui deshonnoroit leur courage, & accoutumez à une guerre qui leur tenoit lieu de solde, prirent d'eux-mesmes les armes, & luy déclarérent que s'il ne vouloit pas se mettre à leur teste, & les conduire sur les terres des Bourguignons, ils iroient se ranger sous les enseignes de ses deux fréres; nation libre & guerriére, dit Libanius, qui regardoit comme une servitude l'obstacle qu'on mettoit à ses courses. *Etenim hæc illis servitus est, nullos habere quos deprædentur.*

Il ne paroist point cependant que dans ces pillages ni que dans les premiers temps de nostre monarchie, que les Francs recherchassent avec avidité l'or ni l'argent; ils ignoroient heureusement, comme la pluspart des Germains, le prix & l'usage de ces métaux si utiles & si dangereux, & ils ne comptoient pour biens solides que la santé, la force, le courage & la liberté: des armes, des chevaux, des esclaves, ou les grains de leurs ennemis estoient le principal objet de leurs entreprises & de leurs irruptions, & ces peuples guerriers, en sortant de l'Allemagne pour se jetter dans les Gaules, n'apportérent que du fer pour en faire la conqueste.

Souvenez-vous, dit Grégoire de Tours, en parlant aux rois petit-fils du grand Clovis, que ce prince vostre ayeul a estendu les bornes de son empire sans le secours de l'or ni de l'argent. L. 5. c. 1.

Le trésor du prince consistoit uniquement dans le courage de ses soldats. Je ne parle point icy de quelques maisons royales qui composoient le domaine de nos rois depuis leur establissement dans les Gaules, non plus que des tributs qu'ils tiroient des peuples conquis. Mais à l'égard des conquérants & des François, nation toute militaire & jalouse de sa liberté, ils ne connoissoient point d'autres tributs que ceux de payer de leurs personnes à la guerre; & ils se contentoient, à la mode des Germains, d'offrir au

princes quelques présents, quand il tenoit le champ de Mars & les assemblées générales.

Ad annum 750.

Voyez les Annales de Metz & de S. Bertin.

L'auteur de la chronique de Hildesheim, aprés avoir rapporté les différentes affaires qui se traitoient dans ces grandes assemblées, & qui *estoient comme le Parlement général de la Nation*, adjoute, *& pour lors on offroit aux rois des présents suivant l'ancienne coutume des François.*

Ces présents chez nos premiers François, comme parmi les Germains, consistoient ordinairement en différentes espéces de grains & de bestiaux, & sur tout en chevaux; & il se trouve dans les additions à la loy Salique, une ordonnance qui prescrit, que les chevaux que l'on aura donné au roy, portent le nom de celuy qui les aura présentez.

Le prince distribuoit ordinairement ses propres chevaux à ses principaux capitaines. Nos rois n'avoient point d'autres ministres ni d'autres courtisans. Ils les recevoient mesme à leur table, à l'exemple des princes Germains; ils descendoient humainement dans les plaisirs de la societé sans craindre de se dégrader, & ils accordoient heureusement la liberté avec le respect: bien éloignez des empereur Romains de ces temps-là; je parle d'Arcadius & d'Honorius, princes toûjours obsedez par une troupe d'eunuques, inaccessibles à leurs soldats, cachez & ensevelis dans le fonds de leurs palais, & qui, pendant que nos François démembroient l'empire, affectoient des retraites mysterieuses, au lieu de se montrer à la teste des armées; comme si l'obscurité de la solitude les eûst rendus plus respectables, & eûst donné un nouvel éclat à leur dignité. Nos rois au contraire, seûrs de leur authorité par leur valeur, aimoient à se voir environnez par leurs soldats; ils les approchoient avec bonté de leurs personnes. Rien n'est plus commun dans nostre histoire que le titre de convive de ces princes, & c'estoit ordinairement le privilége de la noblesse, la récompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu:

Claro quod nobilis ortu
Conviva est domini. Claudian. in Eutrop. l. 2.

dit le poëte Claudien : & Fortunat, autre poëte, parlant d'un certain Conda, marque expressement qu'il estoit parvenu par ses services jusqu'à estre admis à la table de son Roy:

Jussit & egregios inter residere potentes
Convivam reddens proficiente gradu.

Gregoire de Tours, traitant de l'affaire de Prétextat évesque de Roüen, qui, aprés la mort de Chilperic, étoit venu se plaindre à Gontran des violences de Fredegonde, adjoute que le prince receut bien ce prélat, & qu'aprés l'avoir admis à sa table, il le renvoya dans son diocese. L. 7. c. 16.

La vie de saint Agile abbé, écrite par un autheur anonime, mais contemporain, parlant d'un seigneur François appellé Anohald, rapporte qu'il étoit d'une trés illustre naissance, conseiller & convive du roy Childebert. *Ejusdem regis Childeberti conviva & consiliarius.*

C'estoit de ces anciens capitaines qu'on tiroit les maires du palais; dignité au dessus de la condition d'un particulier, & peu differente de celle d'un souverain. Personne n'ignore que chez les François, comme parmi les Germains, la naissance seule décidoit de la couronne, mais l'une & l'autre nation n'avoit égard qu'à la valeur dans le choix de leurs généraux; & nos premiers François, à l'exemple des Germains, s'estoient réservez le droit d'élire le maire ou le général sous lequel ils vouloient combattre, & que le prince devoit cependant confirmer par son authorité, comme le fit la reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II. son fils: *Omnes seniores*, dit son historien, *pontifices cum ducibus ac primoribus regni ad se venire præcepit, &c.* Et un peu plus bas: *Pontificum & ducum electione Majorem domus stabiliens.*

La dignité royale & la qualité de général furent pres-

que toûjours séparées pendant la premiere race, & on ne les trouve réünies que quand le prince estoit assez courageux & assez habile pour ne pas mettre ses armes entre les mains de gens, ou qui les eussent deshonorez par leur peu de valeur, ou peut-être tournez contre luy-mesme, s'ils avoient eû plus de courage que de fidélité.

De ejus stirpe quidam Meroueum esse asserunt. *Gr. c. 2.*

Meroüée de parent de Clodion se fit son successeur : il laissa seulement aux enfants de ce prince les estats dont il s'estoit emparé dans la Gaule Belgique, & maistre de l'armée, il se forma une monarchie de ses propres conquestes. Clovis son petit-fils, instruit par un exemple si dangereux, réünit en sa personne la dignité de roy & l'employ de général. J'apprends, luy écrit S. Remy, que vous conduisez vous-mesme vos troupes, & il n'est pas surprenant, adjoute ce prélat, qu'un prince sorti de si grands capitaines paroisse à la teste de ses armées.

Conc. Gall. t. 1. p. 175.

Clotaire II. roy de Neustrie, ou de la France Occidentale, s'estant rendu maistre du royaume de Bourgogne, engagea habilement les seigneurs de ce royaume, aprés la mort du maire Varnacaire, à supprimer en sa faveur cette dignité éminente & rivale, pour ainsi dire, de celle de souverain.

Fredeg. c. 54.

Cet exemple nous fait voir qu'il estoit au pouvoir des grands de chaque estat de déférer la qualité de maire à quelqu'un d'entre eux, & que ce ne fut que l'habileté & le grand pouvoir de Clotaire, qui avoit réüni toute la monarchie sous sa domination, qui engagea les Bourguignons à supprimer cette charge pendant son regne. Mais sous ses successeurs, & sur tout depuis le regne de Clovis II. son petit-fils, la dignité royale fust toûjours séparée de celle de maire du palais; & nos François se maintinrent dans le droit d'élire celuy d'entre eux qu'ils croyoient le plus capable de les commander. Nous avons une preuve assez particuliére de ce droit d'élection sous le regne de Sigebert premier roy d'Austrasie & oncle du mesme Clotaire.

Les grands de ce royaume ayant élû pour maire du pa-

fois un seigneur appellé Chrodin, il refusa généreusement cette grande place, & il allégua, pour raison de son refus, que la pluspart des premiers de l'estat estant ses parents, il seroit obligé, ou de punir leurs excés, ou de les dissimuler lâschement. Toute l'assemblée admira également sa probité & son désintéressement, & le conjura de nommer du moins celuy qu'il jugeoit digne de cet employ; son choix tomba sur un jeune seigneur appellé Gogon, qu'il avoit élevé auprés de luy, & dont il connoissoit la sagesse & la valeur: il prit le bras de ce jeune homme & se le passa autour du col, comme une marque de sa dépendance, & qu'il le reconnoissoit pour son chef & son général. *Fredeg. epitom. c. 58. & 59.*

Je ne sçais si cette cérémonie, dont il y a peu d'exemples dans nostre histoire, n'est pas fondée dans un ancien usage des François, parmi lesquelles, quand un homme, suivant ce que rapportent les anciennes formules, ne pouvoit pas payer à son créancier les sommes qu'il luy devoit, il se rendoit volontairement son esclave jusques à l'entier payement de sa dette; & pour marque de son engagement, il prenoit le bras de son patron & se le passoit autour du col, comme une maniére d'investiture de toute sa personne. *C. 26.*

Ne seroit-ce point encore de cet ancien usage que seroit venuë l'acolade que les princes donnoient à ceux qu'ils faisoient Chevaliers, comme une marque qu'ils devenoient leurs hommes, comme on parloit en ce temps-là, & qu'ils acquéroient un droit particulier sur leurs personnes & sur leurs armes. Il est au moins tres-vray-semblable que Chrodin voulut faire connoistre par cette cérémonie extraordinaire, qu'il se soumettoit au nouveau maire comme à son supérieur. En effet, il n'y avoit ni rang ni dignité qui dispensast d'obéir au maire du palais : ministres absolus dans la paix, généraux indépendants dans la guerre, les armées, les finances, les gouvernements, les dignitez, les emplois, tout estoit en leur disposition, & ils s'en servirent à la fin pour assujettir leurs propres maistres, dont la pluspart furent souvent plustost les tyrans que les ministres.

Il n'y avoit que les assemblées générales de la Nation qui balançassent une authorité si excessive. C'estoit dans ces plaids & dans ces parlements generaux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Estats, que les François, à l'exemple des Germains, décidoient de la paix & de la guerre, & qu'ils examinoient mesme les differents réglements que le Prince ou le Maire du palais sous son nom avoient publié. Ces ordonnances qu'on appella au commencement de la seconde race des Capitulaires, n'avoient point force de loy, & ne faisoient point partie du corps des loix Saliques jusques à ce qu'elles eussent esté approuvées & reçeûës par le concours & le consentement de toute la Nation.

Ad annum 837. c. 8. apud Carisiacum.

Tels sont, dit Charles le Chauve, les capitulaires de l'Empereur nostre ayeul & de nostre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoistre pour loy, & que nos fidelles ont résolu, dans une assemblée, générale d'observer en tout temps. *Capitularia patris nostri quæ Franci pro lege tenenda judicaverunt, & fideles nostri in generali placito nostro conservanda decreverunt.*

Cap. Car. Mag. an. 801. Bal. t. 2. p. 356. & c. 2. ann. 803. c. ann. 821. Theod. c. 5.

» Nous faisons sçavoir à tout le monde, disent Charlemagne
» & Loüis le Debonnaire son fils, que les capitulaires que l'an-
» née précédente nous jugeames à propos, avec le consente-
» ment de tous les François, d'adjouter à la loy Salique, ne
» soient plus considerées comme de simples ordonnances, mais
» comme des loix inviolables, & qu'on ne les distingue pas mes-
» me des loix Saliques. *Generaliter admonemus ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ cum omnium consensu addenda esse censuimus, jam non ulterius capitula, sed tantum leges dicantur, imo pro legibus Salicis teneantur.*

Ces assemblées si célebres, dont le consentement estoit nécessaire pour donner force de loy aux ordonnances du Prince, estoient composées du clergé & de la noblesse, seules conditions reconnuës alors pour libres parmi les François. Les évesques estoient comptez au nombre des grands, & on les consideroit mesme comme les premiers entre les grands de l'estat.

Dagobert ayant cédé le royaume d'Austrasie à Sigebert son fils aisné, son historien parle de cette disposition comme faites, dit-il, par le conseil des grands ou des évesques, *Cum consilio pontificum, seu procerum*, & avec le consentement des principaux seigneurs du royaume, *omnibusque primatibus regni consentientibus*.

Duch. t. 1. p. 582. & 585.

Nos premiers François avoient reçeû de leurs ancestres comme par tradition cette déférence pour les ministres de la religion. Je n'ay point encore traité de leur culte, on en trouve peu de choses dans l'histoire. Grégoire de Tours nous apprend seulement que semblables aux Germains, ils révéroient les endroits les plus enfoncez des forests, & qu'ils prenoient pour un sentiment de piété cette horreur religieuse qu'ils ressentoient dans ces lieux sombres & secrets. Certainement, dit cet auteur, dans les livres de son histoire chapitre x. les François ne connoissoient pas le vray Dieu, mais ils s'estoient formez des simulacres de forests & d'eaux qu'ils adoroient comme des divinitez.

Sibique silvarum atque aquarum finxere formas ipsasque, & deum colere eisque sacrificia delibare consueti. Gr. l. 2. c. 10.

Apparemment qu'ils tenoient des Germains une religion si grossiére: le préjugé & la coutume les avoient entraisnez, & ils mettoient au rang des véritez des erreurs anciennes & consacrées par le temps.

Nos évesques depuis la conversion de Clovis n'eûrent pas moins de considération & d'autorité parmi les François que les prestres des faux dieux en avoient eû parmi les Germains; ils estoient comme eux les arbitres des peines des criminels.

Charles le Chauve par son ordonnance de l'an 864. veut que les évesques, conjointement avec ses officiers, veillent à ce qu'on n'excéde point dans les peines portées par la coutume dans le chastiment des serfs & des esclaves.

Apud Pistas c. 15.

Ces prélats devenoient mesme souvent les juges des ducs & des grands de l'estat. Nous voyons dans Gregoire de Tours que Gontran roy de Bourgogne voulant faire punir les généraux qu'il avoit envoyez en Languedoc pour faire la guerre à Leuvigilde roy des Visigots, ce prince

L. 8. c. 30.

mécontent de leur conduite, leur donna quatre évesques pour juges dans une affaire purement militaire, auxquels il joignit quelques seigneurs laïques pour assister à leur jugement.

Le mesme Gontran estant prest d'en venir aux mains avec Sigebert roy d'Austrasie son frere, ces deux princes convinrent sur le champ de bataille de remetre leurs differents au jugement des évesques & des principaux de la Nation. *Ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent, pars parti componeret.*

Gr. l. 6. c. 31.

Il semble d'abord assez extraordinaire & contre les régles de la prudence & de la politique que ces prélats qui estoient ou Romains ou Gaulois de naissance, & qui vivoient sous la domination récente d'une nation estrangere & victorieuse, eussent tant de part dans le gouvernement. Mais on en sera moins surpris si on fait réflexion qu'outre la consideration que leur attiroit la sainteté de leur caractere, ils n'avoient pas d'ailleurs peut-estre moins contribué que les François mesmes à l'establissement de la Monarchie. Et pour mettre ma pensée dans tout son jour, il faut remarquer que nos premiers rois payens furent plustost considérez par les Gaulois sujets des Romains comme des princes ennemis, qui n'avoient d'autre droit dans les Gaules que celuy de la force & de la violence, que comme des souverains légitimes, & qui regnassent sur des provinces paisibles. Mais depuis la défaite & la mort de Siagrius dernier général des Romains, & depuis sur-tout la conversion de Clovis, les évesques de son temps, que leur vertu rendoit les oracles des Gaules, lassez des désordres d'un fascheux interregne, & craignant de tomber sous la domination des Bourguignons ou des Visigots, nations voisines & Arriennes, préférérent Clovis à Gondebaud & à Alaric, ennemis & persécuteurs des évesques catholiques, & ces prélats se servirent utilement du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit des peuples pour les disposer à reconnoistre un prince qui venoit de recevoir les lumiéres de la foy

foy par leur ministére. Les Gaulois déja anciens Chrestiens & catholiques ne regardérent plus comme estrangére une nation convertie par leurs évesques, & ils furent charmez de voir ces conquérants embrasser la religion des vaincus, & leurs maistres devenir, pour ainsi dire, leurs disciples.

La conversion de Clovis ne fust pas moins un coup d'estat qu'un miracle de la grace, & ce prince depuis son baptesme ne regna plus dans les Gaules, parce qu'il estoit le plus fort, mais parce que le clergé avoit disposé le peuple à le reconnoistre pour légitime. *Multi tunc ex Galliis,* dit Grégoire de Tours, *habere Francos dominos summo desiderio tenebantur.* *L. 2. c. 36.*

On soupçonna mesme les évesques catholiques, qui vivoient sous la domination des Bourguignons & des Visigots, d'avoir favorisé secretement cette importante révolution; & nous apprenons de Grégoire de Tours que saint Avor oncle évesque de Langres, & que saint Quintian évesque de Rhodez, suspects d'intelligence avec Clovis, n'évitérent la mort que par la fuite. Ce prince aussi habile politique que grand capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrace : il leur procura d'autres éveschez dans ses estats, & par reconnoissance pour le clergé, il appella dans ses conseils les évesque de son royaume, qu'on y trouve establis sous le regne des rois ses enfants, & qui s'y maintinrent pendant la premiére & la seconde race, & jusques au regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'évesque de Paris & de l'abbé de saint Denis. *L. 2. c. 23. & 36.*

Cette autorité des ministres de la religion dans les affaires civiles, & qui estoit passée des Germains aux François, me conduit à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, & qui justifie ce que j'ay avancé de leur humeur guerriére. Ni l'une ni l'autre nation ne paroissoit jamais sans ses armes; un François estoit un soldat toûjours armé & toûjours prest à combat-



tre. On n'en voyoit aucun occupé de ces arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la vérité par modération que par la dureté de leurs mœurs ; ils estoient tous soldats, c'estoit leur unique profession, & depuis mesme qu'ils eûrent ambrassé le christianisme, ils ne quittoient les armes que lorsqu'ils alloient à l'église, ainsi que nous l'apprenons des capitulaires de Charlemagne.

L. 7. titre 202.

Interea anno 791. sequente, patri regi rex Ludovicus Ingelheim occurrit, inde Renesburg cum eo abiit, ibique ense jam appellans adolescentiæ tempora accinctus est.

On ne pouvoit prendre cependant ces armes pour la premiére fois de son autorité particuliére ; il falloit chez les François, comme parmi les Germains, les avoir reçeûës de son prince, de son général, ou de quelque fameux capitaine ; origine apparemment de nostre ancienne chevalerie. L'auteur de la vie de Loüis le Debonnaire rapporte que ce prince estant encore jeune, vint trouver l'empereur Charlemagne son pére au palais d'Ingelheim, qu'il le suivit ensuite au chasteau de Rensbourg, où il reçeût de sa main son épée & ses premiéres armes.

Loy Sal. titre 32.

Aprés cette cérémonie militaire, qui élevoit un François au rang honorable de soldat, c'estoit une infamie pour luy, aussi-bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute son bouclier, & le reproche estoit une injure atroce qui ne s'expioit que par des combats sanglants, ou suivant nos loix Saliques, par des amandes considérables. Un soldat n'estoit pas moins deshonoré quand il avoit abandonné son pair ou son camarade dans le combat. Nos François, à l'exemple des Germains, marchoient à la guerre par cantons. Les Tourangeaux, dit Grégoire de Tours, les Poitevins, les Bessins, Manceaux & Angevins passérent en Bretagne contre Varoc fils de Maclou : ces troupes estoient commandées par des Centeniers qui leur servoient de capitaines à la guerre, & de juges en temps de paix. La plus-part des ordonnances de nos rois de la premiére race sont adressez à ces centeniers : *Omnis controversia coram centenario definiri potest, excepta redditione terræ*, disent les capitulaires. Cet usage estoit passé avec les François de la Germanie dans les Gaules. Beatus Rhenanus rapporte qu'il

L. 5. c. 20.

L. 4. c. 26.

L. 11. p. 88.

ſe trouve encore dans le Palatinat & proche de Heidelberg des Bourgs qu'on appelle *Centgraffen*.

Ces centeniers obſervoient de mettre enſemble & dans le meſme bataillon les parents & les voiſins ; c'eſtoit une eſpéce d'aſſociation & de fraternité d'armée ; on les appelloit pairs, & celuy qui eſtoit convaincu d'avoir abandonné ſon compagnon perdoit ſon rang & ſon bénéfice, c'eſt-à-dire, cette portion de terres Saliques & de conqueſtes qu'il tenoit de la libéralité du prince, & qu'on luy avoit donné comme le gage & la récompenſe de ſa valeur. *C. l. 3. c. 71.*

L'infanterie Françoiſe, auſſi-bien que celle des Germains, avoit plus de réputation & eſtoit plus nombreuſe & plus redoutable que la cavalerie. On voit dans la Notice de l'empire que les Saliens qui ſervoient dans les armées Romaines, eſtoient ſous le commandement du général de l'infanterie ; *Salii Gallicani, Salii Tubantes, Auguſtei, cum eorum clypeis ſub diſpoſitione magiſtri militum.*

Sidonius Apollinaris nous apprend que ces meſmes Saliens qui paſſoient, au rapport de l'abbé d'Urſpergue, pour les plus nobles & les plus braves de la nation, ne portoient ce nom de Saliens qu'à cauſe de leur viteſſe & de leur légéreté :

Tibi vincitur illic
Curſu Herulus, Channus jaculis, Francuſque natatu
Sauromata clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Grégoire de Tours, parlant d'une revûë que Clovis fit de ſes troupes, ne leur donne que le nom de phalange & d'infanterie.

J'ay déja rapporté un paſſage de Vopiſcus, qui marque expreſſément que pendant l'empire de Probus, l'infanterie Françoiſe ravagea la pluſpart de ces provinces, *Pedibus totum pene orbem vagati ſunt.*

Ces ſoldats François eſtant en ordre de bataille, & en marchant au combat, excitoient leur valeur par des chan-

ſons militaires, où ils célébroient les vertus de leurs anciens héros; c'eſt encore une nouvelle conformité qu'ils avoient avec les Germains. Charlemagne, au rapport d'Eginard ſon hiſtorien, en fit un recüeil, & cet auteur remarque que ces chanſons, comme celles des Germains, faiſoient toute noſtre hiſtoire, & comprenoient les plus belles actions de nos premiers rois.

La chanſon de Roland ſuccéda ſous la ſeconde race à ces vers barbares. On l'appelloit chanſon de Roland, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltoit les hauts faits de ce fameux Paladin.

Vaccés dans le roman Durou, parlant de la diſpoſition de l'armée de Guillaume, le Conquérant qui eſtoit preſt d'en venir aux mains avec les Anglois, ajoute:

Que Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui toſt alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemaigne & de Roland
Et d'Olivier & de vaſſaux
Qui moururent à Rainſchevaux.

Cette chanſon de Roland étoit encore en uſage dans nos armées ſous la troiſiéme race, ſi nous en croyons Boëthius dans ſon hiſtoire d'Ecoſſe. Cet écrivain rapporte dans le livre quinziéme que noſtre roy Jean mécontent de ſes troupes, & entendant quelques ſoldats qui chantoient la chanſon de Roland, s'écria qu'il y avoit long-temps qu'on ne voyoit plus Roland parmi les François. Sur quoy un vieil capitaine qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la Nation, luy répondit fiérement qu'il ne manqueroit point de Rolands dans ſes armées, ſi ſes ſoldats voyoient encore un Charlemagne à leur teſte.

Le cry de guerre ſuccédoit à ces chanſons militaires; c'eſtoit un uſage que nos François avoient emprunté des

Germains. On ſçait qu'il y avoit deux ſortes de cris ; le cri général que les ſoldats pouſſoient de toute leur force en allant à la charge, ce qui étoit le cri du prince & de toute la nation, & il y avoit encore le cri des ſeigneurs particuliers, qui avoient droit de lever banniere, & qui ſervoit dans les batailles à rappeller leurs vaſſaux ſous leurs enſeignes. Mont-joye eſtoit le cry général de tous les François ; *Oderic Vitalis,* qui eſt le premier Autheur, à ce que je croy, qui en ait parlé, le nomme en Latin *meum gaudium.* Sur l'an 1119.

Philippes Mouskes parlant de la bataille de Bovines ſous le regne de Philippe Auguſte,

Et huchoient, dit-il, *à grande haleine,*
Quand on avoit ſonné la reine
Mont-joye, Dieux & Saint-Denis.

Et un peu plus bas,

Et quand on s'écrie Mont-joye,
Nioit Flaman qui ne s'apploye.

J'ay dit que les ſeigneurs bannerets avoient auſſi leur cri, d'où vient ce proverbe ſi commun,

Des maiſons d'Ailli, Mailli & Crequi,
Tel nom, telles armes & tel cry.

Je ne m'eſtendray pas davantage ſur un article que M. Ducange a traité ſi ſçavamment dans ſes diſſertations ſur l'hiſtoire de ſaint Loüis. Il eſt inutile de répéter ce que l'impreſſion a rendu public ; mais je croy qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré de rapporter au ſujet de ces cris militaires un trait de noſtre hiſtoire, curieux par ſon antiquité, & que j'ay trouvé dans un endroit aſſez détourné pour mériter d'avoir icy ſa place.

Saint Germain éveſque d'Auxerre accompagné de ſaint

Loup évesque de Troyes, estant passez du temps de Childeric I. dans la Grande Bretagne pour y combattre les erreurs des Pélagiens, le prestre Constantius, autheur contemporain & amy intime de Sidonius Apollinaris, rapporte que le saint prélat, en arrivant dans cette isle, y trouva un autre sorte d'ennemis ausquels il ne fut pas moins redoutable; les Saxons & les Pictes avoient joint leurs forces contre les Anglois, ceux-cy implorerent le secours du saint évesque qu'ils regardoient comme leur apostre. Saint Germain se chargea de leur deffense, *Germanus ducem se prælii confitetur*. Il alla luy-mesme reconnoistre l'endroit où il placeroit son camp, & ayant rencontré un vallon environné de hautes montagnes propres à réfléchir & à multiplier le son, il y rangea les Anglois en bataille, *Componit exercitum ipse dux agminis ;* & quand on fut prest d'en venir aux mains, il leur commanda de crier tous ensemble & de toutes leurs forces *alleluïa;* ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'autheur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre de combat.

Je ne prétends pas garantir un fait si merveilleux, & soit histoire, ou roman que l'ouvrage de Constantius, & peut-être l'un & l'autre ensemble, comme la pluspart de nos anciennes chroniques, il suffit pour la justesse du parallele que je me suis proposé, qu'on y trouve des traces de nos anciens usages conformes aux mœurs & aux coustumes des Germains.

Les combats particuliers se trouvoient souvent meslez dans les guerres générales de la nation. Les differends se décidoient par les armes; chacun se faisoit raison l'épée à la main des torts qu'il avoit reçûs. La vengeance chez les François, comme parmi les Germains, regardoit toute la famille de l'offensé, & faisoit partie mesme de sa succession. L'histoire de Gregoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particulieres qu'on appelloit *faïda,* & ceux contre qui elle s'exerçoit *faïdosi,* du mot Germain ou Allemand *feïd* qui signifioit *inimitié.*

Cette coustume barbare de se faire justice soy-mesme par la force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, estoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de 600. ans, malgré les remonstrances des évesques & les deffenses de nos rois : les François élevez uniquement dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme le privilége de la noblesse & comme le caractere de leur indépendance.

C'est encore un de ces sujets que M. Ducange a traitez avec tant d'érudition. Je me contenteray de remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuse, qu'en ce cas la loy Salique luy permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliére ; mais la mesme loy au titre 63. le privoit du droit de succession & de celuy de composition, comme estant devenu estranger dans sa propre famille, & pour le punir de son peu de courage.

Cette composition chez nos François, comme parmi les Germains, se terminoit à une amende. L'homicide dans l'une & l'autre nation s'expioit par differentes sommes d'argent, ou par une certaine quantité de bestiaux. Une des prérogatives la plus singuliére de la nation Françoise étoit de ne pouvoir estre exposé au dernier supplice ni puni de mort que pour le seul crime de leze-Majesté ou de trahison envers la patrie : *Nulla sit culpa tam gravis,* *C. 1. tit. 7.* disent les loix que Thierry I. donna aux Bavarois, *ut vita non concedatur.* On ne pouvoit pas mesme emprisonner un François. Bouchard de Montmorency ayant refusé opiniastrément de déferer au jugement que Philippes I. avoit rendu contre luy en faveur de l'Abbaye de saint Denis ; l'abbé Suger, si instruit de nos usages, dit que le Roy ne fit point arrester ce seigneur ; qu'on luy permit de se retirer, parce que ce n'estoit point la coustume d'emprisonner les François. *Non tentus, neque enim Francorum mos est, sed recedens.*

J'ay dit que tous les crimes, excepté celuy de leze-Majesté & la trahison, s'expioient par des amendes. Une partie de ces amendes alloit au fisc du prince, & le reste tournoit au profit des parties interessées, ou de leurs heritiers. On payoit, par exemple, quatorze livres pour un homicide ; sçavoir, trois livres pour le droit du roy, appellé *bannum dominicum,* ou *fredum,* du mot Germain ou Allemand *frid,* qui veut dire pain, ou reconciliation, & onze livres pour la réparation du meurtre. Cette somme qui se payoit au plus proche parent du mort se nommoit *vergelta,* terme composé de deux mots Germains *gelt,* argent, & *vveren,* se deffendre, & souvent cette composition & ces amendes enrichissoient la famille de celuy qui avoit esté tué. Vous m'avez beaucoup d'obligation, disoit dans une débauche un certain Sichaire Acramisinde, ainsi que
L. 9. c. 19. le rapporte Gregoire de Tours, de ce que j'ay tué vos parents ; ces differents meurtres ont fait entrer dans vostre maison beaucoup de richesses qui en ont bien restabli le desordre.

Cependant les filles du mort n'avoient point de part à ces droits de composition, parce que, dit M. Pithou, n'estant point de condition à porter les armes, elles estoient incapables de tirer vengeance de l'injure commise
L. 1. feud. t. 1. en la personne de leurs parents. *Quia feminæ, neque feidam levare, neque pugnam facere possunt.*

Ce droit n'appartenoit qu'aux hommes, & mesme qu'aux hommes nobles, c'est-à-dire aux Francs. Comme ils estoient élevez dans l'exercice continuel des armes, ils se faisoient justice eux-mesmes les armes à la main, ou ils contraignoient leurs ennemis par la crainte de leur ressentiment d'en venir à une composition légitime.

Quand la paix ne permettoit point à ces guerriers de signaler leur courage, soit contre des ennemis particuliers ou ceux de la nation, on voit vers le commencement de la troisiéme race qu'ils avoient recours aux tournois, aux jouxtes, aux combats de plaisance, ou à outrance, tous exercices

exercices qu'on peut appeller des images & des simulacres de la guerre. Ces sortes de jeux militaires avoient esté inventez par nos ancestres, pour entretenir leurs chevaliers dans l'exercice des armes. Le prince, à la moindre ouverture de guerre, les trouvoit toûjours prests à changer leurs lances mornées en fer émoulu. La guerre ou la représentation de la guerre faisoient leurs occupations & leurs plaisirs; ceux mesmes de la galanterie n'y entroient que comme un motif pour les porter à des entreprises plus hardies & plus généreuses. Ils paroissoient à la barriére, tantost avec la livrée de quelque dame célébre par sa beauté & par sa vertu, souvent avec des devises inconnuës; & quelquefois, à l'exemple des Germains, on les voyoit entrer dans les lices avec des chaisnes & des fers qu'ils ne quittoient qu'aprés s'estre délivrez eux-mesmes de ces déyouëments militaires par la défaite des chevaliers qui combattoient contre eux.

M. de Peiresc nous a conservé dans ses mémoires un cartel de Jean Duc de Bourbon, où l'on trouve un exemple assez singulier de ces sortes de vœux militaires conformes & semblables à ceux des Germains que je viens de rapporter aprés Tacite.

« Nous Jean Duc de Bourbonnois désirant échiver oisiveté & explecter nostre personne, en avançant nostre honneur par le métier des armes, y acquérir bonne renommée, & la grace de la tres-belle de qui nous sommes serviteurs; avons n'a gueres voüé & empris que nous accompagnez de seize autres chevaliers, équiers de noms & d'armes, porteront à la jambe senestre chacun un fer de prisonnier qui sera d'or pour les chevaliers, d'argent pour les équiers par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le dimanche prochain aprés la datte des présentes, ou cas que plustost ne trouveront pareil nombre de chevaliers & équiers de noms & d'armes sans reproche, que tous ensemblement nous veillent combattre à pied jusqu'à outrance par telles conditions que ceux de nostre

» part qui feront outrez, feront quittes chacun pour un » braffelet d'or aux chevaliers, & un d'argent aux équiers » pour donner là où bon leur femblera. Fait à Paris le pre- » mier Janvier 1414.

Les efclaves chez les François auffi-bien que chez les Germains eftoient moins des efclaves que des fermiers ; ils avoient leur ménage féparé. Nos François, aprés les conqueftes des Gaules, les envoyérent cultiver les terres qui leur échûrent par le fort & dans le partage qui s'en fit: on les appelloit gens de poëte, *gentes poteftatis,* attachez à la glébe, *addicti glebæ ;* & c'eft de ces ferfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit prefque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villa* que les Romains leur avoient donné, d'où font venus les noms de villages & de vilains, *villa & villani,* pour dire des gens de la campagne & d'une baffe extraction.

Ces ferfs appartenoient à leurs patrons dont ils eftoient réputez hommes de corps, comme on parloit en ce temps-là, fujets aux corvées, & tellement attachez à la terre de leurs maiftres, qu'ils fembloient en faire partie ; enforte qu'ils ne pouvoient s'eftablir ailleurs, ni mefme fe marier dans la terre d'un autre feigneur, fans payer ce qu'on appelloit le droit de *fors mariage,* ou de *mémariage,* & mefme les enfants qui provenoient de l'union de deux efclaves qui appartenoient à différents maiftres fe partageoient ou l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre efclave en échange.

Glainv. c. 5. & 6.

Qu'il foit notoire à tous, dit Guillaume évefque de Paris, *que nous confentons que Belire fille de Radulphe Gaudin de Villarceaux femme de noftre corps époufe Bertrand fils de deffunt Verriéres homme du corps de faint Germain des Prez, aux conditions que nous partagerons avec l'Abbé & le Convent de faint Germain les enfants qui fortiront de ce mariage.*

Dubreüil dans fon hiftoire de Paris nous a confervé un

autre acte qui prescrit cette échange, & que je rapporteray dans son ancien langage, qui, comme cette précieuse roüille de nos médailles, en marque mieux l'antiquité.

Se aucune villaine, vait d'aucun casal en autre qui ne soit de son seignor, & le segnor d'où leüe, elle sera venuë na poir de la mariée, & se il la marie, il doit donner à son seignor une autre villaine en échange, en la connoissant de bonnes gens sans faillir. *Brolius l. 2. p. 281. ed. 2. Assis. Hierosl. mss. c. 271.*

Ces filles esclaves ne laissoient pas, quand elles estoient d'une rare beauté, de sortir d'une condition si abjecte. Quelques-unes affranchies par leur patron, en devenoient les femmes légitimes, & on en vit mesme plusieurs sous la premiére race de nos rois s'élever jusqu'au trosne, & épouser leurs souverains. Erchinoalde maire du palais sous le regne de Clovis II. ayant acheté de quelques pirates une fille d'une rare beauté appellée Baudour ou Batilde, il la donna ensuite pour épouse à ce jeune prince, & de son esclave en fit la femme de son roy. Il est vray que l'histoire luy rend la justice qu'elle n'oublia point sur le trosne qu'elle avoit esté esclave, & que devenuë religieuse aprés la mort de Clovis, elle ne se souvins jamait qu'elle eûst porté une couronne.

Aprés tout si la pluspart de ces princes, à la faveur d'un divorce souvent peu fondé, changeoient de femmes, cette licence devenuë presque en usage par la coutume, quoyque condamnée par les Conciles d'Agde, de Paune, de Clermont, d'Orleans & de Tours, estoit presque renfermée dans la seule dignité royale. Le reste des François comme les Germains n'avoient qu'une seule femme, & on punissoit rigoureusement ceux qui la quittoient pour en épouser un autre. *Capitul. Car. Mag. c. 5. c. 149.*

Les nœuds qui formoient leur union estoient indissolubles, & les femmes estoient mesme inséparables de leurs maris; ils les suivoient à la guerre; le camp au commencement de nos conquestes leur tenoit lieu de patrie; l'armée tiroit de là-mesme ses recruës; les enfants nourris dans le

bruit des armes, accoutumez au péril, & devenus soldats avant l'âge, remplaçoient les morts & les vieillards; ils se marioient à leur tour, ainsi que nous l'apprenons de Sidonius Apollinaris, qui décrivant les réjoüissances qui se firent dans le camp de Clodion au sujet d'un mariage, rapporte qu'un jeune homme blond, pour dire un François, épousa une fille blonde, & que les soldats solemnisérent leur union par des danses scitiques & guerriéres:

Scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

Le mari faisoit subsister sa famille de ses courses, & de la part qu'il avoit dans le pillage fait en pays ennemis. La femme à son retour le soulageoit par des chastes caresses des ses travaux guerriers; une main chere & affectionnée pansoit les playes qu'il avoit reçeûës dans les combats, & sa douceur & sa soumission mettoient dans leur société un charme qui duroit autant que leur vie. Cette union estoit fondée dans une subordination parfaite. Les François de ces temps esloignez avoient un pouvoir absolu dans leurs domestiques. Nos loix, comme les coutumes des Germains, les rendoient maistres de la vie de leurs femmes quand elles s'écartoient de leur devoir; & il est mesme surprenant qu'un François ayant tué sa femme par un emportement de colére, ou dans la veûë d'en épouser une autre, que les loix ne luy prescrivissent point de plus grands chastiments que celuy d'estre privé pour quelque temps de porter ses armes, & comme une interdiction de son caractére d'homme de guerre. *Quicumque uxore sine causa interfecta, aliam duxerit, armis depositis habeat pœnitentiam.*

Capit. l. 5. c. 149.

Cette autorité absoluë formoit la dépendance des femmes, qui regardoient leurs maris comme leurs maistres. Une femme dans les formules de Marculphe, adressant la parole à son mari, se sert de termes aussi soumis que pourroit faire une esclave: Monseigneur & mon époux, moy vostre humble servante: *Domini & jugalis mei ego ancilla*

L. 2. c. 17.

tua. L'usage de prendre les femmes sans dot, & qui estoit passé des Germains aux François, contribuoit à cette dépendance ; & peut-estre que nos ancestres, plus habiles & moins interessez que ceux qui les traitent aujourd'huy de barbares, regardérent sagement cette privation de dot dans leurs femmes comme un contrepoids nécessaire à leur orgüeil, & qu'ils préférérent une esclave pauvre & docile à une maistresse riche & impérieuse, & souvent à un tyran domestique. Il est toûjours constant que lorsque nos premiers François vouloient se marier, ils achetoient, pour ainsi dire, leurs femmes, tant par les biens qu'ils estoient obligez de leur donner en propriété, & dont leur famille héritoit, que par les présents qu'ils leur faisoient & à leurs plus proches parents ; ensorte que c'estoit moins le pére que le mari qui dotoit la femme qu'il épousoit.

On voit dans le fameux traité d'Andelaw de l'an 587. que Grégoire de Tours a conservé dans le neuviéme livre de son histoire, que les villes que Chilperic I. avoit données pour dot à la reine Galsvinde sa femme, passérent à la reine Brunehaut sa sœur, aprés la mort funeste de cette princesse.

Il y a dans l'abbaye de saint Pierre en Valée un ancien cartulaire qui a bien sept cents ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce convent par Hildegarde comtesse d'Amiens, & veuve de Valleran comte du Vexin. Cette dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'abbaye de saint Pierre un *alleu* qu'elle a receû, en se mariant, de son seigneur, suivant l'usage de la loy Salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

La loy Salique au titre 46. intitulé *Reïpus*, engage celuy qui épouse la veuve d'un François, de donner trois sols & un denier au plus proche parent du deffunt, & à son défaut, de payer cette somme au fisc du prince comme pour le prix de son acquisition.

Les formules de Marculphe marquent expressément

que celuy qui épouse une fille, doit luy presenter un sol & un denier, selon la loy Salique, & l'ancienne coustume de la nation. *Secundum legem Salicam, & antiquam consuetudinem.*

» Ma trés chere fille, dit un pere dans les mesmes formu-
» les, il y a parmi nous une ancienne & barbare coustume
» qui exclut les filles de partager la succession paternelle
» avec leurs freres.

Ce qu'il ne faut cependant entendre que des terres Saliques ou de conqueste, suivant ce qui est porté dans le titre 72. des *Alleuds:* Que la femme ne possede aucune portion de la terre Salique, mais qu'elles appartiennent toutes entiéres au sexe masculin; & cette exclusion estoit fondée parmi ces peuples guerriers sur ce principe militaire, que ces terres de conqueste estant le prix & la récompense du sang qu'ils avoient répandu dans les combats, il n'estoit pas juste que des biens acquis par la lance & l'épée, passassent à la quenoüille & au fuseau. *Ne de lanceâ transeat ad fusum.*

Quelque militaire que paroisse l'ancien gouvernement François, il est constant que les vertus paisibles de la société n'en estoient pas excluës. L'hospitalité sur-tout estoit également recommandable parmi les François & chez les Germains. Les capitulaires de Charlemagne prescrivent indifferemment aux pauvres comme aux riches d'ouvrir leurs portes aux estrangers. *Præcipimus in omni regno nostro, neque dives neque pauper peregrinis hospitia denegare audeant.*

Enfin, la coustume de marquer les actes publics par nuit plustost que par jour, tant chez les François que parmy les Germains, est une nouvelle preuve de leur commune origine.

Le titre 49. de la loy Salique porte expressement que si quelqu'un qui vit selon la loy Salique, a perdu son esclave, son cheval, ou son boeuf, & qu'il les reconnoisse dans la maison d'un autre, si les deux parties demeurent

en deça de la Loire, Ardennes & de la forest charbonniére, qu'ils ayent quarante nuits de delay pour comparoistre en jugement, & que si celuy qui est saisi de la chose volée demeure au de-là de la Loire, qu'il ait quatre-vingt nuits. *Quod si trans Ligerim in noctibus octingentis, lex ista custodiatur.*

Telles estoient à peu-prés les coustumes des Germains & des François, que l'on trouvera peut-estre sauvages & féroces, mais dont la plufpart ne laissoient pas d'enfermer les semences de grandes vertus. Ce fut en effet avec des mœurs si simples & si grossiéres que nos premiers François conquirent la meilleure partie de l'Europe que leurs successeurs plus polis perdirent depuis par leur luxe & par leur oysiveté. L'empereur Justinien écrivant à Théodebert roy d'Austrasie & petit-fils de Clovis, & luy demandant dans sa lettre avec le faste & la vanité si ordinaire aux Grecs, quelle contrée du monde il habitoit, comme s'il eûst ignoré sa puissance & l'estenduë de sa monarchie; ce prince courageux luy répondit avec une fierté digne de sa haute valeur, que ses estats s'estendoient depuis l'Océan jusqu'au Danube & à la Pannonie, pour luy faire comprendre qu'ils n'estoient pas si éloignez qu'ils ne pussent se voir quelque jour les armes à la main. *Per Danubium & limitem Pannoniæ usquè in Oceani littoribus, custodiente Deo, dominatio nostra porrigitur.* Duch. tom. 1.

En effet, nos premiers rois ne bornérent pas leurs conquestes à celle des Gaules. On sçait que Clovis, aprés avoir défait les Allemands à Tolbiak, autrement dit Zulpick, passa le Rhin, & estendit sa domination jusqu'aux Alpes Rhétiques habitées par les Grisons. La Saxe, la Turinge & la Baviére reçûrent les loix de Thiery I. & Théodebert son fils porta ses armes depuis le Danube jusques au Pô en Italie. Ces grandes provinces d'Allemagne s'appelloient la *France orientale,* soit pour les distinguer des Gaules, qu'on nomma depuis *France occidentale,* ou parce que la Germanie estoit le pays ori-

ginaire des Francs. Les tables Peutingériennes qu'on croit faites dés le temps d'Ammien Marcellin, & selon d'autres sous l'empire de Théodose le jeune, donnent le nom de *France* à cette partie de l'Allemagne qui borne le Rhin, & que les Bructéres, les Chamaves, les Ampsivariens & les Cattes occupoient, au rapport de Sulpice Alexandre. Tous ces peuples, selon cet historien, s'appelloient *Francs*, & il est trés vray-semblable, dit le Pere Pétau, que c'estoit parmy eux comme un nom de ligue & de societé, & comme une déclaration publique qu'ils vouloient maintenir leur liberté, & vivre exempts de la domination des Romains. La situation du pays qu'ils occupoient les fait Allemands, & la conformité de leurs mœurs avec celle des Germains, m'a fait croire qu'ils n'avoient qu'une mesme origine.

Petau p. 1: l. 6.

Je pourrois encore adjouter plusieurs exemples de cette conformité. Si ce discours n'estoit pas déja trop long, outre que les articles que je supprime sont de peu de consequence, & n'empeschent point que mes preuves ne subsistent dans toute leur force, je me réduis à dire seulement un mot de la sépulture de nos ancestres. On voit par les armes & le cheval qu'on a trouvez dans le tombeau de Chilperic I. que les François, à l'exemple des Germains, ne quittoient pas mesme leurs armes aprés leur mort, & qu'on les mettoit avec leurs chevaux dans leurs sépulchres. L'auteur de la vie du bienheureux Evermar, parlant de sa sépulture, rapporte qu'on mit une partie de son boudier sous luy, & qu'on le recouvrit de l'autre moitié. *Post exequias accuratiori sepulturâ cohonestantes dimidio clypeo, corpori ejus superposito & alterâ clypei parte suppositâ.*

Chiff.

Les Germains, au rapport de Tacite, revestoient leurs tombeaux de gazons, & nos anciens François y formoient une espece de toit avec des planches, que les plus riches couvroient de tapis. *Et sicut in Franciâ mos est,* dit Eginard,

superposito

superposito ligneo culmine linteis ac sericis palliis ornandi gratiâ conteximus.

Le chapitre 19. des loix Saliques n'est rempli que des differentes amendes qui y sont décernées contre ceux qui enlevoient ces planches & ces tapis. L'article second leur interdit l'eau & le feu, & deffend d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, suivant la coustume de la nation, ils ayent satisfait à la famille du deffunt. *Ut inter homines non habitet autor sceleris antequam parentibus satisfaciat.*

Je finiray ce parallele par la conformité qui se trouve encore entre quelques mots qui nous restent de la langue Francotheotisque & des termes Allemands.

J'ay déja dit qu'on donnoit autrefois parmi nos premiers François le nom de *vergelta* à cette amende qui se payoit pour un homicide. *Gelt* signifie encore en Allemand argent, & *vveren,* se deffendre.

Fredum estoit cette partie du mesme argent qu'on payoit au fisc du prince, du mot Allemand *frid,* qui veut dire paix, & comme le prix de la reconciliation.

Rien n'est plus commun dans nos anciennes loix que le terme de *gravio*, pour dire un comte ou un juge: les Allemands ont conservé la mesme signification au terme de *graven*, d'où sont venuës les dignitez si connuës de Lantgrave, de Burgrave & de Margrave.

Rachainbourgs estoient les assesseurs de ces mesmes juges, & *ratchen* veut encore dire en Allemand concilier.

Un deserteur dans nos loix Saliques s'appelle *heresclit*; apparemment du mot Allemand *here,* qui veut dire camp ou armée.

Fëida estoit cette inimitié déclarée par voyes de fait entre des familles, & *feïd* signifie en Allemand guerre.

Terre en *franc alleu*, ou *alleu de franc*, terme assez connu par nos loix Saliques, semble venir de *aldinanlos,* qui en Allemand signifie la mesme chose, c'est-à-dire, terre héréditaire.

Druchte dans nos loix Saliques veut dire une fille accordée & promiſe à un mari : les Allemands diſent encore *druchtines gaus,* ce qui vient apparemment du terme Allemand *drovv,* qui veut dire foy ou fidelité.

Tanganare, interpeller devant le juge, eſt composé des mots Allemands *ting ,* qui veut dire plaids , & d'*exguen,* accuſez.

J'aurois pû pouſſer plus loin ce gloſſaire & la conformité qui ſe rencontre entre le langage , les couſtumes & les mœurs des Germains & des François , chaque article m'eûſt fourni ſans peine le ſujet d'une diſſertation particuliére, & les faits & les exemples ne m'eûſſent pas manqué. Mais je ſens combien je ſuis preſſé de finir un diſcours qui ne pourroit avoir de mérite que celuy de la briéveté ; trop heureux, ſi au travers de ce grand nombre de preuves que j'ay recüeillies en différents endroits, je puis ſeulement me flater d'avoir laiſſé entrevoir la vérité de mon projet.



DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE DES LOIX SALIQUES;

Et si c'est précisément en vertu de l'article LXII. *paragraphe 6. que les filles de nos rois sont excluës de la succession à la couronne.*

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'est pas aisé de décider quel est l'auteur de ces loix, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur establissement. Nos anciennes chroniques, si abrégées & si peu exactes, ne sont propres au plus qu'à faire naistre des doutes; d'ailleurs l'éloignement des temps est cause que les commencements de nostre monarchie se montrent peu, à peine nous reste-t-il des fables; & ce que des historiens modernes avancent touchant l'origine de ces loix, ne roule souvent que sur de foibles conjectures, & qui n'acquiérent d'autorité qu'à proportion de l'envie & de l'intérest qu'on a de les croire.

De terra vero Salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.

Ainsi également en garde contre le témoignage obscur & incertain des anciens, & contre les préjugez des modernes, nous nous contenterons de rapporter simplement le sentiment des uns & des autres, & nous ne prendrons de parti que quand nous y serons déterminez par la force de la vérité, qui seule est en droit de fixer nos jugements.

Quelques historiens prétendent que la loy Salique tire cette dénomination *Salique* d'un certain seigneur appellé Salegast, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillérent à la compilation de cette loy. *Ab hoc Salagasto*, dit Othon de Frisengue, *quidam legem quæ ex nomine ejus Salica*

Othon de Frising. l. 4. c. 32.

usque hodie vocatam, inventam dicunt; en quoy il est suivi par l'abbé d'Ursperg.

L. 4. Aventin, dans son histoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce terme Salique au mot Latin *Sala*, comme si les premiéres loix des Francs avoient esté dressées dans

L. 6. c. 17. les salles de quelque palais. Isaac Pontanus dans ses origines Françoises, & Vendelin dans son traité du pays où les loix Saliques furent establies, suivent ce sentiment; & pour l'appuyer, ils citent l'ancienne édition de Herold, où l'on trouve presqu'à chaque article ces mots *malberg leudart*, ou *malberg trochuvido*, pour désigner que ces réglements avoient esté faits dans différentes assemblées, qui se tenoient sur le haut des montagnes & dans ces chasteaux.

Il se trouve d'autres auteurs qui tiennent que la loy Salique a pris ce nom d'une bourgade appellée *Salechim*, qu'ils placent comme il leur plaist sur les rives de Lyssel ou du Sal. Enfin, pour trouver cette origine, on a eû recours jusqu'à des fontaines & à des puits de sel, & aprés cela ces hommes si sçavants dans nos antiquitez ne nous ont pas épargné des allégories, dont ils font d'heureuses applications à la prudence des premiers François.

Mais sans m'arrester davantage à ces différentes allusions, qui ne roulent que sur un jeu de mots; il paroist, ce me semble, plus naturel de rapporter l'épithete de *Salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens;* & qui apparemment devoient ce nom à la vitesse de leurs marches, *Saltus pede:* ensorte que la loy Salique ne sera autre chose que la loy des Saliens, & cette explication me paroist la plus simple & la plus naturelle. *Hac nobilissimi Francorum, qui Salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évesque de Frisinguen.

Mais quand je parle des loix des Saliens, il ne faut pas que ce nom si respectable de loix nous impose, ni comparer celles-cy avec les loix de Solon ou de Lycurgue. Ce ne sont que de simples coutumes de peuples barbares, qui ne vivoient encore que de la chasse & de la pesche, ou du

butin qu'ils faisoient sur leurs ennemis. La principale matiére de ces loix sont les crimes, comme le vol, le meurtre, les insultes, & tout ce que des peuples barbares & féroces sont capables de commettre de violent: on n'y trouve mesme aucun vestige de religion, ni payenne ni Chrestienne. On n'y fait mention ni de dieux, ni de prestres, ni de sacrifices. Tout cela marque l'extresme barbarie de cette nation. Mais il n'est pas si aisé de déterminer le temps & le lieu où ces loix furent compilées.

Nous avons deux exemplaires de cette loy assez conformes, quant au sens, mais différents dans les termes. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde imprimé en 1557. par les soins de Jean Basile Hérold, qui prétend que les caractéres de ce manuscrit paroissent avoir sept cents ans d'antiquité. On trouve dans la pluspart des articles des mots barbares, qui signifient les lieux où chaque décision a esté prononcée. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne, & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions que les rois Childebert & Clotaire y avoient apparemment ajoutez. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'estre qu'un abregé d'un recüeil plus ancien; & ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est qu'en différents endroits on trouve les loix Saliques citées, & l'article soixantiéme qui traite des Rachinbourgs, ou des juges, les oblige, aprés en avoir esté interpellez par une des parties, de consulter & de dire publiquement ce que porte le texte des loix Saliques. Il y avoit donc un code de ces loix plus ancien avant les compilations des dernieres. Mais quels sont les véritables auteurs des unes & des autres; c'est ce qu'il faut presque deviner.

Si on en croit l'écrivain des gestes des rois de France, historien qui vivoit vers l'an 720. Pharamond a esté le premier législateur, & le *Numa* des Francs. Ce prince, selon cet auteur, ne se vit pas plustost sur le trosne, qu'il travailla, par de sages loix à adoucir l'humeur féroce de

e sujets. La commission en fut confiée à quatre seigneurs de la Nation appellez Wisogaste, Salegaste, Bisogaste & Widovalle; & ils travaillérent à cette compilation dans les villages de Salecheim, Bodecheim & Widocheim. L'édition de Freherus marque simplement que ces villages estoient dans la Germanie, *in villabus Germaniæ;* & le manuscrit de Cambray détermine l'endroit de la Germanie, en disant que ces villages estoient au delà du Rhin, *In villabus quæ ultra Rhenum sunt.*

Comme il y avoit des François des deux costez de ce fleuve, ces deux opinions ont leurs partisans. Les uns prétendent que les premiers François qui firent la conqueste des Gaules, passérent le Rhin pour entrer dans ces grandes provinces. D'autres soutiennent que ces Francs estoient une partie des Saliens, qui depuis l'empire de Julien l'Apostat, s'estant establi dans la Toxandrie & sur les confins du Brabant & du pays de Tongre, qu'Ammien Marcellin appelle *secunda Germania*, & qui renfermoit, dit-il, les villes puissantes de Cologne & de Tongres. *Ab occidentale exoriens cardine, Agrippina & Tingris munita, civitatibus amplis & copiosis.* Cette position différente est si difficile à démesler, & si j'ose dire, si peu utile, qu'il suffit, si on en veut croire l'auteur que nous avons cité, de reconnoistre Pharamond pour l'auteur de ces loix, soit qu'il ait commencé à regner au delà ou en deça du Rhin.

Partem Saliorum excepi. Juli. 2. ad Atheniens. Liban. in orat. fun. Juliani.

L. 15.

Ce qu'on peut dire de plus certain sur l'origine & le caractére de ces loix, c'est qu'elles paroissent copiées la pluspart sur ce que Tacite nous rapporte des mœurs des Germains, comme nous avons tasché de le prouver dans le discours précédent. Si Tacite nous dit que les femmes des Germains n'apportoient point de dot à leurs maris, nous trouvons cet usage devenu une loy pour les Francs, & le titre LXII. des loix Saliques les exclu de toute succession à la terre Salique. Nous voyons que c'estoient les maris qui dotoient leurs femmes, & ce présent de nôces s'appelloit dans leur langue *morghangeba.* Les Ger-

mains, selon l'historien Romain, persuadez que les ténébres avoient précédé la création de la lumiére, comptoient par nuits plustost que par jours, & nous trouvons le mesme usage prescrit par le titre 47. de la loy Salique.

La peine & le supplice, dit Tacite, différent, selon la diversité du crime; les moindres fautes se rachetent par une amende, une partie appartenoit au souverain, & le reste à l'offensé : l'homicide mesme s'expie par une pareille amende, que les plus proches parents du mort reçoivent comme une compensation à leur douleur. Qu'on lise les articles 32. 44. 45. 46. 47. & sur-tout le 55. qui porte pour titre *de compositione homicidii*, on verra que le meurtre, les blessures, & jusqu'aux injures, tout s'expie par différentes amendes, dont une partie, comme chez les Germains, devoit aller au fisc, & le reste estoit adjugé aux parties intéressées, ou à leurs héritiers.

Il faudroit faire une nouvelle dissertation, si j'entreprenois de pousser plus loin cette conformité qui se trouve entre les mœurs des Germains & les loix des premiers François. Ce que j'en viens de rapporter suffit pour faire voir que les loix ont esté faites sur les coustumes, & que ceux qui les observoient, les avoient empruntez les uns des autres, qui tous avoient une mesme patrie. Mais de sçavoir si Pharamond en est l'auteur, comme l'assurent l'historien des gestes des François, & mesme l'ancienne préface que l'on trouve à la teste de l'édition de Herold, c'est ce que je n'entreprendray point de décider; & ce qui en pourroit faire douter, c'est qu'on y voit en differents endroits qu'il y est parlé des Romains, sujets des Francs; & soit qu'on entende par ce terme de Romain un véritable citoyen de Rome, ou seulement les Gaulois qui suivoient les loix Romaines, ces passages ne peuvent jamais convenir à Pharamond, dont on ignore les conquestes, & mesme s'il a seulement passé le Rhin. M. de Valois, si sçavant dans nostre histoire, si excellent critique, & qu'on ne peut nommer sans éloge, trouve trés-suspecte cette con-

formité des noms de ces législateurs avec ceux des lieux qu'ils habitoient, comme si dans ces siécles reculez on eûst déja emprunté son nom de sa terre & de sa seigneurie. On ne doit pas faire plus de cas de l'autorité de l'historien des gestes des rois de France, ouvrage farci de fables, & dans lequel l'auteur fait venir les premiers François de la fameuse Troye, qui les fait arriver sur les bords du Tanaïs, passer de-là dans la Pannonie, & ensuite dans l'Allemagne, & qui parle de tout cela avec autant de confiance que s'il avoit escorté les Troyens depuis le Scamandre jusqu'aux bords du Danube & du Rhin. De plus, il ne paroist point que ni les Germains, ni ces premiers Francs eûssent l'usage des lettres. Mais supposé que ces peuples qui demeuroient au de-là du Rhin, eûssent déja cet usage, il faut que ces loix écrites dans leur langue, ayent esté traduites dans le Latin barbare qui est parvenu jusqu'à nous : il faut, dis-je, que ce Latin ne soit qu'une traduction de l'ancien Tudesque ou Thiois, & cependant personne, à ce que je crois, n'a jamais fait mention de cette traduction.

Ces raisons, & beaucoup d'autres que je supprime, pour passer à des questions plus importantes, ont fait croire à plusieurs historiens, que Clovis estoit l'auteur de ces loix; que ce prince, encore payen, en avoit fait faire la compilation pour servir de régle dans son nouveau gouvernement, & par rapport aux Romains ou aux Gaulois qu'il avoit soumis à sa domination; & ils se fondent sur un endroit du décret de Childebert, dans lequel on lit ces mots: *Cuplicium legis Salicæ, libri tres, quam Clodovæus rex Francorum statuit, & postea una cum Francis pertractavit, ut ad titulos aliquid amplius adderet.*

Ces derniers mots ont fait croire à d'autres auteurs que ce prince, depuis sa conversion à la religion Chrestienne, n'avoit fait qu'adoucir & mesme changer ce qu'il y avoit de trop dur, ou mesme d'obscur dans ces loix : *Quidquid in pacto habebatur minus idoneum, per illum fuit lucidius emendatum & sanctius decretum.* C'est ainsi que s'explique l'auteur

l'auteur de l'ancienne préface qu'on trouve à la teste de l'édition de Hérold.

Le roy Childebert fit un édit daté de Cologne & de l'an 595. par lequel il abolit l'article de la loy Salique, qui porte pour titre *Chrevechruda. Chrevechruda lex quam paganorum tempore observabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipsam multorum cecidit potestas.* Que la cession des biens pour un meurtre, que les François encore payens observoient, n'ait plus de lieu, parce qu'elle a ruiné plusieurs familles. Cependant malgré ces deffenses, nous voyons dans Grégoire de Tours, que les François attachez opiniastrément à leurs coustumes, observoient encore celle-cy de son temps, & on trouve dans le neuviéme livre de son histoire, ch. 19. qu'un François appellé Sichaire, disoit à un autre appellé Cramisinde : Vous m'avez beaucoup d'obligation de ce que j'ay tué vos parents ; ces meurtres qui m'ont ruiné, on fait entrer beaucoup de bien dans vostre maison.

Les empereurs Charlemagne & Loüis le Debonnaire son fils expliquérent aussi cette loy, & y adjouterent differents réglements, suivant la disposition des affaires. Ce qui fait voir que ces loix que nos ancestres avoient apportées d'au de-là du Rhin, ou que Clovis avoit establies dans ses premiéres conquestes, estoient encore en vigueur au commencement de la seconde race ; & ce qui prouve sans replique combien ces mesmes loix estoient réverées en France, c'est que quand les ordonnances de ces deux empereurs, appellez en ce temps-là Capitulaires, avoient esté receüës de toute la nation, elles n'estoient plus considerées comme de simples ordonnances du prince, & émanées de sa seule autorité, mais elles avoient force de loy Salique. *Generaliter admonemus*, dit Loüis le Débonnaire, *ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ, cum omnium consensu, addenda esse censuimus, jam non ulterius capitula, sed tanquam leges dicantur, imo pro legibus Salicis teneantur.*

Ainsi quoy-que Charlemagne & Loüis le Débonnaire ayent changé & adjouté différents réglements dans les loix Saliques, comme avoient fait, avant le régne de ces princes, les rois Clovis, Childebert & Clotaire; je ne sçais si l'on doit attribuer à aucun de ces souverains le premier establissement de ces loix; d'autant plus que la matiére qui en est le principal objet, les mœurs du temps qu'on y découvre par tout, les expressions barbares qui s'y rencontrent, portent naturellement l'idée d'une nation toute féroce, & qui n'estoit point encore civilisée.

Aprés tout, il est assez indifférent de sçavoir aujourd'huy bien précisément si ces loix, dont il est fait mention dans les plus anciens monuments de nostre histoire, ont eû pour auteur Pharamond, ou Clovis, princes qui ont vescu dans le mesme siécle. Il se présente une question plus importante à traiter. C'est au sujet de l'article 62. de cette loy, dans lequel on lit ces mots au paragraphe 6. *Pour ce qui est de la terre Salique, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille aux masles.* C'est de ce fameux article dont on a fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entiére pour les filles de nos rois. C'est ce qui mérite bien d'estre approfondi.

Cet article est tiré du chapitre 62. qui porte pour titre *de Alode, de l'Aleu*, & il ne sera pas inutile de rapporter tous les paragraphes, afin de nous mettre au fait du véritable esprit de la loy.

I. Si quelqu'un meurt sans enfants, & que son pere & sa mere luy survivent, qu'ils succedent à l'hérédité.

II. Si le pere ou la mere sont morts, & que le deffunt ait laissé des freres & des sœurs, qu'ils obtiennent l'hérédité.

III. Si le mort n'a laissé ni pere ni mere, ni frere ni sœur, que les sœurs du pere luy succedent.

IV. Que s'il n'y a point de sœurs du pere, que

l'hérédité aille aux sœurs de la mere.

V. Si aucuns de ceux-cy ne se trouvent en vie pour recüeillir la succession, que les plus proches parents du costé paternel succedent à l'hérédité.

VI. Mais que de la terre Salique nulle portion ne vienne à la femme, & que toute l'hérédité de la terre passe au sexe viril.

Voilà bien clairement deux sortes de réglements, par rapport à deux différentes natures de terre. Les femmes sont appellées comme les masles à la succession des terres Allodiales, en mesme temps qu'elles sont excluës de tout partage dans les terres Saliques.

Cette distinction & cette différence est fondée sur le caractére & la qualité des premiers sujets de nos rois. Ces princes en soumirent quelques-uns à leur domination par la force des armes, & d'autres se joignirent depuis volontairement au corps de la monarchie. Dans les pays de conqueste, nos ancestres s'emparérent de la meilleure partie des terres qu'ils partagérent entre eux comme le fruit de leurs conquestes. Les Goths & les autres barbares en userent ainsi dans tous les pays dont ils s'emparérent les armes à la main; le sort mesme décidoit de ces partages; d'où vient que ces sortes de portions s'appelloient *sortes Gothicæ.* Ces terres ne pouvoient estre possédées que par les conquérants, & mesme par les masles. Mais dans la portion qu'on avoit accordée aux naturels du pays, ou dans les provinces qui s'estoient jointes volontairement à la monarchie, les habitants laissoient leurs héritages à leurs enfants, sans distinction de sexe; c'est ce qu'on appelloit *aleuds*, terres qu'ils possédoient en proprieté héréditaire, sans charges & indépendantes de toute mouvance particuliére: ce qui a duré pendant nos deux premiéres races, & jusqu'à l'establissement des fiefs, qui donna lieu depuis à cette maxime générale : *Nulle terre sans seigneur.* Maxime qui sappe le fondement de tous les *aleuds*, s'ils ne

sont soutenus par des titres particuliers.

Nous voyons donc par cet article de la loy Salique, qu'il y avoit dans la Gaule Françoise & dans les commencements de nostre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les masles, & des terres Saliques qui estoient comme des especes de bénéfices & de commanderies affectez aux seuls masles, & dont les filles estoient excluës comme incapables de porter les armes. Nous trouvons quelque chose de semblable dans l'histoire Romaine, & nous apprenons de Lampridius, que l'empereur Aléxandre Sévére avoit donné à ses soldats les terres conquises sur les ennemis de l'empire: *Ita ut eorum essent*, dit cet historien, *si hæredes eorum militarent.*

Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loy Salique, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres Saliques entre les enfants des particuliers.

On a estendu depuis la loy jusqu'à l'ordre qui doit estre tenu dans la succession à la couronne. Il y a des auteurs qui trouvent cette aplication un peu forcée. Du Haillan, qui nous a donné un corps entier de l'histoire de France, semble insinuer que cet article, concernant la terre Salique, a esté interposé dans le chapitre des Aleuds par Philippe le Long comte de Poitou, ou du moins, qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niepce, fille de Loüis le Hutin, de la succession à la couronne. Voyons de quelle maniére il rapporte luy-mesme un fait de cette importance, afin que je ne sois pas soupçonné de luy en imposer.

» Les plus sévéres censeurs de nostre histoire, dit cet écri-
» vain audacieux, pensent que cet article de la loy Salique
» ne fut point fait par le roy Pharamond, mais inventé par
» Philippe le Long roy de France, pour frustrer, suivant
» l'ancienne coutume cy-dessus déclarée, la fille de Loüis le
» Hutin sa niepce de la succession du royaume, laquelle à la

ſuſcitation de ſon oncle maternel comte de Bourgogne «
y vouloit prétendre ; & le Long pour rendre cette préten- «
tion plus autentique, & cette loy meſme reçeüe des Fran- «
çois plus croyable, (comme il faut toûjours couvrir d'une «
loy d'antiquité, & d'un nom d'autorité, ce qui n'a point «
eſté fait, ou qui ne ſe doit point faire) fit croire au peuple «
François, ignorant des lettres, des hiſtoires & des titres de «
l'antiquité des Francs, que la loy qui privoit les filles de «
la couronne de ce royaume avoit eſté faite par Pharamond. «
Tel eſt le ſentiment de cet hiſtorien.

Que cette loy ait eſté eſtablie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le v. ſiécle, comme nous l'avons dit, cela eſt aſſez indifférent; mais il eſt tres-certain que nous n'avons rien de plus ancien, ni de mieux eſtabli que l'exiſtence & la pratique de ce recüeil des loix Saliques, & ſur tout qu'il ne ſe trouvera aucun manuſcrit, ni aucun exemplaire ſans l'article ſoixante-deuxiéme, qui exclut les filles de toute ſucceſſion à la terre Salique, preuve que ce n'eſt pas une interpolation. Le moine Marculphe qui vivoit en l'an 660. cite expreſſément cette loy dans ſes Formules, & il y fait dire à un pére, adreſſant la parole à ſa fille : Ma chere fille, il s'eſt eſtabli parmi nos anceſtres une loy dure & inhumaine, qui ne permet point aux ſœurs de partager la ſucceſſion de leurs péres & méres avec leurs fréres.

A l'égard de ceux qui eſtendent cette loy à nos rois, & qui en font l'application à la ſucceſſion, à la couronne, ils ſoutiennent que nos premiers François, ayant exclus de ces terres Saliques les filles, la meſme loy doit comprendre le chef comme les membres de l'eſtat, & la maiſon royale comme les familles des particuliers.

Mais pour déclarer icy mon ſentiment particulier, je ſerois aſſez diſpoſé à croire que cet uſage de n'admettre point les filles à la ſucceſſion de la couronne, eſtoit plus ancien que l'inſtitution meſme de la loy pour les terres Saliques, & meſme que cette couſtume eſtoit commune à toutes

les nations barbares qui inondérent l'empire Romain, & qui s'y establirent vers la fin de l'empire d'Honorius. Goths, Gépides, Alains, Vandales, Hérules, Huns, Sclaves; on n'en trouvera parmy ces nations barbares aucune qui ait esté gouvernée par des reines: tous avoient des rois, & souvent ces rois n'estoient que les chefs & les capitaines qui commandoient leurs armées.

Théodoric roy des Ostrogoths, & qui s'establist en Italie du temps de Clovis I. son beau-frére, n'eût qu'une fille; & cette princesse, aprés la mort du roy son pére, vit son fils Athanaric placé sur le trosne des Gots, & quoyque mineur, on luy déféra la couronnne par préférence à la reine sa mére fille du roy deffunt: & le mesme Athanaric estant mort du vivant de cette princesse, Théodat, à son préjudice, fut reconnu pour roy, & sans qu'il fust fait seulement mention de la fille du grand Théodoric.

Tant que nos Francs restérent dans la Germanie, cet usage qui interdisoit aux filles des rois toute part dans leur succession, n'estoit apparemment qu'une coustume. Mais depuis qu'ils se furent establis dans les Gaules, cette coustume, comme toutes les autres, prit force de loy; & si les filles des particuliers estoient excluës des terres Saliques, & de ces espéces de fiefs militaires, si on peut parler ainsi par anticipation, parce qu'elles n'estoient point capables de porter les armes: *Quia pugnam facere non possunt*, dit M. Pithou, en parlant des fiefs *masculins*: à plus forte raison les filles des rois estoient excluës d'une dignité qui exigeoit un capitaine & un général. Et comme toutes ces filles des Francs ne pouvoient ni commander des armées, ni avoir aucune part aux travaux guerriers, il y avoit de la justice à n'admettre ni les unes ni les autres de quelque rang qu'elles fussent, au partage de cette espéce de terres affectées aux hommes seuls, comme le prix de leur sang & la récompense de leurs services.

Enfin, soit loy Salique, ou mesme coustume plus ancienne que la loy, on ne trouvera point un seul exemple,

dans la premiére & la seconde race de nos rois, où les filles ayent prétendu monter sur le trosne, quand le roy leur pére est mort sans postérité masculine.

Je dis plus, & je soutiens qu'aucunes de ces princesses n'a jamais eû en partage aucunes des terres de la couronne dans l'espace de temps que je viens de désigner; ce qui sert de nouvelle preuve que dans la premiére & la seconde race, on a toûjours observé à leur égard la loy Salique, telle qu'elle se trouve pour de simples particuliers dans le 62. titre des Aleuds.

Ce n'est que depuis environ deux cens ans qu'on leur a donné des appanages en fond : abus qui a mesme peu d'exemples. Mais à l'égard de la succession à la couronne, qu'on dépoüille toute nostre histoire, qu'on parcoure les vies des rois Childebert, Charibert, Gontran, qui tous ne laissérent que des filles, on ne trouvera point qu'aucune de ces princesses ait fait éclater la moindre prétention à la Couronne. Clotaire I. le dernier des fils de Clovis, réünit toute la monarchie sous sa domination en 558. sans égard pour les princesses Chrotberge & Chrotesinde ses niepces, & filles de Childebert son frére.

Chérébert fils du mesme Clotaire, estant mort en 570. ne laissa que trois filles; les deux cadettes prirent le voile: Berthe l'aisnée fut mariée à Etelbert roy de Kent, & l'on ne voit point dans l'histoire de France, ni dans celle d'Angleterre, que ni cette princesse ni le roy son mari ayent jamais réclamé la couronne de France.

Gontran roy de Bourgogne ayant perdu ses enfants masles, & ne luy restant qu'une seule fille appellée Clotilde, il institua pour son principal héritier Childebert son neveu, fils de Sigébert roy d'Austrasie son frére; il donna en mesme temps une tres-petite partie de ses estats à Clotaire II. fils de Chilperic I. son frére, mais il ne laissa pas un pouce de terre à sa fille. Passons à la seconde race.

Tout le monde sçait que de plusieurs enfants masles il n'estoit resté à Charlemagne qu'un seul fils appellé Loüis

le Debonnaire, & sept filles. Quoyque ce bon prince aimast ces princesses avec tant de tendresse, que des médisants n'ont pas fait scrupule d'insinuër qu'il ne les aimoit pas innocemment ; cependant aprés sa mort, il ne leur laissa aucune part dans ce nombre infini d'estats qui composoient un si vaste empire. Il est donc constant que dans la premiere & la seconde race de nos rois, aucune princesse, je ne dis pas succeda à la couronne, mais ne fit pas mesme paroistre la moindre prétention. Est-il possible que sur une matiere aussi importante que celle d'une couronne, on trouve dans tous les siécles un usage uniforme, constant & suivi, sans que ce mesme usage ne soit fondé sur une loy solemnelle? Mais quand il n'y auroit pas eû de loy écrite, quand ce ne seroit qu'une coustume, ne sçait-on pas que ce sont les coustumes qui ont fait les premieres loix? Que si par la loy Salique les filles ne succédent point aux terres Saliques, pourquoy les filles de roy succéderont-elles au domaine royal, le chef-lieu & la portion la plus considérable de ces mesmes terres saliques? Pourquoy distinguer la nature de ces terres? La loy n'est-elle pas également faite pour les unes comme pour les autres, & peut-il y avoir un meilleur interprete de l'esprit de la loy, que la pratique constante de la loy mesme?

Nous n'avons veû aucune de nos princesses dans les deux premiéres races réclamer la couronne au deffaut de la postérité masculine dans la maison régnante. Voyons de quelle maniére on a usé dans la troisiéme race.

Il y avoit eû depuis Hugue Capet, tige de cette troisiéme race, treize rois qui avoient regné en France en ligne directe, & de pere en fils, lors qu'aprés la mort du petit roy Jean, fils de Loüis le Hutin, la couronne passa dans la ligne collatéralle, & sur la teste de Philippe le Long comte de Poitou, frere de Hutin. Cet ordre dans la succession royale fut troublé pour la premiére fois par les prétentions que fit éclater la princesse Clémence fille de Loüis le Hutin, qui réclamoit la couronne : mais Papire

pire Masson nous apprend que les pairs & les barons de France se rendirent à Paris. Mézeray prétend qu'on y assembla les Estats, & qu'il y fut décidé que la loy Salique & la coustume inviolablement gardée parmi les François excluoient les filles de la couronne.

Philippe le Long ne laissa pareillement que trois filles, & la couronne aprés sa mort passa sans contredit à Charle comte de la Marche son frere, connu dans nostre histoire sous le nom de Charles le Bel: ce prince non plus que les deux rois ses freres, n'eût qu'une seule fille. La couronne dans cette vacance regardoit Philippe de Valois fils de Charles comte de Valois, frere de Philippe le Bel, pere des trois derniers rois. Philippe, outre ses trois fils, avoit eû encore une fille appellée Isabelle, mariée à Edoüard II. roy d'Angleterre, d'où estoit sorti Edoüard III. Ce jeune prince réclama aussitost la couronne du chef de sa mere. L'Anglois n'attaquoit pas directement la loy Salique, ou cette coustume ancienne de n'admettre sur le trosne que des masles de la maison régnante; mais il supposoit qu'estant masle, l'exclusion de la reine sa mere, ni mesme le texte de la loy, ne luy pouvoit porter de préjudice; & qu'estant neveu du dernier roy, dont Philippe de Valois n'estoit que cousin germain, il avoit, outre la conformité du sexe, l'avantage d'un degré.

Une aussi grande affaire, & qui attiroit l'attention de toute l'Europe, fut portée au tribunal des pairs de France & des barons, les juges-nez, les gardiens & les protecteurs de la loy Salique. Froissart auteur contemporain, nous a rapporté tout le détail de ce procés dans le chapitre 22. de son premier livre; & afin de n'estre pas soupçonné de déterminer le sens de l'auteur de l'un ou l'autre costé, j'ay crû qu'il ne seroit pas inutile de copier ici ce chapitre entier, sur lequel on se pourra former une juste idée, & de la nature de cette affaire, & de la maniere dont elle fut décidée. Voilà comment s'en exprime cet auteur.

» Le roy Charles de France, fils au beau roy Philippe, » fut trois fois marié, & si mourut sans hoirs masles. La » premiére de ses femmes fut l'une des plus belles dames » du monde, & fut fille au comte d'Artois. Celle garda » trés mal son mariage, & se forfit. Porquoy elle demoura » long-temps en prison au chasteau Gaillard, & y fut à grand » mechef ainçois que son mary fut roy. Quand le royaume » de France luy fut échû, & il fut couronné, les douze » pairs de France & aussi les barons ne vouloient point » que le royaume de France demeurast sans hoir masle: si » advisérent par leur sens, comment le roy Charles fut re- » marié. Si le fut à la fille de l'empereur Henry de Lu- » xembourg, sœur au gentil roy de Behaigne. Porquoy le » premier mariage fut défait de celle dame qui en prison » estoit, par la déclaration du pape qui estoit lors. De cette » seconde dame de Luxembourg, qui moult humble & » preude femme, eut le roy un fils qui mourut moult jeu- » ne, & la dame tantost aprés à Issoudun en Berry, & mou- » rurent tous deux assez soupçonneusement, dequoy aucunes » gens furent encoulpez en derriere couvertement. Aprés ce, » le roy Charles fut remarié tiercement à la fille de son on- » cle Monseigneur Loüis comte d'Evreux, sœur au roy de » Navarre, qui adonc estoit & fut nommée la reine Jean- » ne. Aprés advint qu'icelle dame fut enceinte, & ledit roy » son mary acoucha malade au lit de la mort.

» Quand il apperceût que mourir luy convenoit, il avisa » que s'il avenoit que ce fut un fils, qu'il vouloit que Mes- » sire Philippe de Valois son cousin en fut tuteur & régent » de tout son royaume, jusqu'à temps que son fils fut en » âge d'estre roy: & s'il avenoit que ce fut une fille, que » les douze pairs & les haults barons de France eûssent » conseil & advis entre eux d'en ordonner, & donnassent » le royaume à celuy qui y avoit droit par droit. Tantost » aprés le roy Charles mourut, & fut environ Pasque l'an » de grace 1328. ne demura pas gramment aprés que la rei- » ne Jeanne accoucha d'une belle fille, & adonc les douze

pairs de France & les barons s'assemblérent à Paris au « plustost qu'ils pûrent, & donnérent le royaume d'un com- « mun accord à Messire Philippe de Valois, & en ostérent « la reine d'Angleterre & le roy son fils, laquelle estoit « demeurée sœur germaine du roy Charles dernier trépassé, « par la raison de ce qu'ils dient, que le royaume de Fran- « ce est de si grande noblesse, qu'il ne doit mie par succes- « sion aller à femelle. «

On voit par cette relation simple, naïve & hors de tout soupçon, que ce furent les pairs & les barons de France qui obligérent le roy à répudier sa premiére femme, dans le désir qu'ils avoient de voir naistre un héritier masle & présomptif de la couronne. Que le roy se sentant proche de sa fin, renvoya aux pairs & aux hauts barons le jugement des différents princes qui prétendoient à la courenne. On n'assembla point les Estats; les seuls pairs & les hauts barons en décidérent en faveur de Philippe de Valois.

Je laisse à ceux qui liront ces faits, d'en tirer telles inductions qu'ils aviseront bien estre. Je remarque seulement que nos pairs & les barons estant les deffenseurs de la couronne & de son domaine, ils trouvérent depuis trés-mauvais que le roy saint Loüis, pieusement entesté des voyages d'outre-mer, eûst voulu engager la Normandie à Henry III. roy d'Angleterre, pour en tirer des secours, ou du moins pour n'estre pas traversé dans cette expedition.

Matthieu Paris historien Anglois, contemporain & le plus éclairé que nous ayons pour les affaires du treiziéme siécle, rapporte que les grands du royaume s'y opposérent avec beaucoup de fermeté. Il se fit, dit cet auteur, un murmure horrible entre les grands qui se plaignoient que le roy entreprît une pareille affaire, sans la participation & le consentement de tout le baronage.

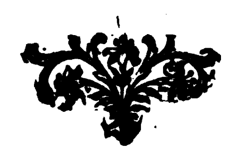
Et factus est, *dit-il*, grunnitus & murmur horribilis inter magnos Francorum, quòd sine consensu universalis bernagii talia præsumeret rex Francorum præmeditari.

Et pour faire voir que les pairs sont compris dans ce bernage ou baronage, la plus haute qualité qu'affectast alors la véritable noblesse, c'est que cet historien fait dire au

bon saint Loüis, écrivant à ce sujet au roy d'Angleterre: O! plust à Dieu que les douze pairs de France & le baronage fussent de mon sentiment, nous deviendrions si bons amis, que nostre union seroit indissoluble.

O! utinam duodecim pares Franciæ & baronagium mihi consentirent, certe amici essemus indissolubiles.

Je n'ai rapporté ce trait d'histoire à la suite de celuy de Froissart, que pour faire voir que non seulement les pairs & les hauts barons estoient les interpretes de la loy Salique & les juges nez de la couronne; mais encore qu'ils estoient en droit d'empescher qu'on n'en démembrast aucune province, de mesme que les Rachinbourgs, dans la premiére race, estoient préposez en qualité de gardiens & d'interprétes de la loy Salique, pour empescher qu'on n'adjugeast une portion des terres Saliques à une fille. J'avouë, comme je l'ai déja dit, que ce recüeil de loix publiées par nos premiers souverains, semble n'avoir esté fait que pour régler l'ordre dans les successions particulieres des Francs & des *Saliens*; mais il faut aussi convenir qu'il se tire de ces mesmes loix une conséquence nécessaire pour le royaume mesme, qui estant par sa propre essence purement Salique, conquis par le chef des Saliens, & le plus noble & le plus excellent fief des terres Saliques, si on peut se servir de cette expression; la couroune d'un tel estat, soit par la loy Salique, ou par une coustume encore plus ancienne, ne peut jamais estre héréditaire qu'en faveur des seuls *masles* de la maison régnante, comme il s'est toûjours pratiqué depuis prés de treize cens ans.



DISSERTATION
AU SUJET
DE LA SAINTE AMPOULLE
Conservée à Rheims pour le Sacre de nos Rois.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'y a guere eû de marque plus sensible & plus éclatante de la protection visible de Dieu sur la monarchie Françoise, que le miracle si célébre de la sainte Ampoulle. Le Ciel, le jour du baptesme du grand Clovis, s'y déclara d'une maniére particuliére en faveur de ce prince & de ses successeurs, & par préférence à tous les souverains de la Chrestienté ; & l'on peut justement appliquer à chacun de nos rois, le jour de leur sacre, ces paroles du prophete roy, que Dieu les a oints d'une huile sainte par dessus leurs semblables. *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis.* *Psal.* XLIV, 8.

Le pape saint Grégoire le Grand a reconnu cette prééminence dés le commencement de la monarchie & vers la fin du sixiéme siécle, lorsqu'il dit, écrivant à Childebert, *L. 5. epist. 6.* que les rois de France surpassoient autant les autres souverains que la dignité royale estoit relevée par dessus la condition privée des particuliers.

Matthieu Paris, historien Anglois, qui vivoit vers le milieu du 13. siécle, & qui n'est pas soupçonné, comme on sçait assez, d'estre partisan de la France, ni de favoriser les interests de nos rois, convient cependant que la préséance leur appartient, qu'ils sont les premiers souverains du monde & les rois des rois de la terre, comme il s'exprime, tant à cause, dit cet auteur, de l'onction céleste *Matth. Paris ad ann. 1254.*

qu'ils reçoivent le jour de leur sacre, qu'à cause de leur puissance & de la valeur redoutable de leurs armées.

Idem ad ann. 1257. Le mesme auteur, parlant des pairs de France, reconnoit que l'archevesque de Rheims est le premier & le plus éminent en dignité, par le privilege qu'il a, dit-il, de sacrer nos rois avec une huile céleste & miraculeuse.

Hincmarc qui a esté revestu de cette dignité, nous a décrit ce fameux miracle dans l'histoire qu'il a faite de la vie de saint Remi, & qu'il prétend avoir tirée en partie d'un ancien manuscrit qui n'a pas esté inconnu à Grégoire de Tours, & en partie de différentes histoires & de quelques épistres qui apparemment ont péri par l'injure des temps.

Hist. Franc. Chenii, l. 1. p. 524. Ce prélat qui vivoit sous le regne de Charles le Chauve, & environ vers l'an 865. rapporte que saint Remi estant prest de baptiser Clovis, & que le clerc qui portoit la fiolle du saint chresme, ne pouvant à cause de la foule du peuple, approcher des fonds baptismaux, saint Remi leva les yeux & les mains vers le ciel pour en implorer le secours; qu'une colombe plus blanche que la nége parut aussi-tost, portant à son bec la sainte Ampoulle pleine d'une huile sainte, dont l'odeur agréable surprit & charma tous les assistants.

Aimoin moine de l'abbaye de Fleury sur Loire, qui vivoit dans le neuviéme siécle, rapporte ce mesme évenement dans le premier livre de son histoire, & ce dévot religieux décide nettement que ce fut le saint Esprit en propre personne, qui, sous la figure d'une colombe, apporta la sainte Ampoulle. *L. 1. c. 16.*

Flodoard ou Frodoard qui vivoit dans le dixiéme siécle, & qui fut chanoine de Rheims & curé de Culmici, parle de ce fameux miracle presque dans les mesmes termes que Hincmarc. *Hist. eccl. Rhem. l. 1. c. 13.*

Guillaume le Breton moine de saint Denys, précepteur de Pierre Charlot évesque de Noyon, fils naturel du roy Philippe Auguste, & qui vivoit vers le milieu du treiziéme

siécle, décrit dans le livre 1. de sa Philippiade, l'histoire de ce miracle, auquel il adjoute plusieurs circonstances. Soit qu'il les ait tirées de la tradition, ou qu'il les ait inventées par une licence poëtique, & pour orner son ouvrage, il prétend, contre le témoignage de Hincmare, que ce ne fut point la foule du peuple qui empescha le clerc qui portoit le saint chresme d'approcher des fonds baptismaux; mais que le démon, dit-il, cauteleux & fin, desesperé de la conversion de Clovis, cassa le vase du saint chresme, pour interrompre & reculer s'il pouvoit la cérémonie du baptesme, & pour damner ce prince par le péché d'impatience, s'il ne pouvoit pas le perdre par l'idolâtrie, mais que le Ciel suppléa à cet effet de sa malice par un ange qui apporta la sainte Ampoulle à saint Remi.

Je pourrois adjouter icy le témoignage d'un grand nombre d'historiens de différentes nations, à la vérité posterieurs à Hincmare, mais qui tous parlent de la sainte Ampoulle comme d'un gage du Ciel & d'un privilége & d'une grace spéciale accordée au premier roy Chrestien de nostre nation & au seul orthodoxe qui fust alors dans le monde.

On peut mesme dire qu'un évenement si surprenant, & la plufpart des circonstances miraculeuses qui l'accompagnent sont consacrées en quelque maniére par l'église de Rheims, qui a formé de cette histoire des réponds & des priéres solemnelles qui se chantent pendant qu'on sacre nos rois. V. Godefroi t. 1.

Ces chants, ces priéres, ces consécrations establies & pratiquées constamment depuis tant de siécles, doivent faire considerer l'histoire de la sainte Ampoulle, indépendamment mesme du témoignage de Hincmare, comme une de ces veritez de tradition qui passent sans s'altérer de génération en génération & de siécle en siécle, & qui se conservent dans les nations par leur propre usage, & mesme sans le secours des livres & des monuments historiques.

Il est à la vérité un peu surprenant, disent nos critiques, qu'un miracle aussi éclatant, qu'un fait de cette importance & aussi glorieux pour toute nostre nation, & qu'on dit s'estre passé à la veûë de plus de trois mille personnes, soit cependant demeuré enseveli dans un un profond silence pendant prés de quatre siécles, & que Hincmarc soit le premier qui ait, pour ainsi dire, ressuscité cette histoire trois cents soixante ans aprés le baptesme de Clovis, sans qu'aucun auteur comtemporain en ait laissé la moindre trace dans ses écrits, & sans qu'aucun de nos rois de la premiére race ait jamais joüi de ce rare privilége.

Si quelqu'un, continüent nos critiques, devoit faire mention de ce miracle, ce devoit estre saint Remi luymesme qui en avoit esté l'instrument & le ministre. Ce devoit estre Avitus évesque de Vienne qui avoit écrit à Clovis pour le féliciter sur son baptesme. Ce devoit estre enfin ou Grégoire de Tours ou Nicétius évesque de Treves qui vivoient sous le regne des petits-enfants de Clovis, qui ont toûjours parlé de ce baptesme, sans faire aucune mention de la sainte Ampoulle.

Nous avons, disent-ils, plusieurs épistres de saint Remi dans lesquelles ce prélat garde un profond silence au sujet de ce miracle.

Epist. Avit. ad Clod. Duch. t. 1.

Avitus évesque de Vienne, auteur contemporain, n'est pas plus exact, disent les mesmes critiques, à nous instruire de ce fait merveilleux, quoy-que nous ayons de luy une grande lettre à Clovis, où il le félicite sur son baptesme.

Greg. l. 2. c. 31.

Grégoire de Tours, qu'on peut appeller en quelque maniére le Thaumaturge de la France, par le soin qu'il a pris de recüeillir dans ses ouvrages tous les miracles de son temps, ne dit pas un mot de celuy de la sainte Ampoulle, quoy-qu'il nous ait donné une relation assés ample des motifs de la conversion de Clovis & des cérémonies qui se passérent à son baptesme.

Il faut mesme observer que cet historien reconnoit qu'il avoit

avoit veû l'ancienne histoire de la vie de saint Remy: *Est enim*, adjoute-t-il, en parlant de ce saint, *liber vitæ ejus qui eum narrat mortuum suscitasse;* & il est assez vray-semblable que Grégoire de Tours n'auroit pas oublié le miracle de la sainte Ampoulle, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien manuscrit, luy sur tout à qui nos critiques reprochent que l'empressement d'écrire des miracles le détourne souvent du fil de sa narration pour courir indifféremment aprés le premier prodige qui n'a souvent d'autre autorité que celle qu'il tire d'une vaine crédulité populaire.

Passons à Nicétius évesque de Treves, autre auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du baptesme de Clovis, sans cependant dire un seul mot du miracle de la sainte Ampoulle.

Ep. Nic. Chlodov. Chen. t. 1, p. 855.

Nicétius entreprend dans cette lettre d'autoriser les dogmes de la religion ortodoxe contre la secte des Arriens par les miracles éclatants des évesques catholiques. Ce prélat renvoye les Arriens au tombeau de saint Martin, où, dit-il, les aveugles recouvrent la veüë, les sourds l'oüye & les muets l'usage de la parole. Il parle ensuite des miracles qu'on a veû faire à saint Germain, à saint Hilaire & à saint Loup. De là il passe à ceux que Dieu avoit opérez par saint Remy. N'estoit-ce pas, disent nos critiques, l'endroit naturel de faire valoir celuy de la sainte Ampoulle, fait sur-tout en faveur d'un prince ayeul de la reine à laquelle il écrivoit. Telles sont à peu prés les objections qu'on fait contre la sainte Ampoulle: il faut tascher d'y répondre.

On ne peut disconvenir que la critique ne soit d'un grand usage dans les sciences, & sur-tout dans celle des faits & dans l'histoire: c'est un flambeau qui porte sa lumiére jusque aux endroits les plus obscurs de l'antiquité: on sçait combien il y faut d'érudition, de sagacité & de sens, mais il n'y faut pas moins, si j'ose le dire, de bonne foy. Sans cette qualité, souvent rare parmi les critiques, on peut dire que ce flambeau se change en un ardent qui

ne ſert qu'à égarer; & que c'eſt une arme dangereuſe qui n'eſt propre qu'à offenſer; en un mot c'eſt un art & une ſcience qui dégénére ſouvent en pure chicane & en fauſſe ſubtilité.

Il s'en faut bien que l'argument négatif que la critique employe icy contre le miracle de la ſainte Ampoulle ne forme une démonſtration hiſtorique; par exemple, nos critiques prétendent que ſaint Remy n'a point parlé du miracle de la ſainte Ampoulle dans ſes lettres; cela eſt vray, auſſi n'y en eſtoit-il pas queſtion. Mais ce n'eſt pas le ſeul ouvrage de ce ſaint prélat. Frodoard dans ſon hiſtoire de
L. 1. c. 18. l'Egliſe de Rheims, imprimée par les ſoins du P. Sirmond, nous a conſervé ſon teſtament, où ce ſaint prélat parlant de Clovis, dit expreſſément : *Quem in regiæ majeſtatis culmen perpetuo duraturum elegi, baptiſavi, de ſacro fonte ſuſcepi, donoque ſeptiformis Spiritus conſignavi, & per ejuſdem ſancti Spiritus ſacri chriſmatis unctionem ordinavi in regem.*

Voilà le ſacre de Clovis nettement diſtingué de ſon baptesme, & ce ſacre s'eſt fait, dit ſaint Remy, avec une huile ſacrée du meſme ſaint Eſprit : *Et per ejuſdem, nempe, ſpiritus ſancti ſacri chriſmatis onctionem ordinavi in regem.*

Le meſme Flodoard nous a conſervé dans ſon livre 2. c. 19. un acte de Loüis le Débonnaire ſous le titre de *Ludovici Pii præceptum*, où ce prince parlant de Clovis, s'exprime en ces termes : *Sed & ipſe rex nobiliſſimus ad regiam poteſtatem perungi Dei clementia dignus inventus fuit.*

Mais nous ne voyons point, diſent nos critiques, qu'aucun des ſucceſſeurs du grand Clovis dans la premiére race ait eſté ſacré. C'eſt apparemment qu'ils ne le veulent pas voir. Guillaume le Breton qui eſtoit plus prés qu'eux
1243. de ces temps, dit expreſſément en parlant de Clovis:

Idem primus, & omnes,
Poſt ipſum, reges Francorum, ad ſceptra vocati
Quando coronantur oleo ſacrantur eodem.

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du 12. siécle, dans son épistre 189. rapporte que Charibert & Gontran petit-fils de Clovis furent sacrez par les évesques de leurs royaumes : *Isti reges à sacerdotibus provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati.* 1106.

Ce qui fait voir clairement que depuis le baptesme de Clovis, & dés les commencements de nostre monarchie, nos rois changérent leur inauguration, qui se faisoit d'une maniére toute militaire dans le sacre & le couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux évesques de leurs estats.

Passons à l'objection qu'on tire du silence d'Avitus Evesque de Vienne, mais que la lecture seule de sa lettre détruit absolument.

On est surpris, dit-on, qu'un évesque qui écrit une grande lettre à Clovis, exprés pour le féliciter sur son baptesme, ne dise pas cependant un mot d'un miracle aussi célébre que celuy de la sainte Ampoulle.

Mais comment voudroit-on que ce prélat en eut parlé, puisque à la verité il avoit bien appris que ce baptesme se devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçû des nouvelles qu'il se fut fait; & par conséquent il ne pouvoit pas estre instruit de ce qui s'estoit passé dans cette auguste cérémonie, surtout eu égard à la distance des lieux & à l'éloignement qui se trouvoit de la ville de Vienne à celle de Rheims. Il ne faut pour cela que faire attention aux propres termes de sa lettre.

Ut ante baptismum vestrum, nuntius perveniret, unde nos post hanc expectationem securos, nox sacra nempe dominicæ nativitatis reperit.

La feste de Noël, dit-il, le trouva plein de joye & de confiance, dans l'attente de ce baptesme qui se devoit faire; & l'impatience de congratuler Clovis sur une conversion si importante à toutes les Gaules, luy fit écrire à ce prince sur son baptesme avant mesme qu'il eut appris qu'il s'estoit accompli.

Mais que répondre, nous dit-on, au silence de Grégoire de Tours, ce premier historien de la France, & ce zelé chroniqueur de miracles.

Je réponds que les Centuriateurs de Magdebourg, centurie 6. c. 6. ont veû apparemment un exemplaire de Grégoire de Tours où cet évenement est rapporté, car voilà en quels termes ces auteurs, tout hérétiques qu'ils sont, s'en expliquent.

Porrò inter alios ritus etiam chrisma addiderunt, nam ubi Remigius Chlodovæum regem baptisasset non adfuit, chisma (fortè quia non fuit necessarium) sed ait Gregorius Turonensis & Henricus & Fordiensis columbam ore attulisse vas chrismate plenum.

Mais quand mesme Grégoire de Tours n'en auroit pas parlé, feroit-ce une preuve démonstrative que son silence contre la verité d'un fait aussi célébre dans nostre nation? Cet auteur a-t-il parlé de la loy Salique? a-t-il fait plus de mention du premier concile d'Orleans, où les peres appellent Clovis le fils de l'Eglise catholique & leur seigneur? S'inscrira t-on en faux contre les actes & les canons de ce concile, auquel 32. évesques ont souscrit, parce que Grégoire de Tours n'en a pas parlé. Il semble qu'on peut dire avec quelque justice que la pratique constance de nos usages depuis tant de siécles, soit dans la succession de nos rois, ou dans les cérémonies de leur sacre, doit estre considerée comme un livre bien autentique, contre lequel le silence & l'oubli de quelque chroniqueurs particuliers ne peut jamais prescrire.

Vous sçavez bien mieux que moy, Messieurs, combien il y a de causes differentes qui peuvent contribuer à la suppression d'un fait particulier. Quelquefois cet évenement a esté supprimé par des copistes ou ignorants ou mal intentionnez : dans une autre occasion l'auteur l'a supprimé luy-mesme, ou parce qu'il peut en avoir traité exprés dans un ouvrage particulier qui aura péri par l'injure des temps, ou que ce mesme fait aura esté décrit par d'autres

auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroiſtre avoir copiez, & qui auront eu depuis la meſme deſtinée ; d'ailleurs il ſe pourroit fort bien faire que les Egliſes de ſaint Martin de Tours & celle de Rheims, eſtant en quelque concurrence en ces temps-là, que Grégoire auroit paſſé ſous ſilence le miracle de la ſainte Ampoulle, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Rheims, qui prétendoit, quoy-qu'à tort, en vertu du bapteſme de Clovis, & d'une bulle du pape Horſmide, certaine primatie ſur toute les Egliſes des Gaules, comme nous le verrons dans la ſuite, ce qui ne ſe pouvoit faire qu'au préjudice des métropoles, & ſur tout de celle de Tours qui eſtoit alors la plus célébre de la France, par les miracles continuels qui ſe faiſoient au tombeau de ſaint Martin.

Paſſons à Nicetius éveſque de Treves, qu'on veut qui devoit faire mention de ce miracle dans ſa lettre à Chlodoſvinde. Cette objection auroit quelque force, ſi ce prélat, en parlant des miracles operez par les ſaints éveſques qu'il nomme, en avoit décrit quelqu'un en particulier, & qu'il euſt ſupprimé celuy de la ſainte Ampoulle ; mais on a pû remarquer qu'il ne parle qu'en général, ſans entrer dans aucun détail ; & ſans ſpecifier aucun miracle, il cite ſimplement ſaint Germain, ſaint Hilaire & ſaint Loup comme de grands hommes & de ſaints perſonnages, dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatants. Il paſſe delà à ſaint Remy & à ſaint Médard, auſquels il attribuë la meſme grace, & bien loin qu'on puiſſe tirer de ce paſſage aucune induction qui nous puiſſe nuire, il y dit au contraire que ſaint Remy a eſté puiſſant en paroles & en œuvres, & que Dieu a operé un nombre infini de miracles par ſon miniſtere.

Quid de domino Remigio & domino Medardo epiſcopis, quos tu credo vidiſti, non poſſumus tanta exponere quanta mirabilia per illos Deum videmus facere.

C'eſt ainſi que les meſmes faits ſous differentes faces ſervent ſouvent pour l'affirmative ou la négative, ſuivant la

paſſion & les interests des critiques, & qu'on tire ici un argument négatif du ſilence d'un auteur, quand meſme il n'a pas dû parler en cette occaſion.

J'adjoûteray qu'on ne peut ſans injuſtice ſe ſervir du ſilence des auteurs qui ont precedé Hincmarc pour décrier le miracle de la ſainte Ampoulle, pendant qu'on ne veut pas faire attention au meſme ſilence qu'ont gardé les hiſtoriens contemporains & poſterieurs à Hincmarc dont aucun n'a reclamé contre un fait ſi ſurprenant, quoyque pluſieurs prélats, comme Yves de Chartres & Imbert archeveſque de Sens, ayent eû des demeſlez avec l'égliſe de Rheims au ſujet du ſacre de nos roys, & qu'ils ayent eu un intereſt particulier de ne pas ſouffrir qu'on publiaſt un auſſi grand miracle ſans des titres legitimes & dont les archeveſques de Rheims auroient pû tirer dans la ſuite un nouvel avantage contre les autres métropolitains de la France, qu'ils vouloient exclure de la fonction de ſacrer nos roys.

J'avouë que ſi quelque choſe pouvoit me faire douter d'un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, & d'un fait auſſi honorable pour la nation, & ſi plein de gloire & de prééminence pour nos roys, ce ſeroit moins l'argument négatif auquel, comme on vient de le voir, il n'eſt pas impoſſible de répondre, que l'hiſtoire meſme de Hincmarc, où ce miracle eſt rapporté, & dans laquelle on trouve pluſieurs faits ſuppoſez, & la fable jointe à tous moments avec la verité; Hincmarc y entaſſe prodige ſur prodige; enſorte qu'il ſemble l'avoir voulu emporter ſur l'archeveſque Turpin, le plus fabuleux & le plus déterminé de nos vieux romanciers.

Non content de faire ſortir les François comme les Romains des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les ſuit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme ſi luy-meſme les avoit accompagnez depuis le Scamandre juſque ſur les bords du Rhin.

Comme ſaint Remy eſt le principal héros de ſon hiſtoi-

re, tout devient prodige en faveur de ce faint prélat. *Fit tota fabula cælum.*

Eſt-il queſtion de cathechiſer Clovis la nuit, veille de ſon baptesme, le ciel, dit noſtre hiſtorien, répand une lumiére éclatante qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde. *Repente lux tam copioſa totam replevit eccleſiam, ut claritatem ſolis evinceret.*

Le miracle ne s'arreſte pas là, ſi on en croit Hincmarc: toute cette lumiére ſe réünit enſuite ſur la perſonne du ſaint prélat, & s'y attacha d'une maniere, qu'il devint, pour ainſi dire, comme un flambeau vivant qui éclairoit toute ſa maiſon, malgré les ténébres de la nuit. *Tantaque claritatis gloria pontificem ſanctum fulgor luminis perfudit, ut ſplendor ex eo procedens plus conſpicuam domum in quâ ſedebant reddiderit, quam lucernarum lumina ibidem lucentia.*

Mais que dirons-nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmarc prétend que S. Remy fit preſent à Clovis, pour luy ſervir dans ſes expeditions militaires. Le vin dont cet admirable flacon eſtoit rempli, nouvelle eſpece de baromettre, baiſſoit ſi le ſuccés des armes ne devoit pas répondre aux deſſeins du prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilége de ne jamais tarir, quand le ciel approuvoit ſes projets, quoy-que Clovis, la famille royale, & meſme toute ſon armée en bût abondamment. *Duch. t. 1. p. 52[illegible]. de rebus pregeſtis reg. Franc.*

Rex quoque devotiſſimus, pergens contra Alaricum Arrianum, benedictionem petiit à ſancto Remigio, cui & benedictionem dedit, & victoriam in verbo Chriſti ſpopondit, deditque illi plenum vas, quod vulgaris conſuetudo flaſconem appellat, de vino quod benedixit, ſicuti etiam fecerat quando poſt baptiſmum contrà Gondebaudum perrexerat, præcipiens illi ut tam longe ad bellum procederet quamdiu illi & ſuis quibus inde dare vellet illud vinum de prædicto flaſcone non deficeret: car s'il diminuoit il falloit revenir ſur ſes pas: *bibit ergo inde rex ac regalis familia & numeroſa turba populi, & exinde uberrime ſatiantur, & vas vini detrimentum non patitur, ſed benedictione Dei per ſanctum Remigium indita more fontis inundatione repletur.*

Je sçay le sincere respect qu'on doit avoir pour les véritables miracles; ce sont des ouvrages de la toute puissance de Dieu, qui s'en sert pour manifester son amour ou sa justice envers les hommes. Je suis mesme trés persuadé de la maxime de saint Augustin, qu'il vaut souvent mieux croire qu'il est beaucoup de choses au dessus de nos connoissances, que de décider témérairement sur la fausseté des miracles. Mais aprés tout, quelque sage que soit cette maxime, elle doit avoir ses bornes, & on peut dire que de pareils contes, tels que les rapporte Hincmarc, sont bien indignes du nom de miracles & de la gravité de l'histoire. Clovis estoit un assez grand roy, & saint Remy un assez grand saint pour n'avoir pas besoin qu'on entreprist de rehausser leur gloire par de semblables prestiges inconnus à tous les historiens de ces temps-là, & si peu vraysemblables, qu'aucuns historiens des siécles suivants n'ont osé les adopter ni en feindre de pareils, si j'en excepte l'auteur du roman de Huon de Bordeaux, qui donne au roi Oberon un hanap merveilleux qui se trouvoit toûjours plein d'un vin admirable pour ceux qui estoient en estat de grace, mais qui demeuroit vuide & à sec, quand on se presentoit pour en boire, estant en péché mortel.

Certainement rien ne seroit plus capable de faire douter du miracle de la sainte Ampoulle que la mauvaise compagnie, s'il est permis de parler ainsi, que luy a donnée Hincmarc, & que les fables qu'il a jointes à un si grand évenement, qui heureusement est passé jusqu'à nous par le dépost fidelle de la tradition de nos ancestres indépendamment de l'histoire de Hincmarc, dont les écrits joints à cette mesme tradition n'ont fait tout au plus qu'adjouter une voix au suffrage de la multitude.

Des gens un peu deffiants soupçonneroient peut-estre que Hincmarc, prélat habile & entreprenant, & qui sous le régne de Charles le Chauve se trouvoit à la teste du Clergé de France, n'auroit pas esté fasché de faire passer à

à la faveur du miracle de la sainte Ampoulle; tous les autres prodiges qu'il rapporte, pour donner un nouvel éclat à sa dignité, & pour y attacher une preéminence sur toutes les églises de la France, en forme de primatie & de légation perpetuelle.

Ce qui fonde cette conjecture, c'est que ce prélat rapporte dans le mesme ouvrage une bulle du pape Horsmide, qui pour reconnoistre, dit ce souverain pontife, les travaux apostoliques du grand saint Remy, accompagnez de miracles éclatants, & comparables à ceux-mesme qui ont esté faits par les Apostres, l'establit son vicaire dans le royaume de France dont il vient de convertir le roy & toute la nation.

Vices itaque nostras per omne regnum dilecti & spiritualis filii nostri Chludovoici, quem nuper adminiculante superna gratia plurimis & Apostolorum temporibus æquiparandis signorum miracula prædicationem salutiferam, comitantibus ad fidem cum gente integra convertisti, & sacri dono baptismatis consecrasti, salvis privilegiis quæ metropolitanis decrevit antiquitas, præsenti auctoritate committimus.

Hincmarc adjoute, aprés avoir rapporté cette bulle, que Clovis par le conseil de saint Remy envoya à Rome, pendant le pontificat du mesme pape Horsmide, une couronne d'or enrichie de pierreries qu'on appelloit le *régne*.

Je craindrois bien que nous ne fussions obligez de mettre la bulle & la couronne de pierreries au mesme rang que l'histoire du flacon de vin, s'il estoit vray que Clovis fust mort avant que le pape Horsmide parvinst au souverain pontificat. C'est ce qu'il faut examiner.

Cœlius Horsmida fut élu pape le septiéme des kalendes d'Aoust de l'année 514. suivant Baronius, Ciaconius & tous les historiens & les chronologues.

Et il n'est pas moins vray que Clovis estoit mort quatre ans auparavant, & en 511. suivant la chronique de saint Vincent de Metz. Mais ce qui le démontre, c'est l'époque du cinquiéme concile d'Orléans tenu en 549.

l'année trente-huitiéme du régne de Childebert, fils & successeur de Clovis : car des 549. ostez ces trente-huit ans du régne de Childebert, reste l'année 511. dans laquelle le roy Clovis cessa de vivre.

Cette erreur dans la chronologie ruine un peu la légation prétenduë de Hincmarc qui ne peut jamais subsister, à moins qu'on ne trouve le secret de restablir les dattes de la bulle, & de les rendre plus conformes à l'histoire. Cependant les successeurs de Hincmarc n'ont pas laissé sur la foy de cet auteur de s'en servir, non seulement pour se maintenir dans la possession de sacrer nos roys; mais mesme ils étendoient leurs prétentions jusques au droit imaginaire d'élire ces princes.

M. Pétau Conseiller au Parlement de Paris, nous a conservé un acte du sacre du roy Philippe I. fait l'an 1059. & qui est rapporté par Bodin dans sa République, par du Tillet & par Godefroy, dans lequel on voit que Gervaise archevesque de Rheims prétendoit, en vertu de la bulle du pape Horsmide, s'ériger en primat de toutes les Gaules, & mesme que le droit d'élire nos rois estoit attaché à sa crosse : si toutefois nous n'aimons mieux, pour la justification de ces prélats, expliquer le nom d'*electio* par celuy d'*elevatio*, ou de *proclamatio*, dont nos anciens auteurs se sont servis indifféremment pour désigner l'inauguration & le sacre de nos rois.

Anno Incarnationis Dominicæ millesimo quinquagesimo nono, indictione duodecima, regnante Henrico rege anno trigesimo secundo eodem die completo, decimo kalendas Junii, episcopatus autem domini Gervasii anno quarto, in die sancto Pentecostes. . . . . . . accipiens baculum sancti Remigii, (nempe Gervasius episcopus) disseruit quiete & pacificè quomodo ad eum pertineat electio *regis &* consecratio *regis, ex quo sanctus Remigius Hludovicum regem baptisavit & consecravit. Disseruit etiam quomodo per illum baculum hanc consecrandi potestatem &* totius Galliæ *primatum, Hormisda papa sancto dedit Remigio.*

On voit par cet acte que cet archevesque estoit persuadé, suivant la vérité & l'ancienne tradition, que saint Remy avoit baptisé Clovis, & mesme qu'il l'avoit sacré : mais il en inféroit à tort un droit imaginaire non seulement sur toutes les églises des Gaules en qualité de primat, mais encore celuy d'élire & de nommer nos rois : chose toutefois, dit Bodin, impossible & incompatible avec la foy & homage que ces prélats font aux rois de France leurs souverains. *Bod. l. 6. p. 985.*

Mais quelles qu'ayent esté les veûës de ces prélats, en se servant d'un terme aussi extraordinaire, il y a bien de l'apparence qu'Hincmarc n'avoit pas de si hautes prétentions, au moins n'en fait-il rien paroistre dans son histoire. Je le soupçonnerois plustost d'un dessein secret, d'avoir voulu authoriser par un miracle aussi fameux que celuy de la sainte Ampoulle, les donations qu'il prétend que Clovis avoit faites à son église, & dont peut-estre il n'avoit pas alors des titres bien autentiques.

Ce prélat, qui semble n'avoir fait l'histoire de la vie de saint Remy que pour avoir lieu d'y insérer tout ce qui pouvoit contribuer à la grandeur & à l'utilité particuliére de son église, rapporte que Clovis, par le conseil de la reine Clotide sa femme, accorda libéralement à saint Remy toutes les terres dont il pourroit faire le circuit en se promenant, & pendant que suivant sa coustume, ce prince reposeroit sur le midi. *Rex sancto Remigio concessit ut quantum circuiret dum ipse meridie quiesceret, totum illi donaret.*

Que saint Remy envoyoit de bonne foy des signaux de tous les endroits par où il passoit, & que Clovis, à son réveil, confirma cette donation, dont l'Eglise de Rheims, dit Hincmarc, joüit encore aujourd'huy paisiblement. Maniére de donation qui paroist également indigne de Clovis & de saint Remy, & qui auroit emporté une partie du domaine du prince en ce pays-là, s'il eûst dormi plus long-temps, ou si le saint prélat s'estoit avisé de faire sa promenade un peu plus viste.

Aprés tout, je ne me suis attaché à rapporter ces différents traits de l'histoire de Hincmarc que pour faire sentir combien ce prélat a eû de tort de mesler tant de prestiges, de faits supposez & de petits contes avec un miracle aussi éclatant que celuy de la sainte Ampoulle, dont la notorieté publique, avant ce prélat & indépendamment de son histoire, estoit consacrée par une suite de plusieurs siécles, & par une espece de consentement général de toutes les nations.

DISCOURS SUR LES ANCIENNES SEPULTURES DE NOS ROIS.

Par le R. P. Dom MABILLON.

QUOY-QUE les tombeaux de nos rois n'approchent pas de la magnificence des pyramides d'Egypte, il n'appartient pas moins à l'Academie des Inscriptions d'en parler. Nous y sommes d'autant plus obligez, que la gloire de nos rois nous touche de plus prés, & qu'elle doit faire la principale application de l'Academie. Que si leurs tombeaux sont plus modestes, ils n'en sont pas moins considérables; & l'on trouvera peut-estre qu'ils renferment des choses plus remarquables que ces pyramides, qui sont plustost des monuments de l'art que du mérite de ceux pour qui elles ont esté érigées. On en pourra juger par le petit échantillon que nous en allons donner.

La sépulture des rois de la premiére race estoit fort simple, & presque sans aucune pompe extérieure. Tout ce qu'il y avoit de magnificence estoit renfermé au dedans

des tombeaux. Une grande pierre profondément creusée, & couverte d'une autre en forme de voute, leur servoit de cercüeil ; & on y mettoit leurs corps revestus d'habits royaux. Il ne paroissoit d'ordinaire au dehors ni tombes, ni figures, ni aucune épitaphe. Si l'on y mettoit quelque inscription, elle estoit gravée ou peinte au dedans, sur la pierre qui leur servoit de cercüeil. On n'a employé que fort tard, c'est-à-dire, sous les enfants de saint Loüis, le marbre & le bronze à leurs tombeaux, si l'on en excepte un petit nombre dont on parlera cy-aprés. Les cercüeils de plomb mesmes n'ont esté en usage que depuis quatre ou cinq siécles. On n'en faisoit d'ordinaire que de pierre, tels que ceux dont nous venons de parler, au moins depuis que les rois de la premiére race eûrent embrassé la religion Chrestienne. Car pour les premiers rois payens, il y avoit des usages bien différents, comme nous allons voir.

PHARAMOND.

Sans entrer dans la difficulté qui partage aujourd'hui les sçavants touchant le premier de nos rois, nous commencerons par Pharamond, à qui l'on a donné depuis tres-long-temps le premier rang suivant la chronique de Prosper : quoy-que ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire n'en fassent aucune mention. Dans une ancienne généalogie citée par Chiflet, il est dit que Pharamond a esté inhumé à la maniére des barbares, *barbarico ritu*, hors les murs de la ville de Rheims du costé de Laon, sur un petit monticule, que l'on appelle en Latin *Pyramide*, dit cet auteur. Mais outre que cet anonyme ne paroist pas de grande autorité; les gens du pays ont donné de tout temps à ce monticule le nom d'*Arenes*, & non de Pyramide, dont il n'a point du tout la figure : & Bergier, célébre auteur Rémois, prétend, conformément à l'ancienne tradition du pays, que c'est un reste d'un ancien amphithéatre, & que c'est de là que le nom d'Arenes, qui en faisoient

Chifflet. Anastasis Child. p. 5.

partie, luy est demeuré. En effet, on y voit encore une élévation de terre en demi cercle, & au bas un espace qui a la forme d'Arenes.

D'autres prétendent que ce prince a esté inhumé sur une montagne de la Vosge, que les Allemands appellent Frankenberg, & les François Framont. Cette montagne est la plus haute de toutes celles qui séparent la Lorraine de l'Alsace, située à six lieuës ou environ de Molsheim, & à trois de l'abbaye de Senone en Vosge, dont elle dépend. Comme il se trouve beaucoup de choses curieuses sur cette montagne, j'espére que l'on me permettra d'en faire une description succinte.

Au pied de cette montagne, on rencontre un grand chemin qui la traverse. C'estoit anciennement la grande route de Lorraine en Allemagne. Environ 400. pas au dessus, on trouve une fontaine fort jolie, qui estoit auprés d'une métairie, dont on voit encore les ruines. Depuis cet endroit la pente devient fort roide & fort difficile à monter. Il se présente ensuite une espéce de ravelin, soutenu de part & d'autre par deux demi-bastions naturels. Au dessus, il y a un terrain d'environ cent pieds de largeur, qui s'estendant en longueur plus de 400. pas vers l'orient, se termine à un autre rocher encore plus élevé que le premier. A cent pas de celui-cy, on voit les restes d'un bastiment, dont on trouve encore tout le contour. Il avoit de long trente-sept pieds dans œuvre sur vingt de large, & treize pieds de hauteur jusqu'au toit, qui estoit encore environ de treize pieds jusqu'à la faistére. Les deux portes, donc l'une estoit au levant & l'autre au couchant, avoient six pieds de hauteur sur deux de largeur : & les fenestres qui estoient au septentrion & au midy avoient cinq pieds de haut sur quatre de large. On ne peut distinguer si c'est du ciment ou du fer qui joignoit les pierres de ce bastiment. Les tuiles qui couvroient cet édifice estoient plates, & avoient dix pouces de largeur & un d'épaisseur, avec un rebord d'un pouce & demi d'épais qui

qui regne sur toute la largeur de la tuile.

A vingt-cinq pieds delà, on voit les restes d'une colomne de la hauteur de vingt-neuf pieds, dont on trouve encore toutes les pierres, & l'on remarque qu'elle estoit composée comme de trois colomnes entées les unes sur les autres. Il paroist qu'il y avoit une statuë au dessus de la derniére, mais on ne l'a pû trouver. Il reste encore plusieurs lettres gravées sur les pierres de cette colomne, sur l'une desquelles on lit cette inscription, qui marque qu'elle a esté faite pour un illustre Romain.

I. O. M.
C. LUCULLUS
LEPIDINUS
V. S. L. M.

En avançant environ vingt-cinq pieds vers l'orient, on rencontre les ruines d'un autre bastiment semblable au premier ; & un peu plus loin les restes d'un troisiéme tout de mesme. Il est difficile de croire que ces édifices ayent esté faits pour autre chose que pour des temples, ou pour servir de demeure aux prestres. Il paroist aussi que les payens de ces temps-là avoient en ce lieu-là leur sépulture. Car, aprés avoir creusé un peu avant, on a trouvé plusieurs urnes, & trois entr'autres sous le pied de la colomne dont on vient de parler.

Enfin, en montant toûjours vers l'orient, on trouve le plus haut de la montagne, qui est terminé par un rocher d'environ quinze pieds de hauteur, de figure ovale, dont la longueur d'orient en occident est de cent-cinquante pas, & du septentrion au midi, de la largeur d'environ vingt-cinq pieds. Sur la surface de ce rocher, du costé du midi, on voit dans un cartouche de trois pieds de long & de deux pieds de haut, enfoncé dans le roc de quatre pouces, un lion & un sanglier en bas relief; celuy-ci assailli

par le lion, avec cette inſcription en grands caracteres Romains,

BELLICCUS SURBUR.

Autour de ce rocher, particuliérement vers le ſeptentrion & au midi, on trouve encore des reſtes de pluſieurs ſtatuës dont la pluſpart repréſentent Mercure, que les Francs ou François, auſſi-bien que les Gaulois payens, reconnoiſſoient pour leur dieu. M. l'Abbé de Moyenmoutier le Pere Allyot, qui eſt trés curieux de l'antiquité, nous a envoyé la deſcription des édifices dont on vient de parler, avec les crayons des ſtatuës qu'il a découvertes, en remuant les terres de ce dernier rocher; & c'eſt à luy à qui l'on a l'obligation de tout ce qu'on vient de dire. On peut conjecturer de toutes ces ſtatuës, qu'il y avoit en ce lieu-là un temple où les gens du pays offroient leurs ſacrifices à Mercure; & les urnes que l'on y trouve ſont une preuve manifeſte qu'ils y enterroient auſſi leurs morts. Toutes ces ſtatuës ſont eſtropiées, ce qui fait voir que cette montagne a eſté ravagée aprés la deſtruction du paganiſme.

Pour revenir à Pharamond, on n'a pas de preuves certaines qu'il y ſoit inhumé. Trithéme dans un abregé qu'il a fait d'un certain Hunibalde, dit que Marcomire chef des François orientaux a eſté inhumé à la maniere du pays ſur la montagne de Frankenberg : *In monte qui dicitur Frankenberg, more gentilitio ſepultus*, & que Pharamond a eſté auſſi inhumé ſur la meſme montagne. Mais il faudroit de meilleurs garants pour appuyer ce ſentiment. On trouve la meſme choſe atteſtée dans une charte de l'abbaye de Senone de l'an 1261. ce qui fait voir au moins que cette tradition n'eſt pas nouvelle; & elle n'eſt pas ſans quelque fondement, puiſque les François, qui eſtoient encore payens, avoient leur temple & leur ſépulture ſur cette montagne.

CHILDERIC I.

Nous ne ſçavons rien de certain de la ſépulture des deux

deux rois ſuivants, qui ſont Clodion & Meroüée : mais celle de Childeric I. pere du grand Clovis, eſt tout-à-fait conſidérable & digne de remarque.

On découvrit le tombeau de ce prince à Tournay l'an 1653. avant que la ville de Tournay fut réduite ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté. Cette découverte ſe fit en travaillant à la réparation de l'égliſe de ſaint Brice. C'eſt une des trois égliſes du dioceſe de Cambray au-delà de l'Eſcaut, qui ſépare la ville en deux parties, dont l'une eſt du dioceſe de Tournay, l'autre de celuy de Cambray.

Aprés avoir creuſé environ ſept pieds de terre juſqu'à une eſpece de roc ; on trouva premierement une boucle d'or : enſuite, aprés un coup de hoyau, on découvrit une cache dans laquelle eſtoient environ cent médailles d'or. L'ouvrier qui fit cette découverte, quoy-que ſourd & muet de naiſſance, fit de ſi grands cris, que pluſieurs perſonnes tant écclesiaſtiques que ſéculieres, accoururent auſſitoſt pour ſçavoir ce qui avoit donné occaſion à ce maſſon de crier de la ſorte. Outre ces cent médailles d'or qui eſtoient des premiers empereurs Romains, on trouva au meſme lieu environ 200. médailles d'argent des premiers empereurs, dont quatre eſtoient percées, mais toutes tellement roüillées, qu'à peine en pouvoit-on déchiffrer les caractéres. Enſuite on découvrit un ſquélet d'une grande perſonne, & tout auprés un crâne qui paroiſſoit eſtre d'un jeune homme. Enfin, aprés avoir foüi encore environ cinq pieds, on trouva une épée dont l'acier ſe réduiſit en poudre auſſitoſt qu'il prit l'air. Le pommeau avec la garniture du fourreau qui eſtoit d'or, eſtoit encore tout entier. On y trouva auſſi une hache ou franciſque, un javelot, un *graphium* avec ſon ſtilet, & des tablettes, le tout garni d'or ; des agraffes & des attaches pareillement d'or ; des filaments auſſi d'or, qui eſtoient des reſtes d'habits ; une figure en or d'une teſte de bœuf, avec quantité d'abeilles auſſi toutes d'or, au nombre de trois cens & plus, & un globe de criſtal.

Tout le monde fut convaincu que ce tombeau estoit de quelque personne trés-considérable, mais jusques-là on n'avoit aucun indice de qui il pouvoit estre. Enfin, on trouva un anneau de fin or qui leva toute la difficulté, dont l'inscription prouvoit qu'il estoit du roy Childéric. Cet anneau représente un prince assez jeune, sans barbe, avec des cheveux flottants sur les épaules, & un javelot en main, marque de la puissance royale, avec cette inscription autour de l'anneau, CHILDIRICI REGIS.

Comme l'on trouva aussi au mesme lieu des fers d'un cheval avec des restes de housses, des boucles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crâne qui estoit auprés du squelet du roy, ne fust de celuy qui avoit soin de son cheval. La figure en or de la teste de bœuf estoit vray-semblablement celle d'Apis adoré par les Egyptiens. Les abeilles d'or estoient sans doute le symbole de ce prince, & la figure d'Apis, au sentiment de Chifflet, pouvoit representer leur roy. Cette riche dépoüille fut donnée à l'Archiduc Léopold, qui estoit pour lors gouverneur des Pays-Bas; & aprés sa mort Jean Philippe de Scomborn l'obtint de l'Empereur par le moyen de son confesseur: & comme il avoit de trés grandes obligations au Roy, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner sa reconnoissance à Sa Majesté, qu'en luy faisant présent de ces précieux restes du tombeau d'un de ses prédécesseurs. Il les fit présenter au Roy par le S^r. Dufresne, qu'il envoya exprés l'an 1665. & on les mit d'abord dans le cabinet des Médailles qui estoit au Louvre, d'où il a esté transporté dans la bibliotheque du Roy.

Le S^r. Chifflet qui a fait un livre de cette découverte, prétend prouver par-là que les premiéres armes de nos rois estoient des abeilles; que c'est pour cette raison que l'équipage du cheval de ce prince estoit tout parsemé de ces abeilles. Que des peintres & des sculpteurs mal-habiles, ayant voulu représenter ces abeilles, y avoient si mal réussi, qu'on les avoit prises dans la suite des temps pour

des fleurs de lis, qui sont devenuës enfin les armes des rois de France.

Mais il est certain que tout cela est une pure imagination de cet auteur. Car il est constant premiérement que nos rois n'ont point eû d'armes avant le 12. siécle; que Philippe Auguste est le premier qui s'est servi d'une fleur de lis seule au contre-scel de ses chartes; que Loüis VIII. & saint Loüis ont suivi son exemple. Que dans la suite on a mis dans l'écu des armes de France des fleurs de lis sans nombre, & qu'enfin elles ont esté réduites à trois sous le regne de Charles VI. En second lieu, il n'est pas moins constant que les fleurs de lis estoient employées pour ornement à la couronne de nos rois du temps de la seconde race, & mesme dés la premiére. On en voit une preuve certaine dans l'abbaye de saint Germain des Prez au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne est terminée par de véritables fleurs de lis, & le sceptre par un lis champestre. Ce tombeau qui est de marquéterie parsemée de filigranne de laiton, est asseurément original, n'y ayant point d'apparence qu'on eûst pensé à orner de la sorte le tombeau de cette reine, long-temps aprés sa mort, vû qu'elle a si peu merité cet honneur pendant sa vie.

Pour ce qui est de la seconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles le Chauve dans des livres écrits de son vivant avec de véritables fleurs de lis à sa couronne. Quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliotheque du Roy, & dans celle de M. Colbert, & l'on en peut voir les figures dans le second tome des Capitulaires de M. Baluze.

Il doit donc passer pour constant que ces abeilles que l'on a trouvées dans le tombeau de Childeric I. n'estoient qu'un symbole de ce prince, & non pas ses armes.

C'est pour le mesme sujet que dans la découverte qu'on a faite du tombeau de Childeric II. dont nous parlerons incontinent, on trouva quantité de figures d'une espece de serpent à deux testes, appellé par les Grecs Amphisbaine,

qui estoit sans doute le symbole de Childéric II. comme les abeilles l'estoient de Childéric I. Il résulte de tout ce que l'on vient de dire, que les fleurs de lys ont esté employées de tout temps, & mesme dés la premiére race de nos rois, pour ornement à leur sceptre & à leur couronne : mais qu'ils ne s'en sont servis pour leurs armes que depuis Philippe Auguste, qui en mettoit une seule à son contre-scel, comme ont fait Loüis VIII. & saint Loüis : que l'on a ensuite employé dans leur écu des fleurs de lys sans nombre, qui enfin ont esté réduites à trois du temps de Charles VI.

Au reste, il n'y a point de doute que le tombeau du roi Childéric que l'on a découvert en 1653. à Tournay ne soit de Childéric I. puisqu'il paroist par la figure d'Apis, & par les autres marques dont on vient de parler, que ce roi estoit payen ; & que des trois Childérics de la premiére race, le second a esté inhumé dans l'abbaye de saint Germain des prez, & le troisiéme apparemment dans celle de saint Bertin, où il fut relegué aprés sa déposition.

On pourroit parler en cet endroit d'une découverte qui s'est faite il y a sept ans de quelques sépultures de nos anciens Gaulois, auprés d'un petit village de Normandie appellé Cocherel, où l'on trouva dans des tombeaux composez de pierres brutes, plusieurs corps, les uns à demi bruslez, les autres tous entiers qui regardoient au midi, & avoient sous leurs testes des pierres, dont les unes avoient les bouts pointus comme des fers de piques, les autres estoient taillées en forme de haches. Mais comme cela ne regarde pas nos rois, il n'est pas nécessaire d'en faire ici un plus grand détail. Poursuivons nostre sujet.

CHILDERIC II.

Quoy-que nous sçachions assurément les lieux où sont enterrez la pluspart des rois de la premiére race depuis Clovis I. on ne sçait rien néanmoins de particulier touchant leur sépulture jusqu'à Childéric II. dont on a dé-

couvert le tombeau de nos jours. Les figures de Clovis & de ses enfants & successeurs qui se voyent sur leurs tombeaux, ont esté faites long-temps aprés, & l'on n'en voit point d'original avant la seconde race. Il n'y a que la surface du tombeau de la reine Frédégonde, dont on vient de parler, qui soit de son temps. Les figures de Clovis I. de Childebert I. de Chilperic I. & de Dagobert aussi premier, qui paroissent les plus anciennes, ne passent guéres six cens ans.

Pour revenir à Childéric II. que quelques-uns avoient crû enterré à Roüen dans l'église de saint Oüen, on découvrit fortuitement son tombeau l'an 1646. dans l'abbaye de saint Germain des Prez, lorsqu'on travailloit à l'église. En abaissant les terres, les ouvriers découvrirent deux grands cercueils de pierre, construits à la maniere dont on a parlé d'abord, & en ayant osté la pierre qui les couvroit, ils trouvérent deux corps, l'un du roi, l'autre de la reine Bilichide, revestus de leurs habits royaux, qui n'estoient pas encore entierement pourris, avec un petit cercueil de pierre, dans lequel sans doute avoit esté inhumé le petit prince Dagobert leur fils, qui fut tué avec le roi & la reine par Bodilon & ses adhérants que le roi avoit fait fustiger. Comme cette découverte se fit en l'absence des religieux, on a lieu de croire que les ouvriers prirent une partie de la dépoüille de ces tombeaux. Tout ce que l'on pût tirer d'eux, est qu'ils rendirent une partie du diadéme tissu d'or, qui avoit servi au roi. On ne toucha point pour lors à ces deux tombeaux : mais dix ans aprés, lorsqu'on voulut les transporter au lieu où ils sont maintenant, avec ceux de quelques autres rois inhumez dans la mesme église, on trouva dans le tombeau du roi les restes de son épée, sa ceinture & une agraffe ou boucle de fin or, pesant environ huit onces, toute semblable à celle de Childéric I. avec des morceaux d'un baston, que quelques-uns crûrent estre du sceptre royal ; & un vase de verre rempli de parfum, qui exhaloit encore quelque odeur. On

y trouva aussi plusieurs pieces d'argent quarrées avec la figure du serpent Amphisbaine, qui estoit apparemment le symbole de ce prince. Dans le cercüeil de la reine, on ne trouva rien autre chose que ses ossements avec ses habits, qui furent réduits en poudre à l'ouverture du cercueil. Enfin, aprés avoir nettoyé le fond de celuy du roi, on y découvrit son nom & sa qualité écrits en lettres unciales en cette maniere:

CHILDR. REX.

Ce qui ne laissa plus aucun doute que ce ne fust le tombeau de Childeric II. fils de Clovis II. & de la reine sainte Bathilde, dont le cercueil de pierre se voit encore à Chelles, où elle se retira aprés la mort du roi son mari.

Il ne faut pas omettre en cet endroit la découverte que l'on fit en 1643. d'un autre tombeau dans la mesme abbaye. En remuant les terres du cloistre, on découvrit deux tombeaux de pierre semblables à ceux dont on vient de parler, à l'un desquels estoit gravée en dehors cette inscription en lettres Romaines unciales entrelassées:

TEMPORE NULLO VOLO HINC
TOLLANTUR OSSA HILPERICI.

Et au dedans estoient écrits avec du vermillon ces mots:

PRECOR EGO ILPERICUS NON
AUFERANTUR HINC OSSA MEA.

Les pieds de ce Chilpéric estoient tournez vers l'orient. On trouva dans son tombeau une petite croix avec un crucifix de cuivre, & une petite lampe de mesme matiere. Il y a apparence que l'autre tombeau, auquel il n'y avoit aucune inscription, estoit celuy de la femme de ce Chilpéric. M. de Valois a crû que ce tombeau estoit celuy du roi Chilpéric premier du nom, mari de Frédégonde, mais il n'y a guéres d'apparence: car, outre que la qualité de roi n'est pas donnée à ce Chilpéric, & qu'on ne

trouva dans ce cercüeil aucune marque de royauté, il est certain que le roi Chilpéric I. a esté inhumé avec sa femme dans l'église que ce prince avoit fait rebastir, où leurs tombeaux avec leurs réprésentations estoient autrefois auprés de l'autel de saint Germain. De plus, il est croyable, que cet autre Chilpéric, qui estoit sans doute de grande qualité, & peut-estre de la famille royale, avoit ordonné qu'on l'enterrast en cet endroit, avec ces deux inscriptions qu'il avoit marquées luy-mesme: ce qui ne se peut dire avec assez de fondement du roi Chilpéric, qui ayant esté tué dans la forest de Chelles, n'eût pas le temps de donner ordre à sa sépulture.

Il paroist par tout ce que l'on vient de dire, que la maniére d'inhumer les rois de la premiére race estoit fort simple, & peut-estre un peu grossiére: mais aprés tout, elle ne laissoit pas d'avoir de la dignité. Toute la magnificence à la verité estoit au dedans; on n'y épargnoit ni les vestements précieux, ni l'or ni l'argent. Les gouts ont changé depuis, & l'on s'attache davantage à la pompe extérieure & à la magnificence des tombeaux. L'une & l'autre maniére à ses raisons. Ce qui peut avoir porté les rois de ces temps-là à ne mettre aucune marque au dehors de leurs tombeaux, estoit peut-estre afin d'empescher qu'on ne les foüillast, & qu'on n'emportast les richesses qui estoient au-dedans. C'est du moins ce qui détermina les Goths à enterrer leur roi Alaric premier du nom d'une maniére tout-à-fait particuliére. Chacun sçait que ce roi estant mort à Cozence dans l'Abruzze, les Goths qui sçavoient combien ce prince estoit odieux à toute l'Italie qu'il avoit ravagée, craignant avec raison qu'on ne déterrast son corps, détournérent le cours de la riviére de Busence qui passe par cette ville, & firent une fosse au milieu du lit de la riviére, où ils mirent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, & firent ensuite repasser la riviére par son lit ordinaire. Et pour ne laisser aucune occasion aux gens du pays de rechercher le lieu de la sépulture de ce prince,

ils mirent à mort ceux de leurs captifs qui avoient esté témoins du lieu où ce prince avoit esté inhumé. Peut-estre que ç'a esté pour une semblable raison que nos premiers rois ne vouloient pas qu'il y eûst aucune marque au dehors de leurs tombeaux, afin qu'on ne les foüillast pas pour en emporter les richesses qu'ils avoient coustume d'y renfermer.

Il est vray que les sculpteurs de ce temps-là estoient si mal-habiles, qu'ils n'auroient pû réussir à faire des mausolées qui pussent convenir à la dignité royale. Ils n'avoient de goust ni pour le dessein, ni pour l'éxécution. On en peut juger par les anciennes statuës qui nous restent de ces temps-là, telles que sont celles qui sont au portail de l'église de saint Germain des Prez, & à celuy de l'abbaye de Nesle au diocese de Troyes, que l'on tient avoir esté fondée par Clovis I. Mais quoy-que ces *statuës* soient fort brutes, on ne laisse pas d'en tirer beaucoup de connoissance pour l'antiquité. On connoist par celles du portail de l'abbaye de saint Germain, la forme des habits des rois & des reines de ce temps-là. La statuë de Clovis entr'autres est remarquable. Il est représenté avec le baston *Hypatique,* ou Consulaire, que l'empereur Anastase luy envoya par honneur avec les autres marques du consulat. Le mesme Clovis & les quatre autres rois, qui sont sans doute ses enfants, ont la barbe négligée, & les deux plus jeunes portent des cheveux flotants sur les épaules ; ce qui estoit particulier pour lors aux rois & aux princes du sang royal. Grégoire de Tours appelle ces cheveux ainsi flottants *crinium flagella ;* & il remarque qu'un certain Gundovalde, qui se disoit fils de Clotaire I. & qui en cette qualité portoit de grands cheveux, fut amené à Clotaire qui les luy fit couper, disant qu'il ne le reconnoissoit pas pour son fils : *Hunc ego non generavi.*

Greg. Tur. l. 6. c. 24.

Le roy Childebert I. est représenté à ce mesme portail avec un livre à la main gauche, pour marquer qu'il est fondateur de cette église, & avec un sceptre qui se termine

mine par une figure qu'il est difficile de bien distinguer. Les autres rois, excepté Clovis, ne portent point de sceptre, mais tous ont des couronnes. Leurs manteaux sont tout ronds, & pendent également de tous costez, à peu prés comme les anciennes chasubles des prestres.

Outre Clovis & ses quatre enfants, on y voit les statuës des deux reines, qui ne peuvent estre autres que sainte Clotilde femme de Clovis I. & Ultrogothe femme de Childebert. Elles ont de grandes tresses de cheveux qui leur pendent jusqu'aux genoux. Leurs vestements sont un peu différents. Celle qui est auprés de Clovis, c'est-à-dire, sainte Clotilde, est ceinte, au bas de son corcelet, d'une ceinture dont les deux cordons pendent fort bas comme celle de Frédégonde. C'est peut-estre un habit de veuve. Son manteau qui est ouvert par devant, est attaché au cou avec une attache fort prétieuse. La ceinture d'Ultrogothe ne paroist pas beaucoup, estant cachée par le devant de son manteau, qui est attaché sur l'épaule droite, & ne couvre qu'à moitié les deux robes dont elle est revestuë.

Il est remarquable que sainte Clotilde n'y est pas représentée avec un pied d'oye, tel qu'on le voit au portail de l'abbaye de Nesle, à ceux de saint Bénigne de Dijon, de saint Estienne de Nevers & de saint Pourçain en Auvergne.

On ne sçait d'où vient cette tradition, car nul de nos anciens auteurs n'en fait mention; & il est à croire que c'est plustost une fantaisie de sculpteurs, pour marquer peut-estre la prudence de la reine, qu'une vérité & un fait certain. Mais c'est trop parler de ces statuës Gothiques. Venons à la seconde race.

CARLOMAN ET CHARLEMAGNE.

Comme les belles lettres commencérent à fleurir en France du temps de Charlemagne, on y voit beaucoup plus de politesse que sous la premiére race. Les beaux arts y fleurirent en mesme temps. Car c'est aux belles lettres

que l'on doit le bon goust qui perfectionne les beaux arts. C'est pourquoy tous les grands princes ont pris à tasche de cultiver les belles lettres, comme estant le principe de la politesse qui regne en toutes choses; dans l'architecture, dans la peinture, dans la sculpture, & mesme dans l'art militaire. Le premier de nos rois qui ait aimé les lettres, c'est Charlemagne, un des plus grands princes qui ait gouverné la monarchie Françoise; & c'est à son exemple que le Roy, qui a mérité comme luy par ses excellentes qualitez, & par tant d'actions admirables, le titre de Grand, au milieu de tant de soins qui l'occupent pour le gouvernement de l'Estat, prend un soin tout particulier des Académies qui cultivent les sciences & les lettres.

Le premier ouvrage de sculpture que nous ayons du temps de Charlemagne, est un monument de marbre creusé fort profondément en forme de coffre, posé autrefois sur quatre piliers, auprés du tombeau de saint Remi à Rheims. Il est fait sur le modelle de celuy de Jovin général de l'armée Romaine, que l'on voit dans la mesme ville, dans l'église de saint Nicaise dont il est fondateur, & où l'on tient qu'il est inhumé. On voit gravé sur le devant de l'un & de l'autre un combat d'hommes avec un lion, & un sanglier qui est abbatu. C'est la commune opinion que ce marbre qui est à saint Remi, a servi de monument à Carloman roi d'Austrasie frere de Charlemagne, inhumé dans cette auguste basilique; & l'on croit que c'est ce monument que Hincmar fit voir à Charles le Chauve, lorsqu'il le conduisit à l'église de saint Remi, pour lui montrer le lieu où le roy Carloman estoit inhumé.

Personne ne mérita mieux une sépulture distinguée que Charlemagne. En effet, il n'est point de roy qui de son temps en ait eû une plus magnifique. Il fut inhumé à Aix la Chapelle, où il mourut l'an 72. de son âge, & le 47. de son régne, prince le plus digne de vivre & de régner long-temps, comme il a fait plus que tous ses suc-

cesseurs, à la réserve de Loüis le Grand, qui l'a déja surpassé par la durée de son régne, & fasse le Ciel qu'il le surpasse aussi de beaucoup par la durée de sa vie. Voicy de la maniére que Charlemagne fut inhumé, au rapport d'un auteur du temps. Son corps fut embaumé, & mis sous une voûte, assis sur un siége d'or, revestu des habits Impériaux, & au dessous d'un cilice qu'il portoit ordinairement; ayant à son costé une épée dont le pommeau & la garniture du foureau estoient d'or, & une bourse de pélerin qu'il avoit coutume de porter lorsqu'il alloit à Rome. Il tenoit entre ses mains le livre des Evangiles écrit en lettres d'or. Sa teste estoit ornée d'une chaine d'or en forme de diadême, dans laquelle estoit enchassée une portion de la vraye Croix, & son visage estoit couvert d'un suaire. Son sceptre & son bouclier qui estoient tout d'or, & avoient esté bénis par le pape Leon III. furent suspendus devant luy. On ferma ensuite, & on scéla mesme son sépulcre, aprés l'avoir rempli de beaucoup de richesses, *thesauris multis*, & de toute sorte de parfums; & l'on érigea au dessus une arcade dorée, avec cette inscription rapportée par Eginard son sécretaire:

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS, QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT, ET PER ANNOS XLVII. FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS, ANNO AB INCARNATIONE DOMINI

DCCCXIV. INDICTIONE VII.

V. KAL. FEBRUARIAS.

C'est la premiére épitaphe que nous trouvions de nos rois. Ce prince est le dernier aussi qui ait pris la qualité d'Homme Illustre, *vir inluster*; qualité dont tous les rois ses prédécesseurs s'estoient servis dans leurs lettres, mais que ses successeurs ont quittée, quoy-que les papes écri-

vant à nos rois, les ayent encore qualifiez du nom d'Illustre long-temps aprés, jusqu'à ce qu'enfin il leur ont donné par excellence le titre de Trés-Chrestien, dont ils avoient déja honoré le roy Pepin, Charlemagne son fils & plusieurs autres de leurs successeurs. Enfin, Charlemagne est le seul encore de nos rois qui ait pris, avant qu'il fut empereur, la qualité de Patrice des Romains, aprés celle de Roy des François & des Lombards. On pourra faire voir une autrefois en quoy consistoit cette qualité de Patrice des Romains, & quel en estoit la marque & l'habit.

DISSERTATION SUR L'ANCIENNE FORME DES SERMENTS USITEZ PARMI LES FRANÇOIS.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

SI les hommes avoient conservé les mœurs & l'innocence du premier âge, on n'eûst point connu l'usage des serments. Une confiance réciproque en auroit tenu lieu ; & la parole seule auroit esté considérée comme le gage assûré de nos promesses, & comme une expression simple & fidelle de la vérité.

Mais l'intérest, l'ambition & des passions violentes ayant amené l'infidélité & le mensonge, ces mesmes hommes, dans une défiance mutuelle, ont esté obligez de chercher jusques dans le ciel la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il faut bien prendre garde cependant de confondre ces serments religieux avec ceux qu'on appelle jurements, &

qui sont également condamnez par les loix divines & humaines. A Dieu ne plaise que nos estudes soient employées à conserver la mémoire de ces imprécations bizares & impies que la colére & la fureur ont inventées ; & que de funestes habitudes, & comme une tradition empoisonnée, ont fait passer jusqu'à nous.

Je parlerai seulement icy des serments, en-tant qu'ils sont autorisez par l'usage & par les loix, & que les hommes les ont fait intervenir dans les traitez les plus solemnels, comme le supplément d'une confiance réciproque, & comme un lien nécessaire dans la société civile.

On vient, Messieurs, de vous en faire voir l'origine & les différentes cérémonies, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. Rien n'est échappé à l'auteur sur une matiére si curieuse & si peu connuë. Il a sçû nous introduire dans les mystéres de ces deux nations si célébres dans l'histoire & dans la république des lettres, & dont les moindres usages sont encore si précieux à nostre souvenir. *M. l'Abbé Massieu.*

Devenus citoyens de Rome & d'Athénes, & l'esprit encore rempli de ces idées si nobles, & qu'inspirent des mœurs si polies, pourrez-vous vous résoudre à descendre jusqu'aux coustumes grossiéres & sauvages de nos premiers François ? Le contraste seul peut attirer vostre attention. Ce n'est pas que nos statuts n'autorisent ces sortes de recherches. On y trouve d'ailleurs des usages singuliers & mesme intéressants, & qui sont déja couverts par une longue suite de siécles, & par une antiquité qui semble les rendre plus respectables.

C'est au travers de ces siécles si obscurs, que j'ai tasché de démesler quels estoient les serments de nos anceftres : ceux qu'ils prestoient à nos premiers rois, & les serments de ces princes, soit à l'égard de leurs sujets, ou par rapport à d'autres souverains. Je suivrai, pour la distribution des faits, l'ordre naturel des temps, & celuy de la succession des trois races : & afin d'entrer dans une con-

noissance exacte de la nature de ces différents serments; peut-estre ne sera-t-il pas inutile de donner icy en peu de mots une légére idée de l'origine & des mœurs de la nation Françoise.

Il faut convenir que la pluspart des estats n'ont eû qu'une origine fort obscure, & mesme qui a esté souvent l'ouvrage de la fortune & du hasard. Des brigands qui cherchoient un asile, & à échapper à la puissance des loix, jettérent les premiers fondements de l'empire Romain; & Carthage vit élever ses tours si superbes sur les débris de quelques cabannes que des estrangers & des fugitifs avoient basties au bord de la mer. Les uns & les autres commencérent à estendre leur domination par des courses sur les terres de leurs voisins; & en faisant d'abord le métier de brigands & de pirates, ils apprirent insensiblement celuy de conquérants.

Telle a esté l'origine des plus grands empires; & c'est ainsi que se forma la monarchie Françoise. Un petit nombre de barbares qui habitoient différents cantons de la Germanie, ne s'alliérent d'abord que pour se soustraire à la puissance des Romains. Ils prirent le nom de Francs, comme la marque de leur indépendance. Leur nombre se grossit. On accouroit de tous costez dans leur camp, comme dans l'asile de la liberté; & bien-tost ils ne connurent plus pour patrie que les endroits où ils establirent leur domination. Tous les François estoient soldats. Tout l'estat estoit dans l'armée. Le gouvernement militaire passa du camp dans le pays de leurs conquestes. La pluspart des différents se décidoient dans des combats singuliers: la justice mesme ne se rendoit que par des gens armez. On voyoit au milieu du Malle ou de l'assemblée une hache d'armes & un boudier attachez à un poteau, comme les marques de cette jurisdiction militaire. Leurs chefs leur servoient en mesme temps de juges dans la paix & de capitaines à la guerre; & l'on ne parvenoit au commandement que par une valeur éprouvée & un courage déterminé.

Vero mihi videtur propior illorum opinio qui non unius populi nomen hoc putant fuisse, sed plurium qui in idem conspirantibus animis Romanorum se ab jugo vendicarunt. *Pétau l. 6. p. 1.*

Mezerai vie de Clotaire p. 117.

S'il estoit question de prester le serment de fidélité à leurs souverains, le prince estoit élevé sur un pavois : on luy mettoit à la main un angon ou javelot en forme de sceptre, & pour luy faire comprendre qu'il alloit commander à une nation guerriére; & les François, dit Venantius Fortunatus, en tenant leurs épées à la main, luy juroient une fidélité inviolable : *Utque fidelis ei sit gens armata per arma, jurat jure suo, se quoque jure ligat.* Gregoir. de Tours l. 4. c. 46. Idem l. 11. c. 11. Idem l. 11. c. 23. L. 6. poëm. 11.

Les armes leur servoient d'autel & de divinité; & ils juroient par leurs épées, comme par le gage & le soustien le plus sûr de leurs promesses.

Des serments plus religieux prirent insensiblement la place de ces serments militaires. Les Francs qui avoient embrassé la religion des Gaulois, empruntérent de ces peuples l'usage de jurer sur les choses saintes ; & l'on vit ces François, si fiers & si indomptables, se soumettre avec docilité aux pratiques religieuses des vaincus.

Ce passage à des mœurs si différentes ne se fit pas tout d'un coup. On n'osa toucher à cet ancien usage de soustenir son serment par son épée. Nos François en estoient trop jaloux ; ils les regardoient comme le privilége de leur naissance , & comme la marque de leur liberté : *Sponde mihi pugnam, & manifestet Deus, si mendacium an veritatem jurasti contra me*, disent les capitulaires du roy Dagobert. On se contenta d'abord qu'ils fissent bénir leurs armes avant que de s'en servir, soit pour combattre, ou pour prester des serments : *Donet arma sua ad sacrandum ;* & on leur insinua en mesme temps l'usage d'invoquer le saint nom de Dieu dans ces serments militaires.

Si deux voisins, disent les capitulaires de Dagobert, « sont en dispute pour les bornes de leurs possessions; qu'on « léve un morceau de gazon dans l'endroit contesté ; que le « comte ou le juge le porte dans le malle ; & que les deux « parties en le touchant de la pointe de leurs épées, prennent « Dieu à témoin de la vérité de leurs soustiens : *Testificentur Deum creatorem*. Qu'ils combattent aprés ces serments, « Baluz. to. 1. p. 81. art. 84.

Idem. art. 181. » & que la victoire décide de la justice : *Qualis de ipsis vi-*
» *cerit, ipse possideat illam contentionem.*

Cette jurisprudence barbare, & ce meslange encore bizarre de pratiques saintes avec des combats cruels & sanglants, cédérent peu à peu à des usages plus pieux & plus uniformes. La pluspart des François s'accoustumérent enfin à jurer sur les autels, sur le livre des Evangiles ; sur les tombeaux & les reliques des saints ; & quelquesfois mesme sur le saint Sacrement. Ces serments estoient composez de différentes formules que nous rapporterons dans la suite, & au travers desquelles on pourra démesler les mœurs de chaque siécle, & mesme les différentes faces & comme les nüances du gouvernement.

Nous n'avons point dans la monarchie de traité plus ancien que celuy qui fut fait à Andelaw ville d'Alsace, vers l'an 591. & entre Gontran roy Bourgogne, Childébert son neveu roy d'Austrasie & la reine Brunehaud mére de ce jeune prince. On trouve un acte si ancien & si curieux tout entier dans le livre neuviéme de l'histoire de Grégoire de Tours : & l'on y peut observer en passant, la forme que gardoient nos rois dans leurs partages, & quel estoit en ce temps-là le doüaire d'une reine de France.

Ces princes jurérent l'observation de ce traité par le nom de Dieu tout-puissant, par la sainte Trinité, par toutes les vertus Divines, & par le jour redoutable du jugement dernier. *Jurant partes per Dei omnipotentis nomen, per inseparabilem Trinitatem, per divina omnia ac tremendum diem judicii.* (Greg. Turon. l. 9. c. 20.)

Mais quelques respectables que fussent ces serments, les plus ordinaires se prestoient sur les reliques des saints. Les François y avoient le plus souvent recours, parce qu'ils estoient persuadez que la vengeance divine suivoit de plus prés le parjure, & qu'ils regardoient ces héros du Christianisme comme les arbitres de la colére & des faveurs du Ciel.

Charibert fils aisné de Clotaire I. estant mort sans posté-

rité masculine, les rois Gontran, Sigébert & Chilpéric ses fréres partagérent ses estats. Paris en estoit la capitale : aucun de ces princes ne la vouloit céder aux autres. Paris dés-lors n'avoit point d'équivalent. Les trois princes convinrent d'en joüir en commun. Ils firent serment sur les reliques de saint Polieucte, de saint Hilaire & de saint Martin de n'y point entrer que de concert ; & ils establirent, dit Grégoire de Tours, ces grands saints, juges & vengeurs du parjure : *Essetque Polioctus martyr cum Hilario & Martino, judex ac retributor ejus.*

Mais Chilpéric emporté par une passion violente, ne laissa pas, malgré la religion de ces serments, de se jetter dans la place. Il prit seulement la précautiou de se faire précéder par un grand nombre d'autres reliques qu'il fit porter comme une sauvegarde à la teste de ses troupes ; & dans l'espérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûës à son parjure : *Ac ut maledicto carere posset, reliquiis sanctorum multorum præcedentibus, urbem est ingressus.*

Surquoy il est bon de remarquer que nos rois de la première race & ceux de la seconde conservoient religieusement dans leurs palais un grand nombre de reliques, & sur tout la chappe ou le manteau de saint Martin, & qu'ils faisoient mesme porter ces précieux déposts à leur suite, & jusques dans les armées.

Les formules de Marculphe, qu'on croit composées vers l'an 660. prescrivent dans l'article 38. que tous les serments se fassent dans le palais, & sur la chappe de saint Martin : *Tunc in palatio nostro, & super capella beati Martini debeant conjurare.*

Que les prestres, disent les capitulaires de Charlemagne, n'aillent point à l'armée, exceptez ceux qui sont destinez au service divin, & à porter les saintes reliques : *Et ad sanctorum patrocinia portanda.* On envoyoit ces reliques du palais dans les provinces, lorsqu'il estoit question de prester serment de fidélité au prince : *Per pignora quæ illuc*

direximus, debeant conjurare, disent les mesmes formules, quand il s'agissoit de quelque traité; & on faisoit mesme porter ses propres reliques jusques chez les ennemis, comme un gage inviolable de sa parole.

C'est ainsi qu'Ebroin maire du palais de Théodoric II. ayant défait Martin, un des ducs d'Austrasie, & voulant tirer adroitement ce seigneur de la ville de Laon où il s'estoit fortifié, luy envoya par deux évesques les chasses de la chapelle du prince; mais dont il avoit osté les reliques, & sur lesquelles cependant ces lasches prélats, & les ministres de sa perfidie, ne laissérent pas de faire serment qu'il pouvoit venir en toute sûreté trouver le roy & le maire du palais pour traiter de la paix : *Hoc dolose ac fallaciter super vacuas capsas ei jurantes*, dit Frédégaire.

Eugilbert Evesque de Paris. Riculphe Evesque de Rheims.

L'Austrasien s'abandonna avec une foy entiére aux serments de ces évesques : mais à peine fut-il entré dans le camp, qu'Ebroin qui croyoit ces serments nuls par le défaut de reliques, le fit assassiner par ses satellites : ministre impie & superstitieux en mesme temps, il craignoit le Ciel, & il se flattoit de l'avoir trompé!

Quelques-uns à la vérité évitoient de jurer sur les reliques, mais c'estoit par un pur sentiment de religion; & ils se contentoient de prester serment sur les ornements dont l'autel ou les chasses de ces saints estoient revestuës. Chilpéric ayant fait demander le serment à un François qui s'estoit refugié au tombeau de saint Martin, ce seigneur luy envoya simplement la nappe de l'autel du mesme saint, comme la preuve de son serment : *Pallam altaris fideijussorem dedit* : & aprés une telle caution, la défiance n'auroit esté guéres moins honteuse que le parjure mesme.

Tout ce que l'usage permettoit dans ces occasions, c'est qu'on pouvoit exiger de l'accusé qu'il fit soustenir son serment par un de ses proches & de ses amis; & on multiplioit ces témoins à proportion de l'importance de l'affaire dont il estoit question. C'est ainsi que de pareils serments

décidérent de la naissance & de la fortune d'un des plus grands rois de la premiére race.

Chilpéric estant mort, ce prince ne laissa pour luy succéder qu'un jeune enfant appellé Clotaire, à peine âgé de quatre mois. La conduite peu réguliére de la reine Frédégonde sa mére faisoit douter s'il estoit véritablement du sang de Clovis. Je crains bien, disoit le roy Gontran son oncle, que cet enfant ne soit fils de quelque seigneur de la cour : *Sed, ut credo, alicujus ex Leudibus nostris sit filius.* Il fallut, avant que de reconnoistre ce prince, quoyque né dans la pourpre & dans un légitime mariage, que la reine, trois évesques & trois cents des principaux de la nation jurassent qu'il estoit véritablement fils de Chilpéric : *Sacramenta dederunt hunc à Chilperico generatum fuisse.*

Ces témoins s'appelloient jureurs, conjureurs, sacramentaux : *Juratores, conjuratores, sacramentales.* Ils devoient estre de condition libre, d'une réputation intégre. On exigeoit mesme qu'ils fussent à jeun, lorsqu'ils prestoient serment ; & l'on observa dans la suite, & pour un plus grand respect, de ne point exposer les reliques à cet usage pendant le temps de l'Avent, du Caresme & des Rogations. *In his diebus*, dit le concile de Bordeaux, *non debent sacerdotes reliquias præstare ad jurandum.* 1255.

Ces jureurs mettoient tous la main sur l'autel ou sur la chasse où reposoient les reliques ; & celuy qui prestoit le serment mettoit sa main sur toutes ces mains différentes, & luy seul prononçoit les paroles du serment, suivant l'ordonnance du roy Dagobert : *Ista sacramenta debent esse conjurata, ut illi conjuratores manus suas supra capsam ponant, & ille solus, cui causa requiritur, verba tantum dicat, & super omnium manus manum suam ponat.* *Lex Aldman. l. 6. art. 7.*

Que si on manquoit de témoins, on substituoit alors des autels ou des tombeaux en leur place, & le serment presté sur différents autels tenoit lieu d'autant de témoins. Gontran Bozon seigneur François, estant allé chercher jus-

qu'à Constantinople un avanturier appellé Gondebaud, qui se disoit fils naturel de Clotaire I. & dont il vouloit faire le chef d'une révolte, ce prince prétendu le voyant seul, & se défiant de tout ce qu'il luy disoit des forces de son parti, exigea de luy qu'il en fist serment dans douze églises différentes : *At ego,* dit-il, *per duodecim loca sancta ab eo suscipio sacramenta.*

Le choix de ces autels, ou des tombeaux sur lesquels on devoit prester serment, appartenoit à celuy qui estoit en droit de l'exiger ; & il prescrivoit ordinairement l'autel auquel il avoit plus de confiance, & dont le saint passoit pour punir plus sévérement le parjure.

Grégoire de Tours, qui m'a fourni la plusspart des faits que je viens de rapporter, n'échappa luy-mesme à la persécution de ses ennemis que par de pareils serments. On l'accusa du vivant de Chilpéric d'avoir parlé avec peu de respect de la conduite de la reine Frédégonde. L'affaire fust portée dans une assemblée générale des François. De faux témoins se présentoient pour soustenir l'accusation. Il avoit pour principal délateur le gouverneur de sa province, & son roy pour partie. Chilpéric, le tyran de ses sujets, & l'esclave de sa femme, demandoit hautement qu'on fist justice du calomniateur de la reine. Luy seul sembloit ignorer ses désordres, & la cruelle Frédégonde cherchoit dans la disgrace de ce grand homme la seûreté de ses crimes & la durée de ses plaisirs. Tout concouroit à la perte du saint évesque jusqu'à la vérité mesme. Mais le clergé & le peuple prirent la deffense d'un prélat qui estoit l'ornement de l'église des Gaules. Enfin, aprés beaucoup de disputes & d'agitations, on convint qu'on célébreroit trois messes solemnelles sur trois autels différents, & qu'il prouveroit ensuite son innocence par serment sur ces trois autels : *Restitit ad hoc causa, ut dictis missis in tribus altaribus, me de his verbis exuerem sacramento.*

Chilpericus Nero nostri temporis & Herodes. *L. 6. c. 46.*

Ce n'est pas, continuë nostre historien, que cet assujettissement à des serments à l'égard d'un évesque ne fust

contraire aux saints canons: mais les François, dit-il, jugérent qu'on devoit cette complaisance à la personne du souverain : *licet canonibus contraria.* Ce qui a donné lieu à quelques historiens de mettre en question, si les évesques sous la première race prestoient, mesme à leur promotion à l'épiscopat, le serment de fidélité qu'ils devoient à nos rois.

Il est certain que le clergé, & mesme les laïques qui avoient de la pieté, faisoient paroistre en général un éloignement infini pour toutes sortes de serments. Saint Eloy, depuis évesque de Noyon, sollicité par le roy Dagobert I. de luy prester serment de fidélité sur les reliques, s'en défendit avec autant de fermeté que de modestie. Ce prince L. 1. c. 6. cessa de le presser; & saint Oüen, auteur de sa vie, nous apprend qu'il l'asseûra mesme qu'il auroit plus de créance en luy pour avoir évité le jurement, que s'il avoit fait les serments les plus solemnels : *Pollicens se plus eum ex hoc jam crediturum, quam si multimoda dedisset sacramenta.*

On trouve à la vérité dans le troisiéme tome de la Bibliothéque des Peres, des lettres de Didier évesque de Cahors, qui écrivant aux rois Sigebert & Dagobert, se dit évesque par leur grace, & prend la qualité de leur vassal : *Sigeberto Regi, servus vester Desiderius, &c. & per gratiam ejus episcopus. Dagoberto Regi Desiderius vester fidelis, &c.*

On voit de plus dans la vie de saint Léger évesque Du Chesne d'Autun, que ce prélat estant sollicité de reconnoistre t. 1. p. 876. pour roy un prince appellé Clovis, au préjudice de Théodoric roy de Bourgogne son légitime souverain ; ce généreux évesque protesta qu'il perdroit plustost la vie que de violer la foy qu'il avoit, dit-il, promise devant Dieu de garder à ce prince. *Quousque me Deus in hac vita jusserit superesse, non mutabor a fide quam Theodorico promisi coram Domino conservare.*

Voilà certainement une promesse de fidélité, & faite Idem t. 4. p. devant Dieu, *coram Domino*: cela ressemble assez à un 607. serment. Mais il faut reconnoistre de bonne foy que si on

examine à la rigueur ces différents textes, on n'y voit aucune expreſſion qui marque qu'il eûſt fait un ſerment formel. Peut-eſtre que la ſainteté de ces prélats les mettoit au deſſus des ſerments, & que la crainte religieuſe de jurer leur tenoit lieu des jurements, meſme les plus ſolemnels. Il faut de plus obſerver que les éveſques vers le commencement de la premiére race n'avoient encore ni dignitez ni puiſſances temporelles qui les diſtinguaſt des ſimples particuliers. Nos rois à la vérité en honorérent quelques-uns de leur plus intime confiance, & ces princes firent meſme de grands biens à leurs égliſes. Les François d'ailleurs touchez de l'éclat de leurs vertus, recevoient leurs avis comme des loix, & ils n'entreprenoient rien ſans leur participation. Tout cela n'eſtoit encore cependant que des honneurs ſans titres, & des richeſſes ſans domination.

Mais de grands fiefs ayant eſté unis inſenſiblement à leurs croſſes, les éveſques ſous la ſeconde race ſe trouvant à la teſte des parlements & des aſſemblées générales de la nation; & ces prélats ayant des vaſſaux, & meſme des troupes qu'ils eſtoient obligez de fournir au prince, chacun ſelon leur contingent, il eſtoit bien juſte que ſuccédant aux grands de l'Eſtat par leurs fiefs, on s'aſſeûraſt alors de leur fidélité par des engagements plus précis & plus ſolemnels.

Jac. Sirmund. Notæ ad T. 2. Concil. Galliæ f. 6. 36. Paſquier Recherches de France c. 236.

Jamais ces ſerments ne furent plus fréquents que ſous cette ſeconde race, & par conſéquent plus mal obſervez. Nos rois les faiſoient meſme réïterer à une meſme perſonne en différentes occaſions. On ne voit preſque plus que ſerments, que parjures, que révoltes & que guerres civiles. Différentes cauſes y contribuérent: le changement arrivé dans la maiſon regnante y eût beaucoup de part; & l'origine des fiefs, l'élévation à la puiſſance des grands vaſſaux, cauſérent depuis une révolution générale dans le royaume, & donnérent comme une nouvelle face à la monarchie.

C'est ce qu'il faut développer aussi sommairement & en moins de paroles que nous pourrons.

Pépin chef de la seconde race, & qui venoit d'élever sa maison sur les ruines de celle de Clovis, n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit prendre trop de précaution pour s'asseûrer de la fidélité de ses nouveaux sujets. Ce fut le premier de nos rois qui se fit couronner avec les cérémonies de l'Eglise, pour consacrer sa personne & la rendre plus auguste & plus respectable à ses peuples ; & il se fit mesme couronner une seconde fois par les mains du pape Estienne, qui par complaisance pour ce prince, excommunia les François, s'ils reconnoissoient d'autres rois que les princes de sa race. On voit dans nos annales, & sur-tout dans la chronique d'Adelmus, tous les serments que Pépin exigea de Tassilon duc de Baviére. Il obligea ce prince de jurer successivement sur les tombeaux de saint Denys, de saint Martin & de saint Germain qu'il luy conserveroit & aux princes Charles & Carloman ses enfants une fidélité inviolable : *Fidelitatem jure jurando supra corpus sancti Dionysii promisit ; & non solum ibi, sed & super corpora sancti Martini & sancti Germani simili sacramento fidem servaturum pollicitus est.*

752.

Adelmi Chronic. ann. 756. & 757. Ann. rerum Francicarum. Annal. Bertiniani ad ann. 757.

Charlemagne, quoy-que plus autorisé par l'éclat de ses victoires, ne laissoit pas d'avoir pour suspecte la puissance & la fidélité des grands. Guillaume de Malmesbury, historien célébre & judicieux, remarque que ce prince, pour mieux s'asseûrer de ses nouvelles conquestes, donna la pluspart des grandes terres & des fonds aux églises, parce que, dit cet auteur, la foy du clergé luy estoit moins suspecte que celle des laïques, & qu'il esperoit que l'exemple & l'autorité sainte des évesques contiendroit mesme les laïques dans les bornes de l'obéïssance : *Nolle sacri ordinis homines tam facile quam laïcos fidelitatem Domini rejicere, præterea, si laïci rebellarent, possent illos excommunicationis autoritate & potentiæ severitate compescere.*

De-là vinrent tant de loix, de canons, de formules de

prester le serment de fidélité, & qu'on voit répandus, soit dans les capitulaires de ce prince, ou dans les conciles tenus sous son régne, & auxquels il soumit le clergé comme les laïques.

Missi Dominici.

Capitulata data missis Dominicis art. 2. an. 802.

Que tout homme, dit-il, dans l'instruction qu'il adresse aux commissaires des provinces, qui nous a promis fidélité comme à son roy, la renouvelle comme à son empereur : *Nunc ipsum promissum Cæsaris faciat.*

813.

Nous ordonnons, disent les Peres du troisiéme concile de Tours, que les évesques gardent une fidélité inviolable au prince : *Et fidem quam ei promissam habent inviolabiliter custodire studeant.*

On ne voit à la vérité encore dans ces textes différents qu'une simple promesse de fidélité à l'égard des évesques: *nunc ipsum promissum.* Il n'y est encore fait mention d'aucun serment précis. Mais sous le régne suivant quelques-uns de ces prélats n'ayant que trop profané la sainteté de leur caractére dans les guerres civiles, on exigea d'eux un serment de fidélité ; & le canon 12. du deuxiéme concile d'Aix ordonne qu'on dépose l'évesque qui aura violé ce serment : *Aut etiam sacramentum fidelitatis violaverit proprium gradum amittat.*

836.

L'empereur Loüis le Débonnaire son fils voulant asseûrer la fortune de Charles le Chauve, le dernier & le plus chéri de ses enfants, déclara en pleins Estats quel devoit estre son partage ; & il obligea, disent nos annales, les évesques, les abbez, les comtes & les vassaux de luy prester serment de fidélité : *Sicque, jubente imperatore, episcopi, abbates, &c. Fidelitatem sacramento firmaverunt.*

Bertin annal. an. 837.

Le mesme Charles le Chauve devenu roi de France, se plaignit dans le concile de Toul de la perfidie de Ganelon archevesque de Sens, convaincu d'entretenir des intelligences criminelles avec Loüis le Germanique, quoy-qu'il eûst presté serment de fidélité à Charles en quatre occasions différentes ; car il m'avoit engagé sa foy, dit ce prince, dans le temps qu'il n'estoit que clerc de ma chapelle : il

avoit

avoit réïteré ce serment à sa promotion à l'épiscopat, & les peres du concile luy représentérent qu'il avoit encore fait le mesme serment dans le temps du partage de l'empire entre les enfants du Débonnaire, & enfin au couronnement de son souverain : *Post repetita toties sacramenta.*

Je ne m'arresterai point à entasser tous les serments que l'on trouve dans cette seconde race. Je ne fais que marquer les matiéres en passant, & je cherche moins la multitude des faits que les différences qui s'y rencontrent. J'observerai seulement qu'il paroist par ces actes du concile de Toul, qu'il y a prés de 900. ans que les évesques dans le temps de leur promotion à l'épiscopat, prestoient ce serment de fidélité à nos rois. Il faut remarquer cependant que ce n'estoit pas sans répugnance; & que quand ils pouvoient s'en dispenser, ils ne donnoient qu'une simple promesse de fidélité sans jurement. On mît mesme cette différence entre les évesques & les abbez, que les évesques promettoient seulement, & que les abbez, comme les laïques, juroient la fidélité, comme on le peut voir dans les annales de saint Bertin : *Episcopi profitentes illi fideles fore; abbates vero sacramentis fidelitatem promiserunt.*

Mais l'establissement des fiefs sous la seconde race fit naistre les serments féodaux, dont aucun ordre de l'estat ne fut exempt dans la suite. Telle en fust l'origine.

Les gouverneurs des provinces ou des villes, abusant de la foiblesse du gouvernement, se perpétuérent insensiblement dans leurs emplois. Ils les rendirent bientost héréditaires; & d'officiers destituables à la volonté du prince, ils s'érigérent insensiblement en petits souverains.

Ils s'assujétirent ensuite des vassaux, & ils ne tenoient plus à la Couronne que par les différents serments de fidélité qu'ils prestoient à nos rois.

Il y avoit deux sortes de serments : le serment simple, qu'on appelloit communément serment franc ; & le serment lige. Le premier ne regardoit que le fief que le vassal tenoit du prince ou du seigneur suzerain. Telle estoit

Artus I. duc de Bretagne, Pierre Mauclert & Jean le Roux avoient fait des ferments liges. François I. Artus III. prestérent ce serment debout. *Lob. t. 1. p. 626. & 669. L. 1. c. 25.*

la province de Bretagne, dont quelques ducs prétendoient ne devoir à la Couronne qu'un serment simple, & seulement pour la terre & le fief qu'ils tenoient originairement de la couronne; & l'on rendoit ce serment debout, l'épée au costé, les mains sur les évangiles & avec le baiser.

Le serment lige tomboit aussi-bien sur la personne que sur le fief du vassal: tel estoit le serment que les rois d'Angleterre devoient autrefois à la Couronne pour le duché de Guyenne, ainsi que le reconnut Edoüard III. & comme on le peut voir dans Froissard.

Ce mot de *serment lige* venoit, selon quelques auteurs, d'un ancien usage de lier le pouce au vassal, ou de luy serrer les mains dans celles de son seigneur, pour marquer que le vassal estoit lié par son serment. On le rendoit nuë teste, à genoux, les mains jointes, sans épée, sans éperons & sans ceinture.

Du Chesn. t. 4. p. 189. Epist. Fulberti 45.

Ce serment renfermoit différentes obligations, que Fulbert évesque de Chartres rapporte dans une de ses lettres à Guillaume duc d'Aquitaine, & que ce prélat dit avoir prises luy-mesme des écrivains de son temps les plus autorisez: *Quæ ex librorum auctoritate notavi.*

Le vassal par son serment s'engageoit au prince de luy conserver la vie & les membres; qu'il seroit en seûreté dans les forteresses qu'il luy confioit; & il y avoit mesme de ces chasteaux qu'on appelloit specialement *fiefs jurables,* parce que le vassal, outre l'homage & le serment commun de fidélité, en faisoit un particulier d'ouvrir les portes de la forteresse en tout temps à son seigneur, & soit qu'il fust en guerre ou en paix, *pacatus vel non-pacatus;* & soit qu'il s'y présentast à la teste de son armée, ou avec sa maison & ses seuls domestiques, *ad magnam vel ad parvam vim.* Quelques-uns de ces vassaux en devoient sortir quand le prince y entroit; d'autres pouvoient y rester. Quelquefois ils n'estoient tenus simplement que de souffrir à chaque mutation de souverain qu'on arborast ses enseignes sur les tours, & qu'on y fist trois fois son cry de guerre:

Feudum jurabile.

toutes différences qui varioient selon la nature différente des inféodations.

Le vassal qui prestoit le serment lige estoit obligé de servir son seigneur en personne & envers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir, excepté contre son pere; & tant en guerre qu'en jugement, c'est-à-dire, à servir d'assesseur pour juger les causes de ses égaux, conformément à l'institution de la justice des Pairs. Il devoit se rendre utile à son seigneur. Fulbert explique cette utilité des secours qu'il devoit au prince quand il estoit en guerre: *Auxilium domino suo fideliter præstet.* On sçavoit le nombre de troupes que les grands vassaux devoient à la Couronne, soit qu'ils fussent laïques, ou du premier ordre du clergé.

Les grands officiers prestoient serment pour leurs charges. On y avoit annexé la justice & quelques revenus annuels. Le but de ces inféodations estoit de rendre ces offices héréditaires comme les gouvernements l'estoient devenus. Le connestable juroit Dieu son créateur, & par sa foy & sa loy, de servir le roy son maistre sans épargner sa vie & jusques à la mort inclusivement, ainsi que porte la formule de ce serment.

Bertrand du Guesclin recevant l'épée de connestable des mains du roy Charles V. la tira du foureau, & plein d'une noble confiance en son courage, je jure, dit-il, en adressant la parole au prince, que je ne l'y remettrai jamais que je n'aye chassé les anglois de vostre royaume: serment qu'il accomplit.

Vie de du Guesclin par du Chastelet p. 188.

1370.

Le chancelier juroit de bien & loyaument conseiller le roy, de luy garder son patrimoine, & le profit de la chose publique; qu'il ne serviroit à autre maistre ne seigneur qu'à luy, & que ne robes ou profit ne prendroit de quelque seigneur que ce soit, &c.

Nos rois exigeoient cette sorte de serment de leurs chanceliers dans un temps où les grands de l'estat ne faisoient point de difficulté de prendre des princes alliez de leur

maistre, des pensions qu'ils appelloient fiefs de bourse, & dont ils faisoient mesme des serments particuliers. Mais il estoit bien juste que le chef de la justice & des conseils du roy n'eust point de part à ces engagements étrangers:

Mich. de l'Hopit. serm. l. 1. ad Franc. Oliverium.

Longè qui maximus inter
Principis officia, atque toga civilis honores,
Totius est commissa fides.

Tous les serments de ces grands officiers estoient des serments liges. On les prestoit à genoux, nuë teste, les mains jointes, & dans celles du prince, & de la mesme maniere que les prestoient les vassaux de la Couronne.

C'est l'assujettissement à ces différentes cérémonies qui donnoit tant d'éloignement aux évesques pour les serments, & ils croyoient que l'obligation de mettre leurs mains entre celles du prince, comme une marque de vassalité & de dépendance, blessoit la supériorité de leur caractére: *Manibus enim datis more Francico fidelitas promittebatur.*

Ann. 858. c. 15.

Est-il juste, disoient ces prélats assemblez à Cressy, & qui s'expliquoient par la plume éloquente de Hincmarc, que des mains qui ont esté consacrées par une onction céléste, & que la langue des évesques qui est devenuë la clef du ciel, soient profanées par des serments qui ne conviennent au plus qu'à des laïques! *Manus enim chrismate sancto peruncta &c. & lingua episcopi quæ facta est clavis cœli.... ut sæcularis, super sancta juret!*

Cependant ce mesme Hincmarc ayant rendu sa fidélité suspecte au roy Charles le Chauve, ce prince l'obligea dans le concile de Pontyon de prester un serment précis de fidélité. C'est dequoy ce prélat fit depuis des plaintes si sçavantes & si améres, dans un ouvrage qu'il composa exprés en forme d'apologie. Il y employe l'autorité de l'Ecriture, il cite les peres, les papes, les conciles, pour faire voir qu'on devoit se contenter à l'égard d'un évesque d'une simple promesse de fidélité: *Non aliud sacramentum nisi*

Libellos professionis. Il semble à l'entendre qu'on ait violé nos plus saints mystéres. Il n'estoit cependant question que du mesme serment que les évesques avoient fait sous le régne de Loüis le Débonnaire, que la pluspart avoient renouvellé au roy son fils, que les abbez prestoient sans répugnance, & que le prince croyoit estre en droit d'exiger indifféremmment de tous ses sujets. Hincmarc estoit à la vérité un des plus sçavants hommes de son siécle, ennemi des nouveautez, & zelé défenseur de la doctrine de l'Eglise, mais trop jaloux de l'honneur & du succés de ses sentiments particuliers. Il s'estoit hautement déclaré dans l'assemblée de Cressy contre ce qu'il appelloit l'abus des serments, & il se voyoit avec une douleur meslée d'une secrete honte, l'apostat d'une opinion dont il eûst voulu estre le martyr.

Ses successeurs eûrent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les évesques prestérent serment. Arnould archevesque de Rheims, dit Hugues Capet écrivant au pape, nous a presté un serment qui doit servir de préservatif contre tous ceux qu'il avoit déja faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir : *Quod contra præterita & futura valeret sacramenta* ; d'où il semble résulter que ce prélat avoit presté le serment de fidélité aux derniers rois de la seconde race. *Duchesn. t. 4. Hist. Franc.*

Yves de Chartres qui vivoit sous le régne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces serments que les évesques prestoient à leur promotion à l'épiscopat. Radulphe, dit-il, dans sa lettre au pape Pascal, n'a pû obtenir le consentement du roy pour estre promû à l'archevesché de Rheims, qu'il n'eûst fait le serment de fidélité que les archevesques de Rheims & les plus saints évesques de France ont toûjours presté à nos rois : *Quam prædecessoribus suis regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses archiepiscopi & cæteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti episcopi.* Il est vrai que ces princes pour s'accommoder à la pieuse délicatesse des évesques, *Ep. 41. in Duchesn. t. 4. p. 239.*

& pour laisser mesme une juste distinction entre un ordre si respectable & les abbez ; nos rois, dis-je, se contentérent d'abord qu'ils fissent ce serment à la simple vûë du livre des évangiles : *Inspectis sacrosanctis evangeliis,* comme parle le concile de Meaux.

Forma juramenti fidelitatis facti regi Franciæ *Spic. tom. 10. p. 283. 1291.*

On trouve dans le 10. tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier serment, tel que » le presta Guillaume le Maire évesque d'Angers. Je me » présentai, dit ce prélat, devant le roy Philippes (c'est » Philippes le Bel) l'étolle au col & croisée, je mis la main » sur l'estomac en présence des saints évangiles ; pour lors le » seigneur de Chambery chevalier me dit, vous jurez au » seigneur roy & à son fils la loyauté, & que vous conserverez » son corps, ses membres, sa vie, ses droits & son honneur » temporel.... C'est ainsi que vous jurez ; & je respondis : » oüy je le jure : *Ita juratis, & nos respondimus ita* » *juro.*

Cette sorte de serment est encore plus développée dans un compromis que firent l'archevesque de Cologne, l'évesque de Liege & le duc de Brabant vers l'an 1332. & dans la personne de Philippe de Valois.

» Ce que lesdits archevesque, évesque & duc ont pro» mis tenir en bonne loyauté, les prélats la main au pectus » en la présence des saints évangiles, & sans y toucher, & » selon ce qu'à leur honneste estat appartient, & li, duc » par son serment.

La présence du confesseur du roy estoit requise dans ces » mesmes serments. Celuy qui fait serment de feaulté, dit » l'ancien livre de la Chancellerie de France, doit estre en » habit honorable, & a-t-on accoustumé de le faire au roy » aprés la messe, présent le confesseur du roy ; & le doit-» on l'étolle au col, les mains au pits ou poitrine, & non » pas les mains jointes comme l'hommage.

Spicil. t. 10. ibid.

Le serment devoit se prester pour le plus tard quarante jours aprés la main levée de la régale. *Ipse tamen electus,* dit Philippe le Bel, *tenebitur bona fide nos adire infra*

quadraginta dies post susceptionem regalium & nobis juramentum fidelitatis præstare.

Les évesques ne devoient ce serment qu'à la seule personne du roy, quand mesme leurs éveschez estoient situez dans des provinces du royaume qui avoient des comtes ou des ducs particuliers : *Sive sint duces, sive comites, aut alii domini temporales*, dit le roy Charles VII. écrivant au pape Eugene IV. *Sumus enim*, ajoûte ce prince, *unicus prælatorum & ecclesiarum hujusmodi princeps, protector & conservator.*

Spicil. t. 7. p. 286.

Philippe le Bel dont nous venons de citer l'Ordonnance, déclare expréssément dans la main-levée qu'il accorda à l'évesque d'Angers, que, si le comté d'Anjou venoit à estre separé de la Couronne, l'évesque ne feroit aucun serment qu'au roy mesme : *Episcopus non teneretur facere hujusmodi juramentum comiti Andegavensi.* Et Pierre Roger archevesque de Roüen, & depuis pape sous le nom de Clement VI. estant sollicité par Philippe de Valois de prester serment de fidélité à Jean duc de Normandie son fils, ce prélat voulut s'en dispenser, & allégua pour raison, qu'il ne devoit ce serment qu'au roy de France : & il fallut que le roy Philippe luy donnast des lettres patentes en datte de l'an 1334. par lesquelles ce prince déclaroit que cette prestation de serment ne pouroit tirer à conséquence pour les ducs de Normandie qui ne seroient pas, comme le prince Jean, héritiers présomptifs de la Couronne.

Lettres patentes de Philippes de Valois en François gardées dans les archives de la cathedrale, données à sainte Marie prés Pontoise, c'est Maubuisson, au mois de Juin 1334. Les Lettres de Jean duc de Normandie sont dattées du Pont saint Maixance au mois de Juillet de la mesme année.

A l'égard du cérémonial, il a changé dans la plus grande partie. Le prélat ne met plus d'étolle; il paroist seulement en camail & en rochet, & il preste serment à genoux les mains jointes & dans celles du prince. Le grand aumosnier y tient la place du confesseur du roy. On ne fait plus de difficulté de jurer sur les saints évangiles, & ce qui paroissoit un abus à Hincmarc est devenu un devoir pour ses successeurs. Mais c'est que la chaleur de nos disputes vient souvent moins de la différence qui se rencontre dans les sujets, que de l'émulation qui se trouve dans

Hist. des Arch. de Roüen p. 502.

les esprits, & de la supériorité que nous voulons prendre sur les opinions des autres.

Aprés tout, ce Hincmarc & les évesques de son temps devoient avoir d'autant moins de peine à presser ces serments, qu'eux-mesmes prenoient grand soin d'en exiger de leurs souverains pour la conservation de leurs priviléges. Ils ne mettoient point la couronne sur la teste de ces princes qu'ils n'en eûssent obtenu la promesse ou le serment de les protéger & de les défendre : *à vobis perdonari petimus, &c.* Nous vous demandons, dit le mesme Hincmarc, en adressant la parole à Loüis le Begue qu'il alloit sacrer, que vous conserviez nos droits, nos priviléges & nos libertez. Et le prince répondit : *Promitto vobis, & perdono canonicum privilegium :* je vous promets & donne ma parole que je conserveray exactement vos priviléges.

Ann. Bertiniani.

Il est bien vray que les seigneurs & les grands de l'estat prétendoient, ainsi que le rapporte M. de Marca, que ces paroles devoient moins s'entendre d'un serment que d'une simple promesse, & purement gratuite : & ce savant prélat ajoûte que ces termes *promitto, perdono,* que Loüis le Begue prononça, ne devoient pas avoir plus d'étenduë que ceux de *concedo, indulgeo :* oüy je vous le promets, je veux bien vous l'accorder. Mais cependant, si l'on consulte l'usage, le plus sûr interprete des textes douteux, il faut convenir, comme on le voit dans les relations différentes de leurs sacres, que nos rois, aprés avoir avoir prononcé le *perdono*, mettoient la main sur le livre des évangiles, ce qui sembloit faire de cette promesse un serment formel.

De concordia Sacerd. & Imperii. l. 4. c. 9. p. 295.

Cerem de Godefr. t. 1. p. 257. Sacre de François I. en 1514. le 25. Janvier.

Peut-estre, & qu'il me soit permis de hazarder cette conjecture, qu'il estoit arrivé de ces serments de nos rois, comme de ceux des évesques dont je viens de parler. Ce ne furent d'abord que de simples promesses, si l'on s'attache avec rigueur à la lettre & au stile ordinaire de nos anciennes chroniques, mais qui passoient pour de véritables serments dans des siécles où régnoit plus de bonne foy & de

de simplicité. On les revestit depuis de différentes formalitez, à mesure que les hommes avoient moins de probité & plus de méfiance ; & ces promesses prirent enfin le nom & le caractére de serments, par la cérémonie qu'on ajoûta de mettre la main sur les choses saintes, & par toutes les imprécations dont on dévoüoit les parjures à la vengeance divine.

Nous n'avons vû ni autels ni reliques dans les serments qui se firent au traité d'Andelaw, le seul qui nous soit resté de la premiére race. *591.*

Il ne paroist pas mesme de serment dans celuy de Stratsbourg fait vers l'an 842. entre Charles le Chauve & Loüis le Germanique. Ces princes déclarent seulement qu'ils font alliance, & qu'ils s'unissent pour l'amour de Dieu, pour le soulagement du peuple Chrestien, & pour leur commune deffense : *Pro deo amur, & pro Christian poblo, & nostro commun salvament :* jargon meslé de Latin & de Gaulois, appellé Roman, & dont s'est formée insensiblement la langue Françoise. *Cap. Baluz. t. 1.*

Ce ne fut que sous le regne de Charles le Simple que les promesses réciproques d'observer les traitez prirent la forme des serments corporels, c'est-à-dire, en touchant ou des reliques, ou le livre des évangiles. Celuy de Bonn fait entre le prince & Henry de Saxe roy d'Allemagne fut signé au milieu du Rhin, où se fit l'entreveûë des deux rois ; ils en jurérent l'observation sur les reliques ; & leur serment finit par ces paroles : *Sic nos deus adjuvet, & istæ sanctæ reliquiæ.* *921. ou selon Baluz. 926.*

Il ne se fit presque plus de traitez entre nos rois & leurs alliez, qu'on n'y fit intervenir des serments, soit sur les reliques ou sur les saints évangiles, & sur tout ce que la réligion a de plus sacré. J'observerai en passant que quand nos souverains traitoient avec des princes d'un rang inférieur, ils ordonnoient à quelque seigneur de leur suite de jurer & de mettre la main sur les reliques en leur pla-

ce. Jean comte de Mortain ayant fait un traité en l'an 1192. avec Philippe Auguste ; & le prince Anglois ayant fait les serments ordinaires, le roy de son costé fit jurer pour luy un chevalier de sa cour appellé Barthelemy : *Ego Joannes in propria persona juravi, rex autem Franciæ Bartholomæum militem suum fecit jurare.*

Recüeil de Traitez t. 1.

Ces seigneurs substituez, aussi-bien que les ministres & les ambassadeurs, juroient ordinairement au nom & par la personne de leur souverain : *in personam constituentis.* Georges cardinal d'Amboise, dans l'acte de foy & hommage qu'il rendit pour le duché de Milan à l'empereur Maximilien I. & comme procureur de Loüis XII. jura par la vie & le salut de son roi. Aussi estoit-ce ce que ce grand homme avoit de plus cher au monde : prélat, dit l'histoire, avec un seul bénéfice ; ministre sans avarice & mesme sans orgüeil, & qui n'eût jamais pour objet que la gloire d'un prince qui ne la cherchoit luy-mesme que dans la félicité de ses sujets. Nous retrouvons sous cette troisiéme race l'usage establi dés la premiére, de se prescrire de part & d'autre les reliques sur lesquelles on devoit jurer. Le second traité d'Arras fait en 1477. entre Loüis XI. & François duc de Bretagne, porte expréssément, que, le roy de sa part, & le prince de la sienne, jureront de garder ces presents articles, sur telles reliques que l'on voudra administrer à l'autre; reservé toutefois que le roy ni le duc ne seront tenus de faire ledit serment sur le précieux corps de N. S. ni sur la vraye croix, estant en l'église de Monsieur saint Lo d'Angers. Cette reserve de ne vouloir jurer sur le précieux corps de N. S. nous fait voir que cette sorte de serment estoit en usage dans la troisiéme race. Nous en avons une preuve dans le serment de fidélité que les estats de Bretagne prestérent en 1486. à Anne de Bretagne, fille & héritiere du duc François II. & depuis reine de France, & femme successivement des rois Charles VIII. & Loüis XII. Vous jurez, dit le chancelier de Bretagne, en adressant la parole aux seigneurs des estats, par

Idem. t. 2. p. 40.

27. Juillet.

d'Argentré p. 1081.

le précieux corps de nostre benoist Sauveur J. C. cy present « sacramentalement, & autres saintes reliques cy estant, dites « *Amen*. Le baron d'Avaugour & les autres membres des estats « députérent, disent les historiens de cette province, Michel Guibé évesque de Rennes, afin de toucher, au nom de tous, le corps de J. C. & respondirent *Amen*, dans le temps qu'il le touchoit. C'est ainsi que s'en explique d'Argentré.

Lobin. l. 20. p. 756

A l'égard de la croix de saint Lo, cette croix l'emportoit alors sur les reliques; mesme de saint Martin si reverées & si redoutables dans la premiére race. Loüis XI. ne vouloit point entendre parler d'y prester serment, sous prétexte que c'estoit manquer de respect pour l'instrument de nostre salut : mais un de ses historiens nous apprend que sa répugnance ne venoit que parce que c'estoit une vielle créance de son temps, dit cet auteur, que ceux qui se parjuroient, en jurant sur cette sainte relique, mouroient misérablement dans l'année : & le bon prince, qui estoit aussi attaché à la vie qu'il l'estoit peu à sa parole, dissimuloit sa crainte sous un respect si religieux.

P. Matthieu vie de Loüis XI.

Il est certain que la frayeur de la vengeance divine servit long-temps comme d'une barriére respectable contre l'inconstance & la perfidie des hommes. On inventa mesme différentes sortes d'imprécations pour fixer leur parole. Mais la foy n'est jamais plus mal gardée que quand on prend tant de mesures pour s'en asseûrer. Des usages si saints & si pieux eûrent enfin le sort de la pluspart des choses du monde ; on cessa de les révérer à force de s'en servir ; & les reliques les plus célébres pour les serments perdirent insensiblement leur réputation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parce qu'on y avoit eû trop souvent recours.

On fut obligé de changer la formule des serments. On substitua à la crainte du Ciel, qui se faisoit sentir trop rarement, la frayeur des foudres ecclésiastiques toûjours prests à tomber sur les parjures; & la pluspart des souverains de

l'Europe se soumirent de concert à estre excommuniez par le Pape, s'ils violoient leur serment.

On se flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaisner leur parole; mais ils échappérent bien-tost à ces précautions; & celuy qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit dispense de son serment, avant que de prendre les armes, ou, s'il avoit déja fait quelques actes d'hostilité, il en demandoit l'absolution avant qu'on eust prononcé contre luy les censures ecclésiastiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour asseûrer l'effet de l'excommunication, qu'on inventa la fameuse clause du *Nisi*. Cette clause consistoit en ce que ces princes, immédiatement aprés avoir signé leur traité, faisoient d'avance & de concert fulminer les censures par l'official de l'évesque diocésain de l'endroit où ce traité avoit esté conclu, & celuy-cy déclaroit dans sa sentence qu'il excommunioit actuellement celuy qui violeroit son serment dés à présent comme dés lors, & dés lors comme dés à présent. *Ex nunc pro ut ex tunc, & ex tunc pro ut ex nunc, nisi conventa acta, conclusa & capitulata realiter & de facto adimpleantur.*

Recüeil de Traitez t. 1. p. 133. ed. de Paris.

Ensorte que celuy de ces princes qui rompoit le traité estoit censé excommunié, sans qu'on fust obligé d'avoir recours à aucune autre forme de justice que la simple publication de la sentence de cet official.

Loüis XI. dans une promesse qu'il fit à Edoüard IV. roy d'Angleterre d'une pension annuelle de 50000. écus d'or, s'y engage, dit-il, par le traité de l'an 1475. sous les peines des censures Apostoliques & par l'obligation du *Nisi. Obligamus nos sub pœnis Apostolicæ cameræ & per obligationem de Nisi.* Mais cette clause inventée par quelques canonistes, n'estoit pas capable de fixer des princes que la crainte du Ciel ni le respect des choses saintes n'avoient pû arrester. Il fallut enfin avoir recours à des liens d'une autre espece. Ce fut par un interest purement temporel que ces princes tascherent de s'engager mutuelle

ment à tenir leurs paroles; & des souverains, dans une défiance réciproque, n'eûrent point de honte d'offrir ou d'exiger le serment de leurs sujets, & de les faire intervenir pour caution de leurs promesses. *Partem meorum hominum feci jurare*, dit Baudoüin comte de Flandres, dans le traité de Péronne, *& partem jurare faciam.* Ann. 1099.

Ces princes portérent encore plus loin la défiance & la précaution. Ils convinrent que ceux de leurs sujets qui auroient souscrit avec serment à leurs traitez, seroient en droit de passer dans le parti de celuy à qui on manqueroit de parole: abus qui rendoit les sujets arbitres de leur devoir, & les interprétes de celuy de leurs souverains.

J'ay donné pour seûreté de ma parole, dit Jean roy d'Angleterre, le comte d'Albemarle & tels & tels seigneurs, & ils ont fait serment de passer avec tous leurs vassaux au service du roi de France, si je rompois la paix que je viens de jurer: *Et hoc modo juramentum fecerunt quod ipsi cum omnibus feodis suis circa mare ad dominium Franciæ irent.* 1200.

Le fameux traité d'Arras ne se fit qu'à de pareilles conditions. Philippe duc de Bourgogne exigea du roi Charles VII. qu'il luy fournît les scellez & les serments des princes & seigneurs du sang, ainsi que portent les termes de ce traité, & que ces seigneurs s'obligeassent à passer dans son parti, si le roy violoit sa parole: stipulations à la vérité bien dures pour un souverain, sur-tout à l'égard de son vassal, mais que le malheur des temps rendoit supportables. La guerre civile & la guerre étrangere desoloient en mesme temps nos provinces. L'Anglois ligué avec le Bourguignon estoit maistre de la meilleure partie du royaume. Ce fier ennemi, abusant de nos disgraces, ne vouloit point de paix, & l'on ne pouvoit arrester le progrés de ses armes, à moins que de détacher le duc de Bourgogne de ses interests. En un mot, il estoit question de raffermir la monarchie ébranlée jusques dans ses fondements. 1435.

Ce fut dans cette vûë que Charles VII. ordonna à ses

plénipotentiaires de signer un traité qui eûst esté honteux, s'il n'eûst esté nécessaire. Mais les grands hommes sçavent se ployer aux conjonctures & se prester aux évenements sans rien perdre de leur véritable grandeur. Ce prince ayant joint ses armes à celles de Philippe, chassa les Anglois de la France; & victorieux de ces opiniastres ennemis, il maintint avec autant d'honneur que de religion le traité fait avec le duc de Bourgogne.

Ep. 219. ad 4. Episc. Curiæ.

On estoit deshonoré parmi les François, dit saint Bernard, si on violoit son serment, quand mesme un ennemy l'avoit exigé avec injustice: *Probro ducebatur apud Francigenas juramentum solvere, quantumlibet male publice juratum.* Plusieurs de nos princes ont souvent mieux aimé hazarder leur couronne, & mesme exposer leur vie, que de signer des traitez ou de prester des serments qui blessoient leur honneur ou leur conscience, & qu'ils prévoyoient qu'ils ne pourroient pas observer dans la suite.

On sçait ce qui arriva à saint Loüis aprés la perte de la bataille de la Massoure. Ce prince, que son zéle & son courage avoient conduit en Egypte, s'y trouva prisonnier des Sarrasins avec un grand nombre de ses sujets. On convint de sa rançon & de la leur Il estoit question de part & d'autre de prester les serments nécessaires pour confirmer le traité. On ne pouvoit prendre trop de précaution contre des Infidelles qui se faisoient un mérite de manquer de foy aux Chrestiens. Saint Loüis, instruit par un Syrien appellé Nicolas Dacre, exigea des Emirs certaines formules de serment qui, dans les principes de leur religion, passoient pour inviolables. Ils firent, dit Joinville, trois « serments différents: le premier, que s'ils manquoient à leur « parole, ils vouloient estre honnis comme cil qui alloit nuë « teste en pelerinage au tombeau de Mahomet, ou comme « cil qui laissoit sa femme, & la reprenoit aprés; ou en- « fin, comme le Sarrasin qui mange de la chair de porc. Les Emirs de leur costé firent composer deux serments par un renégat, & ils les firent ensuite proposer à saint

Loüis. Le premier portoit, que, si le traité se rompoit de sa part, il vouloit estre séparé pour toûjours de la compagnie de Dieu. Par le second, il consentoit d'estre mis au mesme rang que le Chrestien qui renie son Dieu, son baptesme & sa loy, & qui par mépris pour J. C. crache sur la Croix. Saint Loüis consentit à prester le premier serment; mais il rejetta avec indignation le second, qui luy parut plustost un blasphême estudié qu'un véritable serment. Les Emirs luy portérent plusieurs fois le poignard à la gorge pour l'y déterminer. Les uns vouloient luy couper la teste; d'autres menaçoient de le crucifier avec tous les prisonniers. Saint Loüis demeura ferme, & l'emporta. Toute la fureur des Emirs se changea enfin en admiration; & ce prince, quoy-que captif, sçeût faire respecter jusques dans 1250.
les fers sa religion & sa parole par des barbares furieux & insolents de leur victoire.

Nos souverains se sont enfin affranchis de toutes ces formules différentes. Ils ne jurent plus qu'en foy & en parole de Roy: serment plus simple, mais plus conforme à la majesté du Prince & à la dignité de sa Couronne.



DISCOURS
SUR
QUELQUES ANCIENS POETES,
Et sur quelques Romans Gaulois peu connus.

Par M. GALLAND.

TOUT ce qui contribuë à perfectionner l'histoire des sciences & des arts doit estre précieux ; & je me flatte au moins de faire une chose agréable au public, & à l'Académie en particulier, en tirant de l'oubli plusieurs poëtes & romans Gaulois, dont le nom & les ouvrages ont esté inconnus à la Croix du Maine & à Fauchet. Ce que j'en dirai pourra servir de supplément à ces deux auteurs, & estre de quelque utilité à ceux qui entreprennent une histoire complette de la poësie Françoise.

C'est de la bibliothéque de M. Foucault que j'ai tiré les matériaux de cet ouvrage, car tous les poëtes dont je dois parler y sont en manuscrit, & je les rapporterai dans le mesme ordre où je les ai placez dans son catalogue sous le titre de *Poëtes François anciens & modernes*. Par les poëtes François anciens, j'entends ceux qui ont écrit avant le regne de Loüis XI. & par les modernes, ceux qui ont écrit depuis, jusqu'au regne de François I. avant Clément Marot.

Je mets à la teste de ces poëtes anciens, le manuscrit intitulé *Le Brut d'Angleterre*, roman de Maistre Eustace. Je me sers du mot de *Roman* dans son ancienne signification, au lieu de ce que nous appellons Poëme aujourd'huy. En cette signification néanmoins c'estoit un poëme en Gaulois; langage qui dans les premiers temps fut appellé

appellé Roman, de la langue Latine ou Romaine, d'où il tiroit son origine.

Ce roman de Maistre Eustace est un petit volume *in folio* sur vélin, qui vient de la bibliothéque de Tristan de Saint-Amant, auteur des trois volumes de Commentaires sur les Médailles des empereurs Romains. En cela j'ay suivi l'exemple de Fauchet, qui l'a mis le premier des cent vingt-sept poëtes François dont il a donné la liste, comme celuy qui luy a paru le plus ancien par sa date.

Le roman de Maistre Eustace est suivi d'un recüeil de cinq autres romans trés anciens, tous en vers de huit syllabes, écrits d'une mesme main sur vélin. C'est un gros volume *in folio*.

Le premier de ces romans est le roman de Troye, par Benoist de sainte More. Ce poëte n'est pas dans la liste de Fauchet. C'est luy-mesme qui nous apprend son nom & son surnom au commencement du roman, à la premiére page; en ces vers:

Cette estoire n'est pas usée;
N'en gaires livres n'est trouvée:
La retraite ne fut encore.
Mais, Beneoit de sainte More,
L'a translaté, & fait, & dit,
Et à sa main les mots écrit.

Beneoit est écrit en trois syllabes à cause du vers; il se nomme aussi dans le corps du roman de mesme qu'à la fin, où il dit;

Je n'en sait plus, ne plus n'en dit;
Beneoit, qui c'est Roman fit.

Il est fâcheux qu'il ait négligé de dater son ouvrage, comme d'autres de nos poëtes l'ont pratiqué.

Le second roman est le roman *des Rois d'Angleterre*,

& de leurs œuvres, par Maistre Gasse, qui n'est pas dans la liste de Fauchet, non plus que Benoist de sainte More. il se nomme ainsi luy-mesme au commencement :

Maistre Gasse l'a translaté,
Qui en conte la vérité.

Le quatriéme de ces romans intitulé *Le Chevalier au Lion*, est aussi du mesme auteur. Il marque qu'il acheva ce dernier l'an 1155. en ces deux vers :

Mil & cent cinquante-cinq ans
Fit Maistre Gasse ce Roman.

Maistre Eustace a marqué dans les vers rapportez par Fauchet, qu'il a aussi achevé le *Brut* la mesme année. Ainsi il est constant que ces deux anciens poëtes ont esté contemporains, & qu'ils ont traité à peu prés le mesme sujet ; Maistre Eustace dans le Brut d'Angleterre, & Maistre Gasse dans le roman des rois d'Angleterre.

Il faut bien distinguer ce Maistre Gasse dont je viens de parler, de Gaces Brulet dont Fauchet fait mention à la page 122. poëte fameux du temps de Thiebaut roy de Navarre, dont il estoit ami. Le surnom de Brulet, le titre de Monseigneur, que Fauchet luy donne, & l'ortographe de leurs noms en font assez connoistre la différence.

Le troisiéme roman du recüeil est le roman de Perceval, dont le poëte, qui ne s'est pas nommé, se fait connoistre pour auteur de plusieurs autres ouvrages, en ces vers, par où il commence celuy-cy :

Cil qui fit d'Enée & d'Enide,
Et les commandements d'Ovide,
Et l'art d'aimer en Roman mist,
Del Roy Marc, & d'Uselt la blonde ;
Et de la Hupe, & de l'Eronde,
Et del Rossignol la muance,

Un autre conte commence
D'un vallet qui en Greſſe fu,
Del linage le Roy Artu.

Il paroiſt qu'il eſtoit de Beauvais, quand il dit quelques vers aprés, qu'il a trouvé l'original de cette hiſtoire

En un des Livres de l'Aumaire,
Monſignor S. Pierre à Biauvais.

C'eſt peut-eſtre Raoul de Beauvais, à qui Fauchet attribuë ſeulement des chanſons. Mais ſi tous ces ouvrages ſont véritablement de luy, comme il y a grande apparence, on luy eſt obligé de la connoiſſance qu'il en donne luy-meſme.

Le cinquiéme des romans du recüeil, eſt celuy des ſept Sages de Rome ou de *Dolopathos*, dont Hébers eſt auteur. Fauchet à la page 105. a traité amplement de l'auteur & du roman dont il cite un bon nombre de vers.

Voicy un autre roman fort ancien qui n'eſt pas mentionné par Fauchet. C'eſt le roman d'*Atkys* & de *Prophylias*, par Aléxandre, ſur vélin, *in fol.* L'auteur ſe nomme au cinquiéme vers du commencement que voicy;

Qui ſaiges eſt de ſapience,
Se doit eſpandre de ſa ſcience;
Si qu'il la puiſſe retenir,
Et qu'autre puit de luy oir:
Oicis le ſçavoir Aléxandre,
Qui par-tout veut ſon ſens eſpandre;
Quand il ſera du ſiécle iſſu,
Aprés ſa mort ſoit rameutu.
Aiert gaires ſaiges de clergie;
Mais des Aurtouts oit la vie.

Il a voulu dire par ces deux derniers vers, qu'il n'avoit pas fort approfondi les ſciences; mais qu'il avoit beaucoup lû.

La difficulté eſt de ſçavoir, ſi cet Aléxandre eſt le meſ-

me qu'Aléxandre de Paris, qui a donné le nom aux vers Aléxandrins, ou qui a donné lieu de les nommer ainsi, par le roman d'Aléxandre le Grand qu'il a composé en cette sorte de vers avec Lambert *Li Cors*, comme Fauchet l'a prouvé par des témoignages tirez de ce roman. Si cela est, le roman d'Athys fait voir qu'il a composé des ouvrages en d'autres vers qu'Aléxandrins. Ce vers,

Oicis le savoir Aléxandre,

marque que le roman a esté récité, & peut-estre mesme chanté publiquement, de mesme que le roman d'Aléxandre le Grand, & qu'un autre du mesme auteur dont Fauchet n'a point parlé. Celuy-cy est dans la mesme bibliothéque de M. Foucault sur papier *in fol.* intitulé *le Livre d'Elene, mere S. Martin, & Brison.* A la fin, on lit: *Cy finerai mon cronique d'Elaine, lequel a esté orthographié par le commandement & requeste de ma trés-noble & puissante Loyse, Dame de Crequy Canaples & de plusieurs autres terres & seignouries. Aléxandri manu propria.*

Comme l'écriture de ce manuscrit, autant qu'il le paroist, n'est que du seiziéme, ou tout au plus que d'environ la fin du quinziéme siécle, & que l'ouvrage, comme le stile le fait connoistre, est beaucoup plus ancien, il peut avoir esté copié sur l'original. Et si l'auteur est Aléxandre de Paris, comme la vray-semblance y est entiére, c'est encore un de ses ouvrages dont Fauchet n'a pas fait mention. Il est bon de remarquer en passant que cet ancien poëte, aprés avoir composé le roman d'Aléxandre avec Lambert *Li Cors*, en a composé d'autres en mesmes vers, dont il a esté le seul auteur. Celuy-cy est du mesme stile, & il commence ainsi :

Seigneurs, plaise vous, oir bonne canchon,
Je crois que de meilleur dire ne pourroit-on.

Ce début a rapport au livre de la vengéance d'Aléxandre

le Grand de Jean le Nivelois cité par Fauchet, qui commence aussi par ces vers :

Seigneurs, or faites pès, un petit vous taisiez :
Sorrez bons vers nouviaux ; car li autres sont viez.

Il marque de plus que c'est une pièce de jonglerie, composée pour estre recitée dans des assemblées de grands seigneurs. Elle est variée de differents recits, vifs & agreables.

Fauchet n'attribue à Robin de Compiegne que des vers en fait de Jeux Partis, ou de questions problematiques sur l'amour, & M. Foucault a de luy dans un manuscrit *in fol.* sur velin, un ouvrage de poësie sous le titre de *Traitié.* Ce sont des dits moraux, sententieux & satyriques, en quatrains. Son nom de Robin se trouve en celuy-cy :

Toutes ordres sont bonnes, bien gard, cascun le soie,
Cascun fait grand proëce, qui bien tient ce qu'il oie.
Mais on ne doit prisier, ce que Robin se loë.
Versonnenel, qui porte le venin en se coe.

Dans le mesme poëme, Robin de Compiegne se repent d'avoir composé les vers d'amour dont parle Fauchet, c'est dans ce quatrain qui est au commencement :

J'ay fait en me joneche, maint dit par vanité,
Où maintegent se sont maintefois delité.
Or nien doint Diex en faire pair vraie carité,
Pour amender les autres, qui pau m'ont profité.

Quoy-que Robin de Compiegne ne fasse pas mention de son surnom dans ce traité, son langage néanmoins qui sent le voisinage de la Picardie, le rend assez connoissable.

Avec le traité de Robin de Compiegne, il y a un roman en vers de huit syllabes, intitulé *le Pelerinage de Jesus-Christ.* L'auteur, qui ne se nomme pas, témoigne au com-

mencement qu'il l'a achevé l'an 1358.

Li Bestiaires, ou de la nature des bestes, roman en vers de huit syllabes sur velin *in fol*, par Guillames ou Guillaumes. Le premier feüillet est un peu rompu au haut, de maniére qu'il y manque une trentaine de vers, tant d'un costé que de l'autre.

Fauchet fait mention de quatre poëtes anciens du nom de Guillaume, chacun avec un surnom, qui sont Guillaume Viaux, Guillaume le Viniers, Guillaume de Lorris, Guillaume de la Villeneuve. Ainsi il paroist que celuy-cy, qui ne se donne pas de surnom, est un poëte différent. Il a dédié son roman à un Raoul qu'il appelle son seigneur, sans le distinguer autrement, comme il le marque à la fin, où il dit :

Guillames, qui cest livre fist,
En la desfinaille tant dist
De sire Raol son seignor,
Por qui il fu en tel labor,
Et li & bien guerdonné,
Et bien promis, & bien donné.

Richard Dourbault, est encore un des poëtes François qui n'a pas de rang dans la liste de Fauchet. Le manuscrit que M. Foucault a de luy est la *Coûtume de Normandie* en vers de huit syllabes sur papier, *in fol*, volume assez gros. Il se nomme à la fin de l'ouvrage, qu'il a daté de l'an 1280. Voicy l'endroit par où l'on pourra juger aussi de son stile :

Mil ans deux cent quatre fois vingt,
Aprés ce que Jesus-Christ vint,
En terre pour humain linage,
Pour rendre nous nostre héritage,
C'est le regne de paradis,

Que Adam nous toli jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre.
Mist Richard Dourbault cest livre
En rime au mieux qu'il seult.

C'estoit une grande entreprise pour ce temps-là; & l'on peut dire que Richard Dourbault s'en est acquitté en homme habile & capable. Il mérite d'autant plus d'estre mis au nombre de nos anciens poëtes, qu'il n'a pas tant composé son roman pour plaire que pour instruire.

Je ne parle icy du roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, & achevé par Jean de Meun surnommé Clopinel, que pour faire remarquer qu'à la fin d'un des deux exemplaires manuscrits que M. Foucault possede, écrits sur velin, avec des miniatures du temps, on lit ce distique:

Nature rit, si comme semble,
Quant hic *&* hæc *joignent ensemble.*

Nous avons déja parlé d'un roman de Perceval, dont Raoul de Biauvais peut avoir esté l'auteur. M. Foucault en a un autre différent sur vélin, mais défectueux au commencement & à la fin: ce qui fait que le nom du poëte demeure inconnu. Ce poëte est peut-estre Christien de Troyes, qui, selon Fauchet, a composé un roman sous ce titre, qu'il a dédié à Philippe comte de Flandres qui mourut l'an 1191. mais Fauchet n'a pas veû cet ouvrage. Il en parle seulement sur le témoignage de Geoffroy Thory de Bourges dans son livre intitulé *le Champ fleuri*. On peut juger du stile & de son ancienneté par ces vers qui en sont tirez:

Perceval ce conte l'estoire,
A si perduë la mémoire,
Que de Dieu ne luy sovient mais.
Cinq fois passa Avril & May,

Ce sont cinq ans tres tot entiers,
Ainçois qu'il entrast aus Mostiers,
Ne Dieu, ne sa croix aoura
Tout einsins cinq ans demoura.

Fauchet attribue seulement à Jean Bodel d'Arras une petite œuvre, dit-il, en forme d'adieu. Mais M. Foucault a un roman de la bataille de Roncevaux en vers Alexandrins d'un auteur inconnu, qui marque que Jean Bodiaux, c'est le mesme que Jean Bodel, a traité aussi la mesme bataille en roman. Cet auteur dit à la fin :

Mais dit vous en avons la plus grande partie ;
Et encore furent tant que j'aye ass.....
L'estoire, tout ainsi comme il m'est chargié ;
Car n'estoit que par moy soit de tout abbregié,
Que cele que j'ay dit fust de tout enlardie.
Que Jean Bodiaux fit que les langue ot polie,
De biaux savoir parler & de science aquisé.

Voilà en mesme temps une éloge de Jean Bodiaux, & un témoignage qui asseûre qu'il avoit traité auparavant le mesme sujet en vers.

A la fin de la bataille de Ronceraux de l'auteur inconnu, on lit : *Cy fine les bataille de Roncevaux, où Roll. & Olr. & leurs compagnons moururent, & Guanelon les Venetian, Roy Marsile, & en supendu & de trait à chevaux.*

Ensuite par une autre écriture fort ancienne, on apprend que ce manuscrit a appartenu à Jean de Flandres seigneur de Crevecœur : *Chez Romam, & Monsieur Jean de Flandres seigneur de Crevecœur que Dieu gard. Amen, amen.*

A ce roman il en faut joindre un autre d'un autre poëte qui n'est pas plus connu. C'est le roman de Renaut, dont le

le commencement manque. Il est *in 4°.* & écrit sur vélin en un volume assez gros. Le titre se lit à la fin dans ces deux vers :

Ci faut le Romant de Renaut,
Qui boens est, & maint denier vaut.

L'auteur du roman de Florimont en vers de huit syllabes sur vélin, petit *in fol.* n'est pas inconnu de mesme. Il est d'Aymé ou d'Aymon de Chastillon, qui témoigne au commencement qu'il estoit de la ville de ce nom. A la fin il se donne ces deux noms, où il marque aussi qu'il acheva son roman en l'an 1180. Il dit :

Quant Aymez en fit le Roman,
Mil & cent & quatre-vingt ans
Avoit de l'Incarnation,
A dont fust retrait par Aymon.

D'autres vers qui suivent ceux-cy font foy que le manuscrit est de l'an 1295. cent quinze ans aprés la composition du roman :

Et quant cil Romam fut écri,
Corroit mil deux cens quatre-vingt
Et quinze ans el mois d'Aoust.

Il n'est fait aucune mention du roman non plus que du poëte, ni dans Fauchet, ni dans la bibliotheque de la Croix du Maine.

M. Foucault a un autre exemplaire du mesme roman aussi sur vélin *in 4°.* où la mesme date de sa composition se trouve à la fin. Pour ce qui est du manuscrit, il est de l'an 1323. comme ces vers du copiste nommé Thomas le Huchier le certifient :

L'an mil trois cens & vingt-trois,
In jors devant la sainte Croix,

Fist Thomas le Huchier cest livre,
Moult fu lié que en fu delivre.

Lie signifie icy *joyeux*, de *lætus* ; d'où vient le mot de *liesse*. Le manuscrit est un peu effacé au commencement & en plusieurs autres endroits. A la fin il y a une partie d'histoire des Croisades, mais imparfaite & trés-maltraitée du temps.

Par la date de la composition de ce roman, on voit qu'Aymon de Chastillon a suivi de prés Maistre Eustace & Maistre Gasse, les deux plus anciens de nos poëtes.

C'est dommage que le roman de Roland, ou de Charlemagne & du comte Aimeri soit imparfait au commencement. Le nom du poëte, qui ne se trouve pas dans le reste, y estoit peut estre marqué. Il est sur vélin *in* 4°. & en vers de dix syllabes ; par où l'on peut conjecturer qu'il n'est pas si ancien que les précédents. En effet, il paroist que les poësies de nos poëtes les plus anciens, ne sont qu'en vers de huit syllabes ou de douze.

On trouve dans les mesmes manuscrits des contes pieux & moraux dont l'auteur ne s'est point nommé, *in* 4°. sur vélin. Ils commencent par ces vers, qui font juger de leur grande ancienneté :

Aide Dex voir, Jesus-Christ,
Pere, Fils, Saint Esperit.
Dex qui tot puet, qui tot créas,
Qui en la Croix sain te enas.

Voicy quelques titres de ces contes : *Dou Juiveau qui sescomingea ò les enfants*. C'est-à-dire : *Du petit Juif qui communia avec de petits enfants.*

De la fille au Bourgeis qui mit un enfant sur l'Ermite : c'est-à-dire, *de la fille du Bourgeois qui eût un enfant, & qui en accusa un hermite.*

De l'Ermite qui ardi sez doiz pour luy eschuier de luxure; c'est-a-dire, *qui se brûla les doigts contre la tentation de la chair.*

Je mets ici en rang un livre en prose *in* 4° sur vélin, à cause d'une piece de poësie qui est au commencement. Il est intitulé: *Demandes touchant l'ancienne chevalerie, faites au prince de chevaliers de Nostre-Dame de la Noble Maison.* Ce poëme commence & continuë en cette maniére de vers; c'est-à-dire, de deux vers de huit syllabes, & d'un de quatre.

L'autre jour mon chimin aloie;
En allant Melun colioie,
Pour mieux sçavoir
D'où vient qu'un hom puet avoir
Du commencement se puet émouvoir;
A si grand fait.

Il seroit curieux de sçavoir quelque chose davantage de ces chevaliers de Nostre-Dame de la Noble Maison & de leur prince; & Gioffroi de Charni eûst dû dire quelque chose de plus de sa personne.

Le roman de Fortune & de Félicité, sur Boëce de Consolation. Par frere Regnault de Loüens des Freres Prescheurs, ne doit pas estre oublié. Il est *in* 4° sur vélin, & c'est une traduction toute en vers du livre de Boëce de la Consolation de la Philosophie.

Le nom, le surnom & la profession de frere Regnault de Loüens se trouvent dans le prologue par acrostiches de quatre vers en quatre vers, dequoy il donne avis à la fin de son poëme, sans s'y nommer plus ouvertement. Ce qui facilite cette découverte, c'est que chaque premiere lettre des vers acrostiches est peinte dans cet exemplaire.

Le prologue & le premier livre sont en vers de seize syllabes, & les autres livres, au nombre de quatre, en vers

de huit ſeulement. Frere Regnault avertit dans le meſme prologue, que ſon intention avoit eſté de faire tout ſon roman en cette ſorte de vers; mais que la difficulté qu'il y avoit trouvée, l'avoit contraint de diſcontinuër. Il ne marque pas s'il en fut l'inventeur, ou s'il l'avoit priſe de quelqu'autre qui l'eûſt miſe en uſage avant luy. Voicy comme il commence le prologue:

Fortune, mere de triſteſſe, de doleur & d'affliction,
Mettre me fait en ma jueneſſe, mon eſtude & m'intention,
De faire un roman ſur Boëce, com dit de conſolation;
Qui donne confort & lieſſe à ceux qui ont tribulation.

Et il explique en ceux-cy, ce qui l'obligea de changer de deſſein.

Au premier, quand je propoſois du livre rimer la matiere,
En ma penſée propoſois totjours garder une maniére;
Car le livre cuidai rimer tout ſelon la rime premiére,
Mais un peu trop fort la trouvai, ſi j'ai rimé en plus aigiere.

On voit que ces vers de ſeize ſyllabes ſe réduiſent chacun à deux vers de huit, dont la rime eſt alternativement maſculine & feminine par quatrain; & c'eſt en cela ſans doute que frere Regnault de Loüens trouva de la difficulté. Il eſt bien remarquable que dans le premier quatrain, le premier hemiſtiche finit par une rime féminine, ſans eſtre ſuivie d'une céſure, excepté au quatriéme vers:

Qui donne confort & lieſſe à ceux qui ont tribulation.

Nos plus anciens poëtes en vers Alexandrins ſe donnoient cette licence, & il y en a des exemples dans les vers de Robin de Compiégne qui ont eſté citez cy-deſſus.

Nous avons encore à observer que frere Regnault de Loüens ne donne pas au mot de rime la signification d'aujourd'huy, mais du ῥυθμὸς des Grecs, & du *numerus* des Latins, c'est-à-dire, de l'arrangement compassé des syllabes, d'où resulte l'harmonie pratique. Au reste, frere Regnault de Loüens marque à la fin de son roman le temps qu'il l'acheva, qui fut en l'an 1336.

L'an mil trois cens sexe & trente;
Le darrain jour de Mars prenez
Si serez quant à fin mené;
Fut cy roman apoligné.

Si serez signifie, *ainsi vous sçaurez*.

A la fin du volume il y a un petit traité de morale en prose sans nom d'auteur. C'est un enseignement pour le fils d'une dame qui n'est pas nommée.

Frere Regnault de Loüens n'est pas le seul qui a entrepris de mettre la Consolation de Boëce toute en vers, M. Foucault en a un autre roman aussi tout en vers de huit syllabes, dont le romancier ne s'est pas nommé. Il est aussi *in* 4°. sur vélin, & il commence ainsi:

Tous ceux que fortune enyvre,
Qui tous de convoitise ardent,
Quant ils étudient ce livre,
Et diligemment le regardent, &c.

Le copiste a fini son travail par ces deux vers Latins, qui sont fort mal placez l'un prés de l'autre:

Scriptor qui scripsit, cum Christo vivere possit.
Detur pro pœna scriptori pulchra puella.

Dans un volume qui contient plusieurs traitez en prose, il y en a un par quatrains, en vers de huit syllabes d'un trés-ancien poëte qui n'est pas nommé, intitulé *les Pro-*

verbes des Philosophes. Virgile y est au nombre de ces philosophes, & la sentence renfermée dans ce quatrain luy est attribuée:

Par defaute de compaignie,
Est maint amour des compaignie:
Et par defaut de bon seigneur,
Ont maintes gens perdu du leur.

Defaute au féminin est remarquable dans le premier vers. Un des traitez en prose est intitulé: *le livre d'Amourettes par un hermite.* C'est un traité de dévotion. Le volume est *in* 4° sur vélin.

Dans un autre recüeil *in* 4° sur papier, il y a un ouvrage en prose & en vers de Pierre Michault, intitulé *la Danse des aveugles.*

Pierre Michault est appellé par la Croix du Maine dans sa bibliotheque Françoise, poëte & orateur François, secretaire du comte de Charolois fils du duc de Bourgogne en 1466. Selon le mesme la Croix du Maine, il est auteur d'un livre intitulé: *le Doctrinal de la cour*, partie en vers, partie en prose, imprimé *in* 8° à Géneve en 28. feüilles. Ce doctrinal de la cour est apparemment le mesme que l'ouvrage qui est ici appellé la danse des aveugles; le nom & le surnom de Pierre Michault se trouvent dans la derniere stance, qui dit:

Pierre ne peut humeur de bas pretendre,
Ne dure teste entendre à bien haut estile;
Pour ce submets le sens qu'on peut y prendre;
A tous lisans à qui poura l'entendre,
Par élever entendement habile.
Les priant tous que par voie utile,
Il leur plaise corriger bas & hault
Leur escolier & disciple Michault.

Il y a dans le mesme recüeil une piece de poësie Françoise, intitulée *Processus Balue.* C'est une satyre contre le cardinal Baluë, sans nom d'auteur.

J'acheve ces observations par trois ouvrages de poësie d'un auteur contemporain de Pierre Michault. C'est Olivier de la Marche, maistre d'hostel des derniers ducs de Bourgogne, dont il a aussi composé une histoire excellente, qui a esté imprimée plus d'une fois, & que l'on trouve dans les bibliotheques.

Le premier de ces ouvrages est intitulé: *De la puissance de nature, & comment les corps celestiaux gouvernent naturellement le monde.* Il est *in 4°*, sur vélin, en vers de huit syllabes, & il commence ainsi:

Dieu glorieux, & souverain,
De sapience & bonté plain.

Le titre du second ouvrage est *le Parement des dames*, avec des explications en prose, où l'on trouve l'histoire de *Grisilidis*, que feu M. Perrault a mise en vers. Il est *in 4°* & sur vélin. Il a esté imprimé avec les explications, au rapport de la Croix du Maine. Il est par stances de huit vers de huit syllabes.

M. Foucault a un autre exemplaire du mesme ouvrage sans explications, en petit *in 4°* sur vélin, avec des miniatures sous ce titre différent de l'autre: *Traité de l'amour des dames, au quel traité sont discourües plusieurs raisons, qu'il faut plustost aimer les dames à cause de leurs vertus, que pour les sensualitez & concüpiscence charnelle.*

Le troisiéme & dernier ouvrage est *le Chevalier déliberé*, sur papier, avec des figures ou mignatures qui ne sont pas fort exquises. Ce chevalier deliberé est Olivier de la Marche, qui en voyageant en chevalier errant, armé de toutes piéces, rencontre l'hermite appellé *Entendement*, qui luy fait voir les reliques de messire *Accident.* Ce sont les armes rompuës & brisées des vaillants hommes, qui ont fait le plus de bruit sur la terre. Il se bat contre Messire

Accident, auquel il ne peut resister ; de maniére qu'il se rend son prisonnier. Il s'égare ensuite, & il se trouve devant le palais d'*Amour*, où *Desir* veut qu'il entre, mais *Souvenir* l'en détourne. Il vient au manoir de bonne *Avanture*, demeure de fraische *Memoire*, & fraische *Memoire* luy montre les sépultures des anciens trépassez ; & par les épitaphes, il reconnoist ceux qui avoient esté déconfis par *Débile* ou par *Accident* : par *Debile* il entend la mort naturelle.

En cet endroit Olivier de la Marche fait mention particuliére des princes & des seigneurs qui estoient morts de son temps. Il parle ainsi de l'empereur Sigismond :

Le mis l'œil sur un Empereur,
Fils du puissant Roy de Béhaigne ;
Sigismond prince de valeur,
Hardi & vaillant deffenseur
Du grand empire d'Allemaigne :
Debile qui mainte en mehaigne
L'amors, abbatu, & maté,
Maulgré empire & royaulté.

Il dit aussi de Jacques de Bourbon, roy de Naples :

Là fut Jacques de Bourbon
Roy de Naples, moult à prisier :
Le monde ne luy sembla bon,
Se voüa à la Religion,
Et fut observant Cordelier.
Mais debile, pour le moustier ;
Ne pour royale dignité,
Ne la de la mort respisé.

Il y a vingt-huit stances historiques de cette sorte, qui font mention d'autant de personnes distinguées.

Le Chevalier Déliberé arrive enfin au palais d'*Atropos* où *Accident* & *Débile* tranchent le cours de la vie des mortels

aux

aux portes devant la closture du palais, il mit cette inscription en lettres dorées, comme il les appelle :

Cy fine le chemin mondain,
Cy fine la sente de vie.
Cy se fiert le pas inhumain;
Dont Atropos juge soudain
A le pouvoir & seigneurie.
Nul n'y entre qu'il ne desvie
Deux champions & si tres-forts
Qu'ils sont tous les ancestres morts.

Il décrit ensuite le combat donné entre Messire *Débile* & le duc Philippe de Bourgogne; mais ce combat manque dans le manuscrit. Atropos qui y préside est décrite en cette maniére.

Atropos d'un habit divers,
Fut paré d'estrange maniere;
Bandulé couleurs en travers,
Dentelé de terre & de vers,
Séant en pompeuse chayere.
Contenance montroit trés-fiere,
Tenant un dard de défiance,
Contre tel qui gaires n'y pense.
Son Maréchal fut Cruauté,
Qui tint des lices l'ordonnance.
Son Hérault estoit Volonté,
Portant un blason diapré
De couleurs de Méconnoissance.
Son Chancelier estoit Doublance;
Portant le seau dont Me souffie
Armoié de, Nul ne s'y fie.

On voit en cela le stile naïf du temps, qui donnoit fort dans ces sortes d'allégories.

Il y a à la fin une plainte en vers de la Justice, au nom de la Bourgogne, qui paroist estre aussi d'Olivier de la Marche.

Prenez pitié du sang humain ;
Noble Roy Loys de Valois ;
Nous tourmentez soir & matin,
Par guerres & piteux exploits.
Souviegne-vous, que povre & nu,
Bourgogne vous a soustenu,
Et souef nourri mainte année.
Mais vous avez mal reconnu
La plus dolente qui soit née.

La plus dolentente qui soit née ;
Est au debout de ses roëlles.
Par vous santé luy soit donnée :
Vous guérissez des escroëlles.
Mettez jus debat & querelles :
Car vous n'aurez hercle demain.
Ains que mort trappe vos merelles,
Prenez pitié du sang humain.



BIBLIOTHEQUE DU LOUVRE
SOUS LES ROIS
CHARLES V. CHARLES VI. ET CHARLES VII.
DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a long-temps que je cherche à m'instruire sur un fait obscur, qui regarde la Bibliotheque du Roy. Il paroist par d'anciens inventaires, que nos Roys ont eû autrefois dans le Louvre un amas de livres assez considérable, qui ne se trouvent aujourd'huy ni dans la grande Bibliotheque de Sa Majesté, ni dans le cabinet dont M. Dacier a la garde. Je voudrois sçavoir ce que ces livres sont devenus.

J'espere que la Compagnie ne me refusera pas ses lumiéres & ses secours dans cette recherche. Le fait que je me propose d'examiner est un point d'histoire, qui n'a jamais esté traité par aucun historien, & qui mérite bien, ce me semble, d'estre éclairci par de sçavants Antiquaires, assemblez dans le lieu mesme où estoit la Bibliotheque dont il s'agit, & où l'on voit encore aujourd'huy le cabinet des livres du Roy.

Pour traiter à fond cette question, il est necessaire, avant toute chose, d'expliquer ce que c'estoit que l'ancienne Bibliotheque du Louvre. C'est ce que je vais tascher de faire. Je ne diray rien de sa premiére institution, que je n'ay pû encore découvrir. Je parleray seulement des acquisitions qui l'augmentérent, des diminutions qu'elle souffrit, des inventaires qui en furent faits, & des personnes qui y exercérent la commission de Gardes de la Librairie pen-

dant plus de cinquante ans, sous le Roy Charles V. & sous les deux Rois de mesme nom qui luy succédérent.

Le Roy Charles V. surnommé le Sage, aimoit fort la lecture. *(a)* C'estoit luy faire un présent trés agréable que de luy donner des livres. On luy en apportoit de tous costez. Non seulement les Auteurs & les Libraires, mais encore les Princes, les grands de sa Cour, & la pluspart des officiers de sa maison, luy faisoient à l'envi de ces sortes de présents.

Tous ces livres, joints à l'ancien fond de la Bibliotheque qui luy avoit esté laissée par son pere le Roy Jean, formoient un amas d'environ neuf cens volumes. C'estoit beaucoup pour le temps auquel a vêcû Charles le Sage. L'Imprimerie, qui a si fort multiplié le nombre des livres,

(a) La sage administration du pére le fit introduire en lettres moult souffisamment, & tant que competemment entendoit son Latin, & souffisamment sçavoit les rigles de Grammaire. Laquelle chose pleust à Dieu qu'ainssi fust accoustume entre les Princes, & ce seroit chose tres-convenable & pertinent aux causes des cas divers & particuliers, dont la cognoiscence leur est imputée & de droit commise, de quoy ne peut avoir introduction des loys, ce n'est par estranges expositeurs tout par peresse d'un petit temps souffrir l'exercitation & labour d'estude. *Christ. de Pisan. MS. 9668. fol. 4. verso.*

Redirons-nous encore de la sagesse du Roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'estude & à science; & qu'il soit ainssi, bien le démonstra par la belle assemblée de notables livres, & belle Librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par souverains Aucteurs ayent esté compilez, soit de la Saincte Escriture, de Theologie, de Philosophie, & de toutes sciences, moult bien escripts & richement adornez, & tout temps les meilleurs Escrivains qu'on peust trouver occupez pour luy en tel ouvrage. Et se son estude bel a devis estoit bien ordonné, comme il voulsist toutes les choses belles, nettes, polies & ordonnées, ne convient demander. Car mieulx estre ne peust. *Christ. fol. 66.*

Et plus bas.

A ce propos que le Roy Charles amast science & l'estude, bien le monstroit à sa trés-amée fille l'Université des Clercs de Paris, à laquelle gardoit entiérement les priviléges & franchises, & plus encore leur en donnoit, & ne souffrist que leur fussent enfrains. La congrégation des Clercs avoit en grant révérance. Le Recteur, les Maistres & les Clercs solemnels, dont il y a maint, mandoit souvent pour oyr la doctrine de leur science, usoit de leurs conseils de ce qui appertenoit à l'esperituaulté, moult les honnouroit & portoit en toutes choses, tenoit benivolans & en paix. *Christ. Ibid.*

n'estoit pas encore connuë ; & elle n'a esté inventée que long-temps aprés la mort de ce Prince, vers la fin du régne de son petit-fils Charles VII.

La demeure ordinaire de Charles le Sage estoit dans le Chasteau du Louvre. Sa Bibliotheque y occupoit trois chambres, ou trois estages d'une des Tours du Chasteau, qui par cette raison fut nommée la Tour de la Librairie. L'espace estoit grand, veû le nombre des livres, qui n'alloit guéres qu'à neuf cens, comme je viens de le dire : mais les armoires estoient apparemment fort basses, & ne s'élevoient tout au plus qu'à hauteur d'appuy ; de maniére que chaque chambre ne pouvoit contenir qu'un petit nombre de volumes.

M. Félibien, dans son histoire des maisons Royales, dit que Charles V. pour garantir & conserver précieusement ses livres, fit fermer de barreaux de fer, de fil de latton & de vitres peintes, toutes les fenestres de sa Bibliotheque. Et afin, adjoûte-t-il, que l'on y pût travailler à toute heure, on pendit par son ordre à la voute trente petits chandeliers, & une lampe d'argent qui estoit allumée toutes les nuits. Il dit aussi que les lambris des murs estoient de bois d'Irlande, que la voûte estoit lambrissée de bois de cyprés, & que tous ces lambris estoient embellis de sculptures en bas relief.

Outre cette Bibliotheque, le mesme Roy avoit encore dans ses autres Chasteaux, *(b)* à Saint Germain, à Vincennes, & dans la Tour de Beauté, des estudes, ou des cabi-

(b) Il en avoit plusieurs, & il se plaisoit fort à bastir. Christine de Pisan, dans le Manuscrit qui a déja esté cité, fait le dénombrement des principaux édifices que ce Roy avoit construits. Au bois de Vincennes *(dit-elle, fol. 65. verso)* fonda Chanoines, leur assena leurs vies par belles rentes amorties. *Item*, les Bons-hommes d'emprés Beauté, & maintes autres Eglises & Chapelles fonda, amenda, & crut les édifices & les rentes.

Les autres édifices qu'il bastit, moult amanda & acrut son *hostel de S. Paul.*

Le *Chastel du Louvre* à Paris fist édifier de neuf, moult notable & bel édifice comme il appert. La *Bastille S. Antoine*, combien que puis on y ait ouvré & fus plusieurs des Portes de Paris fait édefice fort

nets de livres ; mais il n'avoit dans chacun de ces cabinets que quelques tablettes de livres choisis pour son usage particulier, & presque tous tirez de la grande Bibliotheque.

On trouvoit dans celle-cy des livres de toute espece; Les plus considérables estoient des Bibles Latines & Françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'Eglise, comme des Missels, des Breviaires, des Pseautiers, des Heures & des Offices particuliers. La pluspart de ces livres estoient couverts de riches étoffes, & enluminez avec un grand soin. Les ouvrages des Peres y estoient en petit nombre. En récompense il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, & grand nombre de vies particuliéres de Saints & de Saintes.

A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des Traitez d'Astrologie, de Géomantie & de Chiromantie, sciences fort à la mode dans les siécles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de Médécine, la pluspart d'Auteurs Arabes traduits en Latin ou en François; beaucoup d'Historiens, & encore plus de Romans en prose & en rime; quelques livres de Droit; peu d'anciens Auteurs des bons siécles; pas un seul exemplaire de Cicéron; & pour tous poëtes Latins, Ovide, Lucain & Boëce.

Les Livres d'Histoire faisoient la partie la plus curieuse de la Bibliotheque. Outre les Chroniques & les Histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs Histoires particulieres,

& bel. Au *Palais* fist bastir à sa plaisance. *Item*, les *murs neufs*, &c. *Item* dehors Paris le *Chastel du Bois de Vincennes*, qui moult est notable & bel, & avoit entençon d'y faire ville fermée, & là avoit establie en beauls manoirs la demeure de plusieurs Seigneurs, Chevaliers & autres ses mieux amez, & à chacun leur asseneroit rente à vie selon leurs personnes. Celuy lieu voult le Roy quil fust franc de toutes servitudes n'aucune charge par le temps à venir ne redevance demander. Edifia *Beauté*, qui moult est notable manoir. *Plaisance*, la noble maison. Répara l'*Ostel de Saint-Oyn*, & mains autres cy environ Paris. Moult fit rédifier notablement de nouvel le *Chastel de S. Germain en Laye*, où fist faire moult noble salle. Le *Chastel de Meleun*, & maints autres notables édifices.

fur tout de la vie de Saint Loüis, & des guerres d'outremer. Je donneray en son lieu une liste exacte de tous ces livres.

Quoy-que Charles le Sage entendist assez bien le Latin, il ne lisoit ordinairement les Auteurs Latins que dans des traductions Françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dés avant son régne on avoit traduit de Latin en François Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, & plusieurs autres originaux. Mais ce fut sur tout de son temps que ces sortes de versions devinrent à la mode.

Les plus sçavants hommes de son royaume, animez par le désir de luy plaire, & par la veüe des récompenses dont il payoit leurs travaux, mirent en François beaucoup de livres Latins, Espagnols & Italiens. Ils traduisirent aussi quelques Auteurs Grecs, & mesme des livres Arabes, non pas sur les textes originaux, mais sur les versions Latines qui en avoient esté faites dans les siécles précédents. Les plus illustres de ces traducteurs furent Nicolas Oresme, Evrart de Conty, Jean Goulain, Giles l'Augustin, Jean de Vignay, Jean de Baguay, Jean Dandin, Denys Foulechat, Jacques Banchat de Saint Quentin, le Prieur de S. Eloy de Paris, & plusieurs autres. Je serois trop long si je les nommois tous, & si j'entrois dans le détail des traductions qui furent faites par toutes ces personnes. Je me contenteray de rapporter ici le témoignage de Christine de Pisan.

« Mais nonobstant que bien entendist le Latin (elle parle du Roy Charles le Sage) & que ja ne fust besoing qu'on luy exposast, de si grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, qu'au temps à venir les volt pourveoir d'enseignements & sciences introduisibles à toutes vertus. Dont pour cette cause fist par solemnels maistres souffisans en toutes les sciences & ars translater de Latin en François tous les plus notables livres : si comme la *Bible* en iij maniéres : c'est assavoir le texte ; & puis le texte

» & les gloses ensemble; & puis d'une autre maniére allé-
» gorisée. Item, le grant livre de *saint Augustin de la Cité de*
» *Dieu*. Item, le livre *du Ciel & du Monde*. Item, le livre
» de *saint Augustin de Soliloquio*. Item, les livres de *Aristote*
» *Ethiques & Politiques*, & mettre nouveaulx exemples.
» Item, *Vegece* de Chevalerie. Item, les xix. livres *des pro-*
» *prietez des choses*. Item, *Valerius-Maximus*. Item, *Policra-*
» *tique*. Item, *Titus-Livius*, & trés grant foison d'autres; com-
» me sans cesse y eust maistres qui grand gages en recepvoient
» de ce embesogniez.

En l'année M. CCCLXXIII. qui estoit la neufviéme du ré-gne de Charles le Sage, Gilles Malet, pour lors Valet de chambre du Roy, fut chargé de la garde de la Librairie, c'est-à-dire, de la Bibliotheque. Il dressa luy-mesme l'inventaire des livres qu'il y trouva. Cet inventaire se voit encore aujourd'huy en original dans un des manuscrits de la Bibliotheque de M. l'Archevesque de Roüen. Il a appartenu au Roy François premier, comme il paroist par sa signature que l'on a effacée, & que l'on ne laisse pas d'entrevoir.

C'est un grand volume en papier, couvert de cuir rouge découpé par fleurons, qui a pour titre : *Inventoire des Livres du Roy nostre Seigneur, estans ou Chastel du Louvre*. Le premier feüillet est blanc. Sur le second on lit : *Cy-aprés en ce papier sont escripts les livres de trés souverain & tres excellent Prince Charles le Quint de ce nom, par la grace de Dieu Roy de France, estans en son Chastel du Louvre, en trois chambres l'une sur l'autre, l'an de grace M. CCCLXXIII. enregistrez de son commandement par moy Giles Malet son Varlet de Chambre.*

Cet ancien Catalogue est divisé en trois chapitres. Le premier est des livres contenus dans la premiére Chambre; il y en avoit 269. Ce chapitre finit par l'Inventaire de quelques instruments de Musique & autres choses de peu de valeur. Le second est des livres de la Chambre du milieu, dont le nombre n'alloit pas jusqu'à 260. Le troi-

siéme

siéme regarde la chambre du plus haut estage, qui contenoit 380. volumes.

C'est par cet Inventaire que nous apprenons de quels livres la Bibliotheque du Roy Charles le Sage estoit composée. Si M. l'Abbé Massieu veut se donner la peine de le feüilleter, il y trouvera peut-estre de quoy illustrer l'ouvrage qu'il a annoncé à la Compagnie, & dont il a déja lû icy de si beaux morceaux. Il verra du moins qu'il y est fait mention d'un grand nombre de vieux poëmes François, que l'on ne connoist pas d'ailleurs. Quoyqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel temps ces poëmes ont esté écrits, on peut toûjours asseûrer avec certitude que les plus modernes auroient aujourd'huy trois cens cinquante ans d'antiquité, puisqu'il y a presque tout ce temps-là que le Catalogue où ils sont indiquez a esté dressé.

Je ne croy pas que ce Catalogue ait esté veû de Fauchet. Il en auroit sans doute fait mention, & il n'auroit pas manqué d'en extraire les titres de plusieurs ouvrages, & les noms de quelques Poëtes fort anciens dont il n'a rien dit. La liste de toutes ces piéces nous meneroit trop loin : elle pourra trouver sa place ailleurs.

Gilles Malet, auteur de l'ancien Catalogue, n'a observé dans la distribution des titres & des inscriptions générales de chaque ouvrage, ni l'ordre alphabetique, ni celuy des matiéres. Il s'est particuliérement appliqué à décrire les dehors des livres, la grandeur & la forme du volume, les couvertures, les fermoirs, & plusieurs choses semblables. Tout ce petit détail estoit bon du temps de Malet. On avoit alors peu de livres, & la diversité des étoffes dont ils estoient couverts suffisoit presque pour les distinguer les uns des autres dans les catalogues, où la distinction des numerots n'estoit pas encore en usage. Si l'exactitude de Malet s'estoit bornée uniquement à marquer ces circonstances extérieures, son travail nous seroit fort peu

utile présentement : mais il a fait plus ; & dans beaucoup d'endroits de son Catalogue, aprés avoir indiqué le titre de l'ouvrage & le nom de l'auteur, il a encore marqué à quelle occasion le livre avoit esté composé, à qui il avoit appartenu, qui l'avoit donné au Roy, & quelques autres particularitez historiques, dont la connoissance n'est pas indigne de la curiosité des Antiquaires.

Aprés la mort du Roy Charles le Sage, décedé le seiziéme jour de Septembre de l'année MCCCLXXX. Maistre Jean Blanchet Secretaire du Roy eût ordre du Duc de Bourgogne de visiter la Bibliotheque. Il s'y transporta le sixiéme jour de Novembre de la mesme année. L'Inventaire écrit de la main de Malet fut collationé avec les livres qui estoient sur les tablettes ; & on n'y trouva de manque que ceux qui avoient esté donnez à diverses personnes par le feu Roy, ou *de son ordonnance*, c'est-à-dire, par son commandement exprés.

Bibliothéque du Louvre sous le Roy Charles VI.

Le nouveau Roy, Charles VI. sur le témoignage que ses oncles & les gens de son conseil luy rendirent de la fidélité de Malet, & de la bonne garde qu'il avoit faite des livres qu'on luy avoit confiez, oüi le rapport du Secretaire du Roy, qui dans sa visite avoit trouvé la Bibliotheque en bon estat & bien conservée, déchargea Malet, & le tint quite de tous les livres que le feu Roy luy avoit donnez en garde ; & à cet effet luy fit expédier des Lettres, dont luy & ses héritiers pussent se servir en cas de besoin, sans estre obligez de rapporter autre décharge ni mémoire.

En l'année M. CCCCIX. le nombre des livres de la Bibliotheque fut augmenté d'une vintaine de volumes, qui y furent envoyez par le Duc de Guyenne, fils aisné du Roy Charles VI. Giles Malet les reçût, & en fit le catalogue, à la teste duquel il mit ce petit avertissement : *Ce sont les livres, que noble & puissant Prince Monsieur le Duc de Guyenne, aisné fils du Roy Charles le sixiéme de ce nom Roy de France, a envoyez en la Librairie du Roy*

nostre dit Seigneur au Louvre par Maistre Jehan d'Arssonval, Confesseur & Maistre d'école de mondit Seigneur de Guyenne, & lesquels ont esté reçûs & mis en ladite Librairie par moy Gilles Malet Maistre d'Ostel du Roy nostredit Seigneur, & Garde de ladite Librairie. Le 7. de Jenvier mil quatre cens & nuef.

Pour dire quelque chose de la personne & du mérite de Gilles Malet, je me serviray encore icy des propres termes de Christine de Pisan, qui dans l'histoire que nous avons déja citée, en fait l'éloge, & raconte de luy un fait assez singulier. Le Roy Charles avoit, dit-elle, un sien Varlet de chambre, lequel pour cause que en luy savoit plusieurs vertus, moult amoit celuy par espécial sur tous les autres. Souverainement bien lisoit, & bien ponttoit, & entendens homs estoit, comme il y pert. Car encore est vif, Chevalier Maistre d'Ostel, sage & honoré comme il fust par ledit Roy moult enrichis. Comme une fois à celuy (Gilles Malet avoit nom) avenist tel inconvenient, qu'un sien petit-fils courant à tout un petit coutel pointu cheust dessus & se tuast, laquelle chose n'est mie doute fu grant douleur & perplexité au pere; néantmoins celuy propre jour fu devant le Roy lisant longue piéce, par autel semblant & chiere ne plus ne moins qu'acoustumé avoit. Dont le sage Roy, qui la vertu de toutes choses estoit considérant, comme il sceust le cas, moult l'en parla, & tels paroles dist de luy en son absence : *Se cest homme n'avoit ferme vertu, & plus grant que nature ne l'enfluë communément és hommes, la pitié paternelle ne luy souffriroit couvrir son cas sous telle constance.*

L'année M. CCCCX. Gilles Malet estant mort, ses deux enfants, Jean Maistre d'Hostel du Roy, & Charles prenant la qualité de Licentié en Loix, conjointement avec leur mére Nicole de Chambly, remirent les livres, dont leur pere avoit eû la garde, entre les mains d'Antoine des Essars, nouvellement pourveû de l'office de Garde de la Li-

brairie. Ces livres ayant esté inventoriez *(c)* par trois officiers de la Chambre des Comptes, on trouva qu'il manquoit un grand nombre de volumes cottez dans l'ancien Inventaire; & en mesme temps on reconnut qu'il ne manquoit que ceux qui avoient esté emportez de la Bibliotheque par ordre du Roy regnant, ou de son prédécesseur.

(c) M S. de Monseigneur de Roüen, fol. liij. Inventoire des livres du Roy Charles nostre Sire, sixiéme de ce nom, estant en une tour de son Chastel du Louvre en trois chambres ou estaiges l'une sur l'autre, commencée à faire le xxiij jour de Janvier l'an mil quatre cens & dix, & autres jours ensuivans, par Sire Michel de Laillier Maistre, & Maistre Nicolas Desprès Conseiller, & Jehan le Begue Clerc Notaire & Secretaire & Greffier en la Chambre des Comptes du Roy nostredit Seigneur à Paris, à ce commis par le comandement de bouche de Nosseigneurs desdits Comptes, en la présence de Messieurs Guillaume de Senlis Seigneur de Praelles executeur, & Jehan Malet Chevalier héritier en * pere de feu Messire Giles Malet, qui par l'ordonnance de feu le Roy Charles dernier trespassé en avoit eû la garde, aprés ce toute fois que lesdits executeur & héritier orent premiérement juré & affermé ausdits commissaires, qu'ils n'avoient onques veû ne sçeû que ledit deffunct eust eû aucun Inventoire desdits livres devers luy, & que s'aucun Inventoire en y avoit, on le devroit trouver en l'une desdites trois chambres. En la présence aussi de Anthoine des Essars Escuyer Varlet trenchant du Roy nostredit Seigneur, & commis de nouvel par luy à la garde d'iceuls livres, & de Sire Bureau de Dampmartin Bourgeois de Paris, qui le plus de temps y vacqua à reprendre lesdits Livres, pour & ou nom & du consentement dudit Anthoine, & lequel les reprit au plus prés que faire ce pot, & non mie au juste selon l'ordre de de l'ancien Inventoire fait par ledit feu Messire Giles, commencé ou iij feüillet de ce present livre, lequel livre fut lors trouvé en la basse desdites Chambres, en la présence des dessusdits, & ne porent lesdits commis en tout garder l'ordre dudit ancien Inventoire pour la grant multitude de livres & difficulté qui y estoit, mesmement que lesdits livres n'estoient mis de rent & en ordre és dits trois estages, & que plusieurs d'iceuls livres, qui devoient estre ou bas estage ou chambre d'icelle tour, estoient en l'un des deux autres, & semblement des autres qui devoient estre és autres deux estages. Ce present Inventoire parfait & achevé par ledit le Begue, par l'ordonnance de nosdits Seigneurs des Comptes, pour les grandes occupations desdits Sire Michiel & Després, en la presence toutes voyes & du consentement dudit Messire Jehan Malet, & dudit Anthoine des Essars, ou Bureau. Aprés la perfeceon dudit Inventoire, en fut le double baillé audit Anthoine, comme il est escript & signé de sa main en la fin de ce present Inventoire, ou vjxx xiij feüillet de ce Livre.

* p tranché, pour en premiére apparemment.

En effet, le Roy Charles le Sage en avoit tiré plusieurs, « les uns pour son usage, & les autres pour en faire part à « différentes personnes. Son fils Charles VI. avoit en cela « suivi son exemple. Les premiers Princes du sang, & surtout le Duc d'Anjou Regent du Royaume, s'en estoient « approprié un assez bon nombre. Les grands & les petits « officiers de la Cour en avoient emporté quantité, qu'ils « n'avoient pas rendus. En un mot, il semble que la Bibliotheque du Roy estoit alors comme un magazin public ouvert à tout le monde, & une espece de Tresor Royal, d'où il sortoit autant de richesses qu'il y en entroit.

Les Commissaires de la Chambre des Comptes firent d'abord l'énumération des livres absents, c'est-à-dire, des volumes délivrez aux deux Rois en different temps, ou à d'autres personnes par leur ordre. Ils en comptérent environ deux cens. Aprés cela on inventoria le reste de l'ancien fond, qui se trouva réduit à sept cens trente volumes. Enfin, ayant trouvé dans la premiére & dans la troisiéme chambre prés de deux cens volumes de nouvelle acquisition, dont il n'estoit fait aucune mention dans l'ancien Inventaire, on les adjoûta au nouveau, avec la liste des vingt volumes qui venoient du Duc de Guyenne. Tous ces livres ensemble ne passoient pas le nombre de neuf cens. Ainsi l'an M.CCCCXI. auquel temps le nouveau catalogue fut dressé, la Bibliotheque du Roy n'estoit pas plus nombreuse que prés de quarante ans auparavant, n'ayant esté augmentée depuis l'Inventaire fait par Gilles Malet, qu'à proportion des diminutions qu'elle avoit souffertes.

Le nouvel Inventaire achevé, Antoine des Essars écrivit son récepissé au revers du dernier feüillet. Le récepissé est conçeû en ces termes: Je Anthoine des Essars, Escuyer « Varlet trenchant, Conseiller & Garde des deniers de l'Espargne & de la Librairie du Roy nostre Seigneur, con- « fesse avoir eû & reçeû de Messieurs des Comptes du Roy « nostredit Seigneur, en six cahiers de parchemin contenant « lxxij feüilles, le double de ce présent Inventoire, deüe- «

„ ment collationné par Maistre Jehan le Begue Notaire &
„ Secretaire du Roy nostredit Seigneur, & Greffier en ladite
„ Chambre, avec les livres contenus en iceluy, depuis le
„ liij feüillet dudit présent Inventoire jusques-cy. Lesquels
„ livres sont en une tour du Chastel du Louvre en trois
„ chambres ou estaiges l'un sur l'autre. Desquelles cham-
„ bres ou estaiges les clefs me furent baillées par l'ordon-
„ nance desdites gens des Comptes dés le viij jour de Juillet
„ dernier passé. Tesmoing mon seing manuel cy-mis le xj
„ jour de Mars, l'an mil quatre cens onze. Signé Anthoine
„ des Essars.

La famille des Seigneurs des Essars estoit pour lors dans son plus haut lustre. Pierre des Essars, qui en estoit le chef, possédoit luy seul sept ou huit des plus grandes charges de l'Estat: car il estoit en mesme temps Prevost de Paris, Maistre des Eaux & Forests, grand Bouteiller, grand Fauconnier, grand General, souverain Gouverneur ou Maistre des finances du Royaume, Capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis &c. Il devoit son élévation au Duc de Bourgogne, auquel il s'estoit attaché, & pour lequel il avoit d'abord pris parti contre la maison d'Orleans. Antoine des Essars, Garde des deniers de l'Epargne & de la Librairie, estoit selon toutes les apparences le frere de Pierre, qui certainement avoit un frere, comme le témoigne Juvenal des Ursins, dans l'endroit où il dit que Messire Pierre des Essars & son frere s'en allérent hors de Paris, quand ils virent la maniére de faire de ceux que l'on nommoit Cabochiens. La disgrace de Pierre entraisna celle d'Antoine. Pierre abandonné par le Duc de Bourgogne, dont il avoit perdu la confiance, fut traisné sur la claye, & eût la teste tranchée le premier jour de Juillet de l'année MCCCCXIII. Antoine fut dépoüillé de ses charges. *(d)*

Voyez des Ursins p. 250.

(d) Vol. 108. des Memoires de Dupuy.
Annotations sur l'Hist. de Charles VI. p. 128.
Voyez aussi les pages 748. 788. 789. 790. 791. 792.

Celle de Garde de la Librairie fut donnée dés le onziéme du mois de May de l'année MCCCCXII. à Garnier de Saint-Yon, Eschevin de la ville de Paris, & sans doute parent de ces Saint-Yons, qui s'estant joints aux Gois & aux Tibers, soulevérent les gens de la grande & de la petite Boucherie en faveur du Bourguignon contre les Orleanois.

L'an M.CCCCXXIII. peu de temps aprés la mort de Charles VI. les livres de la Bibliotheque du Roy furent de nouveau inventoriez par trois Commissaires de la Chambre des Comptes, qui vacquérent pendant cinq jours à dresser un nouvel Inventaire. On nomma aussi trois Libraires pour faire la prisée des livres, dont le nombre n'estoit pas augmenté depuis le decés de Giles Malet, puisqu'il ne s'en trouva que huit cens cinquante-trois. Ils furent évaluez à la sommé de 2323. livres 4. s. c'estoit une somme considérable dans ces temps-là.

Le 22. Juin M. CCCCXXV. les Anglois estant pour lors maistres de la ville de Paris, le Duc de Betfort, qui prenoit la qualité de Regent du Royaume de France, se fit representer ces mesmes livres. Garnier de Saint-Yon luy en rendit bon compte, & continua de les avoir en sa garde jusqu'en l'an MCCCCXXIX. qu'il en fut pleinement déchargé par le mesme Duc. C'est icy que finit l'histoire de l'ancienne Bibliotheque du Louvre; ou du moins c'est tout ce que j'en ai pû recüeillir des deux Inventaires qui m'ont esté communiquez par M. Duchesne Bibliothecaire de M. l'Arch. de Roüen. Ceque j'adjoûte du troisiéme Inventaire, je l'ai extrait d'un petit memoire manuscrit, que le R. P. Sarbourg Bibliothecaire de l'Abbaye de Sainte Genevieve a trouvé parmi les papiers du P. Du Moulinet. Ce mémoire, dont il a eû la bonté de me donner copie, contient plusieurs choses curieuses, & mérite d'estre lû tout entier : voicy ce qu'il porte.

Le deuxiéme jour de Mars MDCLXXXVI. un certain « Escrivain me vint apporter un gros cahier de papier, con- «

» tenant soixante-huit feüillets, pour le voir & en prendre
» copie. Je trouvay que c'estoit l'Inventaire original fait par
» trois Commissaires députez l'an MCCCCXXIII. les 11. 12.
» 13. 14. & 15. d'Avril, des livres de la Bibliotheque du
» Roy, estant au Chasteau du Louvre en trois chambres,
» aprés le decés du Roy Charles VI. avec la prisée qui en
» fut faite par trois libraires, Garnier de Saint-Yon estant
» garde de ladite Bibliotheque ou Librairie. Le nombre des
» volumes desdits livres, tous manuscrits, la plusspart en par-
» chemin, se monte à 853. & l'évaluation de la prisée à
» 2323. livres 4. s.

» Dans les deux premiéres chambres estoient tous livres
» François, la plusspart traductions d'auteurs tant sacrez que
» profanes, & des vieux Romans.

» Dans la troisiéme estoient des livres Latins, sçavoir des
» Bibles, des Cours de Droit Civil & Canonique, beau-
» coup de livres d'Astronomie, Chiromancie, Médecine,
» & dont les auteurs estoient pour la plusspart Arabes. Il y
» avoit fort peu de bons auteurs ou Poëtes.

» A la fin du cahier est écrit, que le 22. Juin 1425. le
» Duc de Betfort Regent de France se fit répréſenter les li-
» vres contenus dans l'Inventaire par Garnier de Saint-Yon,
» qui les avoit en sa garde, dont il demeura content, & en
» chargea ledit de Saint-Yon; & le 15. Octobre 1429. le
» mesme Duc de Betfort déchargea pleinement ledit de
» Saint-Yon de tous lesdits livres, & luy en donna quit-
» tance par commandement de Monseigneur le Regent, (qui
» estoit le Duc de Betfort luy-mesme,) signé J. de Luvain.

» Il n'est pas dit ce que le Duc de Betfort fit desdits li-
» vres. Il y a bien de l'apparence, que puisqu'aprés en avoir
» chargé le Sr de Saint-Yon Bibliothecaire, il l'en avoit
» déchargé, ce fut pour les envoyer en Angleterre.

» Il y a icy un grand T. Live traduit en François, écrit
» sur du vélin, au dernier feüillet duquel on lit, qu'il fut en-
» voyé de France en Angleterre par le Duc de Betfort Re-
» gent au Duc de Glocestre son beau-frere. Il y a beaucoup
de

de raison de croire qu'il fit passer de mesme la mer à tous « les autres. «

J'avois dessein de faire transcrire cet Inventaire de la « Bibliotheque de Charles VI. mais j'y remarquay tant de » fautes des copistes, particuliérement aux livres Latins, « que j'ay esté dégoûté de le faire. «

Fait en l'Abbaye de Sainte Genevieve, ce 4. Mars 1686. « Signé *Du Moulinet*. «

A cette preuve, que le P. Du Moulinet tire du manuscrit de Tite-Live, on peut adjoûter une preuve semblable, tirée d'un manuscrit de la Bibliotheque du Roy, cotté 7031. & qui a pour titre, *Rational du divin office*. Cet exemplaire avoit d'abord appartenu au Roy Charles le Sage. Son seing est à la fin du livre, où il a écrit de sa propre main : *Cest livre, nommé Rasional des divins offices, est à nous Charles V. de nostre nom, & le fimes translater, escrire & tout parfaire en l'an MCCCLXIV.* Signé CHARLES.

Au commencement de ce mesme volume, au revers de la couverture, on lit : *Cest livre est à Jehan Conte d'Engolesme, lequel l'achetta à Londres en Angleterre, l'an de grace 1441.*

Voilà donc encore un livre qui avoit passé de France en Angleterre, & qui certainement estoit de la Bibliotheque de nos Rois. La conjecture du P. Du Moulinet est aussi confirmée par les Registres de la Chambre des Comptes.

Il est dit dans ces Registres, à ce qu'assure M. Felibien, que les livres de la Tour du Louvre furent achettez douze cens francs par le Duc de Betfort, & que cette somme fut comptée à Pierre Thury entrepreneur du mausolée du Roy Charles VI. & de la Reyne Isabeau son épouse. S'il est vray que le Duc de Betfort achetta les livres du Louvre, ce fut sans doute pour les transporter en Angleterre. Que s'il s'en trouve encore aujourd'huy quatre ou cinq dans la Bibliotheque du Roy, & peut-estre autant dans

quelques cabinets, il ne faut pas s'en estonner. Nous avons déja fait voir qu'il en est revenu quelques-uns d'Angleterre. D'ailleurs on ne peut pas douter que quelque soin que le Duc de Betfort eût pris de les rassembler tous pour les enlever, il n'en soit resté un assez bon nombre entre les mains des Princes & des particuliers, ausquels ils avoient esté prestez par les Bibliothécaires.

VIE DE CHRISTINE DE PISAN, ET DE THOMAS DE PISAN SON PERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

THOMAS de Pisan, pére de Christine, estant à Boulogne lieu de sa naissance, y fit amitié avec un docteur qui estoit de la ville de Forli. Ce docteur, aprés avoir pris ses grades à Boulogne, alla s'establir à Venise; y fût pourveû d'une charge de Conseiller, & y attira son amy Thomas, en le faisant son gendre. Les Vénitiens ne furent pas long-temps à connoistre la capacité de Thomas. Ils le retinrent chez eux, & le firent aussi Conseiller de la République. Thomas résida quelque temps à Venise, où il vivoit honorablement & fort à son aise, dans le temps que sa femme luy donna une fille, qui fut nommée *Christine.* Peu de temps aprés il fut obligé de faire un voyage à Boulogne, où estoit son bien, & où il avoit quelques affaires. A peine y fut-il arrivé, qu'on vint le solliciter de la part de deux Rois, qui en considération de son profond sçavoir, luy offroient chacun des conditions trés avanta-

geuses, s'il vouloit se rendre auprés d'eux, & s'attacher à leur personne. Ces deux Rois estoient celuy de France & celuy de Hongrie.

Thomas ne délibéra pas long-temps sur le parti qu'il devoit prendre. Le mérite personnel de Charles le Sage, la magnificence de la cour de France, le désir de voir l'Université de Paris, tout cela le détermina bientost en faveur de la France. Cependant il ne se proposa d'abord que de venir passer un an à Paris. Il laissa donc sa femme & ses enfants à Boulogne, & leur ordonna d'y demeurer sur son patrimoine: ensuite il prit congé de la Seigneurie de Venise, & vint en France.

Le Roy fut ravi de le voir, & ayant connu par luy-mesme le mérite de cet estranger, il luy donna une place dans son Conseil. Le dessein de Thomas estoit, comme je viens de le dire, de s'en retourner dans son pays lorsqu'il auroit passé un an à la cour de Charles. Mais Charles, loin de consentir à un retour si prompt, voulut absolument que ce sçavant Italien mandast sa femme, & qu'il la fist venir en France avec ses enfants & le reste de sa famille, pour s'y establir à perpetuité, & y vivre honorablement des bienfaits dont il prétendoit les combler. Enfin Thomas obéït, & sa famille passa en France. La femme & les enfants de cet Astronome, habillez magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le Roy, qui voulut les voir, & qui les reçeût trés gratieusement dans son Chasteau du Louvre un jour du mois de Decembre, fort peu de temps *Vers l'an* aprés leur arrivée. MCCCLXVIII.

Christine, qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fût élevée à la cour en fille de qualité. Son pére qui luy voyoit d'heureuses dispositions, & une inclination naturelle pour les sciences, voulut qu'elle cultivast son esprit par l'estude des lettres humaines. Il luy fit apprendre le Latin; & elle avoit déja fait quelques progrés dans ce genre d'estude, lorsqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de personnes de distinction, de

robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie, qui avoit de la naissance, de la probité & du sçavoir, l'emporta sur tous ceux qui se présentérent. Il épousa Christine, qui estoit encore trés jeune, n'estant âgée que de quinze ans: & bientost aprés il fut pourveû de la charge de Notaire & Secretaire du Roy, qu'il exerça avec distinction, aimé & consideré du Roy Charles son maistre.

Christine fut fort satisfaite du choix que son pére avoit fait d'un tel gendre. Voicy de quelle maniére elle s'exprime, parlant elle-mesme de son mariage: A venir au
» point de mes fortunes, le temps vint que je approchoie
» l'aage auquel on seult les filles assener de mari, tout fusse-je
» ancore assez jeunette, nonobstant que par Chevaliers, au-
» tres nobles, & riches Clercs, fusse de plusieurs demandée,
» (& cette vérité ne soit de nul reputée ventence: car
» l'auctorité de l'onneur & grant amour que le Roy à mon
» pére demonstroit, estoit de ce cause, non mie ma valeur)
» comme mondit pére reputast cellui plus valable, qui le
» plus science avec bonnes moeurs avoit; ainsi un jone es-
» colier gradué, bien né & de nobles parents de Picardie,
» de qui les vertus passoient la richece, à cellui que il réputa
» comme propre fils je fus donnée. En ce cas ne me plains-je
» de fortune. Car à droit eslire en toutes convenables gra-
» ces, si comme autresfois ay dit, à mon gré mieux ne voulsisse.
» Cellui, pour sa souffisance, tost aprés nostre susdit bon
» Prince, qui l'ot agréable, lui donna l'office, comme il fut
» vaquant, de Notaire, & son Secretaire à bourses & à ga-
» ges, & retint de sa court trés amé serviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le Roy Charles mourut.* L'Astronome déchût de son crédit. On luy retrancha une grande partie de ses gages: le reste fut mal payé. La vieillesse, accompagnée d'une longue infirmité, & peut-estre le chagrin, le mit au tombeau quelques années aprés la mort du Roy son bienfaicteur. Ainsi se termina la course de ce Philosophe, le plus célébre, & apparemment le plus habile de ce siécle. Christine

* L'an MCCCLXXX. âgé de 44. ans.

sa fille asseûre qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédit. Elle luy donne de grandes loüanges. Si nous l'en croyons, la prospérité des armes de Charles V. & la sagesse de son gouvernement, furent en partie le fruit des bons conseils de son Astronome, qu'elle ne blâme que d'avoir esté trop libéral. Voicy l'éloge qu'elle en fait. Durant son sain en- « tendement jusques à la fin, recognoissant son Créateur, « comme vray catholique trespassa mondit pére, droit à « l'eure que devant ot prenostiqué. Duquel entre les Clercs « demoura renommée, que en son temps durant, ne plus « de cent ans devant, n'avoit vescu homme de si hault en- « tendement és sciences Mathématiques en jugements d'a- « strologie. Avec ce entre les Princes, & ceux qui le fré- « quentoient, la vraye réputation de sa prodomie, ses bien- « faits, loyauté, vérité, & autres vertus, & nul reprouche, « faisoit plaindre sa mort, & regretter sa vie : en laquelle « nulle répréhension n'affiert, se trop grant libéralité de non « refuser riens que il eust aux povres, en tant qu'il avoit « femme & enfants, ne luy donne. Et que je ne le die par « faveur, de ceste vérité sont ancores aujourd'huy mains de « ses cognoiscens Princes & autres certains, comme de ex- « périence. Si fu un tel homme à bon droit des siens « plaint & plouré. *

On peut juger de l'estime que Charles le Sage faisoit de cet officier, par les grandes pensions qu'il luy donnoit. Thomas estoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'est-à-dire, si je ne me trompe, de prés de 700. livres par rapport à la monnoye d'aujourd'huy. Ses livrées, & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guéres moins ; & par-dessus tout cela on luy faisoit encore espérer un fond de terre de cinq cens livres de revenu pour luy & pour ses héritiers ; tant l'Astronomie, & particuliérement celle que l'on nomme Judiciaire, estoit à la mode dans ces temps-là, où la plus-part des Princes, mesme ceux qui avoient de la piété, estoient tellement prévenus en faveur de cette science su-

* *Joignez à cet éloge ce qui se lit dans le mesme Manuscrit fol. 68.*

perstitieuse, qu'ils n'entreprenoient rien de considérable qu'aprés l'avoir consultée.

Aprés la mort de Thomas, Estienne Castel son gendre se trouva le chef de sa famille. Il la soustenoit encore par sa bonne conduite, & par le crédit que sa charge luy donnoit, lorsqu'il fut luy-mesme emporté par une mala-
MCCCLXXXIX die contagieuse à l'âge de trente-quatre ans. Christine, qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve, chargée de trois enfants, & de tous les embarras d'un gros
» ménage. Or me couvint (dit-elle) mettre mais à œu-
» vre, ce que moy nourrie en délices & mignotemens n'a-
» voië appris, & estre conduisaresse de la nef demourée en
» la mer ourageuse sans patron; c'est à savoir le désolé mai-
» nage hors de son lieu & pays. A donc messourdirent an-
» goisses de toutes pars. Et comme ce soient les més des
» veufves, plais & procés m'avironnérent de tous léz, &
» ceux qui me devoient m'assaillirent, affin que ne m'avan-
» çasse de leur rien demander.

Le veuvage de Christine fut effectivement traversé d'une infinité de soins & de disgraces. Elle en passa les premiéres années à la poursuite des procés qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaise foy, ou de soustenir contre des chicanneurs qui luy faisoient d'injustes demandes. Enfin, aprés avoir couru long-temps de tribunal en tribunal sans pouvoir obtenir justice, rebutée par les grosses pertes qu'elle faisoit tous les jours, & lasse de mener une vie si contraire à son inclination, elle prit le parti de se renfermer dans son cabinet, & ne chercha plus de consolation que dans la lecture des livres que son pére & son mary luy avoient laissez. Elle-mesme nous apprend de quelle maniére elle s'y prit pour se remettre à l'étude,
» Ne me pris pas, dit-elle, comme présomptueuse aux par-
» fondesses des sciences obscures &c. Ains comme l'enfant, que
» au premier on met à l'a, b, c, d, me pris aux histoires
» anciennes des commencement du monde ; les histoires
» des Ebrieux, des Assiriens, & des principes des signouries,

procedant de l'une en l'autre, dessendant aux Romains, «
des François, des Bretons, & autres plusieurs Historiographes : aprés aus déductions des sciences, selon ce que en l'espace du temps que y estudiai en pos comprendre : puis me pris aus livres des Poëtes. «

Elle ajoûte que le style & les fictions poëtiques luy plûrent extrémément. A donç, dit-elle, fus-je aise quand j'os trouvé le stile à moy naturel, me délitant en leurs soubtiles couvertures, & belles matiéres, mutiées sous fictions délitables & morales ; & le bel stile de leurs metres & prose, déduite par belle & polie rhétorique. «

Alors instruite suffisamment de l'histoire & de la fable, & se sentant déja capable de produire quelque chose d'elle-mesme, elle suivit tout-à-fait son génie *, & se mit à la composition. Ce fut en l'année treize cens quatre-vingt dix-neuf qu'elle s'y mit tout de bon, estant pour lors âgée de 35. ans. Six ans aprés, elle publia le livre intitulé *Vision de Christine*, dans lequel elle asseure qu'elle avoit déja composé quinze volumes.

* *Prosopopée Nature. fol. 61.*

Depuis l'an M.CCCXCIX. (dit-elle) que je commençay jusques à cestui M.CCCCV. ouquel ancores je ne cesse, compilés en ce tandis quinze volumes principaulx, sans les autres particuliers petis dictiez, lesquieulx tous ensemble contiennent environ LXX. quayers de grant volume, comme l'expérience en est magnifeste. «

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits dictiez, c'est-à-dire, de petites piéces de Poësie, des Balades, des Lays, des Virelays, des Rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dés le temps mesme de ses procés & des plus grands embarras de son veuvage. La Ballade, où elle se plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre, est de ces temps-là. C'est elle-mesme qui nous l'apprend dans le récit de ses bonnes & de ses mauvaises fortunes, où elle dit encore expréssément, qu'au milieu de ses adversitez & de ses plus cruels chagrins, elle ne laissoit pas de faire des vers. Ne m'avoit ancore tant grevée for- «

Liv. 3. de la Vision f. 59.

» tune, que ne fusse, dit-elle, accompagnée des Musettes des
» Poëtes..... Icelles me faisoient rimer complaintes plou-
» rables, regraitant mon ami mort, & le bon temps passé, si
» comme il appert au commencement de mes premiers dic-
» tiez, ou principe de mes cent Balades, & meismement pour
» passer temps, & pour aucune gayeté attraire à mon cuer dou-
Manuscrit 7217. f. 217. » loureux, faire dis amoureux & gays d'autruy sentement,
» comme je dis en un mien virelay.

Ce fut apparemment à l'occasion des ces *dis amoureux*, que la médisance publia par tout, que cette veuve estoit véritablement amoureuse. Il est vray que dans ces petites piéces, que Christine avouë, il y en a de fort tendres; & que si elle n'avoit eu soin d'avertir ses lecteurs, que les sentiments qu'elle y exprime ne sont pas les siens, mais ceux d'autruy, il n'y auroit personne qui n'y fust trompé. Les mauvais discours, que l'on fit d'elle à ce sujet, luy donnérent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troisiéme livre de sa Vision. *Ne fu il pas dit de moy par toute la ville, que je amoie par amours*, dit-elle. *Je te jure m'ame, que icellui ne me cognoisçoit, ne ne savoit que je estoie : ne fu onques homme ne créature née qui me veist en public, ne en privé, en lieu où il fust...... Et de ce me soit Dieu tesmoing que je dis voir.... Dont comme celle qui ignocent me sentoie, aucune fois, quand on me le disoit, m'en troubloie : & aucune fois m'en sousrioye, disant ; Dieux & icelluy & moy savons bien qu'il n'en est riens.*

Christine eut donc beaucoup à souffrir des mauvaises langues qui attaquérent sa réputation: mais elle fut d'ailleurs avantageusement récompensée par le succés de ses ouvrages. Les premiéres productions de sa Muse luy acquirent l'estime non-seulement des Francois, mais aussi des estrangers. Le Comte de Salisbery, favory de Richard Roy d'Angleterre, aimoit la poësie, & faisoit luy-mesme des vers: *Gracieux Chevalier*, dit Christine, *aimant dictiez, & luy-mesme gracieux dicteur*. Pendant le séjour qu'il fit en France, où il estoit venu à l'occasion du mariage de son maistre,

maistre, & d'Isabelle fille de Charles VI. il fit connoissance avec Christine, dont les compositions luy avoient plû; il la prit en affection; & luy voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il luy offrit de l'emmener en Angleterre, MCCCXCVIII. pour le faire élever avec le sien. Christine y consentit; & son fils aisné, pour lors âgé de treize ans, * passa en Angleterre avec ce seigneur Anglois.

* *Le fils de Christine avoit 20. ans en 1405.*

A quelque temps de là Richard fut détrôné par Henry de Lancastre. Le Comte de Salisbery fut décapité. * Henry, qui venoit d'usurper la couronne, vit les *dictiez* & les autres livres que Christine avoit envoyez au Comte. Il les leût, & en fut si content, qu'il chercha dés lors tous les moyens d'attirer à sa cour cette illustre veuve. *A donc trés joyeusement* (ce sont les propres termes de Christine) *prist mon enfant vers luy, & tint chierement, & en tres bon estat. Et de fait par deux de ses hairaulx, notables hommes, venus par deça, Lencastre & Faucon, Rois d'armes, me manda moult à certes, priant & promettant du bien largement, que par-delà je allasse. Et comme de ce je ne fusse en rien temptée, considerant les choses comme elles estoient, dissimulé tant que mon fils peusse avoir, disant grant mercis; & que bien à son commandement estoïe: & à brief parler, tant fis à grant peine, & de mes livres me cousta, que congié ot mondit fils de me venir querir par deça pour mener là, qui ancore n'y vois. Et ainsi reffusay leschoite de icelle fortune pour moy & pour luy; pour ce que je ne puis croire que fin de desloyal viengne à bon terme. Or fus joyeuse de voir cil que je amoie, comme mort le m'eust seul fils laissié, & trois ans sans luy os esté.*

* Pour sa grant loyauté vers son droit Seigneur, *dit Christine.*

Christine n'ayant plus qu'un fils.

Si Christine avoit esté d'humeur à quitter la France; elle auroit trouvé des establissements considérables dans plus d'une cour estrangére. Elle en auroit trouvé mesme dans son propre pays. Le Duc de Milan luy fit des offres trés avantageuses. *Tres grandement avoit ordené de mon estat par rentes à tous-jours* (dit-elle) *se y aller vouloye: & ce scevent plusieurs gentils hommes du pays meismes, commis à*

cette ambassadrice. Quoy que Christine ne fust pas disposée à accepter la proposition qui luy fut faite de la part de ce Duc, aimant mieux pour certaines raisons rester en France que retourner en Italie, elle fut pourtant trés affligée de la mort de cet ami puissant, qui mourut trés peu de temps aprés.

Les Princes de la Cour de France n'avoient pas moins d'estime pour Christine, que ceux d'Angleterre & d'Italie. Elle s'attacha d'abord, & plus particuliérement ce semble qu'à aucun de tous ses autres protecteurs, à Philippes Duc de Bourgogne. Ce Duc, voulant donner à Christine des marques réelles de son estime, prit à ses gages le fils aisné de cette Dame, nouvellement revenu d'Angleterre; & il luy fournit pendant quelque temps à elle-mesme dequoy soustenir son estat. Ce fut aussi ce mesme Duc qui luy donna la commission d'écrire la vie de Charles le Sage.

Philippes le Bon, pére de Jean.

MCCCCIV. Christine n'avoit pas encore achevé ce dernier ouvrage, lorsque Philippes mourut, *laquelle mort* (dit-elle) *fut le renouvellement des navreures de mes adversitez, & semblablement grief parte à cestuy Royaume, si comme ou dit livre qu'il me commanda, non ancore lors achevé, je recorde en piteux regrais*.

MCCCCV. Il y avoit fort peu de temps que Christine avoit perdu ce dernier appuy de sa famille, lorsqu'elle composa le livre dont j'ay extrait la plus part des faits que je viens de raconter.

MS. 7394.

Ni la protection des grands, ni la réputation que l'auteur s'estoit acquise dés lors par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient encore enrichie. La mauvaise foy de ses débiteurs & la perte de plusieurs procés, comme on l'a déja dit, l'avoient mise en un estat où elle avoit besoin, non seulement de protection, mais de secours. Elle avoit à sa charge une mere âgée, un fils hors de condition, & de pauvres parentes *. Avec tout cela, elle avouë elle-mesme qu'elle conservoit un reste d'ambition, fondée sur le souvenir de sa naissance & de son ancien estat, & que

* *Elle dit (fol. 57.)* Qu'elle estoit trois fois double; *Ce qui signifie qu'elle avoit six personnes sur les bras.*

sa plus grande apprehension estoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ses affaires. Si te promets, « (dit-elle à dame Philosophie) que à mes semblans & abis « peu apparoit entre gens le faissel de mes ennuys: ains soubs « mantel fourré de gris & soubs surcot d'escarlate, non pas « souvent renouvellé, mais bien gardé, avoie espesses fois « de grans friçons, & en beau lit & bien ordené de males « nuis. Mais le repas estoit sobre, comme il affiere à femme « vefve; & toute fois vivre couvient. «

Au reste, quelque soin qu'elle prist de cacher son indigence, il estoit impossible que l'on ne s'en apperceûst, & c'est (à ce qu'elle asseûre) ce qui luy faisoit le plus de peine, lorsqu'elle estoit obligée d'emprunter de l'argent, mesme de ses meilleurs amis. Mais quand il couvenoit (dit-elle) « que je feisse aucun emprunt ou que soit, pour eschever « plus grant inconvénient, beau sire Dieux, comment hon- « teusement à face rougie, tant fust la personne de mon « amistié, le requeroïe: & ancore aujourduy ne suis garie « de cette maladie, dont tant me me greveroit, comme il me « semble quant faire le m'esteut, un acés de fievre. «

Les bienfaits du Duc de Bourgogne purent soulager la misere de Christine, mais ils ne la mirent pas à son aise. Un an aprés la mort de ce Duc elle se plaint du peu de secours qu'elle reçoit des grands; de la nécessité où elle se voit réduite *de poursuivre à grant train les gens de finance, qui la promenent de jour en jour par leurs belles paroles;* de l'impossibilité où elle se trouve d'entretenir sa mere selon l'estat qui luy convient; de ce qu'elle ne peut assister de pauvres parentes à marier, & de ce qu'enfin elle est privée de la compagnie de ses deux freres, qui n'ayant pas de quoy subsister en France, s'en sont allez vivre sur les héritages de leur pere. MCCCCV. *Liv. 3. de la Vision fol. 64.*

Christine estoit âgée de trente-neuf ans, lorsqu'elle se plaignoit ainsi de sa mauvaise fortune. Je ne sçay si dans la suite elle fust plus heureuse. Parmi les piéces que Denis Godefroy à adjoutées aux notes sur l'histoire du Roy

* Extrait du quatriéme & dernier compte d'Aléxandre le Boursier Receveur général des Aydes pour le fait de la guerre 1411. p. 791.

Charles VI. je trouve un extrait * d'un Registre de la Chambre des Comptes de l'année M. CCCCXI. où il est fait mention d'une somme de deux cens livres *accordée à Damoiselle Christine de Pisan, veufve de feu Maistre Estienne Du Castel, jadis Clerc Notaire & Secretaire du Roy, pour considération des bons & agréables services que feu Maistre Thomas de Boulogne, en son vivant Conseiller & Astrologien du feu Roy Charles que Dieu pardoint, & dudit Seigneur, & aussi pere d'elle, avoit faits, & pour certaines autres causes & considerations, deux cens livres, par Lettres du Roy du 13. May mil quatre cens onze.*

Si Christine avoit alors assez de crédit pour obtenir des gratifications de deux cens livres, ce qui estoit une assez grosse somme dans ces temps-là, il falloit qu'elle fust un peu reconciliée avec la fortune.

Au milieu de ses plus grandes adversitez elle ne fust pas sans consolation. De trois enfants que son mary luy avoit laissez, il luy restoit un fils & une fille, tous deux également recommendables par d'excellentes qualitez du corps & de l'esprit. *N'as-tu un fils*, luy dit dame Philosophie, *aussi bel & gracieux, & bien moriginez, & tel que de sa jonece, qui ne passe vingt ans, du temps qu'il a estudié en nos premiéres sciences & grammaire, on ne trouveroit en Réthorique & Poëtique langage, naturellement à luy propice, gaires plus aperte & plus soubtil que il est, avec le bel entendement & bonne judicative que il a.*

L'éloge de la fille n'est pas moins magnifique. *Ton premier fruit* (c'est encore dame Philosophie qui parle) *est une fille donnée à Dieu & à son service renduë par inspiration divine, de sa pure voulenté, oultre ton gré, en l'Eglise & noble religion des Dames à Poissy, où elle, en fleur de jonece & trés grand beauté, se porte tant notablement en vie contemplative & dévotion, que la joye de la relacion de sa belle vie souventefois te rend grand reconfort.*

Les portraits que nous avons de Christine dans quelques-uns de ses Livres enluminez de son temps, s'accor-

dent assez avec l'idée qu'elle mesme a eu soin de nous donner de sa physionomie, lorsqu'entre les grands avantages dont elle reconnoist qu'elle est redevable au Créateur, elle met celuy *d'avoir corps sans nulle difformité & assez plaisant, & non maladis, mais bien complexionné.*

De toutes les Mignatures, où elle est représentée, la plus parfaite, à ce qui me paroist, est celle qui se trouve dans le Manuscrit 7395. à la teste du Livre intitulé la *Cité des Dames.* On y voit une Dame assise sous un dais, la teste penchée sur la main gauche, & le coude appuyé sur un bureau. Elle a le visage rond, les traits réguliers, le tein délicat & assez d'embonpoint. Ses yeux sont fermez, & elle paroist sommeiller. Sa coëffure est une espece de cul de chapeau, bleu ou violet, en pain de sucre, ombragé d'une gaze trés déliée, qui estant relevée tout autour, laisse voir à nud le visage, & ne cache pas mesme les oreilles. Une chemise extremément fine, dont on n'apperçoit que le haut, & qui est un peu entrouverte, couvre suffisamment les épaules & la gorge. Une robe bleuë brodée d'or par le bas, & doublée de feüille morte, s'ouvre sur le sein, comme aujourd'huy les manteaux de femme, & laisse entrevoir un petit corset de couleur de pourpre bordé d'un passement d'or. Le reste du tableau est rempli de trois figures, qui representent trois autres Dames, dont il est inutile de faire icy la description.

Lays.
Virelays.
Rondeaux.
Jeux à vendre; autrement, *Vente d'Amours.*
Autres Balades.
L'Epistre au Dieu d'Amours.
Le débat des deux Amants.
Le livre des trois Jugements.
Le livre du dit de Poissy.
Le Chemin de lonc estude.
Les dits Moraulx, ou les enseignements que Christine donne à son fils.
Le Roman d'Othea, ou l'Epistre d'Othea à Hector.
Le livre de Mutacion de Fortune.

PROSE.

Histoire du Roy Charles le Sage.
La vision de Christine.
La Cité des Dames.
Les Epistres sur le Roman de la Rose.
Le livre des Faits d'armes & de Chevallerie.
Instruction des Princesses, Dames de Cour, & autres Lettres à la Reine Isabelle en M. CCCCV.
Les Proverbes Moraulx, & le livre de Prudence.

QUERELLE DES PHILOSOPHES DU QUINZIEME SIECLE.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

ENTRE un grand nombre de piéces curieuses, qui n'ont jamais esté imprimées, & qui sont répanduës dans les Manuscrits de la Bibliothéque du Roy, l'on trouve une bonne partie de ce qui a esté écrit par les Philosophes du XV. siécle, au sujet de la doctrine de Platon préférée à celle d'Aristote. C'est de ces différents écrits, aussi-bien que des livres imprimez, que j'ay extrait toutes les particularitez de cette fameuse dispute, dont je ne croy pas que personne ait pris à tâche jusqu'icy de rassembler les circonstances pour en donner un détail historique tel qu'est celuy-cy.

Vers le milieu du XV. siécle, peu de temps avant que les Turcs se fussent rendus maistres de Constantinople, il s'alluma une espéce de guerre civile dans la République des Lettres entre les Philosophes Grecs, qui fleurissoient alors en assez bon nombre à Venise, à Florence, à Rome & dans le reste de l'Italie. Gemiste Plethon, l'un des plus beaux génies de son siécle, hommes trés-sçavant, & grand Platonicien, entreprit de décrier Aristote, dont la Philosophie estoit seule en regne depuis long-temps dans toutes les Ecoles d'Occident, où les disciples d'Averroës, d'Avicenne & des autres Philosophes Arabes, l'avoient fort accréditée. Il publia d'abord un petit écrit sous le titre de *Sentiments d'Aristote différents de ceux de Platon*. Cet écrit, qui est imprimé, & dans lequel la Philosophie de Platon est par-tout préférée à celle d'Aristote, fut attaqué par trois hommes également illustres.

Le premier, nommé George Scholarius, qui fut depuis Patriarche de Constantinople, connu sous le nom de Gennadius, s'appliqua particuliérement à faire voir, que les principes d'Aristote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la Théologie Chrestienne. Nous n'avons de cet ouvrage de Gennadius, que ce que Plethon luy-mesme nous en a conservé dans l'écrit intitulé, *Réponse aux raisons que Scholarius a alléguées pour la défense d'Aristote.* Je ne crois pas que cette réponse, dont on a une copie manuscrite dans la Bibliothéque du Roy, ait jamais esté imprimée. Pléthon y parle à son adversaire avec toute l'aigreur d'un homme picqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maistre qui fait la leçon à un écolier.

Gennadius ne jugea pas à propos de repliquer sur le champ. Il attendit une occasion favorable, qui se rencontra peu de temps aprés, & qu'il ne laissa pas échapper. Il sçût que Plethon composoit un livre à l'imitation de la République de Platon, & que dans ce livre il prétendoit establir un nouveau systême de Religion, & une Théologie purement payenne. Il laissa là Platon & Aristote, & attaqua directement l'auteur du nouveau systême, l'accusant de vouloir renverser la Religion Chrestienne, & restablir celle des payens qui adoroient plusieurs Dieux.

Plethon effrayé par cette accusation, n'osa publier son livre ; & il se tint caché tant qu'il vescut. Aprés sa mort, Demetrius, Prince Grec de la famille des Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit esté mis en dépost, le fit remettre entre les mains de Gennadius pour lors Patriarche, qui le parcourut promptement, en fit la censure, & le condamna au feu. Nous avons dans un manuscrit du Roy la Lettre de Gennadius à Jean l'Exarque, où ce fait est raconté tout au long, & où la doctrine pernicieuse contenuë dans le livre de Plethon est solidement refutée.

Quoy-que la censure du livre de Plethon, publiée par Gennadius, n'attaque directement ni Platon ni les Platoniciens, on voit bien cependant que l'auteur de la censure

a eu

a eu dessein de justifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philosophie de Platon, & de monstrer combien la lecture des livres de ce Philosophe estoit dangereuse, puisqu'elle avoit tellement gasté l'esprit de Gemiste, qu'elle luy avoit fait naistre l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la Religion.

Aprés Gennadius, les deux plus illustres défenseurs d'Aristote furent Théodore Gaza, & George de Crete, connu sous le nom de Géorge de Trébizonde. Gaza écrivit directement contre Plethon. George commença par attaquer Bessarion, qui raconte luy-mesme l'origine de cette querelle dans son sixiéme livre de l'Apologie de Platon. Voicy le fait.

Aristote, dans le second livre de sa Physique, dit: *Que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à dessein,* c'est-à-dire, avec *préméditation*, avec *connoissance*, avec *raison*. Cette thêse ayant esté attaquée par Plethon, qui prétendoit avec Platon que *la nature ne fait rien qu'avec raison & avec prudence*, Gaza prit le parti d'Aristote, & écrivit sur cela au Cardinal Bessarion, le suppliant de vouloir bien luy faire part de ce qu'il pensoit sur cette question.

Le Cardinal, qui estoit disciple de Plethon, & qui le consultoit tous les jours sur les matiéres de philosophie, fit une réponse trés succincte, où expliquant les termes dont Platon & Aristote se sont servis, il montra que ces deux Philosophes n'estoient pas si éloignez de sentiment qu'ils le paroissoient.

George de Trébizonde en vouloit depuis long-temps à Bessarion, qui luy avoit préferé Gaza dans je ne sçay quelle concurrence; & par la mesme raison il en vouloit aussi à Gaza, dont la réputation luy faisoit ombrage. La réponse de Bessarion, sur la question dont nous venons de parler, luy estant tombée entre les mains, il feignit de croire que cet écrit n'estoit pas de Bessarion, mais de Gaza; & en ayant fait la réfutation, il offensa tout à la fois trois hommes d'un mérite distingué, Bessarion, Gaza & Ple-

thon. Par ce moyen il ſçût ſe broüiller en meſme temps avec les défenſeurs de Platon, & avec ceux d'Ariſtote meſme, dont il ſoutenoit la doctrine.

La querelle s'eſtant échauffée, d'autres Grecs de moindre conſidération s'offrirent pour ſeconds, les uns à Gaza, les autres à Plethon. Michel Apoſtolius, jeune Byzantin, attaché à ce dernier, ou pluſtoſt à Beſſarion, écrivit contre Gaza & contre Ariſtote. Son écrit n'eſtoit qu'un tiſſu d'injures groſſiéres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment ſur des matiéres qu'il n'entend pas.

Andronic ſurnommé *Calliſti*, ou fils de Calliſte, y fit une réponſe. Ces deux piéces, dont je ne croy pas qu'il nous reſte rien preſentement, parûrent en meſme temps, & ne furent pas également bien reçûës. On fit peu de cas de l'écrit d'Apoſtolius. La réponſe d'Andronic fut approuvée par les perſonnes de bon gouſt, & ſur-tout par Nicolas Sécondin, homme de beaucoup d'eſprit, dont je rapporteray icy le témoignage, parce qu'il vient à noſtre ſujet, & que la Lettre dont je l'ay extrait n'a jamais eſté imprimée. C'eſt à Andronic meſme que cette Lettre eſt addreſſée par Sécondin, qui luy écrivit en ces termes.

A Viterbe le 5. Juin 1462.

» Le devoir d'Ambaſſadeur auprés de Sa Sainteté m'engageant à ſéjourner tantoſt à Rome & tantoſt à Viterbe, » j'ay eû le bonheur de rencontrer & de lire voſtre écrit » contre un nommé Michel Apoſtolius. Cet homme, que » je ne connois point, a publié contre Théodore Gaza un » livre tout rempli d'injures & de calomnies, ſous prétexte » de défendre Platon & les Platoniciens, dont il embraſſe » la querelle. Il n'y avoit pas long-temps qu'une perſonne » de mes amis m'avoit apporté cette piéce. Je l'avois feüilletée & lûë avec trés peu de ſatisfaction. En effet, s'il eſt » permis de dire librement ce que l'on penſe, l'autheur promet de grandes choſes, & il s'en faut beaucoup qu'il » n'execute la moindre partie de ce qu'il a promis. J'eſtois » donc véritablement indigné de voir Théodore maltraité » & calomnié injuſtement, lorſque je ſuis tombé ſur ce que

vous avez écrit pour sa défense. Jugez de ma joye. Je «
vous avoüe qu'elle a esté extrême par plus d'une raison. «
Premiérement j'aime de tout mon cœur Théodore; je l'esti- «
me infiniment. Son éloquence, son exactitude & son ap- «
plication à approfondir toutes les sciences, ne sont pas les «
seuls talents que j'admire en luy. J'admire plus que tout «
cela ses mœurs, sa vertu, ce caractére de probité, cette «
conduite sage & réguliére, ces maniéres honnestes, cet heu- «
reux naturel, & les dispositions merveilleuses que je luy «
vois pour toutes les bonnes choses. Il est certain que sans «
blesser la vérité, l'on peut dire que Théodore est le pre- «
mier de tous les Grecs d'aujourd'huy & par ses mœurs & «
par son érudition. Ainsi, mon cher Andronic, j'ay esté «
d'abord trés aise de ce que vous preniez sa défense. Aprés «
cela j'ay lû avec attention ce que vous avez écrit en sa «
faveur, & cette lecture m'a fait un vray plaisir. J'y ay vû «
la calomnie refutée, & l'amertume de son fiel corrigée par «
la douceur, &, si je l'ose dire, par le miel de vos discours: «
les taches, qui avoient esté répanduës mal à propos «
& d'une maniére indigne sur la vérité mesme, entiére- «
ment effacées par vostre éloquence : la vérité devenuë «
par-là claire & brillante, sans emprunter d'autre éclat que «
celuy de sa propre beauté : l'ignorance, l'incivilité, les «
grossiéretez bannies à jamais du commerce des honnestes «
gens. Tout cela m'a extrémement plû. Enfin ç'a esté «
pour moy un nouveau sujet de joye, de penser que vous «
estiez l'auteur d'une si belle piéce, & que ce précieux tissu «
se trouvoit estre l'ouvrage d'une main qui m'est trés chere. «

Le reste de la Lettre est de mesme stile, & n'est pas moins bien tourné que le commencement. Mais ce ne sont que des loüanges, qui ne nous apprennent rien de particulier sur la question.

Cet Andronic, à qui la Lettre de Sécondin est adressée, n'estoit ennemi ni de Plethon ni de ses partisans. Il estoit Péripateticien de profession, & par cet endroit mesme engagé à soutenir les sentiments d'Aristote. Mais son atta-

chement pour ce philosophe n'alloit pas jusqu'à l'entestement, ni jusqu'à vouloir rabaisser Platon. Il refuta donc l'écrit d'Apostolius, mais d'une maniére sage & honeste. Et pour faire voir que son intention n'estoit pas d'offenser le Cardinal Bessarion, qui sembloit alors se déclarer entiérement pour Platon, & qui d'ailleurs affectionnoit Apostolius, il luy envoya l'écrit de ce jeune homme avec la réfutation qu'il venoit d'en faire, se soumettant entiérement à ce qu'il plairoit au Cardinal de décider sur les questions proposées.

Bessarion, aprés avoir leû & examiné avec attention ces deux nouvelles piéces, condamna Apostolius, & approuva fort les réponses d'Andronic. Nous avons dans un manuscrit de la Bibliotheque du Roy deux lettres de mesme date sur ce sujet, qui n'ont point encore esté publiées. Elles sont toutes deux de Bessarion. La premiére, adressée à Andronic, n'est que l'enveloppe de la seconde, & ne nous » apprend rien de remarquable. J'ay leû (dit-il) l'écrit con» fus & mal digeré de Michel Apostolius contre nostre ami » Theodore Gaza, avec vos sages réponses à l'auteur de ce » mesme écrit. La lecture finie, j'ay porté mon jugement, & » j'ay prononcé la sentence, dont je vous envoye copie. Il est » inutile que je vous fasse aussi un long discours; & j'aurois » mesme de la peine à le faire, estant dans les remedes com» me j'y suis.

La seconde lettre, qui est fort ample, est adressée à Michel Apostolius. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes, qui ont inventé ou perfectionné les arts & les sciences, & sur tout pour ceux dont la réputation est en quelque façon consacrée par l'approbation constante & universelle de tous les siécles. La qualité de protecteur de la nation Grecque, jointe à la dignité de Cardinal, donnoit à Bessarion le droit de parler à Apostolius avec quelque hauteur. Ainsi l'on ne sera pas surpris de rencontrer dans sa lettre quelques termes un peu durs. Je ne croy pas qu'elle ait jamais

esté imprimée. Allatius l'a indiquée *, & en a rapporté trois ou quatre lignes. Voicy la traduction de la piéce entiére.

* *Dans son livre* De Georgiis, *où il parle de cette dispute.*

Bessarion Cardinal du titre de Sainte Sabine, & Patriarche de Constantinople, à Michel Apostolius.

Vostre écrit pour Plethon contre Théodore Gaza m'a «
esté rendu plus tard que vous ne l'avez crû, mais plus «
chastié qu'il n'estoit sorti de vos mains. Andronic, le fils «
de Calliste, me l'a envoyé avec le sien, aprés l'avoir exa- «
miné soigneusement. Vostre zêle pour Platon & pour ses «
partisans m'a beaucoup plû : mais je n'ay pû approuver la «
maniere dont vous les défendez. Ce n'est point par des «
injures, c'est par des preuves, par des raisons solides & «
convainquantes, que l'on doit défendre ses amis, & com- «
battre ses adversaires. Plethon a outragé Aristote; Théo- «
dore a maltraité Plethon; vous avez mal parlé de Théodore. «
Vous estes tous trois dignes de blâme. Peut-on outrager «
Aristote, ce grand Philosophe, à qui nous sommes redeva- «
bles de tant d'excellentes choses! Plethon est un homme «
trés savant, & d'un génie supérieur. On ne peut rien dire «
contre luy, à moins qu'on ne dise qu'ayant attaqué il a «
mis les autres en droit de le repousser; & Théodore est «
un de ceux qui tiennent aujourd'huy le premier rang par- «
mi les Grecs. Il ne vous convient pas de parler avec mé- «
pris d'un homme comme luy. Vous estes jeune; il est d'un «
âge à estre respecté. Vous n'avez pas encore bien estudie les «
régles de la logique : Théodore a fait son cours dans toute «
sorte de litterature & dans toutes les sciences. Il vous sied «
mal de vouloir luy tenir teste, sur tout lorsqu'il s'agit de «
pareilles questions. La Philosophie n'en a point de plus im- «
portantes que celles dont il s'agit icy, & certainement elles «
sont au-dessus de la portée du vulgaire. Il est impossible «
que l'on en parle exactement, ou mesme que l'on en ait «
une idée juste, si l'on n'a cultivé avec beaucoup d'applica- «
tion l'étude de la Philosophie, & si l'on n'a aprofondi les «

» ſciences qui en dépendent. J'ay donc ſouffert avec peine,
» que vous accuſaſſiez d'ignorance un homme auſſi ſçavant
» que l'eſt Théodore. Mais que vous ayez traité auſſi indi-
» gnement Ariſtote meſme, Ariſtote noſtre guide & noſtre
» maiſtre en tout genre d'érudition ; que vous ayez oſé luy
» dire des injures groſſieres, le nommer ignorant, extrava-
» gant, ingrát, & l'accuſer de mauvaiſe foy, juſte ciel! cela
» ſe peut-il! Pour moy je ne croy pas qu'il y ait d'audace
» pareille à celle-là. A peine puis-je ſupporter Plethon, ou
» pluſtoſt je ne le puis ſupporter, quelque conſidération que
» mérite un homme de ſa ſorte, lorſqu'il luy échappe de
» ſemblables paroles contre Ariſtote. Hé comment pourrois-
» je vous ſouffrir, vous qui n'avez encore eſtudié à fond au-
» cune de ces matiéres! Croyez moy, conſiderez à l'avenir
» Platon & Ariſtote comme deux hommes de la plus haute
» ſageſſe. Suivez-les pas à pas; choiſiſſez-les pour vos guides;
» étudiez-les à loiſir; méditez-les; & avec le ſecours de quel-
» que maiſtre habile, taſchez d'abord de bien pénétrer la
» profondeur de leurs raiſonnements. Car ces deux écrivains
» ne parlent pas d'une maniere à eſtre entendus de tous ceux
» qui voudroient les entendre. Aprés cela, s'ils ſont quelque-
» fois de différent ſentiment, n'allez pas les ſoupçonner d'i-
» gnorance; n'ayez jamais cette penſée. Regardez pluſtoſt
» cette diverſité d'opinions comme une marque de la force
» de leur raiſonnement, de la grandeur de leur génie, &
» de ce que les queſtions qu'ils traitent ſont obſcures & pro-
» blematiques. Admirez leur profond ſçavoir, & par tous
» les ſentiments d'une humble reconnoiſſance tenez leur
» compte des biens qu'ils nous ont procurez. C'eſt le meil-
» leur parti que vous puiſſiez prendre. Vous y trouverez
» voſtre avantage, & en meſme temps vous me ferez plaiſir,
» auſſi bien qu'à toutes les perſonnes ſenſées. Vous avez crû
» m'obliger en faiſant autrement; & vous m'avez véritable-
» ment mortifié: premiérement, parce que vous avez outragé
» ouvertement des perſonnes qui ne méritoient pas d'eſtre
» inſultées; & en ſecond lieu, parce que vous avez fait voir

que vous n'estiez pas fort versé dans la lecture de leurs « ouvrages. Vous ferez mieux aussi, si vous m'en croyez, de « respecter Théodore. Honorez-le comme vostre maistre, « & prenez de luy des leçons sur tout ce que vous pourrez. « Il est capable de vous en donner de trés utiles, & à beau- « coup d'autres qu'à vous. A mon égard, je veux bien vous « désabuser, afin qu'à l'avenir l'envie de me plaire ne vous « fasse pas parler de ces grands hommes comme vous en « avez parlé. Sçachez donc que j'aime Platon, que j'aime « Aristote ; que j'ay pour l'un & pour l'autre toute la véné- « ration qu'on doit avoir pour deux grands Philosophes : « que pour ce qui est de Plethon, j'admire la grandeur de « son génie, & les talents que la nature luy a donnez ; mais « que je n'approuve point en luy cette mauvaise humeur & « cet entestement estrange qu'il a contre Aristote. Je vou- « drois, lorsque Plethon attaque Aristote, lorsque d'autres « attaquent ou les deux princes des Philosophes, ou Plethon « luy-mesme, ou qui que ce puisse estre ; je voudrois, dis-je, « que cela se fist avec toute la modération qu'Aristote a gar- « dée, lorsqu'il a contredit ceux qui l'avoient precedé. C'est « toûjours par des raisons, qu'il establit ce qu'il a à prouver ; « & le plus souvent il ne le fait, qu'en priant ceux qui « l'écoutent & ceux qu'il redresse, de luy pardonner la liber- « té qu'il ose prendre. Il ne dit jamais d'injures. Lors mesme « qu'il dispute avec plus de vehemence, il garde encore « quelques mesures. *Quant aux idées*, dit-il, *c'est peu de chose :* « *il faut les laisser-là. Qu'elles subsistent ou ne subsistent pas*, « *cela ne fait rien à la question*. Et ailleurs, parlant de quel- « ques autres personnes : *Ces personnes-là*, dit-il, *n'ont aucune* « *teinture de la Dialectique*. Voilà tout ce qu'il a jamais dit « de plus injurieux. Et nous, qui en comparaison de ces « grands hommes ne sommes que de trés petits personna- « ges, nous avons la hardiesse de les traiter d'ignorants, « de les railler d'une maniére incivile, plus que les comé- « dies n'ont jamais raillé ni Cléon ni Hyperbolus. Hé qui « sommes-nous donc ! Quelle connoissance, quelle expé- «

» rience avons-nous des choses naturelles ! En verité cette
» conduite est bien estrange & bien insensée. Car enfin,
» mon cher Apostolius, ne croyez pas que s'il a esté permis
» a des hommes animez de l'esprit de Platon & d'Aristote,
» à un homme sçavant & d'un génie heureux comme Ple-
» thon, à Plotin, à Atticus, à Porphyre, ou à leurs pareils,
» de redresser Aristote & Platon, & quelquefois mesme de
» les blâmer, ne croyez pas que nous ayons le mesme droit
» vous & moy. Les anciens censeurs de Platon & d'Aristote
» peuvent estre excusez sur les circonstances du temps au-
» quel ils ont vêcû, les uns contemporains, & les autres plus
» éloignez du siécle de ces deux Philosophes; sur la nature
» de leurs disputes trés vives & trés opiniâtres, & sur ce
» que dans ces temps-là l'envie n'estoit pas encore entiére-
» ment éteinte. La vaste érudition d'un Critique, qui posséde
» toutes les sciences, est aussi une excuse légitime. Mais nous
» qui sommes si inférieurs à Aristote & à Platon, aujour-
» d'huy sur tout que leur autorité appuyée sur une longue
» suite d'années, sur l'aprobation universelle, & sur le com-
» mun suffrage de tous les hommes, est parvenuë à un si
» haut point, nous ne pouvons esperer aucune grace si nous
» osons aussi les censurer. Je vous le repete encore une fois,
» mon cher Apostolius, vous avez dit beaucoup de mal
» d'Aristote, sans avoir rien dit pour la défense de Plethon,
» qui certainement n'a pas besoin de pareils discours pour sa
» défense. Vous avez injustement & sans raison mal parlé
» d'un homme considérable par son sçavoir, je veux dire de
» Théodore Gaza. Enfin, bien loin d'avoir rien fait en tout
» cela qui me fust agréable, vous avez fait une chose qui
» m'a extrémément déplû. Puisque cela est ainsi, profitez de
» l'avis que je vous donne. Je vous aime, je vous veux du
» bien, & je désire autant que vous mesme vostre avantage.
» Retractez-vous de ce que vous avez dit. Effacez l'injustice
» de vos calomnies par des loüanges & par des témoigna-
» ges avantageux. Lisez avec réflexion & d'un sens rassis les
» réponses d'Andronic à vos objections. Rendez-vous à la
vérité

verité qu'il soûtient : & comme luy, donnez d'abord le temps «
necessaire à l'estude de la grammaire, de l'orthographe, de «
la langue, de la rhétorique : apprenez à composer avec «
exactitude & avec élégance. Aprés cela, osez vous élever à «
quelque chose de plus grand, & jusques à la Philosophie «
mesme. Ayez soin de vostre santé, & suivez mes conseils «
comme ceux d'un bon amy. «

Des Bains de Viterbe le 19. May 1462.

Il seroit à souhaiter que les Apostolius d'aujourd'huy, dont le nombre n'est que trop grand, eussent des amis tels que Bessarion, qui leur désillassent les yeux, & qui leur apprissent à parler avec respect des illustres de l'antiquité, aussi bien que de ceux de nostre siécle.

La lettre du Cardinal ne fut pas sans effet. Apostolius rentra en luy-mesme, & profita des avis salutaires que luy donnoit un homme si sage. Il ne luy fut pas moins attaché depuis ce temps-là qu'il l'avoit esté auparavant : & lorsque ce mesme Cardinal fut mort, il luy donna les derniéres marques de sa reconnoissance par un discours funébre, dont la copie manuscrite est dans la Bibliothéque du Roy.

Mais reprenons le fil de nostre histoire, interrompu par la lettre que nous venons de lire. Dans le temps que cette lettre fut écrite, Gemiste-Plethon, dont la querelle partageoit ainsi les Philosophes Grecs de la cour du Cardinal Bessarion, estoit extrémement vieux, & demeuroit dans le Peloponnese, où il s'estoit retiré depuis plusieurs années. Son grand âge, & le crédit de Scholarius son ennemi, qui estoit devenu Patriarche de Constantinople, ne luy permettoit pas de défendre sa cause aussi vivement qu'il l'avoit fait dans les commencements. Cependant ses ennemis mesmes ou le craignoient encore, ou le respectoient. A peine fut-il mort, qu'ils se déchaisnérent aussi-tost contre Platon & contre luy.

„ On vit d'abord paroiſtre un livre latin, intitulé *Comparatio Platonis & Ariſtotelis.* A la fin de cet ouvrage, ou pluſtoſt de cette invective, qui, à proprement parler, n'eſt autre choſe qu'un déluge de bile, & de la bile la plus noire, contre Platon & ſes défenſeurs, voicy ce que l'on dit de Plethon.

„ Il nous eſt né, il s'eſt élevé parmi nous un ſecond Mahomet; & ce ſecond, ſi nous n'y prenons garde, l'emportera autant ſur le premier par les ſuites funeſtes de ſa mauvaiſe doctrine, que le premier l'a emporté ſur Platon. Eleve & diſciple de ce Philoſophe en matiere d'éloquence, de ſcience & de Religion, il avoit eſtabli ſa demeure dans le Peloponneſe. Son nom ordinaire eſtoit Gemiſte. Il ſe donna luy-meſme celuy de Plethon. Peut-eſtre que Gemiſte, pour nous faire croire plus aiſément qu'il eſtoit deſcendu du ciel, & pour nous engager à recevoir plus promptement ſa doctrine & ſa nouvelle loy, voulut changer de nom à l'exemple de ces anciens Patriarches, dont il eſt dit, que dans le temps que leur nom a eſté changé, ils ont eſté appellez aux plus grandes choſes. Il a écrit avec beaucoup d'art, & d'une maniére trés élegante, de nouvelles régles pour la conduite de la vie; & l'on croit qu'à cette occaſion il a vomi un grand nombre de blaſphêmes contre la Religion Catholique. Ce qui eſt conſtant, c'eſt qu'il eſtoit ſi zélé Platonicien, qu'il n'avoit point d'autres ſentiments que ceux de Platon ſur la nature des Dieux, ſur celle de l'ame, ſur les ſacrifices, &c. Je luy ay entendu dire moy-meſme, lorſque nous eſtions à Florence (car il y eſtoit venu pour aſſiſter au Concile avec les autres Grecs) que dans peu d'années tous les hommes par toute la terre embraſſeroient d'un commun conſentement, & avec un meſme eſprit, une ſeule & une meſme Religion, à la premiére inſtruction qui leur en ſeroit donnée par une ſeule prédication. Et ſur ce que je luy demanday, ſi ce ſeroit la Religion de J. C. ou celle de Mahomet; *ni l'une ni l'autre,*

me répondit-il, *mais une troisiéme, qui ne sera pas différente* «
du paganisme : paroles dont je fus si indigné, que depuis «
ce temps-là je l'ay toûjours haï, je l'ay craint comme une «
vipere dangereuse, je n'ay pû me résoudre ni à le voir, «
ni à l'entendre, &c. «

Telle est l'idée que nous donne de Plethon l'auteur de la comparaison de Platon & d'Aristote. Le reste de l'ouvrage est rempli d'invectives pareilles contre Platon mesme. Un écrit de cette nature ne pouvoit pas manquer de faire beaucoup de bruit, sur-tout chez les Platoniciens. Le Cardinal Bessarion, l'un des plus interessez à la gloire de Platon, dont il avoit déja pris la défense, fut un des plus empressez à voir ce que c'estoit que ce nouveau livre. Il le leût, & il fut trés surpris de n'y trouver que des injures & des calomnies atroces. Il crût devoir les refuter; & c'est ce qu'il fit, en publiant un ouvrage qu'il intitula, *In calumniatorem Platonis*. Ce calomniateur estoit George de Trébizonde, avec qui le Cardinal avoit déja esté aux prises sur des sentiments partiticuliers d'Aristote & de Platon, comme nous l'avons rémarqué. L'ouvrage de Bessarion est imprimé. Il est divisé en cinq livres, ausquels on en a joint un sixiéme, qui regarde les anciennes contestations.

Il y a lieu de s'estonner que dans ces cinq livres il ne soit pas dit un seul mot pour la justification de Plethon, qui sembloit n'avoir esté maltraité par le calomniateur de de Platon, que parce qu'il avoit entrepris la deffense de ce Philosophe. Je ne sçay à quoy attribuer ce silence du Cardinal, qui avoit toûjours regardé Plethon non-seulement comme son maistre, mais comme un trés grand personnage, sinon à l'impossibilité de démentir l'accusation que l'on formoit contre luy, à l'occcasion du nouveau systême dont il passoit pour estre l'auteur.

En effet, cette accusation estoit fondée sur des preuves extrêmement fortes; & George de Trébizonde n'estoit

pas le seul ni le premier qui l'eust intentée. Je croy mesme que le fait estoit déja entierement averé dans le temps que le Cardinal Bessarion publia son apologie de Platon. Car ce fut environ dans ce temps-là que le livre de Plethon fut censuré par Gennadius, & condamné au feu, à cause des impietez dont ce Patriarche prétendoit qu'il estoit rempli.

Cette exécution ignominieuse flêtrit tellement la mémoire de Plethon, que ses propres amis furent apparemment obligez d'abandonner sa défense. Et véritablement, à juger de l'ouvrage, qu'il avoit composé pour establir son systéme, par l'extrait qui nous en reste dans la lettre de Gennadius adressée à Jean l'Exarque, on ne peut rien voir de plus impie que le dessein de l'auteur, ni de plus bisarre que la disposition mesme & l'arrangement des matiéres. Le titre général estoit : *Ce livre traite des loix, de la meilleure forme de gouvernement, & de ce qu'il faudroit que les hommes observassent en public & en particulier, pour vivre de la maniére la plus parfaite, la plus innocente & la plus heureuse.* Le tout estoit divisé en trois livres. Les titres des chapitres, où le paganisme estoit enseigné ouvertement, sont rapportez par Gennadius, qui n'a pas jugé à propos d'entrer dans les questions de morale, ou de pur raisonnement. L'impieté & l'extravagance du nouveau legislateur, paroissoit sur tout dans les articles qui concernoient la Réligion. Il y reconnoissoit plusieurs Dieux ; les
* *Au dessus du Ciel.* uns supérieurs, qu'il nommoit *ὑπερουρανίους* * ; & les autres
* *En deça du Ciel.* inférieurs, qu'il nommoit *τοὺς ἐντὸς οὐρανοῦ* * : les uns de la première antiquité, les autres plus jeunes, & de différents âges. Il donnoit un Roy à tous ces Dieux, & il le nom-
* *Jupiter,* moit ΖΕΥΣ *, comme le nommoient autrefois les Payens. Selon luy les astres avoient une ame ; les démons n'estoient point des esprits malins ; le monde estoit éternel. Il establissoit la polygamie, ou la liberté d'avoir plusieurs femmes. Il vouloit qu'il y en eût de communes. Tout son ouvrage

estoit rempli de pareilles folies, & de beaucoup d'impietez, dont le détail seroit trop long.

Nonobstant tout cela, il s'est trouvé des écrivains catholiques, du nombre desquels est L. Allatius, qui ont fort regretté la perte de cet ouvrage de Plethon, & qui ont prétendu que le dessein de l'auteur n'estoit nullement de renverser la Religion Chrestienne, mais seulement de développer le systême de Platon, & d'éclaircir ce que luy & les autres Philosophes avoient écrit sur les matiéres de Religion & de Politique.

Au reste, le livre du Cardinal Bessarion effaça entiérement les mauvaises idées que celuy de George de Trébizonde avoit données de Platon & de sa philosophie. Les sectateurs mesme d'Aristote revinrent de leurs préventions contre Platon. Les invectives cessérent de part & d'autre, & la paix régna pendant plusieurs années entre les Philosophes des deux sectes.

Dans le siecle suivant, Bernardin Donat de Verone sembla vouloir renouveller la querelle par un dialogue Latin intitulé, *De Platonicæ atque Aristotelicæ philosophiæ differentia*, qui fut imprimé à Paris en MDXLI. pour estre joint avec le texte Grec du petit livre de Plethon, imprimé l'année précédente chez Em. Tusan. Cet ouvrage de Donat n'est autre chose que celuy de Plethon réduit en forme de dialogue. Il est écrit avec beaucoup d'art, & il mériteroit d'estre leû, quand il n'auroit d'autre recommendation que celle de son stile, qui est tout-à-fait Cicéronien, surtout dans la préface adressée à Rodolphe Cardinal de Carpi, qui estoit pour lors en France en qualité de Nonce.

Le dialogue de Donat, qui alloit effectivement à rallumer le flambeau de la discorde chez les Philosophes, nation d'ailleurs assez querelleuse & facile à irriter, fit moins d'impression sur leurs esprits que les livres du Cardinal Bessarion, qui estoient pour lors entre les mains de tout le monde. Plusieurs sçavants, à l'exemple de ce grand

homme, taschérent dans ce mesme siécle de concilier la philosophie de Platon avec celle d'Aristote.

Dés l'année MDXVI. Symphorien Champier, premier Medecin du Duc de Lorraine, avoit fait imprimer à Paris chez Badius quatre livres en Latin, intitulez *Symphonia Platonis cum Aristotele.*

Vers le milieu du mesme siécle, un auteur Espagnol composa aussi en Latin un ouvrage divisé en cinq livres, qu'il dédia à Philippe II. pour lors Infant d'Espagne, & Roy d'Angleterre. Cet ouvrage, qui a pour titre, *Sebastiani Foxii Morzilli Hispalensis de natura Philosophiæ, seu de Platonis & Aristotelis consensione, libri V.* fut imprimé à Louvain en l'année MDLIV. C'est peut-estre ce qu'il y a de de plus solide & de mieux écrit sur cette matiére; & je ne croy pas que personne ait jamais parlé plus élegamment sur de pareilles questions. Au reste, l'auteur de cet ouvrage n'entre que dans ce qui regarde la physique, & s'estudie moins à comparer les sentiments des deux Philosophes qu'à les expliquer & à les establir. En quoy il ne semble pas avoir eû assez de soin de remplir parfaitement l'idée du titre qu'il a mis à la teste de son ouvrage.

Il y avoit environ vingt ans que cet imprimé avoit parû pour la premiére fois, lorsqu'un Moine Augustinien de la ville d'Ancone, nommé Gabriel Buratellus, donna au public une nouvelle conciliation des deux Philosophes sous ce titre; *Præcipuarum controversiarum Aristotelis & Platonis conciliatio; opus desideratum, & à veteribus & à recentioribus pollicitum, non tamen absolutum.* Je laisse à ceux qui sont plus versez que moy dans la lecture de Platon & d'Aristote, le soin d'examiner à fond si Buratellus a executé fidellement & avec succés tout ce que promet le titre de son livre, dont certainement la latinité est bien différente de celle de l'auteur Espagnol.

Ainsi finit cette grande querelle des Platoniciens & des sectateurs d'Aristote. Elle avoit commencé par des invecti-

ves; elle fut terminée, comme la plusspart des autres querelles, par des accommodements, & par la réconciliation des deux partis, qui aprés avoir long-temps disputé, faute de s'entendre, se trouvérent enfin d'accord, ou peu éloignez de sentiment, dans les principaux points de leur doctrine.

FIN.



